

281
PIE

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s. j. et † J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N° 240

Série des Textes Monastiques d'Occident, n° XLVII

PIERRE DE CELLE

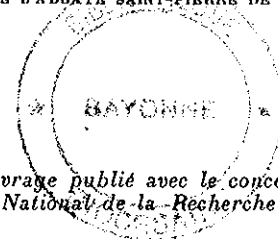
L'ÉCOLE DU CLOÎTRE

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION ET NOTES

PAR

Gérard de MARTEL

MOINE DE L'ABBAYE SAINT-PIERRE DE SOLESMES



*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS
1977

*Cette édition a été préparée par l'auteur
avec l'aide de l'ERA 645
(Institut des Sources Chrétiennes)*

NIHIL OBSTAT :
Lyon, le 7 avril 1975,
CL. MONDÉSERT, s. j.
et B. DE VREGILLE, s. j.

IMPRIMI POTEST :
Solesmes, le 11 juillet 1975,
+ fr. JEAN PROU,
abbé de Solesmes.

IMPRIMATUR :
Lyon, le 15 avril 1977,
PAUL BONY, v. g.

PATRI NOSTRO
*qui me docuit
disciplinam claustralem
tenere*

© Les Éditions du Cerf, 1977.

ISBN 2-204-01192-4

Le xii^e siècle monastique a compté de grandes figures : S. Bernard, Pierre le Vénérable, Guillaume de Saint-Thierry... Mais il a connu bien d'autres maîtres spirituels qui sans atteindre l'éclat des premiers ont cependant contribué à illustrer cette époque célèbre. Pierre de Celle est de ceux-là. Moine près de Troyes, abbé de Saint-Remi de Reims, évêque de Chartres enfin, il fut par sa vie et ses écrits le gardien et le héraut des valeurs fondamentales de la vie religieuse. Ici, dans un style riche en images bibliques, celui que l'on a appelé le « Claudel du xii^e siècle » (J. Leclercq) adresse à tous ceux qui vivent dans les cloîtres — et dans le cloître de ce monde — un message simple et fervent d'authentique vie chrétienne.

INTRODUCTION *

CHAPITRE I

PIERRE DE CELLE ET SES ŒUVRES

Esquisse biographique

Né au début du XII^e siècle¹, champenois d'origine, Pierre de Celle fut champenois toute sa vie. Il ne quitta en effet sa Champagne natale pour un séjour prolongé que deux fois : dans sa jeunesse d'abord, lorsqu'il se rendit à Paris pour étudier, puis à la fin de sa vie, lors de sa nomination à l'évêché de Chartres où il devait mourir en 1182.

Sans être issu de la haute noblesse, Pierre appartenait à une noble famille de Champagne, celle d'Aulnoy-les-Minimes, dont le fief se trouvait près de Provins, dans l'actuel canton de Villers-Saint-Georges (Seine-et-Marne)². Sa mère s'appelait Hadwide, son père Léthéric. Il eut au moins deux frères Engenoul et Gaucher³.

* Nous indiquons p. 87 comment sont données les références aux œuvres de Pierre de Celle.

1. En l'absence de témoignage précis, on peut, selon les calculs de MABILLON dans sa Préface à l'édition de Dom Janvier (Paris 1671, § 12 : PL 202, 402), fixer la date de la naissance de Pierre vers 1115. Dom BRIAL dans sa notice de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris 1817, t. XIV, p. 236-237) ne se prononce pas.

2. Cf. J. GODERROY, « La maison d'Aunoy-les-Minimes, souche de Pierre de Celle », dans *Revue Mabillon* 41 (1951), p. 33-35. Il faut rejeter les affirmations d'ÉTIENNE DE ROZIERS dans son *Histoire généalogique des ducs de Lorraine* (citée par J.-B. SOUCHET, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, Chartres 1868, t. 2, p. 510), selon lesquelles Pierre aurait été fils de Simon II, duc de Lorraine, et d'Agnès, comtesse de Namur ; frère de Louis, cardinal archevêque de Trèves, et de Raoul, archevêque de Mayence. Aucun document n'est cité pour prouver cette généalogie par trop fantaisiste, admise cependant par H. FISQUET (*La France pontificale*, Paris (s. d.), p. 305).

3. Cf. *Archives du Département de la Marne*, fonds Saint-Remi, H 469 ; Paris B. N., lat. 12781 (obits des 11 et 28 mars).

Si, pour connaître l'activité de Pierre au cours de ses premières années d'abbatiat, on se réfère aux lettres portant l'épigraphe *Petrus Cellensis* ou *Petrus de Cella humilis abbas*¹, on peut déjà découvrir quelques traits de son caractère et voir se dessiner les grandes lignes de sa personnalité.

Dès sa nomination il se révèle abbé énergique, n'hésitant pas à s'opposer aux menées subversives de deux moines turbulents qui, « trop confiants dans la noblesse de leur lignage », auraient préféré, pour présider à la communauté, un personnage de haute famille ; « un homme religieux et craignant Dieu, un homme bon et recevant des bons un bon témoignage, un homme remarquable par sa vie et par ses connaissances littéraires² » ne leur suffisait pas. L'autorité paternelle douce et ferme de Pierre, et aussi l'intervention de l'évêque de Troyes à qui l'affaire fut rapportée, obtinrent le retour au calme de ces deux *famosissimi et clamosissimi turbatores* dont on n'entendit plus parler.

La rectitude de l'abbé de la Celle ne pouvait en effet supporter semblable résistance, comme elle ne pouvait supporter non plus le mensonge que quelques-uns par erreur s'efforçaient de développer contre lui à propos d'un mariage incestueux qu'il aurait béni³, ou l'ingérence indiscrete d'un puissant empereur jusque dans les droits d'un prieuré non soumis à sa juridiction⁴. Cette exigence de vérité et de bienveillance se manifestait encore dans une inconditionnelle soumission au pape légitime autour de qui il désirait rassembler les esprits⁵, dans un dévouement respectueux à l'évêque de Paris pour qui il avait composé quelques sermons sur sa demande⁶, et dans un attachement indéfectible à

1. J. Sirmond a rassemblé ces lettres dans les Livres I-IV de son édition (1613).

2. *Epist.* 51 (col. 476 B). Cf. *Epist.* 52 (col. 479 A-B).

3. Sur la polémique suscitée par Alain, évêque d'Auxerre (1152-1167), et par Hugues de Toucy, archevêque de Sens (1142-1162), à propos de cette affaire, voir *Epist.* I, 9 (col. 411 C - 412 D) ; I, 20 (col. 420 A-D) et IV, 11 (col. 521 B).

4. *Epist.* I, 13 (col. 563 A-C).

5. Cf. *Epist.* I, 26 (col. 424 C - 425 B).

6. « Tres sermone de Adventu Domini et unum de Nativitate orditus sum vobis » (*Epist.* I, 21 ; col. 421 C).

la vraie vie monastique que certains ne s'offusquaient pas de travestir par de misérables relâchements¹.

Tant de droiture et de courage, tant de générosité et de fidélité ne pouvaient rester inaperçus. En 1162, Pierre était appelé à devenir abbé du grand et célèbre monastère Saint-Remi de Reims. Le nouvel archevêque n'était certainement pas étranger à cette nomination. Arrivé l'année précédente dans la métropole, Henri, frère du roi Louis VII et jusque-là évêque de Beauvais, s'était lié d'amitié avec l'abbé de la Celle. Le transfert de l'un entraîna le changement de l'autre².

Placé à la tête de la plus importante abbaye champenoise et par là-même appelé à seconder l'archevêque de Reims dans ses fonctions épiscopales et à le remplacer lors de ses absences, Pierre allait continuer, plus largement cette fois, à mettre en œuvre ses richesses personnelles qui l'avaient déjà distingué.

Dans cette deuxième moitié du XII^e siècle, les temps étaient encore mauvais, les circonstances difficiles. Sur le plan régional d'abord : que l'on pense au soulèvement d'une partie des bourgeois de Reims, tandis que Henri de France était à Rome. Sur le plan de toute l'Église aussi : depuis 1159, au pape légitime Alexandre III, on opposait un pape schismatique, Victor III, soutenu par l'empereur Frédéric Barbe-rousse ; pendant trois ans, de 1162 à 1165, Alexandre III connaissait l'exil sur la terre de France ; d'Angleterre, Thomas Becket, Jean de Salisbury et quelques autres dignitaires ou amis de l'archevêque de Cantorbéry étaient chassés « pour le service de l'Église et son honneur ». L'abbaye de

1. Voir en particulier les lettres adressées aux abbés de Cluny Pierre le Vénérable (*Epist.* II, 1 : col. 427 A - 431 D) et Hugues II (*Epist.* II, 2-5 : col. 431 D - 438 C), aux chartreux du Mont-Dieu (*Epist.* III, 1-6 : col. 453 B - 466 D ; et *ibid.*, V, 11-13 : col. 467 A - 474 A) et aux moines de Clairvaux (*Epist.* III, 11-13 : col. 483 C - 488 B).

2. Pour cette période de la vie de Pierre, voir notre étude « Pierre de Celle à Reims », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, Châlons-sur-Marne, t. 89 (1974), p. 71-104, que nous résumons ici. Aux ouvrages cités, on ajoutera les travaux de P. DEMOUY, *Henri de France, Archevêque de Reims (1162-1176)*, Faculté des Lettres de Reims 1972, et de M. BUR, *La formation du Comté de Champagne*, (v. 960 - v. 1060), Nancy 1977.

Saint-Remi accueillit quelques-uns de ces confesseurs de la foi qui s'opposaient courageusement aux empiétements irréguliers du Roi Henri II Plantagenet, en particulier Richard de Salisbury qui devait garder de ce séjour une inoubliable estime de la vie claustrale.

Étroitement mêlé à tous ces événements proches ou lointains, Pierre de Celle entendait cependant demeurer ce qu'il avait toujours désiré être et ce qu'il restera toujours, un moine fervent et fidèle. Dans ses lettres il se déclare surchargé de travail, accablé de besognes, empêché de faire retraite à la chartreuse du Mont-Dieu, arraché à la douceur du cloître par mille occupations qui le tirent à droite et à gauche. Sa santé, d'autre part, n'est pas bonne non plus ; elle ne lui permet pas de répondre favorablement à l'invitation du Pape qui le convie à participer au 3^e concile du Latran (1179).

Ce moine, cet abbé, *sensu exinanitus, aetate fessus* ¹, n'était toutefois pas aussi invalide qu'il le déclarait avec une exagération à peine dissimulée. Il était encore capable de composer, après bien d'autres ouvrages, un magnifique traité sur la vie claustrale ; il avait encore assez de vigueur pour mener à bien l'embellissement et l'accroissement architectural de la basilique de Saint-Remi, dotée par lui d'un nouveau chevet et d'une nef plus longue ². Celui-là ne s'y trompait pas, qui connaissant son dévouement inlassable pour la cause de l'Église, devait proposer à Alexandre III de le nommer cardinal ³. Pierre cependant ne le devint pas. Mais à la mort de Jean de Salisbury (octobre 1180), titulaire du siège épiscopal de Chartres depuis 1176, l'abbé de Saint-

1. *Epist.* IX, 4 (col. 609 A).

2. M^{me} Anne PAILLARD-PRACHE a rassemblé tous les résultats de ses travaux sur la question dans son article « Saint-Remi de Reims » (dans *Mémoires de la Société... de la Marne*, t. 74, 1959, p. 61-87). Le même auteur prépare actuellement une thèse intitulée : « L'œuvre de Pierre de Celle à Saint-Remi de Reims et sa place dans l'architecture gothique. »

3. Le nom de Pierre se trouvait sur la liste établie par le légat Pierre de Saint-Chrysogone et soumise au Pape en vue de la nomination de nouveaux cardinaux. Cf. P. GLORIEUX, « Candidats à la pourpre en 1178 », dans *MSR* 11 (1954), p. 5-30.

Remi fut choisi pour le remplacer. Nommé évêque de Chartres par le nouveau pape Lucius III, Pierre de Celle rejoignit son diocèse sans tarder ¹.

Si l'on en juge d'après le texte de l'épithaphe qui sera gravée sur son tombeau, le nouvel évêque de Chartres fut surtout un bâtisseur :

Il ha tasché d'orner la ville en toutes sortes
Lui baillant du pavé et des murailles fortes.
Aussi fut-il du peuple aimé si chèrement
Qu'il lui baisa les pieds à son enterrement ².

Mais les rares lettres ou écrits de *Petrus Carnotensis* ne parlent ni de projets de restauration ni d'œuvres de protection. L'évêque se montre plutôt préoccupé de vérité doctrinale, comme il apparaît dans sa correspondance avec Nicolas de Saint-Alban à propos de la conception de la Vierge Marie ³. Si les sermons synodaux doivent être datés de cette époque, Pierre se révèle un pasteur soucieux du bien spirituel de ses plus proches collaborateurs et du zèle pastoral

1. Dans cette nomination, le rôle de Guillaume-aux-Blanches-Mains fut certainement important. Frère de Thibaud V, comte de Chartres, et beau-frère du roi Louis VII, Guillaume avait occupé le siège épiscopal de Chartres de 1165 à 1177, avant de devenir archevêque de Reims. Ses liens de famille, l'union des deux comtés de Chartres et de Champagne dans la même main et ses nouvelles fonctions à Reims lui permettaient d'intervenir dans les élections. Il aura favorisé celle de Jean de Salisbury connu par ses vertus et ses talents, puis celle de Pierre avec lequel il avait pu collaborer pendant trois ans. On notera que Renaud de Mouçon, successeur de Pierre à Chartres, était le neveu de Guillaume-aux-Blanches-Mains.

2. Traduction de S. ROULLIARD, *Parthénie ou Histoire de la très auguste et très dévote Église de Chartres*, Paris 1609, chap. 10, p. 39. Le texte latin est le suivant :

Moenibus et plateis urbem insignivit et auxit,
Et variis posuit tecta superba locis.
Hunc pia plebs habuit tantae pietatis amore,
Oscula mille suis ut dederit pedibus.

(cité par J.-B. Souchet, *op. cit.*, p. 514). — Sur l'œuvre accomplie à ce point de vue par Pierre de Celle à Chartres, voir A. CHÉDEVILLE, *Chartres et ses campagnes. XI^e-XIII^e siècles* (Publications de l'Université de Haute-Bretagne 1), Paris 1973, p. 233, 414 et 444.

3. *Epist.* IX, 10 (col. 628 B - 632 B).

de ses prêtres à qui souvent il rappelle la dignité de leur vocation, la grandeur de leur ministère ¹.

L'adaptation à un nouveau cadre de vie, le déclin, peut-être accentué, de sa santé, et plus encore la séparation d'avec les siens ² eurent en fait bientôt raison de ses forces. Après quelques mois d'épiscopat seulement, Pierre de Celle mourait le 19 février 1182 ³. On l'enterra dans l'abbaye de Josaphat, à côté de son ami Jean de Salisbury.

1. *Serm. Syn.* 83-91 (col. 889 C - 917 C). Cf. A. CLERVAL, *Les écoles de Chartres au Moyen Age*, Paris 1895, p. 279.

2. Cf. *Epist.* IX, 8 (col. 633 A). On rapprochera de cette lettre l'exhortation qu'il adressait deux ans auparavant à son ami Bernerède que le choix du Pape Alexandre III avait arraché de son cloître de l'abbaye des Saints Crépin et Crépinien de Soissons pour le nommer cardinal-évêque de Palestrina : « Vous avez laissé un coin de cloître, lui écrivait Pierre ; vous avez reçu la ville maîtresse du monde. Qui ne sait que le rang d'abbé est inférieur à celui d'évêque ? » (*Epist.* IX, 1 : col. 543 A). Cf. G. WELLSTEIN, « Die freundschaftlichen Beziehungen des Benediktiners Petrus Cellensis zu den Cisterciensern (1150-1183) », dans *Cistercienser-Chronik*, 38 (1926), p. 251-252. Il aurait été intéressant de connaître les réflexions de Bernerède apprenant la nomination de l'abbé de Saint-Remi au siège de Chartres.

3. Pour G. MARLOT (*Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. 3, Reims 1846, p. 503), Pierre demeura évêque dix années, de 1182 à 1192. — Sur l'année de la mort de Pierre, il y a divergence parmi les auteurs. J. MABILLON (Préface à l'édition de Dom Janvier, 1671, reproduite par Migne dans *PL* 202, 400 B), L.-E. DUPIN (*Histoire des Controverses...*, Paris 1699, p. 559), C. OUDIN (*Commentarius de Scriptoribus ecclesiae antiquis...*, Lipsiae 1722, t. 2, col. 1559), R. CEILLIER (*Histoire générale des auteurs sacrés...*, Paris 1743, t. 23, p. 280), A. FABRICIUS (*Bibliotheca latina...*, Florentiae 1858, t. 5, p. 240), E. GEORGES (*Pierre de Celle, sa vie et ses œuvres*, 1858, p. 38), et N. IUNG (art. « Pierre de Celle », *DTC* 12, 1935, col. 1898) la fixent en 1187, d'après un obituaire de l'abbaye de Josaphat, mais dès le tome VIII de la *Gallia Christiana* (Paris 1744, col. 1150) l'impossibilité de cette date était démontrée. Dom BRIAL (*Histoire Littéraire de la France*, t. 14, Paris 1869, p. 240), A. CLERVAL (*Les écoles de Chartres...*, Paris 1895, p. 278), J. LECLERCQ (*La Spir.*, Paris 1946, p. 9) et F. VANDENBROUCKE (art. « Pierre de Celle », dans *Lexikon für Theologie und Kirche* 8, 1963, p. 355) indiquent 1183. En fait J.-B. SOUCHET (*Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. 2, Chartres 1868, p. 511) donne deux raisons déterminantes (une chartre de Renaud de Mouçon, successeur de Pierre, et une Bulle de Lucius III, datées toutes deux de 1182) qui permettent d'affirmer avec précision que Pierre de Celle est décédé en 1182. Cette date a été retenue par J. GILLET (*De Petro Cellensi...*, Paris 1881, p. 114) et dernièrement par A. CHÉDEVILLE (*op. cit.*, p. 267).

Les Œuvres

Les textes de Pierre de Celle qui ont été conservés comprennent des Lettres, des Sermons et des Traités ¹.

1) Les Lettres

En 1613, Jacques Sirmond éditait un recueil de 169 lettres réparties en neuf Livres selon l'ordre chronologique probable ou selon les destinataires : les Livres I-IV contiennent principalement les lettres de « l'abbé de la Celle », les Livres V-IX celles de « l'abbé de Saint-Remi » ; le Livre III rassemble la correspondance avec les Chartreux du Mont-Dieu ; le Livre IV ne contient que les lettres adressées à Jean de Salisbury (sauf la dernière) ². Cette division de Sirmond, adoptée par Dom Janvier dans son édition des Œuvres complètes (1671) ³, fut sévèrement critiquée par Dom Brial parce que n'existant pas dans le manuscrit ⁴. Celui-ci propose donc de ne former que deux Livres, correspondant aux deux périodes d'abbatit de Pierre. La suggestion fut retenue par Migne qui dans la Patrologie, en plus des lettres de Pierre ainsi classées en deux Livres, en a ajouté quelques autres qui lui sont adressées ou parlent de lui ⁵. L'ensemble forme un recueil de 177 lettres, auquel il faut joindre les sept autres publiées par J. Leclercq en 1948 ⁶.

Ces lettres sont un éloquent témoignage de la vie d'un abbé au XII^e siècle. Séparé du monde par la vie dans le cloître, Pierre demeure très présent aux hommes et aux événements de son temps. Il écrit au Pape, à plusieurs évêques, au roi, à de nombreux abbés et religieux. Il règle des affaires,

1. Dans son étude sur *La Spiritualité de Pierre de Celle* (Paris 1946, p. 15-44), J. LECLERCQ a présenté l'ensemble de ces écrits spirituels.

2. Une seconde édition parut en 1728 : *Jacobi Sirmondi Opera varia*, Venetiis, t. 3, col. 659-850.

3. *Petri abbatis Cellensis primum, deinde S. Remigii apud Remos ac demum episcopi Carnotensis Opera omnia*, Parisiis, Billaine, 1671, p. 1-192.

4. *Histoire Littéraire de la France*, t. 14, Paris 1817, p. 241-242.

5. *PL* 202, col. 405-636.

6. J. LECLERCQ, « Nouvelles lettres de Pierre de Celle », dans *Studia Anselm.* 43 (1958), p. 160-179

demande des nouvelles, stigmatise le mal, encourage à plus de générosité, rappelle à chacun son devoir et, quand il n'a rien de particulier à dire, il écrit les pensées de son cœur. Ce sont alors les lettres les plus belles, de simples — et parfois longues — marques d'affection, des « lettres d'amitié ».

2) *Les Sermons*

La collection des 95 sermons édités par Dom Janvier en 1671¹ semble avoir été l'un des recueils qui ont circulé très tôt, dans les milieux monastiques principalement, parfois anonymes, parfois placés sous le patronage de saint Bernard².

Dans ces sermons, adressés pour la plupart à l'une ou l'autre de ses deux communautés de Montier-la-Celle et de Saint-Remi, Pierre s'exprime avec la même profusion d'images et de symboles que dans les lettres. Il n'a d'autre but que d'aider ses moines à mieux participer aux grandes fêtes du calendrier liturgique, en rendant plus savoureux les mystères qui en sont l'objet. Il expose librement les idées que sa méditation lui a suggérées, multiplie les exemples, sans craindre ni les répétitions ni les anachronismes, se fait enfin comprendre par tous dans ce genre allégorique qui au XII^e siècle était spécialement apprécié³.

3) *Les Traités*

L'absence d'indication chronologique ne permet pas de déterminer l'ordre selon lequel Pierre de Celle a rédigé les

1. *Op. cit.*, I^e pars, p. 1-275 (= PL 202, 637-926).

2. « Hic sermo reperitur inter sermones beati Bernardi, et ab omnibus eadem attribuitur », lit-on au bas du f^o 68 du manuscrit 223 de la Bibliothèque Municipale de Valenciennes qui contient une série de sermons de Pierre. Le ms. Troyes 253, f^o 96 v, donne une liste de 17 *Incipit* de Sermons non encore retrouvés. Les indications de J.-B. SCHNEYER (*Repertorium der lateinischen Sermonen des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, Münster 1971, Band 4, s. 629-635) doivent être complétées.

3. « Demandés de tous côtés, ses sermons étaient... dispersés aux quatre coins du monde » (A. CLERVAL, *op. cit.*, p. 278). Cf. L. BOURGAIN, *La chaire française au XII^e siècle d'après les manuscrits*, Paris 1879, p. 68-70. — Dans une lettre à un moine de Saint-Bertin (*Epist.* VII, 19 : col. 610 A-D), Pierre révèle ce qu'il pense de ses propres sermons.

divers ouvrages qui forment ce que l'on pourrait appeler des « traités de spiritualité » et dont les uns se présentent plutôt comme des commentaires de l'Écriture, les autres comme des réponses à des problèmes particuliers de vie monastique.

Dans le *Commentaire sur le livre de Ruth*¹, l'auteur procède à une explication détaillée de chaque verset, presque de chaque mot du texte biblique. Ici encore l'allégorie est largement utilisée et à propos de Noémie et de Ruth, on trouve des développements sur la Vierge Marie et l'Église, tandis que Booz le miséricordieux représente le Christ.

L'amour de Pierre pour les symboles, et en particulier pour les détails de la liturgie de l'Ancien Testament, est à l'origine des deux traités *Sur le Tabernacle de Moïse*². Le premier commente les chapitres XXV-XXVII de l'Exode, le second est davantage une œuvre d'imagination, une parabole sur la vie de l'Église.

Dans son ouvrage *Sur les Pains*³, l'abbé de Saint-Remi se proposait de réunir tous les textes de l'Écriture où il est parlé de pain, et d'expliquer le sens de chacun d'eux : le pain azyme est figure de l'Incarnation, le pain chaud préparé par Rébecca est le symbole de la charité... Et puisque le pain est devenu la matière de l'Eucharistie, chaque espèce mentionnée (pain de proposition, pain de fleur de farine, pain d'orge...) peut être orientée vers le sacrement qui lui a conféré sa plus grande dignité. Ce thème de l'Eucharistie confère à l'ensemble l'unité que la multiplicité des sujets abordés semblait rendre impossible.

Les traités *Sur la Conscience*, *Sur la Pureté de l'âme* et *Sur la Mortification et la Lecture* ont un caractère monastique plus marqué.

1. Nous préparons la première édition de ce texte dont J. LECLERCQ (*La Spir.*, p. 168-173) a publié les dernières lignes. On notera que Pierre de Celle est l'un des rares auteurs à avoir commenté le livre de Ruth (cf. C. SPICQ, *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Âge*, Paris 1944, p. 395).

2. L'un de ces traités a été édité par Dom Janvier (1671, p. 385-417) et repris par Migne (PL 202, 1047 A - 1084 B) ; l'autre par J. LECLERCQ (*La Spir.*, p. 147-167) d'après le ms. Troyes 253, f^o 63-69.

3. Dom Janvier, *op. cit.*, p. 277-385, et Migne, PL 202, 927-1046.

Le *De Conscientia*¹ est une lettre adressée à Alcher, moine de Clairvaux, qui avait demandé à Pierre de lui expliquer ce qu'est une bonne conscience, et la manière de l'acquérir. Après l'avoir averti, dès le début, qu'il cherchera moins à définir qu'à décrire, l'auteur, à partir d'une étymologie caractéristique du Moyen Âge — *conscientia est cordis scientia*² — montre comment on peut arriver par la pureté du cœur à posséder la science par excellence, la science du cœur, la science de l'amour.

L'opuscule *Sur la Pureté de l'âme*³, composé peut-être pour un novice, explique en deux livres distincts comment le religieux peut restaurer en lui l'image de Dieu blessée par les péchés et les passions, comment il peut retrouver l'harmonie primitive et rentrer dans l'amitié de son Créateur. Dans une troisième partie demeurée inachevée, Pierre commençait une description de l'âme ayant recouvré sa pureté et montrait le pouvoir, qui lui est alors donné par sa beauté même, de blesser le cœur de Dieu comme l'Épouse du Cantique : *Vulnerasti cor meum...*

Au début du traité que J. Leclercq a intitulé *De Afflictione et Lectione*⁴ en l'absence de titre dans le manuscrit, l'auteur exprime son intention de parler successivement de la mortification qui réprime les mouvements de la chair, de la lecture de la Bible où l'âme trouve sa nourriture, et de l'oraison qui élève jusqu'à Dieu. En fait le plan n'est guère suivi : dans la première partie, autant que de mortification

1. Édité en partie par Dom Janvier (*op. cit.*, p. 418-429) et par Migne (*PL* 202, 1083 D - 1098 A); J. LECLERCQ en a donné le texte complet (*La Spir.*, p. 193-230). — Le *De Conscientia* de Pierre de Celle aurait été la source du *Tractatus de interiori domo seu de conscientia aedificanda* (*PL* 184, 507 C - 552 C). Cf. P. DELHAYE, « Dans le sillage de S. Bernard. Trois petits traités *De Conscientia* », dans *Citeaux in de Nederlanden* 5 (1954), p. 92-103, et art. « Domo (de interiori) », *DSp* 3 (1955), col. 1550. — On trouvera une analyse détaillée du *De Conscientia* dans l'étude d'E. BERTOLA, *Il problema della coscienza nella teologia monastica del XII secolo*, Padova 1970, p. 78-102.

2. *PL* 202, col. 1090 B; *La Spir.*, p. 199, 29.

3. Édité par J. LECLERCQ (*La Spir.*, p. 174-192).

4. *La Spir.*, p. 231-239. A propos du choix de ce titre, voir *ibid.*, p. 41, n. 1.

corporelle il est question de confession et de pénitence spirituelle, et après l'apologie de la *lectio divina* l'ouvrage est interrompu ; le développement annoncé sur la prière n'a pas été écrit.

Pierre de Celle a-t-il composé d'autres œuvres ?

Après avoir reçu le *De Panibus* qui lui fut dédié, Jean de Salisbury adressa une lettre à Pierre pour lui demander de faire un travail semblable sur le vin et ses mentions dans la Sainte Écriture, car, remarquait-il, se contenter de manger du pain est indigeste ; il serait meilleur et plus prudent de boire en même temps : « Jam enim sitio, poteroteque vorator panum in siccitate strangulari, nisi clementia vestra mihi vinum provideat¹. » En raison de ses diverses occupations, il est fort peu probable que l'abbé de Saint-Remi ait trouvé le loisir de satisfaire le désir de son ami. En tous cas aucune trace n'en a été retrouvée.

Cherchant à restituer à son véritable auteur une *Vie de Sainte Marie-Madeleine* inscrite à tort parmi les œuvres de Raban Maur, un historien² a rapproché ce texte du 2^e Sermon de Pierre pour la fête de cette même sainte. Dans les deux cas il y a semblable substitution de la *regio dissimilitudinis* à la *regio longinqua* de la parabole de l'Enfant prodigue, et nombre d'expressions de cette *Vie* se rencontrent chez Pierre de Celle, si bien que l'on peut se demander si celui-ci n'en serait pas l'auteur. On sait par ailleurs la dévotion qu'il portait à la sainte, considérée par lui comme le modèle des moines.

Un catalogue des manuscrits de la Chartreuse du Mont-Dieu rédigé en 1603 mentionnait un *Liber Petri abbatis Cellensis de laude heremiticae vitae*, et ailleurs une *Epistola Petri abbatis Cellensis (qui fuit postea abbas S. Remegii) ad Stephanum heremitam Montis Dei, prius suum monachum*. Dom Ganneron, soixante ans plus tard, déplorait vivement la perte de ces ouvrages. On le comprend facilement. Pour-

1. JOAN. SAREB., *Epist.* 85 (*PL* 199, 72 A-B).

2. P. COURCELLE, « Treize textes nouveaux sur la région de dissemblance », dans *Revue des Études Augustiniennes* 16 (1970), p. 278.

tant, n'y a-t-il pas lieu de conjecturer que l'un et l'autre titre se rapportait en réalité à la fameuse « Lettre d'or » adressée par Guillaume de Saint-Thierry aux Chartreux du Mont-Dieu, parmi lesquels « le frère Étienne », précédemment moine de Montier-la-Celle ¹ ?

On apprend enfin par une lettre que l'abbé de la Celle adressait à Mathilde, abbesse de Fontevrault, la promesse qu'il avait faite de composer pour celle-ci un recueil de sentences. Jusque-là il avait été empêché de réaliser ce projet, mais il n'avait pas oublié ; le post-scriptum tenait à le redire ². Bien qu'anonyme, la collection de textes divers insérée parmi les œuvres de Pierre dans le manuscrit de Troyes ³ est peut-être une ébauche du recueil annoncé.

De caractères variés et de genres littéraires différents, les lettres, sermons et traités de Pierre de Celle ont cependant une inspiration commune : son ardent amour pour les choses de Dieu. S'il écrit ou s'il parle, c'est le plus souvent pour partager avec ses frères et ses amis les fruits de sa réflexion, l'élan de sa prière. Ainsi pour le traité *Sur la discipline claustrale*.

1. Fr. GANNERON, *Les antiquités de la chartreuse du Mont-Dieu* (publié par P. Laurent), Paris 1893, p. 114. Cf. S. COLLIN-ROSET, « Les manuscrits de l'ancienne chartreuse du Mont-Dieu », dans *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 132 (1974), p. 8. — Dans son édition de la *Lettre aux Frères du Mont-Dieu* (SC 223), Paris 1976, J. DÉCHANET, p. 22-23, n. 28, fait allusion, sans citer les titres ci-dessus, aux rapprochements et aux confusions qui ont pu faire attribuer jadis à Pierre de Celle la paternité de la « Lettre d'or ».

2. *Epist.* II, 10 (col. 446 A).

3. Troyes 253, f° 78-80.

CHAPITRE II

PRÉSENTATION DU TRAITÉ

Circonstances et date du *De Disciplina claustrali*

Par la préface même du traité et par deux lettres conservées, on connaît avec assez de précision les circonstances dans lesquelles fut composé le *De disciplina*.

Richard de Salisbury, chanoine de Merton (dans le Surrey) ¹, avait demandé à Pierre de Celle de lui parler de la discipline claustrale. Bien que souvent renouvelée, la requête était restée sans réponse, jusqu'au jour où la maladie — « une très grave maladie ² » — contraignait l'abbé de Saint-Remi à déposer momentanément le fardeau de ses occupations et l'établissait dans les conditions les plus favorables pour la réflexion. Si la crise de goutte aiguë rendait les mouvements du corps difficiles, l'esprit pouvait encore vagabonder et repenser à cette vie monastique connue depuis longtemps. Une première lettre ³ annonçait bientôt que les éléments du travail étaient réunis ; une seconde ⁴ apprenait plus tard qu'une partie du traité était composée et que seule la crainte de voir l'écrit tomber entre les mains des curieux et des malveillants retenait l'auteur de l'envoyer à son destinataire. Richard le recevra lorsqu'un messenger fidèle se sera

1. Frère de Jean de Salisbury, Richard était entré chez les chanoines réguliers du prieuré de Merton après le dénouement de l'affaire Thomas Becket (1170). Cf. C.-J. WEBB, *John of Salisbury*, London 1932, p. 2, 111 et 152, et B. SMALLEY, *The Becket conflict and the schools*, Oxford 1973, p. 121. Dans la liste des prieurs de Merton on trouve un Richard de 1190 à 1198 (cf. W. DUGDALE, *Monasticon Anglicanum*, t. 6, London 1830, p. 245).

2. « Promptum me et facilem nosti in omni obedientia, sed vinculum et occupatum laboriosa sarcina, cui nova alluvione accrevit et accessit renum gravissima infirmitas » (*Epist.* VIII, 3 : col. 607 C).

3. *Epist.* VIII, 3 (col. 607 B - 608 B).

4. *Epist.* VIII, 6 (col. 608 B - 608 D).

présenté, à qui l'on puisse confier sans danger ce précieux dépôt.

En quelle année ces événements se sont-ils passés ?

Par les épigraphes des deux lettres et du traité, on constate que Pierre est alors abbé de Saint-Remi. D'autre part la réflexion de la lettre-dédicace : « Si la grande force que les pères d'autrefois mettaient à observer la règle s'est à notre époque affaiblie... » pourrait bien n'être pas seulement une formule littéraire, mais indiquer une baisse de la ferveur religieuse, celle que l'on remarquerait à la fin du XIII^e siècle, en particulier chez les Cisterciens et les Victorins¹, et dont Pierre de Celle se fait l'écho lorsqu'il s'adresse aux moines de Cluny en ces termes : *Proh dolor ! Inlepuil et consenuit lantus fervor. Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est...* « Il vaut mieux assurément que vous mouriez dans la guerre des vices et des vicieux qui comme des renards ravagent la vigne du Seigneur, plutôt que de voir la ruine dernière de votre mère et notre mère². »

Mais plus encore que ces deux indications qui situent le traité dans les dernières années de la période rémoise³, la mention de l'attaque de goutte que l'on rencontre dans trois autres textes permet de préciser : 1178 ou 1179.

C'est en effet en 1179 que se tint à Rome le 3^e Concile du Latran. Comme nous l'avons dit, Pierre de Celle, bien qu'invité par le pape Alexandre III, n'avait pu s'y rendre en raison de son infirmité. Bernèrède par contre, abbé de Saint-Crépin, s'y trouvait, et dans une lettre qui peut être datée de la fin de 1178, l'abbé de Saint-Remi lui écrivait :

1. Cf. J. CHÂTILLON, « La culture de l'école de Saint-Victor », dans *Entretiens sur la renaissance du XII^e siècle* (sous la direction de M. de Gandillac et E. Jeuneau), Paris-La Haye 1968, p. 169.

2. *Epist.* VIII, 28 (col. 603 C). Mabillon a souligné le zèle de Pierre de Celle pour la restauration de l'observance monastique primitive (cf. notre « Mabillon et la préface aux œuvres de Pierre de Celle », dans *Revue Mabillon* 58 (1974), p. 262-263).

3. Il paraît difficile de tirer quelque argument de l'aveu du Prologue du *De Disciplina* : « ... depuis bientôt trente ans je l'ai (la discipline claustrale) tout juste goûtée du bout des lèvres » (Prol. 10-11). Pierre fait ici discrètement allusion à la durée de son abbatiat, mais on ignore l'année précise à laquelle celui-ci commença.

« A propos de notre état, je vous fais savoir que depuis peu je ressens quelques gouttes de notre goutte¹ ». Enfin, dernier témoignage, celui d'une lettre de l'archevêque de Lund, Eskil, qui avait convié Pierre à venir au Danemark. Celui-ci lui répondait : « Le chemin est long, les pieds peuvent à peine remuer, les reins sont gelés² ». On sait par ailleurs que Eskil rentra en France en 1179. La lettre doit être peu antérieure à ce retour.

Tels sont les seuls endroits de ses écrits où Pierre de Celle se plaint d'être arrêté par une attaque de goutte. Les renseignements donnés dans les lettres qui peuvent approximativement être datées et les allusions contenues dans la préface du traité permettent, par concordance, de situer la composition du *De Disciplina* en 1179.

Caractère et Plan

Si la maladie fut un élément déterminant dans l'élaboration du traité, il ne faut cependant pas majorer son importance. Il existe une raison plus profonde qui décida Pierre de Celle à composer cet ouvrage ; une raison plus belle aussi, car elle n'est autre que l'amitié. C'est en effet pour répondre à la requête d'un ami très cher, Richard de Salisbury, que l'abbé choisit de se mettre à l'œuvre. *Sine dono non est amicus*³.

Dire que le *De Disciplina* est un témoignage d'amitié suggère déjà l'un des aspects caractéristiques du traité. On constate en effet à la lecture que Pierre s'exprime ici avec grande liberté, avec la liberté que donne précisément l'amitié. Il n'ignore pas la divulgation probable de ce qu'il compose. Cependant au cours de son travail il ne s'arrête pas à cette crainte, il l'oublie pour ne plus penser qu'à son ami et à ce qu'il veut lui dire. Plusieurs mois de vie commune dans le même cloître de Saint-Remi avaient créé entre les deux

1. « De statu autem nostro significo vobis quod guttae nostrae quasdam recenter sentio guttas » (*Epist.* IX, 2 ; col. 546 A). Cf. P. GLONIEUX, *art. cit.*, p. 21.

2. *Epist.* VIII, 1 (col. 560 A).

3. *De Conscientia, La Spir.*, p. 204, 4.

hommes une intimité qui s'est développée par la suite et souvent manifestée dans les lettres ¹. Le traité « Sur la Discipline claustrale » est écrit dans ce même climat où, sans chercher à dissimuler sa personnalité, l'abbé se révèle tel qu'il est, un esprit réfléchi et sensible, qui pour exprimer ses idées les plus chères sur la vie monastique ne trouve pas de meilleur langage que celui de la Bible et de ses symboles.

Il ne faut pas dès lors s'étonner de l'absence de plan rigoureux dans l'ensemble de l'ouvrage. Pierre n'entend pas réaliser un exposé méthodique sur la vie religieuse ², ni un commentaire des Règles de saint Augustin et de saint Benoît. Il ne désire pas non plus explicitement écrire une exhortation destinée à ranimer le zèle de Richard pour sa propre vie de chanoine. Son propos est seulement de réfléchir sur sa vie, et de livrer à son ami le fruit de ses réflexions. La forme adoptée lui importe peu ; elle sera l'expression de son caractère de poète plus que de maître ³.

Il serait exagéré cependant de ne pas reconnaître entre toutes les idées exposées une certaine ordonnance intentionnelle. Dès le début l'auteur a présentes à l'esprit les grandes lignes de son traité. Il sait qu'il décrira les origines de la vie monastique, ses modèles, ses éléments essentiels. Ainsi au chapitre deuxième annonce-t-il son intention de parler du silence, de la lecture, de la confession, de l'oraison, de la méditation de la mort. Mais son intérêt pour l'Ancien Testa-

1. Richard, qui était venu se réfugier à Saint-Remi pendant son exil à partir de 1166, devint pour Pierre « l'ami très cher » (*Epist.* VIII, 6 ; col. 608 B), « celui que j'embrasse très tendrement et très doucement » (*ibid.*, VI, 12 ; col. 574 A). Les lettres sont adressées à Jean et à Richard ensemble (*Epist.* V, 14 et 20 ; VI, 11 : col. 570 B - 573 A) ou à Richard seul (*Epist.* VI, 16 et 20 ; VII, 12 ; VIII, 3 et 6 ; IX, 4 : col. 605 D - 610 A). J. LECLERCQ (« La spiritualité des chanoines réguliers » dans *La vita comune del clero nei secoli XI e XII* [Mendola 1959], Milano 1962, vol. 1, p. 127) a cité d'autres exemples d'amitié entre un moine et des chanoines : S. Bernard avec Guillaume de Champeaux et Gerhoh de Reichersberg.

2. A la différence d'ÆLRED DE RIEVAULX qui à la fin de sa vie — il mourut en 1167 — commença un traité *De Anima* (CCM 1, p. 685-762) selon la tradition des Cisterciens du XII^e siècle (cf. A. HALLIER, *Un éducateur monastique, Aelred de Rievaulx*, Paris 1959, p. 29), Pierre de Celle ne cherche pas d'abord à donner un résumé de sa doctrine monastique.

3. Cf. J. LECLERCQ, *La Spir.*, p. 52-53.

ment, son goût de l'allégorie, son amour pour le Christ crucifié l'inclineront d'abord à comparer la discipline judaïque et la discipline claustrale, à développer quelques métaphores à propos du religieux, à regarder le cloître en regardant la croix. L'enseignement sur les *substantialia in religione* ne sera donné que beaucoup plus loin dans les chapitres 18 à 26.

Si l'on voulait dégager un plan d'ensemble ¹, on pourrait proposer celui-ci :

Origine de la discipline claustrale : ch. 1-2.

Description générale : ch. 3-4.

But de la discipline claustrale : ch. 5-7.

Place de la discipline claustrale par rapport aux autres disciplines : ch. 8-9.

Symboles de la discipline claustrale :

l'ange de la Résurrection : ch. 10 ;

le stade : ch. 11 ;

le parvis intérieur : ch. 12 ;

la salle du trésor : ch. 13 ;

le sanctuaire terrestre : ch. 14 ;

la chambre royale : ch. 15 ;

le gibet : ch. 16 ;

le marché : ch. 17.

Éléments substantiels de la discipline claustrale :

le silence : ch. 18 ;

la lecture : chap. 19 ;

la confession : ch. 20-21 ;

l'oraison : ch. 22-23 ;

la méditation de la mort : ch. 24-26.

1. Bien que le texte du traité commence avec les premiers mots du Prologue : « Aut periti est aut experti... », il n'y a pas lieu de tenir compte, à propos du plan, ni de ce prologue ni des deux préfaces qui suivent et qui sont une double rédaction du billet d'envoi où Pierre décrit les circonstances dans lesquelles le *De Disciplina* fut composé. Sur ce problème des corrections et des éditions successives d'un même texte dans l'œuvre de saint Bernard, voir J. LECLERCQ, « Aspects littéraires de l'œuvre de saint Bernard », dans *Cahiers de Civilisation Médiévale* 1 (1958), p. 439-444.

L'Eucharistie : ch. 27.
Épilogue.
Exhortation.

Il n'est pas douteux que Pierre de Celle a lui-même divisé son traité en chapitres, comme le montre la phrase qui, dans le manuscrit de Cambridge, précède la table des *capitula* : *Continentur autem in hoc opere nostro de disciplina claustrali capitula ista*. Le possessif *nostro* n'a pu être employé ici que par l'auteur en personne. Pourtant la capitulation actuelle des manuscrits n'est guère satisfaisante : leurs tables des chapitres ne correspondent pas exactement à la répartition effective de ces chapitres. La plupart des chapitres, dans le manuscrit de Troyes, sont d'ailleurs dépourvus de titres (leur emplacement a pourtant été prévu). On trouve de plus diverses variantes dans le libellé des titres. Et les coupes des chapitres ne sont pas toujours identiques d'un manuscrit à l'autre¹.

Le caractère plus ou moins inconsistant des divisions ainsi assignées au traité montre que la rédaction ne s'est pas pliée aux exigences d'un cadre strictement arrêté. Elle a plutôt progressé par enchaînement de paragraphes distincts, étroitement liés par d'abondantes conjonctions de coordination. La division en chapitres crée trop de distinctions là où il aurait suffi de souligner un changement de thème ou une orientation nouvelle de la pensée².

1. Le manuscrit de Cambridge, qui comporte 27 chapitres, n'en annonce que 25 dans la table des *capitula*, car cette table bloque sous un seul titre les trois chapitres sur la méditation de la mort. Le manuscrit de Troyes annonce et donne 27 chapitres, coupés un peu différemment. L'édition de d'Achery ne compte que 26 chapitres, car elle réunit en un seul les deux chapitres sur l'oraison. L'édition de Dom Janvier réduit ce chiffre à 25, car elle joint en un seul les deux derniers des trois chapitres sur la méditation de la mort. Elle est suivie par la *Maxima Bibliotheca Patrum* et par la *Patrologie de Migne*.

2. La division du chapitre 21, qui est un commentaire de l'Épître aux Hébreux 4, 12, rompt l'unité de l'enseignement sur la confession, alors qu'un lien étroit unit les deux chapitres sur ce thème, le chapitre 20 se terminant sur la mention du glaive et le chapitre 21 développant l'explication du symbole. De même pour les chapitres 23 (à propos de la prière) et 26 (sur la méditation de la mort). On notera d'ailleurs les hésitations des copistes à choisir l'emplacement de ces divisions.

Si l'on remarque une unité réelle entre les chapitres présentant la discipline claustrale sous différents symboles (ch. 10-17), elle est encore plus manifeste lorsque Pierre en vient à parler des éléments essentiels de la vie religieuse (ch. 18-26) puisque chacun de ces éléments est mis en relation avec l'une des visions décrites par S. Jean dans le chapitre 6 de l'Apocalypse. Le rapprochement du silence avec l'image du sceau se comprend aisément, mais il est plus surprenant de voir la première vision symboliser la lecture, la seconde la confession, et ainsi de suite. En fait l'allégorie permet des interprétations parfois très éloignées du sens littéral, et ce que Pierre désirait d'abord était de marquer jusque dans la forme de son exposé le lien interne qui existe entre les composantes principales de la vie claustrale. Et ce qui est observé là sur un ensemble de plusieurs chapitres vaut également à l'intérieur de chaque thème étudié.

Par son caractère plus didactique et son plan nettement dessiné, le chapitre sur l'Eucharistie se distingue de l'ensemble du traité, et pour cette raison même il semble légitime d'affirmer qu'il avait été rédigé indépendamment du *De Disciplina*¹. D'ailleurs, lorsque Pierre de Celle énumère, à la fin du ch. 2, les *substantialia* de la vie religieuse dont il se propose de traiter, il ne mentionne que le silence, la lecture, la confession, l'oraison et la méditation de la mort. L'importance du Sacrement, surtout dans la vie religieuse, et la dévotion que Pierre lui portait ont déterminé l'auteur à insérer ici, sans grande modification, ce court traité pré-existant.

Si, comme on le constate pour d'autres traités, Pierre de Celle ne paraît guère soucieux de soigner ses conclusions²,

1. « Le réemploi d'un écrit ou d'une partie d'un écrit dans un autre n'était pas inconnu de la tradition littéraire, et, par exemple, un saint Pierre Damien, qui l'a pratiqué plus d'une fois, n'avait pas cherché à le dissimuler, non plus que Bernard ne l'a fait dans le *De Diligendo...* » (J. LÉCLERCQ « L'art de la composition dans les traités de saint Bernard », dans *RB* 76 (1966), p. 94).

2. Voir, par exemple, pour le *De Conscientia* (*La Spir.*, p. 230, 6-7), pour l'*Expositio mystica et moralis mosaici tabernaculi* (*PL* 202, 1084 B), pour le *Commentaire sur Ruth* (f° 63 v B).

il faut relever ici une exception, car cet *épilogue* placé à la suite d'un long chapitre se terminant *ex abrupto* par la phrase lapidaire : *Et haec de necessitate sufficient*, reprend en quelques lignes les idées majeures exposées au cours du traité. On peut toutefois regretter que les derniers mots consacrés à la situation fâcheuse des religieux infidèles atténuent la note d'espérance donnée, dans la première partie de cette conclusion, par l'évocation de la récompense éternelle.

À l'origine, l'*Exhortation aux cloîtres* ne devait pas se rattacher au *De Disciplina*, mais en raison de la similitude des thèmes on aura très tôt réuni ces deux textes, comme le fait le manuscrit de Troyes et les éditions qui en dérivent. Cette exhortation est un appel pressant à la charité fraternelle et à la vigueur spirituelle des cloîtres, présenté sous forme de commentaire d'un verset du Cantique (6, 9)¹ dont la finale est empruntée presque textuellement à saint Grégoire.

Le *De Disciplina* est précédé d'une lettre-dédicace au comte Henri de Champagne². Déjà comme abbé de Montier-la-Celle, Pierre avait pu entretenir de fréquentes relations avec le Comte de Troyes et l'on sait que l'abbaye avait bénéficié en 1156 des largesses de celui qui en raison de sa générosité avait mérité d'être appelé Henri le Libéral³. Malgré le transfert de Pierre à Reims, les rapports se sont poursuivis, comme le montre une charte de 1167⁴. On connaît d'autre

part l'intérêt que Henri portait aux lettres et aux arts¹. Par quelques faits éclatants on apprend enfin que ce personnage, généreux certes, prodigue de lui-même et de ses biens, était aussi un habile négociateur et un homme de guerre intrépide². En lisant cette lettre-dédicace écrite en des termes qui laisseraient supposer entre les deux hommes une véritable affection³, il convient de se rappeler la nature de ce personnage et la position qu'il occupait alors. En tout cas Pierre jugea très légitime de lui adresser une copie de son traité « sur la discipline claustrale ».

1. Cf. J. BENTON, « The court of Champagne as a literary center », dans *Speculum (A journal of mediaeval studies)* 36 (1961), p. 551-591.

2. Cf. R. CROZET, *Histoire de Champagne*, Paris 1933, p. 55-61 ; T. BOUTIOT, *op. cit.*, p. 228-229, et notre article « Pierre de Celle à Reims », déjà cité, p. 74-75.

3. Cf. J. LECLERCO, *La Spir.*, p. 42 et n. 5. — En fait, le contenu de cette lettre est bien proche du Prologue du *De Panibus* adressé à Jean de Salisbury. Quant aux aveux d'humilité, ils appartiennent au genre littéraire de la présentation d'un texte. On les retrouve plus bas dans le Prologue, au début du *De Conscientia (La Spir.*, p. 193-194), et, pour les Sermons, dans une lettre à un moine de Saint-Bertin (*Epist.* VII, 19 : col. 610 B). Cf. J. LECLERCO, « Aspects littéraires... », *art. cit.*, p. 427-436 ; « Les lettres familières d'un moine du Bec » (*Studia Anselm.* 31 (1953), p. 145-149 et *L'amour des Lettres...*, p. 239, 242).

1. Ce même texte du Cantique des Cantiques (6, 9) est utilisé dans le *De Puritate* pour expliquer au novice le programme de la vie monastique (cf. *La Spir.*, p. 176, 35 - 177, 16).

2. « Henrico illustri Trecentium comiti palatino ». Cf. l'adresse de *Epist.* II, 6, col. 438 : « Henrico comiti palatino. » Sur le titre de « comte de Troyes » et sur celui de comte du palais porté par les comtes de Champagne, cf. M. BUR, *La formation du comté de Champagne*, Nancy 1977 (nombreuses références).

3. Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne*, t. 3, Paris 1861, p. 286, et T. BOUTIOT, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. 3, Paris 1870, p. 208. — Henri I^{er} († 1181), frère de Guillaume-aux-Blanches-Mains, était devenu comte de Champagne en 1152, après le décès de son père Thibaud II le Grand. Il épousera en 1164 Marie, fille de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine.

4. Cf. Françoise POIRIEN-COUTANSAIS, *Gallia Monastica I (Les abbayes bénédictines du diocèse de Reims)*, Paris 1974, p. 39.

CHAPITRE III

LA DISCIPLINE CLAUSTRALE

L'expression *disciplina claustralis*

Au cours de son traité, Pierre de Celle emploie 92 fois le terme *disciplina* et, il faut le préciser tout de suite, jamais pour désigner l'instrument de pénitence avec lequel on s'infligeait un châtiment corporel¹. Cela ne signifie cependant pas que le mot ne revête parfois un sens pénitentiel, de sévérité, de souffrance²; mais celui-ci est secondaire par rapport à la signification première — dictée par l'étymologie (*discere*) — celle de doctrine.

En exprimant son intention de composer un traité sem-

1. Dans son étude sur le *Speculum virginum*, M. BERNARDS remarque semblablement : « An keiner Stelle ist das Wort Disziplin (*disciplina*) im Sinne einer Körperstrafe zu verstehen » (*Speculum virginum. Geistigkeit und Seelenleben der Frau im Hochmittelalter*, Köln 1955, s. 132-133). Dans toute l'œuvre de Pierre de Celle nous n'avons relevé qu'un seul passage où le terme aurait le sens de pénitence corporelle, si l'on prend *virtutes* au sens large : « Aliae virtutes, id est secundariae, quasi cotidianae sunt, ut est ieiunium, vigiliae, psalmodiae, disciplinae et alia huiusmodi, quae non propter se quaeruntur, sed propter cordis puritatem... » (*In Ruth*, 1^o 57 v A). — L. GOUGAUD (*Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age*, Paris 1925, p. 175-199) a retracé l'histoire de ce mode de flagellation et indiqué (p. 194, n. 1) les textes des anciennes règles monastiques où *disciplina* est employé dans ce sens. Nous n'avons pu consulter les deux études de J. CAMPOS : « *Disciplina* y su la tradición en la vida monástica », dans *Helmantica* 20 (1969), p. 105-132 et « Valores penitenciales de *disciplina* en la ascética monástica », dans *Ciudad de Dios* (1973), p. 5-19 (Cf. *Coll. O. C. R.* 35, 1973, p. [303]-[310] et *ibid.*, 37 (1975), p. [560]).

2. Ainsi les souffrances causées par la crise de goutte sont une *disciplina* ressentie durement par le malade (cf. Dédicace, 28-31; Prologue, 37-39). Depuis le péché l'homme est soumis à la *poenalis disciplina*, c'est-à-dire à la correction imposée par Dieu pour lui faire expier ses fautes et le rendre prudent pour l'avenir. L'expression est alors synonyme de *disciplina Dei* que l'on trouve une fois chez Pierre (*Epist.* III, 10 : PL 202, 483 C) et qui est expliquée en détail par HUGUES DE SAINT-VICTOR (*Miscellanea* II, 30 : PL 177, 602 C et 603 B-C).

blable au *De Disciplina christiana* de S. Augustin¹, l'auteur suggère lui-même le sens selon lequel il entend employer le mot *disciplina* lorsqu'il parle de *disciplina claustralis*. « Sous la plume de saint Augustin, *disciplina christiana*, c'est la règle de vie chrétienne, la loi qui dicte dans chaque cas la conduite à tenir en fonction de la foi². » Semblablement, pour Pierre de Celle, la *disciplina claustralis* est la règle de vie claustrale qui détermine pour le religieux la conduite à garder dans le cloître.

Employé seul (39 fois), *disciplina* a le sens général, traditionnel chez les Pères, de doctrine, de matière enseignée et désigne le contenu de l'enseignement, corrélativement la manière de vivre selon cet enseignement³. Plus souvent la nature de cette doctrine est précisée par un qualificatif. On trouve alors *disciplina coelestis*, *disciplina iudaica*, *disciplina apostolica*, *disciplina regularis*⁴, *disciplina claustralis*

1. PL 40, 669-678.

2. H.-I. MARROU, « *Doctrina et disciplina* dans la langue des Pères de l'Église », dans *Bulletin Du Cange* 9 (1934), p. 18.

3. Cf. H.-I. MARROU, *ibid.*, p. 5-25; *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris 1938, p. 554-555. H. DE LUBAC (*Exégèse médiévale*, 1^{re} partie, Aubier 1959, p. 46-56) a relevé les divers et nombreux emplois de *disciplina* dans la littérature chrétienne, avant et pendant le Moyen Age. Le terme est employé au XII^e siècle spécialement par les Victorins (cf. J. CHÂTILLON, « La culture de l'école de Saint-Victor au 12^e siècle », dans *Entretiens sur la renaissance du 12^e siècle*, Paris-La Haye 1968, p. 159) et les Cisterciens (cf. P. SALMON, « L'ascèse monastique et les origines de Cîteaux », dans *Mélanges Saint Bernard*, Dijon 1954, p. 268-283). Sur son évolution, voir M.-D. CHENU, « Notes de lexicographie médiévale. *Disciplina* », dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* 25 (1936), p. 687. Chez Pierre de Celle, *disciplina* désigne habituellement la bonne conduite, le bon ordre (*Epist.* I, 6 : col. 409 B; *Serm. de Transfig.* 2 : col. 847 B; *Serm. de Assumpt.* 3 : col. 857 B... Dans le Sermon *Ad Monachos* (col. 922 A-B), la *disciplina* est opposée à la *dissolutio* et à la *scurrilitas*, plus rarement la doctrine (*Serm. de S. Nicolao* 1 : col. 879 B; *De Panibus* 18 : col. 1008 D...). — Dans ce traité, la traduction la plus exacte de *disciplina* serait « doctrine de vie ». Mais afin de conserver au terme son sens d'enseignement théorique et pratique dans « l'école du cloître », on a préféré le transcrire par le mot français le plus proche : discipline.

4. W. DÜRIG (« *Disciplina. Eine Studie zum Bedeutungsumfang des Wortes in der Sprache der Liturgie und der Väter* », dans *Sacris Erudiri* 4, 1952, p. 262-266) a montré comment l'expression *disciplina regularis* donnait au sens classique du terme une nuance militaire.

(31 fois) dont il faut rapprocher l'expression *disciplina claustris* qui a la même signification. Il s'agit toujours d'une doctrine, d'une sagesse ; seuls diffèrent le modèle auquel on se réfère et le cadre dans lequel elle sera mise en pratique.

Pour Pierre, ce cadre est le cloître (*claustrum*), c'est-à-dire le lieu où vivent tous ceux que l'on désigne du terme de *claustrales*, qu'ils soient moines ou chanoines, ceux qui, séparés du monde à des degrés divers, mènent une vie régulière déterminée par la *disciplina regularis* ou *disciplina claustralis*. Il n'est pas fait ici de distinction entre les fils de S. Augustin et les fils de S. Benoît, ces éducateurs privilégiés de la vie religieuse. Au point de vue où il se place, l'abbé peut s'adresser aux uns comme aux autres. Tous ont en effet une même origine, un même modèle et suivent des voies similaires pour arriver au même but¹.

Nature de la discipline claustrale

Dès les premières pages de son traité, Pierre de Celle se demande : « La discipline claustrale, quelle est-elle ? » Il répond aussitôt : « Rien d'autre que de vivre selon les commandements de Dieu », c'est-à-dire, explique-t-il, avoir pour

1. Le *De Disciplina claustralium* de THOMAS A KEMPIS († 1471), mentionné par J. LECLERCQ (art. « Disciplina », *DSp* 3 (1956), col. 1301), et le traité *Sur la discipline claustrale* de JEAN DE JÉSUS-MARIE († 1615) s'adressent à tous les religieux sans distinction particulière. J. LECLERCQ : « La spiritualité des chanoines réguliers », dans *La vita comune del clero nei secoli XI e XII* (Mendola 1959), Milano 1962, p. 126 et *passim*; *La spiritualité du Moyen Age. De Saint Grégoire à Saint Bernard, du VI^e au XII^e siècle* (*Histoire de la spiritualité chrétienne II*), Paris 1961, p. 173-179 et p. 271 ; *Témoins de la spiritualité occidentale*, Paris 1965, p. 193-218, a souligné l'unité de tous les *claustrales* : ils ont le même cadre de vie, suivent la même ascèse, reconnaissent une même importance à la prière et à la vie en communauté. Le mot de *claustrales* présente cependant parfois une acception particulière, celle de moines spécialement adonnés aux exercices spirituels. Cf. C. DUMONT, « Chercher Dieu dans la communauté selon Aelred de Rievaulx », dans *Coll. O. C. R.* 34 (1972), p. 16. Bien que le terme « cloître » ait pris en français le sens spécifique de « celui qui demeure dans un cloître, à l'intérieur d'une clôture », on lui conservera ici sa signification la plus large qui le rend synonyme de « régulier » ou de « religieux », à l'exemple de Pierre de Celle qui, dans son traité (ch. 8), emploie les mots *claustralis* et *religiosus* l'un pour l'autre.

maître le Christ et mettre en pratique ce qu'il a enseigné à ses apôtres et aux disciples¹. Cet extrait du premier chapitre constitue une présentation exacte de ce qui sera développé dans la suite de l'ouvrage et que l'on peut synthétiser sous cette forme : la discipline claustrale est une imitation de la vie apostolique², considérée d'abord comme une vie d'intimité avec le Seigneur recherché à travers les différentes observances du cloître. La *disciplina claustralis* est en effet l'Évangile lui-même, tel qu'il a été vécu dans ce premier *claustrum* formé par les disciples réunis autour de Jésus, le Maître des novices par excellence. A qui veut connaître et mener la vie claustrale, il suffit donc de regarder ce premier noviciat en s'efforçant de reproduire ce qui formait l'élément essentiel de ce groupe de cloîtrés : un attachement exclusif au Seigneur.

Cette place centrale qu'occupe le Seigneur, Pierre ne cesse de l'affirmer : c'est le Seigneur qui est à l'origine de toute vie religieuse « dans le monde » (ch. 1) et au terme de tous les efforts ; celui qui, un jour, inspira le désir d'entrer dans le cloître et que depuis lors on invoque fréquemment (« Seigneur, souviens-toi de moi », ch. 16) ; c'est lui que l'on écoute dans la lecture, que l'on supplie dans la prière ; c'est lui que l'on reçoit corporellement dans le sacrement de l'autel, que par la mort enfin on rejoint pour toujours.

1. Sur la relation de la *disciplina* avec le Christ, voir le *Sermon pour la fête de S. Nicolas* 2 (col. 880 A) et le *De Panibus*, chap. 22 (col. 1024 B-C). On lit dans le *De ecclesiastica disciplina* de RABAN MAUR : « (Disciplina) facit in Christo manere semper ac jugiter Deo vivere, ad promissa coelestia et divina praemia pervenire » (*PL* 102, 1231). S. Bernard identifie *disciplina* à la doctrine que le Christ a proposée aux hommes en sa propre personne (cf. B. LOHR, « The philosophical life according to Adam of Perseigne », dans *Coll. O. C. R.* 24, 1962, p. 229, n. 10).

2. En reconnaissant la vie apostolique comme origine de la vie claustrale, Pierre se situe dans la ligne de la tradition. Parmi les nombreuses études consacrées à cette question, on citera seulement celle de M.-D. CHENU (« Moines, clercs, laïcs. Au carrefour de la vie évangélique », dans *La Théologie au douzième siècle*, Paris 1957, p. 225-239), de M.-H. VICAIRE (*L'imitation des Apôtres*, Paris 1963, p. 8 ; bibliographie, et 13-66) et surtout celle de I. E. LOZANO (« De vita apostolica apud Patres et scriptores monasticos » et « De vita apostolica apud Canonicos regulares », dans *Commentarium pro religiosis et missionariis* 52, 1971, p. 97-120 et p. 193-210).

Pour décrire ces relations étroites que le cloître entretient avec son Seigneur, Pierre de Celle procède de deux manières, complémentaires l'une de l'autre. Dans un chapitre consacré aux « observances de la discipline claustrale¹ », il expose les activités principales du religieux tout au long de la journée et les illustre chacune par un texte scripturaire dictant l'attitude intérieure requise pour le meilleur accomplissement de cette action : lorsque le cloître lèvera les yeux, il pensera à Celui qui habite dans les cieux ; lorsqu'il s'apprêtera à parler, il demandera au Seigneur de mettre une garde à sa bouche ; lorsqu'il lira, il cherchera à comprendre les commandements de Dieu... En fait, à cette description concrète de l'agir du cloître, l'abbé préfère la présentation plus abstraite et suggestive qui utilise le symbole. Elle correspond davantage à son tempérament imaginaire, elle convient mieux à la nature de l'exposé, car, pour parler des choses spirituelles, les images sont souvent plus éloquentes que les narrations. Ainsi le cloître, lieu de cette rencontre avec le Seigneur, est présenté comme une hôtellerie où le Dieu incarné s'est installé et attend que l'on vienne frapper, ou bien comme la chambre royale où l'Époux s'est retiré pour se reposer et se donner en nourriture à l'âme loin du trouble, du bruit et de la division. Le cloître est encore comparé au stade dont parle S. Paul, où dans le dépouillement du superflu on combat pour le Christ afin de mériter la couronne éternelle. De façon plus générale, la vie claustrale ressemble à une marche progressive à travers les différentes parties du Temple de l'Ancienne Alliance. Elle est enfin et surtout une participation active à la vie du Crucifié, une imitation réelle de Celui qui voulut être fixé sur la Croix pour nos péchés.

Lorsque Pierre de Celle présente le cloître comme semblable au gibet où Jésus fut suspendu², il ne s'agit plus là seulement d'un symbole, mais d'un terme qui exprime vrai-

1. Ch. 4.

2. Cf. ch. 16 et aussi ch. 6, 1-2 et 16 : « Plane tota forma claustralis disciplinae emanavit de cruce... Debet (claustralis) ligno affigi... ». Voir aussi ch. 7, 78 : « Disciplina claustris est crux Christi... ».

ment la réalité fondamentale de toute vie chrétienne, *a fortiori* de toute vie religieuse : l'imitation de Jésus crucifié. « Imitons Celui qui prie sur la Croix », s'écrie-t-il (ch. 22), et ailleurs il montre comment le cloître réalisera cette imitation du Seigneur : en étant élevé de terre comme lui par le renoncement aux désirs charnels, en se laissant attacher comme lui par les liens de la religion, en restant comme lui étendu sur le bois par la force de l'amour, les membres bien fixés pour ne plus faire que le bien.

C'est dans sa Passion que le Christ manifesta de la façon la plus visible son amour pour le Père, mais c'est durant toute sa vie qu'il demeura dans un état de soumission aimante à la volonté de celui qui l'avait envoyé. De même pour le cloître : si les épreuves lui font parfois davantage ressentir le cloître comme le lieu-tenant de la Croix³ et l'invitent à reproduire les traits du Crucifié, plus habituellement il aura à exprimer sa fidélité par l'exercice empressé de l'obéissance envers son supérieur⁴. Voici d'ailleurs ce que l'abbé écrivait, comme résumé de sa pensée, à Richard de Salisbury qui attendait le traité : « La très sainte et très équitable discipline claustrale consiste à ne rien faire, ne rien dire, ne rien avoir sans la permission de l'abbé, en sorte que l'œil ne dépasse pas ce qui est établi, que la main ne se porte pas vers ce qui est illicite et que le pied ne coure pas vers ce qui est défendu. Bien assemblé par ces nerfs, le corps de la vie religieuse demeure immobile ; nous avons alors un fondement sans lequel il n'est pas de vie religieuse solide⁵. »

Ainsi établi sur le fondement de l'obéissance, le cloître est à l'intérieur du cloître comme dans le lieu de sa purification où il se dépouille du vieil homme par une vie pénitente, afin de mériter par une bonne « négociation » d'entrer en possession du trésor inestimable⁶. Une condition est cependant nécessaire : la stabilité.

1. Ch. 5, 37 : « Vicarium itaque suae crucis claustrum constituit ».

2. Sur l'obéissance du religieux, imitation de l'obéissance du Christ, cf. *Epist* III, 12 (col. 486 B), *Serm. de Assumpt.* 3 (col. 853 C)...

3. *Epist.* VIII, 3 (col. 608 B).

4. Cf. ch. 17.

S. Benoît avait parlé de la *stabilitas in congregatione*¹. Pierre insiste à son tour sur ce qu'il appelle la *sessio in claustris* et recommande qu'elle soit assidue². Mais il complète son enseignement en rappelant que cette stabilité, avant d'être locale et physique, doit être inscrite dans le cœur du religieux. Une formule brève et dense exprime cette nécessité de la persévérance dans la vie religieuse : *Tenere disciplinam claustralem*³. C'est en effet pour n'avoir pas tenu ferme cette discipline que Satan quitta le ciel et se quitta lui-même⁴. Le cloîtré, au contraire, *tiendra la discipline claustrale*, c'est-à-dire gardera fidèlement l'enseignement reçu de ses maîtres, de son Maître, et s'efforcera de le mettre toujours mieux en pratique. Le malin, de ses cris rauques et de ses mélodies trompeuses, ne manquera pas de lui suggérer de descendre de la Croix, de quitter le cloître. Mais plutôt que de regarder en arrière, ne serait-ce que par le murmure, il restera fermement orienté vers Celui qui l'appelle de son trône de gloire.

*Grandis et gravis disciplina*⁵, reconnaît Pierre de Celle qui ne veut en aucun cas dissimuler la difficulté et l'austérité de la vie embrassée. C'est une voie pénible, dans laquelle bien peu s'engagent. C'est une discipline laborieuse, elle a même pour nom *angustia*⁶ (difficulté, contrainte) et les

1. *Reg. Ben.*, 4, 78.

2. Ch. 17. Pierre de Celle fut le premier à observer cette stabilité qu'il prescrit. Comme déplacements, il ne parle lui-même que de ses voyages à la Chartreuse du Mont-Dieu où il avait projeté de se rendre chaque année. On sait que son désir ne fut pas toujours réalisé. Cf. G. DE MARTEL, « Pierre de Celle à Reims », *art. cit.*, p. 98, n. 123. — Sur le sens de cette *sessio*, cf. J. LÉCLERCQ, *Chances de la spiritualité occidentale*, Paris 1966, p. 313-326.

3. « Sedet enim qui cum delectatione tenet disciplinam claustris » : ch. 16, 79-80. C'est en particulier « dans le chapitre » (*in capitulo*) qu'il faut « tenir la discipline » (*De Pontibus*, VII : col. 965 B). On rapprochera des expressions semblables : « tenere dies aeternos » (*Epist.* VII, 16 : col. 538 B), « tenere obedientiam » (*Epist.* VII, 18 : col. 540 A), « tenere suum ordinem » (*Epist.* IX, 2 : col. 544 A), « tenere portum » (*Epist.* VIII, 1 : col. 559 B)...

4. Ch. 7, 1-3 ; cf. ch. 5, 7-10.

5. Ch. 16, 43.

6. Ch. 17, 32-34. La discipline claustrale est une porte de fer, une pierre de scandale, une pierre doublement frappée...

éléments qui la composent ont de quoi décourager les cœurs timides : silence prolongé, regards baissés, allure modeste, nourriture et sommeil mesurés, chasteté entière, obéissance totale... Et la description s'achève par cette réflexion : « Que cela soit écrit avec le sang de l'Agneau sur les linteaux des maisons des cloîtres pour la génération future¹. »

Certes, il est vrai que les labeurs de la vie claustrale peuvent à peine être énumérés et, comme devant l'ange de la résurrection, la nature humaine prend peur au premier regard, voudrait fuir, mais il est vrai aussi que ces mêmes labeurs sont portés dans l'espérance de parvenir, avec Jésus et en Jésus, à la vie bienheureuse promise. Puisque le cloîtré n'a d'autre désir que de vivre dans la proximité et l'imitation du Seigneur, il garde l'assurance de partager un jour, à la suite des apôtres, le sort réservé aux élus. Il n'est d'ailleurs pas seul à mener le combat ; il a l'exemple des saints, les prières de ses frères, le modèle des anges, le Seigneur lui-même qui, par sa parole et ses sacrements, le purifie et le nourrit ; il est soutenu par cette certitude de la récompense. Il est maintenu par sa propre profession. Il sait surtout que la porte du cloître est bien proche de la porte du ciel.

Les composantes de la discipline claustrale

Après avoir présenté la discipline claustrale sous la forme de métaphores empruntées à la Bible, et au moment d'exposer plus en détail ses principaux éléments, Pierre de Celle exprime par une phrase importante sa pensée sur l'ensemble de ces liens (*vincula religionis*) qui sont comme les *nerfs* et les *jointures* de la vie claustrale : « Adhuc repeto amplius commendare quae religioni aestimo magis amabilia vel etiam necessaria...² » Il sera donc bien parlé du silence, de la lecture, de la confession et de l'oraison, mais davantage pour les recommander — et non les imposer — et en rappelant que ce sont là des réalités *plus aimables et nécessaires*. Néces-

1. Ch. 17, 133-134. D'autres descriptions semblables sont données aux chapitres 2, 3, 4, 7 et 12.

2. Ch. 18, 1-2.

saires, en ce sens que sans elles il serait vain de prétendre mener une vie religieuse authentique ; plus aimables, parce que le cloîtré qui a compris leur valeur les considérera comme ce qu'elles sont, non comme des fins en soi, mais comme des moyens, et des moyens privilégiés pour parvenir à cette fin recherchée dès le premier jour : l'union au Seigneur dans l'amour.

Comme saint Benoît qui dans le Prologue de sa Règle semble s'excuser d'être allé jusqu'à un peu de rigueur ¹, Pierre a aussi la délicatesse de prévenir son lecteur, précédemment averti de la place de la Croix dans la vie claustrale, que ces « très forts ligaments » de l'observance ne sont pas des fardeaux pesants, qu'ils peuvent même être modifiés selon les circonstances et adaptés aux conditions nouvelles de lieux et de temps ².

Quelques exemples montreront le caractère à la fois aimable et relatif de ces moyens parfois austères, mais cependant nécessaires.

Dans le *De Disciplina* le silence n'est pas la pure et complète abstention de paroles. L'abbé prévoit que l'on pourra parler tous les huit ou quinze jours et qu'une permission sera raisonnablement accordée pour les entretiens « sur le repos futur et les joies des saints ». Seuls sont interdits les discours futiles, désordonnés et superflus, car ils sont directement opposés à la paix du cœur, prélude à la rencontre spirituelle avec le Seigneur ³.

Si le silence est le gardien du trésor intérieur, la lecture en permet l'accroissement et le développement. Pierre insiste sur sa nécessité : les esprits moins capables ou moins bien disposés y trouveront leur profit en occupant leur

1. *Reg. Ben.*, Prol. 47.

2. Cf. ch. 2, 89-92 et 3, 9-11.

3. Cf. ch. 18. Le silence, en honneur chez les Cisterciens (*Epist.* 176 : col. 635 B), doit être spécialement observé au réfectoire (« Ad mensam monachi... silentium tenendum est », *De Panibus*, 1) et après Complies (*Epist.* V, 1 : col. 547 C et *ibid.*, VI, 11 : col. 573 A). Cf. P. SALMON, « Le silence religieux. Pratique et théorie », dans *Mélanges bénédictins*, St-Wandriille 1947, p. 36.

imagination qui ne pourra plus dès lors vagabonder et donner prise au malin, les meilleurs y apprendront à mieux connaître Celui qui dans la Sainte Écriture et les exemples des saints se donne à tous en nourriture. Il insiste aussi sur les conditions dans lesquelles cette lecture sera accomplie : on laissera de côté les dangereux problèmes d'interprétation ; on s'efforcera plutôt de lire humblement, paisiblement, « méditativement » ; selon une comparaison chère aux auteurs du Moyen Âge, on ruminera d'un cœur purifié les très douces fleurs de la Parole inspirée ¹.

A des religieux on peut s'étonner de voir recommandée aussi instamment la pratique de la confession sacramentelle. En fait, la si large place qui lui est accordée s'explique par la désaffection que l'on manifestait à l'égard du sacrement et contre laquelle l'Église du XII^e siècle tentait de réagir ². Mais alors que dans les écoles on composait de véritables traités sur le sacrement de pénitence ³, Pierre de Celle se

1. « Sicut cibus inutilis est sine digestionem, sic parum prodest lectio sine meditationem » (*Serm. de Assumpt.* 3 : col. 857 D). Sur la *lectio divina*, cf. J. LECLERCQ, *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris 1957, p. 19-23 et 71-73 ; et chez Pierre de Celle, du même auteur : *La Spiritualité...*, 3^e partie, chap. 4 : de la lecture à la contemplation.

2. Cf. E. VACANDARD, art. « Confession », *DTC* 20 (1906), col. 874-894 ; P. ANCIAUX, *La théologie du sacrement de pénitence au XII^e siècle*, Louvain-Gembloux 1949, p. 58-131. — Sur la pratique de la confession chez les religieux, cf. J. HOURLIER, *L'âge classique*, *H. D. I. E. O.*, t. 10, p. 84 et 328 ; à Cluny, cf. G. DE VALOUS, *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle*, Ligugé-Paris 1935, t. 1, p. 357-358 et J. LECLERCQ, *Pierre le Vénérable*, St-Wandriille 1946, p. 311-317.

3. D. A. WILMART a découvert et publié l'un de ces traités, composé par un chanoine de Saint-Augustin anglais : « Un opuscule sur la confession composé par Guy de Southwick vers la fin du XII^e siècle », dans *Rech. Th. anc. et méd.* 7 (1935), p. 337-352. Le texte édité par P. MICHAUD-QUANTIN (« Un manuel de confession archaïque dans le manuscrit Avranches 136 », dans *Sacris Erudiri* 17, 1966, p. 5-54), dans un style homilétique aux nombreuses citations scripturaires, s'apparente davantage à l'œuvre de Pierre, mais sous une forme beaucoup plus développée. — Dans l'ensemble des écrits de Pierre, très nombreux sont les passages où il est parlé de la confession, et en particulier de la *vera confessio* qui fait l'objet du chapitre 21 du *De Disciplina* : *Epist.* VI, 14 (col. 598 B), *De Cons.*, p. 202, 35 ; *ibid.*, p. 207, 19 et 224, 26 ; *Serm. in Coena* 1 (col. 740 A) ; *De Panibus*, 11 (col. 979 B)..

limite ici à décrire l'attitude du religieux et les dispositions exigées de lui. Il rappelle l'importance d'un examen de conscience approfondi qui doit porter sur l'intention, la nature et les circonstances des actes commis. Il a surtout soin de montrer que la confession, si désagréable pour le pécheur qui doit accuser des fautes parfois considérables, peut devenir la rencontre d'un fils avec son Père, non plus devant la porte, mais dans l'intimité de la chambre où le pardon est accordé, la réconciliation obtenue, la paix retrouvée.

Cette pureté recouvrée par la confession permet au cloîtré de s'adresser au Seigneur en une oraison digne d'être entendue et bientôt exaucée. On aurait aimé que Pierre fût plus explicite lorsqu'il vient à parler de la prière, de ce moyen privilégié pour l'âme de s'unir aussi étroitement à son Maître, mais « ce dont nous parle le moins notre abbé et ce qu'il pratique le plus ne peut être décrit ¹ ». Le premier des deux chapitres de *Oratione* ² présente, à l'aide de la comparaison, souvent utilisée, de Lia et de Rachel, les deux aspects principaux de l'oraison — qui peut être laborieuse ou dévote — et les fruits que l'on en retire — l'apaisement de la colère divine et le don de la grâce —, tandis que le second chapitre exhorte à reproduire par la mortification de la chair et l'attente de la vie éternelle la prière du Christ dans sa Passion. Cet enseignement doit être complété par ce que suggèrent nombre d'expressions telles que « le sommeil de la contemplation », « les embrassements du Roi », « l'union au Seigneur en un mariage indissoluble » que l'on rencontre dans le traité ³. Il faut aussi relever ces termes empruntés à S. Grégoire : « s'élever au-dessus de soi par la contemplation »,

1. J. LECLERCQ, *La Spir.*, p. 105. On remarquera que dans ce traité sur la vie claustrale il n'est pas fait mention de la prière chorale. L'abbé insiste par contre sur l'intériorité et le secret de la prière : après une discrète allusion à l'Office (*surgendi ad vigillas*, ch. 4, 53), il rappelle que si l'on veut prier, il faut prier en esprit, à l'écart, « par le cœur plus que par la voix, par la foi plus que par la mélodie » (*plus fide quam modulatione*, ch. 5, 56) ; le second emploi de *modulatio* dans le *De Disciplina* concerne la liturgie des anges : *propter angelicas modulationes* (Épil. 10).

2. Ch. 22 et 23.

3. Ch. 4, 116 ; 12, 30 ; 13, 21.

« tendre de tous ses désirs vers la patrie d'en-haut ¹ ». Il faut enfin mentionner la description de la rencontre de l'âme avec le Seigneur à l'intérieur de la chambre royale : « ... lorsque l'esprit bouillonne, lorsque toute l'intelligence s'enflamme, lorsque le feu s'embrace dans les os de celui qui aime et n'en supporte pas l'excès ². »

Si l'abbé est donc assez discret sur ce qui constitue l'occupation la plus secrète du religieux, il est moins réservé pour parler de cet élément qui crée le climat de gravité favorable à l'épanouissement de la prière : la méditation de la mort ³. Tel est en effet le premier bienfait reconnu à la *meditatio mortis* lorsqu'elle est mentionnée au début du traité : elle établit l'âme dans une réserve salutaire et, par l'incertitude même de l'heure de la fin dernière, elle retient le cloîtré sur la pente du péché ⁴. Ce que sera cette méditation, Pierre l'explique avec un réalisme dont témoigne à la même époque l'art plastique et qui annonce les descriptions tragiques de la fin du Moyen Âge ⁵. Il faut se dépeindre la mort avec tous les traits horribles d'un affreux personnage, s'imaginer son

1. Ch. 7, 9-10 et 45-46.

2. Ch. 15, 21-23. Cf. J. LECLERCQ, art. « Contemplation », *DSP* 14-15 (1952), col. 1945.

3. Pierre de Celle emploie les termes *meditatio, memorare et cogitare* («... ab his qui se cogitant semper morituros » ch. 24, 100-101). Cette *meditatio* est un élément traditionnel de l'ascèse monastique. Sur le sens de *meditatio*, cf. J. LECLERCQ, « Études sur le vocabulaire... », dans *Studia Anselm.* 48 (1961), p. 49, n. 9 et p. 52, n. 31-32. Cette méditation était un des aliments de la prière (cf. U. BERLIÈRE, *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XII^e siècle*, Paris 1927, p. 189-190).

4. Cf. ch. 2, 104-105. C'est l'enseignement de S. AUGUSTIN (*Enarr. in Ps.* 101, 10 : *PL* 37, 1301 ; in *Ps.* 144, 11 : *ibid.*, 1876 et *Serm.* 39, 1 : *PL* 38, 241) et de S. GRÉGOIRE : « Ad hoc autem conditor noster latere nos voluit finem nostrum, ut dum incerti sumus quando moriamur, semper ad mortem parati inveniamur » (*Moral.*, 12, 42-43 : *PL* 75, 1006 D ; même idée dans *Hom. in Evang.*, I, 2 : *PL* 76, 1081 C, et *ibid.*, II, 39, 8 : col. 1298). On lit dans le *De Panibus* : « (Dium mortis) parat meditatio mortis, quae velut novacula acuta, radit renascentia quotidie superflua desideria carnis » (col. 979 D).

5. Cf. E. MÂLE, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France*, Paris 1922, p. 347-389 et J. HUIZINGA, *Le déclin du Moyen Âge*, Paris (s. d.), p. 125-138.

visage effroyable, *obscurus et torvus*, songer au dragon du livre de Job qui depuis saint Grégoire surtout est le symbole le plus expressif du diable ¹. Il faut aussi penser à son œuvre destructrice, au mal de l'âme aux prises avec la mort. Il faut plus encore garder cette certitude que le Christ, qui a connu la mort, a par sa résurrection tué la mort, que le diable n'a donc plus qu'un pouvoir limité, que cette ennemie du genre humain reste pour toujours vaincue par Celui-là même qu'elle croyait avoir définitivement tenu ². Ainsi le désir de Pierre n'est pas d'établir le religieux dans un état de crainte morbide qui paralyse tous ses actes, mais de le placer devant la grande vérité de son salut dans une attitude de paix et de liberté ³. C'est avec la foi qu'il considèrera la mort comme un passage vers le Père et non comme une demeure définitive ; c'est avec la foi qu'il s'approchera de ce portail ténébreux qui lui permettra de parvenir jusqu'au royaume du ciel.

« Dans la discipline du cloître, il ne faut pas oublier ce qui est de première nécessité, ce qu'il faut aussi confier à la mémoire de la façon la plus étroite ⁴. » Si l'Eucharistie ne figurait pas initialement parmi les éléments essentiels de la

1. Cf. ch. 24, 54-57. « Jamais l'image du démon n'eut autant de puissance que dans l'art monastique du XII^e siècle... » (E. MÂLE, *L'art religieux du XII^e siècle*, Paris 1922, p. 367-372).

2. Le cloîtré méditera sur sa propre mort, sur celle du Christ et sur celle du diable. Le thème de la mort du diable ne peut manquer d'étonner, car, à proprement parler, le diable — qui est un ange déchu — ne peut connaître la mort. Il peut par contre subir la peine du dam et c'est en ce sens que Pierre parle de la *mors diaboli*, désignant par cette expression la ruine éternelle qu'est l'éloignement de Dieu et la privation de la vie éternelle. On ne trouve pas de texte du Magistère de l'Église qui définisse avec précision la nature de ce châtiment du diable. Cf. E. MANGENOT, art. « Démon », *DTC* 27 (1908), col. 339-387.

3. Terminant l'étude de son thème dans les lettres de Pierre de Celle, P. von Moos (« *Consolatio* », *Studien zur Mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer*, Munich 1971, t. 1, p. 204) écrit : « In der Geschichte unserer Gattung haben wenig geistliche Epistolographen den Hoffnungsgedanken vor dem Tod so unbedingt strahlend und zugleich so liebenswürdigkeiten wie Petrus von Celle zum literarischen Ausdruck gebracht. »

4. Ch. 27, 1-3.

vie claustrale, ce n'était pas que Pierre de Celle la mésestimât. Seulement il ne pensait pas au début de son traité lui consacrer un chapitre particulier. Dès la première phrase, il a donc soin de bien marquer sa place, qui est celle du cœur dans le corps humain. Elle est la nourriture qui fait vivre, la nourriture « nécessaire » et « plus aimable » dont on ne s'approche jamais assez, parce que nul n'en saurait être rassasié. Et tel est le propos de Pierre : non pas composer un traité sur l'Eucharistie, mais donner quelques réflexions sur la « communication » ou réception du sacrement qui en feront grandir chez les cloîtrés l'estime et le respect, qui rendront les communions plus ferventes, leurs prolongements plus fructueux. Et ici encore il procède comme il l'a fait pour les observances claustrales qu'il souhaitait voir aimées et pratiquées ; il ne cherche pas une accumulation de raisonnements, il expose simplement la réalité. Il rappelle la présence réelle du Seigneur dans le sacrement, décrit le plus concrètement possible ce qui s'est passé à la Cène le Jeudi-Saint, regarde le groupe des apôtres et surtout la personne de Jésus qui se donne ainsi en nourriture, car il sait que la conscience délicate, pénétrée de la grandeur de ce mystère, comprendra par elle-même la nécessité de se présenter pure à la table de l'autel ¹. Il serait vain et prétentieux de vouloir tout dire. *Haec de coena non ad satietatem, sed praelibationem cibi salutaris dicta sunt* ².

Vie claustrale et vie chrétienne

Ainsi déterminée par ses composantes principales, la « doctrine de vie » qu'est la discipline claustrale apparaît

1. Les exhortations du *De Disciplina* sur la pureté du cœur requise pour recevoir l'Eucharistie doivent être complétées par l'enseignement donné dans le *Serm. in Passione Domini* 2 (col. 729-731) et dans le *Serm. in Coena Domini* 3 (col. 750-751). Cf. aussi *Serm. de apostolis* (col. 885 A-B). Dans le *De Conscientia* (p. 229, 28-33), l'Abbé insiste sur la nécessité de la confession antécédente et, dans le *Commentaire sur Ruth*, il rappelle la coutume du baiser de paix : « In ecclesia sancta mos inolevit, pacem ante sanctam communionem, mutuis oculis ad invicem fideles offerre ut sicut ad se confederantur labia, sic uniantur corda. Indecenter autem sumit communionem qui non libaverit pacem » (f^o 31 r A).

2. *Serm. de Coena* 3 (col. 751 B).

comme une explicitation de l'Évangile permettant aux cloîtres, dans le cadre qui est le leur et sous la forme établie par le législateur, de connaître à l'imitation des apôtres une intimité croissante avec le Seigneur. Mais le chrétien, quant à lui, ne cherche pas autre chose. On peut dès lors se demander comment se différencient vie chrétienne et vie claustrale et si l'une peut être considérée comme supérieure à l'autre. Pierre de Celle a abordé cette question dans un chapitre de son traité, consacré à la comparaison des disciplines philosophique, judaïque, chrétienne et religieuse.

Dans la vaste fresque du chapitre 8 en effet, il assigne nettement à la vie claustrale la place d'honneur, au-dessus de la vie chrétienne. L'affirmation ne peut manquer de surprendre, même en se rappelant que le traité a été composé par un abbé qui s'adresse à un religieux ami et en faisant large la part du genre littéraire dans ce chapitre ¹, d'autant qu'à se limiter au critère de distinction proposé — *Diversa inlenio dividit inter disciplinam et disciplinam* ² — la supériorité de la discipline religieuse sur la vie chrétienne ne vaut pas. L'une et l'autre tendent vers (*in-tendere*) la même fin, qui est la participation à la vie divine. En fait, à lire attentivement l'exposé, on constate que Pierre se place uniquement dans l'ordre des moyens, le seul ordre dans lequel une hiérarchie de valeurs soit possible. Il explique alors que la vie du cloître peut être regardée comme supérieure à la vie du simple chrétien parce qu'elle exige de plus grands renoncements, une totale consécration à la recherche des biens spirituels, parce qu'elle demande une mise en œuvre des vertus théologiques plus assidue, parce qu'enfin elle est toute ordonnée au service de la Divinité. Dans le cloître comme

1. Afin de mieux manifester l'excellence de la vie religieuse, Pierre accentue les contrastes entre celle-ci et la vie du philosophe d'une part, et la vie du juif d'autre part. Il choisit pour cela maints détails si colorés qu'ils font sourire : « Le philosophe mange la farine du moulin de son esprit, le juif la fade écorce de la Loi... Le philosophe aime les applaudissements, le juif l'argent... Le philosophe prend des moustiques, le juif des mouches mourantes... Le philosophe ourdit des toiles d'araignée, le juif couve ses œufs... » (ch. 8, 33-50).

2. Ch. 8, 11-12.

dans l'assemblée des fidèles (*ecclesia*) ¹, c'est le même enseignement qui est dispensé, le même bien qui est désiré, mais dans le cloître plus que dans l'assemblée des fidèles on s'occupe des choses de Dieu, on garde les yeux tournés vers le Seigneur.

Cette plus grande dignité reconnue à la vie claustrale n'invite cependant pas le religieux à s'enorgueillir. Celui-ci doit plutôt se rappeler que son devoir — Pierre le présente au chapitre 7 comme son premier devoir — est de pleurer ses péchés et ceux des autres. Il doit d'autre part apprendre à recevoir du philosophe un exemple de détachement à l'égard des biens matériels, et du juif un encouragement à honorer de son mieux le Dieu unique. Du chrétien il doit imiter l'abandon à la grâce divine ; de l'ange enfin, ainsi qu'il est enseigné dans le chapitre qui fait suite à cette comparaison des différentes disciplines, il doit s'efforcer d'acquiescer les traits, afin d'instaurer dans le cloître parmi ses frères cette harmonie (*consonantia*) ² réalisée entre les esprits célestes par l'identité de la volonté et de l'amour.

1. *Ibid.* 38.

2. Ch. 9, 15.

CHAPITRE IV

LES SOURCES

C'est un aspect de l'œuvre de Pierre de Celle, sinon le plus important, du moins le plus caractéristique, que de donner au monde des images une place privilégiée, si large même que leur accumulation voisine parfois avec l'incohérence. Si le Moyen Age, en raison de sa connaissance plus développée de la Bible et des Pères, comprenait aisément ce langage figuré, le lecteur d'aujourd'hui sera peut-être déconcerté par ce riche florilège de textes divers que constitue le *De Disciplina*¹. Sans prétendre déterminer la place de la Sainte Écriture et des Pères chez les auteurs du xiii^e siècle, il importe cependant de donner à propos de ce traité quelques éléments qui voudraient aider à une meilleure compréhension de la psychologie de Pierre et à une plus complète perception du message contenu dans le présent ouvrage².

La Sainte Écriture

Parmi toutes les images que l'on rencontre ici — c'est un fait que corrobore un simple regard porté sur l'index des références scripturaires — la plupart sont empruntées au

1. Par cet effort d'identification des textes cités dans le traité, notre intention n'est pas de faire apparaître la personnalité de Pierre par la soustraction de ce qui aura été trouvé d'équivalent chez ses précesseurs, mais seulement de montrer la manière dont l'auteur a utilisé des œuvres antérieures appelées « sources » au sens large. Cf. M. HÉLYN, « Recherche des sources et Tradition littéraire chez les écrivains latins du Moyen Age », dans *Mélanges J. de Ghellinck*, t. 2, Gembloux 1951, p. 407-412.

2. En plus du chapitre de *La Spiritualité de Pierre de Celle* (2^e partie, chap. 3 : la poésie biblique ; p. 59-69), on pourra consulter P. DUMONTIER, *Saint Bernard et la Bible* (Paris 1953) et D. FARICASPALVY, « L'inspiration de l'Écriture Sainte dans la théologie de saint Bernard », dans *Studia Anselmi*, 53 (1964) (une importante bibliographie est donnée p. 13-18), dont beaucoup de remarques et de conclusions sont valables pour l'œuvre de Pierre de Celle.

texte inspiré. Il faut toutefois lire le traité lui-même pour saisir la signification d'un aussi fréquent recours à la parole divine. Si Pierre la cite souvent, ce n'est pas par pauvreté d'imagination personnelle — il en aurait plutôt trop ! — mais c'est, comme il le dit ailleurs plus explicitement, par souci d'établir son enseignement sur les bases solides qui permettront à celui-ci de *tenir*¹. Or il n'est pas de fondements plus stables que ceux d'une sentence divine ou d'un exemple puisé dans le trésor de la Sainte Écriture.

Ce désir d'authenticité doctrinale n'explique pas seul l'abondance des citations. On connaît le goût prononcé de Pierre pour le texte biblique, l'imagination exubérante de son caractère. Il a développé la première de ces qualités par une étude sans cesse renouvelée des différents livres de la Bible, et ceux-ci, grâce à une assimilation progressive et continue, lui sont devenus si familiers qu'ils se présentent spontanément à sa mémoire lorsque par son imagination, cette deuxième qualité débordante de vie, il cherche à exprimer ce qui demeure parfois inexprimable. Ainsi reçoit-il de la Sainte Écriture les mots et les images ; la langue inspirée est devenue la sienne ; la distinction entre les deux reste souvent difficile.

En certains passages cependant, il est aisé de distinguer. Parfois en effet, l'abbé choisit de commenter de façon suivie un texte déterminé : le chapitre 27 d'Ézéchiel est, par exemple, expliqué verset par verset au chapitre 17 du traité ; le commentaire du verset 4,12 de l'Épître aux Hébreux qui décrit l'efficacité de la parole divine constitue le chapitre 21 « Sur la véritable confession » ; les visions prophétiques du 6^e chapitre de l'Apocalypse sont aussi présentées de façon ordonnée (ch. 19-20 ; 23-25). Mais plus souvent Pierre parcourt et cueille dans la Bible comme au gré d'une promenade dans les champs, « les champs très agréables des Écri-

1. « Quidquid enim Scripturae basibus auctoritatum non supportatur, nullius roboris stabilitate fulcitur » (*Epist.* VI, 23 : col. 614 A). Comme autres emplois du terme *auctoritas* à propos de l'Écriture, on peut citer : *Epist.*, V, 20 (col. 572 B-C) ; *Epist.* IX, 10 (col. 629 C) ; *Epist.* IX, 12 (col. 633 C) ; *Serm. in S. Joan. Bapt. Nativ.* 2 (col. 814 C) ; *De Panibus*, 11 (col. 977 D) ; *De Consc.*, p. 225, 1, etc.

turés¹ ». Il aime alors jongler avec les images, associer des textes fort divers, procéder par des touches successives qui n'ont entre elles d'autre lien que celui que leur donne une même inspiration. Se proposant par exemple de comparer le cloître au Temple de Jérusalem², il explique en détail la signification des trois parties de l'édifice sacré : la cour intérieure (ch. 12), la salle du trésor (ch. 13), le sanctuaire terrestre (ch. 14). Le rapport établi entre ces trois lieux pourrait faire croire à l'unité du texte biblique commenté. En fait on s'aperçoit que si *l'atrium interius* est une partie du temple de Salomon (cf. III Rois 6), le *gazophylatium* se réfère au temple d'Esdras (cf. Néh. 13, 4-5) et d'Ézéchiel (cf. Éz. 40-42)³, tandis que le *sanctum saeculare* n'est mentionné que dans l'Épître aux Hébreux (9, 1). Cette heureuse méthode de citer la Bible, celle d'un poète plus que d'un exégète, a l'incomparable avantage d'enseigner sans raisonner, d'entraîner sans contraindre, de distraire sans lasser.

Les Pères

Si la Sainte Écriture demeure la source à laquelle Pierre de Celle a puisé le plus abondamment, il en est une autre qui alimenta une bonne partie de son inspiration. C'est en

1. *Epist.* III, 12 (col. 487 A). — Cette liberté dans le choix des textes scripturaires se traduit par une plus grande liberté encore dans la manière de les présenter. Une même phrase peut rassembler plusieurs citations d'origine différente. Le rapprochement s'explique alors par association d'idées — au chapitre 6 : « (Deus) qui *rigat* montes de superioribus suis (Ps. 103, 13) et paradisum fluvio qui *egreditur* de loco voluptatis (Gen. 2, 10) » — ou par assonance verbale : panis — pannis — pennis (chap. 25). Comme d'autre part Pierre cite de mémoire, les modifications apportées à la forme des textes sont nombreuses, spécialement en ce qui concerne les verbes et l'ordre des mots.

2. Pierre a aimé développer le symbolisme du Temple (cf. son *De Tabernaculo : La Spir.*, p. 147-167 ; et la *Mosaici tabernaculi mystica et moralis expositio : PL 202, 1047 A - 1084 B*). Cf. M.-D. CHENU, *La théologie au douzième siècle*, Paris 1957, p. 192-196 : La controverse du Tabernacle. — La liste des traités sur le tabernacle est donnée par H. DE LUBAC dans *Exégèse Médiévale*, t. 3, Lyon 1961, p. 406 s.

3. Cf. R. DE VAUX, *Les Institutions de l'Ancien Testament*, t. 2, Paris 1960, p. 148-173.

effet parce qu'il a lu et relu les Pères qu'il les cite aussi fréquemment dans le *De Disciplina*, moins d'ailleurs sous la forme de mentions explicites que par des allusions discrètes qui permettent cependant de déceler leur origine.

Pour l'ensemble du traité l'abbé indique nettement le modèle qui l'a guidé. Puisque saint Augustin a composé, « en Augustin et en évêque », un ouvrage sur la discipline chrétienne, lui, « abbé et moine », écrira sur la discipline claustrale. Une telle déclaration dès la Lettre-dédicace¹ pourrait faire croire à une influence notoire d'un texte sur l'autre. La comparaison, en fait, révèle que les ressemblances sont assez lointaines. Le Sermon de S. Augustin *De Disciplina christiana*² se présente comme un commentaire de deux versets scripturaires réunis : « Accipite disciplinam in domo disciplinae » (Sir. 51, 31 et 36). La « maison de la discipline » étant l'Église, quatre questions sont posées : sur la nature de cette discipline, sur la récompense que son observance méritera, sur les élèves, enfin sur le maître qui l'enseigne. La réponse à la première question, qui occupe les trois-quarts du sermon, est une exhortation à la charité fraternelle, exercée en particulier envers les pauvres par le partage des biens matériels. La récompense promise et espérée est, bien sûr, la vie éternelle que l'on acquiert en plénitude et définitivement après une mort qui aura été accueillie sans crainte, parce qu'elle aura été préparée par une vie de charité, à l'école du vrai maître, le Christ.

Les points de contact avec le *De Disciplina claustrali* sont, on le voit, peu nombreux. Ils se limitent à la mention du thème du Christ-Maître dont « la chaire est dans le ciel et l'école sur la terre³ », à la place reconnue à la charité, et à la nécessité de se préparer à la mort. Encore sur ce dernier point le mode d'exposition est-il bien différent.

On supposerait plus volontiers que Pierre pensait à une autre œuvre de S. Augustin, au *De Doctrina christiana*⁴ qui

1. Cf. Déd. 34-36.

2. *CCL* 46, 201-224 ; *PL* 40, 669-678.

3. *De Disc. claustr.* 1 (*infra*, p. 120 et n. 2, où sont données, pour cette formule, les références à saint-Augustin).

4. *CCL* 32, 1-167 ; *PL* 34, 15-122.

est un exposé général sur la culture chrétienne. La similitude de sens des deux termes *disciplina* et *doctrina* et le caractère de l'enseignement donné, assez large pour convenir d'une part à tous les fidèles et d'autre part à tous les cloîtrés, permettent ce rapprochement. On sait par ailleurs l'influence que le *De Doctrina christiana* exerça sur le Moyen Âge, spécialement dans les milieux victorins ¹.

On pourrait s'attendre à retrouver aussi dans ce traité sur la vie religieuse, composé pour un chanoine régulier, des reminiscences de la Règle de saint Augustin. Il y a certes entre les deux écrits des thèmes communs (sur l'origine de la vie monastique, l'importance de l'humilité, le rôle de la correction fraternelle...) ², mais dans le *De Disciplina* on ne trouve aucune citation précise de la *Regula*. Pierre connaissait cette règle et la voyait pratiquer près de son abbaye ³. Il en fait seulement abstraction lorsqu'il compose son traité. Il ne cherche pas à citer, il suit son inspiration.

Semblable constatation peut être faite à propos de la Règle de saint Benoît ⁴. En de nombreux passages on la sent bien présente, mais davantage sous la forme d'une même orientation de la pensée, d'une même conception de la vie monastique. Trente années vécues « selon la Règle », les multiples conférences adressées aux moines en Chapitre

1. Cf. l'introduction de G. COMBÈS ET J. FARGES à l'édition du *De Doctrina Christiana* dans la *Bibliothèque augustiniennne*, t. 11 : Le Magistère chrétien, Paris 1949, p. 161-163.

2. Cf. M. VERHEIJEN, « Saint Augustin », dans *Théologie de la vie monastique*, Aubier 1961, p. 201-212.

3. A Reims, l'abbaye des chanoines augustins de Saint-Denis était alors à son apogée. Cf. Françoise POINIER-COUTANSAIS, « Saint-Denis de Reims jusqu'au milieu du XII^e siècle », dans *La vita comune del clero...* (Mendola 1959), vol. 2, p. 104-106. « La Règle de saint Augustin aurait été déclarée pour la première fois comme base de l'observance à Saint-Denis de Reims en 1067 » (J. HOURLIER, H. D. I. E. O., t. 10, p. 86, et l'ensemble du chapitre III intitulé : « Les chanoines réguliers », p. 81-97). Sur la réforme canoniale aux XI^e et XII^e siècles dans les provinces ecclésiastiques de Reims et de Sens, cf. C. DEREINE, « Coutumiers et ordinaires de chanoines réguliers » dans *Scriptorium* 5 (1951), p. 110-111, et 13 (1959), p. 245.

4. Rares sont les passages où Pierre cite la Règle textuellement. Cf. *De Panibus*, 1 (col. 933 C) et *Reg. Ben.*, 39, 1-3 ; *ibid.*, 9 (col. 970 A) et *Reg. Ben.*, 53, 1-2.

pour en expliquer le texte ne pouvaient manquer de laisser dans l'esprit de l'abbé des traces profondes. Le *De Disciplina* rend témoignage de cette pénétration intérieure, et en particulier la finale du chapitre 17 où Pierre décrit les nerfs de la vie claustrale en des termes inspirés de ceux de saint Benoît mais sans aller jusqu'au strict parallélisme littéral :

	<i>Reg. Ben.</i>	<i>De disciplina claustrali</i> , 17
	6, 3 rara loquendi concedatur licentia	verborum rara licentia
	7, 60 pauca verba et rationabilia	et rationabilia
	7, 63 defixis in terram aspectibus	aspectus in terram defixus
	43, 1-2 summa cum festinatione curratur cum gravitate tamen	incessus neque multum tardus neque multum festinus
(cf. 11, 3)	9, 7 omnes de sedilia surgant	sessio... in choro intercisa
	11, 9 cum honore et timore stantibus omnibus	statio quasi ante Deum tremula et timida
	39, 1 De mensura cibis. Sufficere...	cibus et potus castra
	40, 6 De mensura potus... ut non usque ad satietatem bibamus	infra metas sufficientiae
	8, 2 et jam digesti surgant	somnus digestionis sufficiens
	53, 21 frater cujus animam timor Dei possidet	castitas omnes fines utriusque hominis possidens
	7, 10 timorem Dei sibi... semper ponens	timor Dei fundamenta omnium actionum iaciens
Pr. 50 (cf. 58, 9)	in monasterio perseverantes	constantia et perseverantia in bono
	55, 11 Jam quod supra fuerit, superfluum est amputari debet	omnia superflua prociens
	11, 2 cunctis	caritas conventum totum
(cf. 63, 1)	disposite et per ordinem	per ordinem disponens

Saint Jérôme dont le nom apparaît trois fois dans le traité n'est pas mentionné pour son œuvre monastique, mais seulement comme exégète. Le Moyen Age connaissait et appréciait ses commentaires sur l'Écriture¹. Pierre annonce lui-même qu'il va le citer — en fait le copier, car son chapitre 17 n'est en sa plus grande partie qu'un démarquage du commentaire hiéronymien sur Ézéchiel 27 :

<i>PL 25</i> (cf. <i>CCL 75</i>)	<i>Comment. in Ez.</i> <i>lib. VIII, 27</i>	<i>De disciplina claustrali,</i> <i>17</i>
248 C	Cedris, quod lignum imputribile est De Sanir autem dicitur quod interpretatur via lucernae aut ut nos verius arbitramur dens vigiliarum	Cedros imputribiles... de Sanir id est via lucernae seu dentibus vigiliarum
248 D	Libanus candor sive dealbatio	de Libano ... dealbatio imitantium candidissima
249 A	... de insulis Chettiim quod nos in Italiam vertimus Basan in lingua nostra interpretatur ignominia Eos igitur qui fuerunt in profundo maris et ignominia peccatorum, convertit Deus et convertit in remos...	de insulis Italiae sive Cethym ... de Basan id est ignominiosos peccatores et facit remos
249 B	et fiunt transtra de ebore cum mortificaverint corpora sua	... et de ebore indico propter mortificationem
250 D	Sidonii interpretantur venatores et Aradii deponentes	Habitatores Sidonii quondam venatores retho- rici et Aradii et deponentes per potentiam

1. P. ANTIN (« Jérôme antique et chrétien », dans *Revue des Études augustiniennes* 16 (1970), p. 39-45) a dressé une liste des auteurs qui ont cité ou se sont inspirés de S. Jérôme. Pour le XII^e siècle (p. 42-43), on ajoutera Pierre de Celle.

252 A	Persae, qui interpretantur tentantes, sive tentati ; et Lydi quos generatos intelligimus ; et Libyes, qui... vertuntur in os (ab ore, non ab osse) frustra Tyrum nitantur defendere cum tentatione superentur et generationi ac libidini serviant...	Persae, id est tentati a concupiscentia sua... et Lidii, generati a diabolo... et Libies quorum os maledictione plenum est.
-------	--	--

Cette mise en parallèle des deux auteurs est suggestive : elle montre avec quelle humilité et quelle fidélité Pierre adoptait les idées de celui qu'il considérait comme plus grand et plus savant que lui. Mais plus révélatrice encore est la réflexion qui fait suite à ce long emprunt : il est à craindre « que le lecteur, retardé par les obstacles d'un langage obscur, n'en perde le sens par dégoût... Dieu veuille que je puisse satisfaire... à l'utilité d'autrui¹... » Ce que l'abbé désire d'abord, lorsqu'il se tourne vers les Pères, c'est trouver chez eux du secours. Or, à ce point de vue, qui connaît le tempérament et la vocation de Pierre ne s'étonnera pas de voir, au « riche Jérôme », préféré le « doux Grégoire² ».

1. Cf. ch. 17, 112-115.

2. « ... cum sedes ad mensas divitis Augustini, benigni Gregorii, peccatosi Hieronymi... » (*Epist.* VII, 19 : col. 610 B). Semblable attitude de préférence accordée à S. Grégoire se constate dans d'autres écrits monastiques, en particulier dans un recueil de la fin du XII^e siècle, présenté par J. LECLERCQ (« Saint Jérôme Docteur de l'ascèse d'après un centon monastique », dans *RAM* 25 (1949) [Mélanges M. Viller], p. 140-143). — Si Pierre dans le prologue de *De Disciplina* compare S. Jérôme à la scammonée, c'est peut-être parce qu'il juge excessive et dangereuse la place que celui-ci donne à la culture profane (Cf. P. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident. De Macrobe à Cassiodore*, Paris 1948, p. 47-78). On savait que S. Jérôme, dès sa jeunesse, avait suivi les cours du *grammaticus* Donat (cf. *Adv. Rufinum*, I, 16 ; *PL* 23, 428 C). D'où les attributions erronées qu'on lui fait de divers textes grammaticaux. Ainsi au chapitre 7 du présent traité (cf. note 3, *infra*, p. 77).

Une étude détaillée de l'influence exercée par celui qui a été reconnu comme « le père spirituel de Moyen Age latin ¹ » manifesterait toute la dépendance de l'abbé de Saint-Remi à son égard. Car il s'agit bien ici de dépendance, à la différence de la relation constatée à propos de S. Augustin et de S. Jérôme. Saint Grégoire le Grand demeure en effet le modèle choisi, surtout par sa manière d'avoir lu et compris la Sainte Écriture et par l'art qu'il possédait à l'expliquer de façon savoureuse. Une fois, Pierre renvoie son lecteur aux *Homélies sur Ézéchiel* ², mais on reconnaîtra sans peine en de nombreux passages du traité des emprunts aux *Morales sur Job* ³. Adressés semblablement à des religieux, les *Moralia*, conférences monastiques, et le *De Disciplina*, synthèse sur la vie claustrale, ont été conçus dans le même but : non pas résoudre quelque problème spéculatif, mais « aider à mieux vivre des chrétiens qui, par leur vocation, se trouvent avoir un accès plus facile à la vie mystique ⁴ ». Ainsi S. Grégoire et Pierre de Celle ont-ils eu la même intention, et la comparaison des deux ouvrages montre que bien souvent ils ont suivi, pour la réaliser, la même voie du langage symbolique, inspiré de l'Écriture. Un autre écrit grégorien auquel Pierre se réfère volontiers est la *Règle pastorale*. On comprend que celui qui était en même temps abbé de Saint-Remi et vicaire de l'archevêque de Reims ait soigneusement médité ces prudents conseils donnés aux pasteurs. Le *De Disciplina* est le témoin de cette méditation attentive.

Les auteurs du XII^e siècle

Dernier des Pères et premier des auteurs du XII^e siècle, saint Bernard est « celui des écrivains mystiques avec les-

1. J. LECLERCQ, *Hist. Spir. Chrét.*, p. 44. Cf. H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale*, t. 2, p. 537-548 : Le Moyen Age grégorien.

2. Ch. 17, 9-10.

3. Voir les articles très riches de R. WASSÉLYNCK, et en particulier son étude de synthèse : « La présence des *Moralia* de S. Grégoire le Grand dans les ouvrages de morale du XII^e siècle », dans *Rech. de Th. anc. et méd.* 35 (1968), p. 197-240, et *ibid.*, 36 (1969), p. 31-45.

4. R. GILLET, Introduction à GRÉGOIRE LE GRAND, *Morales sur Job*, SC 32 bis, p. 10.

quels Pierre de Celle offre le plus de ressemblance ¹ ». J. Leclercq a montré comment cette ressemblance n'était pas une scrupuleuse imitation, comment ces deux caractères si voisins avaient su garder leur originalité propre, comment par exemple leur même goût de l'image pouvait s'exprimer de façon diverse dans l'interprétation d'un même symbole.

Pierre avait une grande vénération pour l'illustre abbé de Clairvaux ², comme pour tout l'ordre de Cîteaux d'ailleurs. Cette estime était connue, de Jean de Salisbury en particulier, qui par deux fois demanda à l'abbé de la Celle de lui transmettre les écrits du bienheureux Bernard ³. En composant son *De Disciplina*, Pierre ne pouvait pas ne pas penser à celui qu'il célébrait comme un nouveau Jacob, « vraiment un Israélite par sa vie sainte, par la mortification assidue de son corps, par sa très instante sollicitude pastorale à l'égard du troupeau à lui confié, par l'accroissement de ses fils..., par la décortication des bâtons (manifestée) dans l'explication des Écritures et la contemplation des anges ⁴ ».

Parmi les textes bernardins dont on retrouve trace ici, il faut mentionner le *De Praecepto et Dispensatione* ⁵, que l'on a parfois considéré comme un commentaire de la Règle de saint Benoît. Consacré à la question délicate de l'observance monastique, il précise le rôle du supérieur à l'égard des prescriptions de la Règle et indique dans quelle mesure celui-ci peut s'affranchir de la lettre même et introduire des changements dans l'existence concrète des moines sans porter atteinte à la substance de leurs vœux ⁶. Comme abbé, Pierre

1. J. LECLERCQ, *La Spir.*, p. 69.

2. Deux sermons de Pierre « De sancto Bernardo abbate Claravallae » sont un commentaire de Jean 1, 47 : « Ecce vere Israelita... » (PL 202, 873 C - 878 A).

3. JOAN. SARESE., *Epist.* 96 (PL 199, 87 C) ; *Epist.* 97 (*ibid.*, col. 89 A). Cf. J. LECLERCQ, « Études sur saint Bernard et le texte de ses écrits », dans *Anal. S.*, O. C. 9 (1953), p. 48.

4. *Serm. de S. Bernardo* 1 (col. 875 B).

5. PL 182, 859 D - 894 C ; EC III, p. 253-294.

6. Dans son petit traité sur la profession monastique, probablement composé avant 1141-1142 en réponse à une lettre d'un chanoine de saint Augustin, AELRED DE RIEVAULX établit une distinction semblable entre la substance, le corps de la Règle (stabilité, conversion des mœurs et obéis-

était placé en face de ce problème. Il en rappelle l'importance au chapitre 2 de son traité. Au chapitre 17 on notera aussi la place spéciale qu'occupe une comparaison que l'on rencontre plusieurs fois chez S. Bernard, celle du marché¹.

Mais plus que ces rapprochements littéraires, une même faim des choses de Dieu et une même conception de la vie spirituelle unissaient les deux hommes. Bien que placés dans des situations historiques différentes, ils ont toujours semblablement désiré rester moines et consacrer leur vie uniquement à la recherche du Seigneur. L'un et l'autre étaient animés d'un même amour de leurs frères, qui les invitait à faire partager leurs idées et leurs découvertes intérieures. Le *De Disciplina*, à sa modeste place, s'inscrit dans ce contexte.

Si S. Bernard domine le XIII^e siècle, il n'est cependant pas le seul à avoir parlé de la vie monastique. D'autres auteurs ont composé sur ce thème ; il importe de situer le *De Disciplina* par rapport aux ouvrages les plus importants.

L'un des plus copiés et des plus connus est le *De Claustro animae* de Hugues de Fouillois². En raison du renom de son

sance) et les *accessories* (*iuvantia*) qui par une dispense peuvent être modifiés (cf. A. WILMART, « Un court traité d'Aelred sur l'étendue et le but de la profession monastique », dans *RAM* 23 (1947), p. 259-273). G. LUNARDI (*L'ideale monastico nelle polemiche del secolo XII sulla vita religiosa*, Noci 1970, p. 94-107) a étudié cette question pour le XII^e siècle.

1. Cf. J. LECLERCQ, « Études sur saint Bernard et le texte de ses écrits », dans *Anal. S. O. C.* 9 (1953), p. 143-147 et p. 150-151 (on remarquera qu'un des manuscrits du XII^e siècle qui contiennent le texte de cette parabole provient du prieuré de chanoines réguliers de Merton. Cf. *ibid.*, p. 143, n. 8) et H. ROCHAIS, « Enquête sur les sermons divers et les sentences de saint Bernard », dans *Anal. S. O. C.* 18 (1962), p. 49-50. — On retrouve le thème du marché (*forum*) et du marchand (*negotiator*) dans une lettre de Pierre de Celle à Mathilde, abbesse de Fontevrault (*Epist.* II, 10 ; col. 445). Le 1^{er} Sermon sur la Cène (*PL* 202, 738 D - 742 C) commente Éz. 27, 15, verset qui fait suite au passage expliqué au chapitre 17 du *De Disciplina*, et les deux Sermons pour la fête de S. Nicolas (col. 878 B - 880 D) sont des commentaires de *Le 19*, 13 : « *Negotiamini dum venio* ».

2. *PL* 176, 1017-1182. Sur l'abondante tradition manuscrite, voir les études de Maria DE MARCO, « Codici Vaticani del *De Claustro Animae* di Ugo di Fouillois » et de R. BARON, « Note sur le *De Claustro* », dans *Sacris Erudiri* 15 (1964), p. 220-243 et 249-255.

auteur, à Reims en particulier¹, et du genre littéraire adopté, il est intéressant de comparer les deux traités. On constate de part et d'autre un même intérêt pour l'allégorie du temple de l'Ancien Testament², une même insistance sur la fréquentation des sacrements³, des recommandations semblables pour la bonne conduite des religieux⁴. Il y a bien entre Hugues et Pierre communauté de doctrine, mais les rapprochements relevés entre les deux textes n'autorisent pas à affirmer une influence explicite de l'un sur l'autre.

Les comparaisons réalisées avec le *De Institutione novitiorum* de Hugues de Saint-Victor⁵, qui présente le cloître comme la *schola virtutum*⁶ où la *disciplina* lie les membres du corps⁷, et avec le *De Vita claustrali* de Honorius d'Autun⁸, qui décrit le cloître en dix tableaux dont cinq évoquent un lieu de repos et cinq autres un lieu d'exercice, conduisent aux mêmes conclusions. Il existe entre ces ouvrages de réelles similitudes, mais elles s'expliquent par la nature même de ces écrits — des écrits de dévotion —, par le caractère profondément religieux de leurs auteurs, reconnus comme des maîtres de vie spirituelle, et par la place donnée à la Sainte Écriture, source principale d'inspiration et d'expression⁹.

1. Hugues de Fouillois entra chez les chanoines réguliers de saint Augustin près de Corbie et en 1149 refusa de devenir abbé de la communauté des chanoines augustins de Saint-Denis à Reims. Cf. H. PELTIER, « Hugues de Fouillois, chanoine régulier, prieur de Saint-Laurent », dans la *Revue du Moyen Age latin* 2 (1946), p. 24-44.

2. Lib. III, cap. 24 : de atrio exteriori ; cap. 25 : de atrio interiori (*PL* 176, 1126 B - 1128 A).

3. Hugues insiste sur le respect dû à l'Eucharistie (Lib. II, cap. 23 ; *ibid.*, col. 1082 A - 1086 D).

4. Sur le chapitre des coupes, cf. Lib. II, cap. 21 (*ibid.*, col. 1076 D - 1080 B).

5. *PL* 176, 925-952.

6. Cap. 6 (*ibid.*, col. 931 B).

7. Cap. 10 (*ibid.*, col. 935 A).

8. *PL* 172, 1247-1248.

9. On peut faire la même remarque à propos du petit traité *Quid vasa honoris et quid vasa contumelie* d'Honorius d'Autun, édité par Marie-Odile GARRIGUES (« Bref témoignage sur la vie monastique du XII^e siècle », dans *Studia Monastica* 16, 1974, p. 45-53) et du *De Claustro animae* de Jean, édité par G. OURY (« Le *De Claustro animae* de Jean, prieur de Saint-Jean

Pour un chapitre du *De Disciplina* cependant, il est possible de reconnaître une influence probable. La « Comparaison entre la discipline du philosophe, du juif, du chrétien et de tout religieux » de Pierre rappelle en effet le « Dialogue entre le philosophe, le juif et le chrétien » que composa Abélard à la fin de sa vie¹. Les deux œuvres appartiennent au même genre littéraire, celui de l'*altercatio*, qui consiste à réunir plusieurs personnages et à les faire parler sur un sujet déterminé². Dans les deux cas les interlocuteurs sont les mêmes, et semblablement avant la fin du débat une partie des figurants disparaissent pour ne laisser en présence que les deux acteurs principaux — le philosophe et le chrétien chez Abélard, le philosophe et le cloître chez Pierre — et les amener à reconnaître qu'un accord est réalisable entre leurs opinions respectives. Le « maître du Pallet » et l'abbé de Saint-Remi avaient en effet la même intention : le premier voulait « montrer comment de la morale philosophique on pouvait passer à la foi chrétienne... en vertu d'un certain rapport entre la foi et la raison³ », le second désirait présenter comme possible la réconciliation entre la discipline philosophique et la discipline claustrale grâce à leur commune volonté de dépasser le niveau de la chair pour vivre à celui de l'intelligence, en employant les mêmes moyens, la séparation du monde, la recherche du silence et de la solitude⁴.

des-Vignes » dans *RAM* 40, 1964, p. 427-442) et daté du début du XIII^e siècle. L'édition complète du *De novitiis instruendis* de Gossuin d'Anchin, à laquelle nous travaillons, et du *Monachus* anonyme signalé par J. LECLERCQ (« Deux opuscules sur la formation des jeunes moines », dans *RAM* 33, 1957, p. 387-399) permettra de mieux connaître les ressemblances et les divergences existant entre les auteurs monastiques de cette même époque.

1. PETRI ABELARDI : *Dialogus inter philosophum, Judaeum et Christianum* : PL 178, 1611-1684 ; nouvelle édition par Rudolf Thomas, Stuttgart 1970. Cf. J. JOLIVET, *Abélard*, Paris 1969, p. 38-39.

2. On rencontre le même procédé dans l'*Altercatio Ecclesiae contra Sinagogam* de GILBERT CRISPIN, éditée par B. BLUMENKRANZ (dans la *Revue du Moyen Age latin* 10, 1954, p. 1-159) et complétée par J. CHÂTILLON (« De la polémique antijuive à la catéchèse chrétienne », dans *Rech. Th. anc. et méd.* 23, 1956, p. 40-60).

3. J. JOLIVET, *op. cit.*, p. 91. Cf. É. JEANNEAU, *La philosophie médiévale*, Paris 1963, p. 62-63.

4. On peut être surpris de voir au centre d'un traité de spiritualité reli-

A propos du *De Disciplina*, il faut ajouter que ces rapprochements constatés ne signifient pas que Pierre admette toutes les thèses d'Abélard. Ils ne signifient pas non plus que l'abbé de Saint-Remi engage à une étude approfondie de la philosophie ou plus largement des sciences profanes. Son attitude à cet égard est bien celle des auteurs monastiques de son temps, faite de méfiance plus que d'admiration¹. Par ses lettres on apprend que l'ancien étudiant de Paris connaissait Horace, Sénèque, Hippocrate, Aristote, Platon..., mais à Richard de Salisbury il recommande d'être prudent en face des matières du *trivium* et du *quadrivium*, et il stigmatise les efforts déplacés de ceux qui cherchent à « désosser » les mystères en disputant, discutant, définissant. L'attitude

gieuse une place aussi large accordée aux juifs. En fait il faut se rappeler qu'au XII^e siècle les contacts entre les juifs et les chrétiens posaient de nombreux problèmes. C'est pour tenter de les résoudre que furent composés les ouvrages mentionnés par F. VERNER (art. « Juifs (controvertes avec les) », dans *DTC* 8 (1925), col. 1888-1889). En Champagne, l'influence juive se faisait particulièrement ressentir tant au point de vue doctrinal — c'est à Troyes que vécut Raïchi, le plus grand exégète juif du Moyen Age — que matériel : « Répandus dans les villes et les campagnes, (les juifs) exercent toutes sortes d'industries et, maîtres des transactions commerciales, ils y acquièrent d'immenses richesses. Ils sont fermiers des péages, des impôts et des revenus de toutes sortes » (T. BOURTOR, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, Troyes-Paris 1870, p. 249). R. CROZET (*Histoire de Champagne*, Paris 1933, p. 85) a montré comment les Comtes, dont Henri le Libéral, à qui le *De Disciplina* fut adressé, s'efforçaient de réagir devant la pression croissante de ces marchands adroits et puissants. Pierre de Celle, dans son chapitre 8, les raille discrètement, mais dans le *De Panibus* (chap. 23, col. 1031 B), où l'on retrouve les mêmes protagonistes — juifs, philosophes et vrais catholiques (*veri catholici*) —, la comparaison ne porte que sur leur attitude à l'égard du Christ ; tous se nourrissent de la chair de l'Agneau, mais préparée différemment : crue pour les juifs, cuite à l'eau pour les philosophes, brûlée au feu de la Passion pour les chrétiens.

1. Un passage du 2^e *Sermon pour la Transfiguration* manifeste bien la pensée de Pierre sur la philosophie entendue en son sens profane (il connaît par ailleurs l'acception favorable du terme, mais ne la mentionne pas dans le traité) : « Non enim in manufactis habitat Deus se innotescendo per inanem philosophiam et per stultas fabulas sive genealogias et interminabiles questiones ; inde est quod nemus prohibetur plantari, utique cavillosa et obscura sophismata, juxta altare Dei » (col. 847 D). Cf. J. LECLERCQ, *La Spir.*, p. 91-98.

qu'il recommande au religieux est celle de l'adoration pénétrée d'amour¹. C'est par la simplicité de son cœur plus que par la tension de son esprit que le cloîtré parviendra jusqu'à la moelle du Texte sacré, à l'imitation des Pères.

1. Cf. ch. 27, 336-345.

CHAPITRE V

LE STYLE

« Notre opusculé sur la discipline claustrale ne brille ni par le style ni par un titre éclatant... mais humble de visage et d'apparence, dans les grottes et les cavernes de la terre, il se conforme au sujet dont il traite ». Cette déclaration de la Lettre-Dédicace à Henri de Champagne¹, davantage accentuée dans le prologue adressé à Richard de Salisbury², ne doit pas faire croire à l'incompétence de Pierre de Celle en matière de style. Certes il n'y a pas dans le *De Disciplina* de périodes latines longues et travaillées, ni de savantes constructions, mais il y a par contre, à travers une apparente rusticité, une aimable simplicité qui rend le traité fort agréable à lire, mieux, à entendre³.

Pierre a œuvré avec peu de choses. Le vocabulaire est simple, les mots sont connus parce qu'ils viennent tout droit de la Sainte Écriture ou de l'usage traditionnel. Souvent ils

1. Déd. 42-46.

2. Prol. 48-64.

3. A propos de cette lecture, il faut rappeler qu'au moyen âge, comme dans l'antiquité, on lit normalement, non, comme aujourd'hui, principalement avec ses yeux, mais avec ses lèvres, en prononçant ce qu'on voit, en le parlant, et avec ses oreilles, en écoutant les paroles qu'on prononce, en entendant, comme on dit, les *voces paginarum* (J. LECLERCQ, *L'amour des lettres...*, p. 21). Comme ses contemporains, Pierre de Celle garde dans ses écrits un style oral qu'il serait intéressant de comparer avec celui de S. Bernard et de Guillaume de Saint-Thierry. Voir les études de Christine MOHRMANN, « Le style de saint Bernard », dans *San Bernardo* (Pubblicazione commemorativa nell' VIII centenario della sua morte), Milan 1954, p. 166-184 et « Observations sur la langue et le style de saint Bernard », dans *Sancti Bernardi Opera*, EC II, Romae 1958, p. IX-XXXIII; et pour Guillaume de Saint-Thierry, de Marie-Madeleine DAVY dans ses Introductions aux éditions des *Deux Traités de l'amour de Dieu* (Paris 1953, p. 19-28) et du *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* (Paris 1958, p. 17-24). — Ces brèves remarques sur le style de Pierre auraient pu être largement développées d'après l'étude de J. MAROUZEAU, *Traité de stylistique latine*, Paris 1954³, dont nous nous sommes inspiré.

sont répétés, et parfois dans un sens différent que le contexte précise ¹. Les phrases sont courtes généralement et les particules de liaison abondent ². On n'a pas toutefois l'impression de monotonie que pourrait créer une juxtaposition d'incises, car la variété des structures de phrases adoptées soutient continuellement l'attention du lecteur. Quelques exemples manifesteront cet effort particulier de l'auteur.

Si l'ordre classique de la période latine répond au schéma sujet-complément-verbe, Pierre s'en affranchit souvent. Dans plus de quatre-vingts cas par exemple, il place le verbe en tête et le fait suivre alors d'une conjonction ou d'un adverbe : « Sunt enim... Teneat itaque... Terminabitur autem... » Ou bien, pour le mettre en valeur, il le fait attendre jusqu'à la fin de la phrase : « In tempore firmissimum coagulum, fortissimum argumentum, excellentissimum donum quod hactenus reposuerat, et in corporali separatione dandum ab aeterno amicis suis praedestinauerat, *recogito* » (ch. 27, 181-185). Une semblable position privilégiée est accordée à un terme chaque fois que son importance doit être soulignée ³. Ainsi pour les noms : « Animae sic oranti... Morte... In claustrum... Hanc vitam... » ; ou pour les adjectifs et pronoms : « Salva igitur sint... Certum te facient... Talem elegit... Securus introeat... Nulli autem... » De même, dans une plus longue phrase du chapitre 14, on trouve à la dernière place le mot *conscientia* sur lequel doit porter l'attention (l. 10).

Une autre forme structurale fréquemment employée à l'intérieur d'une phrase consiste à opposer des mots ou des groupes de mots en un parallélisme antithétique souligné par des formules telles que : « Non... sed... ; non solum... sed et... ; non enim... sed... ; licet... tamen... ; non... nisi forte... ; etiamsi... tamen... » Dans le cas de mots isolés, la même racine peut servir de support dans l'opposition ⁴. A propos de la mort par exemple, il est dit qu'elle « vient,

1. On compte six emplois du mot *sensus* dans un même passage du chapitre 8 (55-62), deux emplois du terme *ordo* dans une phrase du chapitre 9 (12), selon une acception différente.

2. Le choix de ces éléments de coordination est étendu : et, vero, itaque, denique, autem, nam, igitur, unde, inde, rursum, plane, tamen, ergo, deinde, quoque, idcirco, quidem, siquidem, sed, ideo, tunc, adhuc, sic...

3. Lorsque l'auteur fait l'exégèse détaillée d'un texte, le terme étudié commence la phrase qui l'explique. Ainsi, ch. 5, 37 ; 7, 4 ; 11, 5.

4. Autre exemple : « nocens... innocens... ; poenitens... impenitens... » (ch. 16, 10-13).

mais ne survient pas » (*veniens non superveniens*, ch. 24, 183), et le contraste se poursuit en ces termes : « Mors... penetrans non perforans, intrans non irruens, excitans non feriens... » Le début du premier chapitre sur la confession offre un exemple semblable :

Confessio est aqua
non turbida, non feculenta, non bituminosa,
sed clara, pura et munda. (ch. 20, 5-6)

Six qualificatifs décrivent la confession, 3 négatifs, 3 positifs. A cette opposition d'ordre quantitatif s'ajoute le contraste qualitatif créé par la couleur différente des termes employés : à la pesanteur vocale des premiers s'oppose la brièveté et la netteté des seconds.

Cette dernière remarque sur l'aspect musical de la phrase de Pierre constitue d'ailleurs l'une des caractéristiques essentielles de son style. En écrivain maître de sa langue, il aime jouer avec les mots, les assembler par sonorité voisine et obtenir ainsi des effets proches de ceux de la versification ¹.

La forme la plus simple de cette faveur accordée à l'homophonie consiste dans la répétition d'un même mot à un cas ou à une personne différente : « sentiens disciplinam, de disciplina coepi cogitare, cogitata describere » (Déd. 31-32) ; « dignus facit indignum dignum » (*ibid.* 81-82) ; « corrigenda corrigas » (Prol. 30) ; « claudus claudum » (*ibid.* 51) ; « medullam legis medullis cordis » (4, 86) ; « vacans non vacat » (5, 80) ; « insidiis... insidiari » (7, 5) ; « non parcens parcit » (23, 60) ; « contrarium contrario » (24, 157) ; « casto castum, pio pium, iusto iustum, mundo mundum, sancto sanctum » (27, 260-261) ; « dignus... dignam digno » (*ibid.* 318-319) ; « commutavit et commutare » (Épil. 17) ² ; ou bien dans le rapprochement

1. Sur les rapports entre la composition littéraire et la composition musicale chez S. Bernard, voir J. LECLERCQ, « L'humanisme littéraire de saint Bernard », dans *Entretiens sur la Renaissance du XII^e siècle*, p. 296, 300 et 303.

2. Aux expressions citées, il faut adjoindre, comme exemples de répétition d'un même terme, les 4 *tanquam* du ch. 4 et les 4 *secundum* du ch. 27 ; les 5 *item* du ch. 2, les 5 *tam* du ch. 27, les 5 *sic* de l'Épilogue ; les 7 *ratio* du ch. 18 ; les 8 *certus* du ch. 24 ; les 9 *modo* du ch. 2 ; même nombre d'emplois du terme dans un passage du 5^e Sermon pour la Nativité : PL 202, 671 A ; dans le ch. 7 du *De Disciplina* on en compte 3 dans la même phrase ; ou encore les 4 *quaerit* du ch. 16, les 4 *gloriam* du ch. 24, les 5 *tollit* du ch. 10.

ou la juxtaposition de deux mots de même racine : « Traho ad tractatus » (Déd. 39-40) ; « abiit non obiit » (*ibid.* 72) ; « praeiudicium tollo quia iudicium Dei exspecto » (*ibid.* 76-77) ; « promittit et mittit » (5, 103) ; « perfusa et infusa » (*ibid.* 112) ; « proferat et offerat » (7, 98) ; « currendum et occurrendum » (14, 10) ; « cubiculum... accubitu... accumbere » (1,3) ; « pia pietas » (16, 33) ; « cogitandum et excogitandum » (24, 33) ; « via... deviatio » (*ibid.* 37) ; « certus... incertus » (*ibid.* 1-2) ; « desolatio sine consolatione » (*ibid.* 74) ; « mersus... mergentes... demergunt... submergas » (*ibid.* 163-168) ; « spirat et suspirat » (27, 20-21) ; « accedendum... cedendum... recedendum » (*ibid.* 28-29) ; « suffert et aufert... et confert » (*ibid.* 277) ; « venditor si vendit, emptor sic emit » (Epil. 14-15) ; ou dans la similitude de sonorité de deux ou plusieurs termes différents : « montes... et meutes » (Déd. 37-38) ; « exstincta hebetudine, despecta habitudine » (Prol. 60) ; « non ad plausum sed ad plancum » (*ibid.* 65-66) ; « fremens... et frendens » (7, 11-12) ; « vitiorum et divitiarum » (*ibid.* 29) ; « aves... apes » (8, 48) ; « veritatem et severitatem » (24, 112) ; « castigetur et mitigetur » (*ibid.* 181) ; « vitem... vitam » (27, 31) ; « habeat et adhibeat » (*ibid.* 78). Si le procédé s'étend à plusieurs mots, on obtient une véritable chaîne vocalique ¹ :

Verbum otiosum, verbum superfluum, verbum inordinatum (3, 31-32).

Quam pium, quam bonum, quam jucundum et quam tutum habitare fratres in claustro (7, 64-65).

Audit interim inter terminos (12, 26).

(Gloria)... in qua nova, certa, mansura et mira et amabilia erunt omnia (24, 8-9).

Mors coacervat omnia opera praeterita, resignat operta, designat mansionum aeterna tabernacula (*ibid.* 44-46).

(Corpus)... tam castissimum, tam sanctissimum, tam mundissimum (27, 94-95).

1. N.-I. HERESCU (*La poésie latine. Étude des structures phoniques*, Paris 1960, p. 82-95) a étudié cette figure de style dans la littérature latine.

Quelques passages du *De Disciplina* sont, au point de vue musical, particulièrement remarquables par la place accordée à la voyelle *i* et aux sifflantes :

« Sibilos gregum carnis et spiritus inter se dissidentium » (12, 26-27).

« Ad lassitudinem lacessitus sabbatizare » (15, 12).

« Sigillum autem silentii si sub signaculi obumbratione » (18, 27-28).

« Et tu disputando, discutiendo, diffiniendo vis exossare usque ad cinerem ossa regis » (27, 343-344).

Parfois la répétition des mêmes éléments vocaliques conduit à ce résultat curieux :

Ad orientalem plagam plangens plagas suas (7, 16) ;

ou permet d'imiter par les syllabes prononcées le mouvement de la réalité dont il est parlé :

... affectus et motus cordis
lanquam mari moto undae undis contunduntur (18, 58-59).

Mais l'intérêt que Pierre de Celle manifeste pour la symétrie et la musicalité des termes apparaît plus clairement encore lorsque au sein d'une phrase les deux parties se répondent :

Iam rasam coronam gestamus in capite
sed gloriam et bonam conscientiam quaeramus in mente
(19, 44-46).

Ubi quo maior est timor
durior est labor
(17, 44)

Integro et sano corde vivitur,
et corrupto et vulnerato homo moritur
(27, 4-6)

ou lorsque plusieurs phrases comportant des mots de tonalité similaire sont mises en parallèle :

Cum Deo minitrat, reficitur.

Cum assistit, satiatur.

Cum mittitur, currit cum exultatione.

Cum revertitur, excipitur cum iubilatione (9, 3-5).

Au chapitre 2, huit phrases présentent consécutivement la même structure et les mêmes assonances :

Hic gaudet cum gaudentibus in hospitio,
hic flet cum flentibus in oratorio... etc.

De même au chapitre 4, où l'énumération comprend seize périodes :

Cum ambulaverit, dicit...

Cum sederit, cogitat...

Si steterit, dicat...

Si caput levaverit, dicat...

Au chapitre 7 neuf exemples sont proposés suivant une formulation semblable :

Qui in claustro est cum Noe...
In claustro habitat Iacob...
In claustro est Beniamin... etc.

Si le procédé est davantage élaboré, symétrie et homophonie se conjuguent pour former des phrases de caractère strophique nettement reconnaissable :

Licet enim stadium a stando dicatur
tamen per stadium curritur,
ut ad bravium veniatur
et ibi cursum consummatur (11, 9-11).

Le lecteur rencontre d'ailleurs très tôt cette figure de style, puisque dès la Lettre-Dédicace il peut lire :

... disciplina, quae plicat, planat et ligat...
Plicat erecta / planat aspera / et ligat lasciva.
Plicat indomita / planat inaequalia / ligat dissoluta¹...

Au chapitre 24, comme précédemment, on ne compte pas moins de sept strophes composées suivant le même schéma :

Sit mors hospitium viatoris,
non mansio morientis.
Sit absolutio oneris,
non depressio calamitatis.
Sit poenae interruptio,
non continuatio.
Sit via ad patrem,
non deviatio ad hostem.
...
Sit denique finis
non consumptionis,
sed consummationis.

1. Le copiste du manuscrit de Cambridge a mis en évidence le caractère rythmé de ce texte en adoptant une ponctuation qui souligne à la fin de chaque verset les flexes, cadences ou poses. — Au chapitre 27, Pierre joue semblablement avec les 3 verbes *pungit*, *elicit* et *pluit* (148-149). En dehors du *De Disciplina* on trouve deux exemples de ce mode stylistique dans le *De Panibus* (chap. 21, col. 1018 et chap. 25, col. 1033 D) et un autre dans le 1^{er} *Sermon pour l'Avent* (col. 637 C, - 638 A).

D'autres exemples pourraient être cités, tirés du chapitre 20 (8 strophes) ou du chapitre 27. Le chapitre 8 mériterait à lui seul une étude particulière, car il est rédigé pour sa plus grande partie dans cette forme stylistique (16 strophes). C'est toutefois dans le chapitre 26 que Pierre s'exprime selon cette structure rythmique avec le plus de continuité.

Le thème est simple. Il s'agit de comparer les portes de la mort, de l'enfer, du monde, du cloître et du ciel. Une première phrase l'expose dans son ensemble :

Sunt vero portae mortis / sunt portae inferni /
sunt portae saeculi / sunt portae claustrum /
sunt denique et portae coeli.

Suivent alors 9 strophes qui reprennent les cinq éléments de ce thème et les développent simultanément selon une forme et une vocalisation semblables. La 1^{re} cite des textes scripturaires. La seconde explique la nature de ces portes. La 3^e présente leur caractère :

Poenales sunt portae mortis / abominabiles portae inferni /
periculosae portae saeculi / religiosae portae claustrum /
gloriosae portae coeli.

La 4^e strophe montre l'œuvre du Seigneur à leur égard. La 5^e allégorise sur les gonds :

In cardine vexatorio volvitur porta mortis,
In cardine punitorio porta inferni,
In cardine mutatorio porta saeculi,
In cardine meritorio porta claustrum,
In cardine remuneratorio porta coeli.

A partir de la 6^e strophe où il nomme les gardiens, dans la 7^e où il parle des clés et dans la 8^e qui décrit la condition de ceux qui franchissent ces portes, Pierre inverse l'ordre des éléments pour éviter la monotonie du procédé : il commence par la porte du ciel, il termine par la porte de la mort :

Angelus sanctus custodit portam coeli,
bonus praelatus portam claustrum...

Clavis coeli est gloria,
clavis claustrum est regula...

Nouvelle modification dans les deux derniers versets de la 9^e strophe où l'enfer est cité cette fois en dernière place :

Meridies ad portam coeli / Aurora ad portam claustrum /
 Crepusculum ad portam saeculi /
 Vespera sive nox ad portam mortis /
 Media nox ad portam inferni.

Il n'y a pas de conclusion proprement dite à cette longue séquence où l'on peut reconnaître l'influence des proses liturgiques. Dans les lignes qui suivent la dernière strophe, les cinq éléments énoncés sont bien encore évoqués ensemble, mais non plus selon le rythme jusqu'ici adopté. L'auteur poursuit son exposé, pose quelques questions ; une phrase abrupte termine le chapitre.

Il faut en effet noter la place des interrogations dans le *De Disciplina*, surtout dans la dernière partie¹. Le discours passe alors à la deuxième personne, l'abbé semble interpeller personnellement son lecteur :

« Cherches-tu la liberté ?... Cherches-tu la sécurité ?... Es-tu aveugle... ?... Es-tu plein de murmure... ? ... Élie... marcha quarante jours, et toi, avec la force que donne le pain qui descend du ciel, tu doutes de pouvoir marcher... ? » (27, 32.38.40.227).

En fait, plus qu'il ne désire dialoguer avec autrui, Pierre veut interroger sa propre conscience². C'est à lui-même qu'il parle :

« As-tu vu les portails ténébreux ? Si tu as de l'huile dans ta lampe... tu dirigeras tes pas selon la parole de Dieu » (26, 2.58-61).

Les exclamations que l'on rencontre aussi ne sont pas autre chose que les expressions spontanées de son admiration ou de son indignation devant la majesté ou l'horreur de la réalité qu'il veut décrire³. Devant les mystères de la Passion et de l'Eucharistie, c'est un émerveillement :

1. Sur les interrogations comme mode d'exposition d'un thème, voir p. 296, n. 2. L. BOURGAIN (*La chaire française au XII^e siècle*, p. 69-70) a noté leur présence dans les sermons de Pierre.

2. Par respect pour l'Eucharistie, l'abbé rappelle aux pécheurs le devoir de s'éloigner du sacrement. Il cite alors un verset de psaume et pose cette question : « Quelle sera la fin de ceux qui s'éloignent de Dieu ? » Mais c'est à lui-même qu'il s'adresse, car il ajoute aussitôt après : « Donc je me retire lorsque j'ai péché, je ne m'éloigne pas si je confesse mon erreur et m'en corrige » (27, 54-55).

3. J. CHÂTILLON (« Cent exclamations de saint Bernard », dans *Revue du*

« Ô dure, ou plutôt ô douce bonté ! » (16, 32-33)
 « Ô mon cœur, mon âme, ma bouche... ! Qu'y a-t-il sur l'autel ? »
 (27, 84-86).

Mais la pensée de l'enfer et de la damnation éternelle fait jaillir jusqu'à douze fois des réflexions semblables à celles-ci :

« Ô puits de soufre ! Ô puanteur insupportable !
 Ô oppression ! Ô ténèbres !... » (24, 72-73).

Il n'y a pas de mots capables de décrire exactement la nature de ce lieu ; les exclamations et les images cherchent à y suppléer.

On a déjà mentionné l'importance du symbole dans l'œuvre de Pierre et la grande liberté avec laquelle il l'utilise. On a dit aussi combien la Bible est le recueil privilégié où il puise ses images. Deux exemples montreront comment les textes scripturaires peuvent être rapprochés par association d'images et assonance des termes¹.

Pour recommander la vigilance pendant le sommeil, le verset du Cantique (5, 2) est bien sûr allégué : « Ego dormio et cor meum vigilat. » Mais le verbe *dormio* se trouve dans le Psaume récité pour les Complies : « In pace in idipsum dormiam et requiescam » (Ps. 4, 9). Quant à *requiescam* il rappelle cet autre verset : « Insuper et caro mea requiescet in spe » (Ps. 15, 9). Dès lors on comprend l'unité de cette phrase du chapitre 4, qui n'est pas une simple accumulation de citations :

Si dormierit, dicat : Ego *dormio* et cor meum vigilat ;
 et : In pace in idipsum *dormiam* et *requiescam* ;
 et : Caro mea *requiescet* in spe... (4, 50-53).

Le double lien du sens et de la sonorité assure une étroite coordination entre ces éléments qui à première lecture peuvent sembler disparates.

Plus compliqué est l'enchaînement des textes scripturaires dans ce passage du chapitre 18 où Pierre explique comment l'Agneau

Moyen Age latin 15-18 (1959-1962), p. 87-93) a étudié la place et le rôle de l'exclamation chez S. Bernard d'après une liste établie à partir de 243 lettres. Ses conclusions montrent à la fois comment Pierre se rapproche et se distingue de son maître et contemporain.

1. Les citations scripturaires sont le plus souvent introduites par *unde* et *et*, parfois par *sicut* ou *item*.

brise les scellés du livre du silence. Citons d'abord le texte du *De Disciplina* :

Ad haec Agnus aperit ora mutorum et resolvit signacula, ut sapientiam in mysterio absconditam loquamur et dicamus de Christo :

Bene omnia fecit et surdos fecit audire et mutos loqui (18, 76-79).

L'abbé commente le verset de l'Apocalypse :

« Et vidi quod aperuisset Agnus... » (Apoc. 6, 1).

Or un passage du livre de la Sagesse fait allusion à cette fonction de l'Agneau et contient le même verbe *aperire* :

« ... quoniam sapientia aperuit os mutorum... » (Sag. 10, 21).

Les deux textes sont donc rapprochés, intentionnellement, puisque la suite de la phrase fait mention explicite de la Sagesse (*sapientia*) à partir d'une citation de S. Paul :

« ... sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quae abscondita est... » (I Cor. 2, 7).

La pensée du Christ, Agneau de Dieu et Sagesse incarnée, et l'emploi du verbe *loqui* expliquent la citation évangélique finale :

« ... dicentes : Bene omnia fecit, et surdos fecit audire et mutos loqui » (Mc 7, 37).

Ainsi constate-t-on dans une seule phrase du traité un triple emprunt scripturaire. Le cas n'est pas isolé, pareille analyse pouvant être effectuée en de nombreux passages du *De Disciplina*. L'identification de ces emprunts n'est d'ailleurs pas toujours facile, car Pierre cite le plus souvent de mémoire, il convient de le redire. Et sa préoccupation majeure, ce n'est pas de citer des auteurs, même les auteurs sacrés, c'est bien plutôt d'exprimer sa pensée, dans un langage d'autant plus apprécié qu'il sera coloré et rythmé¹.

1. Dans une lettre publiée par J. LECLERCQ (*Studia Anselm.* 43 (1958), p. 170), Pierre déclare avoir volontairement cherché à « humilier son style » de façon à être compris de ses lecteurs les plus simples. Mais il dit ailleurs son estime pour les écrits au vêtement bien coupé (« *Scriptorum... bene ornatus habitus* », *Epist.* IX, 10 : col. 632 B). — On constate, dans la prose artistique et rythmée de S. Bernard, le même souci d'adaptation à un vaste auditoire (cf. J. LECLERCQ, *L'amour des lettres...*, p. 168-169 et p. 246-247).

CHAPITRE VI MANUSCRITS ET ÉDITIONS.

Les manuscrits

Les recherches effectuées n'ont permis de retrouver que deux manuscrits donnant le texte du *De Disciplina claustrali*. L'un provient de l'abbaye de Clairvaux et se trouve actuellement à la Bibliothèque Municipale de Troyes¹; l'autre est conservé à la bibliothèque de l'Université de Cambridge². Un exemplaire du traité a jadis existé à la Chartreuse du Mont-Dieu, comme l'attestait un ancien catalogue, mais il a dès longtemps disparu³. Si à Saint-Remi on a aussi possédé un exemplaire — ce dont rien ne nous assure —, il aura disparu dans l'incendie qui en 1773 ravagea la bibliothèque de l'abbaye.

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, Paris 1855, t. 2, p. 126-127.

2. *A catalogue of the manuscripts preserved in the library of the University of Cambridge*, III, Cambridge 1858, p. 161, n° 1515. — Grâce à l'aimable autorisation des Conservateurs des Bibliothèques de Troyes et de Cambridge, nous avons pu faire reproduire, pour illustrer présent le volume, une page caractéristique de chacun des deux manuscrits ici présentés.

3. Dans une note de l'édition des Lettres de Pierre de Celle qu'il donna en 1613 (reproduite dans *PL* 202, 608 comme note 67), le P. Jacques Sirmond indique : « *Vetus Index Bibliothecae Montis Dei : Petri abbatis S. Remigii De disciplina claustrali. Incipit, domino et amico suo H. illustri Trecentium comiti palatino.* » Cet index perdu, qualifié de *vetus*, peut difficilement s'identifier avec celui que dressa D. Oudard Rainsant en 1603 et qu'a connu D. François Ganneron. Ganneron ne cite d'ailleurs pas ce titre, et on ne trouve rien à ce sujet dans l'article de S. Collin-Roset cité ci-dessus (p. 24, n. 1). — La note de Sirmond présente le grand intérêt de nous transmettre l'incipit du manuscrit du Mont-Dieu, qui est l'adresse de la Lettre au comte Henri de Champagne. La teneur de cette adresse, différente de celle du manuscrit de Troyes, rejoint celle donnée par le manuscrit de Cambridge; elle a même un caractère plus primitif encore, puisqu'elle ne comporte que l'initiale *H.* pour le nom du comte. La provenance du manuscrit perdu — le Mont-Dieu, si cher à Pierre de Celle — ajoute au poids de ce bref témoignage textuel.

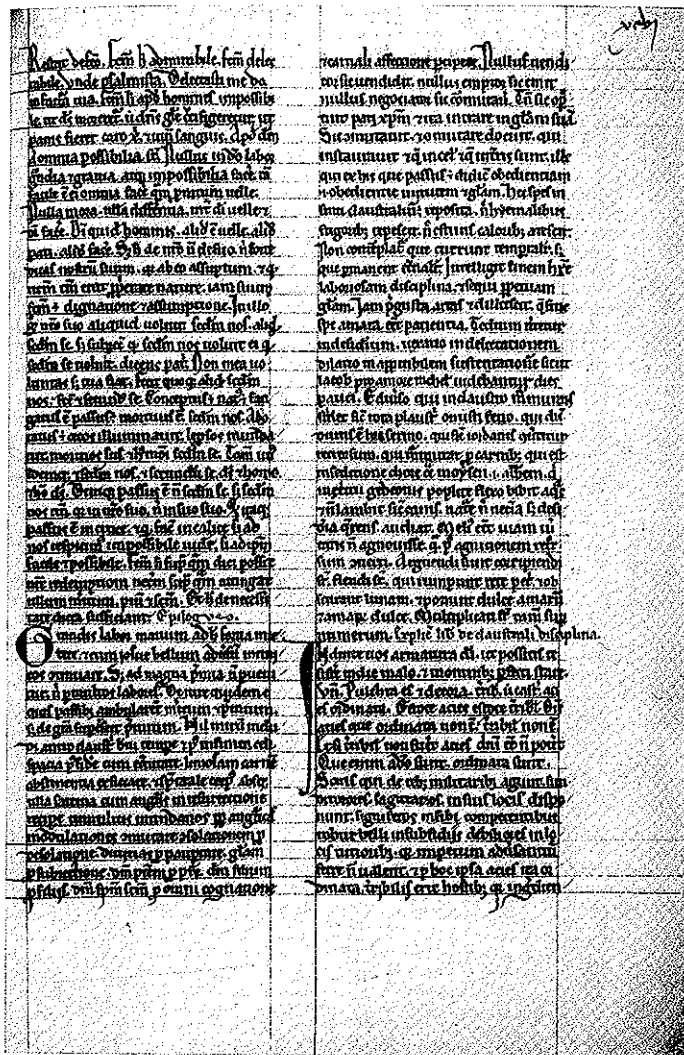
Le manuscrit de Troyes

Le ms. Troyes 253 est un volume de 135 folios (235 × 335 mm) qui, sous une reliure du xvii-xviii^e siècle, ne contient que des œuvres de Pierre de Celle. Il provient de l'abbaye de Clairvaux où il a sans doute été exécuté (il y portait la cote D. 56). La pagination est régulière jusqu'au f^o 97; une main tardive l'a prolongée au long du *De Panibus* qui, écrit d'une autre main, possédait sa foliotation particulière et a été joint au recueil déjà formé. La forme des lettres et le dessin des majuscules en tête des paragraphes permettent de dater l'ensemble de la fin du xiii^e siècle, donc de la génération qui a suivi l'auteur.

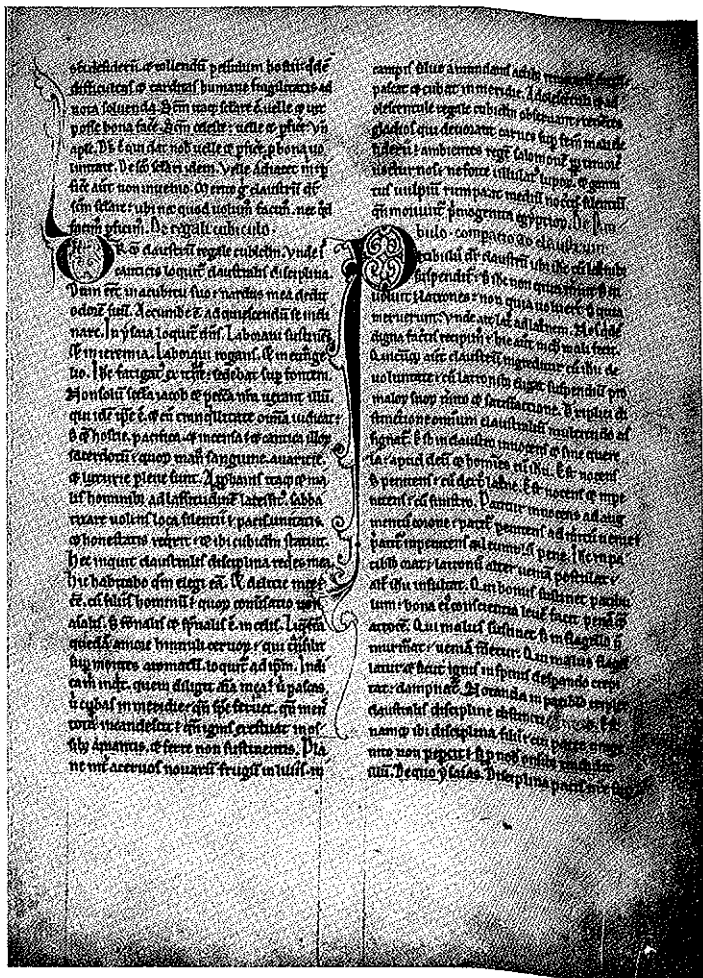
Dans ce manuscrit les textes sont distribués comme suit :

- f^o 1 r - 12 v : de tabernaculo Moysi liber.
 f^o 13 r - 24 v : epistola ad Alcherum (de Conscientia).
 f^o 24 v - 63 v : expositio in libro Ruth hystorice, allegorice et tropologica.
 f^o 63 v - 69 v : de tabernaculo Moysi sub parabola.
 f^o 69 v - 75 v : de puritate animae.
 f^o 75 v - 78 r : de triplici exercitio in cella, scilicet de afflictione, de lectione et de oratione.
 f^o 78 r - 78 v : Sermo de nativitate sanctae Mariae.
 f^o 78 v - 80 v : excerpta e doctoribus et patribus.
 f^o 81 r - 96 v : de disciplina claustrali.
 f^o 96 v A-B : incipiunt capitula sermonum qui in hoc volumine continentur.
 f^o 97 r - 135 r : de panibus.

Le *De Disciplina* figure donc dans la partie primitive du recueil, mais à la différence des pièces qui le précèdent, il commence avec le début d'un cahier. Bien que l'encre utilisée apparaisse, pour le traité, plus pâle que celle des feuillets antérieurs, l'ensemble dut être écrit par le même copiste. Le texte est distribué sur deux colonnes régulières de 46 lignes de 260 à 280 mm de hauteur. Chaque paragraphe porte une lettre majuscule peinte en rouge ou en bleu, l'alternance de la couleur étant irrégulière, sauf pour la table des chapitres. En tête des chapitres, les titres, dont l'emplacement a été prévu, n'ont été transcrits par le rubriciste qu'à partir du ch. 20.



TROYES, Bibl. Municip., Ms. 253, f. 96^r (provenant de Clairvaux).
De disciplina claustrali, ch. 27 (fin) et *Épil.*
Adhortatio ad claustrales (début).



CAMBRIDGE, Bibl. de l'Université, Ms. Gg. IV 16, f. 113r.
De disciplina claustrali, ch. 14 (fin), 15 et 16 (début).

Les corrections sont peu nombreuses, effectuées pour la plupart de première main et par exponctuation. Des erreurs commises par homéotéleute ont cependant parfois obligé à des grattages de deux ou trois lignes.

Immédiatement à la suite de l'explicit du traité, ce manuscrit donne, sans titre, un court texte que d'Achery et ses successeurs ont publié en appendice au *De disciplina claustrali* en l'intitulant *Adhortatio ad claustrales*.

Le manuscrit de Cambridge

Le second témoin du *De Disciplina claustrali* occupe les fo 102 r-120 v du manuscrit Gg IV 16 de la bibliothèque de l'Université de Cambridge¹.

Écrit sur deux colonnes de 35 ou 37 lignes vers la fin du XII^e siècle, ce manuscrit (210 × 260 mm) aux initiales peintes et ornées de rouge et de vert comprend :

- fo 1 - 75 : Commentaire sur le Cantique par Guillaume le Petit, chanoine de Newburgh (1136-1202)².
- fo 76 - 78 r : Notes sur le Cantique et début du commentaire de S. Bède³.
- fo 78 v - 93 : Texte du Cantique avec glose marginale et interlinéaire de Robert de Tombelaine⁴.
- fo 94 - 98 r : Sermon du chanoine prémontré Richard l'Anglais sur le canon de la Messe⁵.
- fo 98 - 101 : Lettre d'Isaac de l'Étoile à Jean Belmeis, évêque de Poitiers, sur la Messe⁶.
- fo 102 r - 120 : Le *De disciplina claustrali*.

1. B. SMALLEY (« John Russel O. F. M. », dans *Rech. Th. anc. et méd.* 23 (1956), p. 287-289) donne une description détaillée de ce manuscrit.
 2. *Explanatio sacri epithalamii in Matrem Sponsi*, publié par J. C. Gorman (« Spicilegium friburgense » 6), Fribourg 1960. Cf. *DSP*, 6, 1224-1227.
 3. *PL* 91, 1065 D s.
 4. Incomplet ici. *PL* 150, 1361 D - 1370 C, avec la suite publiée comme de saint Grégoire le Grand : *PL* 79, 493-548.
 5. Ce sermon a été édité, sous le nom de Jean de Cornouailles, en appendice aux œuvres de Hugues de Saint-Victor : *PL* 177, 455 C - 470 B. Sur Richard l'Anglais, cf. L. GOOVAERTS, *Écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, II, Bruxelles 1902, p. 91-92 ; F. PETIT, *La Spiritualité des Prémontrés aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris 1947, p. 226-230.
 6. *PL* 194, 1889 B - 1896 B.

Comme on le voit, les œuvres rassemblées ne le sont pas en fonction de leurs auteurs, mais de leurs sujets, d'ailleurs variés : trois commentaires du Cantique, un sermon et une lettre sur la Messe, un traité sur la vie religieuse. Il faut remarquer que, malgré la diversité des auteurs (deux chanoines réguliers, deux bénédictins, un cistercien), le caractère anglais du recueil — qui ne porte point d'indication de provenance — est très accusé (Isaac de l'Étoile et Jean de Belmeis sont également des Anglais). Ses attaches avec le milieu canonial sont non moins évidentes, si l'on se souvient que le traité de Pierre de Celle, joint ici aux ouvrages de deux chanoines anglais, fut écrit à la demande de Richard de Salisbury, chanoine de Merton.

Le texte du *De disciplina claustrali*, dans ce manuscrit, est soigneusement ponctué¹. Les corrections n'y sont pas très fréquentes. Elles remédient en général aux fautes « intelligentes » du scribe qui se laisse entraîner par une similitude ou une réminiscence, mais se reprend aussitôt. Le plus souvent, la correction a consisté à écrire des mots en interligne ; ils sont précédés de *vel* lorsque le mot fautif, mais acceptable, n'a pas été annulé².

L'explicit du traité n'est pas suivi de l'*Adhortatio ad claustrales*, comme il l'est dans le ms. T.

Les éditions

Il existe cinq éditions du *De Disciplina claustrali*, parues respectivement en 1659, 1671, 1677, 1723 et 1855.

1) Les éditions du « *Spicilegium* » (1659 et 1723).

Par une lettre de Dom Luc d'Achery à Dom Anselme Le Michel³, nous apprenons qu'en 1643 Dom Alexis Eduart préparait, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, l'édition des Sermons de Pierre de Celle. Désireux de réunir toutes les

1. Cf. ci-dessus, p. 70, n. 1.

2. Une faute plus sérieuse, au début du ch. 2, est due au rubriciste, qui a tracé un T au lieu d'un N majuscule : *Nota disciplinam* est devenu *Tota*, puis *Totam disciplinam*.

3. Lettre du 30 juillet 1643 (Paris B. N. ms. franç. 17684, f° 113 r).

œuvres du même auteur, Dom Eduard s'adressa à Nicolas Camuzat, chanoine de Troyes. Celui-ci répondit qu'il n'avait « rien de Petrus Cellensis, sinon un traité de *disciplina claustrali* », tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Clairvaux. Il l'avait « envoyé au P. Sirmond comme il imprimait les epistres du mesme auteur »¹, mais le traité, parvenu trop tard entre les mains du P. Sirmond, n'avait pu trouver place dans l'édition des lettres en 1613, et promesse lui avait été faite de le lui retourner. La copie de Camuzat fut donc restituée à son auteur qui la transmit à Dom Eduart.

En fait, le *De disciplina claustrali* parut seulement en 1659, et dans le tome III du *Spicilegium* édité par Dom d'Achery², vaste collection qui devait rassembler « la multitude d'ouvrages, d'actes et de canons des Conciles, de chroniques, d'histoires, de vies de Saints, de lettres, de poésies, de diplômes, de chartes et d'autres pièces qu'(il) avait découvertes et qu'on découvrait tous les jours pour lui dans les monastères... »³.

Le *De disciplina* était précédé d'une préface où d'Achery met en valeur l'élégance et l'érudition de l'ouvrage, son utilité pour tous les chrétiens, la célébrité de son auteur. Seule œuvre de Pierre de Celle publiée dans ce tome III du *Spicilegium*, il y fait suite à deux traités d'un évêque Nicetius, que l'éditeur pense être celui de Trèves (il s'agit de Nicetas de Remesiana), à un sermon de Théodore Studite traduit par Anastase le Bibliothécaire, à un *Tractatus asceticus* donné à tort comme de saint Anselme ; il précède quelques lettres et chroniques, celles-ci intéressant les monastères de Fontenelle, Senones et Vézelay.

Le texte est ainsi distribué :

— Lettre-Dédicace au comte Henri de Champagne : *Libertas animi...*

1. *Ibid.*, f° 113 v.

2. *Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliae Bibliothecis, maxime Benedictinorum latuerant, Spicilegium, Tomus tertius... Opera et studio Domni Lucae Dacherii e Congregatione S. Mauri Monachi Benedictini, Parisiis 1659, p. 42-105.*

3. D. TASSIN, *Histoire Littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris 1720, p. 109.

- 2° Préfaces : *Aut periti est (Praefatio) et Amicus disciplinae (Praefatio altera)*.
- 25 chapitres, numérotés et titrés.
- Épilogue : *Grandis labor...*
- Exhortation : *Induite vos...*

Par ce que dit Dom d'Achery, dans sa préface, sur l'origine de son manuscrit, et en raison de l'étroite similitude existant entre le texte de son édition et celui de l'actuel manuscrit de Troyes, on peut affirmer sans risque d'erreur que le manuscrit copié par Camuzat et utilisé pour l'édition du *Spicilegium* est bien cet actuel Troyes 253¹.

Au début du XVIII^e siècle le *Spicilegium*, paru en 13 in-4^o de 1655 à 1677, était devenu rare. Aussi, explique Dom Tassin, « les libraires engagèrent M. de la Barre en a donner une nouvelle édition. Elle parut en 1723 en trois volumes in-folio. Pour corriger le texte, il a mis en usage les variantes leçons que M. Baluze et Dom Martène avaient recueillies. Il a donné un nouvel ordre aux pièces de cet important recueil. Il a placé au premier rang les Traités dogmatiques et polémiques ; au second les Traités et Discours moraux ; au troisième les Statuts ecclésiastiques et monastiques. Tel est l'ordre du premier volume². »

Conformément à ce nouveau plan, le *De Disciplina* fut placé dans la première partie de cet ensemble³, entre la lettre d'Isaac de l'Étoile à Jean de Poitiers sur le Canon de la Messe — déjà dans le manuscrit de Cambridge ces deux

1. Notre appareil critique se trouvera joindre constamment les sigles T et A, c'est-à-dire le témoignage du ms. de Troyes et celui de l'édition d'Achery en faveur de leçons identiques. Lorsque A s'écarte de T, on explique aisément le fait par une correction de l'éditeur. — T et A sont aussi les seuls témoins de l'appendice auquel d'Achery a donné le titre d'*Adhortatio ad claustrales*.

2. D. TASSIN, *op. cit.*, p. 117.

3. *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae Bibliothecis delituerant, olim editum opere ac studio D. Lucae d'Achery... Nova editio priori accuratior, et infinitis prope mendis ad fidem MSS. Codicum, quorum varias lectiones V. C. Stephanus Baluze, ac R. P. D. Edmundus Martène collegerunt, expurgata, per Ludovicum-Franciscum-Joseph de La Barre, Tornacensem. Tomus I. Parisiis 1723, p. 451-472.*

textes étaient voisins —, et le *Liber de studio theologico* de Nicolas de Clamange. La notice de présentation qui se trouvait dans l'édition de 1659 en tête du tome III fut insérée en 1723 au centre du volume, précédant immédiatement le texte du traité. Quant au texte lui-même il ne subit guère de modification. En fait de corrections, il s'agit plutôt d'indications proposant la lecture différente de quelques mots afin de rendre le sens plus intelligible¹. Cette nouvelle édition qui ne mentionne nulle part le recours à quelque nouveau manuscrit est donc une simple reproduction du texte de d'Achery, améliorée par la correction de ce qui avait pu être fautes d'impression.

2) L'édition de Dom Janvier (1671)

Continuant les travaux de Dom Eduart et Dom d'Achery, un autre moine de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Ambroise Janvier, fit paraître en 1671 le premier recueil qui fut consacré uniquement aux œuvres de Pierre de Celle². Dans la dédicace à Maurice Le Tellier, évêque coadjuteur de Reims (1668-1710), Dom Janvier explique que son intention était de faire connaître les sermons de l'abbé de Saint-Remi, puisque Sirmond avait déjà édité les lettres. Et plutôt que de les publier seuls, il jugeait préférable de reprendre les textes connus et de présenter ainsi en un seul volume les sermons, lettres et traités de Pierre. Bien qu'anonyme, on sait que la préface fut rédigée par Mabillon³.

1. Le texte lui-même est corrigé deux fois :

ch. 22, 14 : *proles* (ex Lia) au lieu de *plures*.
ibid., 18 : *meritum* au lieu de *mercem*.

Dans les autres cas, les modifications proposées par de La Barre sont données en notes, introduites par *imo, an potius, mihi videtur legendum, mihi quin ita legendum sit non dubium est...* Déjà d'Achery avait proposé en marge deux conjectures.

2. *Petri Abbatis Cellensis primum, deinde S. Remigii apud Remos, ac demum Episcopi Carnotensis, Opera omnia, collecta in unum ex libris tum editis, tum mss. Cura et studio unius e S. Mauri Congregatione Monachi Benedictini, Parisiis 1671.*

3. Sur l'histoire de cette préface, voir notre étude : « Mabillon et la préface aux œuvres de Pierre de Celle », dans *Revue Mabillon* 58 (1974), p. 245-269.

Pierre de Celle.

Le texte du *De Disciplina* qui figure dans ce recueil et en termine la première partie — la seconde est constituée par les neuf livres de lettres — est celui de la première édition du *Spicilegium* de d'Achery. Il est suivi d'un index portant à la fois sur les sermons et sur les traités.

3) L'édition de la Bibliothèque des Pères (1677)

La brève notice placée au début du tome XXIII de la *Maxima Bibliotheca Patrum*, consacré au XII^e siècle (1150-1180)¹, indique que pour les œuvres de Pierre de Celle a été reproduite l'édition réalisée « cura et studio unius e sancti Mauri Congregatione Monachi Benedictini », celle de Dom Janvier, à la préface de laquelle on est explicitement renvoyé. L'ordre de présentation est le même ; le *De Disciplina* (p. 807-824) se trouve entre le *De Conscientia* et le recueil des lettres. Seul l'index n'a pas été repris.

4) L'édition de Migne (1855)

Les textes de Pierre occupent une bonne partie du tome 202 de la *Patrologie latine*, paru en 1855². L'édition de 1671 est une nouvelle fois reproduite — le nom de Dom Janvier est indiqué (col. 397-398) —, mais selon un ordre différent : lettres — sermons — traités, et sans l'index. Le *De Disciplina* suit le *De Conscientia* : c'est la dernière œuvre présentée (col. 1097-1146). Il n'est fait mention ni de l'édition de la *Bibliothèque des Pères* (1677) ni de la deuxième édition du *Spicilegium* (1723) effectuées depuis l'édition de Dom Janvier (1671) ici adoptée.

1. *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum et antiquorum Scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino de La Bigne... edita... hac tandem editione lugdunensi... locupletata...*, t. XXIII, Lugduni 1677.

2. *Patrologiae Cursus completus... Series latina...* accurrante J.-P. Migne, t. CCII, Paris 1855, col. 397-1146.

CHAPITRE VII

LA PRÉSENTE ÉDITION

Le choix de C comme manuscrit de base

Nous venons de le voir, si le *De disciplina claustrali* a été édité cinq fois, ces cinq éditions ne constituent à proprement parler que la reprise multiple d'un texte unique, celui de Dom d'Achery, basé, comme tout le prouve, sur le manuscrit de Clairvaux, notre actuel manuscrit de Troyes. L'utilisation du manuscrit de Cambridge nous permet aujourd'hui de proposer, du traité de Pierre de Celle, une édition réellement nouvelle.

On aurait pu s'attendre à ce que le manuscrit de Troyes (T), sans doute un peu plus ancien que celui de Cambridge (C), d'origine champenoise, et ne renfermant que des œuvres de Pierre de Celle, offre un texte du *De disciplina* plus proche de l'archétype. Une étude attentive montre qu'il n'en est rien.

On constate, dès le premier coup d'œil, que C a mieux conservé l'adresse de la lettre au comte de Champagne, qui reçoit son véritable titre : *illustri trecensium comiti palatino* au lieu du banal *viro illustri* (même si les simples initiales H. et P. données par T sont un trait plus primitif). C est également seul à donner, dans le titre du Prologue, l'identité du destinataire : *ad Ricardum de Salisbire, canonicum meritonie*.

Cette première constatation est amplement confirmée par l'étude parallèle des leçons divergentes de C et de T. L'apparat critique de la présente édition fera suffisamment ressortir l'habituelle supériorité de C. Ne citons que quelques exemples plus voyants : Prol., 25 : *plus de melle gregis T* pour *plus de melle Gregorii C* ; 3, 64 : *non denegare amalech T*, pour *non de genere amalech C* ; 5, 2 : *tollis et bonitate T* pour *collisa et bonitate C* ; *Rebecca, quae est patria T* pour *Rebecca,*

quae est patientia C ; 8, 56 : *ubi extolleret animum T* pour *ubi excolleret animum C* ; 16, 2 : *Jesus non quia meruit, sed quia meruit T* ; 20, 30 : *Secundum animal est matheus T* ; 22, 19 : *mercem prevenit gratia T* pour *mentem... C* ; 27, 40 : *saturatus de contradictionibus T* pour *saturatus detractationibus C*, etc.

En plus de certaines fautes grammaticales, on relève dans *T* d'assez nombreuses omissions, spécialement celles de mots tels que *sic, et*, que Pierre de Celle utilise abondamment dans ses parallèles et ses affirmations. Ou celle des mots suivants, si conformes au style de l'auteur : *si fateor, mentior*. < *Non ego contradico. C* > *Non nego me vidisse* (Prol., 6). D'autres, plus notables, déforment le sens de la phrase, par exemple : *ut... corpus Christi quod est ecclesia < constituatur, et ecclesia C > magna aedificetur* (17, 107) ; *confessio simulata non est confessio < sed confusio C >* (20, 65) ; *audit... sibilos gregum carnis < et spiritus C > inter se dissidentium* (12, 26), etc.

Les citations scripturaires sont souvent plus pertinentes en *C*. Plus exactes littéralement, elles répondent mieux au contexte, *T* les prolongeant parfois plus qu'il n'est nécessaire. Par exemple, au *cursum consummavi* (II *Tim.* 4, 7) appelé par l'image du stade, au ch. 11, 12, et donné par *C, T* ajoute sans raison : *fidem servavi* ; de même au *tardus vero ad loquendum* (*Jac.* 1, 19), cité à propos du silence, au ch. 2, 98, *T* ajoute : *et tardus ad iram*.

Bien d'autres constatations vont dans le même sens et invitent à choisir le manuscrit de Cambridge comme manuscrit de base pour l'établissement du texte du *De disciplina claustrali*. Ceci sans oublier que le scribe s'est parfois trop hâté, et qu'il ne s'est pas toujours corrigé, surtout vers la fin ; il lui arrive de laisser passer *affectionibus* pour *afflictionibus* (7, 109), *interiora* pour *intestina* (20, 75), ou, par écho d'un mot proche, *appendens* pour *attendens* (24, 134). Ces fautes non corrigées sont pourtant relativement rares.

La valeur du manuscrit anglais, transcrit pourtant bien loin du *scriptorium* de Saint Remi, s'explique facilement. Envoyé à Richard de Salisbury, l'exemplaire original du *De disciplina* n'a pas dû être copié fréquemment outre-mer, et le texte s'est trouvé moins exposé aux erreurs et aux conta-

minations. Dans la région champenoise, en revanche, le *De disciplina* a connu une diffusion appréciable, isolément d'abord, puis dans des recueils d'œuvres de Pierre de Celle analogues à celui qui nous vient de Clairvaux ; le texte se sera ainsi facilement altéré et banalisé. On peut se rappeler à ce sujet que les œuvres de saint Bernard se sont conservées dans les zones excentriques du domaine cistercien, Germanie et Angleterre, sous des formes plus primitives qu'à Clairvaux même.

« Moines et chanoines » ou « chanoines et moines » ?

De la nette préférence à donner à *C* sur *T* résulte une curieuse conséquence. Le traité de Pierre de Celle, adressé par un moine à un chanoine régulier et traitant de la vie claustrale commune à leur deux « ordres », fait plus d'une fois mention de l'un et de l'autre, ainsi que des saints auteurs de leurs Règles respectives. Pour qui lisait jusqu'ici le *De disciplina* dans les éditions existantes, fidèles en cela au manuscrit de Clairvaux, le couple régulièrement rencontré était le suivant : *monachos et canonicos regulares* (1, 5) ; *tam monachus quam canonicus* (3, 2-3) ; *monachus et canonicus* (27, 291) ; ou cet autre : *Benedictus et Augustinus* (1, 7) ; *beatum Benedictum et sanctum Augustinum : alter abbas et monachus, alter episcopus et canonicus* (2, 83-84) ; *beatus Benedictus et sanctus Augustinus* (17, 45-46). Une fois même, les moines étaient seuls nommés : *Quid dicam de monachis istis ?* (2, 29 : il s'agit des apôtres). Or la surprise est grande, pour qui lit ces mêmes passages dans le manuscrit de Cambridge, de les rencontrer sous la forme suivante ; *canonicos regulares et monachos ; tam canonicus quam monachus ; canonicus et monachus ; Augustinus et Benedictus ; beatum Augustinum et sanctum Benedictum : alter episcopus et canonicus, alter abbas et monachus ; sanctus Augustinus et beatus Benedictus ; et finalement : Quid dicam de canonicis sive monachis istis ?*

Qui s'est livré à ce petit jeu, reflétant une curieuse émulation entre moines et chanoines ? Ce que nous avons dit de la qualité du texte de Cambridge montre que ce n'est pas dans

cette branche de la tradition textuelle qu'il faut chercher l'origine de pareilles retouches. Il y a d'autre part tout à gager que Pierre de Celle, écrivant à Richard de Salisbury, aura régulièrement donné le pas à l'« ordre » de son correspondant. De plus l'antériorité et l'autorité de saint Augustin, tout autant que la qualité de clercs des chanoines réguliers, étaient de puissants motifs pour accorder ici, comme d'ordinaire, la préséance à l'ordre canonial, quelles qu'aient pu être les contestations parfois soulevées à ce sujet. Ce sont donc bien des moines qui ont corrigé le texte de Pierre de Celle. On doit seulement se demander si c'est au cours de la transmission en milieu bénédictin que ces retouches intéressées ont été apportées au *De disciplina*, ou si elles doivent être imputées aux scribes de Clairvaux. La première hypothèse est sans doute la bonne, si l'on songe au prestige universellement reconnu alors à l'abbaye de Saint-Remi.

La division en chapitres

Nous avons déjà indiqué (p. 30, n. 1) que les 27 chapitres que compte le *De disciplina claustrali* dans les manuscrits *C* et *T* n'y étaient pas coupés de façon identique et que les éditions avaient réduit le chiffre de 27 à 26 ou 25. Nous nous en sommes tenu à la répartition de *C*. C'est aussi d'après *C* que nous avons donné les titres de ces chapitres (même si deux titres, aux chapitres 6 et 25, sont libellés de façon plus expressive dans *T*).

Les chapitres de notre édition qui coïncident avec ceux des éditions précédentes, à la fois par leur numéro et par leur étendue, sont les suivants : 1-4, 7-9, 11-19.

L'apparat scripturaire

Pour l'établissement de l'apparat scripturaire, il était nécessaire d'opérer un choix : ou bien ne mentionner que les citations explicites — ce qui n'aurait guère présenté de difficulté —, ou bien s'efforcer de reconnaître pour chaque allusion ou chaque réminiscence biblique l'origine, parfois supposée en raison de l'imprécision de l'auteur, de l'expression

ou du terme employés. Sans prétendre avoir décelé dans le traité tous les emprunts scripturaires, nous n'avons voulu laisser de côté que les cas de citations trop implicites pour être replacées dans un contexte biblique précis.

L'annotation

Dans les notes que nous avons intentionnellement multipliées, nous avons cherché à donner les éléments qui permettraient de situer le *De Disciplina* à la fois parmi les œuvres de Pierre et dans ce XII^e siècle monastique dont il est un témoin intéressant. Les renvois aux écrits de Pierre sont nombreux ; les citations patristiques ou médiévales auraient pu être plus abondantes. Il fallait se limiter.

La traduction

Le latin de Pierre de Celle n'est pas difficile à comprendre. La traduction, en revanche, pose quelques problèmes en raison du caractère poétique et musical du texte. Nous avons désiré le plus possible conserver en français les assonances voisines de celles utilisées par l'auteur. Pour certains jeux de mots cependant la chose était irréalisable. Que la carence de la traduction soit une invitation à se reporter à l'original latin et à obtenir pour le traducteur l'indulgence du lecteur.

Les références aux œuvres de Pierre de Celle

La majeure partie des œuvres de Pierre de Celle se trouve dans la *Patrologie Latine* au tome 202.

Les références sont données comme suit :

Pour les *Lettres (Epist.)* on indique d'abord le Livre et le numéro de la Lettre dans l'édition de J. Sirmond (1613), puis la colonne de la Patrologie : *Epist.* I, 13 : col. 563.

Si la lettre a été éditée seulement dans la Patrologie, on indique le numéro de la lettre dans cette collection, puis la colonne de la Patrologie : *Epist.* 147 : col. 591.

Pour les *Sermons (Serm.)* on indique le titre du Sermon et sa place dans la Patrologie.

Pour les Sermons synodaux (*Serm. Syn.*) on ajoute le numéro du Sermon dans la Patrologie : *Serm. Syn.* 83 : col. 889.

Pour le traité *Sur les Pains (De Panibus)* on indique le chapitre du traité et la colonne de la Patrologie.

Pour les traités publiés par J. LECLERCQ dans *La Spiritualité de Pierre de Celle* (Paris 1946, p. 147-239), on indique la page du volume et la ligne.

Les références au *Commentaire sur Ruth* sont données d'après le manuscrit 253 de la Bibliothèque Municipale de Troyes, avec indication de la colonne (A ou B) du folio.

Quant aux références au texte même du *De disciplina claustrali*, elles sont données de la façon suivante :

— un premier chiffre arabe indique le *chapitre* ; un deuxième la *ligne* de ce chapitre.

— le premier chiffre est remplacé par les abréviations : Déd., Inc., Prol., Épil., Exhort. lorsque le renvoi est fait, non à un chapitre, mais à la Lettre-Dédicace, à la table des *capitula*, au Prologue, à l'Épilogue, à l'*Exhortatio ad claustrales*.

* * *

A l'imitation de Pierre de Celle qui a composé le *De Disciplina claustrali* pour un ami, je voudrais présenter cette nouvelle édition en témoignage de fraternel hommage à qui m'a donné de découvrir les joies inexprimables de la plus délicate et profonde amitié.

Reddo cum usuris... Il me serait difficile d'acquitter avec usure la dette de gratitude que j'ai contractée à l'égard de tous ceux qui se sont intéressés à mon travail et m'ont aidé à le réaliser. Ne pouvant les nommer tous, je mentionnerai seulement Dom Jacques Hourlier qui m'a introduit dans la connaissance de Pierre de Celle et des auteurs médiévaux, le Père Bernard de Vregille et M^{me} Rousseau, de l'Institut des Sources Chrétiennes, qui ont revu soigneusement mon manuscrit et l'ont beaucoup amélioré. Je souhaite que chacun trouve ici l'expression respectueuse et fraternelle de mes très sincères remerciements.

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes,
le 9 juillet 1975.

BIBLIOGRAPHIE

Deux études développées ont été consacrées à Pierre de Celle :

1. Une thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Nancy, sans intérêt particulier :

Josephus GILLET, *De Petro Cellensi, abbate sancti Remigii Remensis et Carnotensi episcopo*, Lutetiae Parisiorum 1881, 116 p.

2. L'ouvrage de Jean LECLERCQ : *La Spiritualité de Pierre de Celle (1115-1183) (Études de Théologie et d'Histoire de la Spiritualité 7)*, Paris 1946, 244 p.

Dans la première partie, l'auteur donne une excellente description de la psychologie et de la doctrine de Pierre ; dans la seconde, il édite ou réédite quelques textes d'après le ms. Troyes 253.

Comme articles ou notices sur Pierre de Celle, on citera :

- U. BERLIÈRE, *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XII^e siècle*, Paris 1927, p. 95-97.
- I. BIFFI, « Aspetti dell'imitazione di Cristo nella letteratura monastica del secolo XII », dans *La Scuola cattolica* 96 (1968), p. 451-490.
- L. BOURGAIN, *La chaire française au XII^e siècle*, Paris 1879, p. 68-70.
- D. BRIAL, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 16, Paris 1813, p. 706-715.
- *Histoire Littéraire de la France*, t. 14, Paris 1817, p. 236-267.
- D. CÉILLIER, *Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris 1763, t. 23, p. 280-285.
- M.-D. CHENU, « Platon à Cîteaux », dans *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age* 29 (1954), p. 99-106.

- U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Bio-bibliographie*, t. 2, Paris 1907, col. 3701.
- A. CLERVAL, *Les écoles de Chartres au Moyen Age*, Paris 1895, p. 278-280.
- EMMA DEL BASSO, « I Sermones di Pietro di Celle », dans *Atti dell'Accademia Pontiana* 17 (1968), 58 p.
- « Il *De Conscientia* di Pietro di Celle », dans *Sapienza* 23 (1970), p. 26-40.
- L. DELISLE, « Dom Jean Mabillon, sa probité d'historien », dans *Mélanges Mabillon* (Archives de la France monastique 5), Ligugé-Paris 1908, p. 101-103.
- L.-E. DUPIN, *Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans le douzième siècle*, 2^e partie, Paris 1699, p. 559-561.
- A. FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, Florentiae 1858, t. 5, p. 240.
- A. FOREST, « Les doctrines dans les écoles monastiques du XII^e siècle », dans *Histoire de l'Église* (Fliche et Martin), t. 13 (Le mouvement doctrinal du IX^e au XIV^e siècle), Paris 1951, p. 132-133.
- M.-A. FRACHEBOUD, art. « Divinisation », dans *DSp* 21 (1955), col. 1404-1405.
- Gallia Christiana*, t. 9, Parisiis 1751, col. 234.
- E. GEORGES, « Pierre de Celle, sa vie et ses œuvres », dans *Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Aube pour 1858*, Troyes, p. 3-38.
- N. IUNG, art. « Pierre de Celle », dans *DTC* 12 (1935), col. 1896-1901.
- J. LECLERCQ, « Nouvelles lettres de Pierre de Celle », dans *Studia Anselm.* 43 (1958), p. 160-179.
- « De saint Grégoire à saint Bernard, du VI^e au XII^e siècle », dans *La spiritualité du Moyen Age* (Histoire de la Spiritualité chrétienne 2), Paris 1961, p. 216.
- art. « Contemplation », dans *DSp* 14 (1952), col. 1945.
- art. « Disciplina », dans *DSp* 21 (1955), col. 1297-1298.
- Lexikon für Theologie und Kirche*, Band 8, Freiburg in B. 1963, s. 355.
- D. LIRON, *Bibliothèque générale des Auteurs de France* (Livre 1 : La bibliothèque chartraine), Paris 1733, p. 77-78.

- J. MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. 6, Lucae 1745, p. 359-361.
- G. MARLOT, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, Reims 1846, t. 3, p. 503.
- G. DE MARTEL, « Pierre de Celle à Reims », dans *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 89 (1974), p. 73-105.
- « Mabillon et la préface aux œuvres de Pierre de Celle », dans *Revue Mabillon* 58 (1974), p. 245-269.
- C. OUDIN, *Commentarius de Scriptoribus ecclesiae antiquis...*, Lipsiae 1722, t. 2, col. 1156-1559.
- J.-F. OZERAY, « Notice sur Pierre, abbé de Celles », dans *La chronique de Champagne*, t. 3, Paris 1838, p. 21-25.
- ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. 7, Lyon 1872, p. 20-22.
- Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de saint Benoît*, t. 6, Maredsous 1949, p. 242.
- J.-B. SOUCHET, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, Chartres 1878, t. 2, p. 510-514.
- F. VANDENBROUCKE, *La morale monastique du XI^e au XVI^e siècle*, Louvain-Lille 1966, p. 78-82.
- G. WELLSTEIN, « Die freundschaftliche Beziehungen zwischen des Benediktiners Petrus Cellensis zu den Cisterciensern (1150-1163) », dans *Cistercienser Chronik* 38 (1926), p. 213-218.

Nous avons remis à l'éditeur notre manuscrit lorsque fut publiée l'importante thèse de J. LONGÈRE, *Œuvres oratoires de maîtres parisiens au XII^e siècle. Étude historique et doctrinale* (Paris 1975, tomes 1 et 2). Il ne nous a donc pas été possible d'utiliser cette excellente étude qui permet de mieux connaître le contexte spirituel dans lequel s'insère l'œuvre de Pierre de Celle.

ABRÉVIATIONS

- Anal. S. O. C.* : *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis*, Romae.
- CCL* : *Corpus Christianorum Latinorum*.
- CCM* : *Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis*, Turnholti.
- Coll. O. C. R.* : *Collectanea Ordinis Cisterciensium Reformatorum*, Scourmont.
- DSp* : *Dictionnaire de Spiritualité*, Paris.
- DTC* : *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris.
- EC* : *Editiones Cistercienses, Opera S. Bernardi*, Romae.
- H. D. I. E. O.* : *Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident*, (Paris) Cujas.
- Hist. Spir. Chrét.* : *Histoire de la Spiritualité Chrétienne*, (Paris) Aubier.
- La Spir.* : J. LECLERCQ, *La Spiritualité de Pierre de Celle*, Paris 1946.
- MGH* : *Monumenta Germaniae Historica*.
- Moral.* : *S. Grégoire le Grand, Moralia in Job*.
- MSR* : *Mélanges de Science Religieuse*, Lille.
- PG* : J.-P. MIGNÉ, *Patrologia, Series Graeca*, Paris.
- PL* : J.-P. MIGNÉ, *Patrologia, Series Latina*, Paris.
- RAM* : *Revue d'Ascétique et de Mystique*, Toulouse-Paris.
- RB* : *Revue Bénédictine*, Maredsous.
- Rech. Th. anc. et méd.* : *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, Louvain.
- Reg. Ben.* : *Regula S. Benedicti*, ed. SC 181-182.
- SC* : *Sources Chrétiennes*.
- Studia Anselm.* : *Studia Anselmiana*, Romae.
- Vg.* : *Vulgata*, ed. R. Weber, Stuttgart 1969.

SIGLES

C : Cambridge, ms. Gg IV 16

T : Troyes, ms. 253

A : D'Achery { A¹ édition de 1659
A² édition de 1723

ABRÉVIATIONS DE L'APPARAT CRITIQUE

add. : addidit
a. corr. : ante correctionem
del. : delevit
e corr. : e correctione
eras. : erasit
exp. : expunxit
mg. : in margine
om. : omittitur
rep. : repetit
sup. l. : supra lineam
sup. ras. : super rasuram
transp. : transposuit

TEXTE ET TRADUCTION

**Epistola Petri abbatis sancti Remigii
ad comitem Henricum Trecensium
de opere sequenti.**

1097- Domino et amico suo Henrico illustri Trecensium
1098 comiti palatino Petrus humilis abbas sancti Remigii
salutem et omnem prosperitatem.

Libertas animi nisi ex proprio arbitrio et adiuncto limosi
5 corporis consortio infatuata fuisset, nequaquam poenali
disciplina quae plicat, planat et ligat, indiguisset¹. Plicat
erecta, planat aspera et ligat lasciva. Plicat indomita,
planat inaequalia, ligat dissoluta. Plicat animum, corpus
planat, utrumque ligat. Plicat humilitate, planat aequi-
10 tate, ligat religione. Plicat conversione², planat confes-
sione, ligat professione. Plicat palmitem in vite, planat
tabulas cordis ad mandata vitae, ligat pullum suum ad
vineam³, id est animum ad gratiam³. Plicat denique tau-

tit. om. T A || 1 Henrico : h. T *post* Henrico *add.* viro T A || 1-2 tre-
censium comiti palatino *om.* T A || 2 Petrus : p. T Frater Petrus A ||
4 adiuncto T || 13 *post* animum *exp.* suum C

a. Cf. Gen. 49, 11

1. En s'inspirant du *De gratia et libero arbitrio* IV, 8-9 (PL 44, 886-887), Pierre de Celle attribue à la *disciplina* le rôle que S. Augustin reconnaissait, sous l'ancienne Alliance, aux préceptes de la Loi et, pour le Nouveau Testament, à la grâce, seule capable de rendre à la nature humaine la liberté corrompue par le péché (Cf. M. HUFTIER, « Libre arbitre, liberté et péché », dans *Rech. Th. anc. et méd.* 33 [1966], p. 186-281). Au Moyen Age S. ANSELME sera le premier à reprendre explicitement ce problème des relations entre le libre arbitre et le péché, dans son traité *Sur le Libre Arbitre* (PL 158, 489 B - 506 C), suivi vers 1127 par S. BERNARD (*De gratia et libero arbitrio tractatus* : PL 182, 1001 A - 1030 A ; EC III, p. 165-203). O. LOTTIN (*La théorie du libre arbitre depuis S. Anselme jusqu'à S. Thomas d'Aquin*, Saint-

**Lettre de Pierre, abbé de Saint-Remi,
à Henri, comte de Troyes,
sur l'ouvrage qui suit.**

A son seigneur et ami, Henri, illustre comte palatin de Troyes, Pierre, humble abbé de Saint-Remi, le salut et toute sorte de prospérité.

Si la liberté de l'esprit, par son propre arbitre et par son union avec un corps formé de limon, n'était devenue folle, elle n'aurait jamais eu besoin de la discipline pénale qui plie, aplanit et lie¹. Elle plie ce qui est dressé, aplanit ce qui est raboteux et lie ce qui est relâché. Elle plie ce qui est insoumis, aplanit ce qui est inégal, lie ce qui est désuni. Elle plie l'esprit, aplanit le corps, lie l'un et l'autre. Elle plie par l'humilité, aplanit par l'égalité, lie par la religion. Elle plie par la conversion², aplanit par la confession, lie par la profession. Elle plie le sarment dans la vigne, aplanit les tables du cœur pour recevoir les commandements de la vie, lie son poulain à la vigne³, c'est-à-dire l'esprit à la grâce³. Elle plie enfin le taureau à la

Maximin - Louvain 1929, p. 1-34) a présenté les principales études consacrées à ce sujet pendant le XIII^e siècle. — Pierre de Celle fait allusion à cette même question dans son III^e Sermon pour l'Assomption : « Cum vero liberum arbitrium compedes infirmae aetatis evasisset, cooperans gratiae sic se circulis regularis disciplinae et sancta observantiae constrinxit... » (PL 202, 857 B-C). C'est le péché qui est responsable de cette débilité, car il a privé l'âme de sa « vivacitas ingenii » qui lui permettait de suivre les anges dans leur contemplation de Dieu (Cf. *Serm. in festivo omnium Sanctorum* : col. 880 D - 882 D).

2. *Conversio* peut signifier ou bien « l'entrée en religion », ou bien « la conduite, la vie monastique ». Cf. CHRISTINE MOHRMANN, *Études sur le latin des chrétiens*, t. 1, Rome 1961, p. 343-344.

3. Dans sa Règle brève, S. ROMUALD († 1027) donne à son disciple ce conseil : « Sede quasi pullus, contentus ad gratiam Dei » (*Vita quinque fratrum*, 32, dans *MGH*, SS, t. 15, p. 738).

rum de saeculo cervicosum, planat camelum gibbosum,
15 ligat bubalum sive onagram¹.

Utroque autem, animo scilicet et corpore, in genere suo naturali bonitate privato, coepit vias explorare pietas Creatoris, quibus resarciret damna tantae temeritatis. Et quia causa tanti morbi inventa est privilegium insitae libertatis, salubri artificio, regulari disciplina, colligavit pen-
20 nas depravatae libertatis et depressit collum temerariae praesumptionis. Quod itaque generali censu in universo genere humano Deus disposuit, hoc in me factum benignissima pietate expertus sum. Nam huc illucque post-
25 posita ordinis nostri maturitate vagabundus discurrebam², et saecularia negotia atque terrenas occupationes tanquam fures et latrones pene omnem religionis suppellectilem a me asportare negligebam, sed ecce manus Domini filias pharetrae suae misit in renibus meis^b et
30 gutta arctissima renes meos congelavit et domi consistere coegit. Sentiens itaque disciplinam, de disciplina coepi cogitare et cogitata describere³. Quam patienter vero passus sum disciplinam, tam libenter et diligenter etsi non

14 post cervicosum add. et T || 17 explorare : explorer T A || 22 censu : censura T A || 29 Domini : Dei T A || 32 et om. T A

b. Cf. Lam. 3, 13

1. Pour S. GRÉGOIRE, le taureau à la tête relevée (*Moral., Praef.* 18 : *PL* 75, 527 A (*SC* 32 bis, p. 169) ; VII, 36 ; col. 786 C ; XI, 31 : col. 972 D) et le chameau « à l'excroissance tortueuse » (*ibid.* XXXV, 16 : *PL* 76, 770 B) sont les symboles de l'orgueil, tandis que l'onagre, par sa vie dans les champs, est celui de la solitude, de la séparation, de ceux qui vivent à l'écart (cf. *Job* 39, 5-7) comme le peuple juif (*extra stabula disciplinae, Moral.*, VII, 7 : *PL* 75, 770 C), les fidèles (*qui... nullis loris ligantur, ibid.*, VII, 12 : col. 773 D) et surtout comme les moines (*qui remoti a turbis popularibus conversantur, ibid.*, XXX, 15 : *PL* 76, 551 D-552 A). Sur l'emploi de *bubalus*, cf. *Thesaurus linguae latinae*, vol. II : col. 2219-2220. — Pierre mentionne plusieurs fois ces animaux et en donne la signification, en particulier dans le *III^e Sermon pour l'Avent* : « In tauro (significatur) lascivia et rebellio... in camelo inflatio et pravitas... » (*PL* 202, 644 C). De même, *Serm.*

tête dure, sorti du monde ; elle aplanit le chameau bossu ; elle lie le buffle ou l'onagre¹.

Or, comme tous deux, l'esprit et le corps, étaient privés, chacun à sa manière, de bonté naturelle, la tendresse du créateur se mit à explorer les voies par où réparer les dommages d'une si grande témérité. Et comme il trouva la cause d'une si grande maladie dans le privilège de la liberté accordée, par un artifice salutaire, la discipline régulière, il lia les ailes de la liberté corrompue et rabaissa le cou de la téméraire présomption. Ainsi, ce que Dieu par une disposition générale a établi pour tout le genre humain, je l'ai éprouvé, réalisé en moi par sa très douce tendresse. En effet, moi qui avais relégué au second plan la gravité de notre ordre, je courais çà et là, vagabond² ; les affaires de ce monde et les occupations terrestres, je négligeais de les déménager de moi-même, comme font les voleurs et les pillards pour presque tout le matériel des religieux ! Mais voici que la main du Seigneur envoya dans mes reins les filles de son carquois^b : une goutte très aiguë a gelé mes reins et m'a obligé à rester à la maison. Alors, puisque je sentais la discipline, j'ai commencé à réfléchir sur la discipline, à décrire ce à quoi j'avais réfléchi³. Autant j'ai enduré avec patience la discipline, autant j'ai écrit avec cœur et attention, sinon avec élé-

in *Adv.* 4 (col. 647 C) et *Serm. in Passione Dom.* 3 (col. 733 D). G. PENCO (« Il simbolismo animalesco nella letteratura monastica », dans *Studia Monastica* 6 [1964], p. 11-12) cite ce texte du *De Disciplina* et commente : « La disciplina monastica, indirizzandosi ai diversi tipi e individui e divenendo accessibile a tutti, riesce a piegare le indoli più varie, sottoposte ad un unico trattamento. »

2. S. BENOÎT demande que l'on place à la porte du monastère « un sage vieillard... d'une maturité qui le préserve de courir çà et là » (*cautus maturitas eum non sinat vagari, Reg. Ben.*, 66, 1).

3. Sur cette crise de goutte, voir les lettres de Pierre à Eskil, archevêque de Lund au Danemark : « Frequens corporis molestia hortatus cogitare de patria... Pedes vix moventur, renes congelantur... Pergere nequeo, scribere saltem valeo » (*Epist.* VIII, 1 : col. 559 B, 560 A) ; à Bernerède, cardinal-évêque de Palestrina : « De statu autem nostro significo vobis quod guttae nostrae quasdam recenter sentio guttas » (*Epist.* IX, 2 : col. 546 A) ; et surtout à Richard de Salisbury, chanoine de Merton (*Epist.* VIII, 3 : col. 607 C-608 B).

eleganter scripsi de disciplina. Scripsit sanctus Augustinus
 35 ut Augustinus et ut episcopus de disciplina christiana¹ ;
 scripsi ego abbas et monachus de claustrali disciplina.
 Ille ut gigas beatissimus et litteratissimus montes cer-
 vorum et mentes humilium humeris suis gestat² ; ego ut
 40 ad tractatus nostri despectum tuguriolum et praeparo
 futurae fami et hyemi quantulumcumque viaticum³.

Opusculum itaque nostrum de claustrali disciplina, nec
 stilo nec titulo sollempni irradiatum, argumentosa philo-
 sophiae non ingreditur palatia, sed humili vultu et habitu
 45 in speluncis et cavernis terrae ei de qua agit materiei
 conformatur. Qua igitur fronte, princeps nobilissime, qui-
 nimmo et ingenii subtilitate vivacissime, tibi ad legendum
 transmitto tractatum squalidum et pannosum ? Sed ver-
 bis oris mei illaqueatus, malo argui de indocto quam de
 50 mendaci verbo. Legat itaque pius et intelligens animus,
 attendens non formam verborum, sed virtutem sensuum.
 Sicut enim plus est virtus animi quam decor corporis, sic
 in scriptura potius spiritus requirendus est qui vivificat
 quam littera quae inflat^c. Fructus plus placet in arbore

¹ 37 beatissimus et om. TA || 44 ingrediatur TA et om. A || 45 ei de
 qua agit materiei om. TA conformatur : formatur TA || 46 qua : quia
 TA || 52 virtus om. TA || 54 inflat : occidat C qui vel inflat add. sup.
 l. ante fructus add. magis A

^c. Cf. II Cor. 3, 6

1. S. AUGUSTIN, *De disciplina christiana* : PL 40, 669-678.

2. La comparaison des nains assis sur les épaules des géants, utilisée par Guillaume de Conches dans ses *Gloses sur Priscien* et attribuée à Bernard de Chartres par Jean de Salisbury (*Metalogicon*, III, 4, éd. Webb, Oxford 1929, p. 136, 23-27), se rencontre plusieurs fois au XII^e siècle, en particulier dans les milieux cisterciens (chez Alain de Lille, Raoul de Longchamp et Longuel de Clairvaux) et chez Pierre de Blois. Susceptible de recevoir deux interprétations, l'image peut signifier ou bien le profit que les auteurs modernes (les nains) ont à bien s'appuyer sur les travaux réalisés par leurs prédécesseurs, les anciens, les géants ; ou bien, appliquée à la sainte Écriture, la possibilité pour l'humble et faible intelligence humaine de parvenir à la compréhension de la Parole de Dieu si élevée. — La cita-

gance, sur la discipline. Saint Augustin, en Augustin et en évêque, écrivit sur la discipline chrétienne¹ ; moi, abbé et moine, j'ai écrit sur la discipline claustrale. Lui, comme un géant de sainteté et d'érudition, porte sur ses épaules les montagnes des cerfs et les esprits des humbles² ; moi, comme une minuscule fourmi, je tire jusqu'à ce méchant cabanon de notre traité des graines non pas entières, mais fragmentées ; et je prépare pour la disette et l'hiver à venir quelques viatique, si modique soit-il³.

Donc notre opusculum sur la discipline claustrale, qui ne brille ni par le style ni par un titre éclatant, ne pénètre pas dans les palais meublés d'arguments philosophiques ; mais, humble de visage et d'apparence, dans les grottes et les cavernes de la terre, il se conforme au sujet dont il traite. De quel front, par conséquent, prince d'une si grande noblesse, et mieux encore, d'un esprit si subtil et si vif, est-ce que je t'envoie à lire ce traité inculte et rapiécé ? Mais pris dans le filet des paroles de ma bouche, je préfère être accusé d'ignorance plutôt que d'une parole mensongère. Qu'un esprit doux et intelligent le lise donc, considérant non la forme des mots, mais la force de leurs sens. De même que la force de l'esprit l'emporte sur la beauté du corps, ainsi faut-il rechercher dans un écrit plus l'esprit qui vivifie que la lettre qui enfle^c.

tion de Pierre de Celle, empruntée probablement à Jean de Salisbury qui lui a dédié son *Metalogicon*, suit dans son expression biblique la première interprétation et se rapproche du texte de la Lettre 92 de Pierre de Blois (PL 207, 290). — É. JEAUNEAU a réalisé sur ce thème des nains et des géants une étude très approfondie qu'il nous a fait connaître et à laquelle nous renvoyons : « *Nani gigantum humeris insidentes*. Essai d'interprétation de Bernard de Chartres » dans *Vivarium* 5, Van Gorcum 1967, p. 79-99 (Traduction italienne : *Nani sulle spalle di giganti*, Napoli 1969, p. 37-73).

3. A la suite de l'Écriture (Prov. 6, 6-8), la tradition a souvent considéré la fourmi comme un modèle de prévoyance et d'humble travail silencieux (cf. G. PENCO, *art. cit.*, p. 18, n. 79 et p. 28, n. 155). Pierre la cite souvent en exemple à ses moines : « *Vade ad formicam, o piger, et discite semitas ejus...* Nam sicut formica grana triticea studiosissime comportat aestatis tempore ad mansionem suam, prospiciens sibi ne in hieme indigeat... » (*Serm. in festo S. Mariae Magd.* 2 : col. 825 D). De même *In Ruth*, f^o 35 r A et dans une lettre à Hardouin, abbé de Larivour (cf. *Studia Anselm.* 43, 1948, p. 175).

55 quam folia. Utrumque tamen bonum est si utrumque adest, sed pulchra sine fructu folia potius sunt oculorum lenocinia quam stomachi subsidia ^d. Apostolus reprobatur speciem pietatis ubi deest virtus caritatis ^d. Dominus quoque veniens ad arborem ficu quae fructum non habebat, sed tantum folia, maledixit ei et in aeternum illam condemnat ^e. Imploro nobilitatem vestram ne in lectione ista attendatis quales sumus, sed quales esse debemus. Nec lateat prudentiam vestram lucernam ordinis nostri in Israel non esse prorsus extinctam ^f, sed Isaac oculos ^g quia senuit caligasse ^g. Conquerenti Helyae adversus Achab et Iezabel ac dicenti : *Domine, altaria tua suffoderunt, prophetas tuos occiderunt, et relictus sum solus ego et quaerunt animam meam* ^h, responsum est ei : *Reliqui mihi septem millia hominum qui non curvaverunt genua sua ante Baal* ⁱ. Sic certe, sic, domine et ami cecarissime, et si magna antiquorum patrum virtus regularis nostris temporibus elanguit, non exspiravit ; et si abiit, non obiit ; et si refriguit, non periit. Qui quasi nichil sunt apud homines plerumque tanquam lucerna despecta, pluris sunt apud ⁷⁵ Deum quam qui aliquid esse videntur. Non excuso malos, sed praedico bonos. Praejudicium tollo, quia iudicium Dei exspecto. Vestrum est honorare nomen Dei, non solum in sanctis, sed et in perversis. Nam quaecumque per-

55 bonum tamen T A sed utrumque T || 59-60 non habebat *ad d. mg. C* || 60 tantum : tamen T A || 61 vestram *add. sup. l. C* || 62 attendatis ista T || 63 nostri ordinis T A || 64 non om. T A prorsus esse T A || 66 Ahab T || 67 ego solus T A || 69 hominum : virorum T A sua om. C || 75 Deum : dominum T A || 77 vestrum : nostrum A || 78 et om. T A

d. Cf. II Tim. 3, 5 || e. Cf. Mc 11, 13-14 || f. Cf. II Sam. 21, 17 || g. Cf. Gen. 27, 1 || h. III Rois 19, 10 (Vg. : ... destruxerunt... et derelictus sum) || i. III Rois 19, 18 (Vg. : Derelinquam mihi... virorum quorum genua non sunt incurvata)

1. Ici encore, la comparaison est plusieurs fois reprise : dans le Prologue du *De Panibus* adressé à Jean de Salisburi : « Fructum enim in ficulnea,

Sur un arbre le fruit plaît davantage que les feuilles. L'un et l'autre sont bons cependant, s'ils vont de pair, mais de belles feuilles sans fruit sont plutôt un leurre pour les yeux qu'un secours pour l'estomac ¹. L'Apôtre réproche l'apparence de piété là où manque la force de la charité ^d. Le Seigneur aussi : s'approchant du figuier qui n'avait pas de fruits, mais seulement des feuilles, il le maudit et le condamne à jamais ^e. Je supplie votre noblesse de ne pas regarder, en lisant cela, ce que nous sommes, mais ce que nous devons être. Que votre prudence n'ignore pas que la lumière de notre ordre n'est pas tout à fait éteinte en Israël ^f, mais que les yeux d'Isaac se sont obscurcis en raison de sa vieillesse ^g. A Élie qui se plaignait d'Achab et de Jézabel et qui disait : « Seigneur, ils ont renversé tes autels, ils ont tué tes prophètes, et moi, je suis resté seul, et ils recherchent mon âme ^h », il fut répondu : « Je me suis gardé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal ⁱ ». Cela est vrai, oui, seigneur et ami très cher : même si la grande force que les pères d'autrefois mettaient à observer la règle s'est à notre époque affaiblie, elle n'est pas éteinte ; même si elle est passée, elle n'est pas trépassée ; même si elle s'est refroidie, elle n'a pas péri. Ceux qui ne valent presque rien aux yeux des hommes, qui sont généralement comme une lumière méprisée, ont plus de valeur auprès de Dieu que ceux qui paraissent être quelque chose. Je n'excuse pas les mauvais, mais je vante les bons. Je ne porte pas de jugement anticipé, car j'attends le jugement de Dieu. C'est votre devoir d'honorer le nom de Dieu non seulement dans les saints, mais aussi dans les pervers. En effet,

non folia tantummodo quaero ; absit enim ut umbram solum et non escam parent arbores culturae nostrae. Utrumque mihi placet, et habere et parare, et umbram foliorum et escam fructuum. Quod si altero carere cogor, patientius foliis quam fructibus renuntiabo » (PL 202, 929-930) ; dans une lettre à Nicolas de Saint-Alban : « Est allus utilior, dulcior alius. Ego utillum dulci praepono. Solas fauces magis demulcet dulcis, omnibus membris utilis plus confert. Tu verba dulcia, ego utilia quaero. Tu lenocinantia, ego salubria et confortantia » (Epist. IX, 10 : col. 623 D) ; et dans le *Commentaire sur Ruth* : « Attendo fructum, non vultum. Ficulnea in gustu grata est, non in aspectu » (f° 32 r A).

- 1099- sona etiam vilissima, si sigillum vestrum portaverit, aucto-
 1100 ritate nominis vestri suscipienda est et honoranda, non
 quia digna sit, sed quia digni sit. Sic plerumque dignus
 facit indignum dignum ; indignum utique proprie, dignum
 inproprie ; indignum ex se, dignum ex officii perfun-
 ctione ¹. Nolo, nolo ut mihi in aliquo parcatis, ubi excessi.
- 85 Rogo etiam ut non legatis cum fastidio, sed statim ut
 coeperit onerare mentem, de manu vestra proicite ; et si
 placuerit, alias resumite ; aut si displicuerit, reclusum
 perpetuis tenebris condemnate ². Pauperes et gloriosi
 homines paupertatem veraciter sustinentes et inutiliter
 90 gloriam affectantes, ad contendam paupertatem et glo-
 riam comparandam, solent oras clamidis suae aut pre-
 tiosis aut speciosis pelliculis supervestire, non ad utili-
 tatem, sed ad curiositatem intuentium respondentes. Sic
 ego ipse, quia huic nostro operi prae inopia nostra deerat
 95 pretium sententiarum et decus verborum, titulum nominis
 vestri anteponeus, ingressum eius decentissime adornavi,
 ut lector sperans non nisi optima vobis offerri currat ad
 perlegendum, non ex sapore conditi poculi, sed in splen-
 dore tituli tanti principis.
- 100 Continentur autem in hoc opere nostro de disciplina
 claustrali capitula ista.

84 nolo^s om. A || 89 veraciter : verece (?) a, corr. C || 95 post verborum
 add. et T || 100 Continentur - ista om. T A

une personne même très vile, si elle porte votre sceau, doit être reçue et honorée de par l'autorité de votre nom, non point parce qu'elle est digne, mais parce qu'elle appartient à qui est digne. Ainsi d'ordinaire, qui est digne rend digne celui qui est indigne, indigne certes proprement, digne improprement, indigne par lui-même, digne par l'accomplissement de son office ¹. Je ne veux pas, non, je ne veux pas que vous m'épargniez là où j'ai commis quelque excès. Je vous demande aussi de ne pas me lire avec dégoût, mais dès que ce traité commencera à vous accabler l'esprit, rejetez-le loin de votre main. S'il vous a plu, reprenez-le une autre fois ; ou, s'il vous a déplu, condamnez-le à la réclusion dans les ténèbres éternelles ². Les hommes pauvres et glorieux qui souffrent en réalité la pauvreté et recherchent un semblant de gloire ont l'habitude, pour cacher leur pauvreté et se procurer cette gloire, de couvrir les bords de leur manteau de bandes de fourrure précieuses ou brillantes, non par utilité, mais pour répondre à la curiosité de ceux qui les regardent. Moi, j'ai fait de même : puisqu'à notre travail, en raison de notre indigence, manquaient le prix des sentences et l'éclat des paroles, en plaçant en tête votre nom comme titre, j'en ai orné l'entrée de la manière la plus convenable. Ainsi le lecteur, espérant que rien ne vous est offert qui ne soit excellent, le lira jusqu'au bout, attiré non par le parfum de la liqueur contenue, mais par l'éclat du titre d'un si grand prince.

Notre ouvrage sur la discipline claustrale contient les chapitres qui suivent.

1. Sur l'administration du comté de Champagne au XIII^e s., voir R. CROZET, *Histoire de Champagne*, Paris 1933, p. 76-77.

2. On lit dans le *De Conscientia* : « Epistolam istam prae foribus libri de conscientia volo appendi, ut delibatione ista praegustata, vel respuat lector, si male sapit quod dicitur, vel avidius penetret interiora velaminis... » (éd. J. LECLERCQ, *La Spir.*, p. 197, 28 s.). Cf. aussi *De Panibus*, 10 : col. 976 D - 977 A.

Incipiunt capitula libri.

- < I > De auctoribus disciplinarum.
< II > De apostolica disciplina.
< III > Comparatio inter iudaicam et nostram claustralem disciplinam.
< IV > Communiter de omnibus observantiis claustralis disciplinae.
< V > Quod per disciplinam regularem prima reparatur transgressio.
10 < VI > Comparatio inter crucem et claustrum.
< VII > Item de claustro quare institutum sit.
< VIII > Comparatio inter disciplinam philosophi, iudaei, christiani et cuiuslibet religiosi.
< IX > De angelica disciplina.
15 < X > De forma claustralis disciplinae.
< XI > De stadio.
< XII > De atrio interiori.
< XIII > De gazophilatio.
< XIV > De sancto saeculari.
20 < XV > De regali cubiculo.
< XVI > De patibulo.
< XVII > De foro venali et moraliter de Tyro.
< XVIII > De silentio.
< XIX > De lectione.
25 < XX > De confessione.
< XXI > De vera confessione.
< XXII > De oratione.
< XXIII > Item de oratione.
< XXIV > De meditatione mortis.
30 < XXV > < De meditatione mortis. >
< XXVI > < Item de morte. >
< XXVII > De communicatione corporis et sanguinis Domini.
< Epylogus. >

1 Incipiunt - libri om. T || 1-34 Incipiunt - Epylogus om. A (qui tabulam capitulorum in fine posuit) || 9 transgressio : regressio T || 10 comparatio

Ci-commencent les chapitres du livre :

- I. Les auteurs des disciplines.
II. La discipline apostolique.
III. Comparaison entre la discipline judaïque et notre discipline claustrale.
IV. Toutes les observances de la discipline claustrale, considérées de façon générale.
V. La réparation de la première faute par la discipline régulière.
VI. Comparaison entre la croix et le cloître.
VII. Pourquoi le cloître a-t-il été institué ?
VIII. Comparaison entre la discipline du philosophe, du juif, du chrétien et de tout religieux.
IX. La discipline angélique.
X. La forme de la discipline claustrale.
XI. Le stade.
XII. Le parvis intérieur.
XIII. La salle du trésor.
XIV. Le sanctuaire terrestre.
XV. La chambre royale.
XVI. Le gibet.
XVII. Le marché, et Tyr, au sens moral.
XVIII. Le silence.
XIX. La lecture.
XX. La confession.
XXI. La véritable confession.
XXII. L'oraison.
XXIII. Encore sur l'oraison.
XXIV. La méditation de la mort.
XXV. La méditation de la mort.
XXVI. Encore sur la mort.
XXVII. La communication du corps et du sang du Christ.
Épilogue.

inter crucem et claustrum : quod claustrum sit vicarium crucis T A || 30 tit. ut infra in textu post mortis add. Christi hominis et diaboli T || 31 tit. ut infra in textu item de meditatione mortis T || 32 communicatione : commutatione T || 33 Domini : Christi T A || 34 Epylogus om. C etiam in textu

Incipit prologus eiusdem ad Ricardum de Sallesbirae canonicum Meritoniae de eodem.

1099 A Aut periti est aut experti iudicare de re cognita. Imperiti vero et inexperti tractare de re incognita, potius est
5 praesumere quam diffinire. Me peritum in claustrali disciplina aut expertum, si fateor, mentior. Non ego contradico. Non nego me vidisse regulares et religiosos homines quorum consortio et si aliquando interfui, virtutem non retinui. Quomodo ergo poscis a me audire de disciplina
10 claustrali, cum iam fere a triginta annis vix summo labello illam degustaverim? Tamen quia caritas omnia credit^a, et te scio ex devotione non ex tentatione id quaerere, postposita negandi difficultate, audeo scribere quod nequeo tenere. Nec multum erubesco, si me talem in hoc
15 opusculo recognoveris qualem ab infantia tua didicisti,
1099 B nisi forte quod aetas nostra iam advesperascens parum habet de meridie, plus de vespera.

Item prologus eiusdem ad eundem.

Prolixum me fecit in hoc tractatu de disciplina claustrali et tua tociens repetita postulatio et sciatica gutta
20 quae renes meos sub aspera disciplina diutissime detinuit. In hoc opusculo, tanquam confectione de consuetis et notis in hortis nostris nascentibus herbis, non de pretiosis et remotarum regionum speciebus comparato, plus de melle
25 Gregorii quam de scamonia Ieronimi apposui¹, timens ne

¹ 1-2 Incipit - eodem om. T A || 4 inexperti : experti T || 6 non ego contradico om. T A || 10 summo : somno T || 13 quod : quae A || 16 quod : quia T A || 18 item - eundem om. T A || 21 sub aspera diutissime : diutissime (deutissime T) sub aspera T A || 25 Gregorii : gregis T A

a. Cf. I Cor. 13, 7

Ci-commence le prologue du même à Richard de Salisbury, chanoine de Merton, sur ce sujet.

A qui sait par science ou par expérience, il appartient de juger d'une chose connue. Au contraire, pour l'ignorant ou l'inexpérimenté, traiter d'une chose inconnue, c'est davantage présumer que définir. Si moi je me déclare connaisseur ou expert en la discipline claustrale, je mens. Je ne dis pas le contraire. Je ne nie pas avoir vu des hommes réguliers et religieux, j'ai même parfois vécu en leur compagnie, mais je n'ai pas gardé leur vertu. Comment donc demandes-tu à m'entendre parler de la discipline claustrale alors que depuis bientôt trente ans je l'ai tout juste goûtée du bout des lèvres? Cependant, puisque la charité croit tout^a et que je sais que tu demandes cela par motif de dévotion et non de tentation, après avoir écarté l'embarras d'un refus, j'ose écrire ce que je ne peux pas observer. D'ailleurs j'ai peu de honte à la pensée que dans cet opuscule tu me reconnais tel que tu m'as connu depuis ton enfance; à moins que peut-être notre âge déjà sur son déclin n'ait pas grand chose du midi, mais davantage du soir.

Ce qui m'a rendu prolix dans ce traité sur la discipline claustrale, c'est à la fois ta demande si souvent répétée et une goutte sciatique qui depuis bien longtemps tient mes reins sous une austère discipline. Dans cet opuscule comme dans une préparation composée des herbes communes et connues qui poussent dans nos jardins, et non des espèces coûteuses issues de régions éloignées, j'ai servi du miel de Grégoire que de la scammonée de Jérôme¹, craignant que la composition ne soit rejetée si

1. J. LECLERCQ (*L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris 1957, p. 176) a souligné le développement et l'importance, au Moyen-Âge, des florilèges patristiques composés principalement de textes de S. Grégoire et de S. Jérôme. Hippocrate employait la racine de scammonée comme purgatif drastique très puissant (cf. F. P. CHAUMETON, CHAMBERET ET POIRET, *Flore médicale*, Paris 1818, t. 6, n. 317, p. [117]-[120]).

inventum proiceretur si scamonia morderet, et operis vilitas tam pro artificio quam pro artifice sorderet. In huius autem laboris recompensatione mercedem hanc a te peto ut diligenter legas, et quicquid ibi displicuerit confidenter detrahas et corrigenda corrigas ¹.

Item prologus eiusdem ad eundem.

Reddo cum usuris debitum non a me tibi promissum, sed a te frequenter postulatum. Sufficit mihi ratio debendi, ubi praecessit in amico voluntas postulandi. Usuras superaddo, quia in solvendo intercessit longa dilatio. Age gratias Deo qui dedit opportunitatem sine qua nondum me a debito illo absolvissem. Quam? Dolorem in renibus qui me sub disciplina aspera diu religavit et vagandi huc illucque facultatem negavit ². Congratulor itaque et ego infirmitati meae, et dico: Patiamur mala, ut faciamus bona; immo patiamur mala, ne faciamus mala. Hoc ad nostram claustralem pertinet disciplinam, pati et non facere mala, sed potius pro malis reddere bona ³. Hanc docuit ille qui adinvenit omnem viam disciplinae, et docuit eam Iacob puero suo et Israel dilecto sibi ^b. Passus est enim mala a malis et pro malis, sed retribuit bona pro malis et fecit bonos de malis.

Non mireris, amice carissime, si stilum claudicantem deprehenderis, quia cum toto corpore suo simul et manus claudicat. Manus enim vacillans rectas lineas non servat. Et quid mirum si claudus claudum generat? Plus mirandum si curvus gigneret rectum. Tu tamen, quia recte sentis

²⁷ vilitas: utilitas A || ²⁰⁻²⁷ peto a te TA || ²⁹ ibi: ei TA || ³¹ item - eundem om. TA || ⁴⁶ enim: autem TA post bona del. pro bonis vel C || ⁵² gigneret: generet TA

b. Cf. Bar. 3, 37

1. Au début du *De Panibus* Pierre explique plus largement à Jean de Salisbury en quoi doit consister cette correction qui est une exigence de

la scammonée mordait et si la vulgarité de l'ouvrage entraînait, tant pour l'art que pour l'artiste, le mépris. Aussi, en compensation de ce travail, je te demande pour salaire de le lire diligemment, de retirer résolument ce qui t'y aura déplu et de corriger ce qui doit être corrigé ¹.

Je règle avec usure la dette que je ne t'avais pas promise, mais que tu m'as souvent réclamée. C'est pour moi une raison suffisante de me trouver débiteur, quand chez un ami la volonté de demander a pris les devants. Les intérêts, je les ajoute en plus, parce que dans le paiement est intervenu un long délai. Rends grâces à Dieu qui a donné l'opportunité sans laquelle je ne me serais pas encore acquitté de cette dette. Laquelle? Une douleur dans les reins qui m'a longtemps attaché sous une austère discipline et m'a refusé la faculté d'errer çà et là ². Aussi, moi-même, je me félicite de mon infirmité et je dis: « Souffrons le mal pour faire le bien », ou plutôt: « Souffrons le mal pour ne pas faire le mal ». Voilà ce qui fait partie de notre discipline claustrale: souffrir le mal et non le faire; ou plutôt: rendre le bien pour le mal ³. Celui-là nous l'a enseignée qui a découvert tout le chemin de la discipline et l'a appris à Jacob son serviteur, à Israël son bien-aimé ^b. Lui, il a souffert le mal de la part des mauvais et pour des mauvais; plus encore, il a donné en retour le bien pour le mal et il a rendu bons ceux qui étaient mauvais.

Ne t'étonne pas, ami très cher, si le style boiteux te surprend, parce que la main, comme tout le corps, boite. La main qui vacille, en effet, ne respecte pas les lignes droites. Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un boiteux engendre un boiteux? Il faudrait plutôt s'étonner si un homme courbé engendrait un homme droit. Toi cepen-

l'amitié: « Rogo ut apponas manum approbando utilia, reseccando superflua, supplendo minus plena, illustrando minus plana, vestiendo indecora, spoliando indefessa... » (col. 927-930).

2. Cf. *Epist.* VIII, 3 (col. 607 C-D).

3. Cf. *Reg. Ben.*, 3, 29-30.

et recte incedis, excusa Hysboseth debilem pedibus apud
 1100 B David^c, et omnem sermonem claudicantem aut corrige
 55 aut succide. Melius enim est cum uno pede intrare in
 vitam, quam duos pedes habentem mitti in gehennam^d.
 Est autem gehenna legentium invidia. Merito autem suc-
 cumbit invidia, ubi succincta veritate, expedita construc-
 60 tione, armata ratione, labia mordentium evadit materia,
 macra verborum crassitudine, exanguis sensuum exilitate,
 quod dens invidiae non habet ubi mordeat. Non reputo
 aspectu publico digna mea opuscula, sed secretum meum
 mihi, secretum meum mihi^{e 1}. Simplex devotio, non fale-
 65 rata eloquentia legat scripta mea, non ad plausum, sed
 ad planctum². Plangit enim columba mea in foraminibus
 1100 C suis^f, corvus crocitat in cadaveribus et morticinis, et cla-
 mat corvus : Cras, cras³, vel appellans sibi quod crassum

56 mitti habentem T. || 62 habet : habeat A || 64 falcrata T || 67 et²
 om. A

c. Cf. II Sam. 4, 4 || d. Cf. Matth. 18, 8-9 || e. Cf. Is. 24, 16 || f. Cf.
 Cant. 2, 14

1. Pierre qui compare ses Sermons à des herbes et à des écorces sans goût met en garde un moine de Saint-Bertin à qui il les adresse : « Si legisti, nonne exsanguis sensibus sententiarum et enerves tenuitate verborum invenisti ? » (*Epist.* VII, 19 : col. 610 B). De semblables protestations d'humilité, qu'accompagnait la volonté de voir l'écrit demeurer caché aux yeux du public, étaient fréquentes au Moyen Age et s'exprimaient souvent à l'aide de ce verset d'Isaïe (24, 16). GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, par exemple, écrit à la fin de sa *Lettre aux Frères du Mont-Dieu* : « Bona sua non ponere in ore hominum, sed celare in cella, recondere in conscientia, ut hunc quasi titulum et in fronte conscientiae et in fronte cellae semper habeat : Secretum meum mihi, secretum meum mihi » (éd. M.-M. Davy, Paris 1940, p. 156 ; éd. J. Déchanet, *SC* 223, p. 384). Pierre qui le cite dans une lettre à Richard de Salisbury (*Epist.* VI, 16 : col. 606 B) explique dans son *Commentaire sur Ruth* : « Secreto rem suam sapiens facit. Quandoque enim effectu suo privatur, quod a multis deprehensione aliqua praeoccupatur. Ideo ait dominus : Secretum meum mihi, secretum meum mihi » (f° 40 r B). — Guillaume-aux-Blanches-Mains, archevêque de Reims à partir de 1176, avec qui l'abbé de Saint-Remi entretenait de bonnes relations, portait gravée sur son sceau cette inscription : « Secretum meum mihi » (cf.

dant, parce que tu as bon sentiment et bonne conduite, excuse auprès de David Isboseth perclus des pieds^c, et toute parole boiteuse, corrige-la ou retranche-la. Il vaut mieux en effet entrer dans la vie avec un seul pied qu'être jeté avec les deux pieds dans la géhenne^d. Et la géhenne, c'est la jalousie des lecteurs. Or cette jalousie succombe à bon droit lorsque la matière, ceinte de la vérité, munie d'une savante construction, armée de la raison, échappe aux lèvres mordantes, ou bien lorsqu'elle est si bien éteinte par la stupidité, méprisée pour son aspect, maigre quant à l'épaisseur des mots, exsangue par la faiblesse de leurs sens, que la dent de la jalousie n'a pas où mordre. Je n'estime pas mes opuscules dignes d'une présentation publique ; mon secret à moi, c'est mon secret à moi^{e 1}. Qu'une dévotion simple, non une éloquence fardée, lise mes écrits, non pas pour applaudir, mais pour gémir². Ma colombe, en effet, gémit dans ses cachettes^f, le corbeau croasse parmi les cadavres et les charognes ; et il crie, le corbeau : « Cras, cras (demain, demain)³ », ou

G. MARLOT, *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, t. 3, Reims 1846, p. 456).

2. Selon l'enseignement du chapitre 8, 38-41 (« Plausum amat philosophus... planctum religiosus »), Pierre a écrit en tant que religieux ; il faut donc le lire comme tel. — L'expression « falcrata eloquentia » est employée par GUILLAUME DE SAINT-THIERRY dans son *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* (éd. M.-M. Davy, Paris 1958, p. 82 et n. 55). — Cf. *De Panibus*, 15 (col. 995 B) : « Sola oratio veridica, non falcrata, aures tuas penetrat. »

3. L'image est empruntée à S. AUGUSTIN qui pour exhorter le pécheur à se convertir lui rappelle la brièveté de la vie et l'incertitude du lendemain : « Corrige te hodie, propter cras. » S'il tarde, en effet, à rentrer dans l'Église et dit chaque jour : « Cras, cras, demain, demain ! », il peut finalement rester à la porte et, au moment où il sera décidé à entrer, trouver celle-ci fermée : « Permansit foris cum voce corvina, quia non habuit gemitum columbinum. Cras, cras : corvi vox. Geme ut columbus et tunde pectus... » (*Serm.* LXXXII, 9, 12 et 11, 14 : *PL* 38, 512. Ce passage a été repris par JONAS D'ORLÉANS dans son *De Institutione laicali*, I, 9 : *PL* 106, 136 C-D). « Ecce quoties dicis : Cras, cras, factus es corvus. Ecce dico tibi, cum facis vocem corvinam, occurrit tibi ruina » (*Serm.* CCXXIV, 4, 4 : *PL* 38, 1095). Cf. *Enarr. in Ps.*, 102, 16 (*PL* 37, 1330). S. AUGUSTIN parlait d'expérience, lui qui avait longtemps différé le jour de sa conversion et qui écrivait dans ses *Confessions* : « Jactabam voces miserabiles : ... cras et cras ? quare non modo ? » (VIII, 12, 28 : *PL* 32, 762). Sur l'origine de cette expression, cf. P. COURCELLE, *Pierre de Celle*. 8

est — sicut in passione Domini leguntur quidam dixisse :
 70 Ecce Helyam vocat iste, cum Dominus diceret : Hely,
 Hely ^g — vel promittens sibi falso longos dies et annos,
 vel frustratoriam poenitentiam spondens : Cras, cras, id
 est nunquam, sicut dicitur : « Hodie cum pretio, cras sine
 pretio ». Ego quoque pretium precum et orationum pro
 75 opere isto hodie et cras postulo.

Item epylogus ad eundem.

1101 A Amicus disciplinae, Ricarde carissime, tanquam exper-
 tus sim illam, non semel inquietas senem elementarium ¹
 ut inde aliquo scripto tibi quod sentio decerpam. Et si
 80 non propter amicitiam, tamen propter improbitatem evan-
 gelici amici non possum non surgere de lectulo, in quo
 clauso ostio oris cum pueris caeterorum sensuum decum-
 bebam ^h, et dare non quantum requirit affectus tuus, sed
 quantum capit pugillus meus ^{1 2}. Timeo ne occurrat
 85 avidus, et non inveniens fructum, sed tantum folia in ar-
 1102 A bore fici ^l, maledicat falsae spei, sive promissioni. Rursus
 nauseans, qui singula curiose carpit et odiose contemnit,
 si accesserit, potius vomitum spero quam gustum. Sed
 quia caritas omnia credit ^k, et nemo cogitur munus habere

71 falso om. || T A || 78 sim : sum a. corr. T || 82 oris om. A || 83
 post non del. possum C || 86 spei falsae T A || 88 spero vomitum T A

g. Cf. Matth. 27, 46-47 || h. Cf. Lc 11, 5-8 || i. Cf. III Rois 17, 12 ||
 j. Cf. Mc 11, 13-14 || k. Cf. I Cor 13, 7

Recherches sur les Confessions de saint Augustin, Paris 1968, p. 192, n. 3,
 qui renvoie à PÉREZ, *Sat.* V, 66. — S. GRÉGOIRE s'exprime semblablement :
 « Cras enim, quod semper promittitur, nunquam reperitur » (*In I Regum*,
 5, 1 : PL 79, 316 B); et parmi les auteurs du Moyen Age, RICHARD DE
 SAINT-VICTOR adopte une formulation voisine de celle de Pierre : « Tunc
 enim gemit corvus cum ei desunt cadavera... Tunc clamat et dicit : Non
 hodie, sed cras ; non hodie, sed cras. Columba non dicit cras, sed hodie »
 (*Serm. de superexcellenti baptismo Christi* : PL 196, 1018 B).

1. L'expression *senex elementarius est* de SÉNÈQUE : « Turpis et ridicula
 res est elementarius senex » (*Lettres à Lucilius*, L. IV, 36, 4 ; H. Noblot,

bien parce qu'il appelle à lui ce qui est gras — de même
 que dans la passion du Seigneur on lit que certains
 disaient : « Voici qu'il appelle Élie », alors que le Seigneur
 avait dit : « Eli, eli ^g » — ; ou bien parce qu'il se promet
 à tort de longs jours et de longues années ; ou bien parce
 qu'il garantit une pénitence trompeuse : « demain, demain
 demain », c'est-à-dire : jamais, comme on dit : « Aujour-
 d'hui, on paie ; demain, on ne paie pas ». Quant à moi,
 pour ce travail, je réclame, comme prix, prières et orai-
 sons, aujourd'hui et demain.

Ami de la discipline, très cher Richard, comme si je la
 connaissais par expérience, tu troubles une nouvelle fois
 le repos d'un vieillard qui apprend ses lettres ¹, afin que
 je recueille pour toi en quelque écrit mon sentiment à ce
 sujet. Et si ce n'est pas à cause de l'amitié, c'est bien à
 cause de l'importunité de cet ami de l'évangile qu'il m'est
 impossible de ne pas me lever du lit dans lequel, la porte
 de ma bouche étant fermée, j'étais couché avec les enfants,
 mes autres sens ^h, et de te donner non pas autant que ton
 affection réclame, mais autant que ma main contient ^{1 2}.
 Je crains toutefois que l'affamé n'accoure et que ne
 trouvant pas de fruit sur le figuier, mais seulement des
 feuilles ^l, il ne maudisse l'espérance trompée, ou du moins
 la promesse. Il aura de même la nausée, celui qui cueille
 chaque chose avec soin ou méprise avec dédain ; quand il
 se sera approché, je m'attends plutôt à un vomissement
 qu'à un régal. Mais la charité croit tout ^k, et personne

Collection des Universités de France, p. 152 traduit : « Un vieillard abécé-
 daire ! chose honteuse et ridicule. »). — Pierre de Celle, dans un *Sermon*
pour la fête de S. Pierre, l'attribue à S. Jérôme : « Qui enim senes sunt in
 ordine claustris regularis sub professione christianitatis, non debent esse
 elementarii quia, ut ait Hieronymus, senex elementarius ridiculus est »
 (col. 819 A). F. CAVALLERA qui a relevé les emplois du mot *senex* chez
 S. Jérôme (*Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, 1^{re} partie, t. 2, Paris 1922,
 p. 7-8) n'a pas rencontré cette formule. Par contre on la lit dans une lettre
 de PIERRE DE BLOIS à Raoul de Beauvais (*Epist.* 6 : PL 207, 18 A).

2. La même allusion à l'ami importun de l'Évangile se rencontre au début
 du *De Consuetudine* écrit sur la demande d'Alcher de Clairvaux (PL 202,
 1089 B ; *La Spir.*, p. 198, 30-34).

90 meum, tibi soli qui prae multo amore medullae etiam cortices nostros insipidos rodis ¹, quod ex voluntate Dei occurrerit excipiam, et matri Rebeccae ut inde escas praeparet tradam ¹.

90 prae : pro A

1. Cf. Gen. 27, 14, 20

n'est obligé d'accepter mes cadeaux. Pour toi seul, qui dans un très grand amour de la moelle, ronges même nos écorces insipides ¹, je prendrai ce que la volonté de Dieu m'offrira et je le remettrai à ma mère Rébecca pour qu'elle en prépare un mets ¹.

1. Cf. *supra*, p. 112, n. 5.

Incipit liber de disciplina claustrii.

< I > De auctoribus disciplinarum.

1101 B Igitur auctores huius disciplinae in scriniis autenticae scripturae revolvens¹, praecipuos et summos invenio Moysen in heremo², Iesum in mundo, Paulum in delegato sibi docendae gentis officio. Duo quoque rivuli ex his emanantes³ canonicos regulares et monachos incluserunt in claustris, tanquam cervos et capreas in inclauso ut ita dicam parco, Augustinus et Benedictus. In exodo, in levitico, in numeris, in deuteronomio, populi Domini peculiaris claustralem disciplinam lege et nudo intellectu mores
10 informantia praecepta retine. Caeremonialia vero tanquam vestita vestibus Esau valde bonis⁴ discinde et intrinsecus
1101 C latentem spiritualem nucleum comede⁴. Certe disciplina illa severissima fuit, et si nostra illi comparetur, tolera-

I, Inc. Incipit - claustrii om. T A || tit. De auctoribus disciplinarum om. T || 4 docendae : docente a. corr. T || 5 monachos et canonicos regulares T A || 6 inclauso : in claustris A || 7 Benedictus et Augustinus T A || 10 praecepta : mandata T A

a. Cf. Gen. 17, 15

1. « Sola authentica de prophetis et apostolicis scriniis et ecclesiastica auctoritate roboratis Scripturis, in ecclesia legenda sunt et cantanda sunt » (*Serm. de Transf.* 2 : col. 847 D). Cf. *Serm. in Assumpt.* 7 : col. 866 C.

2. PASCHASE RADBERT décrit ainsi Adalhard : « Monachus velut Moyses in eremo » (*Vita Adalhardi*, éd. J. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, IV, I, p. 311, 8 ; cité par J. LECLERCQ, « *Eremus et Eremita* », dans *Coll. O. C. R.* 25, 1963, p. 21, n. 4).

3. Le début de ce chapitre s'inspire de S. AUGUSTIN : « In eremo sunt rivi quidam memoriae manantes, liquores divinos scaturientes ex mente

Ci-commence le livre de la discipline claustrale.

CHAPITRE I

Les auteurs des disciplines

Recherchant donc les auteurs de cette discipline dans les écrins de l'authentique Écriture¹, j'y trouve les principaux et les plus grands : Moïse dans le désert², Jésus dans le monde, Paul dans l'office qui lui a été confié d'enseigner les Gentils. Puis deux ruisselets qui en découlent³ ont enfermé les chanoines réguliers et les moines dans le cloître comme des cerfs et des chèvres dans la clôture d'un « parc » — pour employer ce mot : Augustin et Benoît. Dans l'Exode, dans le Lévitique, dans les Nombres, dans le Deutéronome, tu liras la discipline claustrale du peuple élu du Seigneur et, d'une intelligence dépouillée, tu retiendras les commandements qui informent les mœurs. Les préceptes cérémoniaux toutefois, qui sont comme revêtus des si beaux vêtements d'Esau⁴, fends-les et manges-en le noyau spirituel caché à l'intérieur⁴. Cette discipline assurément était très sévère et, si on la lui compare, on trouvera la nôtre plus

scripturarum tenentis et recolentis » (*Serm.* 47, 23 : PL 38, 312). Le Prologue de la Règle de Grandmont reprend la même image pour montrer comment les différentes règles de S. Basile, S. Augustin et S. Benoît ne sont que des ruisseaux issus de la source unique de l'Évangile (« quasi quidam rivuli de uno fonte derivantur », *Regula, venerabilis viri Stephani Muretensis, Prolog.*, éd. J. Becquet, CCM VIII, p. 66 ; PL 204, 1136 C).

4. « Sicut nux sub amaro cortice, intra testam duram, dulcem ad vescendum suavem continet nucleum, ita sub amare voce vel occidente littera et durissimo iugo caeremoniarum, suavem atque vivificantem continet spiritum » (RUPERT DE DEUTZ, *In Cant.*, VI : PL 168, 937 C). Le noyau, pour AMÉDÉE DE LAUSANNE, c'est le Christ lui-même (*Homélies Mariales*, 1 : SC 72, p. 66).

bilior inveniretur¹. Adeo enim illa importabilis fuit, ut non
 15 solum quilibet de populo infirmus et plebeius legis man-
 data implere non posset, sed nec etiam quilibet iustus et
 sanctus. Unde Petrus : *Quid nobis iugum imponere ten-*
tatis, quod neque nos neque patres nostri portare potuerunt^b ?
 Nostra vero disciplina satis tolerabilis est, ut in epistola
 20 Iohannis dicitur : *Caritas haec est ut mandata eius custo-*
diamus, et mandata eius gravia non sunt^c. Quid est autem
 nostra disciplina, nisi vivere secundum mandata Dei ?
 Iesus vero magister magnus et bonus, cuius cathedra est
 in coelo et scola in mundo, in evangelio quasi in antido-
 1101 D tario quae fecit et docuit^d inscripsit, et duodecim apos-
 tolos claustrales suos cum septuaginta duobus discipulis
 claustralem disciplinam docuit². Nec de claustrum illo exi-

14 inveniretur : invenitur T A illa *add. sup.* l. C || 15 de populo om.
 T A || 25 inscripsit : descripsit A || 27-28 evangelico exivit T A

b. Act. 15, 10 (Vg. : Quid temptatis Deum imponere iugum... quod neque
 patres nostri neque nos portare potuimus) || c. I Jn 5, 3 (Vg. : Haec est
 enim caritas Dei...) || d. Cf. Act. 1, 1

1. Sur la nouveauté et les changements apportés par le Christ par rap-
 port à la Loi ancienne dont les préceptes étaient *importabilia seu impossi-*
bilis, cf. *Serm. in fest. S. Mariae Magd.* 1 (col. 822 B). — « Leniorem qui-
 dem revelat testamento novo Dominus Christus esse voluit disciplinam »
 (S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 105, 26 : PL 37, 1413).

2. Emprunté aux auteurs profanes, le mot *schola* a désigné très tôt chez
 les Pères de l'Église le groupe des disciples rassemblés autour du Maître
 (par exemple TERTULLIEN, *Adv. Gnost. Scorp.*, 12 : PL 2, 146 B), première
 image de l'Église que S. CÉSaire d'ARLES, à la suite d'ORIGÈNE (*In Lev.*
Hom., 8, 1 : PG 12, 492), appelle « coelestis medici schola » (*Serm.* 207, 2 :
 CCL 104, p. 829). B. STEIDLE (« Dominici schola servitii », dans *Benedik-*
tinische Monatschrift 28 [1952], p. 397-406) a retracé l'histoire du terme et
 cité les principaux textes. — Pierre de Celle dépend ici directement de
 S. BERNARD : « Tu es enim Magister et Dominus, cujus schola est in terris,
 cathedra in coelo » (*Serm. de Diversis*, 40, 1 : PL 183, 647 A ; EC VI-I,
 p. 234) ; « In schola Christi sumus, in qua duplici doctrina erudimur, quia
 aliud per seipsum unus et verus Magister docet, aliud per ministros » (*ibid.*
 121 : col. 743 B ; EC VI-I, p. 398) ; « (Apostoli) in schola Salvatoris sub
 ejus praesentia congregati » (*ibid.*, 22, 2 : col. 596 A ; EC VI-I, p. 171). Cf.
 E. GILSON, *La Théologie mystique de saint Bernard*, Paris 1934, ch. 3 : *Schola*
caritatis (p. 78-107). En fait, l'expression vient de S. AUGUSTIN qui deman-
 dait à ses auditeurs de se rappeler comment ils étaient entrés dans « l'école

supportable¹. Celle-là, en effet, fut tellement impossible
 à porter que ce n'était pas seulement l'homme faible et
 commun qui ne pouvait accomplir les commandements
 de la loi, mais pas même le juste et le saint. Aussi Pierre
 dit-il : « Pourquoi tentez-vous de nous imposer un joug
 que ni nous ni nos pères n'ont pu porter^b ? » Notre disci-
 pline au contraire est relativement supportable, comme
 il est dit en l'épître de Jean : « La charité, c'est que nous
 gardions ses commandements, et ses commandements
 ne sont pas lourds^c. » Or notre discipline, en quoi consiste-
 elle, sinon à vivre selon les commandements de Dieu ?
 Jésus, le grand et bon maître « dont la chaire est dans le
 ciel et l'école dans le monde », a inscrit dans l'Évangile
 comme dans une pharmacopée ce qu'il a fait et enseigné^d ;
 et il a enseigné aux douze apôtres, ses cloîtrés, comme aux
 soixante-douze disciples, la discipline claustrale². Et

de la discipline », ce qu'ils y apprenaient et quel en était le Maître : « ... in
 illa schola.. sub illo magistro cujus cathedra in coelo est... Christus est
 qui docet ; cathedram in coelo habet... Schola ipsius in terra est et schola
 ipsius corpus ipsius est » (*Serm. de discipl. Christ.* 9 et 15 : PL 40, 674 et
 678). — Comme de nombreux auteurs monastiques (cf. G. PENCO, « Sul
 concetto del monastero come 'schola', dans *Coll. O. C. R.* 32 [1970], p. 329-
 333) auquel on ajoutera HONORIUS D'AUTUN (« Claustrum » est schola
 infantium, in qua parvuli in Christo a Magistro regula ad virtutes infor-
 mantur » (*De vita claustrali*, 5 : PL 172, 1248 A), Pierre emploie le terme
 pour désigner le cloître : « O beata schola, ubi Christus docet corda nos-
 tra verbo virtutis suae... » (*Epist.* IV, 10 : col. 520 A) ; cf. *Serm. Syn.* 91
 (col. 916 A) : « In schola illa coelesti », et décrire corrélativement les devoirs
 de « l'écolier » (*Serm. de S. Nicolao* 2 (col. 879 C-D). On notera enfin le rap-
 prochement de *schola* et de *disciplina* chez GUERRIC D'IGNY : « Beati et vos,
 fratres mei, qui in disciplinam sapientiae et christianae scholam philoso-
 phiae nomina dedistis... » (*1^{er} Sermon sur S. Benoît* : SC 202, p. 46 ; PL 185,
 101 B) ; « In schola verbi, quando Verbum ipsum sub disciplina siluit matris »
 (*Cinquième Sermon pour la Nativité* : SC 166, p. 228 ; PL 185, 44 C). De
 même chez S. BERNARD : « Gaudeo vos esse de hac schola, de schola vide-
 licet Spiritus, ubi bonitatem et disciplinam et scientiam discatis... » (*Serm.*
in die Pent. 3, 5 : PL 183, 332 A ; EC V, p. 173). Pour HUGUES DE FOUILLOY,
 le Christ, maître des novices, est venu dans le cloître de ce monde pour
 former les Apôtres, ses cloîtrés (*De claustrum animae*, IV, 43 : PL 176, 1181-
 1182). — On lit dans le *1^{er} Sermon pour la Sexagésime* d'ISAAC DE L'ÉTOILE :
 « In caelo enim cathedram habet, qui corda docet » (*Serm.* 18, 9 : PL 194,
 1751 A ; SC 207, p. 14) ; il s'agit d'une citation littéraire de S. AUGUSTIN,
In Epist. I Ioan., III, 13 ; d'autres références aux œuvres de S. Augustin
 sont indiquées dans SC 207, p. 14, n. 1.

vit evangelico, nisi is qui filius perditionis erat ^e, vel illi qui dixerunt : *Durus est hic sermo, et abierunt retro, et iam non cum illo ambulabant* ^f.

< II > De disciplina apostolica.

Nota disciplinam apostolicam ubique et in omnibus
 1102 B reverendam, praecipue ubi Petrus innuit Iohanni, qui in
 coena super pectus Domini recumbat, ut interrogaret
 quis eum esset traditurus ^a. Tanta enim ad magistrum
 5 erat reverentia, tanta obedientia, tanta subiectio, tanta
 ad invicem fraternam dilectio, ut ne spiraculum susurri per
 eos transiret ^b, nisi forte quando contentio facta est inter
 eos, quis eorum videretur esse maior ^c, vel cum indignati
 sunt de duobus qui quaerebant sedere ad dexteram et
 10 sinistram ^d. Quicquid tamen humana fragilitas in vasis
 fictilibus ^e necdum igne sancti Spiritus sufficienter decoctis
 committebat, manus figuli statim resarciendo solidabat ^f.
 Modo siquidem arguebat eos dicens : *Modicae fidei, quid turbati estis* ^g ? modo consolabatur : *Confidite*, inquiens, *ego*
 1102 C *vici mundum* ^h, et : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consum-*
mationem saeculi ⁱ ; modo in parabolis, modo sine parab-
 olis loquebatur ; modo subtrahebat se pernoctans in ora-
 tione ^j, modo celabat se ambulans supra mare et putabant
 fantasma esse ^k, modo ad congregationem suam revert-

II, *tit.* De apostolica disciplina A om. T || 1 nota : totam C || 2 ubi :
 uti A¹ || 4 esset eum T A || 4-5 erat ad magistrum A || 7 facta est con-
 tentio T A || 8 esse om. T A || 9-10 et ad sinistram A || 13 eos : eis A et
 T || 18 supra : super A

e. Cf. Jn 17, 12 || f. Jn 6, 61, 67

a. Cf. Jn 13, 25 ; 21, 20 || b. Cf. Job 41, 7 || c. Cf. Lc 22, 24 || d. Cf.
 Matth. 20, 20-24 || e. Cf. II Cor. 4, 7 || f. Matth. 8, 26 (Vg. : Quid timidi
 estis, modicae fidei) ; Lc 24, 38 (Vg. : quid turbati estis) || g. Jn 16, 33 ||
 h. Matth. 28, 20 || i. Cf. Lc 6, 12 || j. Cf. Mc 6, 49

1. C'est par l'onction du Saint-Esprit que les Apôtres ont été rendus
 capables d'aller au combat et de supporter toutes les souffrances que S. Paul
 énumère, en II Cor. 11, 26-27 (*De Panibus*, 26 : col. 1043 C-D). L'idée expri-

aucun n'est sorti de ce cloître de l'Évangile, sinon celui qui était le fils de perdition ^e ou ceux qui « dirent : Cette parole est dure, et s'en retournèrent, et désormais ne marchaient plus avec lui ^f ».

CHAPITRE II

La discipline apostolique

Remarque qu'il faut partout et en tout révéler la discipline apostolique, en particulier au moment où Pierre fit signe à Jean, qui à la cène reposait sur la poitrine du Seigneur, de l'interroger pour savoir qui allait le trahir ^a. En effet, si grand était le respect des apôtres envers le Maître, si grande leur obéissance, si grande leur soumission, si grand leur amour fraternel les uns envers les autres, que pas même le souffle d'un chuchotement ne traversait leur groupe ^b, sinon peut-être lorsqu'il y eut parmi eux une contestation pour savoir lequel d'entre eux semblait être le plus grand ^c, ou bien lorsqu'ils s'indignèrent de ces deux qui cherchaient à s'asseoir à la droite et à la gauche ^d. Mais ce que l'humaine fragilité commettait en ces vases d'argile ^e encore insuffisamment cuits par le feu du Saint-Esprit, la main du potier aussitôt, en le réparant, le consolidait ^f. Tantôt, en effet, il les reprenait en disant : « Hommes de peu de foi, pourquoi êtes-vous troublés ^g ? », tantôt il les consolait : « Ayez confiance, leur dit-il, j'ai vaincu le monde ^h » ; et : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation du temps ⁱ. » Tantôt il leur parlait en paraboles, tantôt sans paraboles. Tantôt il se dérobaît et passait la nuit en prière ^j, tantôt il dissimulait sa personne en marchant sur la mer, et ils pensaient que c'était un fantôme ^k ; tantôt il revenait à

mée ici se rencontre plusieurs fois chez S. GRÉGOIRE : « Coelorum virtus de spiritu sumpta est, quia mundi hujus potestatibus contraire non praesumerent, nisi eos sancti Spiritus fortitudo solidasset » (*Hom. in Evang.*, 30 : PL 76, 1225 ; cf. *Moral.*, 17, 48-49 : PL 76, 33 D - 35 A et *Hom. in Ezech.*, I, 12, 5 : PL 76, 920 C).

- 20 batur et cum omni familiaritate conversabatur; modo prae nimia fame spicas post ipsum confringebant et manducabant^k, modo duodecim cophinos fragmentorum ex his quae superaverant de quinque panibus colligebant^l. Nichil proprietatis habebant qui dicebant: *Ecce nos reli-*
- 25 *quimus omnia et secuti sumus te*^m. Ab eo nunquam separari volebant, cum diceret: *Vado in Iudaeam*ⁿ; et Thomas ait ad condiscipulos: *Eamus et nos et moriamur cum illo*^o.
- 30 Quid dicam de canonicis sive monachis istis, scilicet apostolis? Angelicis spiritibus illos confero, nisi quod nondum expoliata mortalitate illi ministrabant qui modico minoratus est ab angelis^p. Sed cum gloria et honore coronatus a Patre super omnem principatum et potestatem^q sederit in sede maiestatis suae, in sede magnitudinis,
- 35 sedebunt et hi super sedes duodecim, iudicantes duodecim tribus Israel^r, forte et angelos de quibus Apostolus: *Nonne et angelos iudicabimus*^s? Spes ista in sinu claustralium est reposita^t, quia res pro consimili disciplina est repromissa non ab alio, sed ab eodem Iesu Christo. Successit Petrus in
- 40 apostolatam circumcisionis et Paulus inter gentes, sicut idem Paulus ait: *Qui operatus est Petro in apostolatam circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes*^u. Docet Apostolus in regula, id est in epistola sua: *Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur*^v; et: *Nichil habentes et*
- 45 *omnia possidentes*^w; et: *Obedite praepositis vestris et subiaccete eis*^x; et: *Alter alterius onera portate*^y; et: *Nemo quaerat quod sibi utile est, sed quod alii*^z¹; et:

29 canonicis sive om. T A scilicet: videlicet T A || 30 quod om. T A || 34 in sede rep. et eras. T || 38 repromissa: reposita C || 39 alio: illo T A || 41 Paulus: sup. I. C qui exp. apostolus || 47 nemo quod, nemo quaerat quod T quaerat add. sup. I. C

k. Cf. Matth. 12, 1 || l. Cf. Matth. 14, 20 et par. || m. Matth. 19, 27 || n. Cf. Jn 11, 7 || o. Jn 11, 16 (Vg.: ut moriamur cum eo) || p. Cf. Hébr. 2, 7, 9 || q. Cf. Ephés. 1, 21 || r. Matth. 19, 28 || s. I Cor. 6, 3 || t. Job 19, 27 || u. Gal. 2, 8 || v. I Cor. 7, 31 || w. II Cor. 6, 10 || x. Hébr. 13, 17 ||

sa communauté et vivait avec eux en toute familiarité. Et eux, tantôt ils écrasaient des épis derrière lui, en raison de leur faim excessive, et les mangeaient^k, tantôt ils ramassaient douze corbeilles de morceaux de ce qui restait des cinq pains^l. Ils n'avaient rien en leur propriété, eux qui disaient: « Voici que nous avons tout laissé et que nous t'avons suivi^m ». Ils ne voulaient jamais se séparer de lui, alors qu'il disait: « Je vais en Judéeⁿ »; et Thomas de s'adresser à ses compagnons: « Allons-y nous aussi et mourons avec lui^o ».

Que dirai-je de ces chanoines ou de ces moines, je veux dire des apôtres? Je les compare aux esprits angéliques, à cela près que, sans avoir encore dépouillé leur mortalité, ils servaient celui qui fut rendu quelque peu inférieur aux anges^p. Mais lorsque couronné de gloire et d'honneur par le Père, il siégera au-dessus de toutes principautés et puissances^q sur le siège de sa majesté, sur le siège de la magnificence, eux aussi siégeront sur les douze sièges, jugeant les douze tribus d'Israël^r, peut-être aussi les anges dont parle l'Apôtre: « Est-ce que nous ne jugerons pas aussi les anges^s? » Cette espérance a été déposée dans le sein des cloîtres^t, puisque sa réalisation a été promise pour une discipline similaire non pas par quelque autre, mais par Jésus-Christ lui-même. A Pierre est échu l'apostolat de la circoncision, et à Paul celui des Gentils, comme dit ce même Paul: « Celui qui a été à l'œuvre en Pierre pour l'apostolat de la circoncision, a été aussi à l'œuvre en moi au milieu des Gentils^u ». L'Apôtre enseigne dans sa règle, c'est-à-dire dans son épître: « Ceux qui usent de ce monde, qu'ils soient comme n'en usant pas^v »; et: « N'ayant rien et possédant tout^w »; et: « Obéissez à vos supérieurs et soyez-leur soumis^x »; et: « Portez les fardeaux les uns des autres^y »; et: « Que personne ne cherche ce qui lui est utile, mais ce qui l'est à autrui^z¹ »; et: « Prévenez-vous d'honneur mutuel-

y. Gal. 6, 2 || z. Cf. I Cor. 10, 24

1. Cf. Reg. Ben., 72, 7.

1103 B *Honore invicem praevenientes* ^a; et : Turpis sermo de ore vestro ^b non procedat, et turpitude et stultiloquium nec
50 nominetur in vobis ^c.

Huiusmodi floribus totus vernat codex apostolicus. Vastum et amplum regit claustrum, ab Ierusalem scilicet usque ad Illyricum ^d, habens virgam in manu, sicut quibusdam scribit : *Quid vultis, in virga veniam ad vos an in spiritu mansuetudinis* ^e? Tradit et quosdam sathanae, ut discant non blasphemare ^f. Hic gaudet cum gaudentibus in hospitio, hic flet cum flentibus ^g in oratorio. Hic infirmatur cum infirmantibus in infirmary, hic uritur cum scandalizatis ^h in capitulo. Hic in cella novitiorum ad suos loquitur novitios : *Filioli mei quos per Evangelium genui* ⁱ et
60 *quos iterum parturio donec formetur Christus in vobis* ^j. Hic in refectorio castigat corpus suum ne aliis praedicans ipse reprobus efficiatur ^k. Hic denique semper et ubique in vigiliis invenitur et ieiuniis ^l, in fame et siti, in frigore et
65 nuditate, in plagis supra modum, in mortibus frequenter ^m. Hic hospitariis dicit : *Hospitales invicem sine murmuratione* ⁿ. His qui sunt in oratorio : *Psallam spiritu cum fratribus, psallam et mente; orabo spiritu, orabo et mente* ^o. Infirmariis : *Alter alterius onera portate* ^p; et :
70 *Infirmum in fide suscipite* ^q. *Sedenti vero in capitulo : Argue, obsecra, increpa* ^r. His qui in refectorio : *Nolite inebriari vino in quo est luxuria* ^s. Eleemosinariis autem : *Qui parce seminat, parce et metet; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet* ^t *vitam aeternam* ^u.

51 foribus T || 53 usque om. T A || 59-60 loquitur ad suos A || 61 iterum : interim A || 62 gastigat T || 63 post orabo^a add. et T A || 69 et om. A || 70 suscipite in fide T A || 71 increpa obsecra a. corr. C

a. Rom. 12, 10 || b. Cf. Col. 3, 8 || c. Cf. Éphés. 5, 3-4 || d. Cf. Rom. 15, 19 || e. I Cor. 4, 21 || f. Cf. I Thm. 1, 20 || g. Cf. Rom. 12, 15 || h. Cf. II Cor. 11, 29 || i. Cf. I Cor. 4, 15 || j. Gal. 4, 19 || k. Cf. I Cor. 9, 27 || l. Cf. II Cor. 6, 5 || m. Cf. II Cor. 11, 23 || n. I Pierre 4, 9 || o. I Cor. 14, 15 (Vg. : Orabo spiritu, orabo et mente; psallam spiritu, psallam et mente) || p. Gal. 6, 2 || q. Cf. Rom. 14, 1 || r. II Tim. 4, 2 || s. Éphés. 4, 18 || t. II Cor. 9, 6 || u. Gal. 6, 8

lement ^a; et : « Qu'une parole malhonnête ne sorte pas de votre bouche ^b, et que la malhonnêteté et la sottise ne soient même pas nommées parmi vous ^c ».

Tout le code de l'Apôtre est émaillé de pareilles fleurs. Il dirige un vaste et large cloître s'étendant de Jérusalem jusqu'à l'Illyrie ^d et il tient en main le bâton (pastoral), comme il l'écrit à certains : « Que voulez-vous ? Que je vienne à vous avec le bâton, ou en esprit de douceur ^e ? » Il en livre même certains à Satan pour qu'ils apprennent à ne pas blasphémer ^f. Lui, il se réjouit à l'hôtellerie avec ceux qui sont dans la joie ; lui, il pleure à l'oratoire avec ceux qui pleurent ^g. Lui, il est malade à l'infirmerie avec ceux qui sont malades ; lui, il brûle au chapitre avec ceux qui sont tombés ^h. Lui, au noviciat, il parle à ses novices : « Mes petits enfants, que j'ai engendrés par l'Évangile ⁱ et que j'enfante encore jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous ^j ». Lui, au réfectoire, il châtie son corps, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne soit lui-même réprouvé ^k. Lui enfin, toujours et partout, on le trouve dans les veilles et les jeûnes ^l, dans la faim et la soif, dans le froid et la nudité, dans les plaies sans nombre, dans la mort fréquemment ^m. Lui, aux hôteliers il dit : « Exercez l'hospitalité entre vous sans murmurer ⁿ ». A ceux qui sont dans l'oratoire : « Je psalmodierai en esprit avec les frères ; je psalmodierai aussi avec l'intelligence ; je prierai en esprit, je prierai aussi avec l'intelligence ^o ». Aux infirmiers : « Portez les fardeaux les uns des autres ^p ; et le malade, recevez-le avec foi ^q ». A celui qui siège au chapitre : « Reprends, menace, exhorte ^r ». A ceux qui sont au réfectoire : « Ne vous enivrez pas de vin, là est la luxure ^s ». Et aux aumôniers : « Qui sème chichement récolte chichement ; et qui sème en vue des fruits de bénédictions récolte comme fruits de bénédictions ^t la vie éternelle ^u ».

1. Le maître des novices, dont le rôle est décrit dans le *De Conscientia* (*La Spir.*, p. 218-219), devra imiter S. Pierre enseignant de sa barque les nouveaux convertis (*novitios docet de navicula*) en leur apprenant à surmonter les flots de la tentation (*Serm. de S. Petro* : col. 818-819). Il devra imiter aussi S. Benoît qui « par l'Évangile nous a engendrés dans le Christ Jésus » (*Serm. in Fest. S. Benedicti* : col. 705 C).

75 Denique omnibus claustralibus clamat : *Vigilate, state in fide, viriliter agite et confortamini* v. Et in hunc modum quicquid regulare, quicquid honestatis et fidei informabile, quicquid de vestigiis Iesu est imitabile, non est alienum a Paulo. Una tandem clausula concludit universam claustralem disciplinam : *Omnia, inquit, vestra in caritate fiunt* w¹.

Iam inflectamus stilum ad nostros speciales eruditores, beatum Augustinum et sanctum Benedictum. Alter episcopus et canonicus, alter abbas et monachus; uterque sanctus, uterque dominici gregis doctor et ductor egregius. 85
1104 A Convenit in quibusdam nostra et vestra claustralis disciplina; differt in quibusdam. Sunt enim quaedam quasi substantialia in religione, quaedam accidentalia. Substantiale est religionis sine quo non est religio. Accidentale, 90 quod adest et abest pro loco, pro tempore, pro causa, pro persona, pro caeteris circumstantiis praeter religionis corruptionem. Haec in arbitrio procuratoris eatenus relinquuntur ut salva pace et unitate vel intendantur vel remittantur. Non tamen nimis intendantur ne rumpatur 95 fragilitas, neque nimis remittantur ne laedatur regula². Sunt autem substantiva religionis : silentium de quo dicitur : *Sit autem omnis homo velox ad audiendum, tardus*

79 tandem : tamen T A || 83-84 beatum benedictum et sanctum Augustinum alter abbas et monachus alter episcopus et canonicus T A || 84-85 uterque sanctus *add. sup. l. C* || 87 in quidam *a. corr. C* || 88 in regione *a. corr. T* quaedam : quadam *a. corr. T* || 89 religionis est T A post quo *add. religio T A* || 94 ne : ut T || 97 autem om. A

v. I Cor. 16, 13 || w. I Cor. 16, 14 ||

1. On rapprochera de ce passage précédent la description que Pierre donne ailleurs de l'âme libérée du fardeau de la chair et parvenue au repos du paradis : « Ducitur anima in refectorio, ubi sine fame reficiatur, sine siti inebrietur, et dicat : In loco pascuae ibi me collocavit. In dormitorio... In oratorio... In claustro... In capitulo, ut ibi sine timore disciplinam teneat et dicat : Disciplina tua ipse me docebit. In auditorio... » (*De Panibus*, 7 : col. 965 B). Cf. aussi *Serm. de Ascens.* 3 : col. 794 D.

2. Dans son *De praecepto et dispensatione* (n. 1-8 : PL 182, 861 D-

Enfin à tous les cloîtrés il crie : « Veillez, demeurez fermes dans la foi, agissez virilement et soyez forts^v ». Et dans cet esprit, tout ce qu'il y a de régulier, toute ce que l'honnêteté et la foi peuvent informer, tout ce qu'on peut imiter de Jésus sur ses pas, rien de tout cela n'est étranger à Paul. Enfin une seule clausule met le dernier mot à l'ensemble de la discipline claustrale : « Que toutes choses, dit-il, se fassent dans la charité^w 1. »

Maintenant infléchissons notre style pour parler de ceux qui sont spécialement nos éducateurs : saint Augustin et le bienheureux Benoît ; l'un, évêque et chanoine ; l'autre, abbé et moine ; saints l'un et l'autre, l'un et l'autre docteur et conducteur insigne du troupeau du Seigneur. Sur certains points il y a accord entre notre discipline claustrale et la vôtre, et des différences sur d'autres. En effet dans la vie religieuse certains éléments sont comme essentiels, d'autres accidentels. Ce qui est essentiel à la vie religieuse, c'est ce sans quoi il n'y a pas de vie religieuse ; accidentel, ce qui est gardé ou écarté en raison du lieu, du temps, d'une cause, d'une personne ou d'autres circonstances, exceptée la corruption de cette vie religieuse. Il est laissé au jugement du procureur d'intensifier ou de relâcher ces éléments (accidentels), la paix et l'unité restant sauves. Mais cela sans trop de tension, de peur que la faiblesse ne se brise, ni trop de relâchement, de peur de blesser la règle². Et voici ce qui fait partie de la substance de la vie religieuse : le silence, dont il est dit : « Que tout homme soit prompt à écouter, mais

871 C ; EC III, p. 254-259), S. BERNARD distingue semblablement dans la Règle les *praecepta*, qui ne doivent pas changer et que l'on ne doit absolument pas transgresser, et les *consilia*, que l'abbé peut modifier selon les circonstances et un jugement prudent. Sur la même question, Pierre écrit : « Praelati auctoritas libere disponat moderamina ne aut odio vergat in sinistram aut favore inclinet in dexteram rectitudinem iudicii » (*De Consuetudine*, p. 215, 5-6). — Par l'emploi du terme *procurator*, là où S. Benoît parle d'*abbas* (*Reg. Ben.*, 3, 5 ; 39, 6 ; 65, 11) ou de *prior* (*ibid.*, 40, 5), on peut se demander si notre auteur ne songe pas ici aux chanoines réguliers dont la grande diversité rendait plus nécessaire et conséquente la fonction de supérieur (cf. J. HOURLIER, *H. D. I. E. O.*, t. 10, p. 81-85).

Pierre de Celle.

vero ad loquendum ^x. Item lectio de qua dicitur: *Dum*
 1104 B *venio, attende lectioni* ^y. Item peccati confessio, de qua
 100 dicitur: *Confitemini Domino quoniam bonus* ^z, et: *Omnia*
 in confessione lavantur ¹. Unde: *Dixi: Confitebor, et tu*
remisisti impietatem peccati mei ^a. Item oratio de qua
 dicitur: *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit*
vobis ^b. Item meditatio mortis, de qua dicitur: *Fili, me-*
 105 *morare novissima tua, et non peccabis in aeternum* ^c. Sed
 de his infra largius tractabimus ².

< III > Comparatio inter iudaicam et nostram claustralem disciplinam.

1104 C Sicut mandata legalia in duabus tabulis conscripta
 iudaicam disciplinam continent ^a, sic omnis regularis tam
 canonicus quam monachus inter medios clericos ^b, regula-
 ris videlicet institutionis et traditae a senioribus bonae
 5 consuetudinis, vivere debet ³. In altero admittitur dispen-
 satio, in altero negatur. Non enim iudex iudicat legem, sed
 secundum legem. Consuetudo autem et usus, sicut volun-
 tate utentium introducuntur, sic contraria voluntate
 mutantur. In his si quid necessitate mutandum, corri-

98 post loquendum add. et tardus ad iram TA || 105 et et T et in aeter-
 num non peccabis A

III, tit. om. T || 2-3 tam monachus quam canonicus TA || 6 negatur:
 ligatur TA

x. Jac. 1, 19 || y. I Tim. 4, 13 || z. Ps. 105, 1 et par. || a. Ps. 31, 5 ||
 b. Jn 16, 23 || c. Sir. 7, 40
 a. Cf. Deut. 9, 10 || b. Cf. Ps. 67, 14

1. « Omnia enim fidei confessione mundantur » (*In Ruth*, f° 43 v B).
 De même chez S. BERNARD : « Sic et contra peccati conscientiam remedium
 confessionis est institutum ; et omnia in confessione lavantur » (*Serm. in*
Resurr. 2, 10 : PL 183, 287 B ; EC V, p. 100 ; cf. *Serm. in Fest. omnium*
Sanct., *ibid.* : col. 460 D ; EC V, p. 339 ; dans *Epist. 113*, 4 : PL 182, 258 A,
 les deux sens du mot *confessio* — louange de Dieu et sacrement de pénit-
 tence — sont comme ici juxtaposés), et chez RICHARD DE SAINT-VICTOR :
 « Omnia in confessione lavantur. Quid vero lavari est, nisi purgari?... »

lent à parler ^x ». Puis la lecture, dont il est dit : « En
 attendant que je vienne, applique-toi à la lecture ^y ». Puis la confession des péchés, dont il est dit : « Faites
 confession au Seigneur, car il est bon ^z », et tout est lavé
 dans la confession ¹ ; aussi : « J'ai dit : Je ferai confession
 et tu m'as remis l'impiété de mon péché ^a ». Puis l'oraison,
 dont il est dit : « Si vous demandez quelque chose au
 Père en mon nom, il vous le donnera ^b ». Puis la médi-
 tation de la mort, dont il est dit : « Fils souviens-toi de
 tes fins dernières et tu ne pécheras jamais ^c ». Mais de
 cela nous traiterons par la suite plus largement ².

CHAPITRE III

Comparaison entre la discipline judaïque et notre discipline claustrale

De même que les commandements de la Loi écrits sur
 les deux tables renferment la discipline judaïque ^a, ainsi
 tout régulier, tant chanoine que moine, doit vivre entre
 deux héritages ^b, celui de l'institution régulière et celui
 de la bonne coutume transmise par les anciens ³. Dans
 un cas l'interprétation est admise, dans l'autre elle est
 exclue. Le juge en effet ne juge pas la loi, il juge selon la
 loi. Au contraire, la coutume et l'usage sont introduits
 par la volonté de ceux qui les mettent en œuvre ; ils
 sont modifiés par une volonté contraire. Si la nécessité
 oblige à y changer, corriger ou ajouter quelque chose,

(*L'Édit d'Alexandre*, éd. J. Châtillon-W. Tulloch, *Sermons et opuscules*
spirituels inédits, Bibliothèque de Spiritualité médiévale, Desclée 1951,
 t. 1, p. 46).

2. Le silence, la lecture, la confession, l'oraison, la méditation de la mort :
 Pierre de Celle annonce le plan de ce qui sera l'essentiel de son traité (ch. 13-
 26). Le long chapitre 27, sur la communion, ne faisait pas primitivement
 partie de ce plan : cf. *Introd.*, ch. 3, p. 31.

3. C'est l'enseignement du 8° degré d'humilité dans la *Règle de saint*
Benoît. L'expression employée ici rappelle d'autres passages de la Règle :
 « Consuetudine ipsa bona » (7, 69), « fratres boni testimonii et sanctae
 conversationis » (21, 1).

- 10 gendum supplendumque fuerit, non usquequaque interdicitur dispensationis alteratio¹. His ergo quasi fortissimis ligamentis vita claustralis ita constringitur, ut nec manus nec pedes extra licita moveantur.
- 1104 D Professio itaque, secundum regulam et loci consuetudinem cohercens in compedibus suis vinctum^c, Iesu Christi iugum suave et onus leve^d humeris imponit renuntiantis saeculo, ante praesepe et ad cunabula Emmanuelis ligans asinam et pullum in quibus sedens Iesus horam sequitur glorificationis^e². Praecedunt tamen, sicut
- 20 in capite, sic et in membris, passiones, posteriores glorias. Dicitur quia Iesus ligatus ante praesidem stetit^f. Et quia non est discipulus super magistrum^g, voluntarius et libens appetat verus religiosus disciplina regulari tanquam fasciis ab appetitu carnis religari. Vincula autem religionis,
- 25 statuta sunt regularia³. Verbi gratia: silentium, ieiunium, reclusio claustralis, incessus in nullo notabilis⁴, compassio

11 altercatio C || 16 imponit: imponens TA || 21 Iesus quia TA praesidem: praesulem C

c. Cf. II Chr. 33, 11 || d. Cf. Matth. 11, 30 || e. Cf. Matth. 21, 7; Jn 12, 15 || f. Cf. Matth. 27, 11 || g. Cf. Matth. 10, 24; Lc 6, 40

1. Ce problème des changements à apporter dans l'observance afin de la rendre plus conforme aux exigences de temps, de lieux et de personnes, sans altérer l'essentiel de la vie monastique, a préoccupé l'abbé de Saint-Remi. Il résume sa pensée lorsqu'en parlant de la formation progressive des novices à la vie claustrale, il écrit: « Numquam inutilis (est) dispensatio ubi melior et fertilior succedit recompensatio » (*De Conscientia*, p. 217, 28-29). Il faut en cela suivre l'exemple du Seigneur, comme aussi celui de Moïse le législateur, qui en de nombreux cas a interprété la Loi et introduit des modifications (cf. *Serm. Syn.* 83: col. 889 D). — Parmi les auteurs du Moyen Age qui traitèrent cette question, on citera seulement LANFRANC (*Decreta pro Ordine S. Benedicti, Praefatio*: PL 150, 445), PIERRE LE VÉNÉRABLE qui explique à S. Bernard que son intention d'abbé de Cluny est de chercher d'abord à favoriser le salut des âmes (*Epist.* I, 28: PL 189, 112-159, surtout col. 148-156; cf. *Statuta Congregationis Cluniacensis, Apologetica, ibid.*, col. 1025-1026) et HUGUES DE SAINT-VICTOR qui écrit: « Discernendum est igitur quae sint illa quae in custodienda disciplina nusquam intermitti

il n'est pas toujours interdit d'en modifier l'interprétation¹. Ce sont donc là comme de très forts liens qui enserrent la vie claustrale, si bien qu'on n'y remue ni les mains ni les pieds en dehors des limites permises.

Ainsi la profession prononcée selon la règle et la coutume du lieu maintient dans ses entraves celui qui s'est enchaîné^c, impose sur les épaules de celui qui renonce au monde le joug suave et le fardeau léger de Jésus-Christ^d, attache devant la crèche et au berceau de l'Emmanuel l'ânesse et son poulain sur lesquels Jésus assis marche vers l'heure de la glorification^e². Toutefois les souffrances viennent d'abord, pour la tête comme pour les membres; les gloires ensuite. Il est dit que Jésus, lié, se tenait debout devant le gouverneur^f. Et puisque le disciple n'est pas au-dessus du maître^g, le vrai religieux désirera volontairement et de plein gré, loin du désir de la chair, être attaché comme par des bandelettes à la discipline régulière. Or les liens de la vie religieuse, ce sont les statuts réguliers³. Par exemple, le silence, le jeûne, la réclusion claustrale, une conduite qui ne se remarque en rien⁴, la compassion et la dilection frater-

possunt, et quae rursum illa sint quae pro loco et tempore nunc intermitti nunc exerceri volunt » (*De Institutione novitiorum*, 3: PL 176, 927 D).

2. Pour JULIEN DE VÉZELAY (*Sermon* 26, SC 193, p. 602-603) le corps du moine, symbolisé par le cheval, est attaché par la profession, comme par un licou, *ad praesepe Domini*. Il ne peut quitter le cloître pour aller vagabonder; il est retenu à l'étable du Seigneur par le lien de sa profession. — De même pour ADAM DE PERSEIGNE: « Per lorum quippe promissae stabilitatis tanquam pia iumenta ad coeleste praesepe religamur » (*Lettre V*, 61: SC 66, p. 126); « Fascia qua stringitur in cunabulis, sanctae est religionis districtio, cuius institutione religamur in claustris » (*Lettre III, ibid.*, p. 82). Dans un texte édité par J. LECLERCQ, on lit: « Praesepe autem dicitur districtio, cuius institutione religamur in claustris » (*Lettre III, ibid.*, p. 82). Dans un texte édité par J. LECLERCQ, on lit: « Praesepe autem dicitur districtio, cuius institutione religamur in claustris » (*Lettre III, ibid.*, p. 82). Dans un texte édité par J. LECLERCQ, on lit: « Praesepe autem dicitur districtio, cuius institutione religamur in claustris » (*Lettre III, ibid.*, p. 82). Dans un texte édité par J. LECLERCQ, on lit: « Praesepe autem dicitur districtio, cuius institutione religamur in claustris » (*Lettre III, ibid.*, p. 82). Dans un texte édité par J. LECLERCQ, on lit: « Praesepe autem dicitur districtio, cuius institutione religamur in claustris » (*Lettre III, ibid.*, p. 82).

3. Sur la signification du terme *statuta*, cf. J. HOURLIER, *H. D. I. E. O.*, t. 10, chap. 2: le chapitre général (p. 375 s.). « Vinculis disciplinae religata... voluntas » (S. GRÉGOIRE, *Moral.*, II, 21; SC 32 bis, p. 288).

4. Cf. *Reg. Ben.*, 7, 55.

1105 A et dilectio fraterna, paterna reverentia ¹, lectio et oratio
 assidua, recordatio praeteritorum malorum ², timor mor-
 tis, ignis purgatorii, ignis aeterni. Vix tam vaga, tam
 30 petulans poterit esse cogitatio, quae non coherceatur tam
 forti et multiplici funiculo. Verbum otiosum, verbum
 superfluum, verbum inordinatum sepelit silentium ³. Titil-
 lationes et incentiva succensa in spinis malorum deside-
 riorum soporat continuum ieiunium. Discursus vagos et
 35 vanos per plateas et vicos ^h civitatis sanguinum ¹ retardat
 reclusio claustralis ⁴. Motus stimulantés in malam suspic-
 tionem aspectus intuentium elidit incessus tam modestus
 quam maturus. Inhumanitatem excludit compassio, dis-
 cordiam dilectio, paterna reverentia contumaciam, lectio
 40 ignorantiam, oratio immunditiam et malitiam, meditatio
 1105 B torporem et somnolentiam. Recordatio praeteritorum
 malorum affert cautelam de futuris, dolorem de praeteri-
 tis et de praesentibus sollicitudinem ⁵. Muscas morientes ¹
 et vermes qui non moriuntur ^k, comedentes miseram ani-
 45 mam, timor mortis tanquam mirra occidit ⁶. Ignis purga-
 torius revocat a venialibus, ignis aeternus a criminalibus.
 Nulla observationum istarum sterilis in Israel, qui cum
 angelo colluctans, non Iacob, sed Israel appellatur ¹.

Omnis tamen gloria filiae regis, non in his quae in
 50 facie sunt, sed ab intus in fimbriis aureis ^m quae intra

36 suspicionem : suspicionem T A || 38 excludit : recludit A || 41-42
 praeteritorum affert malorum A || 43 de praesentibus : de praeteritis T de
 futuris A

h. Cf. Cant. 3, 2 || i. Cf. Éz. 22, 2 || j. Cf. Eccl. 10, 1 || k. Cf. Is.
 66, 24 ; Mc 9, 43-47 || l. Cf. Gen. 32, 28 || m. Cf. Ps. 44, 14

1. Cf. *Reg. Ben.*, 63, 12.

2. Cf. *Reg. Ben.*, 4, 57.

3. Cf. *Reg. Ben.*, 6, 8. « Silentium premit, sed magis premit cum ad men-
 tem redit effrenata loquacitas » (*In Ruth*, f° 48 r A).

4. « Epularum siquidem abundantia et ciborum repletio fomentum par-
 rant titillationibus et incentivis carnis » (*Serm. in cap. ieiun.* 2 : col. 681 D).
 « Job quoque aptissima comparatione claustralem reclusionem notat esse
 saluberrimam... » (*Serm. de lege natur.* : col. 926 B-C).

nelle, le respect envers les pères ¹, la lecture et la prière
 continuelle, le souvenir des maux passés ², la crainte de
 la mort, du feu du purgatoire, du feu éternel. On trou-
 vera difficilement une pensée si vagabonde, si pétulante
 qu'elle ne puisse être maintenue par des liens aussi forts
 et multiples. La parole oiseuse, la parole superflue, la
 parole déplacée, le silence l'ensevelit ³. Les démangeaisons
 et les excitations qui s'éveillent comme des flammes dans
 les épines des mauvais désirs, le jeûne continuel les endort.
 Les discours vagues et vains au travers des places et des
 rues ^h de la cité de sang ¹, la réclusion claustrale les
 retarde ⁴. Les mouvements qui portent au mauvais
 soupçon, les regards curieux, une conduite aussi mesurée
 que réfléchie les brise. La compassion chasse la cruauté,
 la dilection la discorde, le respect envers les pères l'arro-
 gance, la lecture l'ignorance, l'oraison l'impureté et la
 malice, la méditation la torpeur et la somnolence. Le
 souvenir des maux passés est source de prudence pour
 l'avenir, d'affliction pour le passé, d'attention pour le
 présent ⁵. Les mouches mourantes ¹ et les vers qui ne
 meurent pas ^k et dévorent l'âme misérable, la crainte
 de la mort les tue comme la myrrhe ⁶. Le feu du purga-
 toire détourne des fautes vénielles ; le feu éternel, des
 actes criminels. Aucune de ces observances n'est stérile
 pour Israël, lui qui depuis sa lutte avec l'ange ne s'appelle
 plus Jacob, mais Israël ¹.

Cependant toute la gloire de la fille du roi ne se trouve
 pas en ce qui est visible ; elle vient de l'intérieur et appa-
 raît sur les franges d'or ^m qui au-delà du voile, dans le

5. Au commencement du Carême, Pierre commente ce verset de la
Genèse (3, 19) : « Memento quia cinis et pulvis es et in cinerem et pulverem
 reverteris », et il poursuit : « Haec admonitio sufficit nobis et ad poeniten-
 dum de praeteritis et ad dolendum de praesentibus et ad abstinendum a
 futuris. Haec tria, fratres carissimi, valde sunt necessaria, ut nobis propi-
 tiatur illa Dei propitiatio... » (*Serm. in cap. ieiun.* 2 : col. 680 A).

6. Le symbole des mouches, causes de corruption, reçoit diverses inter-
 prétations : cf. *Epist.* I, 10 (col. 564 A-B) ; *Serm. in Coena Dom.* 5 (col. 758 B) ;
De Panibus, 24 (col. 1034 D). Sur la myrrhe qui empêche l'action destruc-
 trice des vers, cf. plus loin, chap. 7, 110-113.

velum sanctum sanctorum, versis vultibus cum cherubim, in propitiatoriumⁿ tantum respiciunt¹. Cardinales virtutes fimbriae aureae sunt, quia Domini sunt cardines orbis terrae^o 2. Sunt etiam columnae argenteae super bases aureas^p, salubres virtutes de corde puro et conscientia bona et fide non ficta^q, de quibus dicitur: *Ego confirmavi columnas eius*^r. Hae portant templum Salomonis, cum vera religio fundata in mente bona regularibus disciplinis evangelium Dei non erubescit^s, sed evangelica mandata tanquam superpositam fabricam humeris voluntariae observationis conservat, sicut Maria conservabat omnia verba haec^t.

Ad claustralem itaque disciplinam stilum teneamus, et velut in uno corpore speciosae puellae formam, non de genere³ Amalech, sed de semine Abrahae, diffiniamus.

< IV > Communiter de omnibus observantiis claustralis disciplinae.

1105 D Claustralis disciplina spectaculum est Deo et angelis et hominibus^a: Deo in medulla intentionis, angelis in gemi-

51 sanctorum sanctum a. corr. C || 64-65 de genere: denegare T A (sed de genere in nota conj. A²)

IV, tit. Communiter - disciplinae om. T De disciplinae claustralis observantiis A || 1 disciplinae A

n. Cf. Ex. 25, 20 || o. Cf. I Sam. 2, 8; Prov. 8, 26 || p. Cf. Sir. 26, 23 || q. Cf. I Tim. 1, 5 || r. Ps. 74, 4 || s. Cf. Rom. 1, 16 || t. Cf. Lc 2, 19, 51 a. Cf. I Cor. 4, 9

1. Dans le *De Panibus*, 1 (col. 931 B), le propitiatoire symbolise le Christ vers lequel les anges ont toujours le visage tourné dans le dessein de rassasier leurs désirs et auprès de qui, est-il dit dans une Lettre au pape Alexandre III, les moines ont fixé leur tente « subter alas cherubim sancti Benedicti et sancti Bernardi » (*Epist.* VIII, 8 : col. 528 C).

2. Si pour S. Grégoire les vertus cardinales sont les quatre angles qui assurent la bonne structure d'une maison (*Moral.*, II, 76 : SC 32 bis, p. 369),

Saint des Saints où les chérubins se font face, regardent seulement vers le propitiatoireⁿ 1. Les franges d'or, ce sont les vertus cardinales, parce que les gonds (*cardines*) de l'orbe de la terre appartiennent au Seigneur^o 2. Et les colonnes d'argent posées sur les bases en or^p, ce sont les vertus qui, issues d'un cœur pur, d'une conscience bonne et d'une foi non feinte^q, conduisent au salut et dont il est dit : « J'ai consolidé ses colonnes^r ». Celles-ci portent le temple de Salomon lorsque la vraie vie religieuse, solidement établie dans un esprit bon par ses disciplines régulières, ne rougit pas de l'Évangile de Dieu^s, mais maintient les commandements évangéliques comme un édifice posé sur les épaules de l'observance volontaire, à l'exemple de Marie qui conservait toutes ces paroles^t.

Appliquons donc notre style à parler de la discipline claustrale et, comme pour un corps, décrivons l'aspect de cette belle jeune fille issue, non de la race³ d'Amalech, mais de la souche d'Abraham.

CHAPITRE IV

Toutes les observances de la discipline claustrale considérées de façon générale

La discipline claustrale est un spectacle pour Dieu, pour les anges, pour les hommes^a: pour Dieu dans la

Pierre les compare aux quatre parois de la demeure que fut Notre Dame (*Serm. in Annunt.* 7 : col. 724 D), aux quatre colonnes du Tabernacle (*De Tabernaculo Moysi*, p. 155, 12-18), aux quatre fleuves du paradis (*De Afflictione et lectione*, p. 236, 25-26), aux quatre chevaux que le Seigneur dirige pour que l'âme accomplisse sa volonté (*De Conscientia*, p. 203, 16-22), ou encore aux quatre opérations qui préparèrent le parchemin de l'âme de Marie avant qu'il fût écrit par le Saint Esprit et lié par les courroies de la discipline et de la religio angelica (*Serm. in Annunt.* 5 : col. 718 A, 719 B). Cf. aussi *Serm. in fest. S. Mariae Magd.* 5 : col. 838 C.

3. La seconde édition de d'Achery (1723) donne comme texte non denegare et indique en note : « Procul dubio legendum non de genere » (*Spicilegium*, t. 1, p. 455, n. a.).

tibus et suspiriis, hominibus in factis et dictis ¹. Homo enim videt in facie, Deus in corde ^b, angelus medios fines cogitationis et operis. Ad Deum respicit caritas de corde puro et conscientia bona et fide non ficta ^c. Ad angelos simplicitas sancta ² cum bona specie, de qua dicitur : *Specie tua et pulchritudine tua, intende, prospere procede et regna* ^d. « Grata est enim, ut ait Augustinus, sanctis angelis sacrata et pia significatio ³ ». Unde et Dominus in exodo, percutiens Aegyptios, percussorem non sinit ingredi domos in quarum superliminari et utroque poste viderit sanguinem agni ^e. Ad homines dilectio sine simulatione ^f et conversatio sine querela ^g.

15 Circumamicta itaque disciplina claustralis huiusmodi ornamentis spiritualibus ^h nequaquam cervicem erigit ⁱ et ambulat extento collo ^j, sed cum Rebecca operit ante conspectum Dei vultum suum pallio pudoris et humilitatis ^k ⁴. Cum ambulaverit, dicit : *Per singulos gradus meos pronuntiabo Dominum* ¹. Item : *Circuivi et immolavi in tabernaculo eius hostiam iubilationis* ^m. Non enim sicut impii in circuitu vanitatis et curiositatis ambulat ⁿ, sed cum angelis ascendit scalam Iacob ^o excessu mentis et des-

⁴ enim om. TA angelis a. corr. C || 12 super liminaria a. corr. T superliminario A || 13 et om. TA

b. Cf. I Sam. 16, 7 || c. Cf. I Tim. 1, 5 || d. Ps. 44, 5 || e. Cf. Ex. 12, 23 || f. Cf. Rom. 12, 9 || g. Cf. Phil. 3, 6 || h. Cf. Ps. 44, 15 || i. Cf. Jug. 8, 28 || j. Cf. Is. 3, 16 || k. Cf. Gen. 24, 65 || l. Job 31, 37 || m. Ps. 26, 6 (Vg. vociferationis) || n. Cf. Ps. 11, 9 || o. Cf. Gen. 28, 12

1. Pour ABSALON DE SAINT-VICTOR ce sont les saints martyrs qui se donnent en spectacle au monde, aux anges et aux hommes (cf. *Serm.* 42 : PL 211, 240 A).

2. Ce thème a été étudié par J. LECLERCQ : « Sancta simplicitas », dans *Coll. O. C. R.* 22 (1960), p. 138-148.

3. Citation non identifiée. S'agit-il d'un texte mis sous le nom de S. Augustin ? — La *species* est agréable aux anges, qui savent en déchiffrer la signification religieuse : c'est ainsi que le signe du sang de l'agneau était intelligible pour l'ange exterminateur.

4,3-23 139

moelle de l'intention, pour les anges dans les gémissements et les soupirs, pour les hommes dans les actions et les paroles ¹. L'homme en effet voit sur le visage, Dieu dans le cœur ^b, l'ange ce qui est à la limite de la pensée et de l'œuvre. A Dieu s'adresse la charité qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi non feinte ^c. Aux anges, la sainte simplicité ² avec une belle apparence, elle dont il est dit : « Dans ton aspect et ta beauté, élance-toi, avance allègrement et règne ^d ». En effet, au dire d'Augustin, « agréables sont aux saints anges les signes sacrés et religieux ³ ». Aussi, dans l'Exode, le Seigneur qui frappe les Égyptiens ne laisse-t-il pas le destructeur entrer dans les maisons où il aura vu sur le linteau et les deux montants le sang de l'agneau ^e. Aux hommes s'adressent la dilection sans simulation ^f, la communauté sans querelle ^g.

Voilà pourquoi, parée de ces atours spirituels ^h, la discipline claustrale ne dresse jamais la tête ⁱ ni ne marche le cou tendu ^j, mais avec Rébecca, en présence de Dieu, elle se couvre le visage du manteau de la réserve et de l'humilité ^k ⁴. Quand elle marche, elle dit : « Par chacun de mes pas j'annoncerai le Seigneur ¹ » ; et aussi : « J'ai fait le tour et j'ai immolé dans son tabernacle un sacrifice d'allégresse ^m ». Car elle ne marche pas comme les impies dans les dédales de la vanité et de la curiosité ⁿ ; mais avec les anges elle monte l'échelle de Jacob ^o par le ravissement de l'esprit et la descend par la contemplation

4. Commentant le « Non erigant cervicem » de la Règle de S. Augustin (chap. 2), HUGUES DE SAINT-VICTOR écrit : « Cervicem erigere signum superbiae est » (*Expos. in Reg. S. Augustini*, 2 : PL 176, 887 D). Pierre de Celle donne souvent en exemple le geste de Rébecca se couvrant le visage devant Isaac : « Pallelolum incorruptionis » (*De Cons.*, p. 197, 22-25) ; « Pallio consueti pudoris... pallio confessionis... » (*In Ruth*, f° 32 v B) ; « Pallium laudis, pallium caritatis, pallium remissionis, pallium illud coccineum, pallium sacramentorum, pallium desponsationis » (*Ibid.*, f° 39 r A-B) ; « Sicut pallium Dei est caritas, sic paenitentis pallium quo operitur est paenitentia » (*Ibid.*, f° 61 v B).

cendit contemplatione suae fragilitatis¹. Cum sederit,
 1106 B cogitat de sede maiestatis, de sede aeternitatis, quid dic-
 tura sit vel actura a facie formidinis Dei^o, in die irae
 et revelationis iusti iudicii Dei^p. Si steterit, dicat : *Vivit*
Dominus in cuius conspectu sto^a ; et : *Mane astabo tibi*^r ;
 et : *Stantes erant pedes nostri in atris tuis Ierusalem*^s ; et :
 30 *Locus in quo stas terra sancta est*^t. Si caput levaverit,
 dicat : *Ad te levavi oculos meos, qui habitas in coelis*^u ; et :
Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi^v ;
 et : *Sicut oculi servorum in manibus dominorum suorum,*
et sicut oculi ancillae in manibus dominae suae^w. Si os et
 35 labia aperuerit, dicat : *Os meum loquetur sapientiam*^x ; et :
 1106 C *Pone, Domine, custodiam ori meo et ostium circumstantiae*
labiis meis^y ; et : *Prohibe linguam tuam a malo, et labia*
tua ne loquantur dolum^z ; et : *Omnis sermo malus de ore*
vestro non procedat^a. Si aures praebuerit loquenti, non
 40 audiat sanguinem^b, non accipiat opprobrium adversus
 proximos suos^c.

Si comedat, antequam comedat, cum Iob suspiret de
 necessitate^d pro pomo inflictâ, et quia vocem exactoris
 stomachus importune exaudit^e, mixturam faciens confu-
 45 sibilem et fallacem necessitatis et delectationis. Rarus

24 contemplationis a. corr. C || 26 formidinis : fortitudinis T A || 26-27
 in die et revelationis irae a. corr. C || 31 post meos add. in montes A || 33
 manibus om. T suorum add. sup. l. C || 35 aperuit T aperiat A

^o. Cf. Is. 2, 19-21 || p. Rom. 2, 5 || q. IV Rois 3, 14 || r. Ps. 5, 5 ||
 s. Ps. 121, 2 || t. Ex. 3, 5 ; Act. 7, 33 || u. Ps. 122, 1 || v. Ps. 120, 1 ||
 w. Ps. 122, 2 || x. Ps. 48, 4 || y. Ps. 140, 3 || z. Ps. 33, 14 || a. Éphés.
 4, 29 || b. Cf. Is. 33, 15 || c. Cf. Ps. 14, 3 || d. Cf. Job 3, 24 || e. Cf. Job 3, 18

1. Fréquente chez les auteurs du XII^e siècle depuis le *Benjamin minor* de
 RICHARD DE SAINT-VICTOR (PL 196, 1-64), l'expression *mentis excessus*
 tirée du Ps. 67, 69 signifie déjà chez S. GRÉGOIRE l'extase de l'âme ravie
 par la contemplation au-dessus des réalités terrestres : *Moral.*, 24, 12 (PL 76,
 293 A) ; 27, 31 (col. 417 B) et 30, 48 (col. 550 C) ; *Hom in Ezech.*, I, 5, 12
 (*ibid.* : col. 826 C). Ici toutefois, en employant le mot *contemplatio* pour

de sa faiblesse¹. Quand elle s'assied, elle pense au trône
 de la majesté, au trône de l'éternité, à ce qu'elle dira ou
 fera face à l'épouvante de Dieu^o, « au jour de la colère
 et de la révélation du juste jugement de Dieu^p ». Si elle
 se tient debout, qu'elle dise : « Le Seigneur vit, en pré-
 sence de qui je me tiens^a » ; et : « Le matin, je me pré-
 senterai à toi^r » ; et : « Nos pieds se tenaient là dans tes
 parvis, Jérusalem^s » ; et : « Le lieu dans lequel tu te tiens
 est une terre sainte^t ». Si elle lève la tête, qu'elle dise :
 « Vers toi j'ai levé mes yeux, toi qui habites dans les
 cieux^u » ; et : « J'ai levé mes yeux vers les montagnes
 d'où me viendra le secours^v » ; et : « De même que les
 yeux des serviteurs sont fixés sur les mains de leurs
 maîtres », et « de même que les yeux de la servante le
 sont sur les mains de sa maîtresse^w ». Si elle ouvre la
 bouche et les lèvres, qu'elle dise : « Que ma bouche fasse
 entendre la sagesse^x » ; et : « Place, Seigneur, une garde
 à ma bouche et une porte à l'entrée de mes lèvres^y » ; et :
 « Préserve ta langue du mal, et que tes lèvres ne profèrent
 pas le mensonge^z » ; et : « Qu'aucune parole mauvaise
 ne sorte de votre bouche^a ». Si elle prête l'oreille à celui
 qui parle, qu'elle n'écoute pas le sang^b, qu'elle n'accepte
 pas l'injure contre son prochain^c.

Si elle mange, avant de manger, qu'elle soupire avec
 Job de cette nécessité^d infligée en raison de la pomme,
 et aussi parce que l'estomac écoute fâcheusement la voix
 du quémandeur^e, en faisant un mélange confus et per-
 fide de la nécessité et du plaisir. Rare en effet celui qui

désigner le regard porté sur la misère humaine, Pierre s'écarte de la formu-
 lation traditionnelle. C'est d'ailleurs la seule fois, car on lit par ailleurs
 dans deux Sermons synodaux : « (Animus) qui in excessu mentis rapitur... »
 (col. 899 B) et : « Sunamitis... revertere a contemplatione angelorum, rever-
 tere ab excessu mentis » (col. 905 A). Cf. dans *Serm. de S. Bernardo* 2 :
 « Quid est aurora?... Est egressus mentis in contemplatione Dei » (col. 877 B).
 — Sur l'utilisation de l'image de l'échelle de Jacob dans la littérature
 monastique, cf. G. PENCO, « Un tema dell'asceti monastica : la scala di Gia-
 cobbe », dans *Vita monastica* 14 (1960), p. 99-113. Pour les IX-XII^e siècles, cf.
 E. BERTAUD et A. RAYEZ, art. « Échelle spirituelle », *DSP* 25 (1958), col. 70-
 71. H. DE LUBAC (*Catholicisme*, Paris 1938, p. 335) donne les références
 patristiques sur ce thème.

namque est qui sepe interponat et maceriam discretionis inter appetitum necessarium et superfluum. Si biberit vinum, non venenum sumat ¹. Unde Apostolus : *Nolite*
 1106 D *inebriari vino in quo est luxuria* ¹; et : *Vino modico utere*
 50 *propter stomachum tuum et frequentes infirmitates* ². Si dormierit, dicat : *Ego dormio, et cor meum vigilat* ³; et : *In pace in idipsum dormiam et requiescam* ⁴; et : *Caro mea requiescet in spe* ⁵, surgendi utique ad vigiliis.

Si oraverit, oret spiritu et mente ^k; intret in cubiculum,
 55 et clauso ostio oret Patrem suum ¹ plus corde quam voce, plus fide quam modulatione ². Si ad confessionem venerit, lagenam aquae baiulans ^m, sub balteo contritionis paxillum portet redargutionis, quo aperiat terram cordis, et deponat onera mentis ⁿ, delens reliquias Amalech ^o et in
 60 seipso interficiens omnes operantes iniquitatem ^p ³. Fundat sanguinem hostiae confessionis iuxta basim altaris ^q, quatinus puro sanguine de latere Christi sua expurget menstrua et sub terebinto crucis abscondat ydola peccatorum suorum ^r. Non se palpet, non declinet ad dexteram bona
 65 sua laudando, neque ad sinistram ^s vera tacendo aut quod non est malum fingendo ^t.

46 sepe : semper A et om. A || 49 modico vino TA || 53 surgendi : surgens A utique : add. sup. l. C itaque TA || 58 operiat TA || 60 interficiens : interficiat TA

f. Éphés. 5, 18 || g. I Tim. 5, 23 || h. Cant. 5, 2 || i. Ps. 4, 9 || j. Ps. 15, 9 || k. Cf. I Cor. 14, 15 || l. Cf. Matth. 6, 6 || m. Cf. Mc 14, 13 || n. Cf. Deut. 23, 13 || o. Cf. Ex. 17, 14 || p. Cf. Ps. 100, 8 || q. Cf. Ex. 29, 12; Lévit. 4, 18; 7, 14 || r. Cf. Gen. 35, 4 || s. Cf. Nombr. 20, 17 et par. || t. Cf. Jér. 18, 11

1. « Nonnulli vero hoc loco per exactorem intelligi ventrem volunt » (S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 30, 58 : *PL* 76, 555 C; cf. *ibid.* 30, 61 : col. 557 C-558 B). S. AUGUSTIN qui avait éprouvé personnellement ce conflit entre la nécessité vitale de la nourriture et les besoins superflus de la gourmandise (*Confessions*, X, 31, 44 : *PL* 32, 797-798) y fait allusion dans son Commentaire du Sermon sur la Montagne (II, 15, 49 : *PL* 34, 1291) et on lit dans le *De Sobrietate et castitate* qui lui est attribué : « Rusticanum quidem, sed sanum dictum advertite : vinum medicamentum; plus iusto sumptum venenum esse cognoscitur » (cap. 1 : *PL* 40, 1107). Ce jeu de mots *vinum-venenum* est repris deux autres fois par Pierre de Celle : *Epist.* IV, 13 : col. 524 B et

interpose une haie et une clôture pour distinguer dans son appétit le nécessaire et le superflu. Si elle boit du vin, qu'elle ne prenne pas du venin ¹. Aussi l'Apôtre dit-il : « Ne vous enivrez pas de vin, en quoi se trouve la débauche ¹ »; et : « Prends un peu de vin à cause de ton estomac et de tes fréquents malaises ² ». Si elle dort, qu'elle dise : « Je dors, mais mon cœur veille ³ »; et : « Dans la paix, en lui, je dormirai et je me reposerai ⁴ »; et : « Que ma chair repose dans l'espérance ⁵ » — dans l'espérance de se lever pour les vigiles.

Si elle prie, qu'elle prie avec l'esprit et l'intelligence ^k; qu'elle entre dans la chambre et que, la porte fermée, elle prie son Père ¹, plus par le cœur que par la voix, plus par la foi que par le chant ². Si elle va à la confession, chargée de la cruche d'eau ^m, qu'elle porte à la ceinture de la contrition le piochon de l'accusation pour ouvrir la terre de son cœur et déposer les fardeaux de son esprit ⁿ, en détruisant les restes d'Amalech ^o, et en tuant en elle tous les artisans d'iniquité ^p ³. Qu'elle répande le sang du sacrifice de la confession sur la base de l'autel ^q, en sorte que par le sang pur qui sort du côté du Christ, elle nettoie ses souillures et cache sous le térébinthe de la croix les idoles de ses péchés ^r. Qu'elle ne se palpe pas, qu'elle ne dévie ni à droite en louant ce qu'elle a fait de bien, ni à gauche ^s en taisant ce qui est vrai ou en inventant ce qui n'a rien de mal ^t.

De Panibus, 15 : col. 994 D. Dans un contexte semblable, GILBERT DE HOYLAND écrit : « Periculosa et pessima mixtura cuiuslibet est, quando vitium quodlibet virtutis mentitur speciem, et angelus Satanae in angelum lucis se transfiguratur et quasi venenum facit balsamum spirare » (*In Cant. Serm.* 17 : *PL* 184, 90 D). Cf. F. VANDENBROUCKE, art. « Discernement », *DSp.* 3, 1955, col. 1255-1257 et A. CABASSUT, art. « Discretio », *ibid.*, col. 1319-1324.

2. « Cum oraveris, intra in cubiculum tranquillae et quietae mentis... Intra, inquam, in cubiculum ut voce sua cor clamet ad Dominum clauso ostio exteriorum sensuum » (*De Consc.*, p. 194, 30-35).

3. « Portare paxillum sub balteo debemus, ut videlicet ad reprehendendos nosmetipsos semper accincti, acutum circa nos stimulum compunctionis habeamus, qui incessanter terram mentis nostrae paenitentiae dolore confodiat » (S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 31, 54 : *PL* 76, 604 A). Détruire les restes d'Amalech, c'est, explique Pierre dans son *Commentaire sur Ruth* (1^o 61 r B), effacer de sous le ciel le souvenir du péché commis.

Si fratris culpam accusaverit ^u, caveat ne ferrum cadat de manubrio ^v, plus iusto saeviens ¹, ne Ioab, mentum Amasae tenens blandiendo ^w, in inguine feriat seducendo.

70 Si de manifesto arguit, mansuetudinis verba agni mansueti teneat ^x. *Iuda*, inquit Dominus, *osculo filium hominis tradis* ^y? Si de occulto, utatur correptione privata, non prodicione publica. Si potentem aut praelatum, Nathan ad David et duos filios Noe videat. Ille caute et ex obli-
75 quo circumdans leonem magnum, utique regem potentissimum, plus arte quam severitate suis iniecit vinculis ^z.
1107 B Illi verenda patris licet nuda videre noluerunt, sed adverso dorso texerunt ^a.

Si legerit, simplicitatem amicam legi divinae afferat;
80 et botros in vinea comedens, extra non efferat ^b, aliter interpretando et sensus perversos adiciendo. Non desudet ad quaestiones quae non sunt ad aedificationem, sed ad contentionem et audientium subversionem. Legat ut intelligat ³, intelligat ut mandata Dei faciat. Compunc-

68-69 mentum Amasae (Amassae a. corr. T) T A || 69 blandiendo : blandimendo e corr. T blandimento A || 71 tenat T || 72 tradas a. corr. C || 74 et² om. T A || 75 magnum : in agnum A || 76 vinculis : fillis a. corr. alt. manus mg. T || 77 illi : hi A sed : si T A || 78 texerunt : texerit T A || 80 vena a. corr. C || 84 intelligat² add. sup. l. C

u. Cf. Gen. 37, 2 || v. Cf. Deut. 19, 5 || w. Cf. II Sam. 20, 9 || x. Cf. Jér. 11, 19 || y. Lc 22, 48 || z. Cf. II Sam. 12, 1 || a. Cf. Gen. 9, 23 || b. Cf. Lévi. 4, 12

1. S. GRÉGOIRE qui cite plusieurs fois l'épisode biblique du fer qui se détache du manche de la faucille (cf. IV Rois 6, 5-7), en particulier dans la Vie de saint Benoît (*Dial* II, 6 : PL 66, 144 C-D; de même *Hom.* in *Ezech.*, I, 1, 10 (PL 76, 790 D - 791 A); *Reg. Past.*, II, 10 (PL 77, 48 A-B) explique dans les *Moralia* : « Ferrum in manubrio est donum intellectus in corde » (*Moral.*, 22, 9 : PL 76, 217 B). On comprend dès lors la raison de cette citation alléguée ici, la correction fraternelle exigeant, dans le cœur, à un très haut degré, la présence de ce don de l'intelligence. — Sur le chapitre des coupes, cf. J. HOURLIER, *H. D. I. E. O.*, t. 10, p. 238 et 327. Pour l'ordre de Cluny, cf. G. DE VALOIS, *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle*, t. 1, Ligugé 1935, p. 216 s., et chez les chanoines réguliers, cf. HUGUES DE FOUILLOY, *De Claustro animae*, 2, 21 (PL 176, 1076-1080).

Si elle accuse la faute d'un frère ^u, qu'elle prenne garde à ce que le fer ne tombe pas du manche ^v et ne blesse plus que de raison ¹, à ce que Joab qui tient le menton d'Amasa ^w et le caresse ne le frappe au bas-ventre tout en le flattant. Si elle dénonce ce qui est manifeste, qu'elle garde bien les paroles de douceur du doux Agneau ^x : « Judas, dit le Seigneur, c'est par un baiser que tu livres le Fils de l'homme ^y ? » Pour ce qui est caché, qu'elle use d'une correction privée, non d'une dénonciation publique. S'il s'agit d'un puissant ou d'un supérieur, qu'elle imite Nathan envers David, ainsi que les deux fils de Noé. Le premier, contournant avec précaution et par côté le grand lion, c'est à dire le roi très puissant, le jeta dans ses liens plus par l'habileté que par la sévérité ^z. Les seconds refusèrent de voir la honte de leur père, pourtant découverte, et la recouvrirent en lui tournant le dos ^a.

Si elle lit, qu'elle apporte à la Loi divine une simplicité d'amie, mange les grappes dans la vigne et ne les emporte pas à l'extérieur ^b par quelque interprétation étrangère et l'addition de sens pervers. Qu'elle ne s'épuise pas en sueur sur des questions qui ne sont pas pour l'édification, mais plutôt pour la contention et la subversion des auditeurs. Qu'elle lise pour comprendre ³, qu'elle comprenne

2. Cf. S. GRÉGOIRE, *Reg. Past.*, III, 2 : PL 77, 53 B-C. Dans son *Sermon XXIII*, après avoir parlé de la confession sacramentelle, JULIEN DE VÉZELAY décrit l'accusation faite au chapitre des coupes, « au chapitre des moines, et aussi des clercs, de ceux du moins qu'on appelle chanoines parce qu'ils vivent selon une règle (*quoniam regulariter vivunt*) » et cite semblablement comme exemple de bonté et de prudence l'attitude de Nathan qui s'adressa au roi David « comme à un malade qu'on apaise en le caressant » (SC 193, p. 522-525). Cf. *De Panibus*, 17 : col. 1002 B-C. Voir aussi J. LECLERCQ, « Le sermon de Grossolano sur le chapitre monastique », dans *Studia Ansel.* 37 (1955), p. 144 et notes 19 et 20.

3. Cette expression qui rappelle le « Crede ut intelligas » de S. AUGUSTIN (*Serm.* 43, 7, 9 : PL 38, 258 ; *Serm.* 118, 1, 1 : *ibid.*, col. 672 ; *In Joan.* 29, 6 : PL 35, 1630) est appliquée par Pierre de Celle aux œuvres patristiques dans le *Commentaire sur Ruth* (f° 51). Elle décrit, dans le chapitre 8 du *De Disciplina*, l'activité particulière du chrétien. — On lit dans une lettre que JEAN DE SALISBURY écrivit lors de son séjour à Reims : « Putas, intelligis quae legis ? » (*Actes* 8, 30. — *Epist.* 284 : PL 199, 319 D).

Pierre de Celle.

- 85 tionem ibi quaerat, non superfluum occupationem. Mandat medullam legis medullis cordis, quibus impinguatus holocausta medullata offerat cum incenso arietum ^c, id est sincera veritate et vera caritate apostolorum et prophetarum. Et quia calix in manu Domini sancta scriptura est, 1107 C et inclinatur ex hoc in hoc ^d, aliquando legenda sunt mandata divina, aliquando sanctorum exempla, quia vivus est sermo Dei in passionibus martirum et in sanctis conversationibus confessorum ¹. Quod enim quasi mortuum iacet in pelle morticina deformatum in littera ^e, vita vivit, cum 90 agitur quod legitur. Si ad publicum necessitate aliqua venerit, redeat cum festinatione, tanquam de carcere, tanquam de laqueo, tanquam de camino, tanquam de inferno inferiori ^f. Vidit David iniquitatem in civitate ^g; vidit Dina mulieres regionis ^h, et periit inde Emor filius 100 Sichem cum patre et populo suo ¹ ². Sic venter disciplinae claustralis eburneus de castitate, distinctus est saphiris ^j ac pulcherrima varietate ³.
- 1107 D Aestimo claustralem disciplinam ad hoc constitutam, ut sicut in hester legitur ^k, de universis regnis eligerentur 105 puellae ad opus regis, quae sub custodia traderentur et summo studio imbuerentur et ungerentur oleo myrtino et aliis pretiosissimis unguentis. Denique longa et exactissima diligentia probatis et vultu ornatissimo ornatis,

85-86 mandet T A || 88 vera om. C || 89 scriptura sancta T A || 90 post in hoc del. et quia calix C || 91 vivus : unus T A || 94 pellit T A || 95 aliqua necessitate T A || 102 ac : hac T A || 105 cl. om. A || 108 ornatissimo add. sup. l. C

e. Cf. Ps. 65, 15 || d. Cf. Ps. 74, 9 || e. Cf. II Cor. 3, 7 || f. Cf. Ps. 85, 13 || g. Cf. Ps. 54, 10 || h. Cf. Gen. 34, 1 || i. Cf. Gen. 34, 25-26 || j. Cf. Cant. 5, 14 || k. Cf. Esther 2, 2-14

1. Ruth qui ramasse les épis derrière les moissonneurs est le symbole de celui qui recueille « dans les Écritures les commandements du Seigneur et les exemples des vies des saints » et décide de les prendre pour modèles (In Ruth, f° 50 v B).

pour accomplir les commandements de Dieu. Qu'elle y cherche la composition, non une occupation superflue. Qu'elle mâche la moelle de la Loi avec les moelles du cœur ; ainsi engraisée, qu'elle offre de gras holocaustes avec la fumée des bœufs ^c, c'est-à-dire avec la vérité sincère et la charité véritable des apôtres et des prophètes. Et puisque le calice dans la main du Seigneur, c'est la sainte Écriture et qu'il l'incline de côté et d'autre ^d, il faut lire tantôt les commandements divins, tantôt les exemples des saints, car la parole de Dieu est vivante dans les passions des martyrs et les vies saintes des confesseurs ¹. Ce qui en effet, déformé dans la lettre ^e, gît comme mort dans une peau morte, la vie le fait revivre lorsque l'on met en pratique ce qu'on lit. Si elle va au dehors pour quelque nécessité, qu'elle en revienne rapidement, comme d'une prison, comme d'un piège, comme d'une fournaise, comme de l'enfer inférieur ^f. David vit l'iniquité dans la cité ^g ; Dina vit les femmes de la région ^h, et le fils d'Hémor, Sichem, en périt avec son père et son peuple ¹ ². Ainsi le ventre de la discipline claustrale, d'ivoire par la chasteté, est orné de saphirs ^j et de splendide variété ³.

J'estime que la discipline claustrale a été constituée dans ce but : choisir dans tous les royaumes pour le service du roi, comme on le lit dans le livre d'Esther ^k, des jeunes filles qui seraient placées sous bonne garde, traitées avec le plus grand soin et ointes d'huile de myrte et des autres onguents les plus précieux. Une fois qu'elles étaient préparées par une longue et très soigneuse attention et parées de leur plus belle parure, celle qui plaisait

2. Dina est le symbole de l'âme qui vagabonde *extra habitum atque extra ordinem* (S. GRÉGOIRE, *Reg. Past.*, III, 29 : PL 77, 108 C). Cf. JEAN DE FÉCAMP, *Lamentations*, éd. J. Leclercq et J. P. Bonnes, Paris 1946, p. 191-192 ; HUGUES DE FOUILLOY, *De Claustro animae*, III, 1 (PL 176, 1087 D - 1088) ; ADAM LE CHARTREUX, *De Quadrip. exerc. cellae*, 10-11 (PL 153, 817-819) et NICOLAS DE CLAIRVAUX, *Epist.* 52 (à Pierre de Celle) (PL 202, 478 D).

3. Sur l'exégèse de ce verset, cf. *Serm. de Transf.* 2 (col. 843 C) ; *De Paribus*, 5 (col. 952 C), 26 (col. 1043 D) ; *De Cons.*, p. 220, 15-18. Voir aussi GUERRIC D'IGNY, *Premier Sermon pour l'Assomption* : SC 202, p. 121, n. 1 où sont données les références patristiques.

quae regi placebat, cum rege pernoctabat, et ad nutum
 110 eius intrabat et exibat ¹. Sic rex magnus ¹, rex regum ^m,
 rex saeculorum ⁿ, de cunctis gentibus, tribubus, linguis,
 populis ^o, et ex omni natione quae sub coelo est ^p, a solis
 ortu et occasu, ab aquilone et mari ^q, praedestinos suos
 115 vocat ^r, et ad claustralem disciplinam congregat, et mores
 1108 A unguento piaie conversationis exterminat, regiis amplexi-
 bus dignas mentes et corpora praeparat, et die constituta
 ab aeterno, ad tronum et talamum gloriae et beatae
 vitae vocat ².

< V > Quod per disciplinam regularem prima reparatur transgressio.

Natura humana sive libertas arbitrii in praevaricatione
 originali collisa et bonitate naturali summpere debilitata,
 ex quo de ventre matris homo egreditur, indiget disciplina
 pedetentim tanquam remediabilibus suffragiis reparari ³.
 5 Primi siquidem et novi mandati solidissimas confringens
 valvas ^a, praecipicio datus liberi arbitrii nobilitatem com-

¹ 109 et om. TA || 118 tronum : torum A

V, tit. om. T regularem : claustralem A || 2 collisa et bonitate : tollis et
 bonitate T viribus bonitate A || 4 remediabilibus e corr. C : remedialibus
 TA || 6 praecipicio datus : principio dati A

1. Cf. Ps. 46, 3 || m. Cf. I Tim. 6, 15 ; Apoc. 19, 16 || n. Cf. Apoc. 15, 3 ;
 I Tim. 1, 17 || o. Cf. Apoc. 7, 9 ; 11, 9 || p. Cf. Act. 2, 5 || q. Cf. Ps.
 106, 3 || r. Cf. Rom. 8, 30
 a. Cf. IV Rois 18, 16

1. « Claustrales et solitarii, puellae sunt Booz, quia et puritati student
 et pannos abluunt, mensas ornant, thalamos parant, et cum opus est, etiam
 ad agros metere spicas vadunt. Sic fit quando aliqui de claustralibus vel
 solitariis ad curam episcopalem vocantur... » (*In Ruth*, f° 55 v B). — On
 rapprochera de ce passage la lettre qu'ADAM DE PERSEIGNE adressa à
 Marguerite, sœur d'Henri I^{er} de Champagne, moniale de Fontevrault
 (*Lettre 4*, 42 : SC 66, p. 106-107).

2. « Lima correctionis » (*Epist. V*, 18 : col. 580 A). Le sein de la Vierge

au roi passait la nuit avec lui, entraît et sortait sur un
 signe de lui ¹. Ainsi le grand Roi ¹, le Roi des rois ^m, le
 Roi des siècles ⁿ, de toutes les races, tribus, langues et
 peuples ^o, et de toute nation qui se trouve sous le ciel ^p
 depuis l'orient jusqu'au couchant, du nord et de la mer ^q,
 appelle ses prédestinées ^r et les rassemble sous la disci-
 pline claustrale, polit avec la lime de la règle les mœurs
 désordonnées, fait disparaître avec l'onguent d'une vie
 vertueuse la puanteur des vices, prépare aux embrasse-
 ments du roi des corps et des âmes qui en soient dignes,
 et au jour éternellement fixé les appelle au trône et à la
 chambre nuptiale de la gloire et de la vie bienheureuse ².

CHAPITRE V

La réparation de la première faute par la discipline régulière

La nature humaine — ou le libre arbitre — qui a été,
 du fait de la prévarication originelle, ébranlée et grande-
 ment affaiblie en sa bonté naturelle, a besoin, depuis le
 moment où l'homme sort du ventre de sa mère, d'une
 discipline qui la reconstitue peu à peu, comme par le
 secours des remèdes ³. Car en brisant les portes ^a très
 solides du premier et nouveau commandement, l'homme
 s'est jeté dans le précipice ; il y a mis aux chaînes la dignité
 de son libre arbitre et il a altéré la vigueur de sa santé

Marie fut par excellence la chambre nuptiale où s'exprima l'amour mutuel
 de l'Époux et de l'Épouse (cf. *De Panibus*, 21 : col. 1018-1019, et *Serm. in
 Assumpt.* 4 : col. 860 D).

3. Sur le rôle de la *disciplina* dans la restauration de la nature humaine
 cf. *Lettre-Dédicace*, p. 96, n. 1. Voir aussi *De Panibus*, 3 (col. 940 C) ; 26
 (col. 1042 B) et *In Ruht*, f° 49 v A. — On lit dans les *Sententiae divinae
 paginae* attribuées à ANSELME DE LAON (éd. F. Bliemetzrieder, Münster
 i. W. 1919, p. 33) et citées par O. LORTIN (« Les théories du péché originel
 au XII^e siècle », dans *Rech. Th. anc. et méd.* 11 (1939), p. 23, n. 28) : « Quando
 Adam transgressus est mandatum Dei, ex illa transgressione complexio
 fuit debilitata et corrupta in penam peccati, et omnes partes eius debili-
 tatae sunt. »

pedivit et robur corporalis sanitatis infirmavit. Occasio autem tanti mali fuit quod coelestem disciplinam non
 1108 B servavit; nec erat disciplina illa ad tenendum difficilior
 10 quam ad mandandum. Voluptas appetitum non trahebat, necessitas non urgebat, fames non mordebat, sapor ligni vetiti concessis pomis non praeiudicabat dulcedine, licet scriptum sit: Quia vidit mulier lignum pulchrum ad videndum et ad gustandum suave ^b. Nequaquam certe excludit
 15 hoc pulchrum et hoc suave pulchritudinem et suavitatem omnium lignorum paradisi; sed suggestionem serpentis mens muliebris perforata demonstratur. Pulsata namque sive absorta a tentatione anima, rem cupitam aestimatione non appendit, sed delectatione ¹.

20 Facillima igitur disciplina et nullo onere pressa, Dei
 1108 C manu plasmata tota in circuitu ^c natura humana potuit in sua sanitate servari; quae male sauciata nullis ad plenum remediis usque ad sanguinem agni valuit liberari. Quot praetentavit medicinarum adhibere magnus medicus
 25 remedia humanis vulneribus ², testis est Abraham in circumcissione ^d, testis est Moyses in hostiarum immolatione et aliarum specierum oblatione, testes omnes prophetae in increpatione et assidua praedicatione. Induruerat nimia veteratione et insufficienti curatione morbus; nec fraterna
 30 curatio liberabat aegrotantem, qui expectabat Dominum salvatorem ^e, quatinus Dominus liberaret servum, et salvator aegrum. Praemisit salvator iste disciplinam tanquam virgam Moysi ^f, sed sibi retinuit virgam virtutis

18 cupitam: cucupitam T concupitam A || 22 sanitate: suavitate A || 28 induruerat a. corr. C || 29-30 curatio fraterna T A

b. Cf. Gen. 3, 6 || c. Cf. Job 10, 8 || d. Cf. Gen. 17, 10-12 || e. Cf. Phil. 3, 20 || f. Cf. Ex. 4, 17

1. Cf. S. GRÉGOIRE, *Reg. Past.*, III, 30 (PL 77, 109 A).

2. Le Christ, *maximus ille medicorum medicus* (*Serm. in Passione* 2: col. 728 D), qui a pu apporter remède au péché parce qu'il était lui-même sans péché (*In Ruth*, f° 59 v A), a, par son sang répandu sur la croix, guéri

corporelle. Et l'occasion d'un si grand mal fut de ne pas avoir gardé la discipline céleste; cette discipline n'était pourtant pas plus difficile à tenir qu'à prescrire. La volupté n'attirait pas l'appétit, la nécessité ne le pressait pas, la faim ne le travaillait pas, la saveur de l'arbre défendu qui offrait ses fruits ne permettait pas de juger à l'avance de sa douceur, bien qu'il soit écrit: « Car la femme vit que l'arbre était beau à voir et doux à goûter ^b ». D'ailleurs cette beauté-là et cette douceur-là n'excluaient nullement la beauté et la douceur de tous les autres arbres du paradis; cela montre plutôt que l'esprit de la femme avait été pénétré par la suggestion du serpent. En effet l'âme secouée ou même absorbée par la tentation n'apprécie pas la chose convoitée selon une juste estimation, mais selon la délectation ¹.

Donc la nature humaine, retenue par une discipline très facile et nullement pesante, tout entière formée avec soin par la main de Dieu ^c, aurait pu se conserver en santé, mais après sa malheureuse blessure aucun remède ne réussit à lui rendre complètement sa liberté, jusqu'au sang de l'Agneau. Combien de remèdes le grand médecin n'a-t-il pas tenté d'appliquer aux blessures des hommes ²! Abraham en est témoin dans la circoncision ^d, Moïse en est témoin dans l'immolation des victimes et l'oblation des autres offrandes, tous les prophètes en sont témoins dans leurs apostrophes et leur prédication assidue. Un mal trop invétéré et insuffisamment soigné s'était endurci et des soins fraternellement donnés n'avaient pas libéré le malade qui attendait le Seigneur, le Sauveur ^e: le Seigneur pour libérer l'esclave, le Sauveur pour libérer le malade. Ce Sauveur envoya en avant de lui une discipline semblable au bâton de Moïse ^f, mais il garda pour

toutes les blessures (*Epist.* V, 9: col. 588 D-589 A). — Le thème du Christ-médecin, fréquent dans la tradition patristique orientale (les références sont indiquées dans ORIGÈNE, *Homélies sur S. Luc*, 13, 2: SC 87, p. 208-209, n. 1) se rencontre souvent chez S. Augustin (cf. M. COMEAU, *Saint Augustin, exégète du quatrième évangile*, Paris 1930, p. 326-331) et deux fois chez S. Benoît (*Reg. Ben.*, 2, 8-10 et 46, 5-6; cf. A. BORIAS, « Le Christ dans la Règle de saint Benoît », dans *RB* 82 (1972), p. 123-124).

1108 D suae ^g in cruce, in qua fuso sanguine tela ignea nequis-
35 simi diaboli extinxit ^h et ab omni febre infirmum suum
sanavit ^l.

Vicarium itaque suae crucis claustrum constituit, ut
sicut disciplina pacis nostrae in corpore suo ⁱ super lignum
crucis fuit, sic nos extra castra saecularia exeuntes ad
40 claustrum improprium eius portemus ^j, et tanquam filii
iuxta sapientissimi Salomonis consilium, disciplinam eius
apprehendamus. *Fili*, inquit Salomon, *apprehende disci-
plinam patris tui, et ne dimittas legem matris tuae* ^k. Et
psalmista : *Apprehendite disciplinam, nequando irascatur*
1109 A *Dominus* ^l. Et Apostolus : *Quod si extra disciplinam estis,*
ergo adulteri, et non filii estis ^m. Et alibi : *Omnis disciplina*
in praesenti quidem non videtur esse gaudii, sed maeroris ;
postea vero per eam exercitatis fructum pacatissimum reddet
iustitiae ⁿ.

50 Est autem claustrum in confinio angelicae puritatis et
mundanae colluvionis. Si quas arenulas honestatis de
mundo tanquam de Aegypto hebraeus transiliens a vicinis
artibus quae appellantur liberales mutuans ad claustrum
detulerit, uti eis remoto iudicio furti poterit ^o. *Omnis enim*
55 *sapientia a Domino Deo est* ^o, praeter sapientiam carnis

36 post sanavit add. tit. Quod claustrum sit vicarium crucis T A (Cf. cap.
6, l. 1) || 39 saecularia castra a. corr. T A || 43 tui om. T A || 51 adre-
nulas a. corr. T || 54 remoto rep. T indicio A || 55 praeter : propter T A

g. Cf. Ps. 109, 2 || h. Cf. Éphés. 6, 16 || i. Cf. Is. 53, 5 || j. Cf. Hébr.
13, 13 || k. Cf. Prov. 1, 8 || l. Ps. 2, 12 || m. Hébr. 12, 8 || n. Hébr.
12, 11 || o. Sir. 1, 1

1. Dans un Sermon aux catéchumènes (*Serm. de cataclysmo*, V, 6)
S. AUGUSTIN développe le parallélisme entre la *virga Moysi* et la *doctrina
Christi* et montre comment celle-ci a par la force de la croix anéanti toutes
les hérésies.

2. Par l'épisode biblique des Hébreux emportant les dépouilles des
Égyptiens, les Pères ont montré comment les chrétiens peuvent s'emparer
des vérités qui constituent les richesses des auteurs profanes (cf. J. DE
GHELLINCK, *Le mouvement théologique du XII^e siècle*, Bruges 1948², p. 94-
95, et G. COMBES-A. FARGES, *Le Magistère chrétien*, Bibliothèque Augusti-
nienne, XI, Paris 1949, p. 582-584). S. AUGUSTIN, qui a commenté six fois

lui le bâton de sa puissance ^g (manifestée) sur la croix,
où par son sang répandu il éteignait les traits enflammés
du diable pernicieux ^h et guérit de toute fièvre son
malade ^l.

Et voici la raison pour laquelle le Seigneur a établi le
cloître comme lieu-tenant de sa croix : de même que sur
le bois de la croix il endura dans son corps la discipline
qui nous procura la paix ⁱ, nous aussi, nous devons porter
son opprobre ^j en sortant des camps de ce monde pour
aller au cloître et, comme des fils qui suivent le conseil
du très sage Salomon, nous devons embrasser sa disci-
pline. « Mon fils, dit Salomon, embrasse la discipline de
ton père et ne rejette pas la loi de ta mère ^k ». Et le
psalmiste : « Embrassez la discipline, de peur que le Sei-
gneur ne se mette en colère ^l ». Et l'Apôtre : « Si vous
êtes en dehors de la discipline, vous êtes des enfants
d'adultères et non des fils ^m ». Et ailleurs : « Toute disci-
pline, il est vrai, ne semble pas être sur le moment un
sujet de joie, mais de tristesse ; ensuite toutefois, pour
ceux qui ont été exercés par elle, elle produit un fruit
très apaisant de justice ⁿ ».

Le cloître se trouve aux confins de la pureté des anges
et de la souillure du monde. Si quelqu'un, lorsqu'il sort
du monde comme l'Hébreu de l'Égypte, franchit les sables
de l'honnêteté et fait quelque emprunt aux sciences voi-
sines qu'on appelle liberales, et s'il les apporte au cloître,
il pourra s'en servir sans être accusé de vol ^o. Car « toute
sagesse vient du Seigneur Dieu ^o », sauf la sagesse de la

ce texte de l'Exode (3, 22), en particulier dans le *De doctrina christiana*
(II, XL-XLII, 60-63 : PL 34, 64-65), explique que cette spoliation ne peut
être considérée comme un vol, car, entre autres raisons, si le peuple juif
s'est attribué ces biens, c'était dans l'intention d'en faire un meilleur usage.
— Les sept arts qui composent le *trivium* et le *quadrivium*, appelés *libe-
rales* parce qu'ils sont le fait et le privilège des hommes libres, ont besoin
d'être « convertis » avant d'entrer dans le cloître en raison de leur origine
païenne (cf. H.-I. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*,
Paris 1938, p. 211-227). — Dans le *De Panibus* (chap. 4), Pierre de Celle
allégorise sur le thème de la sortie d'Égypte et demande au religieux de ne
rien conserver de ce pays « où tout est fermenté, où tout est corrompu »
(col. 950 C-951 B).

quae inimica est Deo ^p. Hanc non amat disciplina clau-
 stri, quia potius est ad subversionem simplicitatis, quae est
 unica claustris filia, quam ad aedificationem ¹. Rasis itaque
 1109 B ^q superciliis ^a pomposae vanitatis, unde ait Apostolus : *Ne*
 60 *quis decipiat vos per philosophiam et inanem fallaciam* ^r,
 et unguibus avarae rapacitatis subtractis, secure matri-
 monium ^s cum omni doctrina quae contra fidem non est
 contrahat incola claustris. Quicquid enim alterius saporis
 est extra claustrum, etiam si oleaster, etiam si ramnus,
 65 insertum in bonam olivam ^t pinguedine radicis dulcoratur
 et gremio divinae sapientiae fotum ab ignobilitate com-
 mutatur. Sic grammatica, sic dialectica, sic rethorica, sic
 musica, sic arithmetica, sic geometria, sic astronomia,
 divinae scripturae sapidissimo sale conditae ^u, quae gus-
 70 tatae solebant afferre mortem — sicut filii prophetarum
 clamant ad Eliseum prophetam : *Mors in olla vir Dei* ^v —
 1109 C admixtione farinae, id est gratiae, praestant salubrem
 refectionem, et tanquam Gabaonitae comportant ligna
 et aquas ^w ad claustralem disciplinam ². Haec iure belli

56-57 claustris : claustralis TA || 58 post unica exp. Deo T add. Deo
 A || 63 quicquid : quicumque A || 65 insertum : insertus a. corr. T ramus
 inserturus A || 66 fotus A ignobilitate : innobilitate T immobilitate A ||
 67. dialectica A et a. corr. C || 67-68 sic rethorica - sic arithmetica om.
 A arethmetica a. corr. C aremetica T || 68 giometria T || 69 sapidis-
 sime TA || 74 disciplinam claustralem TA

p. Cf. Rom. 8, 7 || q. Cf. Lév. 14, 9 || r. Col. 2, 8 || s. Cf. Deut.
 21, 11-12 || t. Cf. Rom. 11, 17 et 24 || u. Cf. Col. 4, 6 || v. IV Rois
 4, 40 || w. Cf. Jos. 9, 27

1. La simplicité est la fille unique du cloître en ce sens que le but prin-
 cipal de la vie monastique est de permettre d'atteindre, par l'orientation
 de toute l'activité vers Dieu seul, l'unité de la personne du moine qu'exprime
 le nom de *monachus*. Toute œuvre, par conséquent, qui pourrait distraire
 le religieux et le ramener à des préoccupations trop humaines, porterait
 atteinte à cette simplicité en le détournant de Dieu. Cf. J. LECLERCQ,
 « Études sur le vocabulaire monastique du Moyen Âge », dans *Studia Anselm.*
 48 (1961), p. 31, et *L'amour des lettres...* p. 194-196, où le thème de la simpli-
 cité est étudié à propos des études chez les moines. — * A superstitione
 inutili et cogitatione saeculari per rectorem (emundatur) simplicitas claus-
 tri » (*De Panibus*, 21 : col. 1021 D).

chair, qui est ennemie de Dieu ^p. Celle-là, la discipline
 claustrale ne l'aime pas, parce qu'elle favorise la subver-
 sion de la simplicité — qui est la fille unique du cloître —
 plutôt que l'édification ¹. Après avoir donc rasé les sour-
 cils ^q de cette pompeuse vanité qui fait dire à l'Apôtre :
 « Que personne ne vous séduise par la philosophie et par
 un vide fallacieux ^r », et après avoir arraché les ongles
 d'une avare rapacité, que l'habitant du cloître, sans
 inquiétude, contracte mariage ^s avec toute doctrine qui
 n'est pas contre la foi. Tout ce qui, en effet, est d'une
 saveur étrangère au cloître, même si c'est un olivier sau-
 vage, même si c'est un greffon inséré sur un bon olivier ^t,
 la fertilité de la racine l'adoucit et la chaleur du sein de la
 sagesse divine le tire de sa vulgarité. Ainsi la grammaire,
 ainsi la dialectique, ainsi la rhétorique, ainsi la musique,
 ainsi l'arithmétique, ainsi la géométrie, ainsi l'astrono-
 mie : assaisonnées au sel ^u très fort de la divine Écriture
 — elles qui d'habitude portaient la mort quand on les
 goûtait, comme en témoigne ce cri des fils de prophètes
 au prophète Élisée : « Il y a la mort dans la marmite,
 homme de Dieu ^v ! » — si on y mélange de la farine,
 c'est-à-dire la grâce, elles fournissent une nourriture salu-
 taire et, comme les Gabaonites, elles apportent le bois
 et l'eau ^w pour la discipline claustrale ². Ce sont elles

2. Inspirée des philosophes païens (d'AMMONIUS D'ALEXANDRIE surtout),
 établie par CASSIODORE (*Institutiones*, II, *praef.* : éd. Mynors, Oxford 1937,
 p. 91-93) et répandue au Moyen Âge par HUGUES DE SAINT-VICTOR (*De*
Sacramentis, *prol.*, 6 : PL 176, 185 C-D ; cf. *Didascalion*, II, 7 (*ibid.*, col.
 755 B-C) et III, 3 (col. 768 A), cette classification désignait l'ensemble des
 matières étudiées, tant littéraires (le *trivium*) que scientifiques (le *quadri-*
vium). Cf. P. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cas-*
siodore, Paris 1948, p. 325-326, et G. PARÉ, A. BRUNET, P. TREMBLAY, *La*
Renaissance du XII^e siècle. Les écoles et l'enseignement, Paris-Ottawa 1933,
 p. 99-102 et 106. Afin de leur enlever tout caractère dangereux, les Pères
 ont souvent conseillé d'y ajouter le sel de la Parole de Dieu (« Per sal quippe
 verbi sapientia designatur », S. GRÉGOIRE, *Reg. Past.*, II, 4 : PL 77, 31 C).
 AELRED DE RIEVAULX déclare que seul ce qui est assaisonné du sel des
 Saintes Écritures (*sanctarum scripturarum sale*, *De Amicitia*, *prol.* : PL 195,
 660 A) peut enflammer totalement son amour. — Au chapitre 12 du *De*
Panibus, Pierre de Celle explique que la purification des eaux réalisée au
 temps d'Élisée par l'addition de sel est le symbole de la guérison de la

75 Israelitae ad claustrum suum deferunt a castris Philistinorum ^x ¹ cum, edocti saecularibus litteris, divinas studiosius legunt, acutius intelligunt, haereticorum deceptiones cautius deprehendunt, fidei simplicitatem et veritatem fortius et firmiter defendunt. His claustralis noster
80 vacans non vacat ²; his intentus, otiosa, vana et superflua cordis fantasmata effugit; his consepultus dormiens vigilat. Ista sunt vestes mutatoriae quas secum Naaman leprosus ad regem Israel detulit ^v.

Si autem de mundo tantas extraximus merces, quid de
85 coelo, quid a Deo a quo omne datum optimum et omne
1109 D donum perfectum est ^z ? Qui igitur rigat montes de superioribus suis ^a et paradysum fluvio qui egreditur de loco voluptatis et inde dividitur in quatuor capita ^b, ut habeat quadriforme claustrum rigationes distinctas, dicit
90 in evangelio : *Qui biberit aquam quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquae salientis in vitam aeternam* ^c. *Hoc autem dicebat de spiritu quem accepturi erant credentes in eum* ^d. Nota sunt quatuor flumina paradisi his qui cum apostolo Paulo rapiuntur ad tertium coelum, sive ad ipsum paradysum ^e,
95 et inebriantur ab ubertate domus Dei et torrente voluptatis ^f; notae sunt et aquae de fontibus salvatoris ^g, quae

76 edoctis T A || 77 legant T A intelligant T A || 79 fortius: portius a. corr. T || 80 in intentus a. corr. T || 84 extrahimus A merces: mentes T A || 85 post coelo del. a quo T || 89 dicit: dicitur A || 90 biberit: bibit T || 93 Paulo apostolo T A || 96 salvatoris de a. corr. T

x. Cf. I Sam. 14, 34 || y. Cf. IV Rois 5, 5 || z. Cf. Jac. 1, 17 || a. Cf. Ps. 103, 13 || b. Cf. Gen. 2, 10 || c. Jn 4, 13-14 (Vg.: ex aqua) || d. Jn 7, 39 (Vg.: dixit) || e. Cf. II Cor. 12, 2-4 || f. Cf. Ps. 35, 9 || g. Cf. Is. 12, 3

nature humaine, obtenue lors de l'Incarnation par le sel de la divinité unie au corps du Christ (col. 984, B-D). Au chapitre 14, citant ce même texte biblique (IV Rois 4, 41), il montre comment la farine de l'Évangile a rendu inoffensif, par la grâce qu'elle apporte, le poison contenu dans la lettre de la Loi ancienne (col. 991 B-D). — « ... absque pondere rationis seu auctori-

que les Israélites, selon le droit de la guerre, rapportent des camps des Philistins ^x dans leur cloître ¹: instruits en effet des lettres profanes, ils lisent avec plus d'application les lettres divines, il les comprennent avec plus de pénétration, ils saisissent avec plus d'adresse les tromperies des hérétiques, ils défendent avec plus de force et de fermeté la simplicité et la vérité de la foi. Notre cloître les abandonne sans les abandonner ²: en s'y appliquant, il met en fuite les inutiles, vains et superflus phantasmes du cœur; enseveli avec elles, il veille tout en dormant. Elles sont les vêtements de rechange que Naaman le lépreux apporta avec soi au roi d'Israël ^v.

Mais si nous avons tiré du monde de si grandes richesses, que sera-ce du ciel, que sera-ce de Dieu de qui vient tout don excellent et toute donation parfaite ^z? Lui donc qui depuis ses hauteurs arrose les montagnes ^a et le paradis avec le fleuve qui sort du lieu de délices et de là se divise en quatre bras ^b — pour que chaque côté du carré du cloître soit arrosé séparément — dit dans l'Évangile: « Celui qui boira l'eau que moi je lui donnerai, il se fera en lui une source jaillissant pour la vie éternelle ^c. » Or il disait cela de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croient en Lui ^d. Ces quatre fleuves du paradis sont bien connus de ceux qui avec l'Apôtre Paul sont ravis au troisième ciel, ou au paradis même ^e, et sont enivrés de l'abondance de la maison de Dieu et du torrent de délices ^f. Elles sont connues aussi, les eaux des sources du Sauveur ^g, qui

tatis quod ei placuerit, recusat alius quidquid sale evangelico aut prophético conditum non est » (Epist. IX, 10: col. 628 C).

1. Sur la comparaison des Philistins avec les pensées profanes et terrestres, cf. S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 16, 18, 23: PL 75, 1132 A.

2. J. LECLERCQ a étudié l'emploi du terme *vacare* dans la tradition tant profane que chrétienne et montré comment, signifiant d'abord un manque d'occupation, le mot est parvenu à exprimer la plus haute activité qui soit et que le Moyen Âge a résumée par la formule: « Soli Deo vacare » (« *Otia monastica*. Études sur le vocabulaire de la contemplation au Moyen Âge », dans *Studia Anselmi*, 51, 1963, p. 42-49; « Études sur le vocabulaire... », *ibid.*, 48, 1961, p. 29 et 166). On notera que Pierre de Celle utilise ici le terme de façon absolue, alors que dans le *De Puritate* il précise: « Vacare a se, a carne sua, ab hoste, ab omni infestatione », ou: « Vacare ad contemplandum » (p. 179, 17-35; p. 180, 1-72; p. 182, 14-32).

septiformi impetu laetificant civitatem Dei ^h 1. De quibus dicitur : *Diriventur fontes tui in plateis*; et : De quibus non bibit alienus ¹. Iob vocat fontes istos rivos olei, dicens :
 100 *Quando petra fundebat mihi rivos olei* ¹. Ysaïas, qui vidit Dominum sedentem super solium excelsum et elevatum ^k, enumerat et nominat fontes salvatoris sive rivos olei. Fontes, quia ipse promittit apostolis et mittit septiformem spiritum ¹. Rivos olei, quia licet sit per omnia aequalis
 105 Patri et Filio, non est tamen a seipso, sed a Patre et Filio, et idcirco dona gratiae dicuntur rivi olei. Secundum humanitatem suam Filius olei ^{1'} unctus est oleo isto laetitiae prae participibus suis ^m. Unde Ysaïas : *Requiescet super eum*
 1110 B *spiritus Domini, spiritus sapientiae et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiae et pietatis; et replebit eum spiritus timoris Domini* ⁿ. Lucerna evangelica, sic perfusa et infusa, non solum lucerna est, sed *lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* ^o. Et nos de plenitudine eius accepimus ^p in effusione illa quando miles latus eius aperuit et exivit sanguis et aqua ^q, et oliva in torculari emisit spiritum tanquam oleum ².

98 et om. T A || 103 promisit apostolis et misit T apostolis et misit A || 106 et om. T A || 107 olei om. T A est om. C || 114 post accepimus add. et T A || 115 latus eius miles T A || 116 emisit : misit A

h. Cf. Ps. 45, 5 || i. Prov. 5, 16-17 || j. Job 29, 6 || k. Cf. Is. 6, 1 || l. Cf. Lc 24, 49 || l'. Cf. Is. 5, 1 || m. Cf. Ps. 44, 8 || n. Is. 11, 2 || o. Jn 1, 9 || p. Cf. Jn 1, 16 || q. Cf. Jn 19, 34

1. S. AUGUSTIN identifie le paradis que le Seigneur crucifié a promis au bon larron, au troisième ciel où fut ravi l'Apôtre (*De Genesi ad litteram*, XII, 34, 66-67 : PL 34, 483). Les auteurs du Moyen Age ont souvent rapproché vie claustrale et vie dans le paradis (cf. E. GILSON, *La théologie mystique de saint Bernard*, Paris 1934, chap. 4 : *Paradisus claustralis*, p. 108-141 ; J. LECLERQ, *La vie parfaite*, Turnhout-Paris 1948, p. 161-169, et « Le cloître est-il un paradis ? », dans *Le message des moines à notre temps*, Paris 1958, p. 141-159 ; G. COLOMBAS, *Paradis et vie angélique*, Paris 1961, chap. 8 : Le paradis du cloître, p. 231 s.). — Chez Pierre de Celle le paradis reçoit diverses interprétations : « Paradisus deliciarum est solitudo » (*Epist.* IV, 12 : col. 522 C) ; « Caro abstinendo fiat paradisus deliciarum » (*Epist.* III, 2 :

de leur élan septiforme réjouissent la cité de Dieu ^h 1. Il est dit à leur sujet : « Que tes sources se répandent sur les places », et « l'étranger n'y boit pas ¹ ». Ces sources, Job les appelle des ruisseaux d'huile, lorsqu'il dit : « Quand de la pierre coulaient pour moi des ruisseaux d'huile ¹ ». Isaïe, qui vit le Seigneur assis sur un trône élevé et sublime ^k, énumère et nomme ces sources du Sauveur ou ces ruisseaux d'huile : des « sources », puisqu'il promet lui-même et envoie aux apôtres l'Esprit septiforme ¹ ; des « ruisseaux d'huile », puisque bien qu'égal en tout au Père et au Fils, il n'est cependant pas de lui-même, mais du Père et du Fils ; c'est donc pour cela que les dons de la grâce sont appelés « ruisseaux d'huile ». Selon son humanité, le « Fils de l'huile ^{1'} » est oint de cette huile de joie de préférence à ses compagnons ^m. D'où cette parole d'Isaïe : « Sur lui reposera l'esprit du Seigneur, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété ; et l'esprit de crainte du Seigneur le remplira ⁿ ». La lueur de l'Évangile ainsi versée et déversée n'est plus seulement une lueur ; elle est la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde ^o. Et nous, nous avons reçu de sa plénitude ^p lorsqu'elle fut répandue au moment où le soldat lui ouvrit le côté, où il en sortit du sang et de l'eau ^q, et où l'olive dans le pressoir rendit l'esprit comme de l'huile ².

col. 455 D) ; « in paradiso Clarevallensi » (*Epist.* VIII, 8 : col. 528 C) ; « (Deus) ordinavit cancellarium qui in deliciis paradisi Dei fuerat delicate educatus... » (*Serm. Syn.* 91 : col. 915 C) ; « hoc est fluvius qui de paradiso egreditur et dividitur in quatuor capita, id est litteram, allegoriam, moralitatem et anagogen » (*Serm. de Assumpt.* 3 : col. 858 A) ; cf. *Serm. de S. Nicolao* 1 (col. 879 B-C). Dans le chapitre 12 du *De Panibus*, commentant ce verset de la Genèse (2, 10), il explique que le lieu de délices se trouve en Dieu, et même est Dieu. Les quatre bras du fleuve désignent les quatre formes principales sous lesquelles la grâce divine nous est accordée (col. 586). Dans le *Commentaire sur Ruth* il est dit que les hommes qui travaillent dans le champ de ce monde « boivent les eaux des sources du Sauveur vel in baptismaite vel in calice vel in compunctione » (f° 52 r B).

2. Selon une exégèse fréquente, dont S. GRÉGOIRE est le témoin dans son commentaire sur Job 29, 6 (*Moral.*, XIX, 15, 24 : PL 76, 113 A), l'huile est le symbole du Saint-Esprit dont le Seigneur fut oint dès sa conception

< VI > Comparatio inter crucem et claustrum.

Sed quid haec ad claustralem disciplinam? Plane tota forma claustralis disciplinae emanavit de cruce¹. Sicut enim Christus exaltatus a terra^a suspensus est in cruce,
 1110 C expoliatus vestimentis suis, et sic distensus ut dinumera-
 5 rentur omnia ossa eius^b, ligno sic affixus est ut nullum membrum praeter linguam moveret, quam retinuerat ad orandum et matrem dilecto discipulo commendandam^c, sic claustralis qui vere claustralis est debet se totum crucifigere cum vitiis et concupiscentiis^d, debet se a terra
 10 sustollere, sicut scriptum est: *Sustollam te super altitudines terrae*; et: *Cibabo te haereditate Iacob patris tui*^e. Debet se expoliare, sicut in canticis dicitur: *Expoliavi me tunica mea*^f, id est carnis concupiscentia. Debet extendi ad anteriora^g, non simulate, sed usque ad disiunctionem
 15 compagum et medullarum^h, ut anima liquefiat post dilectumⁱ. Debet ligno affigi, ut hoc corpus mortale cum
 1110 D omnibus membris suis timore divino sit impotens ad omne malum, potens vero ad omne bonum. Solam autem linguam retineat ad confitendum et orandum. Quid amplius?

VI, tit. antea scrips. T A (cf. cap. 5, 1. 36) || 2 sicut: sic T A || 4-5 dinumerarentur: numerarentur A || 5 est om. T A || 6 post membrum add. eius T A moveret praeter linguam A retinuerat: retinuit a. corr. C

a. Cf. Jn 12, 32 || b. Cf. Ps. 21, 18 || c. Cf. Jn 19, 26-27 || d. Cf. Gal. 5, 24 || e. Is. 58, 14 || f. Cant. 5, 3 || g. Cf. Phil. 3, 13 || h. Cf. Hébr. 4, 12 || i. Cf. Cant. 5, 6

(PIERRE DE CELLE, *De Panibus*, 20 (col. 1013 B); 21 (col. 1020 B-C); 22 (col. 1025 A); *Serm. Syn.* 89: col. 909 A), puis au jour de son baptême (« A Deo enim accepit oleum deitatis », *De Panibus*, 24: col. 1034 B; cf. *ibid.*, 10: col. 974 B) et qu'il répandit sur ses disciples en leur donnant part à sa plénitude de grâce (*Serm. de Transfig.* 2: col. 846 A; *De Panibus*, 25: col. 1036 A-B; *Serm. de Pent.* 3: col. 801 C). — « Latus Christi lancea militis apertum est ut exiret aqua baptismatis et sanguis nostrae redemptionis » (*Epist. IX*, 5: col. 597 C).

CHAPITRE VI

Comparaison entre la croix et le cloître

Mais en quoi cela a-t-il rapport avec la discipline claustrale? Précisément, tous les traits de la discipline claustrale sont émanés de la croix¹. De même, en effet, que le Christ fut élevé de terre^a, suspendu à la croix, dépouillé de ses vêtements et tellement écartelé que l'on pouvait compter tous ses os^b, tellement fixé au bois qu'il ne pouvait mouvoir aucun de ses membres, à l'exception de la langue qu'il s'était réservée pour prier et pour confier sa mère au disciple bien-aimé^c, ainsi le cloîtré, celui qui est vraiment cloîtré, doit se crucifier tout entier avec ses vices et ses convoitises^d. Il doit s'élever au-dessus de la terre, comme il est écrit: « Je t'élèverai au-dessus des hauteurs de la terre », et: « Je te nourrirai de l'héritage de Jacob ton père^e ». Il doit se dépouiller, comme il est dit dans le Cantique: « Je me suis dépouillé de ma tunique^f », c'est-à-dire de la convoitise de la chair. Il doit tendre vers ce qui est en avant^g, non pas par simulacre, mais jusqu'à la disjonction des jointures et des moelles^h, en sorte que l'âme se liquéfie à la suite du Bien-aiméⁱ. Il doit être fixé au bois en sorte que ce corps mortel avec tous ses membres soit, par la crainte de Dieu, incapable d'aucun mal, mais capable de tout bien. Qu'il ne se réserve que sa langue pour confesser (ses fautes) et prier. Quoi

1. Tout ce passage est à rapprocher de CASSIEN (*Institutions*, IV, 34-36: SC 109, p. 172-177) où la vie monastique est présentée comme une imitation du Seigneur sur la croix: même impossibilité de remuer les membres, même renoncement aux désirs de la chair (symbolisée par la tunique), même orientation de l'âme vers Celui que l'on se prépare à rejoindre. — Au début du XII^e siècle, dans une lettre sur la profession monastique, Boson explique que le vrai moine est celui qui se donne totalement et demeure fixé à la croix, privé désormais de la possibilité de remuer à son gré: « ... (Qui) cruci enim affixus potestatem sui non habet nec secundum suam voluntatem se movere potest, iste talis monachus vocatur et vere monachus est » (H. ROCHAIS, « Textes anciens sur la discipline monastique », dans *Revue Mabillon* 43 (1953), p. 45, 32-34).

Pierre de Celle.

20 Surda aure irrisores et illusores cum propheta tanquam
 surdus transeat^l, suggestiones et tentationes quae de
 claustro exire tanquam de cruce descendere^k cornicantur
 non audiat. Ad extremum reddat spiritum Deo qui dedit
 illum, dicens : *In manus tuas commendo spiritum meum*^l,
 25 usque ad resurrectionem, ne tormentum malitiae tangat
 illum, quia *iustorum animae in manu Dei sunt et non tan-*
get illos tormentum mortis^{m 1}.

1111 A

< VII > Communiter de claustro quare institutum sit.

Ex quo lucifer sive sathan sicut fulgur de coelo ceci-
 dit^a, ad ipsum non rediit^b, quia claustralem disciplinam
 non tenuit^c. Est enim disciplina claustralis lugere sua et
 aliorum peccata^a, praelato suo subici, obedire per omnia^c,
 5 cavere ab insidiis, nulli insidiari, quia iuxta Ieronymum

27 mortis : malitiae A

VII, tit. om. T Qualiter claustrum institutum sit A || 5 nullis A

j. Cf. Ps. 37, 14 || k. Cf. Matth. 27, 40, 42 et par. || i. Lc 23, 46 || m.
 Sag. 3, 1

a. Cf. Is. 14, 12; Lc 10, 18 || b. Cf. Is. 55, 11 || c. Cf. Col. 3, 20, 22

1. Cf. *Serm. in Passione* 4 : col. 734 D. S. BENOÎT reconnaît l'œuvre du démon dans cette tentation de sortir du cloître : « ... si (Irater) aliquando suadenti diabolo consenserit ut egrediat de monasterio... » (*Reg. Ben.*, 58, 28). Cf. S. BERNARD : « Neminem audiamus, fratres, non carnem et sanguinem, non spiritum quemlibet, descensum a cruce suadentem. Persistamus in cruce, moriamur in cruce » (*Serm. in Resurr.*, 1, 8 : *EC V*, p. 83-84 ; *PL* 183, 278 B) ; GUERRIC D'IGNY, (*Premier Sermon pour l'Avent*, 3-4 : *SC* 166, p. 98-101 ; *PL* 185, 13 D - 14 A ; et la résolution du moine Martinien : « Statui in corde meo nusquam a monasterio, aliqua occasione seductus, abscedere, sed ibidem cum omni obedientia perseverare » (H. ROUX, « L'écrit spirituel du moine Martinien », dans *Mélanges Bénédictins*, Saint-Wandrille 1947, p. 340).

2. Cf. S. AMBROISE, *In Luc.* IV, 66 (*SC* 45, p. 177 ; *PL* 15, 1632 B).

3. A l'imitation de S. JÉRÔME qui avait dit : « Monachus non doctoris

encore ? Que d'une oreille sourde il passe comme un sourd^j, avec le prophète, au milieu des railleurs et des moqueurs. Les suggestions et les tentations qui croasseront pour le faire sortir du cloître comme pour le faire descendre de la croix^k, qu'il ne les écoute pas. Qu'au terme il rende son esprit à Dieu qui le lui a donné, disant : « Entre tes mains je remets mon esprit^l » — jusqu'à la résurrection —, de peur que le tourment de la malice ne le touche, « car les âmes des justes sont dans la main de Dieu et le tourment de la mort ne les touchera pas^{m 1} ».

CHAPITRE VII

D'une façon générale, pourquoi le cloître a-t-il été institué ?

Depuis le moment où Lucifer, ou Satan, tomba du ciel comme l'éclair^a, il n'y est pas retourné^b, parce qu'il n'a pas tenu la discipline claustrale^c. La discipline claustrale consiste, en effet, à pleurer ses péchés et ceux des autres^a, à être soumis à son supérieur, à obéir en tout^c, à prendre garde aux pièges, à n'en tendre à personne — car, selon Jérôme, « il n'y a pas beaucoup de distance, quand il

habet, sed plangentis officium : qui vel se vel mundum lugeat » (*Contra Vigilantium*, 15 : *PL* 23, 351 B), les auteurs du Moyen Age insisteront sur le rôle des larmes dans la vie monastique. Ils citeront alors textuellement l'expression de S. Jérôme, comme S. BERNARD (*Epist.* 89, 2 : *PL* 182, 221 A ; *Epist.* 365, 1 : *ibid.*, 570 B) et HUGUES DE SAINT-VICTOR (*Didascalion*, 5, 8 : *PL* 176, 796 D), ou emploieront une formule voisine : S. BERNARD, *Super Cant.*, 64, 3 (*PL* 183, 1085 A ; *EC* II, p. 168) ; PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Epist.* II, 22 (*PL* 189, 241 A-B) ; GUERRIC D'IGNY, *II^e Sermon pour la Pentecôte*, 6 (*SC* 202, p. 312 ; *PL* 185, 164 B-C) ; ABBON DE FLEURY, *Epist.* 8 (*PL* 139, 430 C). Pierre de Celle, à qui NICOLAS DE CLAIRVAUX avait rappelé deux fois cette œuvre du moine (*Epist.* 50 : *PL* 202, 475 B ; *Epist.* 65 : *ibid.*, 498 B), précisera qu'il faut pleurer « in gremio Ecclesiae lugentis peccata filii sui » (*De Consc.*, p. 228, 13), « propter regnum coelorum » (*De Panibus*, 12 : col. 984 D ; *Serm. de S. Bernardo* 1 : col. 874 A). — U. BERLIÈRE (*L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XII^e siècle*, Paris 1927, p. 211-212) donne plusieurs exemples de moines qui pleuraient leurs péchés, et ceux des autres comme les leurs.

non multum distat in vitio decipere aut decipi posse¹,
 primum et secundum legis mandatum de dilectione Dei
 et proximi adimplere^d, innocentiam et sanctimoniam ser-
 vare, Deo semper adhaerere^e et ad supernam patriam
 10 totis desideriis inhiare². Rupto semel foedere^f debita
 1111 B subiectionis, deorsum ruens diabolus, ex tunc fremens den-
 tibus et frendens^g, disciplinam omnem potius subvertit
 quam tenet³. Ideo non est misericordiam consecutus^h,
 quia nec veniam est secutus nec culpam confessus. Homo
 15 autem de limo plasmatusⁱ, propter culpam de claustro
 paradisi eiectus^j, ad orientalem plagam^k plangens plagas
 suas et dicens Deo : *Amove a me plagas tuas*^l, tempore
 accepto et ab aeterno praedestinato, in fine saeculorum
 20 propalata sanctorum via^m, in Iesu et cum Iesu ad claus-
 trum rediit, et regulari disciplinae subiectus, non solum
 veniam sed et primam stolamⁿ, immo ampliorem gloriam
 recepit. Sequentes filii hominum et habentes oculos in
 capite^{n'} ex his quae facta sunt didicerunt sapientiam,
 qua vitare irreparabilem diaboli casum, et cum anteces-
 25 soribus suis regulariter vivendo, ex indulgentia miseri-
 cordis Dei ad haereditatem paternam haberent regressum.
 1111 C . Hanc principalem causam aestimo quare homines egre-
 diantur de saeculo et ingrediantur claustrium. Qui enim

6 distat om. T || 8 post adimplere add. et A || 11 post deorsum del.
 semel T || 13 misericordiam non est T A || 19 propagata A || 23 facta
 add. mg. C || 24-25 misericordiae A || 26 regressum : ingressum T A

d. Cf. Matth. 22, 37-39 et par. || e. Cf. Ps. 72, 28 || f. Cf. II Chr. 16, 3
 g. Cf. Ps. 34, 16 ; 111, 10 || h. Cf. I Tim. 1, 13, 16 i. Cf. Gen. 2, 7
 j. Cf. Gen. 3, 24 || k. Cf. Gen. 4, 16 || l. Ps. 38, 11 || m. Cf. Hébr. 9, 8
 n. Cf. Lc 15, 22 || n'. Eccl. 2, 14

1. Ce texte, attribué à tort à S. JÉRÔME — on ne trouve qu'une très loin-
 taine allusion dans *Adv. Jovinianum*, 2, 9 (PL 23, 298 C) — était cité dans
 les traités de grammaire sous la forme suivante : « Inter capere et decipere
 hoc interest quod capimus etiam merentes, decipimus innocentes, aut capi-
 mus arte, decipimus insidiose » (*Grammatici Latini ex recensione Henrici
 Keilii supplementum*, Lipsiae 1870, t. 8, p. 289, n. 1). On le rencontre aussi
 chez S. ISIDORE DE SÉVILLE dans son *Liber differentiarum sive de proprietate*

s'agit du vice, entre tromper ou pouvoir être trompé¹ —, à accomplir le premier et le second commandements de la Loi concernant l'amour de Dieu et du prochain^d, à conserver la pureté et la sainteté, à toujours adhérer à Dieu^e, et à tendre de tous ses désirs vers la patrie d'en-haut². Pour avoir rompu une seule fois le pacte^f de la soumission à laquelle il était astreint, le diable dans sa chute, grondant et grinçant des dents^g, a renversé toute la discipline au lieu de la tenir³. Aussi n'a-t-il pas obtenu miséricorde^h, lui qui n'a ni recherché le pardon ni confessé sa faute. Et l'homme, façonné de limonⁱ, rejeté à cause de la faute hors du cloître du paradys^j, tourné vers l'orient^k pour pleurer sur ses plaies et disant à Dieu : « Écarte de moi tes coups^l », cet homme, au temps fixé et prévu de toute éternité, est revenu vers le cloître par la voie des saints, ouverte à la fin des siècles^m en Jésus et avec Jésus. Soumis à la discipline régulière, non seulement il a obtenu le pardon, mais il a reçu la première robeⁿ, et même une gloire plus grande. Les fils des hommes qui le suivent et qui ont les yeux fixés sur leur chef^{n'} ont appris, par ce qui est arrivé, la sagesse qui leur donnera d'éviter la chute irréparable du diable, et si, comme leurs prédécesseurs, ils mènent une vie régulière, ils obtiendront de l'indulgence du Dieu miséricordieux le retour à l'héritage paternel.

Telle est, à mon avis, la raison principale pour laquelle les hommes sortent du monde et entrent au cloître. Ceux qui en effet sont dans le déluge des eaux abon-

sermonum (PL 83, 1332 A, n. 246). Pierre de Celle, en reproduisant l'asso-
 nance des deux termes, fait de la Vierge Marie cet éloge : « Haec sapien-
 tissima sicut decipere neminem voluit, sic a nemine decipi potuit » (*Serm.
 in Assumpt.* 7 : col. 866 A). Cf. *De Panibus*, 26 (col. 1044 C) et RICHARD DE
 SAINT-VICTOR, *De statu interioris hominis*, I, 25 (PL 196, 1134 B).

2. « Solis desideriis aeternis inhiare » (S. GRÉGOIRE, *Hom. in Ev.*, II, 36,
 10 : PL 75, 1272 C). A la liste des termes qui, chez S. Grégoire, expriment
 le « désir céleste » (cf. J. LECLERCQ, « Un centon de Fleury sur les devoirs
 des moines », dans *Studia Anselm.* 20, 1948, p. 90), on ajoutera : « Creatori
 inhiare » (*Hom. in Ezech.*, II, 8, 17 : PL 76, 1038 C).

3. « Disciplina firmiter et continue tenenda (est), ne paulatim defluendo
 a religione, tota domus regularis ruat » (*Serm. in Passione* 3 : col. 732 A).

sunt in diluvio aquarum multarum °, vitiorum et divitiarum, nec ad claustra nec ad Dominum approximabunt, nisi ymbre siccato. Qui in claustro est cum Noe — qui interpretatur requies — in archa est ^p1. Extra archam vero est qui extra disciplinam est ^q. Paucae autem, id est octo animae, in archa salvantur ^r quia multi vocati, pauci electi ^s, qui resurgent in octava, in resurrectione vitae ^t. In claustro habitat Iacob cum Rebecca — quae est patientia ². In claustro est Benjamin cum patre suo, ne quid ei mali contingat in via peccatorum ^u, ubi leo ^v, ubi fera bestia, luxuria, quae devorat Ioseph ^w, saepe infamia, aliquando re ipsa. In claustro est Ionas in ventre ceti. Sicut enim fuit Ionas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, et filius hominis in corde terrae ^x, sic claustralis consepultus Christo, cogitatione, locutione et operatione moritur peccato et vivit Deo ^y. In claustro Ieremias sanctificatus in utero ^z, qui sedet solitarius et tacet, et levat se super se ^a, non elatione sed contemplatione, qui tollit iugum suave et onus leve, ut sit mitis corde ^b3. In claustro Iohannes baptista, qui :

30 claustrum T A || 32 requies in archa est : requies est in archa T requiescere in archa A || 36-37 patientia : patria T A || 37 cum Benjamin cum T || 38 male T || 40 est om. T A || 43 locutione om. A

o. Cf. Ps. 31, 6 || p. Cf. Gen. 7, 7 || q. Cf. Hébr. 12, 8 || r. Cf. I Pierre 3, 20 || s. Cf. Matth. 22, 14 || t. Cf. Jn 5, 29 || u. Cf. Ps. 1, 1 || v. Cf. III Rois 13, 24 || w. Cf. Gen. 37, 33 || x. Cf. Matth. 12, 40 || y. Cf. Rom. 6, 4-10 || z. Cf. Jér. 15 || a. Cf. Lam. 3, 28 || b. Cf. Matth. 11, 29-30

1. De même que pour S. AUGUSTIN (*De civitate Dei*, XV, 26, 1 : PL 41, 472-473) et pour le Ps.-BERNARD (*Serm. de Beata Maria Virg.* 6 : PL 184, 1017-1018) l'arche de Noé est la figure de l'Église où se réfugient les âmes qui ont à traverser les flots de ce monde ; elle est le symbole du cloître qui procure aux religieux le repos, selon une étymologie empruntée à S. JÉRÔME (« Noe, requies », dans le *Liber de nominibus hebraicis* : PL 23, 782 ; CCL 72, p. 69) que l'on retrouve dans le *De Claustro animae* de HUGUES DE FOUILLOY (III, 6 : PL 176, 1094 B) et dans la lettre que Pierre de Celle écrivit à Richard de Salisbury pour lui annoncer le *De Disciplina* (*Epist.* VIII, 3 : col. 607 C).

dantes °, le déluge des vices et des richesses, n'approcheront ni des cloîtres ni du Seigneur avant que l'eau ne soit asséchée. Celui qui est dans le cloître avec Noé, dont le nom signifie « repos », est dans l'arche ^p1. Mais celui-là est hors de l'arche qui est hors de la discipline ^q. D'ailleurs peu d'âmes — huit exactement — sont sauvées dans l'arche ^r, car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ^s — les élus qui ressusciteront au huitième jour, lors de la résurrection de la vie ^t. C'est dans un cloître que Jacob habite avec Rébecca, dont le nom signifie « patience ² ». Dans un cloître que Benjamin est avec son père, de peur qu'il ne lui arrive quelque malheur sur le chemin des pécheurs ^u, là où se trouve le lion ^v, la bête féroce — la luxure — qui dévore Joseph ^w, souvent par des paroles déshonorantes, quelquefois par la réalité elle-même. C'est dans un cloître que se trouve Jonas, lorsqu'il est dans le ventre du monstre marin. De même, en effet, que Jonas fut dans le ventre du monstre trois jours et trois nuits, et le Fils de l'homme dans le cœur de la terre ^x, ainsi le cloître, enseveli avec le Christ, par la pensée, par la parole et par l'action, meurt au péché et vit pour Dieu ^y. C'est dans un cloître que se trouve Jérémie lorsqu'il est sanctifié dans le sein ^z, lui qui est assis solitaire et se tait et s'élève au-dessus de lui-même ^a, non par l'exaltation mais par la contemplation, lui qui porte le joug suave et le fardeau léger pour être doux de cœur ^b3. C'est dans un cloître que demeure Jean-Baptiste, lui qui :

Même comparaison dans l'*Exhortation* de GUILLAUME FIRMAT (éd. J. Leclercq, dans *Studia Anselm.* 31, 1953, p. 42).

2. Cf. S. JÉRÔME (*Lib. de nom. hebr.* : CCL 72, 70, etc. ; PL 23, 783, etc.).

3. Répondant à la question du diacre Pierre sur le sens de l'expression *Habitavit secum*, S. GRÉGOIRE explique qu'il y a deux manières de sortir de soi-même : « aut per cogitationis lapsum sub nosmetipsos recidimus, aut per contemplationis gratiam super nosmetipsos levamur » (*Dialog.* II, 3 : PL 66, 138 B). — En appliquant ce même verset des *Lamentations* (3, 28) à S. Jean-Baptiste, Pierre de Celle commente : « Sedere, ad humilitatem respicit ; portare jugum, ad obedientiam et mansuetudinem ; levare se super se, ad contemplationem » (*Serm. in Nativ. S. Joan. Bapt.* 2 : col. 815 A). Cf. S. PIERRE DAMIEN, *Epist.* VI, 6 (PL 144, 444 C).

Antra deserti teneris sub annis,
Civium turbas fugiens petivit
Ne levi saltem maculare vitam
Famine posset ¹.

50
1112 A

In claustro Maria, cum ingressus angelus ad eam dixit :
Ave gratia plena, Dominus tecum ^{c 2}. In claustro Iesus,
55 cum esset factus annorum duodecim et in templo sedens
respondit matri dicenti : *Ego et pater tuus quaerebamus*
te : Nesciebatis, inquit, quia in his quae Patris mei sunt
oportet me esse ^{d 1} ? In claustro apostoli : *Cum esset sero die*
illo una sabbatorum et fores essent clausae ubi erant disci-
60 *puli, venit Iesus ianuis clausis et stetit in medio eorum et*
dixit : Pax vobis ^e ; et : *Cum compleverentur dies pentecostes,*
1112 B *erant omnes discipuli pariter in eodem loco* ^f, etc. Ecce
quales praevious habet claustralis conversatio.

Quam pium igitur, quam bonum, quam iocundum et
65 quam tutum habitare fratres ^g in claustro. Frater enim fra-
trem adiuvans, civitas est munita ^h, de qua dicitur : *Quis*
deducet me in civitatem munitam ¹ ? *Claustrum civitas* est,
quia ad bene vivendum claustrales conveniunt ; *munita*,
quia sub protectione Dei coeli ⁱ vivunt. *Disciplina claustrum*
70 *porta ferrea est quae ducit ad civitatem* ^k, cuius viam non
inveniunt qui errant in solitudine ^l et semper errant
corde ^m. *Disciplina claustrum* *petra est scandali et lapis*
offensionis his qui non credunt verbo in quo et positi

55 factusset T A duodecim annorum A annorum om. T et om. A ||
59-60 post discipuli add. congregati T A || 65 tutum a. corr. C fratres
om. T A

c. Lc 1, 28 || d. Lc 2, 48-49 || e. Jn 20, 19 || f. Act. 2, 1 || g. Cf.
Ps. 132, 1 || h. Cf. Prov. 18, 19 || i. Ps. 59, 11 || j. Cf. Ps. 90, 1 ||
k. Cf. Act. 12, 10 || l. Cf. Ps. 106, 4 || m. Cf. Ps. 94, 10

1. 5^e strophe (mise à la 3^e personne : *petivit, posset*) de l'hymne *Ut queant
laxis* pour la fête de S. Jean-Baptiste (éd. E. Duemmler, *Poetae latini Aevi
Carolini 1*, MGH, Berolini 1881, p. 83, n. 54, 5). J. Szóvérvény (*Die Anna-*

« Dès ses tendres années, fuyant le bruit des hommes,
Partit pour habiter les antres du désert,
Afin qu'aucun propos, si minime fût-il,
Ne vînt souiller sa vie ¹. »

C'est dans un cloître que se trouve Marie lorsque, une fois
entré auprès d'elle, l'ange lui dit : « Salut, pleine de grâce,
le Seigneur est avec toi ^{c 2} ». C'est dans un cloître que se
trouve Jésus lorsqu'à douze ans, assis dans le Temple, à
sa mère qui lui disait : « Moi et ton père nous te cher-
chions », il répondit par ces paroles : « Ne saviez-vous
pas qu'il me faut être aux affaires de mon Père ^{d 1} ? » C'est
dans un cloître que se trouvaient les apôtres « lorsque le
soir de ce jour-là, le premier de la semaine, et les portes
étant fermées, là où se trouvaient les disciples, Jésus vint,
les portes fermées, se tint au milieu d'eux et dit : Paix à
vous ^e » ; et : « Comme les jours de la Pentecôte étaient
achevés, tous les disciples étaient ensemble dans un même
lieu ^f », etc. Tels sont les précurseurs de la vie claustrale.

Comme il est donc doux, comme il est bon, comme il
est agréable et sûr pour des frères d'habiter ^g dans un
cloître ! En effet, le frère qui aide son frère est la cité
fortifiée ^h dont il est dit : « Qui me conduira dans la cité
fortifiée ¹ ? » Le cloître est une « cité », car les cloîtres se
rassemblent pour vivre parfaitement ; « fortifiée », car ils
vivent sous la protection du Dieu du ciel ⁱ. La discipline
du cloître est la porte de fer qui conduit à la cité ^k et
dont ne trouvent pas le chemin ceux qui errent dans la
solitude ^l et sont toujours errants de cœur ^m. La disci-
pline du cloître est la pierre de scandale et le rocher qui
fait tomber ceux qui ne croient pas à la parole sur laquelle

len der lateinischen Hymnendichtung, Berlin 1964, p. 186-187) a étudié le
problème de l'attribution traditionnelle de cet hymne à PAUL DIACRE. A
propos de la strophe « Antra deserti teneris sub annis », chantée aux Matines
du 24 juin et citée ici, D. BOZY (*Saint Jean-Baptiste. Études historiques et
critiques*, Paris 1922, p. 97 s.) a rassemblé les opinions des Pères concernant
l'âge auquel le Précurseur se serait retiré au désert.

2. Non seulement la Vierge Marie habita dans le cloître de Nazareth,
mais son propre sein fut un cloître auquel Pierre compare « le cloître de
notre religion » (*De Panibus*, 21 : col. 1021 C - 1022 B).

sunt ⁿ. Disciplina claustris petra est quae bis percussa, renuntiatione saeculi et professione religionis, dat aquas ut
 1112 C bibant homines et iumenta ^o, prudentes et simplices quibus dicitur : *Estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbae* ^p. Disciplina claustris est crux Christi, de qua non deponitur nisi mortuus ^q; est enim claustralis
 80 obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis ^r. Pedes pendentis sic defixi sunt ut non moveantur vestigia eius ^s de claustris. Manus tornatiles ad obedientiam, aureae ad munditiam, plenae iacinctis ^t ad elemosinam, distillantans mirram primam ^u ad mortificandam carnem,
 85 et non ad accipiendam pecuniam ¹. Oculi ad patrem, ad discipulum, ad matrem, id est ad Deum semper ^v et ad
 1112 D Mariam virginem et ad Iohannem evangelistam. Deus possidet coelum, mater implorat filium, Iohannes tenet evangelium. Bonum est ex hoc in hoc vultus demutare, et
 90 modo invocare Deum, modo exorare matrem Domini Iesu, modo legere evangelium Iohannis. Caput inclinatum, nam inclinato capite tradidit spiritum ^w. Semper ergo habeat claustralis caput in terra fixum cum venerit ad publicum ². Cum autem clauso ostio intraverit cubiculum ^x, tunc levat
 95 oculos ad coelum et caput sursum. Dorsum flagellis caesum ^y, sive pro peccato, sive pro delicto ^z, sive pro gratiarum actione et passionis Christi recompensatione. Latus perforatum seu apertum ^a, unde proferat et offerat holocausta medullata cum incenso arietum ^b, et unde sanguis
 1113 A profluat ad basem altaris ^c, praelato confitendo peccata sua, et etiam aqua exeat compunctionis ad abluendas ma-

78 claustris : claustralis A || 79-80 obediens claustralis T A || 85 ad¹ om. T A || 86 ad² : et T A || 89 ex hoc in hoc : ex his in his A || 90 Deum : Dominum A || 92 ergo om. T A || 93 defixum A ad : in A om. T || 96 pro³ om. A

n. Cf. I Pierre 2, 8 || o. Cf. Nomb. 20; 8, 11 || p. Matth. 10, 16 || q. Cf. Mc 15, 46 et par. || r. Cf. Phil. 2, 8 || s. Cf. Ps. 16, 5 || t. Cf. Cant. 5, 14 || u. Cf. Cant. 5, 13 || v. Cf. Ps. 24, 15 || w. Cf. Jn 19, 30 || x. Cf. Matth.

ils ont été établis ⁿ. La discipline du cloître est la pierre qui, doublement frappée par le renoncement au monde et par la profession religieuse, donne l'eau à boire aux hommes et aux bêtes ^o, aux prudents et aux simples dont il est dit : « Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes ^p ». La discipline du cloître est la croix du Christ de laquelle nul n'est déposé sinon mort ^q, car le cloîtré est celui qui obéit au Père jusqu'à la mort, et à la mort sur la croix ^r. Les pieds de celui qui pend ainsi ont été cloués pour empêcher ses pas de sortir ^s du cloître. Ses mains ont été travaillées au tour pour l'obéissance; elles sont en or pour la pureté, pleines d'hyacinthe ^t pour l'aumône; elles distillent la myrrhe de première qualité ^u pour mortifier la chair et non pour recevoir de l'argent ¹. Ses yeux sont tournés vers le Père, vers le disciple, vers la mère, c'est-à-dire vers Dieu toujours ^v, vers la Vierge Marie et vers Jean l'évangéliste. Dieu possède le ciel, la mère implore le Fils, Jean tient l'Évangile. Il est bon de tourner le visage d'un côté et de l'autre, et tantôt d'invoquer Dieu, tantôt de supplier la Mère du Seigneur Jésus, tantôt de lire l'Évangile de Jean. Sa tête est inclinée, car c'est la tête inclinée qu'il rendit l'esprit ^w. Que le cloîtré ait donc toujours la tête tournée vers le sol lorsqu'il paraît en public ². Mais lorsqu'il est entré dans la chambre ^x, que la porte est fermée, qu'il lève alors les yeux vers le ciel et la tête vers le haut. Il a le dos frappé de verges ^y pour un péché ou pour une faute ^z, ou en action de grâces et en compensation de la passion du Christ. Il a le côté transpercé ou bien ouvert ^a; c'est par là qu'il présente et offre les gras holocaustes avec la fumée des béliers ^b, par là que coule le sang jusque sur la base de l'autel ^c lorsqu'il confesse au supérieur ses péchés, et par là aussi que sort l'eau de la compunction qui lavera

6, 6 || y. Cf. Mc 15, 15 || z. Cf. Lév. 7, 37; Éz. 44, 29 || a. Cf. Jn 19, 34 || b. Cf. Ps. 65, 15 || c. Cf. Ex. 29, 12 et par.

1. Sur cette exégèse de Cant. 5, 13-14, cf. De Panibus, 5 (col. 952 C), et HUGUES DE FOUILLOU, *De claustris animae*, III, 21 (PL 176, 1123 B).
 2. Cf. Reg. Ben., 7, 62-64.

culas criminis. Venter distentus, non superflua cibi et potus refectione, sed continua ieiuniorum exinanitione, ut dicat : *Pelli meae consumptis carnibus adhaesit os meum*^d ;
 105 et : *Dinumeraverunt omnia ossa mea*^e. Sic etiam venter distinctus saphiris^f ut non coccinea sanguine, sed iacinctina appareat pellis in mortificatione ; nec construatur ibi horreum vermibus^g, sed sicut uter in pruina^h assiduis decoquatur afflictionibus. Hunc crucifixum deponat Ioseph et
 110 Nichodemus, angelus et praelatusⁱ, et condiant mixturam mirrae et aloès^j, quatinus, sicut non amavit corruptionem in claustris, sic non sentiat vermes qui non moriuntur in
 1113 B inferno^k. Procul dubio hic habebit angelos ad caput et ad pedes^k, qui custodiant introitum eius et exitum^l, suscipientes animam exeuntem de corpore et perducentes ad requiem.

< VIII > Comparatio inter disciplinam philosophi, iudaei et christiani et cuiuslibet viri religiosi.

Scintilla naturalis boni, quae remansit in homine extincto primordiali manus Dei seminario², discurrens per gratiam Dei in arundinetis³ omnium artium, multiplices adinvenit disciplinas secundum quas vivendo, etsi non

105 dinumeraverunt : dinumerata sunt T A || 109 afflictionibus : afflictionibus C || 111 sicut om. T A || 112 sentiant T || 114 custodiunt T A VIII, tit. om. T viri om. A || 2 discurrens : decurrens T A

d. Job 19, 20 || e. Ps. 21, 18 (Vg. : dinumeraverunt) || f. Cf. Cant. 5, 14 || g. Cf. Lc 12, 18 || h. Cf. Ps. 118, 83 || i. Cf. Jn 19, 38-39 || j. Cf. Is. 66, 24 ; Mc 9, 43, 45, 47 || k. Cf. Jn 20, 12 || l. Cf. Ps. 120, 8 a. Cf. Sag. 3, 7

1. « Per auxilium angeli et praelati » (*Serm. Syn.* 83 : col. 892 B). — Comme S. BERNARD (par ex. *Serm. de Diversis*, 26, 3 : PL 183, 611 B ; *EC VI-1*, p. 196), Pierre de Celle emploie le terme *praelatus* pour désigner le supérieur de la communauté monastique ou canoniale à qui l'on doit obéir et s'ouvrir en confession. Le *praelatus* est le responsable de la maison et, en tant que tel, établit chaque religieux à la place qu'il est capable d'occuper (cf. *Adhor-*

les taches de ses crimes. Il a le ventre tendu, non par l'absorption superflue de nourriture et de boisson, mais par l'épuisement continu des jeûnes, afin de dire : « Ma chair étant consumée, mes os collent à ma peau^d » ; et : « Ils ont compté tous mes os^e ». De plus son ventre est orné de saphirs^f, en sorte que la peau apparaisse non pas rougie par le sang, mais couleur d'hyacinthe par la mortification ; et il ne se construit pas là de grenier pour les vers^g, mais, comme une outre par la fumée^h, le ventre est réduit par les macérations ininterrompues. C'est ce crucifié que Joseph et Nicodème, l'ange et le supérieurⁱ, déposent et embaument d'un mélange de myrrhe et d'aloès^j, afin que celui qui n'a pas aimé la corruption dans le cloître ne sente pas en enfer les vers qui ne meurent pas^k. Il aura, sans aucun doute, des anges à sa tête et à ses pieds^k qui garderont son entrée et sa sortie^l, qui recevront l'âme à sa sortie du corps et la conduiront jusqu'au repos.

CHAPITRE VIII

Comparaison entre la discipline du philosophe, du juif, du chrétien et de tout religieux

L'étincelle du bien naturel qui demeure dans l'homme, même après la mort du germe premier que planta la main de Dieu², et qui court çà et là par la grâce de Dieu dans les roseaux³ de tous les arts, conduisit à la découverte de nombreuses disciplines, grâce auxquelles, à la condition d'y conformer sa vie, même si la première

tatio, 16-26). Dans un passage du *Commentaire sur Ruth* où il décrit les devoirs réciproques du *praelatus* et des *subiecti*, Pierre précise : « Omni instantia suadere utilia, dissuadere nociva, poenam transgressionis praetendere, obedientis praemia proponere subiectis debet praelatus » (f° 25, r B).

2. A propos de *Ruth* 1, 19, Pierre de Celle explique : « Mulieres istae sunt naturalia virtutum seminaria, quorum radices ventus peccati et turbo impulsione diabolicae subvertere non potuit, sed in civitate imaginis Dei etiam post lapsum steterunt » (f° 49 v A).

5 prorsus prima creatio repararetur, saltem usque ad cineres
 deficiendo non extingueretur. Unaquaeque igitur gens sub
 sole et regio pro capacitate rationis disciplinam sibi con-
 1113 C finxit, ad quam stultorum enormitas et prudentium aequi-
 tas regulariter viveret. Philosophi itaque suam statuerunt
 10 disciplinam, iudaei acceperunt suam, christiani suam, ad
 ultimum heremitae et claustrales suam. Diversa intentio
 dividit inter disciplinam et disciplinam ¹. Intendit philo-
 sophus gloriam humanam et favorem sibi acquirere,
 iudaeus bona terrae, christianus spem veniae et gratiae,
 15 claustralis cumulum gratiae et gloriae. Philosophus rima-
 tur secreta naturae, iudaeus crassitudinem terrae, chris-
 tianus promissionem vitae quae nunc est et futurae ^b,
 claustralis partim activae fructum, partim contempla-
 tivae ². Philosophus abicit impedimenta carnis et onera
 20 saeculi; iudaeus hostiis et muneribus studet ad emunda-
 1113 D tionem carnis; christianus sacramentis ecclesiasticis emun-
 datur ab operibus mortuis; claustralis non solum abstinet
 ab illicitis, sed etiam a licitis. Philosophus seminat in spi-
 ritu ^c non Dei, sed suo et vano; iudaeus in carne; chris-
 25 tianus in fide, spe et caritate; claustralis in filiali adop-
 tione. Praesumptio iuvat philosophum, temporalitas
 iudaeum; fides relevat christianum; praegustatio futurae
 spei confortat claustralem religiosum ³. Ingenium acuit

5 reparatur A post cineres add. non A || 12 dividit e corr. C || 14 post gratiae add. et T A

b. Cf. I Tim. 4, 8 || c. Cf. Gal. 6, 8

1. WALAFRID STRABON remarque que si les diverses religions, permises aux hommes par la miséricorde de Dieu, ont des éléments communs, les préceptes moraux par exemple, elles diffèrent, quant à celles du philosophe, du juif et du chrétien, par leur causalité : « Hoc tamen in illis distat quod quidam illa (mandata) propter honestatem, ut philosophi; quidam propter timorem, ut iudaei; alii propter dilectionem, ut christiani, observant » (*De ecclesiasticorum rerum exordiis et incrementis*, 2 : PL 114, 921).

2. Selon la tradition patristique, l'expression « vie active » employée à propos des moines désigne l'ensemble des exercices ascétiques qui per-

création n'était pas tout à fait réparée, du moins elle ne s'éteindrait pas jusqu'à être réduite en cendres. Chaque nation sous le soleil et chaque région, selon la capacité de sa raison, s'est donc fixé une discipline, pour que la démesure des sots et l'équilibre des prudents aient une règle de vie. Ainsi les philosophes ont fixé leur discipline, les juifs ont reçu la leur, les chrétiens la leur, et enfin les ermites et les cloîtrés la leur. La diversité d'intention distingue entre discipline et discipline ¹ : le philosophe entend acquérir pour lui la gloire humaine et la faveur, le juif les biens de la terre, le chrétien l'espérance du pardon et de la grâce, le cloîtré la plénitude de grâce et de gloire. Le philosophe scrute les secrets de la nature, le juif la richesse de la terre, le chrétien la promesse de la vie, de la vie d'aujourd'hui et de la vie future ^b; le cloîtré recherche le fruit de la vie, en partie active, en partie contemplative ². Le philosophe rejette les entraves de la chair et les fardeaux du monde. Le juif, par des sacrifices et des offrandes, recherche la purification de la chair. Le chrétien, par les sacrements de l'Église, se purifie des œuvres mortes. Le cloîtré s'abstient non seulement de ce qui est défendu, mais même de ce qui est permis. Le philosophe sème non pas dans l'Esprit ^c de Dieu, mais dans son esprit propre et vain; le juif, dans la chair; le chrétien, dans la foi, l'espérance et la charité; le cloîtré, dans l'adoption filiale. La présomption aide le philosophe, les biens temporels le juif; la foi relève le chrétien, l'avant-goût de l'espérance future reconforte le religieux cloîtré ³.

mettent de parvenir à la vie d'union à Dieu ou vie contemplative (cf. J. LECLERCQ, art. « Contemplation », *DSP*, 14, 1952, col. 1957-1959, et « Études sur le vocabulaire... », dans *Studia Anselm.* 48, 1961, p. 110-115). En fait ici, puisque le *De Disciplina* est composé pour un chanoine, la formule « vie en partie active, en partie contemplative » paraît désigner toutes les activités du religieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cloître.

3. La présomption n'est pas seulement le fait du philosophe; elle est aussi une des caractéristiques du nouveau venu à la vie monastique (cf. *De Consc.*, p. 219, 4-20). — « Praelibatione futuri boni confortata et accensa anima » (*Serm. in medio Quadrag.* 2 : col. 695 D). Sur la nature et le rôle de la *praegustatio*, cf. *La Spir.*, p. 78-79. — « Spes enim perventionis levigat dispendia itineris » (*De Panibus*, 26 : col. 1043 A).

- philosophus; quaerit lucrum iudaeus; implorat bonum
 30 spiritum christianus; coronam auream sperat religiosus.
 Novitate verborum et sententiarum gaudet philosophus,
 littera et carnalitate iudaeus, spirituali intelligentia chris-
 1114 A tianus, austeritate vitae religiosus. Farinam comedit de
 35 molendino ingenii philosophus, insipidum corticem de lege
 iudaeus, simillam de evangelio christianus, medullam de
 bono proposito religiosus¹. Spargit philosophus, congregat
 iudaeus, erogat christianus, renuntiat omnibus religiosus.
 Docet in scolis philosophus, in sinagoga iudaeus, in ecclesia
 40 christianus, in claustro religiosus. Plausum amat philo-
 sophus, nummum iudaeus, Deum christianus, planctum
 religiosus. Ut cervus in silvis philosophus, ut taurus in
 campis iudaeus, ut columba in foraminibus petrae chris-
 45 tianus, ut aquila in contemplatione religiosus². Philoso-
 phus vivit arte, iudaeus carne, christianus fide, religio-
 sus carnis mortificatione. Disputat philosophus, somniat
 iudaeus, legit et intelligit christianus, orat religiosus. Ca-
 1114 B pit scyniphes philosophus, muscas morientes^{c'} iudaeus,
 aves christianus, apes religiosus³. Telas araneae orditur

30 spiritum om. T A || 35 philosophus ingenii a. corr. T || 37-38 om-
 nibus - philosophus sup. ras. T || 38-39 in ecclesia religiosus christianus
 in claustro a. corr. C || 41 post in² eras. sit T || 44 a carne a. corr. T ||
 44-45 carnis religiosus a. corr. T || 45 disputat : disput a. corr. C

c'. Cf. Eccl. 10, 1

1. La distinction entre l'écorce et la moelle, appliquée à la sainte Écriture, est traditionnelle (cf. par exemple S. JÉRÔME, *Epist.* 58, 9 : *PL* 22, 585), et traditionnel aussi le reproche adressé aux juifs pour leur compréhension superficielle et matérielle du texte inspiré. S. LÉON disait : « Veritas illuminat magos, infidelitas obcaecat magistros, carnalis Israel non intelligit quod legit, non videt quod ostendit » (*III^e Sermon pour l'Épiphanie* 3 : *PL* 54, 242 A ; *SC* 22 bis, p. 230).

2. Dans la littérature spirituelle, le vol de l'aigle est le symbole de la prière contemplative, de l'élévation de l'âme au-dessus des réalités terrestres jusqu'à Dieu. Cf. S. GRÉGOIRE, *Moral.*, IX, 43-51 (*PL* 75, 884-887) et XXXI, 94-103 (*PL* 76, 625-630) ; G. PENCO, « Il simbolismo... », dans *Studia Monastica* 6 (1964), p. 23-24. Comme JULIEN DE VÉZELAY (*Sermon Studia Monastica* 6 (1964), p. 23-24. Comme JULIEN DE VÉZELAY (*Sermon XVIII pour l'Assomption*, *SC* 193, p. 380-385) et GUERRIC D'IGNY (*Ser-*

Le philosophe aiguise son intelligence, le juif recherche le gain, le chrétien implore le bon esprit, le religieux espère la couronne d'or. Le philosophe met sa joie dans les paroles et les sentences nouvelles, le juif dans l'observation littéraire et charnelle, le chrétien dans l'intelligence spirituelle, le religieux dans l'austérité de la vie. Le philosophe mange la farine du moulin de son esprit, le juif la fade écorce de la Loi, le chrétien la fine fleur de l'Évangile, le religieux la moelle du bon propos¹. Le philosophe disperse, le juif amasse, le chrétien distribue, le religieux renonce à tout. Le philosophe aime les applaudissements, le juif l'argent, le chrétien Dieu, le religieux les gémissements. Le philosophe est comme le cerf dans les forêts, le juif comme le taureau dans les champs, le chrétien comme la colombe dans les creux du rocher, le religieux comme l'aigle dans la contemplation². Le philosophe vit de son art ; le juif, de la chair ; le chrétien, de la foi ; le religieux, de la mortification de la chair. Le philosophe dispute, le juif rêve, le chrétien lit et comprend, le religieux prie. Le philosophe prend des moustiques, le juif des mouches mourantes^{c'}, le chrétien des oiseaux, le religieux des abeilles³. Le philosophe ourdit des toiles

mon pour l'Ascension, *SC* 202, p. 278-279), Pierre de Celle montre que cette comparaison avec l'aigle s'applique d'abord au Christ, qui au jour de son Ascension s'est élevé dans le ciel en présence de ses disciples et les a invités ainsi à rechercher les choses d'en-haut (cf. *Serm. de Ascensione* 2 : col. 788 D, 790 A-B ; *ibid.* 3 : col. 793 B ; *Serm. de Transfig.* 1 : col. 840-842). Elle s'applique aussi à Jean l'évangéliste, « cet aigle aux larges ailes qui par un vol sublime pénètre les mystères de Dieu les plus profonds » (*De Panibus*, 9 : col. 969 D ; *ibid.*, 5 : col. 953 A-C). Elle s'applique enfin à ceux qui ont choisi pour retraites des lieux inaccessibles et y mènent la vie contemplative : « Haec sub figura aquilae de contemplativorum vita narrantur. Elevantur ut aquila, quorum mens taedio affecta terrenorum et desiderio rapta supernorum, retibus dissipatis illecebrarum carnalium, supra nubem carnis ascendunt, et Iesum non super pennas ventorum, sed super merita sanctorum spirituum deambulantes intellectualibus oculis conspiciunt » (*In Ruth*, 1^o 41 v B ; cf. *Serm. de S. Bernardo* 2 : col. 877 B).

3. Sur le moustique, objet d'investigation intellectuelle, cf. AMÉDÉE DE LAUSANNE, *Homélies Mariales*, IV, 97-99 (*SC* 72, p. 118). Le thème remonte à l'Antiquité : cf. ARISTOPHANE, *Les Nuées*, v. 154-164. — « Muscae morientes », *Eccl.* 10, 1. Faut-il voir dans ce rapprochement réalisé entre les juifs et les mouches une allusion à la tradition relatée par un historien,

Pierre de Celle.

philosophus, fovet ova sua iudaeus, rete Petri reficit
50 christianus, rationale et superhumerales^d textit religiosus¹.

Si fidei coagulum intervenisset, claustralis et philosophica disciplina mutuis sese brachiis amplexarentur et in remotione a turbis oscularentur. Impedit namque vires ingenii et sensus animae retardat saecularis occupatio et
55 vana colloquutio. Ut itaque totum sensum sibi philosophus vindicaret, quieta et secreta quaerebat loca, ubi excoleret animum et sensu purgato proferret non fermentatum fermento evangelico fidelem sensum, sed cum Iacob in virgibus
1114 C artium decorticatis^e, non unius, sed diversi coloris commentatum verisimile verum^a. Sensus carnis transiens et ad sensus animae pertingens, si ad sensum Dei et fidei pertransisset, salvus esset. Sed qui offendit in uno, factus est omnium reus^f.

Utinam tanta severitate et assiduitate cum fide et regulari observatione nostram carnem affligeremus et paupertatem amaremus, quanta plurimi philosophorum vitia carnis a se extirpaverunt. Sed quia fides mundat corda et vera poenitentia per confessionem omnia exterminat peccata, si quid minus habet extrinseca politura, totum

52 in add. sup. l. C || 55 philosophus om. TA || 56 excoleret : extolleret TA || 57 non fermentatum : infermentatum TA || 59 non in unius a. corr. C || 61 Dei add. sup. l. C || 69 politura : politica A

d. Cf. Ex. 28, 4 || e. Cf. Gen. 30, 37 || f. Jac. 2, 10

selon laquelle « tandis que les chrétiens de Troyes attribuaient à saint Loup la préservation des mouches dont jouissaient les anciennes boucheries de la ville, les juifs donnaient à l'autorité de Raschi — célèbre rabbin né à Troyes entre 1120 et 1130 — l'origine de ce privilège, en raison de ce que sa maison s'élevait sur l'emplacement de ces boucheries » ? (T. BOUTIOR, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, Troyes-Paris 1870, t. 1, p. 252, n. 1) — Les symboles de l'abeille et de l'araignée sont développés dans le *Commentaire sur Ruth* (f° 36 r A et 53 v B).

1. Dans le chapitre 28 de l'*Exode* qui décrit les vêtements du Grand Prêtre, les termes *rationale* et *superhumerales* désignent les deux pièces les plus extérieures (cf. R. DE VAUX, *Les Institutions de l'Ancien Testament*, Paris 1960, t. 2, p. 201-202). Par cette allusion aux vêtements liturgiques,

d'araignée, le juif couve ses œufs, le chrétien répare le filet de Pierre, le religieux tisse le pectoral et le voile huméral^d.

Si la foi était intervenue pour les unir, la discipline claustrale et la discipline philosophique se jetteraient dans les bras l'une de l'autre et s'embrasseraient à l'écart loin des foules. Car ce qui entrave les forces de l'intelligence et retarde les sens de l'âme, ce sont les occupations de ce monde et les vains entretiens. Aussi pour reprendre en sa possession tout son entendement, le philosophe recherchait-il des lieux calmes et secrets. Là il cultiverait son esprit et, son intelligence étant purifiée, il présenterait une pensée sûre, que n'aurait pas fait lever le ferment de l'Évangile : comme Jacob, sur les baguettes des arts qui, l'écorce enlevée^e, n'étaient pas d'une seule couleur, mais de plusieurs, il présenterait un exposé ayant toute l'apparence du vrai^a. Dépassant les sens de la chair et atteignant jusqu'aux sens de l'âme, s'il avait poursuivi jusqu'à l'intelligence de Dieu et de la foi, il aurait été sauvé. Mais « celui qui achoppe sur un seul point devient justiciable sur tous^f ».

Puissions-nous par la foi et l'observance de la règle châtier notre chair et aimer la pauvreté avec une sévérité et une assiduité égales à celles que de nombreux philosophes ont déployées pour extirper hors d'eux-mêmes les vices de la chair ! Mais puisque la foi purifie les cœurs et que la vraie pénitence, par la confession, extermine tous les péchés, s'il manque quelque chose à la polissage extérieure, intérieurement la beauté de la créature nou-

Pierre de Celle veut montrer quelle doit être l'orientation fondamentale de l'activité du religieux : non pas chercher à construire des raisonnements, ni amasser des biens, pas même restaurer l'unité des chrétiens figurée par le filet de Pierre, mais d'abord se disposer à être un digne serviteur pour le culte de Dieu.

2. La ponctuation adoptée jusqu'ici dans les éditions du *De Disciplina* (« ... fidelem sensum. Sed cum Jacob... ») rendait le texte incompréhensible. La difficulté n'avait pas échappé aux auteurs de la seconde édition du *Spicilegium* de D'ACHERY (1723), car on lit en note, p. 459 : « Totus hic locus foede corruptus est, et non nulla desunt, quae sine ope manuscripti codicis restitui non possunt. »

70 resarcit intrinseca novae creaturae forma. Omnis enim gloria filiae regis ab intus §, nec est remunerabilis religio
 1114 D aut disciplina, quam non commendat gratia cum conscientia bona. Teneat itaque disciplina nostra cum philosopho fecundum silentium, cum iudaeo iuge sacrificium,
 75 cum christiano commune caritatis solatium, cum sua professione singulare divinae voluntatis obsequium. Excludat mundanarum sollicitudinum curam cum philosopho, observet unius Dei cultum cum iudaeo, gratiae se commendet cum christiano, seipsum superet interno ad Deum
 80 desiderio. Adimpleat quae prima sunt in voto cum philosopho, quae media cum iudaeo, quae extrema cum christiano, quae suprema ex gratia cum libero arbitrio. Metat quod viride est cum philosopho, quod fecundum cum iudaeo, quod maturum cum christiano, quod fructuosum
 85 cum suo voto.

1115 A < IX > De angelica disciplina.

Restat angelica disciplina quae tota est voluntaria et totum habet ex delectatione, nichil ex difficultate sive labore. Cum Deo ministrat, reficitur; cum assistit, satiatur. Cum mittitur, currit cum exultatione; cum revertitur,
 5 excipitur cum iubilatione. Semper infra Deum currit, nunquam extra. Nichil in disciplina illa confusum, nichil molestum, nichil extraordinarium. Omnes illos spiritus liquefactos in amorem Dei et sui adinvicem caritas coagulat; et uno spiritu conglobati, tanta ligantur compagine, quanta si unus tantum esset spiritus in tota illa
 10 multitudine¹.

73 nostra disciplina A || 73-74 cum philosopho om. TA || 75-76 cum sua professione iudaeo a. corr. C || 83 est om. C

IX, tit. om. T || 2 delectatione: dilectione T dilectione et A || 4 currit T || 7 extraordinarium: exordinarium TA || 8 caritas om. TA || 10 spiritus esset TA post tota del. erat T

g. Cf. Ps. 44, 14

velle répare le tout. Car toute la gloire de la fille du roi vient de l'intérieur §, et point de récompense pour la religion et la discipline que ne recommande pas la grâce jointe à une conscience bonne. Que notre discipline pratique donc, avec le philosophe un silence fécond, avec le juif un sacrifice continuel, avec le chrétien la réciproque consolation de la charité, avec sa propre profession une soumission particulière à la volonté divine. Qu'elle exclue le souci des préoccupations du monde avec le philosophe; qu'elle observe le culte du Dieu unique avec le juif; qu'elle se recommande à la grâce avec le chrétien; qu'elle s'élève au-dessus d'elle-même vers Dieu par son désir intérieur. Qu'elle réalise ce qui est le commencement de son vœu avec le philosophe; ce qui est à mi-chemin, avec le juif; ce qui est au terme, avec le chrétien; ce qui est au sommet, par l'effet de la grâce jointe au libre arbitre. Qu'elle récolte ce qui est vert avec le philosophe; ce qui est noué, avec le juif; ce qui est mûr, avec le chrétien; ce qui est fruit savoureux, avec son propre vœu.

CHAPITRE IX

La discipline angélique

Reste la discipline angélique qui est toute volontaire, qui procède toute de la jouissance, aucunement de la difficulté ou du labeur. Lorsqu'elle sert Dieu, elle reprend forces; lorsqu'elle se tient auprès de lui, elle se rassasie. Lorsqu'elle est envoyée, elle court avec allégresse; lorsqu'elle revient, elle est reçue avec joie. Elle court toujours sous la conduite de Dieu, jamais en dehors. Rien de désordonné dans cette discipline, rien de pénible, rien d'extraordinaire. Elle unit entre eux tous ces esprits pour les fondre dans l'amour de Dieu et dans l'amour mutuel; et lorsqu'ils sont rassemblés en un seul esprit, ils sont liés par une attache aussi forte que serait celle d'un unique esprit dans toute cette multitude¹.

1. Cette unification des esprits est possible grâce à l'Esprit-Saint qui est

In ordine illo sunt novem ordines angelorum, quibus adiungetur decimus hominum, ut psalmista cantet in medio claustrum, in decacordo psalterio cum cantico, in cythara^a crucis et crucifixi. De qua consonantia loquitur Apostolus : *Si linguis hominum loquar et angelorum, id est in decacordo psalterio, caritatem autem non habeam, id est cytharam crucis et unitatis, nichil sum*^{b 1}. Est enim participatio eius in idipsum^c. *Donec itaque formetur Christus in nobis*^d, illa formatione qua omnia membra suo capiti iuncta divinae consortes efficiuntur fideles

12 adiungitur T A || 19 itaque om. T A || 20 vobis T A || 21 suo capiti iuncta rep. T

a. Cf. Ps. 91, 4 || b. I Cor. 13, 1-2 || c. Cf. Ps. 121, 3 || d. Gal. 4, 19

le *coagulum* du Père et du Fils : « Coagulum namque licet consubstantialia Patri et Filio, nos ad invicem compaginat et ad sanctam Trinitatem copulat » (*Serm. de Pentecoste* 1 : col. 796 A) ; « haec (caritas) interno coagulo suo conjunxit nostros ad invicem affectus » (*Epist.* I, 17 : col. 416 D) ; « coagulum est corpus Christi... » (*De Disciplina*, 27, 185). — Pour exprimer l'unité de la charité, là où Pierre de Celle emploie le terme *coagulum* que l'on rencontre chez S. AUGUSTIN (« coagulum quaeramus unitatis », *Serm.* 265, 5, 6 : PL 38, 1221), S. BERNARD (*Serm. in Dedic.* 1, 7 : PL 183, 521 C ; *EC V*, p. 374) et AELRED DE RIEVAUX (*De Spec. caritatis*, III, 4 : PL 195, 579 B) ont préféré le mot *gluten*. On rapprochera d'ailleurs de ce passage du *De Disciplina* un extrait du 1^{er} Sermon de S. BERNARD pour la fête de S. Michel (§ 6 : PL 183, 450 B ; *EC V*, p. 297) et le début du Sermon *De septemplici voce spiritus sancti in Pentecosten* d'AELRED (éd. C.-H. TALBOT, *Sermones inediti B. Aelredi abbatis Rievallensis*, Romae 1952, vol. 1, p. 112). Y. CONGAR (« L'ecclésiologie de S. Bernard », dans *S. Bernard Théologien* (*Anal. S. O. C.* 9), Rome 1953, p. 145-148) a étudié, chez S. Bernard, le rôle du Saint-Esprit dans cette œuvre d'unification.

1. L'idée selon laquelle les hommes sont appelés à remplacer les anges tombés et à former le dixième chœur est exprimée par S. AUGUSTIN (*Enchiridion*, cap. 29 : PL 40, 246 ; *De Civitate Dei* XXII, 1, 2 : PL 41, 752), mais Pierre de Celle l'a empruntée à S. GRÉGOIRE (*Hom. in Evang.*, 21, 2 ; PL 76, 1171 A ; *ibid.*, 34, 7 : col. 1249 C-D), ainsi qu'il l'affirme dans son *De Panibus* (cap. 22 : col. 1025 B). Elle sera reprise souvent, en particulier par S. ANSELME qui la discute longuement dans le *Cur Deus homo*, I, 16-18 (PL 158, 381-389 ; *SC* 91, p. 282-309 et Introduction, p. 126-130), par PIERRE LOMBARD (*Sent.* II, dist. IX, 7 ; éd. Quaracchi, p. 350), par HILDEBERT DU MANS (*Serm. in Ascens.*, I, 49 : PL 171, 582 B), par HONORIUS

Dans cette ordonnance il y a neuf ordres d'anges, auxquels s'en ajoutera un dixième, celui des hommes, pour que le psalmiste chante au milieu du cloître sur le psaltérion à dix cordes, tout en chantant sur la cithare^a de la croix et du crucifié. C'est de cette harmonie que parle l'Apôtre : « Si je parlais les langues des hommes et des anges — c'est-à-dire sur le psaltérion à dix cordes —, mais n'avais pas la charité — c'est-à-dire la cithare de la croix et de l'unité —, je ne suis rien^{b 1}. » Chacun y a en effet sa propre participation^c. « Jusqu'à ce que le Christ soit formé en nous^d », de cette « formation » par laquelle tous les membres joints à leur tête deviennent des fidèles par-

d'AUTUN (*Liber duodecim questionum*, 4-5 : PL 172, 1180 B - 1181 C), par HUGUES DE SAINT-VICTOR (*De Sacramentis*, I, 5, 30 ; PL 176, 260 C-D) et par un prédicateur anonyme (Paris, B. N., *lat. 3713*, f^o 27 v). Voir aussi ISAAC DE L'ÉROILE, *Sermon 35*, *SC* 207, p. 258. Cf. M.-D. CHENU, *La Théologie au douzième siècle*, Paris 1957, p. 52-61. Y. CONGAR estime que pour S. Bernard elle est « décisive » (*art. cit.*, p. 151 ; cf. du même auteur, « Église et Cité de Dieu », dans *Mélanges E. Gilson*, Toronto-Paris 1959, p. 186, n. 52). Dans une lettre, Pierre de Celle établit ce même rapprochement du thème de l'unité avec celui de la souffrance rédemptrice : « Veni cum psalterio, veni cum cithara tua. In psalterio decem chordarum cantabis, quia super novem ordines angelorum cum homine redempto collocaberis. Citharam quoque passionis tuae percute in auribus meis... » (*Epist.* IX, 11 : col. 591 A). Il aime d'autre part ce symbole de la cithare qui représente pour lui le corps du Christ (« Sicut cithara sonat mihi venter Jesu... Tympanizat quidem fortiter in cruce... », *De Panibus*, 19 : col. 1009 D ; cf. *ibid.*, 26 : col. 1041 C) ou le cœur du fidèle (Cf. *Serm. de Pent.* 2 : col. 800 C ; *Serm. in fest. omnium Sanctorum* : col. 881 A), selon une exégèse que l'on rencontre chez S. JÉRÔME (*Tractatus de Psalm. 107*, 3 : CC 78, p. 202 ; cf. P. ANTIN, « S. Jérôme et le monde des sons », dans *Recueil sur Saint Jérôme* (Coll. Latomus 95), Bruxelles 1968, p. 192-193) et chez S. AUGUSTIN : « Caro (Christi) divina operans psalterium est ; caro humana patiens cithara est » (*Enarr. in Ps.*, 56, 13 : PL 36, 672), reprise par GUERRIC D'IGNY (*III^e Sermon pour l'Avent* : *SC* 166, p. 124 ; PL 185, 19 C). A la différence de PIERRE DE BLOIS qui s'efforce de comparer chacune des cordes aux sept dons du Saint-Esprit (*Serm. in die Pent.* 24 : PL 207, 632 B - 633 A), l'abbé de Saint-Remi ne retient de l'exemple de la cithare que l'harmonie de sa mélodie, image de l'harmonie que l'on peut entendre dans une communauté où règne la charité fraternelle (cf. ORIGÈNE : « consonantiae disciplina », *Hom. sur les Nombres* 26 : PG 12, 772 C ; *SC* 29, p. 493 et note 1). — Pour HONORIUS D'AUTUN (*Lib. XII quaestionum*, 4 : PL 172, 1180 B-C), le libre arbitre qui s'écarte du bien suprême pour se tourner vers un bien inférieur est cause d'une dissonance semblable à celle d'une grande cithare.

naturae^e, in cella claustrali tanquam in utero clausi¹
 liniamenta contrahimus, quibus soluta mortalitate angelis
 assimilabimur, cum similes Deo erimus, ut ait Apostolus,
 25 quoniam videbimus eum sicuti est^f. Quae ergo sunt illa
 liniamenta? Puritas angelica, munditia, castitas, caritas,
 1115 C pax et veritas, et omnes illae virtutes de quibus dicitur :
Benedicite Domino omnes virtutes eius^g². Orandum est ut
 qui illas creavit in coelo, nobis informet in claustro, ne
 30 vultus dissimiles separent mansiones. Si enim angelus in
 te aspexerit vultum suum, diliget te tanquam seipsum.

< X > De forma claustralis disciplinae.

Forma claustralis disciplinae speciem retinet angeli
 nuntiantis dominicam resurrectionem. *Erat siquidem as-*
pectus eius sicut fulgur et vestimenta eius sicut nix^a.
 Timida namque carnalium corda qui ad bella non proce-
 1115 D dunt et venire ad nuptias contemnunt^b, primo religionis
 aspectu expavescunt, et consuetis carere se non posse
 voluptatibus fantasticis illusionibus confingunt³. Occu-
 pantur quidem in quinque iugis boum evangelicis et in
 villa empta et in uxore ducta^c. Sumptus qui necessarij
 10 sunt causantur non habere, patientiam, austeritatem cibi

X, tit. om. T || 1 retinet : tenet a. corr. sup. I. C || 3 vestimentum A ||
 4 corda carnalium T A || 6 carcere a. corr. T || 8 quidem : enim T A

e. Cf. II Pierre 1, 4 || f. I Jn 3, 2 || g. Ps. 102, 21

a. Matth. 28, 3 || b. Cf. Matth. 22, 2-5 || c. Cf. Lc 14, 18-20

1. Les éditions suivaient une ponctuation différente : « Est enim partici-
 patio eius in idipsum, donec Christus... fideles naturae. In cella... » Nous
 rétablissons celle des manuscrits. — On notera le parallélisme établi entre
 le *claustrum nostrae religionis* et *Uterum Virginis* dans la finale du cha-
 pitre 21 du *De Panibus* (col. 1021 C - 1022 B).

2. S. BERNARD explique qu'en raison de notre proximité avec les anges
 nous devons imiter leurs qualités et leur donner la joie de les voir réalisées
 en nous : « ... ut est sobrietas, castitas, paupertas voluntaria... Attamen
 super omnia haec unitatem et pacem a nobis exigunt angeli pacis » (*Serm.*

participant à la nature divine^e, enfermés dans la demeure
 claustrale comme dans un sein¹, nous prenons les traits
 grâce auxquels, après la délivrance de la mort, nous serons
 semblables aux anges, « lorsque nous serons semblables
 à Dieu, comme dit l'Apôtre, car nous le verrons tel qu'il
 est^f ». Et quels sont donc ces traits? La pureté angé-
 lique, la netteté, la chasteté, la charité, la paix et la vérité,
 et toutes ces vertus dont il est dit : « Bénissez le Seigneur,
 vous, toutes ses vertus^g² ». Il faut prier pour que celui
 qui les a créées dans le ciel nous y conforme dans le cloître,
 afin que la dissemblance des visages ne sépare pas les
 demeures. Car si un ange aperçoit en toi son visage, il te
 chérira comme lui-même.

CHAPITRE X

La forme de la discipline claustrale

La forme de la discipline claustrale garde l'aspect de
 l'ange annonciateur de la résurrection du Seigneur : « Son
 aspect était, en effet, comme celui d'un éclair, et ses vête-
 ments comme de la neige^a ». De fait, les cœurs craintifs
 des charnels qui ne s'avancent pas vers les combats et
 dédaignent de venir aux noces^b, s'effraient au premier
 regard porté sur la vie religieuse et s'imaginent par des
 rêves illusoire ne pas pouvoir se priver de leurs plaisirs
 habituels³. Ils sont accaparés par les cinq paires de bœufs
 de l'Évangile et par la maison achetée et par la femme
 épousée^c. Les dépenses qui sont nécessaires, ils trouvent
 des prétextes pour ne pas les faire : la patience, l'austé-
 rité dans la nourriture et la boisson, la vulgarité des

in *Fest. S. Michaelis*, 1, 5 : PL 183, 450 B ; EC V, p. 297). AELRED montre
 comment une âme peut ressembler aux anges, en gardant la chasteté, la
 charité, la parfaite humilité, l'obéissance, l'unité (*Serm. in Fest. omnium*
Sanctorum 23 : PL 195, 347 C).

3. Cf. *Reg. Ben.*, Prol. 48. Ces illusions, envoyées par les mauvais anges,
 sont un des aspects du combat que les vices mènent continuellement contre
 les moines (cf. *Serm. in Dominica prima Quadrag.* : col. 686 B).

et potus, vilitatem indumentorum¹, iuge silentium, obedientiae iugum, reclusionem continuam, continentiam perpetuam et his similia. Viros se nominant, sed inter effeminatos se moribus collocant². De huiusmodi ait Gregorius : « Quid inter haec nos barbati dicimus, qui ire per ferrum ad regnum puellas videmus³ ? » Non negamus asperitatem huius nostrae disciplinae, sed cum psalmista dicimus : *Propter verba labiorum tuorum, scilicet : Qui non odit patrem suum et matrem^d, et : Qui non renuntiat omnibus quae possidet, non potest meus esse discipulus^e, ego custodivi vias duras^f. Vasa quoque figuli probat fornax^g, et non coronabitur nisi qui legitime certaverit^h. Fugiunt a sonitu folii, nemine persequenteⁱ⁴. Tactus et gustus veriores sunt in iudicio quam solus aspectus. Tangenda esset et gustanda disciplina claustris, et sic diiudicanda utrum bona esset an mala.*

Vestimenta sunt ut nix. Vestimenta claustralis disciplinae sunt regulares observantiae. Quare nix ? quia extinguunt desideria et incentiva carnis, quia castigant afflictione, sed dealbant remuneratione⁵. *Si fuerint,*

15 nos om. T A qui : si C || 18 scilicet : id est a. corr. T || 19 post matrem add. suam A renuntiet T || 20 esse meus A || 25 post diiudicanda add. esset A T exp. T

d. Lc 14, 26 || e. Lc 14, 33 || f. Ps. 16, 4 || g. Cf. Sir. 27, 6 || h. Cf. II Tim. 2, 5 || i. Cf. Lév. 26, 36

1. Cf. *Reg. Ben.*, 55, 7.

2. « Nervos detrahunt religioni effeminati, qui sanctorum Patrum abstinentiam, vigiliis, psalmodiam, silentium, regularem disciplinam, claustralem remotionem a saecularibus negotiis dissipant et vilipendunt » (*Epist. VII*, 18 : col. 540 A-B). Cf. notre étude « Mabillon et la Préface... », dans *Revue Mabillon* 58 (1974), p. 248-249 et 262-263.

3. S. GRÉGOIRE, *Hom.*, I, 11, 3 (*PL* 76, 116 A), à propos de sainte Agnès. — Dans l'antiquité le terme *barbatus* pouvait être pris en bonne ou mauvaise part. Dans son sens favorable il désignait la force virile par opposition à la faiblesse de la femme ; dans son acception péjorative, il s'appliquait aux hommes sans culture. On trouvera toutes les références dans le *Thesaurus Linguae Latinae*, vol. 2, col. 1745. A Cluny, au XI^e siècle, *barbati* désignait les frères convers qui, à la différence des moines proprement dits ou *monachi*, portaient une barbe qu'ils ne rasaient pas (cf. « Ordo cluniacensis

vêtements¹, le silence ininterrompu, le joug de l'obéissance, la réclusion continuelle, la continence perpétuelle et choses semblables. Ils se nomment des hommes, mais par leurs mœurs ils se placent parmi les effeminés². A leur sujet Grégoire dit : « Que disons-nous là-devant, barbatus que nous sommes, nous qui voyons des jeunes filles aller par le glaive vers le royaume³ ? » Nous ne nions pas l'âpreté de notre discipline, mais nous disons avec le psalmiste : « A cause des paroles de tes lèvres — de celles-ci : « Celui qui ne hait pas son père et sa mère^d », et : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple^e » —, « moi j'ai suivi des voies pénibles^f ». D'autre part, la fournaise éprouve les vases du potier, et seul sera couronné celui qui a combattu selon les règles^h. Ils s'enfuient au bruit d'une feuille, alors que personne ne les poursuitⁱ⁴. Le toucher et le goût sont, pour porter un jugement, plus sûrs que le seul regard. Il aurait donc fallu toucher et goûter la discipline du cloître et alors décider si elle était bonne ou mauvaise.

« Ses vêtements sont comme de la neige. » Les vêtements de la discipline claustrale, ce sont les observances régulières. Pourquoi de la neige ? Parce qu'elles éteignent les désirs et les excitations de la chair, parce qu'elles châcient dans l'affliction, mais blanchissent dans la rémunération⁵. « Si vos péchés, dit Isaïe, étaient comme

per Bernardum », pars I, cap. 9, dans *Vetus disciplina monastica*, éd. Herrgott, Paris 1726, p. 152 b, et J. HOURLIER, *H. D. I. E. O.*, t. 10, p. 260). G. CONSTABLE (« *Famuli and conversi* at Cluny. A note on statute 24 of Peter the Venerable », dans *RB* 83, (1973), p. 326-350) cite (p. 347, n. 3) un passage de la *Vita S. Uldarici prioris Cellensis*, 41 : « ... in numero fratrum qui vulgo barbati dicuntur » (*MGH*, t. 12, p. 265, 19). — Dans son *Sermon pour la fête de S. Benoit* (col. 705 B), Pierre de Celle rappelle que le renoncement implique la suppression de la barbe, à l'exemple du Christ qui a rasé ses moines (les apôtres). — Chez les cisterciens, voir le poème de BURCHARD DE BALERNE, *Apologia de barbato*, éd. Goldschmidt, Cambridge 1955.

4. « In formidoloso et corde pavido, qui timet ubi non est timor, et sic expavescit ad folium arboris quasi ad morsum serpentis, nec accedit ad quodlibet votum sanctae religionis » (*Serm. in Coena Dom.* 6 : col. 766 A).

5. En commentant la scène de la transfiguration, les Pères ont souvent considéré les vêtements blancs du Seigneur comme le symbole des fidèles unis à son Corps, resplendissants comme la neige parce que purifiés par la

1116 B inquit Ysaïas, *peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabitur* ^j. Quando ? Dum discernet Deus reges, nive dealbabitur ^k boni claustrales, quia erunt sicut angeli Dei in coelo ^l, relucentes ut sol in perpetuas aeternitates ^m.

< XI > Comparatio inter claustrum et stadium.

Non incongrue autem claustrum aliis reputatur stadium, aliis interius atrium, aliis gazophilatium, aliis sanctum saeculare, aliis regale cubiculum, aliis patibulum, aliis venale forum.

5 Stadium dicitur a stando, quia qui in clastro est, stare debet in virtute cum omni sollicitudine, non in vitiis cadere. Unde Apostolus : *Qui stat videat ne cadat* ^a. Stadium autem est in quo omnes currunt, sed unus accipit bravium ^b. Licet enim stadium a stando dicatur, tamen
10 per stadium curritur ut ad bravium veniatur, et ibi cursus consummatur, sicut Apostolus ait : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi* ^{c 1}, etc. Omnes ergo qui comam capitis propter Christum deposuerunt et habitum religionis susceperunt, currunt dum ad finem tendunt, sed

31 nix add. sup. l. C

XI, tit. postea scrips. A (cf. l. 4) || 4 post venale forum (forum venale T A) add. tit. Claustrum esse stadium ostenditur A (cf. l. 1) || 5 stando : stadio T || 10 ut : ubi A || 12 post consummavi add. fidem servavi T A || 14 currunt add. sup. l. C

j. Is. 1, 18 || k. Cf. Ps. 67, 15 || l. Cf. Matth. 22, 30 || m. Cf. Dan. 12, 3
a. I Cor. 10, 12 (Vg. : Qui se existimat stare...) || b. Cf. I Cor. 9, 24 ||
c. II Tim. 4, 7

pénitence et la participation aux sacrements (S. AUGUSTIN, *Serm.* 78, 2 : PL 38, 491 A ; AMBROISE AUTPERT, *Hom. in Transfg.*, 8 : PL 89, 1309 D-1310 A ; HAYMON D'ALBERSTADT, *Hom.* 34 : PL 118, 223 B ; PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Serm. de Transfg.*, 1 : PL 189, 960 B-961 B ; PIERRE DE CELLE, *Serm. de Transfg.* 1 : PL 202, 842 A-B ; *Serm. in Annunt.* 7 : « Nix designat castitatem » : col. 723 A ; cf. *De Panibus*, 11 : col. 979 A-B et *De Puritate*, p. 176, 18-19).

1. A la comparaison traditionnelle de la vie chrétienne avec la course

l'écarlate, ils deviendront blancs comme de la neige j. »
Quand ? Lorsque Dieu distinguera entre les rois, les bons cloîtres deviendront blancs ^k comme neige, car ils seront pareils aux anges de Dieu dans le ciel ^l, brillants comme le soleil dans la perpétuelle éternité ^m.

CHAPITRE XI

Comparaison entre le cloître et le stade

Ce n'est pas sans raison que le cloître est considéré par les uns comme le stade, par les autres comme le parvis intérieur, par d'autres comme la salle du trésor, par d'autres comme le sanctuaire terrestre, par d'autres comme la chambre royale, par d'autres comme le gibet, par d'autres comme le marché.

Le cloître est appelé « le stade », de *stare* (se tenir debout), car celui qui est dans le cloître doit se tenir debout dans la vertu, de toute son attention, et ne pas tomber dans les vices. Aussi l'Apôtre dit-il : « Celui qui se tient debout, qu'il prenne garde de ne pas tomber ^a ». Le stade est encore l'endroit où tous courent, mais où un seul reçoit le prix ^b. Bien qu'en effet « stade » vienne de *stare* (se tenir debout), c'est cependant dans le stade que l'on court pour arriver jusqu'au prix, et c'est là que l'on achève sa course, comme le dit l'Apôtre : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course ^{c 1}, etc. » Par conséquent, tous ceux qui pour le Christ ont déposé leur chevelure et ont reçu l'habit de religion, courent sans cesse tendus vers le but, mais seul reçoit le prix celui

dans le stade (cf. par exemple S. JÉRÔME, *Epist.* 22, 3 : PL 22, 395), Pierre de Celle ajoute la nuance de stabilité contenue dans l'étymologie du mot *stadium* expliquée ainsi par S. GRÉGOIRE : « Stat quippe super custodiam suam, qui per solatium disciplinae terrenis desideris non succumbit... » (*Moral.*, 22, 35 : PL 76, 234 B). — « Stadium locus est in quo curritur », Ps-BERNARD, *Serm. in feria 2^a Paschatis* : PL 184, 968 A). — Pierre utilise ailleurs l'image du stade pour désigner le ciel (*Serm. in S. Joan. Bapt. Nativit.* 2 : col. 813 D ; *Serm. Syn.* 91 : col. 916 C) et la vie du Christ sur la terre (*De Consc.*, p. 218, 38).

15 unus accipit bravium qui non mutatur ut luna ^d, non recedit ab unitate fidei et professae religionis. *Hic accipiet benedictionem a Domino et misericordiam a Deo salutari suo* ^{e 1}.

Huius stadii lex est ut ab omnibus abstineat qui ad
 20 bravium festinat. Mitius nos ligat lex nostra, quae pauca
 1116 D tollit et plura concedit. Tollit fornicationem, adulterium
 et omnem immunditiam, ipsumque matrimonium, quia
qui sine uxore est, sollicitus est quae Domini sunt ^f. Tollit
 crapulam, tollit pecuniam, tollit superflua; concedit
 25 necessaria. Sic mandat Moyses Seon regi Amorreorum:
 « Via regia gradiemur, aquas tuas non bibemus ^g nec aliquid
 tui accipiemus, sed pretio ememus necessaria ^{h 2}. » Peregrinus
 et advena qui cotidie transit ex hoc mundo ad Patrem ⁱ
 30 filium subtegmis non accipit ^j, quatinus sua repetenti
 in exitu animae confidenter dicat: « Nichil in me funeste
 reperies ^k. » En iste est cursor levis explicans vias suas ^k,
 1117 A currens velociter in odorem unguentorum sponsi ^l. De hoc
 stadio ait Dominus filiis Israel: *Omnis locus quem calcaverit
 35 pes vester, vester erit. A deserto et Libano et flumine magno
 Eufrate usque ad mare occidentale erunt termini vestri* ^m. Qui deserit mundum et venit ad claustrum, iam

20 ligat nos a. corr. C non ligat A || 22 et om. A ipsumque: ipsum quoque TA || 28 mundo hoc a. corr. C || 30 filium subtegmis T || 33 odore TA || 36 erunt: ibunt A

d. Cf. Sir. 27, 12 || e. Ps. 23, 5 || f. I Cor. 7, 32 || g. Cf. Nombr. 21, 22 || h. Cf. Gen. 43, 22 || i. Cf. Jn 13, 1 || j. Cf. Gen. 14, 23 || k. Cf. Jér. 2, 23 || l. Cf. Cant. 1, 3 || m. Deut. 11, 24

1. Le cérémonial de la tonsure et de l'imposition de l'habit monastique comportait entre autres éléments le chant du Ps. 23 (« Hic accipiet benedictionem a Domino... ») et une oraison où l'on demandait pour le jeune moine la grâce de la persévérance. Cf. D. MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus*, Lugduni 1690, L. V, cap. 2, p. 670-672.

2. Sur l'emploi de l'expression « voie royale » pour désigner la vie monastique. cf. J. LECLERCQ, *L'amour des lettres...*, p. 102-104.

qui ne change pas comme la lune ^d, qui ne s'écarte pas de l'unité de la foi et de la vie religieuse dont il a fait profession. « Celui-là recevra la bénédiction du Seigneur et la miséricorde de Dieu son Sauveur ^{e 1} ».

La loi du stade, pour qui ambitionne le prix, c'est de s'abstenir de tout. Notre loi nous lie avec plus de douceur, elle qui enlève peu de choses et en accorde davantage. Elle enlève la fornication, l'adultère et toute impureté, et aussi le mariage lui-même, car « celui qui est sans femme a souci des choses du Seigneur ^f ». Elle enlève l'indigestion, elle enlève l'argent, elle enlève le superflu; elle accorde le nécessaire. C'est ainsi que Moïse manda à Séhon, roi des Amorrhéens: « Nous emprunterons la voie royale, nous ne boirons pas de ton eau ^g et nous ne te prendrons rien; mais nous achèterons à prix d'argent le nécessaire ^{h 2} ». Pèlerin et étranger, celui qui chaque jour passe de ce monde au Père ⁱ ne prend rien des biens du prince de ce monde, pas même un fil de la trame ^j, si bien qu'à la sortie de l'âme il dira avec confiance à celui qui lui réclame son bien: « Tu ne trouveras rien en moi, maudit ^k ! » Voilà ce coureur léger qui accomplit son épreuve ^k, qui court rapidement à l'odeur des parfums de l'époux ^l. C'est de ce stade que parle le Seigneur aux fils d'Israël: « Tout lieu que foulera votre pied sera vôtre. Du désert, du Liban et du grand fleuve de l'Euphrate jusqu'à la mer occidentale, telles seront vos limites ^m ». Celui qui quitte

3. Sulpice Sévère, *Epist.* 3, 16 (SC 133, p. 342: PL 20, 183 A). Cette parole que S. Martin adressa à Satan au moment de sa mort est connue par la lettre que Sulpice Sévère adressa à sa belle-mère Bassula (cf. le commentaire de J. FONTAINE *in hoc loco* dans son édition de la *Vie de saint Martin*, SC 135, p. 1330-1331). Pierre de Celle la modifie légèrement dans une lettre à Eskil: « ... cum beato Martino dicat: Nihil in me reperies, inimice » (*Epist.* VII, 17: col. 558 C). — Parmi les auteurs du XII^e siècle, S. BERNARD (*In Psal. Qui habitat Serm.* 7, 2: PL 183, 201 B; EC IV, p. 413. *Serm. in fest. S. Martini*, 15: PL 183, 497 B; EC V, p. 410) et JULIEN DE VÉZELAY (*Serm.* 19: SC 193, p. 404) la citent; GUERRIC D'IGNY y fait allusion dans son III^e *Sermon pour l'Avent* (SC 166, p. 120: PL 158, 18 C). — J. LECLERCQ (*Hist. Spir. Chrét.*, p. 76) a souligné l'influence de S. Martin sur la spiritualité du Moyen Age. Du même auteur, voir aussi « Saint Martin dans l'hagiographie monastique du Moyen Age », dans *Studia Anselm.* 46, 1961, p. 174-187.

incipit calcare saeculum et corpus suum. Et est hoc desertum, *terra deserta, inuia et inaquosa*. Deserta propter asperitatem, *inuia* propter viatorum raritatem, *inaquosa* propter disciplinae severitatem. Sed hic *in sancto*, ait psalmista, *apparui tibi, Deus, ut viderem virtutem tuam* propter durum laborem, *et gloriam tuam*ⁿ propter aeternam consolationem. Inchoandum ergo est a deserto renuntiationis
 45 saeculi, et currendum per Libanum castitatis et dealbationis¹, seu aspersionis sanguinis Iesu Christi^o, ut dicatur : *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi*^p, ubi sancti dealbaverunt stolas suas in sanguine agni^q. Rursus enavigandum per magnum flumen Eufra-
 50 ten, primo per baptismum, secundo per assiduam compunctionem. Terminabitur autem cursus noster ad mare occidentale; ne deficiamus in via, donec per mortem finiatur vita. Omnem itaque locum quem calcaverimus possidebimus, sicut ille qui ait : *Nichil habentes et omnia*
 55 *possidentes*^r.

< XII > Comparatio inter claustrum et atrium interius.

Atrium interius dicitur claustrum, ubi pelles hostiarum
 1117 C detrahebantur, membra per frusta secabantur, cineres effundebantur, abluebantur intestina et quaeque laboriosa officia exercebantur^{a 2}. Sic ingrediens claustrum,

40 *post inaquosa-severitatem transp. inuia-raritatem* A || 42 *viderem : videamus* A || 43 *propter aeternam : perpetuam* A || 46 *post Christi exp. ubi sancti* C || 47 *autem add. sup. l. C. absit mihi* A || 53 *calcavimus* A || 54 *possidemus* T A

XII, tit. om. T De claustris atrio interiori A || 1 *interius : mentis* T A || 2 *frustra a. corr.* T

n. Ps. 62, 3 || o. Cf. I Pierre 1, 2 || p. Gal. 6, 14 || q. Cf. Apoc. 7, 14 || r. II Cor. 6, 10
 a. Cf. Lévi. 1, 5-9

1. Cf. S. JÉRÔME, cité Introd., ch. 4, p. 56 : « Libanus interpretatur candidior vel dealbatio. »

le monde et vient au cloître commence déjà à fouler le monde et son propre corps. Et le cloître est bien un désert, « une terre déserte sans chemin et sans eau ». « Déserte » en raison de l'aspérité, « sans chemin » en raison de la rareté des voyageurs, « sans eau » en raison de la sévérité de la discipline. Mais « là, dans le sanctuaire, dit le psalmiste, je me suis présenté devant toi, ô Dieu, afin de voir ta puissance », pour un dur labeur, « et ta gloireⁿ », pour l'éternelle consolation. Il faut donc commencer par le désert du renoncement au monde et courir à travers le Liban de la chasteté et de la blancheur¹, ou de l'aspersion du sang de Jésus-Christ^o, pour pouvoir dire : « Pour moi, que jamais je ne me glorifie, sauf dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ^p », là où les saints ont blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau^q. Ensuite il faut traverser le grand fleuve Euphrate, d'abord par le baptême, puis par une continue compunction. Enfin notre course se terminera à la mer occidentale : ne défail-
 lions pas en chemin, jusqu'au jour où par la mort finira la vie. Par conséquent, tout lieu que nous foulerons, nous le posséderons, comme celui qui dit : « N'ayant rien et possédant tout^r ».

CHAPITRE XII

Comparaison entre le cloître et le parvis intérieur

Le cloître est appelé « le parvis intérieur ». C'était l'endroit où on dépouillait de leurs peaux les victimes, on découpait en morceaux leurs membres, on répandait les cendres, on lavait les entrailles et on accomplissait toutes les fonctions pénibles^{a 2}. Ainsi celui qui entre dans le

2. Au chapitre XI du *De Panibus*, après avoir énuméré les différentes fonctions réservées aux lévites dans l'Ancien Testament, Pierre les compare à celles des prêtres de la Nouvelle Alliance et commente : « Grossiora multa sunt ista sacramentorum velamina quam nostra, laboriosa et viliora; nostra quidem pauciora, sed digniora; tardiora, sed utiliora. Fuerunt
 Pierre de Celle.

5 pellem pro pelle et cuncta quae habet dat pro anima sua^b,
 dum exuit veterem hominem et induit novum^c, ambulans
 in novitate vitae^d et in confessione detegens vitia prioris
 consuetudinis. Prius itaque immolando sacrificium Deo
 mortificat membra sua quae sunt super terram^e: fornicationem,
 10 immunditiam, libidinem et caetera talia^e. Deinde
 detracta pelle totius perversitatis in confessione, artus in
 frustra concidit, nichil de omnibus peccati circumstantiis
 reticens, sed per singula titulos accusationis et conques-
 15 tionem subiciens¹. Voret haec omnia ignis contritionis et
 poenitentiae usque ad cineres^f, quos super caput aspergat,
 1117 D dicens: *Peccatum meum coram me est semper*^g, et:
Putredini dixi: Pater meus es; mater mea et soror mea ver-
mibus^h. Compunctio his addatur, quae sicut aqua de
 latere Christi emundat intestinorum conscientiam ab ope-
 20 ribus mortuis^{1 2}.

Iuxta sanctuarii introitum atrium interius collocatur,
 extra se habens atrium exterius, et intra primum taber-
 naculum quod dicitur sancta¹. Novitius igitur ad reli-
 gionem veniens³, in confinio rationis et sensualitatis

5 cuncta: omnia T A || 10 talia: alia A || 15 usque: quousque A posts
 uper exp. altare C || 17 mea² om. T A || 21 atrium: atrius T || 24 rationis:
 orationis A

b. Cf. Job 2, 4 || c. Cf. Éphés. 4, 22, 24 || d. Cf. Rom. 6, 4 || e. Cf.
 Col. 3, 5 || f. Cf. Lévi. 6, 10 || g. Ps. 50, 5 || h. Job 17, 14 || i. Cf. Hébr.
 9, 14 || j. Cf. Ex. 27, 9; III Rois 6, 36

siquidem illa exemplaria coelestium, nostra vero sunt ipsa coelestia¹
 (col. 930 A). A propos de ce texte du Lévitique (1, 7), déjà interprété spiri-
 tuellement par S. GRÉGOIRE (*Moral.*, 9, 84: PL 75, 905), Pierre dit ail-
 leurs: « Haec omnia aptissime congruunt sacramento confessionis » (*Serm.*
in feria 6^a post Dominicam 1^{am} Quadrag.: col. 691 A-B).

1. Tout cet enseignement dont l'application est recommandée avec insis-
 tance dans la finale du IV^e Sermon pour la Résurrection (« Quam citius igitur
 deponamus vetustam pellem... »: col. 778 A), dans le V^e Sermon pour l'An-
 nonciation (« Sic tu, bone Christiane, velociter spolia peccatorum detrahe a
 conscientia tua per confessionem »: col. 720 B) et dans le premier chapitre
 du *De Panibus* (« Pellem pro pelle, sicut Job ait, id est patientiam et imita-
 tionem mansuetudinis Agni incontaminati Jesu Christi rependere debemus »:

cloître donne « la peau pour la peau, et pour son âme
 tout ce qu'il a^b », en dépouillant le vieil homme et en
 revêtant le nouveau^c, marchant dans une vie nouvelle^d
 et découvrant dans la confession les vices de sa conduite
 antérieure. D'abord, en immolant un sacrifice à Dieu, il
 mortifie ses membres terrestres: la fornication, l'impu-
 reté, la débauche et autres vices semblables^e. Ensuite,
 lorsque la peau de toute perversité est arrachée par la
 confession, il brise les membres en morceaux, ne taisant
 rien de toutes les circonstances du péché, mais exposant
 en détails les motifs d'accusation et de discussion¹. Tout
 cela, que le feu de la contrition et de la pénitence le
 dévore jusqu'aux cendres^f répandues sur la tête en di-
 sant: « Mon péché est toujours devant moi^g », et: « J'ai
 dit à la pourriture: Tu es mon père; ma mère et ma sœur,
 aux vers^h ». Que l'on y ajoute la componction qui comme
 l'eau sortant du côté du Christ purifie des œuvres mortes
 les entrailles de la conscience^{1 2}.

C'est près de l'entrée du sanctuaire qu'est situé le par-
 vis intérieur: au-delà du parvis extérieur et en-deçà du
 premier tabernacle qu'on appelle le « Saint J ». Le novice
 donc qui entre en religion³, placé aux confins de la raison

col. 932 B) a été magnifiquement réalisé par S^{te} Marie-Madeleine: « Detrahit
 quoque pellem veteris hominis hostiae suae, et artus in frustra concidit:
 Lacrymis, ait evangelista, coepit rigare pedes ejus et capillis tergere » (*Serm.*
in fest. S. Mariae-Magd. 5: col. 839 A). Dans une lettre sur la formation
 monastique, ADAM DE PERSEIGNE demande aux novices d'imiter l'exemple
 du Seigneur qui par amour pour son Église a donné « peau pour peau »:
 « ... pro dilectione quam erga nos habuit, pellem pro pelle et cuncta quae
 habere potuit pro anima sua dedit... » (*Epist.* 5, 59: SC 66, p. 122).

2. On notera la nature et le rôle de la componction dans le *De Disciplina*.
 Née de la lecture de la Sainte Écriture (4, 84-85) et comparée 4 fois à l'eau qui
 purifie (7, 101 et 12, 18; 27, 98 et 111-112), elle renouvelle et prolonge
 l'effet du baptême en rappelant à l'âme ses péchés et sa tendance au péché.
 Cf. P. RÉGAMEY, « La componction du cœur » dans *La Vie Spirituelle* (*Sup-*
plément) 44 (1935), p. [1]-[16] et [65]-[83]; pour le XII^e siècle, *ibid.* 45 (1935),
 p. [8]-[21] et [86]-[99]. De même J. PEGON, art. « Componction », *DSP* 12
 (1949), col. 1312-1316.

3. Cf. *Reg. Ben.*, 58, 1: « Noviter veniens quis ad conversationem ». —
 « Initium sapientiae, qui est timor domini, instruit (S. Petrus) de navicula,
 ubi flumina tentationum elevant vocem suam quatenus latera noviter ad
 religionem conversi » (*Serm. de S. Petro*: col. 818 B).

25 positus, iam quidem non est in carne, sed necdum in spiritu^k. Audit interim inter terminos habitans sibilos gregum carnis et spiritus^l. inter se dissidentium, mente consentiens legi Dei, carne autem legi peccati^m. Audit
 1118 A sibilos gregum coelestium cantantium de canticis Syon, et
 30 ad somnos contemplationis² provocantes, et carnalium motuum molestias tranquillantes.

< XIII > De gazophilatio.

Est et gazophilatium³ claustrum, ubi aurum, argentum et lapides pretiosi reconduntur, et ubi thesaurum nostrum in vasis fictilibus^a, id est conscientiam bonam in observantiis regularibus, habemus. In claustro thesaurizant sibi
 5 vitam aeternam negotiatores religiosi, quibus homo nobilis peregre proficiscens tradidit bona sua^b. Singuli psalmi, singulae orationes, singulae confessiones, singulae lacrymae, singula ieiunia, singulae elemosinae, singulae innumerabilium laborum afflictiones, nonne acervum faciunt
 1118 B gratiarum, qui est thesaurus desiderabilis in congregatione claustrali⁴? Super gazas istas eunuchus Candacis reginae constituitur^c, quando ille qui se castravit propter

25 necdum : nec T A || 26 habitans : habitos A || 27 et spiritus om. T A
 XIII, tit. om. T Claustrum gazophylacium A || 2 pretiosos a. corr. C ||
 4 thesaurizant : thesauri sunt A || 5 negotiantes A || 8 innumerabilium :
 immemorabilium A || 10 qui : quae T A || 12 quando : cando A

k. Cf. Rom. 8, 9 || l. Cf. Jug. 5, 16 || m. Cf. Rom. 7, 16
 a. Cf. II Cor. 4, 7 || b. Cf. Matth. 25, 14 || c. Cf. Act. 8, 27

1. Ce n'est pas seulement le novice qui se trouve dans cette situation inconfortable (cf. *De Puritate*, p. 176, 4-9), mais tout religieux, car la profession établit « entre les eaux des vertus célestes et les eaux des désirs charnels » (*De Panibus*, 4 : 946 C-D), au-delà du Jabocq (cf. *Gen.* 32, 22), à l'endroit du combat (« ad congressum rationis et sensualitatis », *Serm. de S. Bernardo* 1 : col. 874 A). Cf. *Serm. de Resurr.* 6 (col. 781 D - 782 A).

2. Sur le « sommeil de la contemplation », cf. J. LÉCLERCQ, art. « Contemplation », *DSp* 14 (1952), col. 1955 ; « Études sur le vocabulaire... », p. 103 ; J. DANIELOU, *Platonisme et Théologie mystique*, Aubier 1953², p. 278-284.

et de la sensualité, ne se trouve plus désormais dans la chair, mais n'est pas encore dans l'esprit^k. Il entend, dans cet intervalle, lui qui habite sur les frontières, les sifflements des troupeaux de la chair^l et de ceux de l'esprit qui se disputent entre eux : par l'intelligence il s'accorde à la loi de Dieu, mais par la chair à la loi du péché^m. Il entend les sifflements des troupeaux du ciel qui, en chantant les cantiques de Sion, l'appellent au sommeil de la contemplation² et apaisent les tourments des mouvements charnels.

CHAPITRE XIII

La salle du trésor

Le cloître est aussi « la salle du trésor³ » où sont déposés l'or, l'argent et les pierres précieuses et où nous avons notre trésor dans les vases d'argile^a, c'est-à-dire une bonne conscience dans les observances régulières. C'est dans le cloître que thésaurisent pour la vie éternelle les marchands — les religieux — à qui un noble personnage partant à l'étranger a remis ses biens^b. Chaque psaume, chaque prière, chaque confession, chaque larme, chaque jeûne, chaque aumône, chaque peine causée par les innombrables labeurs, ne font-ils pas un monceau de grâces, trésor désirable dans une communauté claustrale⁴? C'est sur ces trésors qu'est établi l'eunuque de la reine Candace^c, lorsque celui qui s'est mutilé à cause du

3. « Gazophylatium locus appellari solet quo divitiae servantur » (S. GRÉGOIRE, *Hom. in Ezech.*, II, 6, 2 : PL 76, 998 C). C'est aussi, pour Pierre de Celle, le lieu intérieur où l'on cache tout ce que le Fils de Dieu nous a révélé de son Père : « O paupertas humana, habesne repositorium seu gazophylatium, ubi tales et tantas conservare possis divitias ? » (*Serm. de Pent.* 3 : col. 802 D).

4. Dans un Sermon synodal, Pierre décrit, comme ici, sept perles précieuses que le Christ, *negotiator animarum*, a proposées aux hommes et qui constituent « un trésor désirable, bien plus : inestimable » (*Serm. Syn.* 84 : col. 893 B-C).

regna coelorum^d in officio praelationis praeficitur. Pudicitiae siquidem et castitatis titulo insignitus, tanquam
 15 renibus accinctis, custos sponsae Christi non immerito constituitur. Talis inventus est Ioseph in domo Putifaridis sacerdotis Elyopoleos^e; talis Iohannes evangelista, cui matrem suam in cruce Dominus commendavit^f. Talem elegit Apostolus, talem describit beatus Benedictus¹.
 20 Zelotes Dominus qua ratione crederet sponsam quam pretioso sanguine redemit et matrimonio indissolubili sibi
 4118 C copulavit, nisi ut amicus sive vicarius² ille sponsi fideliter serviret et caste commissam conservaret?

< XIV > De sancto saeculari.

Ingrediamur iam sanctuarium quod dicitur sanctum saeculare^{a3}, ubi semper introibant sacerdotes sacrificiorum officia consummantes. Peregrinans in terris iustitia, grata sibi interim apud claustralem disciplinam determinat
 5 hospitia⁴. Pulset itaque ad ianuam claustris, dicens :

13-14 pudicitiae castitatis siquidem *a. corr.* T siquidem pudicitiae et castitatis A || 15 accinctus TA || 16-17 in domo sacerdotis Phutifaridis *a. corr.* T || 18 post cruce *exp.* con T in cruce commendans commendavit A || 19 eligit TA || 23 caste : castam *a. corr.* C

XIV, tit. om. T Claustrum et sanctum saeculare A || 4 apud om. A || 5 pulset : pulsat A plus T

d. Cf. Matth. 19, 12 || e. Cf. Gen. 41, 45 || f. Cf. Jn 19, 27
 a. Cf. Hébr. 9, 1

1. S. Paul a décrit les qualités que doit posséder le pasteur d'une Église (cf. *I Tim.* 3, 1-7 et 4, 6-16; voir le commentaire de C. Spicq dans *Les Épîtres pastorales*, Coll. Études Bibliques, Paris 1969³, p. 427-455 et 501-520). S. Benoît a dessiné le portrait de l'abbé principalement dans les chapitres 2 et 64 de sa Règle.

2. Le mot *vicarius* que l'on rencontre surtout dans les *Sermons* synodaux est employé pour désigner le Pape, « vicaire du Christ » (*Serm. Syn.* 85 : col. 895 C et *ibid.*, 91 : col. 916 D) ou bien les prêtres (*Serm. Syn.* 89 : col. 908 D - 909 A), parce qu'ils ont reçu comme Jean l'Évangéliste la garde de l'Épouse du Christ : « Vicarium, inquit Deus (sacerdoti), substitui te spon-

royaume des cieux^d est institué dans l'office de supérieur. Distingué, en effet, par le titre de la pudeur et de la chasteté, parce qu'il a les reins ceints, il est, non sans raison, établi gardien de l'épouse du Christ. Tel trouve-t-on Joseph dans la maison de Putiphar, le prêtre d'Héliopolis^e; tel Jean l'évangéliste à qui le Seigneur sur la croix confia sa mère^f. Tel celui que choisit l'Apôtre, tel celui que décrit le bienheureux Benoît¹. Pour quelle raison le Seigneur jaloux confierait-il l'épouse qu'il a rachetée de son sang précieux et qu'il s'est unie d'un mariage indissoluble, sinon pour que cet ami ou lieutenant² de l'époux serve fidèlement et garde chastement celle qui lui est remise ?

CHAPITRE XIV

Le sanctuaire terrestre

Entrons maintenant dans le sanctuaire, celui qu'on appelle « le sanctuaire terrestre^{a3} », là où les prêtres entraient continuellement pour accomplir les fonctions concernant les sacrifices. La justice parcourant la terre se choisit pendant son exil auprès de la discipline claustrale, des gîtes agréables⁴. Qu'elle frappe donc à la

sae meae, sicut Joannem dilectum meum dilectissimae Matri meae... Deposuit namque meum tam fideliter servavit quam veraciter me dilexit » (*Serm. Syn.* 86 : col. 900 D ; cf. *Epist.* 3, éd. J. Leclercq, p. 174 : « Describam formam crucis et omnes circumstantias ejus... ubi (Christus) matri vicarium Joannem substituit sibi »). Il s'applique enfin aux abbés qui, pénétrés de l'esprit de Sagesse, doivent agir opportunément avec chacun dans le monastère, camp de Dieu (*Serm. ad monachos* : col. 923 C - 924 B).

3. L'expression *sanctum saeculare* ne se rencontre que dans *Hébr.*, 9, 1 et désigne « le sanctuaire terrestre » de Jérusalem par opposition au sanctuaire céleste où le Christ a pénétré. Pierre y voit le « Saint » du temple, au-delà du « parvis intérieur » et de la « salle du trésor ». Cf., sur ces rapprochements, *Introd.*, ch. 4, p. 52.

4. Pour recevoir le Christ, le religieux doit préparer dans son cœur une hôtellerie (*hospitium* : *Serm. in Nativ. Dom.* 4 : col. 669 C), à l'exemple de la Vierge Marie qui a accueilli dans son sanctuaire (*sanctuarium* : *Serm. in Assumpt.* 6 : col. 864 A-B) le Verbe de Dieu.

Aperi mihi, soror mea. Caput meum plenum est rore, quem superfundam in area claustrali¹ ut moretur ros in mes- sione mea^{a'}, et cincinni mei guttis noctium^b, quas fura- tur in abscondito vultus Dei et in secreto silentii pia
 10 *conscientia. Currendum et occurrendum tam benignis*
 1118 D *pollicitationibus impigro pede sancti desiderii, et tol- lendum pessulum ostii^c, quod est difficultas et tarditas*
humanae fragilitatis ad vota solvenda. Sanctum itaque
 15 *saeculare est : velle et vix posse bona facere. Sanctum*
coeleste : velle et perficere. Unde Apostolus : Deus est qui
dat nobis velle et perficere pro bona voluntate^d. De sancto
saeculari, idem : Velle adiacet mihi, perficere autem non
invenio^e. Merito igitur claustrum dicitur sanctum saecu- lare, ubi nec quod volumus facimus, nec quod facimus
 20 *perficimus.*

< XV > De regali cubiculo.

Dicitur etiam claustrum regale cubiculum². Unde in canticis loquitur claustralis disciplina : *Dum esset in accu- bitu suo, nardus mea dedit odorem suum^a*. Accumbere est ad quiescendum se inclinare. In Ysaïa loquitur Domi-
 1119 A *nus : Laboravi sustinens^b. Et in Ieremia : Laboravi ro- gans^c. Et in Evangelio : Iesus fatigatus ex itinere sedebat*
 5 *super fontem^d. Non solum scelera Iacob et peccata nostra vexant illum qui idem ipse est et cum tranquillitate omnia*

6 caput enim meum e corr. C || 14 posse om. T A post sanctum add. vero T A

XV, tit. om. T Claustrum regali cubiculum A || 2 post esset add. rex T A || 5 et om. A laboravi² : laborata T A || 6 itinere e corr. C

a' . Cf. Job 29, 19 || b. Cant. 5, 2 || c. Cf. Cant. 5, 6 || d. Phil. 2, 13 (Vg. : Deus est enim qui operatur in vobis) || e. Rom. 7, 18

a. Cant. 1, 12 || b. Is. 1, 14 || c. Jér. 15, 6 (Vg. : Laboravi) || d. Jn 4, 6

1. Le symbole de l'aire s'applique à un monastère (« area Domini », *Epist. VII, 14* : col. 600 B), à la conscience (« Anima tua area est... », *In Ruth*, f° 56 v A), à l'Église (« Christus mundavit aream, id est Ecclesiam », *Serm. de Pent. 4* : col. 808 B ; cf. *In Ruth*, f° 37 v B), à la doctrine de l'Église

porte du cloître en disant : « Ouvre-moi, ma sœur. Ma tête est pleine de la rosée que je répandrai sur l'aire du cloître¹, afin que cette rosée demeure sur ma moisson^{a'} ; et les boucles de mes cheveux sont pleines des gouttes de la nuit^b », celles que dérobe dans l'abri du visage de Dieu et dans le secret du silence la pieuse conscience. A de si douces promesses, il faut courir et accourir du pied diligent d'un saint désir, et enlever le verrou de la porte^c, qui est la difficulté et le retard de l'humaine fragilité à s'acquitter de ses vœux. Le sanctuaire terrestre, c'est donc vouloir le bien et pouvoir difficilement le faire. Le sanctuaire céleste, c'est vouloir et parfaire. Aussi l'Apôtre dit-il : « C'est Dieu qui nous donne de vouloir et de parfaire selon la bonne volonté^d ». Et au sujet du sanctuaire terrestre, il dit encore : « Vouloir est à ma portée, mais parfaire, je ne saurais^e ». C'est donc avec raison que le cloître est appelé sanctuaire terrestre : là, ce que nous voulons, nous ne le faisons pas, et ce que nous faisons, nous le laissons imparfait.

CHAPITRE XV

La chambre royale

Le cloître est encore appelé « la chambre royale^a ». C'est pourquoi dans le Cantique la discipline claustrale parle ainsi : « Tandis que le roi était sur sa couche, mon nard a donné son parfum^a ». Se coucher, c'est s'étendre pour se reposer. Le Seigneur dit dans Isaïe : « Je suis las de supporter^b ». Dans Jérémie : « Je suis las de demander^c ». Et dans l'Évangile : « Jésus, fatigué par le chemin, était assis sur la fontaine^d ». Ce ne sont pas seulement les crimes de Jacob et nos péchés qui l'accablent, lui qui

(« Area est disciplina Christi. Monetur ecclesia ut apprehendat disciplinam passionis et praedicationis Christi », *In Ruth*, f° 37 r B).

2. Le *cubiculum* est aussi le symbole de la table où l'âme savoure le pain spirituel de l'intimité avec Dieu (*De Panibus*, 2 : col. 938 C). Pour S. BERNARD il est l'*arcantum theoricæ contemplationis* (*Serm. in Cant.*, 23, 3 et 9 : PL 183, 885 D et 888-889 ; *EC I*, p. 140 et 144-145).

indicat^e, sed etiam hostiae, pacifica et incensa, et cantica
 10 illorum sacerdotum quorum manus sanguine avaritiae
 et luxuriae plenae sunt^f. A prophanis itaque et malis
 hominibus ad lassitudinem lacessitus, sabbatizare¹ volens,
 loca silentii, pacis, unitatis et honestatis requirit, et ibi
 cubiculum statuit. *Haec*, inquit claustralis disciplina,
 1119 B *requies mea; hic habitabo quoniam elegi eam*^g. Et: *Deliciae*
meae esse cum filiis hominum^h, quorum conversatio non
 animalis, sed rationalis et spiritualis est in coelisⁱ. Lique-
 facta quaedam amore hinnuli cervorum, qui transilit super
 montes aromatum^j, loquitur ad ipsum: *Indica mihi*, in-
 20 quit, *quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubas in meri-*
die^k, quando spiritus fervet^l, quando mens tota incan-
 descit, quando ignis exaestuat^m in ossibus amantis et
 ferre non sustinentisⁿ. Plane inter acervos novarum fru-
 gumⁿ, in liliis, in campis sylvae a mundanis actibus remo-
 25 tarum mentium, pascit et cubat in meridie. Adolescentuli
 et adolescentulae regale cubiculum observant, tenentes
 gladios qui devorant carnes super femur mali desiderii,
 1119 C ambientes regem Salomonem propter timores nocturnos^o,
 ne forte ululatus luporum et gannitus vulpium rumpant
 30 medium noctis silentium, quando moriuntur primogenita
 Aegyptiorum^p.

9 hostia A || 10-11 avaritia et luxuria A || 11 a om. A || 13 post et²
 exp. ubi T || 16 cum: e corr. sup. ras. T post conversatio exp. cum T
 qui non add. sup. l. || 18 quaedam: quodam A hinnuli: humili A || 20
 pascis T A || 24 actibus: artibus A || 25 pascat a. corr. C

e. Cf. Sag. 12, 18 || f. Cf. Is. 1, 15 || g. Ps. 131, 14 || h. Prov. 8, 31 ||
 i. Cf. Phil. 3, 20 || j. Cf. Cant. 8, 14 || k. Cant. 1, 6 (Vg.: ubi pascas, ubi
 cubes) || l. Cf. Rom. 12, 11 || m. Cf. Jér. 20, 9 || n. Cf. Éz. 3, 15 || o. Cf.
 Cant. 3, 7-8 || p. Cf. Ex. 12, 29-30

1. « Observer le sabbat ou, selon un néologisme biblique cher à Pierre de
 Celle 'sabbatiser', c'est penser par avance à ce que sera l'éternel repos;
 c'est se délecter dans les pensées du ciel » (*La Spir.*, p. 82). Sur l'histoire du
 mot *sabbatum*, cf. J. LÉCLERCQ, « Otia monastica », dans *Studia Anselm.* 51
 (1963), chap. 4, p. 50-59. Pierre emploie *sabbatum* en particulier dans le *De*
Panibus, 7 (col. 961 A-C; 963 A - 966 A) et le *De Conscientia* (p. 224, 27-

reste le même et qui juge tout avec calme^e; ce sont aussi
 les victimes, les sacrifices de paix et l'encens, et les can-
 tiques de ces prêtres dont les mains sont pleines du sang
 de l'avarice et de la luxure^f. Harcelé jusqu'à en être
 lassé par des hommes impies et mauvais, dans son désir
 de célébrer le sabbat¹, il recherche des lieux de silence,
 de paix, d'unité et d'honnêteté, et y place sa couche.
 « Voici mon repos, dit la discipline claustrale; j'habi-
 terai ici, car je l'ai choisi^g. » Et: « Mes délices, c'est
 d'être avec les fils des hommes^h », ceux dont la vie,
 non pas animale, mais raisonnable et spirituelle, est dans
 les cieuxⁱ. Et cette discipline, amollie par l'amour du
 faon qui franchit les montagnes des aromates^j, lui parle
 ainsi: « Montre-moi celui qu'aime mon âme, là où tu te
 nourris, où tu te couches à midi^k », lorsque l'esprit bouil-
 lonne, lorsque toute l'intelligence s'enflamme^l, lorsque
 le feu s'embrase^m dans les os de celui qui aime et n'en
 supporte pas l'excèsⁿ. Oui, c'est bien au milieu des amon-
 cellements de fruits nouveauxⁿ, parmi les lis, parmi les
 clairières de la forêt, c'est à dire les âmes retirées à l'écart
 de l'activité du monde, qu'il se nourrit et se couche à
 midi. Les jeunes gens et les jeunes filles surveillent la
 chambre royale, tenant les glaives qui dévorent les chairs
 sur la hanche du mauvais désir, entourant le roi Salomon
 contre les frayeurs nocturnes^o, de peur que peut-être le
 hurlement des loups et le glapisement des renards ne
 rompent le silence du milieu de la nuit, lorsque meurent
 les premiers-nés des Égyptiens^p.

34; 225, 24-31) et *sabbatizare* dans une lettre à Bernérède (*Epist.* V, 2 :
 col. 548 B).

2. Dans son *Sermon pour la fête de la Purification*, l'abbé de Saint-Remi
 commente ce même verset du *Cantique* (1, 7) et montre que le Christ repose
 dans l'Âme, dans l'Église et dans le sein de la Vierge Marie aux trois moments
 de la journée dont parle l'Écriture: « Si Sion intelligitur, mane cubat in ea
 quando inchoat in ea caritatem; vespere, quando consummat; meridie,
 quando inflammat usque ad distillationem ipsius animae... », et selon une
 étymologie antique, goûtée par le Moyen Âge, il explique: « Meridies, id est
 mera dies, quando sol in antro est, pleniorum lucem et calorem reddens... »
 (col. 674 C-D). « Quid est in meridie? In luce, in puritate, in veritate, in
 caritate » (*Epist.* IX, 5: col. 597 D).

< XVI > De patibulo.
Comparatiō ad claustrum.

Patibulum dicitur claustrum ubi Iesus cum latronibus suspenditur, sed Iesus non quia meruit, sed quia voluit, latrones non quia voluerunt, sed quia meruerunt. Unde ait latro ad latronem : *Nos quidem digna factis recipimus ;*
5 *hic autem nichil mali fecit* ^{a 1}. Quicumque autem claustrum ingreditur cum Iesu de voluntate, cum latronibus
1119 D *eligat suspendium pro malorum suorum merito et satisfatione.*

Triplici distinctione omnium claustralium multitudo
10 assignatur ². Est in claustrum innocens et sine querela apud Deum et homines, cum Iesu. Est nocens sed poenitens, cum dextro latrone. Est nocens et impoenitens, cum sinistro. Patitur innocens ad augmentum coronae, patitur poenitens ad meritum veniae, patitur impoenitens ad
15 cumulum poenae. Iesus in patibulo orat, latronum alter veniam postulat, alter Iesu insultat. Qui bonus sustinet patibulum, bona eius conscientia levem facit poenam etiam atrocem. Qui malus sustinet, sed in flagello non murmurat, veniam meretur. Qui malus flagellatur, et sicut
20 ignis in spinis ^b desperando crepitat, damnatur.

. XVI, tit. om. T claustrum esse patibulum ostenditur A || 2-3 Iesu-meruerunt : Iesus non quia meruit, sed quia voluit, non qua noluerunt, sed quia meruerunt T || 3 latrones : illi A || 5 fecit : gessit T A || 9 post distinctione add. et T || 14 poenitens : pacinens T || 18 etiam : et T A

a. Lc 23, 41 (Vg. : hic vero) || b. Cf. Ps. 117, 12

1. Antienne *Ait latro ad latronem*, la 3^e des Matines du Vendredi Saint (*Corpus Antiphonalium Officii [Cursus monasticus]*, ed. R. HESBERT, Roma 1965, vol. 2, n° 73 b, p. 314-315).

2. Dans un Sermon attribué à S. BERNARD et intitulé « De cruce Christi et cruce diaboli et de cruce latronis in dextera pendentis », on lit : « In prima cruce pendet latro impoenitens. In secunda cruce latro poenitens. In tertia Christus remittens » (H. ROCHAIS, « Textes bernardins dans un

CHAPITRE XVI

Le gibet. Comparaison avec le cloître

Le cloître est appelé « le gibet », là où Jésus est suspendu avec les larrons ; Jésus, non parce qu'il l'a mérité, mais parce qu'il l'a voulu ; les larrons, non parce qu'ils l'ont voulu, mais parce qu'ils l'ont mérité. Aussi le larron dit-il au larron : « Nous, en vérité, nous recevons ce qui est digne de nos actes, mais lui n'a rien fait de mal ^{a 1} ». Ainsi quiconque entre au cloître avec Jésus volontairement, choisit d'être suspendu avec les larrons en salaire et en satisfaction de ses mauvaises actions.

On établit une triple distinction dans toute la multitude des cloîtrés ². Il y a, dans le cloître, celui qui est innocent et irréprochable devant Dieu et les hommes, avec Jésus. Il y a celui qui est coupable mais pénitent, avec le larron de droite. Il y a celui qui est coupable et impénitent, avec le larron de gauche. L'innocent souffre pour accroître sa couronne, le pénitent souffre pour mériter le pardon, l'impénitent souffre pour augmenter sa peine. Jésus prie sur le gibet, l'un des larrons demande pardon, l'autre insulte Jésus. Celui qui, bon, endure le gibet, par sa bonne conscience allège la peine pourtant atroce. Celui qui, mauvais, l'endure mais ne murmure pas dans ce châtement, mérite le pardon. Celui qui, mauvais, est châtié et crépite de désespoir comme le feu dans les épines ^b, est damné.

manuscrit de Heilsbronn », dans *Anal. S. O. C.* 18 (1962), p. 92 ; cf. S. BERNARDI, *Sententiae* III, 1 : *EC* VI-2, p. 59-60). HUGUES DE FOUILLOY établit semblablement une triple distinction : « Tres sunt siquidem cruces : prima latronis desperantis... Secunda orantis et dicentis : Domine, memento... Tertia autem Christi. Primus meruit crucem, sed non profuit ei ad salutem. Secundo vero meruit, sed tamen ad salutem profuit. Tertius non meruit, portavit eam tamen, sed nobis profuit » (*De claustrum animae*, II, 23 : *PL* 176, 1083 C). Selon Pierre, il y a quatre façons d'être suspendu : par raison de justice, de nécessité, de désir et d'amour (*Serm. in Passione Dom.* 4 : col. 734 C-D).

Notanda in patibulo triplex claustralis disciplinae distinctio. Est namque ibi disciplina filii, cui Pater unigenito non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum ^c, de quo Ysaïas : *Disciplina pacis nostrae super eum* ^d, et :
 25 *Vere languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portavit* ^{e 1}. Hunc unicum et dilectissimum filium in quo sibi bene complacuit ^f, flagellis, immo durissimis scorpionibus, absque ulla retractatione velut inimicum, pro reconciliatione inimicorum, misericors Pater et Deus misericordiarum cecidit. Unde filius : *Corpus meum dedi percutientibus et genas meas vellentibus ; faciem meam non averti ab increpantibus et conspuentibus in me* ^g. O dura, immo
 30 pia pietas. Dura quoad patientis meritum. Pia quoad passionis causam et effectum. Dura quoad humanum iudicium. Pia quoad divinum secretum. Unus agit causam omnium, bonus malorum, iustus peccatorum, filius servorum.

Disciplina igitur pacis nostrae super eum, qui totum debitum nostrum solvit cum usuris, non solum centesimis,
 40 sed et infinitis, ut plus appenderet statera crucis ² donum quam delictum, et superhabundans gratia remissionis indulgeret culpas, non solum originales, sed et actuales. Grandis et gravis disciplina, sub qua mitissimus agnus voce blanda et mansueta suspirat dicens : *Mi pater, si*

21 notando T || 21-22 distinctio *c* corr. C || 22 filii disciplina ibi T A || 24 eum : illum T A || 28 ulla om. C retractione T retractione a. corr. sup. I. C || 30 unde : inde A || 33-35 dura-secretum ante dura-effectum T A quoad : quod ad quater a. corr. C || 35 effectum : affectum C T || 40 sed add. sup. I. C || 42 et om. T A

c. Cf. Rom. 8, 32 || d. Is. 53, 5 (Vg. : super eum) || e. Is. 53, 4 || f. Cf. Matth. 17, 5 || g. Is. 50, 6

1. « O pietas cordis !... Iste portavit nostrum, non suum iudicium, nisi forte quia nostrum fecit suum... Disciplinam pacis nostrae pertulit et reatum delicti unde arguebamur tulit » (*Serm. in Passione Dom. 1* : col. 727 A-B). « ... disciplina Christi, quae quamvis aliquantulum carnalitati nostrae

Il faut remarquer à propos du gibet une triple distinction dans la discipline claustrale. On y trouve, en effet, la discipline du Fils pour lequel le Père n'a pas épargné son unique engendré, mais pour nous tous l'a livré ^c. Isaïe dit de lui : « La discipline de notre paix fut sur lui ^d », et : « Vraiment il a lui-même assumé nos faiblesses et porté nos douleurs ^{e 1} ». Ce Fils unique et très aimé en qui il s'est beaucoup complu ^f, le Père miséricordieux et le Dieu des miséricordes l'a soumis aux châtiments, bien plus, aux fouets les plus cruels, sans aucune retenue, comme un ennemi, pour se réconcilier des ennemis. Aussi le Fils dit-il : « J'ai donné mon corps à ceux qui me frappaient et mes joues à ceux qui me déchiraient ; je n'ai pas détourné mon visage de ceux qui m'outrageaient et qui crachaient sur moi ^g ». O dure, ou plutôt, ô douce bonté ! Dure quant au mérite de celui qui souffre, douce quant à la cause et à l'effet de la passion. Dure quant au jugement humain, douce quant au secret divin. Un seul plaide la cause de tous : le bon, celle des mauvais ; le juste, celle des pécheurs ; le fils, celle des esclaves.

Donc la discipline de notre paix fut sur lui, lui qui acquitta toute notre dette avec usure, non seulement au centuple, mais à l'infini, afin que sur la balance de la croix ² le don pesât plus que la faute, et que la grâce surabondante du rachat obtint le pardon des fautes, non seulement originelles, mais aussi actuelles. Grande et grave discipline sous laquelle soupire le très doux Agneau, disant d'une voix caressante et calme : « Mon Père, s'il

dura appareat, tamen apprehendenda et ponenda est... » (*De Panibus*, 22 : col. 1024 C).

2. « O Domine... si me appendo totum in statera crucis iuxta te totum, quae vicissitudo recompensationis, quae comparatio tantilli et tantis ? » (*Serm. in Coena d* : col. 759 A). L'expression *statera crucis* (cf. *Serm. in Communi Confessorum* : col. 389 B) doit être rapprochée du verset de l'hymne à la Croix « Vexilla Regis » de VENANCE FORTUNAT : « Statera facta est corporis » (*Analecta Hymnica* 50, *Hymnographi Latini* 2, éd. G. DREVES, Leipzig 1907, p. 74, n. 67, 6). — « Crux facta est statera corporis Christi, quod est Ecclesia. Cum ipse enim crucifigeretur, appensa sunt cum ipso peccata quae commisimus » (PS. BERNARD, *Serm. in Feria 2^a Paschatis*, 12 : PL 184, 972 A-B).

45 *possibile est, transeat a me calix iste, et si non potest transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua*^h. Si filius es in claustris, sic habeas cor paratum ad patiendum et etiam
 1120 C ad congratulandum, dicens : *Quoniam ego in flagella paratus sum*^l. Lupus Iudas forte unanimis tuus si leverit contra te calcaneum^j, nec pellem mansueti vultus detrahat, nec carnem patientiae deglutiat, nec intestina intentionis mordeat. Si sathan manifestus a planta pedis usque ad verticem famam tuam exulcerare voluerit, sedens in sterquilinio humilitatis testa saniem rade^k,
 55 imputando culpae tuae, non alterius malitiae, sicut David Semei maledictiones non imputabat, sed divinae ultionis ascribebat^l.

Item alia est disciplina discipuli, et alia servi. Discipulus audit doctrinam magistri; servus qui non manet in
 60 domo in aeternum^m et praestolatur finem operis suiⁿ, piger est ad audiendum, negligens ad operandum. Ad oculum enim omnia facit, nec quaerit gratiam, sed pecuniam. Discipulus sanctus est qui a dextris Domini pependit latro; servus qui a sinistris. Clamat discipulus :
 65 *Domine, memento mei dum veneris in regnum tuum*^o. Patientiam et poenitentiam iam didicerat in tempore parvissimo, consummatusque in brevi explevit tempora multa; placita enim Deo erat anima eius^p. Unde : *Hodie mecum eris in paradiso*^q. Itaque et tu claustralis, qui
 70 forte ab oriente venisti, ab ineunte aetate peccatis obvolutus, vel ab occidente usque ad senectutem in peccatis conversatus, conversus ad religionem, spera in Domino et fac bonitatem^r. Dic : *Domine, memento mei, dum veneris*

46 es : est a. corr. T || 47 post cor add. paratum et T pacatum et A || 48 ad add. sup. I. C || 49 unanimis forte T A || 50 post calcaneum add. tuum T suum A || 54 stesta a. corr. T || 59 post discipulus exp. non T || 63 erat Deo T A || 70 obvolutus : involutus T A || 73 bonitatem : bonum A

h. Cf. Matth. 26, 39 et 42 || i. Ps. 37, 18 || j. Cf. Jn 13, 18 || k. Cf.

est possible, que ce calice passe loin de moi; et s'il ne peut passer sans que je le boive, que ta volonté soit faite^h ».

Si dans le cloître tu es un fils, tiens aussi ton cœur prêt à souffrir et même à remercier, en disant : « Car moi, je suis prêt aux châtements^l ». Si le loup Iudas, peut-être ton intime, lève le talon contre toi^j, qu'il n'arrache pas la peau de ton calme visage, qu'il n'avale pas la chair de ta patience ni ne morde les entrailles de ton intention. Si Satan à découvert veut blesser ta réputation depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, assis sur le fumier de l'humilité, racle le pus avec un tesson^k, en imputant cela à ta faute, non à la malice d'autrui, de même que David n'imputait pas à Séméi ses maledictions, mais les attribuait à la vengeance divine^l.

Par ailleurs, autre est la discipline du disciple, autre celle de l'esclave. Le disciple écoute la doctrine du maître; l'esclave, qui ne demeure pas dans la maison éternellement^m et attend la fin de son travailⁿ, est paresseux pour écouter, négligent pour travailler. Car il fait tout pour le regard et ne cherche pas la grâce, mais l'argent. Le disciple saint est le larron qui est suspendu à la droite du Seigneur; l'esclave, celui qui est suspendu à sa gauche. Le disciple crie : « Seigneur, souviens-toi de moi quand tu viendras dans ton royaume^o ». En un très petit intervalle il avait déjà appris la patience et la pénitence; et en peu de temps arrivé à la perfection, il fournit une longue carrière, car son âme était agréable à Dieu^p. Aussi : « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis^q ». Voici pourquoi, toi aussi, cloître, qui es peut-être venu de l'orient — roulé dans les péchés depuis le premier âge —, ou de l'occident — ayant vécu dans les péchés jusqu'à la vieillesse —, toi qui t'es tourné vers la vie religieuse, espère dans le Seigneur et fais le bien^r. Dis : « Seigneur, sou-

Job 2, 7-8 || l. Cf. II Sam. 16, 11 || m. Cf. Jn 8, 35 || n. Cf. Job 7, 2 || o. Lc 23, 42 (Vg. : cum) || p. Cf. Sag. 4, 13-14 || q. Lc 23, 43 || r. Cf. Ps. 36, 3

1. Cf. S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 3, 32-34 (PL 75, 616 B - 617 C).
Pierre de Celle.

- 1121 A *in regnum tuum*. Item : *Adhaesit anima mea post te*, se-
 75 *quando te et obediendo tibi*¹; *suscipit me dextera tua*⁸,
 quia licet peccaverim, licet mortem meruerim, tamen
 spero de misericordia tua, quae est dextera tua. Non est
 extra disciplinam qui sedet ad dexteram, vel etiam qui
 pendet. Sedet enim qui cum delectatione tenet discipli-
 80 nam claustrii. Pendet qui vitulos habet mugientes, sed
 reclusos, appetitus saeculi et impetus carnis audiens, sed
 non vadens post concupiscentias suas^t. Movetur carnalis
 suggestio, sed non egreditur consensus aut delectatio².
 Concipit caro dolorem, sed non parit. Quare ? Quia non
 85 est extra disciplinam, nec extra dexteram. Semper enim
 1121 B dicit : *Dominus a dextris est mihi, ne commovear*^u. Disci-
 pulus non moritur; servus autem qui servus est peccati et
 poenae peccati, quid ? *Eice ancillam et filium eius*. *Non*
enim erit haeres filius ancillae cum filio liberae^v Mariae.
 90 Hic est claustralis qui quaerit quae sua sunt, non quae
 Iesu Christi^w. Quaerit obedientiam, non Iesu Christi, sed
 proprii arbitrii; quaerit pecuniam; quaerit voluntatem
 propriam; quaerit duobus dominis servire : Deo et mam-
 monae^x. Hic labiis Deum honorat, cor autem eius longe
 95 est ab eo^y. Hic in vestimentis ovium venit, sed intrinsecus

79 sedet : sed A enim qui om. A cum *add. sup.* l. C || 80 mugientes
add. sup. l. C || 81 impetus : impetitus C || 82 valens a. corr. C || 88
 poenae : poena A || 89 haeres erit T A || 90 hic est : id est e corr. C quaerit :
 fregit a. corr. C || 93 dominis : modis prius scripserat sed exp. C || 95
 vestimentis : vestibus T A intrinsecus : intus A

s. Ps. 62, 9 || t. Cf. Sir. 18, 30 || u. Ps. 15, 8 || v. Gen. 21, 10; Gal.
 4, 30 || w. Cf. Phil. 2, 21 || x. Cf. Matth. 6, 24 || y. Cf. Matth. 15, 8

1. « Summa omnium petitionum sanctorum haec est : velle adhaerere Deo,
 non tanquam servus aut discipulus sive etiam filius, sed tanquam sponsa,
 ut sit unus cum eo spiritus, iam nesciens separari ab eo, nec in moribus,
 nec in voce, nec in hereditate, nec in amore, nec aliqua vivendi consuetu-
 dine » (*In Ruth*, f° 57 v B).

2. Cette formulation des trois degrés de l'accomplissement du péché
 semble avoir été empruntée à S. GRÉGOIRE (*Reg. Past.*, III, 30 : PL 77, 109
 A-B; cf. *Moral.*, 4, 27 : PL 75, 661 B) plutôt qu'à S. AUGUSTIN qui emploie

viens-toi de moi quand tu viendras dans ton royaume ». Et aussi : « Mon âme s'est attachée à toi », en te suivant et en t'obéissant¹; « ta droite m'a reçu⁸ », car bien que j'eusse péché, bien que j'eusse mérité la mort, j'espère cependant en ta miséricorde qui est ta droite. Non, il n'est pas en dehors de la discipline, celui qui est assis à droite, ou même celui qui est suspendu. Car celui qui est assis, c'est celui qui tient avec plaisir la discipline du cloître. Celui qui est suspendu, c'est celui qui a des veaux mugissants, mais enfermés : il entend les appels du monde et les assauts de la chair, mais ne marche pas à la suite de ses convoitises^t. La suggestion charnelle se met en mouvement, mais le consentement, ou le plaisir, ne suit pas². La chair conçoit la douleur, mais n'enfante pas. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est ni en dehors de la discipline, ni en dehors de la droite. Toujours elle dit en effet : « J'ai le Seigneur à ma droite pour que je ne sois pas ébranlée^u ». Le disciple ne meurt pas ; mais l'esclave, celui qui est esclave du péché et du châtement du péché, que devient-il ? « Chasse la servante et son fils. Le fils de la servante ne sera pas héritier avec le fils de » Marie, « la femme libre »^v.

Voilà le cloître qui cherche ce qui est à lui, non ce qui est à Jésus-Christ^w. Il cherche l'obéissance, non celle de Jésus-Christ, mais celle de son propre jugement ; il cherche l'argent ; il cherche sa volonté propre ; il cherche à servir deux maîtres, Dieu et mammon^x. Celui-là honore Dieu des lèvres, mais son cœur est loin de lui^y.

le mot *consensio* (*Serm. Dom. in Monte*, I, 12, 34 : PL 34, 1246). Ailleurs Pierre attribue explicitement au démon comme à son auteur ce mouvement de la tentation (*Serm. in fest. S. Mariae Magd.* 4 : col. 834 C-D) et précise que pour la Vierge Marie, seule la suggestion a pu l'atteindre, mais non le consentement ni le plaisir dans l'acte (*Epist.* VI, 23 : col. 619 A-620 B ; *Epist.* IX, 10 : col. 630 B-C). — A propos de ce schéma traditionnel, R. BLOMME (*La doctrine du péché dans les écoles théologiques de la première moitié du XII^e siècle*, Louvain-Gembloux 1958, p. 24, n. 1) a indiqué les textes patristiques les plus importants. Cf. R. WASSÉLYNCK, « Les *Moralia* in *Job* dans les ouvrages de morale du haut moyen âge latin », dans *Rech. Th. anc. et méd.* 31 (1964), p. 16-17, et « La présence des *Moralia* de S. Grégoire le Grand dans les ouvrages de morale du XII^e s. », *ibid.* 35 (1968), p. 201-211.

est lupus rapax^z, cuius Deus venter est^a. Hic habet speciem pietatis, sed virtutem eius abnegat. Hic non est ex nobis, licet inter multos sit nobiscum^b. Hic magis eligit porcos immundi desiderii pascere quam in paternis possessionibus sobrie vivendo remanere^c.

1121 C Descendamus iam ad forum et emamus nobis necessaria^{d 1}.

< XVII > De foro venali et moraliter de Tyro. Comparatio ad claustrum.

Claustrum est venale forum, ubi exponuntur merces omnes ad utilitatem animae, sive quae ad decorem, sive quae ad necessitatem pertinent^a. Lege Tyrum in Ezechiele^a, singulis rebus et speciebus a diversis hominibus et regionibus iuxta singulorum possibilitates et peregrinas merces sufficienter constructam et ornatam. Mysticas horum significationes, nec huius operis, nec nostrae facultatis est de sacellis hystoricis et marsupiiis evolere et explanare. Humeris Ieronymi atque Gregorii, aliisque expositoribus relinquimus, qui falces habent acutas ad metendum ubi alii laboraverunt^a. Ad nostram tamen dis-

XVII, tit. om. T Forum venale claustrum : quod et Tyro civitati moraliter assimilatur A || 8 sacellis : sacculis A || 9 atque : et T A aliisque : atque aliis T A

z. || Cf. Matth. 7, 15 || a. Cf. Phil. 3, 19 || b. Cf. I Jn 2, 19 || c. Cf. Le 15, 15 || d. Cf. Gen. 42, 2
a. Cf. Ez. 27

1. • Nihil deest certe in foro iustitiae, quod necessarium sit saluti humanae » (*Serm. de S. Nicolao* 1 : col. 378 C).

2. Le début de ce chapitre doit être rapproché du 1^{er} Sermon sur la Cène, où le ciel et la terre sont présentés comme le marché où les fidèles trouvent à acheter à vil prix tout ce dont ils ont besoin pour vivre avec le Seigneur. Pour les mêmes raisons qu'ici, l'abbé se refuse à un exposé détaillé : « Singula autem replicare quae exponuntur ad pretium, non est huius temporis nec nostrae facultatis... Illa tantummodo quae ad diem festum pertinent comparemus et cum fraternitate vestra communicemus, ut sit unum marsupium nostrum... » (col. 738 D - 739 A). — Le symbole du marché est appli-

Celui-là vient avec un vêtement de brebis, mais à l'intérieur c'est un loup rapace^z. Il a pour dieu son ventre^a. Celui-là a l'apparence de la piété, mais il en renie la force. Celui-là n'est pas l'un de nous, bien qu'il soit avec nous^b, au milieu de notre multitude. Celui-là choisit de demeurer les porcs de son désir immonde, plutôt que de demeurer dans les domaines paternels en y vivant avec retenue^c.

Descendons maintenant au marché pour y acheter ce qui nous est nécessaire^{d 1}.

CHAPITRE XVII

Le marché, et Tyr, au sens moral. Comparaison avec le cloître

Le cloître est « le marché » où sont étalées toutes les marchandises utiles à l'âme, qu'elles servent à sa beauté ou à ses nécessités^a. Lis dans Ézéchiel^a ce qui est dit de Tyr, de cette ville si bien construite et ornée de tous les objets et les biens provenant d'hommes et de régions diverses, correspondant aux possibilités de chacun et aux ressources de l'étranger. Il n'appartient pas à ce travail et il n'est pas en notre pouvoir de tirer des sacoches et des bourses de l'histoire leurs sens mystiques et de les expliquer. Nous laissons cela aux épaules de Jérôme et de Grégoire, ainsi qu'aux autres commentateurs qui ont des faux affûtées pour moissonner là où d'autres ont travaillé^a. Pour notre discipline et notre cloître cependant,

qué à la Sainte Écriture dans le 1^{er} Sermon pour la fête de S. Nicolas (col. 878 B - 879 C) et à l'assemblée des saints dans le ciel dans le Sermon pour la Toussaint (col. 882 B-C).

3. En plus des Commentaires de S. JÉRÔME (CCL 75 ; PL 25, 15-490) et de S. GRÉGOIRE (sur Ézéchiel 1-4, 3 et 40, 1-47 : CCL 142 ; PL 76, 785-1072), Pierre fait probablement allusion à ceux de RABAN MAUR (ce commentaire n'est d'ailleurs qu'un démarquage de l'ouvrage de S. Jérôme : PL 110, 493-1084), d'ABÉLARD (le texte est perdu, mais on sait qu'il fut donné sous forme de cours à Laon et à Paris ; cf. C. SPICQ, *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Age*, Paris 1944, p. 118-119) et peut-être de PIERRE LE CHANTRE (inédit ; cf. *ibid.*, p. 135, n. 1 ; à la page 138, on trouvera les

ciplinam et claustrum nostrum sumptu soluto exinde haec reporto, quod sicut opulentissimam illam urbem vicinae et remotae provinciae repleverunt, sic claustrum religionis illi qui ab initio mundi Deo placuerunt, usque ad
 15 haec nostra tempora ¹. Omnia enim sua tam dicta quam facta ad usus nostros praeparaverunt. Cedros imputribiles, si fortia castitatis exempla quaeris, absque numero reperis ². Si patientiae, si constantiae, si fidei, si veritatis,
 20 si mansuetudinis, si religionis, si obedientiae, si iustitiae, si fortitudinis, si prudentiae, si temperantiae, si omnium
 1122 A virtutum possessores quaesieris, occurrent tibi innumera-
 biles super harenam maris et stellas coeli. Unde : *Mihi autem amici tui Deus honorabiles facti sunt ; dinumerabo*
 25 *eos, et super harenam multiplicabuntur* ^b. Emat itaque a bonis et legitimis Dei mercatoribus quod sibi placet quisque et quod ad diem festum necesse est ^c. Tunc enim in foro nichil invenietur, cum clausa erit ianua, et fatuis virginibus dicetur : *Ite ad vendentes et emite vobis* ^d. Quod
 30 dicetur non ad consultationem, sed ad confusionem et subsannationem. *Subsannabo*, inquit sapientia, *cum vobis quod timebatis advenerit* ^e. Bene autem Tyrus — qui interpretatur angustia ³ — claustralem disciplinam significat,

12 soluto e corr. C haec exinde T A || 16 tempora nostra a. corr. C || 19 post imputribiles add. sup. l. id est C quaeris exempla A || 19 reperies A || 22 post quaesieris del. absque numero reperies et C || 23 post unde add. mg. dicitur C || 26 sibi : sicut T A (sed sibi in nota conj. A²) || 28 invenitur T A || 30 confusionem et om. T A subnationem a corr. C || 31 cum vobiscum T || 33 significat : figurat A est om. T A

b. Ps. 138, 17-18 (Vg. : honorati sunt) || c. Cf. Jn 13, 29 || d. Matth. 25, 9 || e. Prov. 1, 26 (Vg. : id quod)

noms des autres auteurs du Moyen Age qui ont commenté le livre d'Ézéchiel). Dans le *Commentaire sur Ruth* (f° 33 r A), l'image de la faux est appliquée à l'Évangile qui a coupé la moisson des préceptes de la loi mosaïque ; et dans S. BERNARD, toujours à propos de Ruth moissonnant dans le champ de Booz, on lit : « Messores magni sunt Augustinus, Hieronymus, Gregorius et ceteri tales qui de Scriptura magnos expositionum manipulos collegerunt, et quibus quasdam nobis scintillas in scriptis suis reliquerunt... » (*Sent.* III, 51 : EC VI, 2, p. 93).

et après en avoir payé le prix, j'en rapporte cette idée : de même que ce sont les provinces proches et éloignées qui ont rempli cette très opulente ville, ainsi le cloître de la vie religieuse l'a-t-il été par ceux qui depuis le commencement du monde jusqu'à notre époque actuelle ont plu à Dieu ¹. En effet, tout ce qu'ils ont dit, aussi bien que ce qu'ils ont fait, ils l'ont préparé pour notre usage. Si tu cherches de courageux exemples de chasteté, des cèdres imputrescibles, tu en trouveras d'innombrables ². Si tu cherches ceux qui possèdent la patience, la constance, la foi, la vérité, la douceur, la piété, l'obéissance, la justice, la force, la prudence, la tempérance, toutes les vertus, ils se présenteront à toi plus nombreux que les grains de sable de la mer et les étoiles du ciel. Aussi est-il dit : « Mais pour moi, ô Dieu, tes amis sont devenus honorables ; je les compterai et ils se multiplieront plus que les grains de sable ^b ». Que chacun achète donc à ces bons et légitimes commerçants de Dieu ce qui lui plaît et ce qui est nécessaire pour le jour de la fête ^c. Car à ce moment-là on ne trouvera plus rien sur le marché, la porte sera fermée, et on dira aux vierges folles : « Allez chez les marchands et achetez pour vous ^d ! » parole non de conseil, mais de confusion et de moquerie. « Je me moquerai, dit la Sagesse, lorsque viendra ce que vous craigniez ^e. » Et il est bien que Tyr, qui signifie « difficulté ³ », soit l'image de la discipline claustrale, car :

1. S. BERNARD avait déjà considéré comme de véritables richesses les vertus des moines fidèles et invité à les prendre pour normes de vie (*De Diversis*, 42, 4 : PL 183, 663 B-C ; EC VI-1, p. 258). Pierre compare l'odeur qu'elles répandent à l'intérieur du cloître, à celle qui émane des pains lorsqu'ils sont mis au four pour la cuisson (*De Panibus*, 21 : col. 1022 A). Quant à la manière de plaire à Dieu, l'abbé de Saint-Remi l'indique dans une lettre à l'abbé de Saint-Gilles : « Placet vero Deo vera dilectio, pura oratio, sancta compunctio, mandatorum Dei observatio » (*Epist.* IX, 7 : col. 587 D).

2. Les cèdres, dans le *De Panibus* (chap. 17 : col. 1000 A), ce sont les apôtres. Sur la chasteté et ses sept degrés, voir le *Sermon pour la Vigile de Noël* (col. 656 B - 657 B).

3. Cf. S. JÉRÔME, *Liber de nominibus hebraicis*, 46 (PL 23, 808) ; *Commentarium in Ezechielem*, VIII, 26 et 27 (PL 25, 240 D et 247 B). RABAN MAUR, *Comment. in Ezechielem*, X, 26 (PL 110, 765 B).

1122 B quia *Malum est, malum est, dicit omnis emptor*¹; sed cum
 35 venerit domum gaudet¹. *Id enim quod in praesenti est
 momentaneum et leve tribulationis nostrae, supra modum
 aeternae gloriae pondus operatur in nobis*². Nec minor
 apparatus animarum in claustro quam terrenarum opum
 in Tyro. Vix est colligere opes Tyri, vix est enumerare
 40 labores claustrum. Quicquid congregat ad perituram glo-
 riam saeculi Tyrus, hoc pro adquirenda beata vita bona
 patientia suffert religiosus conventus.

Primo considerandum quod *in corde maris est sita*^{h 2},
 ubi quo maior est timor, durior est labor. *Finitimi*
 45 sunt Helyas, Iohannes baptista³, sanctus Augustinus et
 beatus Benedictus, *qui aedificaverunt verbo et exemplo
 claustralem religionem, et impleverunt illam sanctitate et*
 1122 C *decore incomparabili. Abietes et cedros, animi puritate et*
incorruptione imputribiles et contemplatione sublimes, de
 50 *Sanir* — id est via lucernae, seu dentibus vigiliarum⁴ —
 vel etiam *de Libano* exstruunt claustrum, cum tales perfi-
 ciuntur quorum vita via est aliis, et lucerna sive redargutio
 errantium sollicita et mordacissima, atque dealbatio imi-

37 aeternum TA || 44 quo : quidem TA || 45-46 beatus Benedictus
 et sanctus Augustinus TA || 45 sanctus e corr. C || 53-54 imitantium :
 invitantium A

f. Prov. 20, 14 || g. II Cor. 4, 17 (Vg. : operatur nobis) || h. Éz. 27, 4-
 11, 13

1. Une variante cistercienne de la parabole du négoce applique ce ver-
 set (Prov. 20, 14) à la vie de l'Église et montre comment les martyrs, par
 leurs souffrances temporaires, ont pu acquérir les joies éternelles (cf.
 J. LECLERCQ, « Textes bernardins relatifs à la vie monastique », dans *Anal.*
S. O. C. 9, 1953, p. 150-151). Pour GUERRIC D'IGNY qui rapproche comme
 ici Prov. 20, 14 et II Cor. 4, 17, le retour à la maison signifie l'entrée dans
 l'éternité (*Serm. in Nativ.* 4, 2 : *PL* 185, 40 B-C ; *SC* 166, p. 210-211).

2. A partir d'ici, Pierre de Celle suit de près le commentaire de S. Jérôme
 sur Ezéchiel 27, 1-10, dont il retient surtout les étymologies, propices
 aux applications claustrales. Nous en rappellerons certaines, moins familières
 au lecteur. — Nous avons, dans l'Introd., ch. 4, p. 56-57, établi un
 parallèle entre le commentaire de S. Jérôme et le présent passage.

« Mauvais, mauvais ! dit tout acheteur^f », mais lorsqu'il
 arrive à la maison, il est dans la joie¹. « Notre souffrance
 actuelle, en effet, est légère et passagère; elle produit
 pour nous, au-delà de toute mesure, un poids d'éternelle
 gloire² ». Et les ressources des âmes dans le cloître ne
 sont pas inférieures à celles des richesses terrestres de
 Tyr. Il est difficile de réunir les richesses de Tyr; il est
 difficile d'énumérer les labeurs du cloître. Ce que Tyr
 accumule pour la gloire périssable du monde, la commu-
 nauté religieuse, par sa bonne patience, le supporte pour
 acquérir la vie bienheureuse.

Il faut d'abord remarquer que Tyr est « située au cœur
 de la mer^{h 2} », là où le labeur est d'autant plus dur que
 la crainte est plus grande. Ses « voisins », ce sont Élie,
 Jean-Baptiste³, saint Augustin et le bienheureux Benoît
 « qui ont bâti » la vie claustrale par la parole et l'exemple
 et qui l'ont « remplie » de sainteté et d'une beauté incom-
 parable. « Les sapins et les cèdres », les âmes imputres-
 cibles par leur pureté et leur incorruptibilité, élevées par
 la contemplation, « venant de Sanir », c'est-à-dire « de la
 voie de la lumière », ou « des dents des gardiens »⁴, ou
 même « du Liban », édifient le cloître lorsqu'elles sont
 devenues si parfaites que leur vie est un chemin et une
 lumière pour les autres, ou bien, pour les égarés, une réfu-
 tation soignée et très mordante, et pour ses imitateurs

3. Élie était pour ISIDORE DE SÉVILLE l'archétype du moine (cf. J. FON-
 TAINÉ, « La vocation monastique selon saint Isidore de Séville », dans *Théo-
 logie de la vie monastique*, Aubier 1961, p. 358 ; C. PETERS, « Élie et l'idéal
 monastique », dans l'article « Élie », *DSp* 26, 1959, col. 567-571), et CASSIO-
 DORE le considérait, avec S. Jean-Baptiste, comme le « prince » de la vie
 monastique. Cf. J. LECLERCQ, « Études sur le vocabulaire... », p. 68. Sur
 Élie, voir *Études Carmélitaines*, t. 1 (1956) : « Élie le Prophète » (recueil
 d'articles) et M. MALHER, « Évocations bibliques et hagiographiques dans
 la vie de saint Benoît par saint Grégoire », dans *RB* 83 (1973), p. 401, n. 1.
 — Sur S. Jean-Baptiste, voir G. PENCO, « Giovanni Battista nel ricordo del
 monachesimo medievale », dans *Studia Monastica* 3 (1961), p. 7-32 (Pierre
 de Celle : p. 24).

4. « Sanir... quod interpretatur via lucernae aut... dens vigiliarum »,
 S. JÉRÔME, *loc. cit.* Cette dernière étymologie a échappé à J. F. de La Barre,
 qui rééditant d'Achery en 1723 écrit (p. 462, n. h) : « An potius, seu sentibus ».

tantium candidissima ¹. *Quercus* quoque de *Basan* recipit
 55 claustrum, id est ignominiosos ² peccatores, et facit *remos*,
 sicut *Iosue Gabaonitas aquarios in templo et lignarios* ¹.
 Unde *Apostolus* : *Eos qui contemptibiles in ecclesia sunt*
 1122 D *constituite ad iudicia* ¹. *Transtra* quorum pedes portant
 60 *pacem, et praetoriola* quorum anima adhaeret pavimento ^k,
de ebore indico propter mortificationem, et *de insulis Italiae*
sive Cethym ³ — id est percussa Dei timore ⁴ — dolant.
Bissus varia de Aegypto, id est saeculo, *textitur in velum*,
 quando de saecularibus conversi, difficultatibus et obiectionibus
 65 *adversariorum tanquam murus se opponunt pro*
domo Israel ¹. Similiter *iacinctus* de nobilitate, *purpura*
de obscuro et ignobili genere, tamen valde laborioso, fiunt
operimentum in securitatem et absconsionem infirmorum
 a turbine et a pluvia ^m. *Habitatores Sidonis et Aradii*,
 quondam venatores rethorici et deponentes ⁵ per potentiam,
 70 sicut *Nabucodonosor quos volebat exaltabat et quos*
volebat humiliabat ⁿ, modo sunt *remiges* nostri gubernantes
 navem et trahentes ad portum. *Sapientes Tyri sunt*
 1123 A *gubernatores tui*, a quibus cum res publica regitur, bene
 agitur. *Senes Biblii et prudentes eius* in ordine ab infantia
 75 *nutriti habuerunt nautas ad ministerium variae suppellectilis*
tuae, quia consuetudo et usus claustrum ab his quaerendus est ⁶. *Omnes naves maris et nautae earum fuerunt*

61 dolent TA || 69 rhetorici T et om. A || 71 remiges e corr. C ||
 72 post sapientes add. tui A Tyre A || 73 gubernatores e corr. C || 74
 biblii : Giblii A || 75 nutriti e corr. C supellectilis e corr. C

i. Cf. Jos. 9, 21 || j. I Cor. 6, 4 (Vg. : ad iudicandum || k. Cf. Ps. 118, 25 ||
 l. Cf. Éz. 13, 5 || m. Cf. Is. 4, 6 || n. Cf. Dan. 5, 19

1. « Libanus interpretatur candor sive dealbatio », S. JÉRÔME, loc. cit.

2. « Basan in lingua nostra interpretatur ignominia » (ibid.).

3. Les cœurs des élus doivent être comme l'arche dont le bois provenait de Chypre : « De lignis *Setim*, quia munda et incorrupta decet esse corda in quibus habitat caritatis spiritus sanctus » (De Tab. Moysi, p. 156, 12-13). Et ce bois, est-il précisé dans le V^e Sermon pour Noël (col. 672 B), ressemble à de l'épine blanche.

4. « Chettiim quae...vertitur in percussam », S. JÉRÔME, loc. cit.

une toute purifiante blancheur ¹. Le cloître reçoit aussi
 « des chênes de Basan », qui sont les pécheurs « couverts
 de honte » ², et en fait des « rames », de même que Josué
 reçut les Gabaonites comme porteurs d'eau dans le temple
 et comme bûcherons ¹. Aussi l'Apôtre dit-il : « Ceux qui
 dans l'Église sont méprisables, établissez-les comme
 juges ¹ ». « Les bancs », ceux dont les pieds portent la
 paix, et « les magasins », ceux dont l'âme adhère au sol ^k,
 sont façonnés « avec de l'ivoire venant des Indes », parce
 qu'ils souffrent de la mortification, et « des îles d'Italie »
 ou de Chypre ³, car ils sont frappés de la crainte de
 Dieu ⁴. « Le lin brodé venant d'Égypte », c'est-à-dire du
 monde, « est tissé pour former la voile », lorsque retirés
 des choses du monde, ils s'opposent comme un mur,
 pour la maison d'Israël ¹, aux obstacles et aux reproches
 des adversaires. Semblablement « l'hyacinthe », ceux
 qui viennent de la noblesse et « la pourpre » ceux qui
 viennent d'une lignée obscure et modeste, mais cepen-
 dant très laborieuse, « servent à confectionner la tenture »
 qui sera le refuge et l'abri des malades contre l'orage et
 contre la pluie ^m. « Les habitants de Sidon et d'Arad », les
 rhétoriciens, ces « chasseurs » qui autrefois « abattaient »
 avec leur puissance ⁵, tout comme Nabuchodonosor éle-
 vait ceux qu'il voulait et abaissait ceux qu'il voulait ⁿ,
 ce sont maintenant nos « rameurs » qui dirigent le
 navire et le tirent vers le port. « Les sages de Tyr, ce sont
 les pilotes », sous la conduite de qui les affaires publiques
 vont bien. « Les vieillards de Biblos et ses hommes pru-
 dents », nourris dans l'ordre depuis leur enfance, « ont
 eu des matelots pour servir tes différents agrès », car
 c'est à eux qu'il faut demander coutume et usages du
 cloître ⁶. « Tous les navires de la mer et les matelots for-

5. « Sidonii interpretantur venatores, et Aradii deponentes », S. JÉRÔME, loc. cit.

6. Les nutriti étaient aux XI^e et XII^e siècles les religieux entrés jeunes au monastère, par opposition aux conversi, venus sur le tard. Cf. J. HOURLIÈRE, H. D. I. E. O., t. 10, p. 161-162. — Le thème de la navigation est semblablement développé à propos de la vie claustrale dans le Sermon pour la fête de S. Pierre (col. 818 B-C). Voir aussi le II^e Sermon pour l'Ascension, col. 791 B.

in populo negotiationis tuae, quia claustrales de labore saecularium vivunt, ut secundum Apostolum, qui spiri-
 80 tualia seminant, carnalia metant^o. *Persae*, id est tentati a concupiscentia sua abstracti et illecti^p, et *Lidii*, generati a diabolo — unde : *Vos a patre diabolo estis*^q — et *Libies*, quorum os¹ maledictione plenum est^r, conversi sunt in
 1123 B *exercitu* claustrali, vel perseverando in malitia ad exercen-
 85 dum Abel, vel immutati ad serviendum Deo viventi^s. *Viri bellatores tui clipeum et galeam suspenderunt in ornatu tuo*, induentes se tempore belli armaturam Dei^t et resistentes diabolo et vitiis carnis, et transacta militia quae est vita hominis super terram^v, fortia virtutum exempla sequa-
 90 cibus relinquentes, sicut Eleazarus qui noluit simulasse carnem porcinam contra leges sanctas manducasse^u. *Filii Aradii cum exercitu tuo super muros tuos et in circuitu. Aradii*, deponentes² veterem hominem cum actibus suis^v, super muros sunt custodes tota die et tota nocte,
 95 in perpetuo non tacentes^w, sed contra aerias potestates rebellantes. *Sed et Pigmaei qui erant in turribus pharetras suas suspenderunt in muris tuis per girum. Ipsi compleverunt pulchritudinem tuam*. Nota quod Pigmaei, qui sunt cubitales homines³, dicuntur complere pulchritudinem tuam.
 100 Plane qui se humiliat sicut parvulus evangelicus^x, hic in turribus pacis et securitatis est et complet cumulum religionis. *Graecia, Tubal et Mosoch, ipsi institores tui*. Ad

79 ut om. A || 81 post concupiscentia del. metant T Lidii om. A || 82 vos om. T A || 86 tuo : suo T || 87 armaturam Dei tempore belli T A || 88 militia : malitia T A et a. corr. C || 93 post circuitu add. tuo T A || 96 de- bellantes T A || 97 tuis : suis T A || 99 tuam : nostram T A || 100 se add. sup. l. C evangelicus parvulus a. corr. C || 101 et securitatis est et complet : cum securitatis et complet T cum securitate complet A || 102 institu- tores a. corr. T

o. Cf. I Cor. 9, 11 || p. Cf. Jac. 1, 14 || q. Jn 8, 44 || r. Cf. Ps. 13, 3 || s. Cf. Hébr. 9, 14 || t. Cf. Éphés. 6, 11 || t' Job 7, 1 || u. Cf. II Macc. 6, 31-7, 1 || v. Cf. Col. 3, 9 || w. Cf. Is. 62, 6 || x. Cf. Matth. 18, 4

mèrent le peuple de ton commerce », puisque les cloîtres vivent du travail des séculiers, de telle façon que, selon la parole de l'Apôtre, « ceux qui sèment les biens spiri- tuels, qu'ils récoltent les biens corporels^o ». « Les Perses », ceux qui sont « tentés », entraînés et séduits par leurs convoitises^p ; « les Lydiens », ceux qui sont « engendrés » par le diable — « Vous, vous avez le diable pour père^q » —, et « les Lybiens », dont « la bouche » est pleine de malédiction^r, se sont engagés « dans l'armée » du cloître, et ou bien persévèrent dans leur malice pour combattre Abel, ou bien se sont transformés pour servir le Dieu vivant^s. « Tes guerriers ont suspendu bouclier et casque pour te rendre belle », revêtant l'armure de Dieu^t au moment de la guerre et résistant au diable et aux vices de la chair. En ayant terminé avec leur malice « qui est la vie de l'homme sur la terre^v », ils ont laissé à leurs successeurs de courageux exemples de vertu, comme Éléazar qui a refusé de faire semblant de manger, à l'en- contre des saintes lois, de la chair de porc^u. « Les fils d'Arad (sont) avec ton armée sur tes murs » et « autour de toi ». « Les Aradiens » qui « déposent »² le vieil homme avec ses actes^v, ce sont, sur les murs, les gardiens qui ne se taisent jamais de tout le jour ni de toute la nuit^w, mais qui combattent contre les puissances de l'air. « Les Pygmées qui étaient sur les tours ont au contraire sus- pendu leurs carquois à tes murs, tout autour. Ceux-là ont achevé ta beauté. » Remarque que les Pygmées, ces hommes qui mesurent une coudée³, sont dits « achever ta beauté ». A juste titre, car celui qui s'humilie comme le petit enfant de l'Évangile^x, celui-là est dans les tours de la paix et de la sécurité et achève de couronner la vie religieuse. « La Grèce, Tubal et Mosoch, ce sont tes mar-

1. « Persae, qui interpretantur... tentati, et Lydii, quos generatos intelli- gimus, et Lybies qui... vertuntur in os », S. JÉRÔME, loc. cit.

2. « Aradii deponentes sonant », *ibid.*

3. S. AUGUSTIN est un témoin de cette tradition qui appelle Pygmées des cubitales homines (*De Civitate Dei*, XVI, 8, 1 : PL 41, 485) et dont CORNELIUS A LAPIDE a retracé l'histoire (*Commentaria in Scripturam sacram*, Parisiis 1863, t. 21, p. 694-697).

summam dicendum de cunctis gentibus ad religionem iam conversos et adhuc plures convertendos, qui singuli de moribus, de regionibus, de consuetudinibus suis, multas mansiones in domo Dei faciunt *v*, ut ex multis facierum personis, corpus Christi quod est ecclesia *v'* constituatur et ecclesia magna aedificetur.

105 Forte sub his integumentis parum tibi arridet modestissima claustralis disciplinae facies. Nudam et verborum
1123 D foliis exspoliata succinctamque consuetudine saeculari magis appetis, ne lector, offendiculis obumbratae locutionis tardatus, fastidio sensum amittat. Et in hoc quoque
115 utinam satisfacere possim et tuae voluntati et aliorum utilitati. Sunt itaque nervi et compagine claustralis disciplinae ¹ : silentii censura, verborum rara et rationabilis licentia, aspectus in terram defixus, incessus neque multum tardus, neque multum festinus, sessio ² in claustro assidua, intercisa in choro, statio quasi ante Deum tremula
120 et timida, cibus et potus castra infra metas sufficientiae ponens ³, somnus digestioni sufficiens, castitas omnes fines utriusque hominis possidens, timor Dei fundamenta
1124 A omnium actionum iaciens ⁴, amor Dei coelum superexten-

. 107 ecclesia constituatur et om. T A || 112 offendiculo A || 114 utinam om. T A || 116 rationabilis : rationalis a. corr. T || 119 in choro intercisa T A || 121-122 omnes fines hominis utriusque a. corr. T utriusque omnes fines hominis A

y. Cf. Jn 14, 2 || *y'*. Cf. Col. 1, 24

1. Dans sa lettre à Richard de Salisbury où il lui annonce l'achèvement du *De Disciplina*, Pierre résume l'ensemble de la vie claustrale par cette parole que Pharaon adressa à Joseph : « Moi, je suis Pharaon, et sans ton commandement, nul ne lèvera la main ni le pied dans tout le pays d'Égypte » (*Gen.* 41, 44). Ce qui, appliqué à la vie religieuse, signifie que « rien ne soit fait, rien ne soit dit, rien ne soit possédé sans la permission de l'abbé... *His nervis corpus religionis compactum immobile stat, fundamentum habemus praeter quod nulla firma est religio* » (*Epist.* VIII, 3 : col. 608 A-B). Cf. *Epist.* VII, 18 (col. 540 A-B ; texte cité *supra*, chap. X, n. 3). Aux moines de Montier-la-Celle, perturbés par le passage du misérable Dreux — *Drogo... ne dicam drago* —, l'abbé de Saint-Remi conseille de faire reflourir « la sainte obser-

chands. » En somme, de ceux qui de toutes les nations se sont déjà convertis à la vie religieuse et de ceux qui en plus grand nombre encore doivent s'y convertir, il faut dire que tous, avec leurs mœurs, leurs régions, leurs coutumes, constituent dans la maison de Dieu de nombreuses demeures *v*, en sorte que, grâce à cette multitude de visages particuliers, le corps du Christ, qui est l'Église *v'*, se constitue, et que la grande Église soit édifiée.

Peut-être, sous ces déguisements, la très modeste figure de la discipline claustrale ne te sourit-elle pas beaucoup. Tu la désires plutôt nue, dépouillée des feuilles des mots et vêtue à la mode de tout le monde, de crainte que le lecteur, retardé par les obstacles d'un langage obscur, n'en perde le sens par dégoût. Et en cela aussi, Dieu veuille que je puisse satisfaire à ta volonté et à l'utilité d'autrui. Voici donc les nerfs et les jointures de la discipline claustrale ¹ : le silence rigoureux, la permission de parler donnée rarement et raisonnablement, les regards fixés vers le sol, la démarche ni trop lente ni trop rapide, la session continue sous le cloître ², interrompue au chœur, la station debout tremblante et craintive comme en présence de Dieu, la nourriture et la boisson se tenant ferme en-deçà des bornes de la satiété ³, le sommeil suffisant pour la digestion, la chasteté qui possède toutes les frontières de l'homme, la crainte de Dieu qui pose les fondements de toutes les actions ⁴, l'amour de Dieu qui s'étend

vance, la force du silence, la lecture dans le cloître, l'austérité du chapitre, la régularité de la psalmodie, le lien de l'unité, la réception aimante des hôtes » (*Epist.* V, 7 : col. 551 A ; cf. notre article « Pierre de Celle à Reims », p. 73-74, n. 12). — Sur le rapprochement de ce passage du *De Disciplina* avec la Règle de saint Benoît, cf. *Introduction*, p. 55.

2. On trouvera une étude sur le thème monastique de la sessio dans J. LECLERCQ, « *Sedere*. A propos de l'hésychasme en Occident », dans *Le Millénaire du Mont Athos*, Chèvotogne 1963, p. 253-264.

3. Sur la mesure à garder dans la nourriture en vue du bien-être spirituel, cf. *De Consc.*, p. 198, 8-17.

4. La formation de la conscience peut être comparée à l'édification d'un temple : « *Fundamentum iacit timor, parietes construit humilis subiectio, tectum supraedificat sublimis dilectio* » (*De Consc.*, p. 204, 15-17).

dens, constantia et perseverantia in bono parietes fulciens,
 125 puritas et munditia claustrum scopando omnia superflua
 proiciens¹, humilitas stramenta pedibus substernens, obe-
 dientia introitum et exitum custodiens, caritas conventum
 totum per ordinem disponens², fides animans, spes
 recreans. Ubi disciplina ista tenetur et ordo non dissi-
 130 patur, crede mihi, stat Iesus in medio discipulorum
 suorum³ et dans pacem cum eis ingreditur et egreditur,
 et est pax ingredienti ad disciplinam et egredienti ad vitam
 aeternam^a. In superliminaribus claustralium domorum
 sanguine agni^b scribantur haec in generatione altera^c.

1124 B

< XVIII > De silentio claustralium.

Adhuc repeto amplius commendare quae religioni
 aestimo magis amabilia vel etiam necessaria, ut sunt
 silentium, lectio, confessio et oratio. Silentium claustrale
 nec sit mutum, nec loquax. Non mutum sit in auribus
 5 Domini sabaoth^a, sed semper dicat: *Auribus percipe*
verba oris mei^b, et: *Voce mea ad Dominum clamavi*^c, quia
 tacenti Moysi dictum est: *Quid clamas ad me*^d? Illa
 enim vox penetrat viscera misericordiae Dei nostri quam
 solus et totus spiritus in imis visceribus ingemiscens iactu
 10 validissimo ad tertium emittit coelum. Unde Apostolus,

125 scopanda T || 132 ad¹ om. A

XVIII, tit. om. T claustralium om. A || 4 mutum sit T A || 6 verba :
 vocem T A oris : oras. a corr. T orationis meae A

z. Cf. Lc 24, 36 ; Jn 20, 19 || a. Cf. II Chr. 15, 5 || b. Cf. Ex. 12, 7 ||
 c. Cf. Ps. 101, 19

a. Cf. Jac. 5, 4 || b. Ps. 16, 1 (Vg. : percipe orationem meam) || c.
 Ps. 141, 1 || d. Ex. 14, 15

1. « Sicut vita sine sanitate... sic propositum religionis sine puritate,
 umbra sine veritate, species sine pulchritudine, membra sine vegetatione ;
 ut itaque cadaver exsanguis et emortuum est corpus sine anima, sic religio
 sine munditia » (*De Puritate*, p. 190, 3-7).

2. S'adressant à ses moines, Pierre de Celle les exhortait ainsi : « Vos,
 fratres carissimi, conventum facite, sed conventum apostolorum, sed con-

jusqu'au ciel, la constance et la persévérance dans le bien
 qui soutiennent les parois, la pureté et la propreté qui en
 balayant le cloître rejettent tout le superflu¹, l'humilité
 qui répand des jonchées sous les pieds, l'obéissance qui
 garde l'entrée et la sortie, la charité qui met en ordre
 toute la communauté², la foi qui anime, l'espérance qui
 recrée. Là où est tenue cette discipline et où l'ordre n'est
 pas dérangé, crois-moi, Jésus se trouve au milieu de ses
 disciples³ ; en leur donnant la paix, il entre et sort avec
 eux ; et il est la paix pour celui qui entre dans cette disci-
 pline et pour celui qui en sort pour la vie éternelle^a.
 Que cela soit écrit avec le sang de l'Agneau sur les lin-
 teaux des maisons^b des cloîtres, pour la génération
 future^c.

CHAPITRE XVIII

Le silence des cloîtres

Je recommence encore à recommander plus au long ce
 que j'estime plus aimable ou même nécessaire à la vie
 religieuse, comme le silence, la lecture, la confession et
 l'oraison. Le silence claustral, qu'il ne soit ni muet ni
 bavard. Qu'il ne soit pas muet aux oreilles du Seigneur
 Sabaoth^a, mais qu'il dise toujours : « Prête l'oreille aux
 paroles de ma bouche^b » ; et : « Par ma parole j'ai crié
 vers le Seigneur^c », car à Moïse qui se taisait, il fut dit :
 « Pourquoi cries-tu vers moi^d ? » Elle pénètre en effet
 jusqu'aux entrailles de miséricorde de notre Dieu, cette
 parole que l'esprit, seul et tout entier, gémissant au plus
 profond des entrailles, lance d'un trait puissant vers
 le troisième ciel. Aussi l'Apôtre dit-il, en parlant du Sei-

ventum sanctorum, sed conventum virtutum ; non ventum, sed conven-
 tum. Ventum facit, qui seminat inter fratres discordias ; conventum facit,
 qui discordes pacificat. Ventum facit qui murmurat ; conventum facit qui
 omnia patienter tolerat... » (*Serm. in medio Quadrag.* 2 : col. 698 D).

3. « (Anima) intrat et exit ad imperium regis, intrans domum aeterni-
 tatis, exiens ad atrium immortalitatis » (*De Panibus*, 12 : col. 986 A-B).

Pierre de Celle.

- de Domino : *Qui in diebus carnis suae preces supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere a morte, cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia*^e. Tale silentium habet tintinnabula in extremitate sacerdotalis indumenti cum malis punicis^f, quia sollicitus de exitu vitae huius orat refectionem et rotunditatem vitae aeternae¹. Rursum non sit loquax, quia in multiloquio non deerit peccatum^g, et lingua in udo constituta, si movetur sine sustentaculo timoris Dei, vix evadit lubricum, vix non incurrit lapsum. Non ergo valvas labiorum aperiat, nisi forte in sabbato aut in kalendis, de requie futura et gaudiis sanctorum commemorans². Sub tali silentio crescite et multiplicamini^h, sancta desideria, pax cordis et tranquillitas cum vera munditia, quia ventosa et vana loquacitas, mixta cum gelu et pruina verborum seminantium discordias, ficum et vineam et teneras arbores scandalizando cito et frequenter exurit³. Sigillum autem silentii sub signaculi sui obumbratione nutrit semen bonum et ad proventum facit venire.
- 30 Inde est quod in apocalypsi liber qui est in dextera sedentis super thronum scriptus intus et foris septem sigillis

^e 13 est om. TA || 19 evadit : invadi a corr. T || 22 requie : reliquiae a. corr. T || 28 post silentii add. si A sui om. A post obumbratione add. sit A

^f e. Hébr. 5, 7 || f. Cf. Ex. 39, 23-24 || g. Prov. 10, 19 || h. Cf. Gen. 1, 22 ; 8, 17 ; 9, 7

1. Comme S. GRÉGOIRE (*Reg. Past.*, II, 4 : PL 77, 31-32), Pierre de Celle choisit ce détail du vêtement des prêtres pour caractériser le double aspect du silence — privation de paroles dans l'expression du désir intérieur — et en fait l'application aux entretiens de la dernière Cène : « Bonum verbum, immo bonum vinum, (dominus) discipulis, in horam discessionis, in horam ultimae refectionis et confabulationis retinuit. Videntur mihi tintinnabula quae in extremis sacerdotalis ponuntur, ut cum introierit pontifex... procul audiantur, illum praeclarissimum et saluberrimum sermonem praenuntiare, quem cum apostolis suis habuit Iesus in ultimo sacrosanctae coenae. Erant quoque inter mala punica ista tintinnabula, quia sermo iste et de praesenti

gneur : « Lui qui aux jours de sa chair, offrant, avec un grand cri et des larmes, des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, fut exaucé pour sa dignité^e ». Un tel silence porte des clochettes à l'extrémité du vêtement sacerdotal, jointes aux grenades^f, car, soucieux de la sortie de cette vie, il implore le réconfort et le cercle (parfait) de la vie éternelle¹. D'autre part, qu'il ne soit pas bavard, car « dans l'abondance de paroles, le péché ne manquera pas^g », et si on la remue sans le soutien de la crainte de Dieu, la langue, placée dans un lieu humide, évite difficilement la pente glissante, échappe difficilement à la chute. Qu'elle n'ouvre donc pas la porte des lèvres, sauf peut-être au jour du sabbat et aux kalendes pour évoquer le repos futur et les joies des saints². Sous un tel silence, croissez et multipliez-vous^h, saints désirs, paix du cœur et tranquillité, avec la vraie pureté, car le bavardage, gonflé de vent et vain, auquel se mêlent la glace et la gelée des paroles qui sèment les discordes, brûle rapidement et fréquemment, par le scandale, le figuier et la vigne, et les jeunes arbres³. Au contraire, le sceau du silence, sous l'ombre de ses scellés, nourrit la bonne semence et la fait venir à maturité.

Voilà pourquoi dans l'Apocalypse le livre placé à la droite de celui qui est assis sur le trône, écrit à l'intérieur

justificatione et de futura commonet glorificatione. Sunt mala punica, deorsum ad pedes tunicae per circuitum, ut habeat anima tua coenam aeterni convivii. Sunt tintinnabula inter mala punica ut doctrinam suscipiat nunc illuminantem per gratiam, et postea illustrantem per gloriam » (*De Panibus*, 1 : col. 933 D). Cf. *De Tab. Moysi*, p. 166, 13-24. — Par le terme de *rotunditas* qu'il faudrait traduire littéralement « rondeur » ou « sphéricité », les anciens exprimaient l'idée de perfection (cf. par exemple S. AUGUSTIN, *De Genesi ad litt.*, II, 15, 31 : PL 34, 276. Voir d'autres références dans le *The-saurus Linguae latinae*, t. 4, p. 127).

2. Sur la nature et la fréquence de ces entretiens, J. LECLERCQ, « La ré-creation et le colloque dans la tradition monastique », dans *RAM* 48 (1967), p. 1-17.

3. Deux fois, Pierre a parlé de la langue, de sa forme (« Attende formam linguae ; lata est, plana, rotunda, longa et acuta », *Serm. de Pent.* 4 : col. 806 C) et de son pouvoir parfois dangereux (« O lingua, si Spiritu sancto impleta fueris, organum Dei eris ; si serpentino infecta veneno discordias inter fratres seminaveris », *ibid.*, 2 : col. 798 C-D).

- signatur¹¹. In manu enim Dei sumus et nos et sermones nostri¹, clausi septem signaculis quousque aperiat os nostrum agnus qui occisus est^k et habet clavem quae aperit et nemo claudit. Unde Paulus vincitus : *Sed verbum Dei non est alligatum*¹. Claudit et nemo aperit^m. Unde in eadem apocalipsi : *Signa quae locuta sunt septem tonitrua, et noli ea scribere*ⁿ; et in Daniele : *Clausi sunt sermones*^o.
- 1125 A Liber iste scriptus est intus et foris, ne labiis tacitis
40 iniquitatem mediteris in cubili tuo^p, id est in cordis secreto². Signatus est signaculis, ne egrediatur verbum otiosum, quia de omni verbo otioso redditori sumus rationem^q. Ne vanum; sicut illi qui vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum^r. Ne dolosum, quia dolosi
45 vasa pessima sunt^s. Ne mendax, quia perdes omnes qui loquuntur mendacium^t. Ne malum, unde : *Omnis sermo malus de ore vestro non procedat*^u. Ne scismaticum aut haereticum aut murmuriosum, quia Dathan et Abiron
50 vivi absorti sunt^v, et murmurantes perierunt ab exterminatore^w. Ad ultimum, ne blasphemum, quod non remittetur neque in hoc saeculo neque in futuro^x.
- 1125 B Sunt quoque septem³ sigilla quibus signatur liber silentii claustralis : ratio tranquillitatis, ratio professionis, ratio tenendae pacis, ratio componendi affectus et motus

32 enim om. TA || 38¹ et¹ om. TA || 41 post est add. septem TA || 44 dolosi : fraudulentum TA || 51 neque¹ : nec A || 54 componendi a. corr. T

i. Cf. Apoc. 5, 1 || j. Cf. Sag. 7, 16 || k. Cf. Apoc. 5, 12 || l. II Tim. 2, 9 || m. Cf. Apoc. 3, 7 || n. Apoc. 10, 4 || o. Cant. 12, 9 || p. Cf. Ps. 35, 5 || q. Cf. Matth. 12, 36 || r. Cf. Ps. 11, 3 || s. Cf. Is. 32, 7 || t. Cf. Ps. 5, 7 || u. Éphés. 4, 29 (Vg. : ex ore) || v. Cf. Nombr. 16, 32-33 || w. Cf. I Cor. 10, 10 || x. Cf. Matth. 12, 31-32

1. Le symbole des sept sceaux de l'Apocalypse est ailleurs appliqué à la Vierge Marie (*Serm. de Assumpt.* 3 : col. 852 C), et celui des clés aux sept sacrements, car ils donnent accès au Royaume des Cieux : « Principallior tamen et dignior inter caeteras est illa clavis David quae claudit et nemo

et à l'extérieur, est scellé de sept sceaux¹¹. Nous sommes en effet, nous et nos paroles, dans la main de Dieu¹, clos de sept sceaux, jusqu'à ce que l'Agneau qui a été tué^k nous ouvre la bouche, lui qui a la clé qui ouvre, et personne ne ferme — d'où ce mot de Paul prisonnier : « Mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée¹ » —, qui ferme, et personne n'ouvre^m. Aussi est-il dit dans la même Apocalypse : « Scelle ce qu'on dit les sept tonnerres et ne l'écris pasⁿ »; et dans Daniel : « Les paroles ont été closes^o ». Ce livre est écrit à l'intérieur et à l'extérieur, de peur que, même en gardant le silence de tes lèvres, tu ne médites l'iniquité dans ta chambre^p, c'est-à-dire dans le secret de ton cœur². Il est scellé de sceaux de peur que ne sorte une parole oiseuse, car nous rendrons compte de toute parole oiseuse^q; ou une parole vaine, comme ceux-là qui disent des choses vaines à leur prochain^r; ou une parole trompeuse, car les trompeurs sont pleins de ruse^s; ou une parole mensongère, car tu feras périr tous ceux qui disent des mensonges^t; ou une parole mauvaise : « Qu'aucune parole mauvaise ne sorte de votre bouche^u »; ou une parole schismatique ou hérétique, ou une parole de murmure, car Dathan et Abiron ont été engloutis vivants^v, et les murmureurs ont péri sous les coups de l'Exterminateur^w; ni enfin une parole de blasphème, laquelle ne sera remise ni dans ce siècle ni dans le siècle futur^x.

De plus, les sceaux qui scellent le livre du silence claustral sont au nombre de sept³ : la raison de la tranquillité, la raison de la profession, la raison de la paix à garder, la raison des sentiments et des mouvements du cœur à

aperit, aperit et nemo claudit, videlicet Eucharistia... » (*Serm. in Coena* 2 : col. 742 D). Et dans le V^e *Sermon sur la Cène* ce même sacrement de l'Eucharistie est comparé au livre « écrit à l'intérieur et à l'extérieur » : « Scriptus est intus et foris : foris est sacramentum visibile, intus virtus et veritas invisibilis » (col. 760 A-B).

2. « Quod est cubiculum tuum nisi conscientiae secretum ? Quod ostium nisi os tuum ? » (*De Consc.*, p. 194, 30-32).

3. D'autres emplois du nombre 7 sont mentionnés dans le *De Panibus*, 14 (col. 992 D - 993 A).

55 cordis¹, ratio subtrahendi se a saecularibus negotiis, ratio
 scrutandae legis Dei, ratio contemplationis. Ubi enim
 silentii repagula infringuntur, turbatur tranquillitas, pro-
 fessio solvitur, pax confunditur, affectus et motus cordis
 tanquam mari moto undae undis contunduntur. Qui
 60 saecularibus implicatur, aeternis et coelestibus exiit;
 qui sophisticis et rethoricis deceptionibus occupatur,
 legem Dei non meditatatur; qui garrulitate² et vana loqua-
 citate detinetur, ad Deum mente non erigitur. Salva igitur
 65 aperiatur. His signaculis liber silentii clausus non solvitur,
 1125 C nisi agnus solverit qui occisus est, quod est ut usque ad
 mortem servetur ista silentii censura³. Solvitur autem ab
 agno, qui *dignus est accipere virtutem*, ut sit rex virtutum;
 et *divinitatem*, ut sit Patri consubstantialis secundum
 70 aeternam generationem; et *sapientiam*⁴, quae loquitur:
*Ego ex ore altissimi prodivi*⁵; et *fortitudinem*⁶, ut sit fortis
 et potens in praelio⁷; et *gloriam et honorem*⁸, quia eum
 qui modico ab angelis minoratus est gloria et honore
 coronavit Pater⁹; et *benedictionem*¹⁰, qui accepit bene-
 75 dictionem a Domino¹¹ et est super omnia Deus bene-
 dictus¹². Ad haec agnus aperit ora mutorum¹³ et resolvit
 1125 D signacula, ut sapientiam in misterio absconditam loqua-
 mur¹⁴ et dicamus de Christo: *Bene omnia fecit: et surdos
 fecit audire et mutos loqui*¹⁵.

55 se om. T A || 59 undae om. A || 62 garrulitate: rultate a. corr.
 C || 67 solvetur T A || 72 quia eum: qui eum a. corr. C || 75-76 benedictus
 Deus T A || 77 misterio: ministerio T || 78 et¹: ut A || de: cum a. corr. T

y. Apoc. 5, 12 || z. Sir. 24, 3 || a. Cf. Ps. 23, 8 || b. Cf. Hébr. 2, 9 ||
 c. Cf. Ps. 23, 5 || d. Rom. 9, 5 || e. Cf. Sag. 10, 21 || f. Cf. I Cor. 2, 7 ||
 g. Mc 7, 37

1. Sur les rapports des *affectus* et des *motus cordis* (et corporis), cf. *Epist. IX*,
 1 (col. 543 B-C).

2. En commentant le *Psaume* 118, 15, S. AUGUSTIN a expliqué l'origine
 et le sens du terme *garrulitas*: « Exercitatio intelligatur ingenii cum quadam
 delectatione disputationis... Solent enim garruli vocari loquaces » (*Enarr.*
 in Ps. 118, VI, 4: PL 37, 1515). — De même que Pierre de Celle refuse

régler¹, la raison du devoir de se soustraire aux affaires
 du monde, la raison de la loi de Dieu à scruter, la raison
 de la contemplation. En effet, là où sont brisés les ver-
 rous du silence, la tranquillité est troublée, la profession
 est rompue, la paix est brouillée, les sentiments et les
 mouvements du cœur s'entrechoquent comme les vagues
 contre les vagues par une mer agitée. Celui qui est impli-
 qué dans les affaires du monde est dépouillé des biens
 éternels et célestes; celui qui est accaparé par les trom-
 peries de la sophistique et de la rhétorique ne médite pas
 la loi de Dieu; celui qui est retenu par le caquetage² et
 le vain bavardage ne s'élève pas en esprit vers Dieu. Que
 ces scellés soient donc maintenus jusqu'à ce que l'Agneau
 les brise et ouvre nos lèvres. Fermé sous ces scellés, le
 livre du silence n'est pas ouvert tant que l'Agneau qui a
 été tué ne l'ouvre pas, ce qui signifie que cette rigueur
 du silence³ doit être maintenue jusqu'à la mort. Mais il
 est ouvert par l'Agneau qui « est digne de recevoir la
 puissance » en tant que Roi des Armées; « et la divinité »,
 en tant que consubstantiel au Père selon la génération
 éternelle; « et la sagesse »⁴, qui dit: « Moi je suis sortie
 de la bouche du Très-Haut⁵ »; « et la force »⁶, en tant
 que fort et puissant dans le combat⁷; « et la gloire et
 l'honneur »⁸, car lui qui a été abaissé un peu au-dessous
 des anges, le Père l'a couronné de gloire et d'honneur⁹;
 « et la bénédiction »¹⁰, lui qui a reçu la bénédiction du Sei-
 gneur¹¹ et qui est au-dessus de tout, Dieu béni¹². C'est
 pour cela que l'Agneau ouvre la bouche des muets¹³ et
 brise les scellés: pour que nous proclamions la sagesse
 cachée dans le mystère¹⁴, et que nous disions du Christ:
 « Il a bien fait toutes choses: il a fait entendre les sourds
 et parler les muets »¹⁵.

une « lectio vana et garrula » (19, 19), S. HILDEGARDE tient pour peu de
 profit ce caquetage à l'Office: « Garrulitates in divino officio coram Deo
 quasi pro minimo habentur » (*Explanatio Regulae S. Benedicti*, PL 197,
 1058 B).

3. S. GRÉGOIRE a employé plusieurs fois l'expression *censura silentii*:
Moral., 7, 59 (PL 75, 800 D); *Hom. in Ezech.*, I, 11, 3 (PL 76, 907 A) et
Reg. Past., III, 14 (PL 77, 73 A).

80 In libro itaque signato, id est in silentio, legamus, et quod sub sigillo clauditur, tanquam sublato lapide ab ore putei ab Iacob^h, vel a Domini sepulcro ab angeloⁱ, inspicimus, et de aquis istis bibamus. Bonum est ergo claustrale silentium.

< XIX > De lectione.

Huic silentio concathenanda est lectio, et quasi debent anuli infigi in ansulis cortinarum in templo Domini^{a 1}.

Lectio autem est pascua uberrima in qua animalia pusilla cum magnis^b assidue pascendo praeparant holocausta Domino medullata, cum intra se ruminantes dulcissimos divinae scripturae flores, nil aliud corde et ore continent². Purgat siquidem interiora nostra ossibus mortuorum et morticinis amputandarum cogitationum assidua et intenta cum devotione lectio. Etiam si non sequetur fructus intelligentiae et scientiae ex lectione, tamen ad hoc esset utile semper legere, ut mens nostra occupata excusaretur a superveniente et contumaciter se ingerente vana et superflua cogitatione³. *Dum venio*, ait Apostolus ad Timotheum, *attende lectioni*^c; et : *Beatus vir qui meditatur in lege Domini die ac nocte*^d; et : *Semper sint vectes*

82 angelis T A

XIX, tit. om. T || 1 concatenata A || 2 in ansulis : tribus anulis C domini : Dei A || 4 post magnis exp. intra se ruminantes C || 6 scripturae : paginae C qui vel scripturae add. sup. l. || 14 attende : intende a. corr. C

h. Cf. Gen. 29, 8, 10 || i. Cf. Matth. 23, 2

a. Cf. Ex. 26, 4-6 || b. Cf. Ps. 103, 25 || c. I Tim. 4, 13 || d. Ps. 1, 1-2 (Vg. : meditabitur)

1. Cf. S. GRÉGOIRE, *Reg. Past.*, II, 11 (PL 77, 48 C - 50 B).

2. Dans un Sermon synodal, Pierre compare l'Évangile à un champ de délices, où l'on admire les fleurs que sont les miracles, où l'on cueille les fruits que sont les sacrements, où l'on se désaltère aux rivages de la Sagesse, où l'on goûte la douceur des herbes (*Serm. Syn.* 89, col. 909 D - 910 A ;

Lisons donc dans le livre scellé, c'est-à-dire dans le silence, et ce qui est enfermé sous le sceau, regardons-le attentivement, comme Jacob soulevait la pierre de l'entrée du puits^h, ou l'ange celle du sépulcre du Seigneurⁱ, et buvons de ces eaux-là. Voilà pourquoi le silence claustral est bon.

CHAPITRE XIX

La lecture

A ce silence il faut enchaîner la lecture et il faut, pour ainsi dire, fixer les anneaux dans les crochets des courties du temple du Seigneur^{a 1}.

Or la lecture est le pâturage très riche où les animaux, petits et grands^b, en broutant assidûment, préparent au Seigneur des holocaustes remplis de moelle, lorsque par la rumination intérieure des très douces fleurs de la divine Écriture, ils ne retiennent rien d'autre dans leur cœur et dans leur bouche². A la vérité, la lecture assidue et attentive faite avec dévotion débarrasse notre intérieur des ossements des morts et de la charogne des pensées qui doivent être retranchées. Et même si de cette lecture ne s'ensuivait pas un fruit d'intelligence et de science, il serait cependant utile de toujours lire, pour que notre esprit occupé échappe à la pensée vaine et superflue qui survient et cherche avec obstination à s'introduire en nous³. « En attendant que je vienne, dit l'Apôtre à Timothée, applique-toi à la lecture^c »; et : « Heureux l'homme qui médite sur la loi du Seigneur jour et nuit^d »;

cf. *De Afflictione et lectione*, p. 235, 14-16), et à un moine de Clairvaux il conseille de lire la sainte Écriture comme l'abeille qui butine sur les fleurs : « Lege tanquam apis et reconde in alveolo memoriae suavissimi odoris flores, castitatis liliam, olivam caritatis, patientiae rosam, uvas spiritualium charismatum » (*Epist.* III, 12 : col. 487 A). La rumination des Écritures est semblablement recommandée dans le *Commentaire sur Ruth* : « Rimemus aut potius ruminemus usque ad medullam caritatis et inveniemus sensum moralitatis » (° 43 v B). Sur ce thème traditionnel, cf. J. LECLERCQ, *L'amour des lettres*, p. 72, et « Études sur le vocabulaire... », p. 137-138).

3. Cf. *Reg. Ben.*, 48, 1.

archae in anulis^e; et : Semper inveniat te diabolus occupatum¹. Non enim spiritus immundus intrat domum, nisi quam vacantem invenerit^f.

- 1126 B Ne vero lectio sit vana et garrula, sed quieta et sigillo
20 meditationis impressa, dicitur in apocalipsi : *Et cum aperuisset agnus unum de septem sigillis, audiivi unum de quatuor animalibus tanquam vocem tonitruui dicens : Veni et vide*^g, id est lege. Evangelium Mathaei, qui est unum de quatuor animalibus, sic incipit : *Liber generationis Iesu Christi*^h. Quid est ergo sic inchoare evangelium, nisi dicere : Veni et vide in hoc libro misterium a saeculis absconditumⁱ, per generationem Christi revelatum et ostensum²? Veni et vide Verbum incarnatum, quod hactenus sub sigillo divinitatis apud Patrem latuerat clausum.
30 *Et ecce equus albus*, Christus de Spiritu sancto conceptus
1126 C et sine peccato de virgine natus³, et qui sedebat super illum
habebat arcum, ex divina et humana natura intensum contra diabolium; et *data est illi corona*, ut sit rex angelorum qui fuerat rex iudaeorum. *Et exivit ad locum calvariae*,
35 *vincens per patientiam, ut vinceret per potentiam*. Huic incumbens lectioni efficitur *equus albus*, dum sicut columba volitat super rivos aquarum^j, et quasi grex tonsarum ascendit de lavacro^k, induens novum hominem qui secundum Deum creatus est in iustitia et sanctitate
40 veritatis¹. Intellectus quoque, qui sedet super equum

18 invenerit vacantem T A || 21 de³ : ex T A || 27-28 ostensum et revelatum T A || 28-29 sub sigillo divinitatis hactenus T A || 33 illi : ei A || 34 fuerat : fuit a. corr. C ad : in A

e. Cf. Ex. 37, 14 || f. Cf. Matth. 12, 44 || g. Apoc. 6, 1-2 (Vg. Et vidi quod aperisset... et audiivi unum... dicentem tanquam vocem tonitruui : veni et vide) || h. Matth. 1, 1 || i. Cf. Col. 1, 26 || j. Cf. Sir. 39, 17 || k. Cf. Cant. 4, 2 || l. Cf. Ephés. 4, 24

1. S. Jérôme donnait ces conseils à Rusticus : « Nunquam de manu et oculis tuis recedat liber... Nec vacet mens tua variis perturbationibus... Facito aliquid operis ut te semper diabolus inveniat occupatum » (Eplst. 125, 11 : PL 22, 1078).

et : « Que toujours les barres de l'arche soient dans les anneaux^e »; et : « Que toujours le diable te trouve occupé¹ ». L'esprit immonde, en effet, n'entre dans la maison que s'il la trouve vide^f.

Toutefois, que la lecture ne soit pas vaine et bavarde, mais paisible et marquée du sceau de la méditation ; cela est dit dans l'Apocalypse : « Et lorsque l'Agneau eut ouvert le premier des sept sceaux, j'entendis le premier des quatre animaux qui disait comme d'une voix de tonnerre : Viens et vois^g », c'est-à-dire, lis. L'évangile de Matthieu, qui est le premier des quatre animaux, commence ainsi : « Livre de la génération de Jésus-Christ^h ». Qu'est-ce donc que commencer ainsi l'Évangile, sinon dire : Viens, et vois dans ce livre le mystère caché depuis des sièclesⁱ, révélé et montré par la génération du Christ²? Viens, et vois le Verbe incarné, qui jusque-là était caché auprès du Père, enfermé sous le sceau de la divinité. « Et voici un cheval blanc », le Christ conçu du Saint-Esprit et, sans péché, né de la Vierge³, « et celui qui le montait avait un arc » tendu contre le diable de par sa nature divine et humaine. « Et une couronne lui fut donnée » pour qu'il soit le roi des anges, lui qui avait été le roi des juifs. « Et il sortit » vers l'emplacement du Calvaire, « vainqueur » par la patience, « pour vaincre » par la puissance. Celui qui s'applique à cette lecture devient un « cheval blanc », et en même temps, comme la colombe, il vole çà et là au-dessus des cours d'eau^j, et comme un troupeau de brebis tondues, il remonte du lavoir^k, revêtu de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité¹. L'intelligence aussi,

2. RICHARD DE SAINT-VICTOR (*In Apoc.*, II, 4 : PL 196, 765 A-B) compare S. Matthieu au troisième animal parce qu'il commence son Évangile en parlant de l'humanité du Christ.

3. L'interprétation de ce verset de l'Apocalypse était en particulier celle d'ALCUIN : « Per equum album Christi humanitas designatur sine peccati offuscatione » (*In Apoc.*, IV, 6, 1 : PL 100, 1123 C).

4. Ce rapprochement du verset du Cantique (4, 2) avec la nouvelle création réalisée par le baptême se rencontre chez S. AMBROISE (*De Mysteriis*, 7, 38 : PL 16, 401 A ; *Exp. Psalm. 118*, 16, 23 : CSEL 64, p. 365-366) et chez S. AUGUSTIN (*De Doctrina christiana*, 2, 6 : PL 34, 38-39).

album et praeest omnibus sensibus, habet *arcum*, sanctam scripturam, quae modo intenditur, modo distenditur. Intenditur dum minatur poenam, distenditur dum promittit veniam¹. *Et data est ei corona* : iam rasam coronam
 1126 D
 45 gestamus in capite², sed gloriam et bonam conscientiam quaeramus in mente. Et corona est in capite, assidua lectio cum intenta devotione. Unde Salomon : *Liga eam in corde tuo iugiter, et circumda illam gutturi tuo*^m, ut sit *torques collo tuo*ⁿ. Qui meditatur in lege, coronam habet
 50 in capite. Qui loquitur de lege, exultationes Dei in gutture^o. Qui subicitur legi, torques in collo³.

< XX > De confessione.

Surgendum autem de lectione ad confessionem, ubi te accusas de praevaricatione mandatorum Dei, vel de negligentia, vel de ignorantia, vel de infirmitate⁴. Non autem debet esse crassa et supina confessio claustralium sicut

48 illam : eam T A ut : et A || 49 colli a corr. C || 50 de lege e corr. C exaltationes T A

XX, 2 excuses a. corr. C

m. Prov. 6, 21 || n. Prov. 1, 9 || o. Cf. Ps. 149, 6

1. L'arc est le symbole de la Sainte Écriture chez S. AUGUSTIN (*Enarr. in Ps.*, 7, 14 : PL 36, 106) et chez ALCUIN : « Per arcum vero vetus et novum Testamentum exprimitur, ex quo tot prodeunt jacula, quot sunt Testamentorum eloquia » (*op. cit.*). Pour Pierre de Celle il symbolise aussi l'attitude de l'âme devant le péché : « Tendis (arcum) cum delinquis ; distendis cum confiteris » (*In Ruth*, f° 60 r B) ou l'aspect relatif du jeûne : « Est (abstinentia) sicut arcus qui nec semper intenditur, ne deficiat ; nec semper remittitur, ne officium suum perdat » (*Serm. in Capite Ieiunii*, 2 : col. 681 C-D).

2. « Profert (lectio) coronam auream de capite suo et capiti amatori sui imponit » (*De Afflictione et lect.*, p. 235, 2-3). — Sur les différentes significations de la couronne portée par les prêtres, cf. *Serm. in Nativ. S. Joannis Bapt.*, 1 (col. 810 D - 812 A) et *Serm. Syn.* 85 (col. 895 C). — On lit dans une notice du xvii^e siècle décrivant les armoiries du monastère et de quelques abbés de Saint-Remi : « Pierre le Vénérable ou de Celle en 1163 portait pour grand seel l'image d'un Prelat nud teste... et du revers une teste rasée et couronnée comme d'un moine » (ms. Paris B. N. lat. 12693, f° 11).

3. Seul un attachement continué à la Sainte Écriture, exprimé par ce

qui monte le « cheval blanc » et commande à tous les sens, a un « arc », la sainte Écriture, qui est parfois tendue, parfois détendue. Elle est tendue lorsqu'elle menace d'un châtiment, détendue lorsqu'elle promet le pardon¹. « Et une couronne lui fut donnée. » Déjà nous portons sur la tête une tonsure en couronne², mais cherchons dans notre esprit la gloire et une bonne conscience. Et la « couronne » sur la tête, c'est la lecture assidue faite avec une intense dévotion. Aussi Salomon dit-il : « Attache-la toujours dans ton cœur, et fixe-la autour de ta gorge^m, pour qu'elle soit « un collier à ton couⁿ ». Celui qui médite sur la Loi a une couronne sur la tête. Celui qui parle de la Loi a les louanges de Dieu dans la gorge^o. Celui qui est soumis à la Loi a un collier au cou³.

CHAPITRE XX

La confession

Il faut ensuite te lever de la lecture et aller à la confession pour t'y accuser de la violation des commandements de Dieu, ou de ta négligence, ou de ton ignorance, ou de ta faiblesse⁴. Or la confession des cloîtres ne doit pas être grossière et nonchalante comme celle des hommes du

texte des *Proverbes* (6, 21), peut mériter de recevoir la récompense promise par le Seigneur lui-même : « Quid cum Rege saeculorum immortalis invisibili facies, immo quid ab eo accipies ? Regnum profecto et diadema regni in capite tuo. Erit denique et torques in collo tuo » (*De Cons.*, p. 197, 25-27). Cf. *Epist.* III, 12 (col. 487 A) et *Serm. Syn.* 86 (col. 899 D).

4. S. AUGUSTIN attribue deux causes au péché : l'ignorance et la fragilité (*ignorantia et infirmitas* ; cf. *Enchiridion*, 22 : PL 40, 271 ; *Cont. Faust.*, 22, 78 : PL 42, 451 ; *De Pecc. meritis et remissione*, I, 39, 70 : PL 44, 152 ; *ibid.*, II, 17, 26 : col. 167). Comme S. GRÉGOIRE, « (Peccatum) aut ignorantia aut infirmitate aut studio perpetratur », *Moral.*, 25, 28 : PL 76, 339 A, THOMAS DE FROIDMONT (Ps. BERNARD, *Liber de modo bene vivendi, ad sororem*, ch. 26, *de Peccato* : PL 184, 1246 C) et JULIEN DE VÉZELAY (« infirmitate, ignorantia atque industria », *Sermon XII*, Pour la Pentecôte : SC 192, p. 254-256) distinguent trois manières de commettre le péché. PIERRE DE CELLE qui en reconnaît ici quatre, n'en retient que deux dans un *Sermon Synodal* (« per ignorantiam vel negligentiam » n. 93 : col. 919 D).

- 5 saecularium hominum ¹. Confessio est aqua non turbida, non feculenta, non bituminosa, sed clara, pura et munda, purificans tanquam secunda baptismatis regeneratione illos qui non custodierunt vestimenta sua alba sicut nix ^a de lavacro sanctificationis ².
- 10 Est itaque confessio, alia ante iudicem, alia ad dominum, alia ad patrem ³. Ante iudicem reus, ad dominum servus, ad patrem filius. Reus quaerat advocatum, servus flagellum, filius amicum. Reus agat de reconciliatione, servus de propitiatione, filius de pace. Munera offerat reus,
 15 obsequia servus, seipsum filius. Reus macerationem, servus correptionem, filius salutarem oblationem. Reus
 1127 B prosternat se ante ianuam, servus ante ostium, filius intret cubiculum. Grandia et enormia scelera confiteatur reus, servus peccata, filius delicta. Dicat reus : *Noli me*
 20 *condemnare* ^b ; dicat servus : *Miserere mei, Deus* ^c ; dicat filius : *Pater peccavi* ^d, sed *parce mihi* ^e. Qui recedendo de filio factus fuerat servus, de servo reus, fiat redeundo de reo servus, et de servo filius, ut quibus passibus abierat in regionem dissimilitudinis, eisdem revertatur ad similitu-

6 feculenta : virulenta A || 10 Dominum : Deum a. corr. C

a. Cf. Matth. 17, 2 || b. Job 10, 2 || c. Ps. 50, 3 || d. Lc 15, 18 || e. Job 7, 16

1. Pierre écrit dans une lettre aux Chartreux du Mont-Dieu : « Plane supina et crassa negligentia imputanda est singulis, nisi sint omnia munda, quibus et copia aquarum redundat... Postquam vero vasa vacua ab ambitione emundaveritis confessione et scripturarum meditatione, implete aqua... » (*Epist. V*, 11 : col. 467 C). Cette négligence, que l'on peut rencontrer dans l'amitié (« ... si data occasione crassa et supina negligentia negaverit de amico refluere vel ab amico recipere saltem litterale refrigerium », *Epist. V*, 20 : col. 572 D), le Seigneur l'a éprouvée de la part des hommes lors de sa Nativité : « ... crassa et supina negligentia est negligere Dominum, negligere Redemptorem et liberatorem suum » (*Serm. in Nativ. Dom.* 4 : col. 667 A). La confession « grossière et nonchalante » est celle de ceux qui, invités à s'accuser, déclarent n'avoir rien à dire qui puisse se rapporter au Sacrement (cf. *Epist. V*, 20 précédemment citée : col. 573 A).

siècle ¹. La confession est une eau ni trouble, ni tourbeuse, ni bitumineuse, mais claire, pure et propre, purifiant comme par une seconde régénération baptismale ceux qui n'ont pas gardé leurs vêtements blancs comme la neige ² depuis le bain de la sanctification ².

C'est pourquoi autre est la confession faite devant le juge, autre celle adressée au Seigneur, autre celle adressée au Père ³. Devant le juge, il y a un coupable ; tourné vers le Seigneur, il y a un esclave ; tourné vers le Père, il y a un fils. Le coupable cherchera un avocat, l'esclave un fouet, le fils un ami. Le coupable parlera de réconciliation, l'esclave d'expiation, le fils de paix. Le coupable offrira des présents, l'esclave des services, le fils s'offrira lui-même. L'esclave (fera) une œuvre de pénitence, l'esclave un acte de redressement, le fils une offrande salutaire. Le coupable se prosternera devant le portail, l'esclave devant la porte, le fils entrera dans la chambre. Le coupable confessera de grands et énormes crimes ; l'esclave, des péchés ; le fils, des délits. Le coupable dira : « Ne me condamne pas ^b » ; l'esclave dira : « Aie pitié de moi, ô Dieu ^c » ; le fils dira : « Père, j'ai péché ^d, mais épargne-moi ^e ». Celui qui, en s'éloignant, de fils était devenu un esclave, d'esclave un coupable ; en revenant, de coupable il deviendra esclave, et d'esclave fils, si bien que par les mêmes pas qui l'avaient éloigné dans la région de dissimilitude, il retour-

2. L'expression de *lavacro sanctificationis* rappelle le *per lavacrum regenerationis* de S. Paul (*Tite* 3, 5). Cf. RICHARD DE SAINT-VICTOR : *Lavacro confessionis* (*L'Édit d'Alexandre*, éd. J. Chatillon - W. Tulloch, Desclée 1951, p. 46, 19 et *Les Trois Processions*, *ibid.*, p. 64, 4). — Sur la confession considérée par Pierre de Celle comme second baptême, cf. J. LECLERCQ, *La Spir.*, p. 123. — PIERRE DE BLOIS choisit une image voisine : « Devota confessio est tanquam potio salutaris... » (*Liber de Confessione sacramentali* : PL 207, 1078 C) et S. BERNARD compare l'âme purifiée par le sacrement aux vêtements lavés et blanchis (*Serm. in Resurr.*, 2, 10 : PL 183, 207 B ; EC V, p. 100).

3. Dans le *De Puritate* la distinction entre esclave, disciple, fils et ami est établie selon le rapport de chacun avec la Loi : « Sub lege... servus ; in lege discipulus ; ad legem filius ; cum lege amicus » (p. 186, 30 s.). PIERRE DE BLOIS parle de la confession des parfaits, des pénitents et des réprouvés (*op. cit.* : PL 207, 1081 A).

25 *dinem patris*¹. Et quia deformata fuerat peccando ymago et similitudo Dei in anima, per confessionem sigillum quaerat reformationis.

Unde iam secundum sigillum aperiat agnus in confessione : *Audivi secundum animal dicens : Veni et vide*².
 30 Secundum animal est Marchus, qui tanquam leo rugit in
 1127 C deserto, praecipue agens de Domini praedicatione et resurrectione³. Et bene confessio comparatur deserto, quia non solum a saecularibus, sed etiam a regularibus potius deseritur quam frequentatur³. In hoc deserto
 35 rugiebat peccator ille qui dicebat : *Nimis rugiebam a gemitu cordis mei*⁴. Et exivit alius equus rufus, allegorice Christus, qui albus est in nativitate, rufus in passione⁴.

25 peccando fuerat T A || 30 Marchus : Mathaeus T || 34 frequentatur T A || 35 rugiebam nimis A || 37 post nativitate add. et A

f. Apoc. 6, 3-4 || g. Ps. 37, 9

1. L'expression *regio dissimilitudinis*, que PLOTIN (*Enn.*, I, VIII, 13, 16-17) a empruntée à PLATON (*Polit.* 273 d) et que l'on rencontre en particulier chez S. AUGUSTIN (*Conf.*, VII, 10, 16 : PL 32, 742), connu un grand succès au XII^e siècle grâce à GUILLAUME DE SAINT-THIERRY (cf. J.-M. DÉCHANET, « Guillaume et Plotin », dans *Revue du Moyen Age latin* 2, 1946, p. 242-247) et S. BERNARD (cf. J.-M. DÉCHANET, « Aux sources de la pensée philosophique de S. Bernard », dans *Anal. S. O. C.* 9, 1953, p. 69-72). — En plus de cette citation-ci (cf. R. JAVELET, *Image et ressemblance au XII^e siècle*, de S. Anselme à Alain de Lille, Paris 1967, p. 241, n. 15), Pierre de Celle emploie la formule deux autres fois, dans une lettre à l'abbé de Villers-en-Brabant (*Epist.* VII, 5 : col. 587 B) et dans le II^e Sermon pour la fête de Ste Marie-Madeleine (col. 826 A), toujours en faisant allusion à la parabole de l'Enfant prodigue et en affirmant que la cause de cette dissemblance est le péché. Cf. P. COURCELLE, « Treize textes nouveaux sur la 'région de dissemblance' (PLATON, *Politique*, 273 d) », dans *Revue des Études Augustiniennes* 16 (1970), p. 271-281, et « La 'région de dissemblance' dans la tradition néo-platonisante », dans *Recherches sur les Confessions de S. Augustin*, Paris 1968², p. 405-440. — On notera un rapprochement de terminologie entre ce texte du *De Disciplina* et un passage d'un Sermon d'ÆLRED DE RIEVAUX (*Serm. de Oneribus*, 7 : PL 195, 391 A-C) où l'on voit que *recedere a Deo* est synonyme d'égarement dans la région de dissemblance et où il est montré comment l'âme, bien qu'égarée dans cette région lointaine, garde l'image de Dieu, déformée cependant par le péché (cf. A. HALLIER, *Un éducateur monastique, Ælred de Rievaulx*, Paris 1959, p. 36-39). Cette doctrine, exposée par S. AUGUSTIN (*De Trinitate*, XIV, 19-25 : PL 42, 1050-1056),

nera vers la similitude du Père¹. Et puisque par le péché l'image et la similitude de Dieu avaient été déformées dans l'âme, il recherchera par la confession le sceau de sa restauration.

Que l'Agneau ouvre donc maintenant, dans la confession, le second sceau : « J'entendis le second animal qui disait : Viens et vois² ». Le second animal, c'est Marc, qui comme un lion rugit dans le désert, lui qui parle spécialement de la prédication et de la résurrection du Seigneur³. Et il est bien de comparer la confession à un désert, car ce ne sont pas seulement les séculiers, mais même les réguliers, qui la désertent plus qu'ils ne la fréquentent³. C'est dans ce désert que rugissait ce pécheur qui disait : « Je rugissais profondément dans le gémissement de mon cœur⁴ ». « Et il sortit un autre cheval, rouge ». Allégoriquement, c'est le Christ, lui qui est blanc dans sa nativité, rouge dans sa passion⁴. Mais morale-

est semblablement enseignée par S. Bernard (cf. E. GILSON, *La théologie mystique de saint Bernard*, Paris 1934, p. 120-122).

2. Cf. RICHARD DE SAINT-VICTOR : « Primum animal in hac visione simile leoni Marcus exstitit qui in principio Evangelii sui de resurrectione Christi mentionem fecit » (*In Apoc.*, II, 4 : PL 196, 761 B).

3. Dans le *De Scientia*, Pierre de Celle donne quatre raisons de la désaffection pour le sacrement de pénitence : la honte, la crainte, la présomption et le désespoir. Elles sont comme des glaives qui amputent ermites et cloîtrés et les empêchent de s'approcher des eaux de la sanctification (p. 221, 33-227, 1).

4. L'exégèse qui considère le Christ, blanc dans sa nativité en raison de son innocence, et rouge dans sa Passion puisqu'il a lavé nos péchés par son sang, se rencontre dans deux Commentaires sur le Cantique : celui de ROBERT DE TOMBELAINÉ publié sous le nom de S. Grégoire le Grand (*In Cant.*, 5, 15 ; PL 79, 522 A-B) et celui de BÈDE LE VÉNÉRABLE (*In Cant.*, 4, 22 : PL 91, 1161 C-D). Pierre, qui écrit aux Chartreux du Mont-Dieu à propos du Christ : « Rubet... purpureo colore propter passionem ; ... albet unica nube propter innocentiae integritatem et peccati immunitatem » (*Epist.* V, 11 : col. 468 D), développe sa pensée dans le *De Panibus* en commentant d'abord le texte de Zacharie 1, 8 : « Zacharias propheta vidit... virum ascendentem super equum rufum... Mystice igitur vir qui ascendit super equum, Christus est qui corpus assumpsit humanum... Imo equus iste rufus est, quia factus in agonia prolixius orabat... », puis celui de l'Apocalypse 6, 4 : « ... qui sedebat super equum, totum quidem album propter immunitatem culpae, sed et rufum propter afflictionem poenae » (*De Panibus*, 23 : col. 1030 C - 1031 B). Cf. *Serm. Syn.* 88 (col. 908 A-B).

Pierre de Celle.

Moraliter vero rubore confunditur qui sua enormia scelera confitetur, et efficitur rufus sanguinis conspersione
 40 qui erubescit de sua corruptione. Unde Apostolus : *Quem fructum, inquit, habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis* ^h ? *Equus rufus est, qui portat suam confusionem,*
 1127 D *dicens : Non sum dignus ego peccator levare oculos meos ad coelum* ^l; et : *Non sum dignus ut intres sub tectum*
 45 *meum* ^j; et : *Iram Domini portabo* ^k quia merui; et : *Qui sedebat super illum, scilicet timor Domini, datum est illi ut sumeret pacem de terra.* Unde Dominus : *Non veni pacem mittere in terra, sed gladium* ^l. Unde et huic *datus est gladius magnus.* Gladius iste magnus devorat carnes ^m et
 50 inebriatus est in coelo ⁿ, et maledictus qui prohibet gladium suum a sanguine ^o, id est qui non amputat per confessionem peccata quae fiunt ex carne et sanguine. De quibus dicitur : *Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt* ^p.

1128 A Gladius confessionis *vivus est et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, pertingens usque ad divisionem animae et spiritus, compagum quoque et medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis* ^q. Et quis vim confessionis exprimere sic potuit ? Quis naturam eius et formam
 60 sic depinxit ? *Vivus, inquit, est sermo. Ubi est morticinum confessionis ? Ubi simulacrum mortuum quod os habet et non loquitur manus habet non Iacob sed Esau, videlicet pilosas* ^r et non planas ^s ? *Pedes, et non ambulat* ^s ? *Sicut homo mortuus non est homo, et fides mortua non est*
 65 *fides, sic confessio simulata non est confessio, sed confu-*

41 habuistis inquit T A || 48 in terra om. A || 50 gladium sup. ras. T || 53-54 non possidebunt : possidere non possunt T A post non possidebunt (possidere non possunt T A) add. tit. de vera confessione T de vera confessione et eius efficacia A (cf. cap. 21, l. 1) || 58 et intentionum om. C (sed cf. cap. XXI, l. 19) || 59 sic add. sup. l. T || 60 vivus-sermo rep. C || 62 post pilosas add. sed T A || 65 sed confusio om. T A

h. Rom. 6, 21 || i. Cf. Lc 18, 13 || j. Matth. 8, 8 || k. Mich. 7, 9 ||

ment celui qui est rouge de confusion, c'est celui qui confesse ses énormes crimes ; et celui qui devient rouge par l'aspersion du sang, c'est celui qui rougit de sa propre corruption. Aussi l'Apôtre dit-il : « Quel fruit tiriez-vous alors de ces choses dont vous rougissez maintenant ^h ? » Le cheval rouge, c'est celui qui porte sa confusion en disant : « Je ne suis pas digne, moi pêcheur, de lever les yeux vers le ciel ^l » ; et : « Je ne suis pas digne que tu entres sous mon toit ^j » ; et : « Je porterai la colère du Seigneur ^k », parce que je l'ai méritée. Et « à celui qui le montait —, c'est-à-dire à la crainte du Seigneur — il fut donné d'enlever la paix de la terre. » D'où ces paroles du Seigneur : « Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais le glaive ^l ». Aussi « lui fut-il donné un grand glaive ». Ce grand glaive se repaît de chair ^m et s'enivre dans le ciel ⁿ; et maudit soit celui qui éloigne du sang son glaive ^o, c'est-à-dire celui qui ne retranche pas par la confession les péchés qui viennent de la chair et du sang, dont il est dit : « La chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu ^p ».

Le glaive de la confession « est vivant, efficace et plus pénétrant qu'aucun glaive à deux tranchants, atteignant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles, démêlant les pensées et les intentions du cœur ^q ». Et qui a pu ainsi exprimer la force de la confession ? Qui a dépeint ainsi sa nature et sa forme ? « Vivante est la parole », est-il dit. Où est le cadavre de la confession ? Où est ce spectre de mort, qui a une bouche et qui ne parle pas, qui a les mains, non pas de Jacob, mais d'Ésäu, c'est-à-dire couvertes de poils ^r, et non pas lisses ^s ? Il a des pieds, et il ne marche pas ^s ? De même qu'un homme mort n'est pas un homme et que la foi morte n'est pas la foi, ainsi la confession simulée n'est pas confession mais confusion. Que « vivante » soit donc la

l. Matth. 10, 34 || m. Cf. Deut. 32, 42 || n. Cf. Is. 34, 5 || o. Cf. Jér. 48, 10 || p. I Cor. 15, 50 || q. Hébr. 4, 12 || r. Cf. Gen. 27, 11 || s. Cf. Ps. 113, 12-15

1. Cf. Serm. in Adventu, 1 (col. 640 B).

1128 B sio¹. Vivus ergo sit confessionis sermo, ut de corde vitali et labiis veracibus procedat, non de sepulcro cadaveris mortui quod patet et fetet.

Addit : *Et penetrabilior omni gladio ancipiti*. Grammatica, dialectica et rethorica gladii sunt quibus inter se pugnant clerici, et sunt satis penetrativi in doctrinis et regulis suis². Sed sermo Dei et sermo confessionis *penetrabilior est omni gladio ancipiti*, qui quaerit vitare damnum et adquirere lucrum³, cum non solum penetrat interiora
75 hominis, sed etiam perforat intestina suggestionum diaboli, et portas confringit inferni. Et quomodo ? *Pertingens usque ad divisionem animae et spiritus*, id est sensualitatis et rationis.

< XXI > De vera confessione.

Nichil enim omittit vera confessio, quin accuset omnes excessus et sensualitatis et superioris rationis. Nam aliud
1128 C est peccare ex sensualitate, quam habemus communem cum pecore, aliud ex ratione, quam habemus specialem
5 ex humanitate, et forte communem cum angelo ex

. 66 post ut exp. et C || 68 patet : putet A || 71 satis sunt T A || 74 post penetrat add. in T A || 75 intestina : interiora C || 77 divisionem : finem T A
XXI, tit. antea scrips. T A (cf. cap. 20, l. 54) || 1 enim : namque T A ||
4 pecore : peccore (peccare a. corr.) T peccato A

1. S. BERNARD (*Serm. de Diversis*, 40, 6 : PL 183, 651 A ; EC VI-I, p. 239-240), RICHARD DE SAINT-VICTOR (*L'Édit d'Alexandre*, éd. Chatillon-Tulloch, p. 24, 8-10) et PIERRE DE BLOIS (« Nam a mortuo tanquam ab eo qui non est, perit confessio », *Liber de Confessione* : PL 207, 1080 A) insistent semblablement sur la sincérité et la vérité de la confession.

2. Le *trivium* constituait un terrain d'élection pour les joutes oratoires des *clerici*, c'est-à-dire des étudiants lettrés (par opposition aux *laici* ou *idiotae*). Au XII^e siècle le terme *clerici* désignait l'état juridique et social des étudiants (*scholares*) qui, bien qu'engagés officiellement dans l'organisme ecclésiastique, ne recevaient cependant aucun ordre, pas même mineur (G. PARÉ, A. BRUNET, P. TREMBLAY, *La Renaissance du XII^e siècle. Les écoles et l'Enseignement*, Paris-Ottawa, 1933, p. 60-61. Cf. Y. CONGAR, « Clercs et laïcs au point de vue de la culture au Moyen Age », dans *Studia mediaevalia et mariologica P. Carolo Bailic... dedita*, Roma 1971, p. 312.

parole de la confession¹, en sorte qu'elle procède d'un cœur vivant et de lèvres sincères, et non pas du sépulcre d'un corps mort, que l'on a ouvert et qui empest.

Il ajoute : « Et plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants ». La grammaire, la dialectique et la rhétorique sont les glaives avec lesquels les clercs se battent entre eux — et Dieu sait s'ils sont pénétrants dans leurs doctrines et leurs règles² ! Mais la parole de Dieu, comme la parole de la confession, est « plus pénétrante qu'aucun glaive à deux tranchants », elle qui cherche à éviter un dommage et à acquérir un gain³ lorsque non seulement elle pénètre à l'intérieur de l'homme, mais qu'elle perfore aussi les plus intimes suggestions du diable et qu'elle brise les portes de l'enfer. Et comment ? « En atteignant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit », c'est-à-dire de la sensualité et de la raison.

CHAPITRE XXI

La véritable confession

La véritable confession, en effet, n'omet rien ; bien plus, elle accuse tous les excès, et de la sensualité et de la raison supérieure. Car c'est une chose de pécher par cette sensualité que nous avons en commun avec les animaux ; une autre de pécher par cette raison que nous

Suivant la recommandation de S. PIERRE DAMIEN (*De perfectione monachorum*, 2 : *de monachis qui grammaticam discere gestiunt* : PL 145, 306) les moines se tiendront souvent à l'écart des disputes qui pourraient les opposer aux clercs (cf. P. DELHAYE, « L'organisation scolaire au XII^e siècle », dans *Traditio* 5 (1947), p. 211-214 et 226 ; J. LECLERCQ, *L'amour des lettres*, p. 191-195). WALTER DANIEL, le biographe d'Ælfred de Rievaulx, se fait l'écho de la doctrine de son abbé lorsqu'il dit à la fin d'un sermon : « Notre Maître, le Christ, ne nous a pas enseigné dans son école la grammaire, la rhétorique, la dialectique, mais l'humilité, la douceur et la justice » (cité par A. HALLIER, *Un éducateur monastique...*, p. 97).

3. « Qui captat lucrum, evitare debet damnum ; damnum vero enorme sustinuit genus humanum cum Adam et Eva sumpserunt pomum » (*Serm. de S. Nicolao* : col. 880 C ; cf. *Serm. Syn.* 90 : col. 912 B). Cf. S. GRÉGOIRE, *Hom. in Ev.* 20, 8 (PL 76, 1164 A).

divina dispensatione. Peccata ex sensualitate sunt illa quae fiunt ex fragilitate et surreptione, quibus minor debetur poena et poenitentia. Peccata ex ratione, quae fiunt ex deliberatione vel ex ambitione, quibus acrior
 10 imminet vindicta¹. Subiungit : *Compagum quoque et medullarum*. Compago quidem animae et spiritus est illud confinium rationis et sensualitatis in quo vix discernitur cuius sorti cedat, rationis an sensualitatis. Unde Apostolus : *Non intelligo quod operor*², quia in confinio illo
 15 *caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus*
 1128 D *carnem*^b, id est sensualitatem². Hoc quoque confinium vivus sermo debet determinare, et usque ad interiores medullas peccata insequi et explorare. Ad extremum subdit : *Discretor cogitationum et intentionum cordis*. Evolvendae sunt cogitationes et rimandae intentiones in confessione, ut nec minima peccati unguia evadat, quin in Dei sacrificium veniat³. Fit enim in confessione criminale, veniale. Sed quia paucorum est discernere noctem et noctem⁴, id est inter veniale et criminale, quia multa reputantur venialia quae sunt criminalia, secundum intentionem peccatoris, exprimenda est in confessione non solum actio, nec solum cogitatio, sed etiam ipsa intentio, quae totum corpus, id est opus, facit lucidum aut tene-

6 peccata om. A || 11 quidem : quaedam T A est animae et spiritus T est om. A || 15 post spiritus : eras. et illud consignum rationis et sensualitatis ipsorumque vix conf *** C || 16 post est add. adversus T A || 17 vivus : unius T || 23 quia om. A || 28 corpus id est om. A

a. Rom. 7, 15 || b. Gal. 5, 17

1. Cf. *De Afflictione et lectione*, p. 232, 9-20.

2. « Sensualitas... mater est carnalium desideriorum » (*Serm. in fest. S. Benedicti* : col. 704 C).

3. La division établie par le pénitent entre les moelles de sa conscience est symbolisée par la fente que l'on observe sur le sabot de certains animaux et que mentionne le Lévitique : « Omne quod habet divisam unguam... » (*Lév. 11, 3* ; cf. *Deut. 14, 8*).

avons en propre, de par notre humanité, et que peut-être nous avons en commun avec l'ange de par la divine disposition. Les péchés de sensualité, ce sont ceux qui arrivent par faiblesse ou par surprise, et pour lesquels sont requises une peine et une pénitence moindres. Les péchés de raison sont ceux qui arrivent par délibération ou ambition, auxquels est attachée une punition plus grave¹. Et il ajoute : « Des jointures et des moelles ». La jointure de l'âme et de l'esprit, c'est en effet cette frontière commune à la raison et à la sensualité où il est difficile de discerner à qui le sort échoit, de la raison ou de la sensualité. Aussi l'Apôtre dit-il : « Je ne comprends pas ce que je fais² », car, sur cette frontière, « la chair combat contre l'esprit et l'esprit contre la chair^b », c'est-à-dire contre la sensualité². Cette frontière, la parole vivante doit aussi la déterminer et, jusqu'aux moelles les plus intérieures, poursuivre les péchés et les dépister. Il dit pour terminer : « Démêlant les pensées et les intentions du cœur ». Il faut, dans la confession, expliciter les pensées et fouiller les intentions, pour que n'échappe pas même le plus petit ongle de péché qui viendrait à s'introduire dans le sacrifice de Dieu³. Il y a en effet dans la confession ce qui est criminel et ce qui est véniel. Mais puisque peu de personnes savent distinguer la nuit et la nuit⁴, c'est-à-dire entre ce qui est véniel et ce qui est criminel — on estime en effet souvent véniel ce qui en raison de l'intention du pécheur est criminel —, il faut exprimer en confession, non seulement l'action, non seulement la pensée, mais aussi l'intention elle-même qui rend tout le corps, c'est-à-dire toute l'œuvre, lumi-

4. L'expression *discernere noctem et noctem*, qui rappelle celle de S. AUGUSTIN (« ... disputas ut dividamus inter intelligibilia et sensibilia tanquam inter diem et noctem », *Conf. XIII, 17, 22* : PL 32, 854), désigne chez RICHARD DE SAINT-VICTOR le deuxième des cinq degrés de la *discretio* : « Inter noctem et noctem iudicat, qui a malis pejora, a peioribus pessima discernere non ignorat » (*De Statu interioris hominis post lapsum*, I, 26 : PL 196, 1135 A-B). NICOLAS DE CLAIRVAUX, dans une lettre à Pierre de Celle, emploie une formule semblable : « Divident inter aquas et aquas, videlicet inter puritatem spiritualis intelligentiae et sensualitatem infimae et infirmae carnalitatis » (*Epist. 63* ; PL 202, 491 C). Cf. le verset « A nocte noctem segregans » de l'hymne *Aeternae rerum conditor* des Laudes du Dimanche.

1129 A brosum ^c. Et hic est gladius magnus qui datus est sedenti
30 super equum rufum ^d, cuius etiam acies dissecat penitus
et discindit squamas antiqui Leviathan, quarum una uni
sic iungitur, ut nec spiraculum incedat per eas ^{e 1}.

< XXII > De oratione.

Serpentinis igitur exuviis in confessione exutus ², et
aquis Iordanis cum Naaman leproso lotus ^a, et cum puero
David secundo unctus ^b, in oratione manus ad Deum et
oculos levet, ut et praeterita deleantur et a futuris cavea-
5 tur. His enim quasi duabus columnis fulcitur domus ora-
tionis, si Dei ira donetur et gratia concedatur. Utrumque
facit oratio : et extinguit iram et implorat gratiam. Est
enim oratio alia laboriosa, alia devota. Laboriosa extinguit
1129 B iram ; devota provocat gratiam. Neutra tamen sine altera
10 veniat ad thronum gratiae, sed Iacob utramque ducat, et
contubernio suo astringat Liam et Rachel ^c, id est labo-
riosam orationem et devotam ³. Una nocte cubat cum Lia,

29 est ¹ om. T A || 31 uni una a. corr. C

XXII, 1 serpentis a. corr. C || 2 iordanis e corr. C || 3 manus ad Deum :
ad Deum manus T ad Dominum manus A || 4 ut om. T et ¹ om. A || 5
enim om. A || 6 si - donetur : si ira Dei deleatur A || 7 gratiam : veniam C ||
7-8 est - devota om. C || 10 utrumque C || 11 constringat A post Liam
add. id est T || 12 lia : liat a. corr. T

c. Cf. Matth. 6, 22-23 || d. Cf. Apoc. 6, 4 || e. Cf. Job 41, 6-7

a. Cf. IV Rois 5, 14 || b. Cf. I Sam. 16, 13 ; II Sam. 5, 3 || c. Cf. Gen. 29,
21-30, 24

1. En cas de doute et de difficulté à déterminer la culpabilité d'un acte, c'est au *praelatus* qu'il faut confier « le glaive de la distinction » : « Salomon, id est praelatus cui quaestio ista defertur, gladio discretionis, cuius sit quisque motus spiritus an carnis, perfecte discernit, et adjudicare mortuum sensualitati, vivum rationi » (*Serm. de Resurr.* 6 : col. 782 A).

2. « Videamus ergo quomodo his serpentinis spoliatus sacerdos exuviis, pelles acquirat Salomonis... » (*Serm. Syn.* 87 : col. 902 C). C'est par la confession et la pénitence que le lépreux (*leprosus criminali peccato* : *ibid.* col. 903 D) sera purifié. Cf. *Epist.* VIII, 13 (col. 536 B).

3. Les Pères ont traditionnellement considéré Marthe et Marie comme les symboles de la vie active et de la vie contemplative (cf. A. CSANYI, « Optima

neuse ou ténébreuse ^c. Et c'est ce grand glaive qui fut donné à celui qui est assis sur le cheval rouge ^d ; son tranchant pénètre profondément et sépare les écailles de l'antique Léviathan, tellement unies l'une à l'autre que pas même un souffle ne passe entre elle ^{e 1}.

CHAPITRE XXII

L'oraison

Ainsi donc, débarrassé des dépouilles du serpent dans la confession ², lavé avec Naaman le lépreux dans les eaux du Jourdain ^a, et oint une deuxième fois avec David enfant ^b, le cloître lèvera les mains et les yeux vers le Seigneur dans l'oraison : ainsi le passé sera effacé et l'avenir préservé. La maison de la prière est, en effet, comme soutenue par ces deux colonnes, si Dieu abandonne sa colère et accorde sa grâce. L'oraison fait l'un et l'autre : elle éteint la colère et elle implore la grâce. Car il y a une oraison laborieuse, une autre dévote. L'oraison laborieuse éteint la colère, l'oraison dévote appelle la grâce. Toutefois l'une ne s'approche pas du trône de la grâce sans l'autre ; Jacob les épouse toutes les deux et par des relations intimes, il s'unit Lia et Rachel ^c, c'est-à-dire l'oraison laborieuse et l'oraison dévote ³. Une nuit il

pars », dans *Studia Monastica* 2, 1960, p. 5-79). Le même thème est développé à propos de Lia et de Rachel par S. AUGUSTIN (« Lia interpretatur laborans, Rachel autem visum principium », *Contra Faustum*, 22, 52-58 : PL 42, 432-437 ; cf. *De Consensu Evang.*, 1, 8 : PL 34, 1046) et S. GRÉGOIRE (*Moral.*, 6, 61 : PL 75, 764 C : « Lia quippe interpretatur laboriosa, Rachel vero ovis vel visum principium... Beatus autem Jacob Rachel quidem concupierat, sed in nocte accepit Liam... », *Hom. in Ezech.*, II, 2, 10 : PL 76, 954 B-C ; *Epist.* I, 5 : PL 77, 449 B ; cf. D. BUTLER, *Western Mysticism*, London 1927, p. 247-248). — Ont suivi cette interprétation S. ISIDORE DE SÉVILLE (*Differentiarum liber*, 2, 132 : PL 83, 90 D-91 A ; *Sententiae Differentiarum de activa vita atque contemplativa*, 27-28 : *ibid.*, col. 1246 C), S. BERNARD (*In Cant.*, 9, 8 : PL 183, 818 C ; *EC* I, p. 47 ; *Liber Sententiarum*, 101 : PL 184, 1147 C), GUERRIC D'IGNY (*Serm. in Assumpt.* 4, 4 : SC 202, p. 468 ; PL 185, 200 A, THOMAS DE FROIDMONT (Ps. BERNARD, *Liber de modo bene vivendi* 53, 126-127 : PL 184, 1277 B-C) et ADAM DE PERSEIGNE (*Lettre V*,

altera forte cum Rachel. Ex utraque nascitur soboles : plures ex Lia, cariores ex Rachel. Et isti et illi reputantur
 15 in semine et numero patriarcharum, quia secundum Liam, qui plus laborat plus mercedis accipiet, et secundum Rachel, ei qui non operatur merces imputatur, non secundum meritum vel debitum, sed secundum gratiam ^d 1. Cum itaque mentem praevenit gratia, grata et devota
 20 dicitur oratio, et est ymber matutinus ^e. Laboriosa est quando cor longe est ab homine, et Deus a corde ^f. Longe
 1129 C vero est cor ab homine, sive occupatum sit in curis superfluis, sive tepefactum a fervore religionis, sive immersum carnalibus desideriis. Deus quoque longe est a corde, cum
 25 subtrahit gratiam, cum differt praesentiam, cum exercet postulantis patientiam. Laboriosa est de qua Petrus ait : *Praeceptor, per totam noctem laborantes, nichil cepimus* ^g. Et de qua Iob : *Effodiunt sibi mortem quasi thesauros, et cum invenerint gaudent* ^h. Et iterum Iob : *Clamo et non*
 30 *exaudis me* ⁱ. Et sponsa in canticis : *In lectulo meo per noctes quaesivi quem diligit anima mea* ^j, etc. Et in psalmo : *Distulisti christum tuum* ^k. Devota est cum cito occurrit
 1129 D gratia, cum mentem praeoccupat, cum adest antequam

14 plures : proles A¹ || 19 mentem : mercedem T A¹ meritum A² mercedem Migne et devota om. C || 21 post Deus exp. ab homine C || 22 est om. A || 26 patientiam e corr. C || 27 laborantes : laboravimus A post laborantes add. et A || 30 exaudis a. corr. C || 30-31 per noctes quaesivi : quaesivi per noctem T A

d. Cf. Rom. 4, 4 || e. Cf. Joël 2, 23 || f. Cf. Is. 29, 13 ; Matth. 15, 8 || g. Lc 5, 5 || h. Cf. Job 3, 21-22 || i. Job 30, 20 || j. Cant. 3, 1 || k. Ps. 88, 39

45 : SC 66, p. 112). RICHARD DE SAINT-VICTOR conserve l'étymologie donnée par S. JÉRÔME (*Liber de nominibus hebraicis*, 13 et 15 : PL 23, 781 et 783), mais en précise la signification : « Rachel doctrina veritatis, Lia disciplina virtutis. Rachel studium sapientiae, Lia desiderium iustitiae » (*Benjamin minor*, 1 : PL 196, 1 B) et voit dans les deux épouses de Jacob les symboles de la ratio et de l'affectio (*ibid.*, 3-5 : col. 3-5). — Si Pierre de Celle connaît l'interprétation traditionnelle (« Patrum frequentissimos tractatus exponere, quid Rachel, quid Lia significent, contemplativam scilicet et activam vitam, studiosus lector pene nullus ignorat », *In Ruth* f° 41 v A), il la modifie dans

couche avec Lia ; une autre, peut-être, avec Rachel. De l'une et l'autre naissent des rejetons : de Lia, plus nombreux ; de Rachel, plus aimés. Les uns et les autres sont considérés comme de la race et du nombre des patriarches, car, dans la lignée de Lia, celui qui peine davantage reçoit plus de récompense, et dans la lignée de Rachel, à celui qui ne travaille pas, la récompense est imputée non d'après le mérite ou la dette, mais d'après la grâce ^d 1. C'est pourquoi, lorsque la grâce devance l'esprit, l'oraison est dite reconnaissante et dévote : c'est la pluie du matin ^e. Elle est laborieuse lorsque le cœur est loin de l'homme et Dieu loin du cœur ^f. Oui, le cœur est loin de l'homme s'il est absorbé par des soucis superflus, ou attiédi dans sa ferveur religieuse, ou immergé dans les désirs charnels. Dieu est loin du cœur aussi lorsqu'il soustrait la grâce, lorsqu'il diffère sa présence, lorsqu'il exerce la patience de qui supplie. L'oraison laborieuse, c'est celle dont Pierre dit : « Maître, ayant peiné toute la nuit, nous n'avons rien pris ^g ». Et celle dont Job dit : « Ils se déterrent la mort comme des trésors, et quand ils l'ont trouvée, ils sont dans la joie ^h ». Et Job encore : « Je crie, et tu ne m'exauces pas ⁱ ». Et l'épouse dans le Cantique : « J'ai cherché sur mon lit durant les nuits celui qu'aime mon âme ^j », etc. Et dans le psaume : « Tu as écarté ton christ ^k ». L'oraison est dévote lorsque la grâce arrive aussitôt, lorsqu'elle envahit l'esprit, lorsqu'elle

un Sermon de Apostolis où les deux filles de Laban symbolisent les deux degrés de participation aux récompenses du Royaume promises par le Seigneur aux Apôtres (col. 883 D - 884 C). On relève une autre mention du thème dans une lettre au Prieur de Clairvaux (éd. J. LECLERCQ, « Nouvelles Lettres... », dans *Studia Anselm.* 43, 1958, p. 168).

1. Dans le III^e Sermon pour l'Assomption, Lia et Rachel sont comme ici prises comme exemples pour illustrer les rapports du travail et de la récompense : « Lia Racheli sterilitatem (improperat), sed pulchritudine et quandoque fecunditate, juniores tempore antiquioribus praeferuntur, ne praelatio temporis derogat efficaciae sequentis virtutis ; parit quidem natura, sed sine merito ; parit gratia, sed cum merito, et praemio ubique pedibus gratiae natura substernitur, nec ad bonum remuneratorium nisi eadem duce praevia et comite erigitur » (col. 854 A). Et dans le chapitre 14 du *De Panibus* : « Meritorium appendit sapientia labores, praemiorum gratia rependit mercedem » (col. 991 A).

invocetur ^l, cum praestat supra quam petimus aut intel-
 35 ligimus ^m. Cum autem homo pulsaverit ad ianuam gratiae,
 dicens : *Oratio mea praeveniet te* ⁿ, et : *Praevenerunt oculi*
mei ad te diluculo ^o, tunc appellatur laboriosa et ymber
 serotinus. *Faciam*, inquit Dominus, *descendere ad vos*
 40 *ymbrem matutinum et serotinum* ^p, ut custodiam introitum
 et exitum vestrum ^q. Aliquando cum oraret Iesus in pas-
 sione, factus est sudor eius tanquam guttae sanguinis ^r.
 Frequenter etiam oravit cum omni tranquillitate, ut ibi :
 1130 A *Pater, clarifica filium tuum. Et venit vox de coelo, dicens :*
Et clarificavi et iterum clarificabo; et Dominus ad turbam :
 45 *Non propter me vox haec venit, sed propter vos* ^s; et ad
 Patrem : *Ego enim sciebam ab initio quia semper me*
 audis ^t.

Quisquis huic dominico se impresserit orationis sigillo,
 eiusdem boni magistri, sicut in aliis, sic etiam in hoc insti-
 50 _utuetur exemplo. Nam de eodem sic sequitur in apocalipsi :

< XXIII > Item de oratione.

Et cum aperuisset sigillum tertium, audivi tertium animal
dicens : Veni et vide. Et vidi; et ecce equus niger, et qui
sedebat super illum habebat stateram in manu sua ^a. Ter-
 tium animal est Lucas medicus et evangelista, qui conficit
 5 animae potiones ad sanandos omnes languores eius. Inci-
 pit autem ab oratione sic : *Fuit in diebus Herodis regis*
 1130 B *Iudaeae sacerdos quidam nomine Zacharias* ^b, etc. Et quia
 in visione Ezechielis in figura vituli representatur ^c, et

36 praevieniet me a. corr. sup. l. C || 37 diluculo ad te T || 49-50 insti-
 tuietueur exemplo : intuietueur exemplum A

XXIII, tit. om. A || 3 illum : eum TA || 5 eius languores TA

l. Cf. Is. 58, 9 || m. Cf. Éphés. 3, 20 || n. Ps. 87, 14 || o. Ps. 118,
 148 || p. Joël 2, 23 || q. Cf. Ps. 120, 8 || r. Cf. Lc 22, 44 || s. Jn 12,
 28, 30 (Vg. : clarifica nomen tuum. Venit ergo vox...) || t. Jn 11, 42 (Vg. :
 Ego autem)

est là avant qu'on ne l'appelle ^l, lorsqu'elle accorde au-
 delà de ce que nous demandons ou comprenons ^m. Mais
 lorsque quelqu'un a frappé à la porte de la grâce en
 disant : « Que ma prière te devance ⁿ », et : « Mes yeux
 vers toi ont devancé la pointe du jour ^o », alors on l'ap-
 pelle « laborieuse » et « pluie du soir ». « Je ferai, dit le
 Seigneur, descendre vers vous la pluie du matin et la pluie
 du soir ^p », afin de garder votre entrée et votre sortie ^q.
 Lorsque Jésus pria dans sa passion, sa sueur devint
 comme des gouttes de sang ^r. Mais fréquemment il pria
 en toute tranquillité, comme ici : « Père, glorifie ton fils ;
 et une voix vint du ciel, qui disait : Je l'ai déjà glorifié
 et je le glorifierai encore ». Et le Seigneur à la foule : « Ce
 n'est pas pour moi que cette voix est venue, mais pour
 vous ^s. » Puis au Père : « Moi, en effet, je savais dès le
 début que tu m'écoutes toujours ^t ».

Quiconque se sera marqué de ce sceau de l'oraison, de
 ce sceau du Seigneur, contemple en celui-là, aussi bien
 que dans les autres, l'exemple de ce même bon Maître.
 Voici en effet ce qui, à propos de lui encore, fait suite
 dans l'Apocalypse :

CHAPITRE XXIII

Encore sur l'oraison

« Et lorsqu'il eut ouvert le troisième sceau, j'entendis
 le troisième animal qui disait : Viens et vois ; et je vis.
 Et voici un cheval noir, et celui qui le montait avait une
 balance dans la main ^a. » Le troisième animal, c'est Luc,
 médecin et évangéliste, qui prépare pour l'âme des re-
 mède afin de guérir toutes ses maladies. Or il commence
 par ces paroles : « Aux jours d'Hérode, roi de Juda, il y
 eut un prêtre du nom de Zacharie ^b, etc. » ; et puisque
 dans la vision d'Ézéchiël il est représenté sous la figure
 d'un taureau ^c, et que le taureau est immolé à Dieu, il

a. Apoc. 6, 5 || b. Lc 1, 5 || c. Cf. Éz. 1, 10

vitulus Deo immolatur, bene *equus niger* dicitur propter
 10 crucis mortificationem, quam voce praedicavit et opere
 adimplevit. Christus autem, qui albus fuit in nativitate,
 rufus in passione, niger est in morte¹. Sed *stateram* crucis
 habet *in manu*, quia potestatem habet ponere animam
 suam, et potestatem habet sumere eam^d. Et appensa in
 15 *statera* ista culpa totius humani generis cum poena domi-
 nici corporis, pluris inventa est poena sua quam culpa
 nostra. Unde ipsa poena passionis Christi delevit reatum
 praevericationis primi parentis nostri et totius mundi.
 Ipsa quoque passio, quid aliud fuit quam eius oratio et
 20 nostra reconciliatio²? Equitat ergo Christus in equo
 1130 C nigro, cum exaltatus a terra^e suspenditur in crucis pati-
 bulo. Et nos claustrales, sive sacerdotes, imitemur oran-
 tem in cruce, levantes puras manus et oculos columbinos
 ad Deum, peccatorum nostrorum nigredinem confitentes
 25 et poenitendo mortem praevinentes³. Unde psalmista:
*Aethiopia praeveniet manus eius Deo*⁴. *Aethiopissa*⁴, deco-
 lorata a sole^g et super carbones denigrata^h carnis afflic-

9 post niger add. sup. l. etiam C || 11 adimplevit : complevit a. corr.
 C || 12 est om. C || 14 in add. sup. l. C || 15 totius om. TA || 18 nostri
 add. sup. l. C || 19 aliud : alius a. corr. C || 21 cum : nam A || 22-23 in
 cruce orantem TA

d. Cf. Jn 10, 18 || e. Cf. Jn 12, 32 || f. Ps. 67, 32 || g. Cf. Cant. 1, 5 ||
 h. Cf. Lam. 4, 8

1. Cf. RICHARD DE SAINT-VICTOR : « Secundum animal in hac visione
 simile vitulo, Lucas existit qui in principio Evangelii sui passionem Christi
 insinuavit » (*In Apoc.*, II, 5 : PL 196, 763 A). — Dans le *De Conscientia*,
 Pierre de Celle trace le portrait du Christ et développe le symbolisme des
 couleurs : « Verminum sive rubeum habet colorem in sanguine, nigrum in
 passione seu in morte, viride in resurrectione, hiacinthinum in ascensione,
 terrenum in conversione mortali, purpureum in vexatione assidui certaminis
 sive cum hominibus seu cum malignis spiritibus. Ecce colores. » (p. 206, 20-
 23). — On sait que les Irlandais comparaient la vie monastique à un mar-
 tyre qui pouvait être rouge, parce que sanglant, ou blanc, par la renoncia-
 tion au monde, ou vert par la pratique de très grandes austérités (cf. L. GOU-
 GAUD, « Les conceptions du martyre chez les Irlandais », dans *RB* 24, 1907,
 p. 360-373).

est question à juste titre d'un « cheval noir », en raison
 de la mortification de la croix qu'il a proclamée orale-
 ment et accomplie réellement. Le Christ, en effet, qui fut
 blanc dans sa nativité, rouge dans sa passion, est noir
 dans sa mort¹. Mais il a « dans la main la balance » de la
 croix, car il a le pouvoir de déposer son âme et le pouvoir
 de la reprendre^d. Et sur cette balance où fut mise en
 comparaison la faute de tout le genre humain avec la peine
 infligée au corps du Seigneur, on reconnut que sa peine
 l'emportait sur notre faute. Aussi cette peine de la passion
 du Christ effaça-t-elle la culpabilité de la prévarication
 de notre premier père et du monde entier. Et cette pas-
 sion, que fut-elle d'autre que son oraison et notre récon-
 ciliation²? Le Christ chevauche donc sur un « cheval
 noir » lorsque, élevé de terre^e, il est suspendu au gibet
 de la croix. Et nous, cloîtrés ou prêtres, imitons celui qui
 prie sur la croix, en levant vers Dieu des mains pures et
 des yeux de colombe, en confessant la noirceur de nos
 péchés et en avançant la mort par la pénitence³. Aussi
 le psalmiste dit-il : « L'Éthiopie sera la première à tendre
 les mains vers Dieu^f ». L'Éthiopienne, décolorée par le
 soleil^g et plus noircie que le charbon^h par l'affliction
 de la chair et la mortification de ses membres⁴, prie en

2. Dans le *1^{er} Sermon pour la Passion* (col. 727 B-C), le verset « Judica
 me, Deus, et discerne causam meam » (Ps. 42, 1) est appliqué au Christ qui
 demande à son Père de considérer le poids de sa Passion en regard de la faute
 d'Adam, la valeur du don accordé en face du péché commis. Cf. J. RIVIÈRE,
Le dogme de Rédemption au début du Moyen Age, Paris 1934, p. 407, n. 2.

3. « Pauperula illa quid retribuatur non habens, in faciem cadit et adoratur,
 tam corpore quam corde humiliato, tantummodo oculos ad Deum pudibun-
 dos, oculos columbae, non irreverenter sublevar, manus iungit et extendit,
 gratiam viri toto gestu et habitu loquitur » (*In Ruth*, fo 35 v A). Et dans
 une lettre aux Grandmontains : « Manus igitur illas vestras puras ab omni
 sanguine et crimine, et oculos columbinos ad fenestras coeli, per quas ad pro-
 pitiatorem et ad sancta sanctorum intrare soletis, levate » (*Epist.* III, 8 :
 col. 480 C).

4. Le thème de l'Éthiopienne, ou l'Égyptienne, brunie par le soleil comme
 l'Épouse du Cantique, symbole de l'âme noircie par le péché, est exposé à
 la fin d'un *Sermon Synodal* (n. 93 : col. 920 A) et dans le *De Panibus* (ch. 25 :
 col. 1037 B). Cf. aussi *Epist.* VIII, 9 (col. 535 A) ; VI, 14 (col. 598 D) ; VII,
 14 (col. 601 A) et *De Panibus*, 21 (col. 1020 A).

tione et membrorum suorum mortificatione, orat dicens :
*Averte faciem tuam a peccatis meis*¹; et : *Ossa mea sicut*
 30 *cremium aruerunt*; et : *Percussus sum ut foenum et aruit*
*cor meum*¹. Animae sic oranti loquitur sponsus in canticis :
 1130 D *Equitatu meo in curribus pharaonis assimilavi te, amica*
mea^k. Quasi equitabat Deus ante filios Israel equum
 nigrum, columnam nubis per diem, et equum rufum,
 35 columnam ignis per noctem¹. Currus autem pharaonis
 sunt equi fallaces ad salutem^m, qui discurrunt per univer-
 sum orbem : superbia, fallacia, gula, luxuria, suos equites
 deferentes in infernum. Sed equitatio Iesu salus, de quo
 dicitur : *Currus Dei decem millibus multiplex*ⁿ; et quibus
 40 loquitur psalmista : *Afferte Domino, filii Dei, id est angeli;*
afferte Domino filios arietum^o, id est christianos imitatores
 apostolorum et prophetarum.
 1131 A Qui sedet super equum nigrum habet *stateram in manu*
sua, in qua appendet quid debeat postulare de tempora-
 45 *libus et quid de aeternis*; quam assidue pro aeternis, quam
 moderate pro transitoriis. Inde est quod sequitur : *Et*
audivi tanquam vocem in medio quatuor animalium dicen-
tium : Bilibris tritici denario, et tres bilibres ordei denario
uno^p. Triticum aeterna designat, ordeum temporalia¹.

33 post Israel add. super A || 36 fallaces equi T A

i. Ps. 50, 11 || j. Ps. 101, 4-5 || k. Cant. 1, 8 || l. Ex. 13, 21 || m. Ps.
 32, 17 || n. Ps. 67, 18 || o. Ps. 28, 1 || p. Apoc. 6, 6 (Vg. : sine uno)

1. Le chapitre 11 du *De Panibus* (col. 977-982) est un commentaire *tam in numero quam in ordine* des cinq pains d'orge multipliés par le Seigneur (cf. *Jn* 6, 9), mais l'exposé le plus complet de la signification du blé et de l'orge se trouve au chapitre 18 (col. 1004 B - 1108 C) qui explique *Ézéchiël* 4, 9 : « Et tu sume tibi frumentum et hordeum... » Ce symbolisme peut d'ailleurs recevoir diverses interprétations. Si dans le *De Panibus* on peut lire : « Cum creatorem adorat quis in spiritu et veritate, habet frumentum; cum pro temporalibus servit Deo, hordeum » (chap. 18 : col. 1004 D; cf. col. 1008 B), il est expliqué dans le *Commentaire sur Ruth* : « Quid est ordeum? quid frumentum? Et ordeum quidem est cibus iumentorum vel servorum, frumento filius familias et pater familias vescuntur... Ordeum est quod prius metimus; vita vero aeterna, frumentum quod paterfamilias cum adoptivis

disant : « Détourne ta face de mes péchés¹ »; et : « Mes os se sont desséchés comme du bois sec¹ »; et : « J'ai été frappée comme le foin et mon cœur s'est desséché ». A l'âme qui prie ainsi, l'époux dans le Cantique dit : « O mon amie, je t'ai comparée à ma cavalerie parmi les chars du pharaon^k ». Dieu, pour ainsi parler, chevauchait devant les fils d'Israël sur un cheval noir — la colonne de nuée pendant le jour — et sur un cheval rouge — la colonne de feu pendant la nuit¹. Or les chars du pharaon, ce sont les chevaux trompeurs pour le salut^m, qui courent par toute la terre : l'orgueil, la tromperie, la gourmandise, la luxure, qui emportent leurs cavaliers en enfer. Mais la cavalerie de Jésus, c'est le salut dont il est dit : « Le char de Dieu, ce sont plus de dix milleⁿ ». C'est à eux que parle le psalmiste : « Apportez au Seigneur, enfants de Dieu — c'est-à-dire vous les anges —, apportez au Seigneur les petits des béliers^o » — c'est-à-dire les chrétiens, imitateurs des apôtres et des prophètes.

Celui qui monte le cheval noir a « une balance dans la main », avec laquelle il pèsera ce qu'il doit demander de biens temporels et de biens éternels : avec combien d'insistance pour les biens éternels, avec combien de modération pour les biens passagers. D'où ce qui suit : « Et j'entendis comme une voix au milieu des quatre animaux, qui disait : Une mesure de blé pour un denier et trois mesures d'orge pour un seul denier^p ». Le blé désigne les biens éternels, l'orge les biens temporels¹. L'oraison simple et

filii in aeternis tabernaculis in fine epulatur. Vel aliter : ordeum sunt opera carnis, frumentum cogitationes mentis... Prius igitur ordeum, id est saccularia metenda, deinde etiam frumentum... » (f° 50 r A). Au f° 33 r A : « Quae est ista messis ordei? In ordeo proculdubio sancti patres legem Moysi significatam dicunt ». Au f° 55 r A (à propos de *Ruth* 2, 17 : « Invenit ordei quasi ephi mensuram ») : « Quare ordei? Propter societatem carnis quae molestias et impedimenta multa suggerit corruptionis dum sub sole regnat vanitas mundi... ». Au f° 55 v B : « Corpus ordeum est, anima frumentum. Vel ordeum peccatores, frumentum iusti sunt ». — Au f° 50 r B : « Ordeum sunt opera bona, frumentum fructus operum... Hic ergo ordeum metimus cum bene operamur, ieiunantes, vigilantes, laborantes, legentes, psallentes, orantes, dantes eleemosinas, et huiusmodi. Frumentum autem, id est fructum bonorum, alio tempore recipiemus. »

Pierre de Celle.

50 Simplex et una oratio¹, id est bilibris tritici, pro vita aeterna. Unde : *Unam petii a Domino*^a. Multiplex et diversa, id est tres bilibres ordeï pro necessitatibus terreni subsidii. Unde : *De necessitatibus meis eripe me*^r, Domine. *Vinum et oleum ne laesis*^s, id est in Christo baptizatos et
 1131 B sancto chrismate perunctos, quod est oleum, et sanguine agni redemptos, quod est vinum, ne laesis ad damnationem². Et si praecipio ne laesis animam — sicut de Job dictum est : *Tu animam autem eius serva*^t —, tamen in pressura torculari, nolo ut parcat calcator uvae. In hac
 60 enim pressura Deus non parcens parcit fidelibus suis.

Haec de oratione. Deinde dicendum est de meditatione mortis.

< XXIV > De meditatione mortis.

Morte nichil certius, nichil incertius; nichil bonis appetibilius, nichil malis odiosius. Certus est occasus, incertus eventus³. His qui non sunt de mundo, conversationem

52 bilibres : livres a. corr. C || 53 post unde exp. et oleum C meis om. A || 58 autem anima TA || 59 torcularis A || 61 deinde om. A
 XXIV, 1 morte : porte a. corr. T || 2 occasus est TA

a. Ps. 26, 4 || r. Ps. 24, 17 (Vg. : erue me) || s. Apoc. 6, 6 || t. Job 2, 6 (Vg. : verumtamen animam illius serva)

1. Sur les rapports entre la simplicité et l'imité chez Pierre de Celle, cf. M.-D. CHENU, « Platon à Clteaux », dans *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 29 (1954), p. 99-106. De même, J. LECLERCQ, « Sancta simplicitas », dans *Coll. O. C. R.* 22 (1960), p. 141-145.

2. « (Christus) venit apponendo vinum et oleum, vinum propter peccatum, oleum propter iudicium, ne iudicium sine oleo, id est sententia sine misericordia, condemnaret, ne peccatum sine vino, id est paenitentia, impunitum remaneret » (*Serm. in Nativ. Dom.* 1 : col. 659 B).

3. Depuis CICÉRON (« Moriendum enim certe, et incertum an hoc ipso die », *De Senectute*, 20, 74), nombreux sont les textes qui rappellent la certitude de la mort et l'incertitude de son heure. Parmi ceux que Pierre a pu connaître et dont il a pu s'inspirer quant à la lettre, on doit citer d'abord S. BERNARD : « Nil mortalibus vel morte certius, vel incertius hora mortis » (*Epist.* 105 : PL 182, 240 C-D) et : « Quid vero in rebus humanis certius morte, quid hora mortis incertius invenitur ? » (*De Conversione*, 8, 16 : PL 182,

une¹, c'est-à-dire la mesure de blé, est ordonnée à la vie éternelle. Aussi : « J'ai demandé une seule chose au Seigneur^a ». L'oraison multiple et diverse, c'est-à-dire les trois mesures d'orge, est ordonnée aux nécessités de la vie terrestre. Aussi : « De mes nécessités délivre-moi^r », Seigneur. « Ne gête pas le vin et l'huile^s », c'est-à-dire ceux qui ont été baptisés dans le Christ et oints du saint chrême — voilà l'huile — et ceux qui ont été rachetés par le sang de l'Agneau — voilà le vin — ; ne les gête pas pour les damner². Et si je te recommande de ne pas gêter une seule âme — comme il a été dit de Job : « Mais toi, épargne son âme^t » —, je ne veux pourtant pas que, dans l'écrasement du pressoir, celui qui foule épargne le raisin, car dans cet écrasement Dieu épargne ses fidèles en ne les épargnant pas.

Cela à propos de l'oraison. Il faut parler ensuite de la méditation de la mort.

CHAPITRE XXIV

La méditation de la mort

La mort, rien de plus certain, rien de plus incertain ; rien de plus désirable pour les bons, rien de plus haïssable pour les mauvais. Sa venue est certaine, son issue incertaine³. Pour ceux qui ne sont pas du monde, qui ont leur

843 B ; EC IV, p. 90). GUERRIC D'IGNY (« Nihil certius quam quod veniat, sed nihil incertius quam quando veniat » *III^e Sermon pour l'Avent* : SC 166, p. 118 ; PL 185, 18 A) et MATHIEU DE RIEVAULX (« Nihil quippe mortalibus certius morte, nihil autem incertius hora mortis » *Epist.* 1 : éd. J. LECLERCQ, dans *Studia Anselm.* 37, 1955, p. 176) ont gardé une terminologie voisine que l'on retrouve dans deux témoins de la même époque : l'un, anonyme : « Certum est quia morieris, sed incertum quando vel quomodo vel ubi » (*Meditationes de humana conditione*, III, 10 : PL 184, 491 C) ; l'autre, tiré d'un recueil anselmien : « Nihil certius morte, nihil hora mortis incertius. Cogitamus ergo quam brevis sit vita nostra, quam lubrica via, quam certa mors et hora mortis incerta » (*Meditatio*, VII : PL 158, 741 A). Cf. ADAM DE PERSIGNE : « Veniet, veniet, et cito veniet certissimae mortis incertissima hora... » (*Lettre XV*, 165 : SC 66, p. 244). Dans la *Vita B. Mariae Magdalenae* du PSEUDO RABAN MAUR on lit cette recommandation : « Propende quia vita brevis est, et mors certa, hora vero ejus incerta » (cap. 5 : PL 112, 1437 B).

habentibus in coelis ^a, gratus exitus de carcere ad regnum,
 5 de confusione ad gloriam. Morte namque interveniente,
 1131 C nuda veritas manifestabit gloriam summae et individuae
 trinitatis, gloriam beatae virginis, gloriam coelestium vir-
 tutum, gloriam denique omnium sanctorum, in qua nova,
 certa, mansura et mira et amabilia erunt omnia. Velum
 10 quoque sacramentorum praesentium, quod est de iacincto
 secundum spem regni, de purpura propter sanguinem agni,
 de cocco bis tincto propter caritatem mediatoris Dei et
 hominum, de bysso retorta ^b propter sinceritatem catho-
 licae fidei et indissolubilem veritatem, tunc aut tolletur
 15 aut scindetur ¹. Tolletur iuxta illud : *Cum autem venerit
 quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est* ^c. Scin-
 1131 D detur sicut in passione Domini *velum templi scissum est a
 summo usque deorsum* ^d, ut iudicium magni diei sit sicut
 meridies ^e, quando manifestabuntur consilia cordium ^f, et
 20 nichil opertum quod non revelabitur ^g. Non ergo expaves-
 cat solvere debitum mortis qui expectat soluto debito
 dotes tantae remunerationis. Debitum tamen est quod
 omnibus et ab omnibus debetur et solvitur ². Tempus
 autem solutionis et hora non in potestate et scientia est
 25 debitoris, sed in voluntate creatoris. Constituit enim ter-
 minos qui praeteriri non poterunt ^h. De solvenda morte,
 nec creditor et exactor potest diem anticipare et praeripere
 aut debitor differre et prolongare. Nemini autem hoc debi-

9 mensura A || 16-17 scindetur rep. C || 18 diei : dei T A et a. corr. C ||
 25 post voluntate add. est T A et a. corr. C enim : ille A || 27 creditor :
 creator a. corr. C

a. Cf. Phil. 3, 20 || b. Cf. Ex. 26, 1 || c. I Cor. 13, 10 || d. Mc 15, 38 ||
 e. Cf. Ps. 36, 6 || f. Cf. I Cor. 4, 5 || g. Cf. Matth. 10, 26 || h. Cf. Job 14, 5

1. J. LECLERCQ (*L'amour des Lettres*, p. 78 et n. 2) a souligné la faveur accordée par les auteurs du Moyen Age à ces détails de la description du Tabernacle. Pierre, pour sa part, a commenté plusieurs fois ce verset de l'Exode : *Epist. VI*, 23 (col. 615 C) ; *Serm. Syn.* 93 (col. 919 D) ; *De Panibus*,

vie dans le ciel ^a, elle est bienvenue, cette sortie de la prison vers le royaume, de la honte vers la gloire. En effet, la mort intervenant, la vérité nue manifestera la gloire de la suprême et indivisible Trinité, la gloire de la bienheureuse Vierge, la gloire des puissances célestes, la gloire, enfin, de tous les saints, là où toutes choses seront nouvelles, certaines, durables et admirables et aimables. Et le voile des sacrements actuels, qui est d'hyacinthe à cause de l'espérance du royaume, de pourpre à cause du sang de l'Agneau, d'écarlate teinte de foi à cause de la charité du médiateur de Dieu et des hommes, de lin fin et retors ^b à cause de la pureté de la foi catholique et de l'indissoluble vérité, ce voile sera alors ou bien enlevé ou bien déchiré ¹. Il sera enlevé selon cette parole : « Mais lorsque sera venu ce qui est parfait, ce qui est partiel sera supprimé ^c ». Il sera déchiré, comme dans la passion du Seigneur : « Le voile du temple se déchira du haut jusqu'en bas ^d », afin que le jugement du grand jour soit comme le midi ^e, lorsque seront manifestés les desseins des cœurs ^f, et qu'il n'y aura rien de caché qui ne soit révélé ^g. Qu'il ne redoute donc pas de payer la dette de la mort, celui qui par le paiement de cette dette attend que lui soit donnée une si grande récompense. Elle reste cependant une dette, contractée et payée en tous et par tous ². L'époque et l'heure du paiement ne sont ni au pouvoir ni à la connaissance du débiteur ; elles dépendent seulement de la volonté du créateur. Celui-ci, en effet, a fixé des limites qui n'ont pas pu être franchies ^h. Pour acquitter la dette de la mort, ni le créancier ni l'huissier ne peuvent en anticiper et avancer le jour, ou le débiteur le différer et le retarder. Et il n'est personne

13 (col. 990 B) ; *In Ruth*, f° 58 r B ; et notamment de *Tab. Moysi* (p. 151, 7-8 ; p. 155, 36-40 ; p. 159, 38-160, 4 et 28 ; p. 163, 5-28.)

2. « Hoc est debitum, ut homo cinere operiatur mortalitatis, quousque a peccato et poena peccati prorsus liberetur » (*De Panibus*, 17 : col. 1000 B). A l'exemple du Christ qui a méprisé et n'a pas craint (*non expavescit*) le démon (*De Panibus*, 26 : col. 1043 B), il faut la considérer comme un passage — difficile, mais utile — à une vie meilleure : « Contemnenda est ergo (mors) velut transitus ad meliora etsi difficilis, tamen utilis ; nam ad vitam non est transitus nisi per mortem » (*Serm. in Communi Confessorum* : col. 888 D).

tum seu vectigal indultum est, adeo ut nec ipsi filio Dei,
 1132 A quia filius hominis est ^{h'}, remissum sit, licet originaliter
 emancipato per immunitatem peccati. Nam *Domini Do-*
mini est exitus mortis ¹.

Cogitandum itaque et semper excogitandum est, qua-
 tinus per mortem transeamus, non in morte remaneamus.
 35 Sit mors hospitium viatoris, non mansio morientis. Sit
 absolutio oneris, non depressio calamitatis. Sit poenae
 interruptio, non continuatio. Sit via ad Patrem, non devia-
 tio ad hostem. Sit progressio ad patriam, non demersio
 ad gehennam. Sit potio salutaris, non absumptio infer-
 40 nalis. Sit denique finis non consumptionis, sed consum-
 mationis. Ante mortem culpa mortalis est cavenda, vel
 saltem confessione et poenitentia delenda. Citra mortem
 1132 B praeparandum unde post mortem feliciter sit vivendum.

Mors non absorbet merita bona, repraesentat autem mala
 45 etiam oblita. Mors coacervat omnia opera praeterita, resi-
 gnat operata, designat mansionum aeterna tabernacula, et
 collocat animas, non ubi voluerint, sed ubi meruerint.

Ut certus sis de incertis, tene certa, non sequaris
 incerta ¹. Currit enim Apostolus non in incerto ¹, sed cer-
 50 tus quia neque mors neque vita poterit eum separare a
 caritate Dei quae est in Christo Iesu ^k. Certum te facient
 certa fides, certa spes, certa caritas, certa obedientia,
 certa humilitas, certa castitas, certa observatio christianae
 religionis et tuae professionis. Depinge mortem ante ocu-
 55 los tuos, quam horrida facies eius, vultus quam obscurus

29 indultum est : indulsit pater a. corr. C adeo : a Deo A || 38 hos-
 tem : hospitem A || 43 sit feliciter T A || 44 representet T A || 45 praeterita
 opera A || 48 non : ne A || 55 horrida : horrenda T A

^{h'}. Cf. Jn 5, 27 || ⁱ. Ps. 67, 21 || ^j. Cf. I Cor. 9, 26 || ^k. Cf. Rom. 8,
 38-39

à qui cette dette ou redevance n'ait été remise, à tel point
 qu'elle ne le fut même pas au Fils de Dieu en personne,
 car il est fils de l'homme ^{h'}, bien que dès l'origine il en
 fut affranchi par l'exemption du péché. Car « l'issue de la
 mort appartient au Seigneur du Seigneur ¹ ».

Il faut donc penser et toujours repenser que nous pas-
 serons par la mort, mais que nous ne resterons pas dans
 la mort. Que la mort soit l'hôtellerie du voyageur, non la
 demeure du mourant. Qu'elle soit la déposition d'un far-
 deau, non l'écrasement d'un fléau. Qu'elle soit l'inter-
 ruption d'une peine, non sa continuation. Qu'elle soit
 voie vers le Père, non déviation vers l'ennemi. Qu'elle
 soit progression vers la patrie, non enfoncement vers la
 géhenne. Qu'elle soit une potion salutaire, non une
 pâture infernale. Qu'elle soit enfin le terme, non d'un épu-
 isement, mais d'un achèvement. Avant la mort, il faut
 éviter la faute mortelle, ou du moins l'effacer par la confes-
 sion et par la pénitence. En-deçà de la mort il faut pré-
 parer de quoi, au-delà de la mort, vivre heureux. La
 mort n'engloutit pas les mérites bons ; par contre elle
 rappelle les mauvais, même oubliés. La mort rassemble
 toutes les œuvres passées, elle découvre celles qui sont
 voilées, elle désigne les tabernacles des demeures éter-
 nelles et place les âmes, non pas où elles l'auront voulu,
 mais où elles l'auront mérité.

Pour que tu sois certain de ce qui est incertain, tiens
 ce qui est certain, ne suis pas ce qui est incertain ¹.
 L'Apôtre, en effet, court, non pas dans l'incertitude ^j,
 mais avec la certitude que ni la mort ni la vie ne pourront
 le séparer de la charité de Dieu qui est dans le Christ
 Jésus ^k. Ce qui te rendra certain, c'est la foi certaine,
 l'espérance certaine, la charité certaine, l'obéissance
 certaine, l'humilité certaine, la chasteté certaine, la
 pratique certaine de la religion chrétienne et de ta
 profession. Dépeins la mort devant tes yeux : combien
 effroyable sa figure, combien sombre et menaçant son

1. « Qui si incertitudinem fugacis vitae conspiceret, incerta pro certo
 nequaquam teneret » (S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 12, 42 : PL 75, 1006 B).

et torvus, singula singulorum membrorum eius officia
 1132 C quid operentur in singulis hominis membris ¹. Devorant
 namque et depascunt tanquam teneram herbam quic-
 quid in homine est roboris et virtutis, tam in anima quam
 60 in corpore damnatorum. Unde in psalmo : *Mors depascet*
eos ¹. Ut ergo de ventre ceti huius Dominus nos extrahat,
 praeoccupemus faciem eius in confessione ^m, ut qui perfo-
 ravit maxillam eius armilla ⁿ liberet nos a morte aeterna.
 Latens in carne Iesu divinitas molares mortis dentes in
 65 ore ipsius confregit, cum carnem Verbi morsu temerario
 momordit ². Et si itaque nos mordeat ut coluber et ut
 cerastes ^o, si crucis cornua prae manibus habemus, si san-
 guinem agni super utrumque postem et in superlimina-
 ribus gestamus ^p ³, tota illa Leviathan horribilis armatura
 1132 D quae in Iob describitur ^q destruetur, et intestina eius hoc
 iaculo terebrata rimabuntur.

O puteus sulphureus, o fetor intolerabilis, o angustia,
 o tenebrae, o calor, o stridor dentium, o confusio, o dolor,
 o desperatio, o desolatio sine consolatione, malum sine
 75 fine, exitium sine reparatione ⁴. Utinam sub aspectu habe-
 rem compensationem quam mors malis delectationibus
 reponit. Longa praemeditatione et praeparatione com-
 parandum est quod minuat acerbitatem mortis et faciat
 tolerabile quod est inevitabile.

61 huius ceti T A || 64 mortis : noxas A || 71 tenebrata A || 75 exitum
 A aspectu : conspectu A

1. Ps. 48, 15 || m. Cf. Ps. 94, 2 || n. Cf. Job 40, 21 || o. Cf. Gen.
 49, 17 || p. Cf. Ex. 12, 23 || q. Cf. Job 40, 20-21

1. « Videte mortem... Mors avara, amara, cruenta, horrida, foeda et
 foetida; avara quia unum est de quatuor insaturabilibus, universum genus
 hominum devorans, nec famem sedat, nec ventrem implet, gustu suo avidior
 redditur... Facies ejus corruptio, manus ejus quae operantur in luto ani-
 mati corporis et in latere exanimati exsecratio. Posteriora ejus, intolerabilis
 abominatio » (*Serm. in Comm. Conf.* : col. 888 A-C).

2. Tout ce passage s'inspire de S. GRÉGOIRE (*Hom. in Evangelia*, II, 25,
 8-9 : PL 76, 1194 C - 1196 A) qui décrit comment le démon (Léviathan) a
 succombé pour avoir mordu (*momordit*) à l'hameçon de l'humanité de

visage ; (représente-toi) tous les effets que chacun de ses
 membres aura dans chacun des membres de l'homme ¹.
 Car ils dévorent et engloutissent comme une herbe tendre
 tout ce qu'il y a de force et de puissance dans l'homme,
 tant dans l'âme que dans le corps des damnés. Aussi est-
 il dit dans le psaume : « La mort les engloutira ¹ ». Pour
 que le Seigneur nous retire du ventre de ce monstre
 marin, présentons-nous devant sa face dans la louange ^m ;
 il lui a passé à la mâchoire un anneau ⁿ, il nous délivrera
 de la mort éternelle. La divinité de Jésus, cachée dans la
 chair, lui brisa dans la bouche les molaires de mort, au
 moment où d'une attaque téméraire il mordit la chair
 du Verbe ². Voilà pourquoi, même s'il nous mord comme
 la couleuvre et comme la vipère ^o, si, nous, nous tenons
 en main les cornes de la croix, si nous portons le sang
 de l'Agneau sur les deux montants de la porte et sur les
 linteaux ^p ³, toute cette effrayante armure de Léviathan
 décrite dans Job ^q sera détruite, et ses entrailles, trans-
 percées par ce trait, éclateront.

Ô puits de soufre ! Ô puanteur insupportable ! Ô oppres-
 sion ! Ô ténèbres ! Ô chaleur ! Ô grincement de dents !
 Ô confusion ! Ô douleur ! Ô désespoir ! Ô désolation sans
 consolation, mal sans fin, désastre irréparable ⁴ ! Puissé-je
 avoir sous les yeux la rétribution que la mort réserve aux
 mauvais plaisirs ! A l'avance, par une longue méditation et
 préparation, il faut se procurer ce qui diminuera l'amer-
 tume de la mort et rendra supportable ce qui est inévitable.

Celui qui l'a transpercé (*perforavit*) par l'aiguillon de sa divinité cachée. Le
 fidèle remporte sur Léviathan le même succès s'il vient, par la pénitence,
 se mettre à l'abri de la miséricorde divine. Cf. J. RIVIÈRE, *Le dogme de la*
Rédemption au début du Moyen Age, Paris 1934, p. 39-40 et 222-224 ; É. MALLR,
L'art religieux du XIII^e siècle, Paris 1923, p. 384-385.

3. « In utroque poste sanguinem ponit qui passionem Christi corde credi-
 dit ad justitiam, ore autem confitetur ad salutem » (*Serm. in Coena* 6 :
 col. 764 D). Cf. *De Panibus*, 22 (col. 1024 C) et 23 (col. 1028 A).

4. Cette description de l'enfer, proche de celle du Sermon *In communis*
Confessorum (col. 888 B - 889 B), correspond à ce que dit S. BERNARD de la
 « regio gehennalis », dans le Sermon *De diversis*, 42, 6 : « Locus lethifer, in
 quo ignis ardens, ubi frigus rigens, vermis immortalis, fetor intolerabilis... »
 (PL 183, 664 B ; EC VI-I, p. 259).

- 80 Sunt autem mortis mitigatoria remedia : confessio peccatorum et poenitentia ; contra aeras potestates, propugnaculum sanctae crucis ; viaticum corporis et sanguinis
- 1133 A Domini, ad solatium tanti et tam ignoti itineris ; oleum inunctionis, ad fovendam lampadem conscientiae et removens
- 85 vendas condensas mortis tenebras ; patrocinium Dei, auxilium omnium sanctorum et oratio fratrum. His remediis aut succumbit mors secunda ^r 1, aut cedit. Et prima quidem more suo in hominem mortalem efferatur, sed enervatur nec retiaculis suis retinet animam quam tantis val-
- 90 latam copiis videt. Virtutem crucis expavescit, viatorem transeuntem cum viatico nequaquam posse deficere non ignorat, veram confessionem et poenitentiam de utero suo et ventre infernali animas infinitas fortiter extraxisse meminit, et se nunquam potuisse resistere voluntati Dei ^s.
- 95 Nec corporibus humanis, nec animabus nocere se posse experimento novit, si sanctorum auxilium subvenerit.
- 1133 B Orationes fratrum tanquam sagittas igneas fugit. Ex his omnibus quasi offas dirumpentes interiora diaboli, mortis et inferni conficiamus, et in ore draconis cum Daniele
- 100 proiciamus ^t. In claustro praeparatur haec confectio ab his qui se cogitant semper morituros, et tanquam palma multiplicant dies ^u suspicientes in excelso ^v et in se vitia mortificantes. In his mors non habet potestatem ^w, qui
- 105 interficiebant filios Israel ^x et scorpiones ^y qui insidiantur calcaneo nostro ^z.

84 inunctionis e corr. C fodendam a. corr. C || 92 ignorabat a. corr. C poenitentiam et confessionem A || 93 infinitas : suas C || 97 ignitas C qui vel igneas add. sup. l. || 98 quasi om. A || 100 praeparetur T A || 104 supra : super T A

r. Cf. Apoc. 20, 14 || s. Cf. Rom. 9, 19 || t. Cf. Dan. 14, 26 || u. Cf. Job 29, 18 || v. Cf. Is. 38, 14 || w. Cf. Apoc. 20, 6 || x. Cf. Le 10, 19 || y. Cf. Nomb. 21, 6 || z. Cf. Gen. 3, 15

Mais il y a des remèdes qui adoucissent la mort : la confession des péchés et la pénitence ; pour résister aux puissances invisibles, le rempart de la sainte croix ; le viatique du corps et du sang du Seigneur, comme soutien sur un chemin si grand et si inconnu ; l'onction d'huile, pour ranimer la lampe de la conscience et écarter les épaisses ténèbres de la mort ; la protection de Dieu, le secours de tous les saints et la prière des frères. Par ces remèdes, la seconde mort ^r 1 ou bien succombe ou bien cède. Quant à la première, elle demeure, selon sa nature, effrayante pour l'homme mortel, mais elle est éternuée et ne retient pas dans ses filets l'âme qu'elle voit entourée de troupes aussi fortes. Elle redoute la puissance de la croix, elle n'ignore pas que le voyageur qui traverse avec le viatique ne peut en aucune manière défaillir, elle se souvient que la vraie confession et pénitence a avec force retiré de son sein et du ventre de l'enfer des âmes sans nombre, et qu'elle n'a jamais pu résister à la volonté de Dieu ^s. Elle sait par expérience qu'elle ne peut nuire ni aux corps humains ni aux âmes, si les saints leur viennent en aide. Elle fuit la prière des frères comme des flèches enflammées. De tout cela, confectionnons comme des boulettes qui feront éclater les entrailles du diable, de la mort et de l'enfer, et jetons-les avec Daniel dans la gueule du dragon ^t. Cette préparation est confectionnée dans le cloître par ceux qui pensent toujours qu'ils devront mourir et qui, comme le palmier, multiplient leurs jours ^u en regardant vers le haut ^v et en mortifiant en eux les vices. En eux la mort n'a pas de pouvoir ^w, puisqu'ils ont pouvoir de marcher sur les serpents qui dans le désert tuaient les fils d'Israël ^x et sur les scorpions ^y qui se glissent sous notre talon ^z.

1. Le thème de la double mort est fréquent chez S. AUGUSTIN : *De Civitate Dei*, XIII, 23, 1-2 (PL 41, 396-397) ; XIX, 28 (*ibid.*, col. 658) et XX, 9, 4 (*ibid.*, col. 675) ; *De Peccatorum meritis et remissione*, I, 13 et 55 (PL 44, 116 et 140) ; *Contra Julianum*, 6, 31 (PL 45, 1584), 36 (col. 1593) et 40 (col. 1604). S. BERNARD le développe dans son Sermon *De diversis*, 116 (PL 183, 741) ; *EC VI-I*, p. 393-394). On le rencontre chez GUERRIC D'IGNY (*II^e Sermon pour la Résurrection*, 2-3 : SC 202, p. 232-234 ; PL 185, 145 C).

O anima soluta a corpore, ubi habitas ? An in coelo, an in paradiso, an in igne purgatorio, an in inferno ^a ? Si in coelo, beata cum angelis. Si in paradiso, segura a miseriis istis. Si in igne purgatorio, anxia de poenis; tamen expectas liberationem. Si in inferno, desperans non expectas misericordiam, sed veritatem et severitatem. O anima sine corpore, ubi est modo corpus tuum ? Ubi est Abel frater tuus ^a ? Ecce vermes, ecce tineae, ecce putredo in ossibus quondam tuis ^b. Tu autem quid ? Petisne Abraham ut mittat Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam et refrigeret linguam tuam ^c ? Habesne flammam supplicii in parte vel in toto ? Estne spes evadendi ? O anima, si in inferno es, non revertetur oculus ut videat bona ^d. Si in igne purgatorio, minus ardet fornax Babylonis cuius flamma evaporabat cubitis quadraginta novem ^e. Aethiopes crudelissimi ligna, foenum, stipulam, nec non et picem, atque malleolos, quos de silva malorum nostrorum collegerunt studiose et reposuerunt malitiose, 1133 D insistunt in igne purgatorio subministrare ², et donec vox 125 de throno ^f gratiae veniat, miseram animam non cessant flagellare.

O anima, sive beata sive misera, quam utile esset animae peregrinanti adhuc in corpore te videre et audire, 130 quae et sortis nostrae non es oblita et tuae iam es experta.

108 in¹ rep. C || 112 misericordiam : miseriam A || 114-115 quondam in ossibus TA post petisne add. ab TA || 116 ut² : et A || 117 aqua TA tuam : meam a. corr. C || 119 post oculus add. tuus A || 126 throno : dono C || 128 misera : mira a. corr. mg. C

a. Cf. Gen. 4, 9 || b. Cf. Hab. 3, 16 || c. Cf. Lc 16, 24 || d. Cf. Job 7, 7 || e. Cf. Dan. 3, 46-47 || f. Cf. Apoc. 19, 5 ; Hébr. 4, 16

1. Le *De Conscientia* décrit la condition de la conscience en enfer (« Vae, vae, resonat conscientia infernalis », p. 228, 28) et au ciel (« Coelestis conscientia haereditas praeclara est servorum, immo filiorum Dei », p. 229, 8). S. BERNARD distingue semblablement : « Tria sunt loca quae mortuorum animae pro diversis meritis sortiuntur : infernus, purgatorium, coelum. In inferno impij, in purgatorio purgandi, in coelo perfecti. Qui in inferno sunt,

O âme séparée du corps, où habites-tu ? Est-ce dans le ciel ? est-ce dans le paradis ? est-ce dans le feu du purgatoire ? est-ce dans l'enfer ? Si c'est dans le ciel, tu es bienheureuse avec les anges. Si c'est dans le paradis, tu es en sécurité, loin des misères d'ici-bas. Si c'est dans le feu du purgatoire, tu es tourmentée par des peines, mais cependant tu attends la libération. Si c'est dans l'enfer, perdant toute espérance, tu attends non pas la miséricorde, mais la vérité et la sévérité. O âme sans corps, où est ton corps maintenant ? Où est Abel ton frère ^a ? Voici les vers, voici la teigne, voici la pourriture en ces os autrefois les tiens ^b. Et toi, que deviens-tu ? Demandes-tu à Abraham d'envoyer Lazare tremper dans l'eau le bout de son doigt et te rafraîchir la langue ^c ? Supportes-tu la flamme du supplice en partie ou complètement ? As-tu l'espoir d'en sortir ? O âme, si tu es en enfer, ton œil ne se retournera pas pour voir le bien ^d. Si tu es dans le feu du purgatoire, la fournaise de Babylone est moins brûlante, elle dont la flamme s'élevait à quarante-neuf coudées de hauteur ^e. Des Éthiopiens très cruels ne cessent de fournir au feu du purgatoire le bois, l'herbe, la paille, et aussi la poix et les sarments qu'ils ont recueillis avec soin et ramenés avec méchanceté de la forêt de nos maux ² ; et jusqu'à ce que la voix vienne du trône ^f de la grâce, ils ne cessent de torturer l'âme malheureuse.

O âme bienheureuse ou malheureuse, combien il serait utile à l'âme pérégrinant encore en son corps de te voir et de t'entendre, toi qui n'a pas oublié notre sort et qui désormais connais par expérience le tien ! Voici que tu as

redimi non possunt... Qui in purgatorio sunt, exspectant redemptionem... Qui in coelo sunt, gaudio gaudent ad visionem Dei » (*Serm. de diversis*, 42, 5 : PL 183, 663 D ; EC VI-I, p. 259).

2. La même comparaison entre la tentation et la fournaise où furent jetés les enfants est établie dans le *De Conscientia* (p. 221, 12-26) et le *III^e Sermon pour la Pentecôte* : « Nabuchodonosor, quid supponis et superaddis ignibus tuis ? Naphtam certe, et picem, et stupam, et malleolos... Stupa est concupiscentia carnis ; pix, avaritiae et luxuriae inquinamenta ; malleoli, immissiones per angelos malos. Fortiter ardet fornax, ubi folliculis tentationum suarum sufflant maligni spiritus, moventes incentiva carnis... » (col. 806 A).

Ecce habes stateram in manu tua^g, appendens in ea quod in corpore meruisti et quod extra corpus recepisti. Hic, hic mendaces sunt homines in stateris^h, ibi iustitia non attendens personam recta linea librat poenam, non declinans neque ad dexteram neque ad sinistramⁱ. In praesenti quidem mixta est misericordia cum iustitia, et iustitia cum misericordia, quando Deus inclinatur de calice, qui est in manu eius, ex hoc misericordiae in hoc iustitiae, et ex hoc iustitiae in hoc misericordiae^j. In futuro autem iudicio erit iustitia sine misericordia illi qui non fecit misericordiam^k. Non enim tunc invenietur oleum ad emendum^l. Nunc dicitur: *Vinum et oleum ne laeseris*^l, quia correptio et compassio necessaria est ad curandum semivivum a latronibus relictum^m. In iudicio sera erit correptio, quia non erit tempus seminandi, sed metendi. Vacua etiam erit compassio, ubi nulla erit quae non praecesserit miseratio. Anima in corpore odorat ista, non gustat, sicut naves poma portantesⁿ, sed illa quae ad portum applicuit, iam degustat cuius saporis sint futura saecula^o.

De mortis quoque meditatione dicitur: *In meditatione mea exardescet ignis*^o. Ignis utique de quo dicitur: *Vermes eorum non morientur, et ignis eorum non extinguetur*^p. Sed mirum quomodo mors exardescit meditata, quae frigida omnem vitalem tollit et extinguunt calorem. Quando tamen accenditur ignis, nisi tempore hyemis? Ita enim contrarium contrario repellitur, et quaeritur ignis dum

132 in om. C || 133-134 in stateris-personam: in iustitia non attendentes stateram paratam quae A || 134 attendens: appendens C post poenam add. et cul-pam T A || 135 ad² om. A || 138 est: eum a. corr. T || 145 sera: saeva A || 146 vacua: vana A etiam: enim a. corr. C erit² om. T A || 153 mo-rietur e corr. C eorum² om. T A || 154 exardescet A et a. corr. C || 155 post calorem del. quomodo C || 156 hyemis: hominis C

g. Cf. Apoc. 6, 5 || h. Cf. Ps. 61, 10 || i. Cf. Ps. 74, 9 || j. Cf. Jac.

dans la main la balance^g pour y peser ce que tu as mérité dans le corps et ce que tu as reçu hors du corps. Ici, ici, les hommes mentent avec leurs balances^h; là-bas, la justice ne considère pas la personne et mesure au droit cordeau la peine, sans s'écarter ni à droite ni à gaucheⁱ. Pour le moment en effet, la miséricorde est mêlée avec la justice, et la justice avec la miséricorde, lorsque Dieu incline le calice qui est dans sa main, du côté de la miséricorde vers celui de la justice, et du côté de la justice vers celui de la miséricorde^j. Mais au jugement futur, la justice sera sans miséricorde pour celui qui n'aura pas fait miséricorde^k. Car on ne trouvera pas alors d'huile à acheter^l. On dit maintenant: « Ne gâte pas le vin et l'huile^l », car la correction et la compassion sont nécessaires pour soigner celui qui a été abandonné à demimort par les brigands^m. Lors du jugement, la correction viendra trop tard, car ce ne sera plus le moment de semer, mais de récolter. Vaine aussi sera la compassion là où n'aura précédé aucune commisération. L'âme dans le corps perçoit l'odeur de ces choses, non le goût, semblable aux navires qui portent des fruitsⁿ, mais celle qui a touché le port goûte désormais et connaît la saveur des siècles futurs^o.

Il est dit aussi de la méditation de la mort: « Dans ma méditation un feu s'est allumé^o ». Ce feu certainement dont il est dit: « Leurs vers ne mourront pas et le feu ne s'éteindra pas^p ». O chose admirable! En cette méditation la mort enflamme, elle qui, froide, retire et éteint toute la chaleur vitale. Quand donc allume-t-on un feu, si ce n'est en hiver? Ainsi en effet chasse-t-on le contraire par son contraire et recherche-t-on le feu lorsque l'engour-

2, 13 || k. Cf. Matth. 25, 9 || l. Apoc. 6, 6 || m. Cf. Lc 10, 30 || n. Cf. Job 9, 26 || o. Ps. 38, 4 || p. Is. 66, 24

1. Sur l'équité qui doit être observée dans l'acte de jugement, cf. *Serm. de Transfig.* 1 (col. 840 A) et *Serm. de lege naturali* (col. 925 C-D).

2. Cf. S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 9, 47 et 50 (*PL* 75, 884 A-C et 886 B-C). J. LECLERCQ a consacré un chapitre de son étude à l'exposé de la doctrine de Pierre sur « la prélibation du ciel » (*La Spir.*, p. 75-81).

urget torpor frigoris ¹. Quid ergo facit exardescens ignis in meditatione mortis? Ligna, foenum, stipulam ², paleasque comburit, vanitates et insanias falsas ³, carnalesque et mundanas delectationes in cineres redigens. Mors namque mentem totam occupans temporalia omnia parvipendere facit. Quis enim in aquis mersus aquas se mergentes diligit? Et nonne concupiscentia oculorum, concupiscentia carnis et superbia vitae ⁴ in profundissimum infernum possessorem suum demergunt? In his aquis Leviathan natat et latet in insidiis, ut incaute sibi appropinquantes aut submergat, aut de naribus fumum proiciens sicut ollae succensae et ferventis exurat. Unde Iob :

170 *De naribus eius procedit fumus sicut ollae succensae et ferventis. Alitus eius prunas ardere facit, et flamma de ore eius egreditur* ⁵. Fumus, de quo dicitur : *Ascendit fumus in ira eius, oculorum caliginem generat, sed caligo sub pedibus Dei* ⁶. Flamma de ore draconis est, de qua dicitur : *Supercecidit ignis et non viderunt solem* ⁷, concupiscentia videlicet mala, quae prunas ardere facit, dum hic animam

175 *seducit, vel in morte ad poenam trahit* ⁸. Adversus haec nasus sponsae, sicut turris quae respicit contra Damas-

¹ 158 urget : viget A || 160 vanitates - carnalesque et om. A || 161 cineris C || 163 in om. A || 165 et om. A || 169 exurat add. sup. l. C || 169-172 post alitus - egreditur transp. unde - ferventis a. corr. C || 170 fumus : fuit a. corr. C || 172 egredietur C ascendet A

q. Cf. Ps. 39, 5 || r. Cf. I Jn 2, 16 || s. Job 41, 11-12 || t. Ps. 17, 9-10 (Dei; Vg. : eius) || u. Ps. 57, 9

1. R. GILLET (Introduction aux *Morales sur Job*, SC 32 bis, p. 95) a rapelè l'emprunt fait par S. Grégoire le Grand à Cassien, *Inst.* 12, 8 (SC 109, p. 461) du principe du contraire chassé par son contraire (cf. *Moral.*, 24, 2 : PL 76, 287 B-C; *Hom in Evang.*, 32, 1 : *ibid.*, col. 1232 D). Pierre le mentionne à propos de la lutte contre les vices : « In suo genere singula vitia suis contrariis confossa iaculantur et strangulantur » (*De Consc.*, p. 218, 33).

2. « Ligna, foenum, stipulam super fundamentum quod est Christus superaedificant homines saeculares qui salvo fidei et christianitatis suae titulo

dissement du froid oppresse ¹. Que fait donc le feu qui s'enflamme à la méditation de la mort? Il brûle le bois, l'herbe, le chaume et la paille ², en réduisant en cendres les vanités et les folies trompeuses ³, les plaisirs de la chair et du monde. La mort, en effet, qui occupe tout l'esprit, fait mépriser tous les biens temporels. Qui donc, englouti dans les eaux, aime les eaux qui l'engloutissent? La convoitise des yeux, la convoitise de la chair et l'orgueil de la vie ⁴ n'engloutissent-ils pas au plus profond de l'enfer celui qui les possède? Dans ces eaux Léviathan nage et se tient à l'affût, pour engloutir ceux qui s'approchent imprudemment de lui ou pour les consumer en projetant de ses narines une fumée comme celle d'une chaudière ardente et bouillante. Aussi Job dit-il : « De ses narines sort une fumée comme d'une chaudière ardente et bouillante. Son souffle fait flamber les charbons, et de sa bouche s'élance la flamme ⁵. » De la fumée, il est dit : « La fumée monte dans sa colère », engendre les ténèbres pour les yeux, mais « les ténèbres sont sous les pieds de Dieu ⁶ ». De la flamme qui sort de la bouche du dragon, il est dit : « Le feu est tombé d'en haut sur eux et ils n'ont pas vu le soleil ⁷ » ; ce feu, c'est la convoitise mauvaise, qui fait flamber les charbons quand ici-bas elle séduit l'âme, ou quand, dans la mort, elle l'entraîne au châtiement ⁸. Pour s'en défendre, « le nez de l'épouse », sem-

negotiis et curis saecularibus plus iusto intendunt » (*De Consc.*, p. 228, 1-4). « ... foenum, id est (anxietas) saecularis prosperitatis ; ... stipulam, id est defectum sancti propositi... » (*Serm. in Nativ. Dom.* 1 : col. 660 D).

3. Cf. S. GRÉGOIRE, *Moral.*, 34, 61-68 (PL 76, 712 C - 718 A). « Agmen malitiae suae in naribus concludens flatuque venenosiori et vehementiori refluens (diabolus) prunas ardere facit et profundum maris ferverescere » (*De Consc.*, p. 212, 30-32). « (Diabolus) ardere facit prunas desideriorum, quando sternutaverit, carbones ignis congerens super caput stertentis animae sopore negligentiae » (*Serm. de S. Petro* : col. 821 A). « Cum ratio et intellectus dederit somnum oculis suis negligenter agendo, tunc diabolus immittit immissiones malas per angelos malos, tunc suffodit tanquam fur murum continentiae, tunc ascendit sicut mors per fenestras nostras, tunc alitus eius prunas desideriorum ardere facit, tunc sternit sibi aurum quasi lutum. Haec est temptatio iniquitatis » (*In Ruth*, f° 56 v B). Cf. *Epist.* VI, 23 (col. 618 B).

cum ^v; meditatur de morte contra mortem, quia iacula
 180 quae praevidentur minus feriunt ¹, et non est fera tam
 saeva quae magisterii assiduitate non castigetur et miti-
 getur. Sic mors, nec incognita meditatione, nec improvisa
 expectatione veniens, non superveniens, valvas nostras
 185 apertas penetrans, non perforans, intrans, non irruens,
 excitans, non feriens latus dormientis. Satis modeste a
 nobis, non cum horrore, excipitur. Venit enim ut bonus
 nuntius, non ut infestus adversarius. Mandatum refert,
 non infert supplicium. Fines enim mandati non excedit, a
 1135 A se non potest facere quicquam ^w. In chamo et freno
 190 maxillas eius constringit Deus ^x, iudex iustus ^y, ut nu-
 cleus gloriae quam abscondit Deus timentibus se ^z, testa
 cum cortice fracta, beatorum repleat viscera.

< XXV > De meditatione mortis.

*Et cum aperuisset sigillum quartum, audiivi vocem quarti
 animalis dicentis : Veni et vide. Et vidi ; et ecce equus pal-
 lidus ^{a 2}. Nota in tribus superioribus, unum animal, secun-
 dum animal, tertium animal dixisse ; in quarto vero, non
 5 quartum animal, sed vocem quarti animalis scribit se au-*

190 eius ; eorum A constringet T confringet A

XXV, tit. post mortis add. Christi hominis et diaboli T A || 4 animal²
 add. sup. I. C

v. Cf. Cant. 7, 4 || w. Cf. Jn 5, 30 || x. Cf. Ps. 31, 9 || y. Cf. Ps.
 7, 12 || z. Cf. Ps. 30, 20

a. Apoc. 6, 7-8

1. Pour S. GRÉGOIRE, le nez de l'Épouse qui ressemble à une tour (Cant. 7, 4) est le symbole de la « provida discretio » qui se dresse devant le mal, l'identifie soigneusement et l'écarte fortement (Moral., 31, 85 : PL 76, 619 D - 620 A ; cf. Hom. in Ezech., II, 11, 7 : *ibid.*, col. 908 D - 909 A ; Reg. Past., I, 11 : PL 77, 24 B-C). — « Qui (nasus) etiam turri similis quae est in Libano dicitur, quia discreta eorum (sanctorum) providentia ita in alto sita est, ut tentationum certamina et priusquam veniant videat et contra ea dum venerint munita subsistat. Quae enim futura praevidentur, cum praesentia fuerint minoris virtutis sunt » (Reg. Past., III, 33 : PL 77, 114 C-D). « Minus enim iacula feriunt quae praevidentur ; et nos tolerabilius mundi

blable à la tour qui regarde vers Damas ^v, médite sur la mort contre la mort, car les traits que l'on voit venir blessent moins ¹, et car il n'est pas de bête si sauvage qu'elle ne soit contenue et adoucie par un dressage persévérant. Ainsi la mort n'est plus inconnue, grâce à la méditation, ni imprévue, grâce à l'attente. Quand elle vient, elle ne surprend pas ; elle pénètre par nos portes ouvertes, elle ne les force pas ; elle entre, elle ne fait pas irruption ; elle secoue le flanc du dormeur, elle ne le frappe pas. Nous la recevons bien poliment, non avec horreur. Elle vient en effet comme un bon messager, non comme un adversaire hostile. Elle apporte un commandement, elle n'impose pas un supplice. Car elle n'outrepasse pas les termes du commandement ; d'elle-même elle ne peut rien faire ^w. Dieu, le juste juge ^x, lui retient les mâchoires par le mors et le frein ^y, afin qu'une fois brisées la coquille et l'écorce, le noyau de la gloire que Dieu a cachée pour ceux qui le craignent ^z rassasie les cœurs des bienheureux.

CHAPITRE XXV

La méditation de la mort

« Et lorsqu'il eut ouvert le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième animal qui disait : Viens et vois. Et je vis. Et voici un cheval de couleur pâle ^{a 2}. » Remarque que les trois fois précédentes, il a dit : « le premier animal », « le deuxième animal », « le troisième animal » ; mais pour le quatrième, il écrit qu'il a entendu non pas « le quatrième animal », mais « la voix du quatrième ani-

mala suscipimus si contra haec per praesentiae clypeum munimur » (Hom. in Evang., II, 35, 1 : PL 76, 1259 C). — Pierre reprend ailleurs une exégèse semblable : De Consc., p. 201, 31-33 ; Serm. in Dominica Ia Quadrag. (col. 683 A) et De Panibus, 4 (col. 948 B-C).

2. « Equum pallidum in Apocalypsi sequebatur mors, quae quidquid pulchrum est denigrat et in se quidquid abominationis et turpitudinis est conglomerat » (Serm. in Communi Confess., col. 883 B).

disse. Iohannes enim evangelista est vox Verbi, qui sic inchoat evangelium suum : *In principio, inquit, erat Verbum*^b, etc. *Equus autem pallidus est, qui ante passionem coepit pavere et taedere, dicens : Tristis est anima*^c. Et *nomen illi mors*, qui nunc mortuus est propter delicta nostra^d. Et in Osee dicit : *Ero mors tua, o mors*^e; et iuxta illos qui dicunt : *Nomen eius non memoretur amplius*^f.

1135 B
10
15
20
1135 C
25
30

Et infernus sequebatur eum, secundum illud : Posuerunt me opinione in lacu inferiori, in tenebris et in umbra mortis^g. Ad meditationem itaque mortis pertinet mors Christi, mors diaboli et mors hominis. Mors Christi occidit mortem in diabolo ne ultra viveret, in homine ne remaneret; in diabolo ut periret, in homine ne periret; in diabolo ne regnaret, in homine ne serviret; in diabolo ne saeviret, in homine ne timeret; in diabolo ne falleret, in homine ne illi crederet; in diabolo ut de vita desperaret, in homine ut per mortem ad vitam aspiraret¹.

Meditatio mortis Christi visitat aegrum, meditatio mortis diaboli confortat infirmum, meditatio suae mortis humiliat superbum. Meditatio mortis Christi potio est salutaris, meditatio mortis diaboli purgatio est inflationis, meditatio suae mortis restitutio sive conservatio sanitatis. Meditatio mortis Christi venena extinguit, meditatio mortis diaboli apostema solvit, meditatio suae mortis emplastrum morbis apponit. *Equus pallidus est qui se mortificat in meditationibus istis, ut morte mortem*

11 dicit : dicens A || 13 memoretur : morietur A || 14 inferius T A || 20-21 in diabolo ne saeviret, in homine ne timeret *add. mg.* C || 21-22 in diabolo-des(peraret) e *corr. sup. ras.* C || 23 aspiraret : transiret C qui vel aspiraret *add. sup. l.* || 31 morbis : morbo A

b. Jn 1, 1 || c. Mc 14, 33-34 || d. Cf. Rom. 4, 25 || e. Os. 13, 14 || f. Jér. 11, 19 || g. Ps. 87, 7 (Vg. : in tenebrosis)

1. Cf. *De Panibus*, 17 : « Qui desperat de poenitentia, quasi pendens desperat de vita. Huiusmodi anima in inferno sepelitur et cum iniquis daemonibus reputatur » (col. 1003 D).

mal ». En effet, Jean l'évangéliste est la voix du Verbe, et il commence son évangile ainsi : « Au commencement, dit-il, était le Verbe^b, etc. » Et « le cheval de couleur pâle », c'est celui qui avant la passion commença à ressentir frayeur et abattement; il disait : « Mon âme est triste jusqu'à la mort^c ». Et il porte comme nom « la mort », lui qui maintenant est mort pour nos fautes^d. Et il dit dans Osée : « Je serai ta mort, ô mort^e »; ce qui est d'accord aussi avec ceux qui disent : « On ne se souviendra plus jamais de son nom^f ».

« Et l'enfer le suivait », conformément à ce qui est écrit : « Par leur jugement ils m'ont mis dans une fosse profonde, dans des lieux ténébreux et dans l'ombre de la mort^g ». C'est donc à la méditation de la mort que se rapportent la mort du Christ, la mort du diable et la mort de l'homme.

La mort du Christ a tué la mort : dans le diable pour qu'il ne vive plus, dans l'homme pour qu'il n'y demeure pas; dans le diable pour qu'il périsse, dans l'homme pour qu'il ne périsse pas; dans le diable pour qu'il ne règne pas, dans l'homme pour qu'il ne soit pas esclave; dans le diable pour qu'il ne sévisse pas, dans l'homme pour qu'il ne craigne pas; dans le diable pour qu'il ne trompe pas, dans l'homme pour qu'il ne le croie pas; dans le diable pour qu'il désespère de la vie, dans l'homme pour que par la mort il aspire à la vie¹.

La méditation de la mort du Christ est une visite pour le malade, la méditation de la mort du diable est un réconfort pour l'infirme, la méditation de sa propre mort est une humiliation pour l'orgueilleux. La méditation de la mort du Christ est une potion salutaire, la méditation de la mort du diable guérit de l'enflure, la méditation de sa propre mort est le rétablissement ou la conservation de la santé. La méditation de la mort du Christ éteint le poison, la méditation de la mort du diable ouvre l'abcès, la méditation de sa propre mort applique un emplâtre aux parties malades. « Le cheval de couleur pâle », c'est celui qui se mortifie dans ces méditations afin de châtier la mort par la mort : il soumet pour l'instant son cou à

puniat, et interim collum suum morti subiciat, et in morte de sub iugo venientis exiliat.

< XXVI > Item de morte.

1135 D De meditatione mortis ait Dominus ad Iob : *Numquid apertae sunt tibi portae mortis, et ostia tenebrosa vidisti* ^a ? Deo, cui nuda sunt omnia et aperta ^b, qui palmo metitur terram et pugillo ^c continet omnia a supremo coeli cardine usque ad profundissimum inferni, nichil est clausum. Potestas eius aeterna ingreditur et egreditur nullo resistente omnes regni sui provincias, quia quaecumque vult facit in coelo et in terra et in omnibus abyssis ^d. Illi proculdubio apertae sunt portae mortis ^e, ut cum vellet

10 intraret et cum vellet exiret, quem vellet introduceret et quem vellet revocaret. Nulli autem sanctorum nisi per Iesum apertae sunt portae mortis ut inde exiret, quae tamen per peccatum apertae sunt ut de mundo exiens inevitabiliter omnis homo per eas ad futurum saeculum

15 ad poenam vel gloriam intret.

1136 A Sunt vero portae mortis, sunt portae inferni, sunt portae saeculi, sunt portae claustrum, sunt denique et portae coeli ¹. De portis mortis dicitur in psalmo : *Qui exaltas me de portis mortis ut annuntiem omnes laudationes tuas in portis*

XXVI, tit. om. TA || 2 mortis portae C || 10 cum vellet om. TA || 17 et om. A

a. Job 38, 17 || b. Cf. Hébr. 4, 13 || c. Cf. Is. 40, 12 || d. Cf. Ps. 134, 6 || e. Cf. Job 38, 17

1. Pour S. AUGUSTIN (*Enarr. in Ps.*, 9, 14 : PL 36, 123-124), les portes de la mort, ce sont les mauvais désirs qui conduisent à la perdition, ou bien les sens corporels ; et les portes du ciel, toutes les bonnes œuvres, ou encore les sacrements grâce auxquels on parvient à la Jérusalem éternelle. — Mais il faut surtout rapprocher notre passage d'une sentence de S. BERNARD : « Portas suas mundus habet quibus ingredimur ad eum, quae sunt corrupta sensualitas et incesta cupiditas... Portae inferi, caeca desperatio et dura obstinatio ; unde est : Portae inferi non praevalerunt. Portae coeli, humilis patientia quae est porta ferrea ducens ad civitatem, et amoris concordia

la mort, mais, dans la mort, il échappe au joug de celui qui vient.

CHAPITRE XXVI

Encore sur la mort

Au sujet de la méditation de la mort le Seigneur dit à Job : « Les portes de la mort ont-elles pour toi été ouvertes, et as-tu vu les portails ténébreux ^a ? » Pour Dieu, devant qui tout est à nu et à découvert ^b, qui de la main mesure la terre et qui dans son poing ^c tient toutes choses, de l'extrémité la plus haute du ciel jusqu'au plus profond de l'enfer, rien n'est fermé. Sa puissance éternelle, sans résistance aucune, entre et sort en toutes les provinces de son royaume, car tout ce qu'il veut, il le fait dans le ciel et sur la terre et dans tous les abîmes ^d. Pour lui, sans nul doute les portes de la mort ont été ouvertes ^e, afin qu'il entrât quand il voulait et sortît quand il voulait, qu'il fit entrer qui il voulait et rappelât qui il voulait. Mais pour aucun des saints les portes de la mort n'ont été ouvertes que par Jésus, afin qu'il en réchappât ; elles ont, il est vrai, été ouvertes par le péché, afin que tout homme, à son inévitable sortie de ce monde, entrât par elles dans le siècle futur, pour le châtement ou la gloire.

Mais il y a les portes de la mort, il y a les portes de l'enfer, il y a les portes du monde, il y a les portes du cloître, il y a enfin les portes du ciel ¹. Des portes de la mort, il est dit dans un psaume : « Toi qui me retires des portes de la mort pour que j'annonce toutes tes louanges

quae est porta orientalis » (*II Sent.* 41 : *EC VI-2*, p. 34). Cette sentence existe dans le ms. *Alcobaca 180*, f° 93 v, sans les citations scripturaires. Cf. H. ROCHAIS, « Enquête sur les sermons divers et les sentences de saint Bernard », dans *Anal. S. O. C.* 18 (1962), p. 96 et 100. Dans le *De Panibus*, 25, Pierre de Celle parle des portes du paradis ouvertes par le sang de l'agneau : « Non obfirmabunt valvas suas coeli, cum viderint sanguinem ad se levare de visceribus Christi. Aperiuntur denique portae paradisi, ut ad ipsum sanctificetur meliori et puriori sanctificatione quam in creatione mundi... » (col. 1038 B).

20 *filiae Syon* ^l. De portis inferni dicitur in evangelio : *Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam, et portae inferi non praevalent adversus eam* ^g ; et : *Vadam ad portas inferi* ^h. Portae saeculi sunt introitus ad vitam et exitus de vita. Portae claustris sunt professio regularis cum observantia et spe remunerationis. Portae coeli sunt sancti angeli et ministratorii spiritus, qui mittuntur propter eos qui haereditatem capiunt salutis ⁱ.

1136 B Poenales sunt portae mortis, abhominabiles portae inferni, periculosae portae saeculi, religiosae portae claustris, gloriosae portae coeli. Portas mortis pertransivit Dominus, portas inferni confregit, portas saeculi sine pessulo intravit et exivit, portas claustris conversatione sua in terris et morte dolavit, portas coeli in ascensione sua aperuit. In cardine vexatorio volvitur porta mortis, in cardine punitorio porta inferni, in cardine mutatorio porta saeculi, in cardine meritorio porta claustris, in cardine remuneratorio porta coeli. Angelus sanctus custodit portam coeli, bonus praelatus portam claustris, cotidianus defectus portam saeculi, diabolus damnatus portam inferni, princeps mundi portam mortis. Clavis coeli est gloria, clavis claustris est regula, clavis saeculi est vanitas, clavis inferni est poena perpetua, clavis mortis est divina sententia ¹.

1136 C In porta coeli de fine laborum exultatio, in porta claustris peccatorum purgatio, in porta saeculi anceps occupatio, in porta inferni desperatio, in porta mortis trepidatio. Meridies ad portam coeli, aurora ad portam claustris, crepusculum ad portam saeculi, vespera sive nox ad portam

25 remunerationis : renuntiationis A¹ qui conj. remunerationis quod approb. A² || 29 saeculi portae a. corr. C || 40 portas T A

f. Ps. 9, 15 || g. Matth. 16, 18 || h. Is. 38, 10 || i. Cf. Hébr. 1, 14

1. A cette énumération on peut ajouter, pour le moine, la mention de la « clé du cœur » que le Seigneur a confiée à l'abbé : « Dominus in caelo, ubi est iudex meus et conscius meus, secum detulit potestatem claudendi et aperiendi, quia nemo claudit et nemo aperit hanc arcam meam nisi clavibus

aux portes de la fille de Sion ¹ ». Des portes de l'enfer, il est dit dans l'Évangile : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ^g » ; et : J'irai « aux portes de l'enfer ^h ». Les portes du monde sont l'entrée dans la vie et la sortie de cette vie. Les portes du cloître, ce sont la profession régulière, avec l'observance et l'espérance de la récompense. Les portes du ciel, ce sont les saints anges et les esprits serviteurs, envoyés en faveur de ceux qui reçoivent l'héritage du salut ⁱ. Elles sont pénales, les portes de la mort ; abominables, les portes de l'enfer ; dangereuses, les portes du monde ; religieuses, les portes du cloître ; glorieuses, les portes du ciel. Les portes de la mort, le Seigneur est passé au travers ; les portes de l'enfer, il les a brisées ; les portes du monde, en entrant et sortant, il les a franchies sans tirer les verrous ; les portes du cloître, par sa vie sur terre et par sa mort, il les a façonnées ; les portes du ciel, par son ascension, il les a ouvertes. La porte de la mort pivote sur le gond persécuteur, la porte de l'enfer sur le gond vengeur, la porte du monde sur le gond « changeur », la porte du cloître sur le gond rétributeur, la porte du ciel sur le gond rémunérateur. L'ange saint garde la porte du ciel, le bon supérieur la porte du cloître, le déclin quotidien la porte du monde, le diable damné la porte de l'enfer, le prince du monde les portes de la mort. La clé du ciel, c'est la gloire ; la clé du cloître, c'est la règle ; la clé du monde, c'est la vanité ; la clé de l'enfer, c'est la peine éternelle ; la clé de la mort, c'est la sentence divine ¹. A la porte du ciel on se réjouit de la fin des labeurs ; à la porte du cloître on est purifié des péchés ; à la porte du monde on est anxieux et préoccupé ; à la porte de l'enfer on est désespéré ; à la porte de la mort on tremble de crainte. Le midi correspond à la porte du ciel, l'aurore à la porte du cloître, le crépuscule à la porte du monde, le soir ou la nuit à la

David, clavibus crucis, clavibus obedientiae, clavibus caritatis. Vicarius quoque Domini cui commisit me Dominus, ipse habet clavem cordis mei ut intret ad me quodcumque voluerit, ponens et auferens quodcumque voluerit, iubens et disponens sicuti voluerit » (*De Puritate*, p. 185, 23-29).

mortis, media nox ad portam inferni. In resurrectione mortuorum apertae erunt portae mortis, quia omnes resurgemus, sed non portae inferni, quia non omnes immutabimur ^j. In exitu aperiuntur portae claustrum et portae saeculi, post iudicium portae coeli. Ait ergo : *Numquid apertae sunt tibi portae mortis et ostia tenebrosa vidisti* ^k ?

1136 D Quasi diceret : Estne tibi tam pura conscientia, et de
55 gratia mea tam segura vita, ut intrepidus expectes mortem, et cum venerit tanquam absinthium deglutias illam ^l, intrans portas eius sine labore et exiens absque difficultate ? An et ostia tenebrosa vidisti ? Si habes oleum in lampade tua ^m, ad tenebrosa ostia non offendes pedem
60 tuum ⁿ, quia gressus tuos diriges secundum eloquium Dei ^o, in quo lux et nullae tenebrae sunt ^p.

< XXVII > De communicatione corporis et sanguinis Domini.

In disciplina claustrum non est omittendum quod praecipue est necessarium, artissime quoque memoriae commendandum. Eucharistia siquidem locum tenet in
1137 A corpore ecclesiae, quem humanum cor in homine ². In
5 tegro et sano corde vivitur, corrupto et vulnerato homo moritur. Unde Salomon : *Omni custodia serva cor tuum,*

53 tibi sunt A || 54 tam : iam A || 61 tenebrae nullae T A

XXVII, tit. post Domini add. XXVII T || 2 artissime : altissime A commendandum memoriae A || 4 post quem add. sup. l. alt. manu admodum C || 5 post vivitur add. et T A

j. Cf. I Cor. 15, 51 || k. Job 38, 17 || l. Cf. I Pierre 3, 22 || m. Cf. Matth. 25, 3 || n. Cf. Ps. 90, 12 || o. Cf. Ps. 118, 133 || p. Cf. I Jn 1, 5

1. « Est autem oleum hoc pura conscientia, caritas, gratia fecunda... Oleum internam dilectionem mentis et opus misericordiae designat » (*De Tab. Moysi*, p. 161, 7-13).

2. Pierre de Celle attribue à l'Eucharistie la même fonction que S. AUGUSTIN reconnaît au Saint-Esprit dans l'Église : « Hoc agit Spiritus Sanctus

porte de la mort, la minuit à la porte de l'enfer. A la résurrection des morts, les portes de la mort seront ouvertes, car tous nous ressusciterons, mais non les portes de l'enfer, car nous ne serons pas tous changés ^j. A la sortie, on ouvre les portes du cloître et les portes du monde ; après le jugement, les portes du ciel. Aussi Job dit-il : « Les portes de la mort ont-elles été ouvertes pour toi, et as-tu vu les portails ténébreux ^k ? » Comme s'il disait : Ta conscience est-elle si pure et ta vie si assurée de ma grâce que tu attends la mort sans effroi et qu'au moment où elle viendra, tu l'avales comme l'absinthe ^l, en entrant par ses portes sans peine et en en sortant sans difficulté ? « Et as-tu vu les portails ténébreux ? » Si tu as de l'huile dans ta lampe ^m, tu ne heurteras pas du pied ⁿ les portails ténébreux, car tu dirigeras tes pas selon la parole de Dieu ^o en qui se trouve la lumière et nulles ténèbres ^p.

CHAPITRE XXVII

La communication du corps et du sang du Seigneur

Dans la discipline du cloître, il ne faut pas oublier ce qui est de première nécessité, ce qu'il faut aussi confier à la mémoire de la façon la plus étroite. L'Eucharistie, en effet, occupe dans le corps de l'Église une place analogue à celle que tient le cœur humain dans l'homme ². Si le cœur est intact et sain, on vit ; si le cœur est gâté et blessé, on meurt. Aussi Salomon dit-il : « Applique-toi avec le plus grand soin à la garde de ton cœur, car c'est de lui que

in tota Ecclesia quod agit anima in omnibus membris unius corporis » (*Serm. 267, 4 : PL 38, 1231, et Serm. 268, 2 : ibid., col. 1232, etc.*). De même le traité pseudo-grégorien (en réalité d'ERIBERT DE REGGIO) *In septem psalm. poenit. expositio*, 5, 1 (*PL 79, 602 A-B*). A la suite d'autres Pères, l'idée a été reprise par le 2^e Concile du Vatican (*Constitution Lumen Gentium*, § 7, éd. du Centurion 1967, p. 22 et note 8). Cf. *Ép. à Diognète*, 6, 1 (*SC 33 bis*, p. 64-65).

quoniam ex ipso vita procedit ^a. Et Dominus de corpore suo in evangelio : *Qui manducat me, et ipse vivet propter me* ^b. Vita est angeli in quem desiderant angeli prospicere ^c, vita est christiani per quem possit proficere. Hanc vitam aliter accipit qui in carne et secundum carnem vivit; aliter ille qui seminat in spiritu, ut de spiritu metat vitam aeternam ^d. Aliter illi quorum os maledictione et amaritudine plenum est ^e; aliter illi qui esuriunt et sitiunt iustitiam ^f et quibus dicitur : *Vos in carne non estis, sed in spiritu, si tamen spiritus Dei habitat in vobis* ^g; et ille qui dicit : *Vivo autem iam non ego, vivit vero in me Christus* ^h, quem diligo ex toto corde, ex tota anima, ex tota virtute ⁱ. Cor tale solum Deum cogitat, amat et desiderat. Anima singulis spiraculis Deum annuntiat, et semper ad Deum spirat et suspirat. Virtus omnia potest in eo qui se confortat ^j, et nichil sine eo qui dicit : *Sine me nichil potestis facere* ^k. Qui sic Deo et a Deo occupatur horis matutinalibus fame sancta urgente dominici corporis et sanguinis communionem cotidie reficitur ^l. Sed secundum Apostolum diiudicandum inter hunc spiritualem cibum et corporalem cotidianum ^l. Nam summa discretionem attendendum quando ad corpus Christi sit accedendum, quando cedendum, et quando recedendum. Accedere ad Christum accedere est ad Dominum, accedere ad regem, accedere ad lucem, ad ignem, ad panem, ad vitem, immo ad vitam ^m.

10 quem : quam A || 11 accipit : accipere A || 12 ut : ubi T A || 15 non add. sup. l. C T || 17 post me del. vero C || 19 Deum solum T A || 23 matutinis a. corr. C || 30 est add. sup. l. T

a. Prov. 4, 23 (Vg. : quia) || b. Jn 6, 57 || c. Cf. I Pierre 1, 12 || d. Cf. Gal. 6, 8 || e. Cf. Ps. 13, 3 || f. Cf. Matth. 5, 6 || g. Rom. 8, 9 || h. Gal. 2, 20 || i. Cf. Deut. 6, 4 || j. Cf. Phil. 4, 13 || k. Jn 15, 5 || l. Cf. I Cor. 11, 29

1. A propos de la communion fréquente, les textes des Pères, des Règles monastiques et canoniques, des Décrets pontificaux et synodaux ont été rassemblés et annotés par P. BROWE (*De frequenti communione in ecclesia occidentali*, Pontificia Università Gregoriana, Series Theologica 5, Romae

procède la vie ^a ». Et le Seigneur, en parlant de son corps dans l'Évangile : « Celui qui me mange vivra lui aussi par moi ^b ». Il est la vie de l'ange, lui sur qui les anges désirent poser leur regard ^c; il est la vie du chrétien, lui par qui le chrétien peut progresser. Cette vie est reçue d'une manière par celui qui vit dans la chair et selon la chair; d'une autre manière par celui qui sème dans l'Esprit pour en récolter dans l'Esprit la vie éternelle ^d. D'une manière par ceux dont la bouche est pleine de malédiction et d'amertume; d'une autre manière par ceux qui ont faim et soif de la justice ^e et à qui il est dit : « Vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous ^g », et par celui qui dit : « Or, désormais, je vis; non pas moi, mais c'est le Christ qui vit en moi ^h », lui que j'aime de tout mon cœur, de toute mon âme, de toute ma force ⁱ. Un tel cœur pense à Dieu seul, n'aime et ne désire que lui. L'âme annonce Dieu à chaque respiration, et toujours vers Dieu respire et soupire. La vigueur peut tout en celui qui lui donne force ^j et rien sans celui qui dit : « Sans moi vous ne pouvez rien faire ^k ». Celui qui s'occupe ainsi de Dieu et pour Dieu, celui qu'une sainte faim oppresse dès les heures du matin, celui-là, chaque jour, se restaure de la communion du corps et du sang du Seigneur ^l. Mais selon l'Apôtre, il faut distinguer entre cette nourriture spirituelle et la nourriture corporelle quotidienne ^l. En effet, il faut examiner avec le plus grand discernement quand on doit s'approcher du corps du Christ, quand il faut s'en retirer et quand il faut s'en éloigner. S'approcher du Christ, c'est s'approcher du Seigneur, s'approcher du roi, s'approcher de la lumière, du feu, du pain, de la vigne, bien plus : de la vie ^m. Cherches-tu la liberté ?

1932). Cf. du même auteur, *Die häufige Kommunion im Mittelalter*, Münster 1938.

2. Dans sa description du 12^e abus du cloître (le manque de respect envers l'Eucharistie), HUGUES DE FOUILLOY se livre à une semblable répétition du terme *accedere* : « Accedo ad humilem elatus... Accedo servus ad Dominum... Accedo ad Dominum... ad Patrem accedo... » (*De Claustro animae*, II, 23 : PL 176, 1082 B). L'abbé de Saint-Remi propose dans un Sermon

Quaeris libertatem ? Accede ad Dominum. Quaeris securitatem ? Accede ad regem. Quaeris claritatem ? Accede ad lucem. Quaeris calorem ? Accede ad ignem¹. Quaeris refectionem ? Accede ad panem. Quaeris potum ? Accede ad vitem. Quaeris resurrectionem ? Accede ad vitam. Offendisti Dominum ? Cede. Fecisti contra regem ? Cede. Caecus aut lippus es ? Cede a luce². Portas in manibus aut in lumbis tuis ignem alienum^m ? Cede, ne exurat te ignis de altari³. Esne plenus murmurio et saturatus detractionibus ? Cede, et noli accedere ad panem angelorumⁿ 4. Esne inebriatus de vinea Sodomorum et Gomoraeorum^o ? Cede, et noli accedere ad vinum de vinea Sorech^p. Esne mortuus criminalibus et sepultus in inferno ? Cede. Distat autem plurimum inter cedere et recedere. Nam cedere reverentiae est, recedere irreverentiae. Cedit qui dicit : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum*^q. Recedit qui dicit : *Ecce eicis me a facie tua*^r; et : *Maior est iniquitas mea quam ut veniam merear*^s.

37 offendisti : ostendisti a. corr. T || 38-39 in lumbis aut in manibus T A || 40-41 detractionibus : de contradictionibus T A || 43 gomorrae T A

m. Cf. Lév. 9, 1 || n. Cf. Ps. 77, 25 || o. Cf. Deut. 32, 32 || p. Cf. Is. 5, 2 || q. Matth. 8, 8 || r. Gen. 4, 14 || s. Gen. 4, 13

l'exemple de Marie-Madeleine qui s'est approchée du Seigneur (*accessit*) après s'être écartée de lui (*abcessit*... *Accessit quae recesserat*... ; *Serm. in fest. S. Mariae Magd.* 5 : col. 838 C - 839 A), et dans un *Sermon Synodal* il dit : « Stultum et impudicum est ad mensam Domini vel communicando ei vel disponendo de illo, non vocatum accedere » (*Serm. Syn.* 84 : col. 892 B).

1. « Durum est sic accedere (ad ignem) ut comburaris ; optimum vero et jucundum, sic inhaerere ut illumineris. Accedite, inquit Psalmista, ad eum, et illuminamini. Sic accedit emundata et simplex conscientia, non ut maledictionem sentiat aeternae combustionis, sed ut haereditatem obtineat perennis felicitatis » (*De Panibus*, 27 : col. 1046 A).

2. « Ut si caecus es lumen recipias, quaere lutum et sputum Domini. Si lippus, collyrio inunge oculos tuos... » (*Serm. in Comm. Confess.* : col. 886 D ; cf. 887 C). « Si caecus, id est, tenebrosus ignorantia sacramentorum fidei... Si lippus, qui ingenium quidem habet bonum, sed sicut piger servus, talentum acceptum defodit... » (*Serm. Syn.* 87, col. 902 A-B). « Non igitur oculum lippientem fulgoribus divinitatis intemperantem evidentibus offeras, nisi

Approche-toi du Seigneur. Cherches-tu la sécurité ? Approche-toi du roi. Cherches-tu la clarté ? Approche-toi de la lumière. Cherches-tu la chaleur ? Approche-toi du feu¹. Cherches-tu la nourriture ? Approche-toi du pain. Cherches-tu la boisson ? Approche-toi de la vigne. Cherches-tu la résurrection ? Approche-toi de la vie. As-tu offensé le Seigneur ? Retire-toi. As-tu agi contre le roi ? Retire-toi. Es-tu aveugle ou chassieux ? Retire-toi de la lumière². Portes-tu dans les mains ou dans les reins un feu étranger^m ? Retire-toi de peur que ne te consume le feu de l'autel³. Es-tu plein de murmure et tout rempli de critiques ? Retire-toi et n'approche pas du pain des angesⁿ 4. Es-tu enivré de la vigne de Sodome et de Gomorrhe^o ? Retire-toi et n'approche pas du vin de la vigne de Sorech^p. Es-tu mort par des actions criminelles et enseveli en enfer ? Retire-toi. Il y a d'ailleurs une grande différence entre se retirer et s'éloigner. En effet, se retirer, c'est le propre du respect ; s'éloigner, de l'irrespect. Il se retire, celui qui dit : « Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir sous mon toit^q ». Il s'éloigne, celui qui dit : « Voici que tu me rejettes loin de ta face^r » ; et : « Mon iniquité est trop grande pour que je mérite le pardon^s ». Jonas aussi, fuyant et s'éloignant loin de la face

innectum collirio devotionis, nisi ablutum aqua confessionis, nisi purgatum affectione castitatis, nisi obumbratum sacramentis ecclesiasticis, nisi lorica-tum tunicis religionis, nisi apertum obedientiae jussis » (*De Puritate*, p. 184, 8-12). « Qui de bonitate Dei praesumit sine humilitate et peccatorum correptione, oculos lippos sine umbraculo offert in ardentissima et clarissima solis luce » (*De Conse.*, p. 223, 24-26).

3. « Post ordinationem ignem alienum offerentes coelesti perierunt, quia ignem cupiditatis igni fraternae dilectionis anteponunt, igne supernae ultionis absumuntur » (*De Tab. Moysi*, p. 162, 7-10). Cf. *Serm. Syn.* 87 (col. 903 B) et *De Panibus*, 20 (col. 1013 A).

4. Pierre a commenté deux fois ce verset du Psaume 77 : « Panem angelorum manducavit homo ». Dans le VI^e *Sermon sur la Cène* (col. 761 B - 766 B), il répond aux mêmes questions qui seront posées dans ce chapitre 27 du *De Disciplina* : « Quis sit panis angelorum, ubi sit, quomodo manducandus, quando et ubi et a quibus et quare videndum et dicendum est... » (col. 761 B). Dans le VII^e *Sermon* il décrit les dispositions que le prêtre doit avoir au moment de célébrer la Messe dont les principaux éléments sont décrits en sept paragraphes (col. 768 B - 769 B).

50 Ionas quoque, fugiens et recedens a facie Domini, absortus
fuit in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus ^t. Et
psalmista : *Discedite a me, omnes qui operamini iniqui-*
tatem ^u. Quis autem finis recedentibus a Deo ? *Omnes qui*
1138 A *elongant se a te peribunt* ^v. Cedo itaque cum peccavero,
55 non recedo si confessus errorem fuero et emendavero.

Sed adhuc diligentius advertendum quando, quomodo
et quare ad communionem sit accedendum. Habet enim
utilitas huius refectiois temporis discretionem, modi
determinationem, causae etiam rationem. In tempore
60 considerantur tria : oportunitas, consuetudo et sollemp-
nitas. In modo : purgatio, intentio et devotio. In causa :
institutio, utilitas et necessitas. Breviter replicanda sunt
et explananda quae hic enumerantur. Oportunitas fugit et
fugatur occupationem. Liberis enim mentibus hoc exsequen-
65 dum officium et Deo obsequendum. Consuetudo removet
laicalem negligentiam et erga salutem suam nimium tor-
1138 B pore. Sufficit enim laico semel in anno communicare ¹.
Sed pia et sollicita Maria sedens ad pedes Domini ^w cum
nostris claustralibus, sicut non satiatur oculus eius visu nec
70 auris auditu ^x, sic panem angelicum, scilicet dominicum
sacramentum, cotidie sumit, et nichilominus cotidie esurit
iuxta illud : *Qui edunt me adhuc esurient, et qui bibunt me*
adhuc sitiunt ^y ². Instans quoque sollempnitas admonet

51 fuit : est A || 66 laicam A || 69 sicut : sic A || 71 cotidie nihilomi-
nus A.

t. Cf. Jonas 1, 3 ; 2, 1 || u. Ps. 6, 9 || v. Ps. 72, 27 || w. Cf. Lc 10, 39 ||
x. Cf. Eccl. 1, 8 || y. Sir. 24, 29

1. En raison de l'abandon de la pratique de la communion, le 4^e Concile de Latran (1215) fixera pour tout chrétien comme condition de son appartenance à l'Église la communion une fois par an (cf. C.-J. HEFELE-H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. 5, Paris 1913, p. 1349-1350). Voir aussi J. DUHR, art. « Communion fréquente », *DSP* 11 (1948), col. 1250-1260. Sur le sens du terme *laicus* au Moyen Age, cf. Y. CONGAR, « Église et Cité de Dieu chez quelques auteurs cisterciens à l'époque des Croisades », dans *Mélanges E. Gilson*, Toronto-Paris 1959, p. 198, n. 123.

du Seigneur, fut englouti dans le ventre du monstre marin trois jours et trois nuits ^t. Et le psalmiste dit : « Éloignez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité ^u ». Quelle sera la fin de ceux qui s'éloignent de Dieu ? « Tous ceux qui s'éloignent de toi périront ^v. » Donc je me retire lorsque j'ai péché, je ne m'éloigne pas si je confesse mon erreur et m'en corrige.

Mais il faut étudier encore plus attentivement quand, comment et pourquoi on doit s'approcher de la communion. En effet, l'utilité de cette réfection demande d'en discerner le moment, d'en déterminer la manière, d'en établir la cause. Dans le choix du moment trois choses sont à considérer : l'opportunité, la coutume et la solennité. Dans la manière : la purification, l'intention et la dévotion. Dans la cause : l'institution, l'utilité et la nécessité. Il faut développer et exposer brièvement ce qui vient d'être énuméré. L'opportunité fuit et met en fuite la préoccupation. C'est en effet l'esprit libre qu'il faut accomplir cette action et rendre hommage à Dieu. La coutume écarte la négligence du laïc et le profond engourdissement à l'égard de son salut. Il suffit au laïc, on le sait, de communier une fois par an ¹. Mais de la pieuse et attentive Marie, assise aux pieds du Seigneur ^w avec nos cloîtres, le regard ne se rassasie pas de voir, ni l'oreille d'entendre ^x ; ainsi prend-elle chaque jour le pain des anges, c'est-à-dire le sacrement du Seigneur, et néanmoins chaque jour elle a faim, selon ce qui est écrit : « Ceux qui me mangent auront encore faim, et ceux qui me boivent auront encore soif ^y ². » La solennité aussi, lorsqu'elle se

2. Marie-Madeleine est en effet le modèle des âmes jamais rassasiées de la présence du Seigneur, aimé physiquement (« O Maria, cum teneres pedes Jesu... An satiari poterat os tuum osculis, manus contactu, oculus visu ? Certe si cor extrahere posses, effundere in pedibus Jesu non recusares... », *Serm. in fest. S. Mariae Magd.* 2 : col. 828 D ; cf. *Epist.* IV, 1 : col. 507 A), admiré dans ses œuvres (cf. *Serm. de Assumpt.* 3 : col. 854 C-D) et goûté dans l'Eucharistie (« Appetitus non satiatur gustu, nec oculus visu, nec auris auditu », *De Panibus*, 13 : col. 988 B ; cf. *Serm. in Coena Dom.* 1 : col. 738 D - 739 A), spécialement par les moines qui chaque jour approchent de l'autel pour se nourrir du pain des anges (cf. *Serm. ad monachos*, col. 923 C). — Pierre de Celle renouvelle plusieurs fois cette recommandation de la com-

Pierre de Celle.

nos accedere ad communionem. Quae enim sollempnitas,
75 ubi fames et egestas ^z ?

Ubi autem non est cibus qui non perit, sed qui permanet
in vitam aeternam ^a, egestas est et exitialis inopia. Sol-
lempnem itaque habeat et adhibeat cibum sollempnitas
sanctorum. Dictum est de tempore, videamus de modo,
80 qui habet purgationem, intentionem et devotionem. De
1138 C quodam sancto dicitur quia Christus purgavit peccata
ipsius ^b; et ad hebraeos de Christo ait Apostolus: *Portans
omnia verbo virtutis suae, peccatorum purgationem faciens,
sedet ad dexteram maiestatis in excelsis* ^c. O cor meum,
85 anima mea, os meum, labia mea, fauces meae, lingua mea,
stomachus meus, quid est in altari? Nonne corpus quod
sumptum est de virgine Maria, corpus conceptum de Spi-
ritu sancto, corpus passum in cruce, sepultum in monu-
mento novo, corpus quod die tertia resurrexit a mortuis,
90 corpus quod ascendit super omnes coelos, corpus quod
sedet ad dexteram Patris in excelsis, in quo iudex vivo-
rum et mortuorum Iesus iudicaturus est vivos et mortuos
et saeculum per ignem ¹? Quid ergo vos, omnia interiora
1138 D et exteriora mea ²? Quomodo suscipietis tam castissi-

82 ipsius : sua a. corr. C || 83 purgationem peccatorum T A || 86 meus
add. sup. T. C || 89 tertia die T A || 90 omnes coelos a. corr. C

z: Cf. Job 30, 3 || a. Cf. Jn 6, 27 || b. Cf. Sir. 47, 13 || c. Hébr. 1, 3

munion quotidienne : « Hunc (sanguinem Christi) quotidie sumimus sub
specie vini » (Epist. IX, 5 : col. 597 C-D) ; « Comedit mulier et saturata est,
quae agni carnes quotidie de altari sumit » (In Ruth, f° 53 v B). Dans le
VII^e Sermon sur la Cène, il en donne les motifs : c'est chaque jour que le
Christ se rompt lui-même mystiquement sur l'autel (col. 767 D), c'est chaque
jour qu'il est immolé en mémoire et en souvenir de sa propre immolation
(col. 769 A) et c'est chaque jour (ou au moins trois fois par an, ou mieux
encore chaque dimanche) que le chrétien qui n'a pas commis de péchés
graves et n'a pas le désir de pécher doit recevoir l'Eucharistie (ibid.). De
même dans le De Panibus : « Est mensa altaris ubi veritate corporis et san-
guinis Domini existente, sed sub specie visibilis panis et vini latente, memo-
ria Dominicae passionis cum effectu nostrae redemptionis, si adsit integritas
fidel, quotidie tam utiliter quam fideliter recolitur » (cap. 1 : col. 934 A).

présente, nous avertit d'approcher de la communion.
Y a-t-il en effet solennité là où il y a faim et privation ^z ?
Là où ne se trouve pas la nourriture impérissable qui
demeure pour la vie éternelle ^a, c'est l'indigence et la
disette fatale. Aussi la solennité des saints doit-elle porter
et apporter une nourriture solennelle.

Après avoir parlé du moment, considérons la manière,
qui comprend la purification, l'intention et la dévotion.
D'un saint, on dit que le Christ purifia ses péchés ^b, et
aux Hébreux l'Apôtre dit du Christ : « Portant toutes
choses par la parole de sa puissance, accomplissant la
purification des péchés, il siège à la droite de la majesté
dans les hauteurs ^c ». O mon cœur, mon âme, ma bouche,
mes lèvres, ma gorge, ma langue, mon estomac, qu'y a-
t-il sur l'autel ? N'est-ce pas le corps qui a été pris de la
Vierge Marie, le corps qui a été conçu du Saint-Esprit, le
corps qui a souffert sur la croix, qui a été enseveli dans
le tombeau neuf, le corps qui le troisième jour est ressus-
cité des morts, le corps qui est monté au-dessus de tous
les cieus, le corps qui est assis à la droite du Père dans
les hauteurs, là où le juge des vivants et des morts,
Jésus, jugera les vivants et les morts, et le monde par le
feu ¹ ? Que ferez-vous alors, vous tous mes sens inté-
rieurs et extérieurs ² ? Comment recevrez-vous celui qui

Une règle plus générale est donnée dans le II^e Sermon sur la Passion : « Potio
Eucharistiae toties sumi potest sine periculo et cum remedio, quoties extigit
fidelis animae devotio » (col. 729 C).

1. Cf. la doxologie de l'Exorcismus olei du Jeudi saint : « per D. N. J. C.
qui venturus est iudicare vivos et mortuos et saeculum per ignem » (Sacra-
mentarium Gregorianum, 78).

2. Dès le premier chapitre du De Panibus, où l'Eucharistie tient une si
large place, Pierre insiste sur la présence réelle du Seigneur : « (Ibi) veraciter
quod de virgine sumptum est corpus immaculatum, quod in cruce sub
Pontio Pilato a Judaeis clamantibus : Crucifige, crucifige, et a gentiliis
militibus appensum est et immolatum, manu sacerdotali contrectatur, et
vi verborum Christi conficitur, et fidelibus populis traditur, mediantibus
quidem pristinis et consuetis speciebus panis et vini, carnem veram et
verum sanguinem Christi percipimus... » (cap. 1 : col. 934 B-C ; cf. Ser-
mon. Syn. 84 : col. 893 A-B, et Epist. 3 : éd. J. LECLERCQ, dans *Studia Anselm.* 43
(1958), p. 171-172). La conscience de ce réalisme (« Nota quis tu scis, quis
ille ad quem accedis », *Serm. de Passione*, 3 : col. 733 C) dictera au fidèle

95 mum, tam sanctissimum, tam mundissimum, quae sordetis
 tam impuris menstrualibus-immunditiis, tam damnabi-
 libus, assiduis et innumerabilibus culpis? Purgandae
 itaque sunt prius sordes vestrae aqua compunctionis, igne
 fraternae compassionis, ysope fidei et humillimae confes-
 100 sionis, cinere saluberrimae subiectionis et mortificationis¹.
 De hac purgatione Apostolus ad hebraeos: *Habentes,*
inquit, fiduciam in introitum sanctorum in sanguine
agni immaculati Iesu Christi^e, *quam initiavit nobis viam*
novam et viventem per velamen, id est carnem suam, et
 105 *sacerdotem magnum super domum Dei, accedamus cum*
 1139 A *vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia*
mala, et abluti corpus aqua teneamus spei nostrae indecli-
nabilem confessionem^d. *Securus introeat ad altare Dei,*
 certus accedat ad communionem dominici corporis, qui
 110 habet cor aspersum, id est mundatum a conscientia mala,
 et corpus ablutum tam sanctificatione baptismatis quam
 compunctione devotionis, et qui tenet indeclinabilem spei
 confessionem. Nota *indeclinabilem confessionem*, ut sint
 pedes eius pedes recti^f, se accusando de se, non de crea-
 115 tore vel diabolo conquerendo. *Deus enim intemptator ma-*
lorum est^{g 2}, et diabolus tentat, sed non sine licentia nec

97 innumerabilibus : inenarrabilibus A || 98 prius sunt T A vestrae :
 nostrae T A || 101 purgatione : purificatione a. corr. C || 103 quam : quo-
 niam A

d. Hébr. 10, 19-23; Cf. I Pierre 1, 19 || f. Cf. Éz. 1, 7 || g. Jac.
 1, 13

L'attitude à observer « lorsque le prêtre (lui) présentera ce véritable et
 vénérable sacrement du corps et du sang du Christ » (*ibid.*, col. 734 A).
 Les mêmes recommandations sont faites aux prêtres : « ... diligenti distinc-
 tione inspiciamus quomodo accedant sacerdotes ad hoc sacrificium, quali
 corde, ore, manu et caeteris sensibus » (*Serm. in Coena Dom.* 2 : col. 745 B-
 C). « O vos Sacerdotes Dei, hujus mensae commensales et ministeriales estis,
 attendite in quibus vestibis, quibus labiis, quibus manibus, quibus intes-
 tinis et pedibus acceditis ad carnes Agni » (*Serm. Syn.* 88 : col. 907 A-B).
 L'une des dernières phrases du traité *Sur les Pains* est ce cri d'admiration :
 « O anima ad vocem sponsi liquefacta, hic tuus est cibus ! O cor ardens in
 Jesu, haec tua est refectio ! » (cap. 27 : col. 1046 C).

est tellement chaste, tellement saint, tellement pur que
 vous le salissez par vos souillures menstruelles tellement
 impures, par vos fautes tellement condamnables, conti-
 nuelles et innombrables ? Il faut donc d'abord nettoyer
 vos saletés par l'eau de la compunction, par le feu de
 la compassion fraternelle, par l'hysope de la foi et d'une
 très humble confession, par la cendre de la soumission et
 de la mortification très salutaire¹. De cette purification
 l'Apôtre dit aux Hébreux : « Ayant l'assurance pour
 entrer dans le sanctuaire par le sang de l'Agneau sans
 tache, Jésus-Christ, par cette voie qu'il nous a ouverte
 nouvelle et vivante, à travers le voile, c'est-à-dire sa
 chair, et ayant un Grand Prêtre établi sur la maison de
 Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plé-
 nitude de la foi, le cœur purifié (des souillures) d'une
 conscience mauvaise, et, le corps lavé par l'eau, gardons
 indéfectible la confession de notre espérance^d ». Qu'il
 s'introduise près de l'autel sans inquiétude, qu'il s'ap-
 proche de la communion au corps du Christ avec assu-
 rance, celui qui a le cœur purifié, c'est-à-dire nettoyé
 (des souillures) de sa conscience mauvaise et le corps lavé
 tant par la sanctification du baptême que par la compunc-
 tion de la dévotion, et qui tient indéfectible la confession
 de l'espérance. Remarque bien « confession indéfectible »,
 en sorte que ses pieds marchent dans la ligne droite^f, en
 s'accusant de lui-même, non en se plaignant du créateur
 ou du diable. « Dieu, en effet, n'est pas tentateur pour le
 mal^{g 2} », et si le diable tente, ce n'est pas sans permission

1. On lit de même à propos de l'Eucharistie dans le *Commentaire sur*
Ruth : « Abluuntur... sordes... quia cum devotione et compunctione sacra-
 menta ista suscepta, purgationem peccatorum faciunt, praecipue illorum
 quorum praecordia carbones interni accendant et calefaciunt. Procul dubio
 mysterii cum devotione, quicquid immunditiae est etiam mulieris et mens-
 truatæ detegitur. Omnia enim fideli confessione mundantur » (t^o 43 v B ;
 cf. *De Panibus*, 25 : col. 1037 A-B).

2. Selon notre auteur on peut cependant dire que Dieu tente parfois
 l'homme en ce sens qu'il permet les assauts de la tentation en vue du salaire
 et de la couronne qui seront donnés en récompense (cf. *Serm. in Joan. Bapt.*
Nativ. 2 : col. 816 C).

ultra licentiam. *Unusquisque autem tentatur a concupiscentia sua abstractus et illectus* ^h.

Iam de intentione dicamus quae triplex est. Alia enim
 1139 B bona, alia mala, alia pessima. Bona est si corpus Christi
 cum fide vera et pura ab omni crimine conscientia ^l sumitur,
 ut sanguis Christi iustum iustificet amplius. Hic accipit ut fiat bonus.
 Mala est cum in vase per odium acido, per luxuriam immundo et per malitiam corrupto
 125 mittitur, non ut qui est malus fiat bonus, sed ut qui est malus
 appareat bonus. Hic est ypocrita ^l. Pessima est quando irreverenter quasi
 canis rabidus corde pessimo accedit aliquis ad sacramentum dominicum,
 non ut fiat bonus, sed ut sub Christo lateat antichristus. Hic est
 130 lupus rapax qui sub pelle ovina devorat agnum ^l, turpitudinem
 suam foliis ficus tegens, non ad remissionem, sicut ille cuius tecta
 sunt peccata et remissae sunt iniquitates ^k, sed sicut Adam et Eva
 1139 C in paradiso consuerunt folia ficus, non se accusando, sed excusando ^l².
 Sit itaque intentio percipiendae eucharistiae ut sit bono ad sanctificationem,
 sit malo ad correctionem, sit pessimo ad compunctionem. Mittit enim
 135 Deus cristallum castissimi corporis sui sicut buccellas ^m, ut infirmus sanetur,
 famelicus satiatur, sanus impinguetur et confortetur ³. Exprimitur

120 post pessima add. est C || 123 bonus fiat T A post est add. enim T A || 124 acido : arido A || 125 qui est malus add. sup. l. C || 136 correctionem : correptionem T corruptionem A

h. Jac. 1, 14 || i. Cf. I Tim. 3, 9-10 || j. Cf. Matth. 7, 15 || k. Cf. Ps. 31, 1 || l. Cf. Gen. 3, 7 || m. Cf. Ps. 147, 17

1. Le Seigneur maudit l'hypocrisie de celui qui ose s'approcher de l'Eucharistie en dissimulant sa misère intérieure, son absence de fruit sous l'apparence d'un beau feuillage (cf. *Serm. in Coena Dom.* 4 : col. 754). Cette assurance irrespectueuse est une injure qui doit être condamnée (cf. *Serm. Syn.* 84 : col. 892 B-D). Les deux *Sermons Synodaux* 84 et 87 (col. 901 D-904 C) commentent la parole du Christ : « Nolite sanctum dare canibus » (Matth. 7, 6), appliquée à l'Eucharistie. Un tableau saisissant de l'hypo-

ni au-delà de la permission. « Et si chacun est tenté, c'est attiré et entraîné par sa propre convoitise ^h. »

Parlons maintenant de l'intention. Elle est triple : l'une, en effet, est bonne, l'autre mauvaise, l'autre très mauvaise. Elle est bonne lorsqu'on prend le corps du Christ avec une foi vraie et une conscience pure de tout crime ^l, afin que le sang du Christ rende le juste encore plus juste. Celui-ci le reçoit pour devenir bon. Elle est mauvaise lorsqu'on le place dans un vase rendu acide par la haine, impur par la luxure, corrompu par la malice, non pour que celui qui est mauvais devienne bon, mais pour que celui qui est mauvais apparaisse bon. Celui-là est un hypocrite ^l. Elle est très mauvaise lorsque quelqu'un s'approche du sacrement du Seigneur sans respect, comme un chien enragé, le cœur plein de malice, non afin de devenir bon, mais afin de cacher, sous le Christ, l'anti-Christ. Celui-là est un loup rapace qui sous une peau de brebis dévore l'agneau ^l, recouvrant sa honte avec des feuilles de figuier, non pour recevoir le pardon, comme celui dont les péchés ont été recouverts et les iniquités remises ^k, mais comme Adam et Eve au paradis, qui ont cousu des feuilles de figuier, non en s'accusant, mais en s'excusant ^l². Aussi pour recevoir l'Eucharistie, l'intention doit être telle qu'elle serve au bon pour sa sanctification, au mauvais pour sa correction, au très mauvais pour sa compunction. Dieu, en effet, envoie, comme de petites bouchées ^m, le cristal de son corps très chaste afin de guérir le malade, de rassasier l'affamé, d'engraisser et d'affermir le bien portant ³. Cette inten-

crité est donné dans le *De Panibus*, 16 (col. 998 C-D ; voir aussi *De Consc.*, p. 208, 15-19). On rapprochera de notre texte le passage d'un Sermon du Ps. BERNARD sur l'Eucharistie : « Bonus (accepit panem consecratum) in vitam, pessimus in poenam ; bonus in beneficium, pessimus in testimonium... Canes sunt qui irreverenter accedunt... » (*Serm. de Excellentia s. Sacramenti* 5 : PL 184, 984 B-C).

2. « Se namque excusando, quasi Deum accusans, (Adam) dicit : Mulier quam dedisti mihi... » (*De Panibus*, 11 : col. 978 A).

3. « Mittit crystallum suam sicut buccellas... Crystallus (designat) Dei et hominis unionem ; buccellae corporis et sanguinis Christi communionem » (*Serm. in Annunt.* 7 : col. 723 A).

140 intentio in oratione ubi dicitur : « Non sit nobis reatus ad poenam, sed intercessio salutaris ad veniam, sit ablutio scelerum, sit fortitudo fragilium, sit contra mundi pericula firmamentum, sit fidelium vivorum et mortuorum remissio omnium peccatorum ¹. »

145 Dicamus de devotione. Triplex sit devotio : alia compunctiva, alia suspiriosa, alia lacrimosa. Compunctiva
1139 D est fons scaturiens, suspiriosa fons saliens, lacrimosa fons superebulliens. Pungit compunctiva, elicit suspiriosa, fundit vel pluit lacrimosa. Timor pungit, spes elicit, amor
150 pluit. Venam stringit timor, spes aperit, amor humorem cum impetu spiritus educit. Sic minutus sanguine peccati ligamento, ferro et motu cordis voluntario, dicat Domino : *Voluntarie sacrificabo tibi* ⁿ, qui ante praesidem ligatus astitisti ^o, qui clavis confixus in ligno pependisti, qui lancea percussus sanguinem et aquam dedisti ^p, oblatu-
155 sus non coactus, quasi qui nolueris, sed devotus et spontaneus, quia voluisti ^q.

Iam de causa dicendum est, in qua tria notavimus : institutionem, utilitatem et necessitatem. Considerandum est
1140 A ergo in institutione, quis, quibus, quando et quomodo hoc sacramentum institutum sit ². Quis ? Christus. Quibus ?

¹⁴⁷ post suspiriosa add. est T A || 149 vel : et A || 156 non coactus : quasi non coactus A et a. corr. T qui transp. non quasi coactus

n. Ps. 53, 8 || o. Cf. Matth. 27, 11 || p. Cf. Jn 19, 34 || q. Cf. Is. 53, 7

1. Le texte complet de l'Oraison est celui-ci : « Purificent nos, quaesumus, omnipotens et misericors Deus, sacramenta quae sumpsimus ; et, intercedentibus omnibus sanctis tuis, praesta ut hoc sacramentum non sit nobis reatus ad poenam, sed intercessio salutaris ad veniam ; sit ablutio scelerum, sit fortitudo fragilium, sit contra omnia mundi pericula firmamentum, sit vivorum atque mortuorum fidelium remissio omnium delictorum » (Orationes diversae n° 35. Pro vivis et defunctis. Postcom. Cf. P. BRUYLANTS, *Les oraisons du Missel romain*, Louvain 1952, t. 2, p. 264, n° 923, et D. H. MÉNARD, *Notae et observationes in S. Gregorii Magni*, nota 680 : PL 78, 475 A). Cette oraison sera citée et expliquée par S. THOMAS (*Summa Theologiae*, III^a pars, q. 73, art. 1, Sed Contra, et art. 2, ad 1m.)

2. Ce procédé de questions et de réponses se rencontre dans nombre de sermons du Moyen Age (cf. C. JEUDY, « Du nouveau sur la prédication

tion est exprimée dans cette oraison où il est dit : « Que ce sacrement ne soit pas pour nous un grief qui mène au châtement, mais une intercession salutaire qui mène au pardon ; qu'il soit l'effacement des péchés ; qu'il soit la force des faibles ; qu'il soit un soutien contre les dangers du monde ; qu'il soit la rémission de tous les péchés des fidèles vivants et morts ¹. »

Parlons de la dévotion. Il doit y avoir trois sortes de dévotion : l'une de repentir, une autre de soupirs, une autre de larmes. La dévotion de repentir est une fontaine jaillissante, celle de soupirs une fontaine bondissante, celle de larmes une fontaine bouillonnante. La dévotion de repentir pique, celle de soupirs attire, celle de larmes coule ou arrose. La crainte pique, l'espérance attire, l'amour arrose. La crainte resserre la veine, l'espérance l'ouvre, l'amour fait sortir l'humeur sous la poussée de l'esprit. Celui qui a été ainsi débarrassé du sang du péché par le garrot et le fer et par le mouvement volontaire du cœur, qu'il dise au Seigneur : « Volontairement je t'offrirai un sacrifice ⁿ », à toi qui lié te tins debout devant le gouverneur ^o, toi qui fixé par des clous fus pendu sur le bois, toi qui frappé d'une lance donnas le sang et l'eau ^p, toi qui t'es offert, non par contrainte, comme si tu ne l'avais pas voulu, mais avec cœur et spontanément, parce que tu l'as voulu ^q.

Il faut maintenant parler de la cause qui, nous l'avons noté, comprend trois éléments : l'institution, l'utilité et la nécessité. Dans l'institution il faut donc considérer : qui, pour qui, quand et comment ce sacrement a été institué ². Qui ? Le Christ. Pour qui ? Pour les Apôtres.

médiévale », dans *Revue des Études Augustiniennes* 20, 1974, p. 200). Pierre l'utilise surtout à propos de l'Eucharistie : « Quis sit panis angelorum, ubi sit quomodo manducandus, quando et ubi et a quibus et quare, videndum et dicendum est... » (*Serm. in Coena Dom.* 6 : col. 761 B ; *ibid.*, 2 : col. 742 D ; *De Panibus*, 2 : col. 936 D). Dans le *Commentaire sur Ruth* (1° 36 r B - v A), il donne les motifs de cette forme d'enseignement (cf. aussi, dans un contexte différent, 1° 26 r B). HUGUES DE SAINT-VICTOR donne trois raisons à l'institution des sacrements en général : « Triplici ex causa sacramenta instituta esse noscuntur : propter humillationem, propter eruditionem, propter exercitationem » (*De Sacramentis*, I, 3 ; PL 176, 519 A).

Apostolis. Quando ? In coena ultima. Quomodo ? Accipiens panem, benedixit et fregit et dedit discipulis suis, dicens : *Accipite et manducate ex hoc omnes : Hoc est corpus meum*. Simili modo et calicem postquam coenavit dicens : *Accipite et bibite ex hoc omnes : Hic est enim calix sanguinis mei, qui pro vobis et pro multis effundetur. Hoc facite in meam commemorationem* ^r. In auctore agnosco bonitatem, scientiam et potestatem. Bonitatem, quia voluit ; scientiam, quia futuris morbis antidotum ¹ sufficiens et quod de facili posset haberi in recessu suo ad consolandam absentiam praeparavit ; potestatem, quia potuit et potest facere quod vix homo potest credere, nullatenus vero diffinire. In apostolis contemplor amicitiam, obedientiam et reverentiam. Amicitiam tunc quidem quasi in herba teneram, sed post acceptum Spiritum tanquam arborem solidissimam ². Obedientiam usque ad divisionem animae et spiritus ³, usque ad mortem, usque ad crucem, usque ad decollationem. Reverentiam tanquam magistro, tanquam domino, tanquam patri, immo tanquam Deo. Unde : *Tu es Christus filius Dei vivi* ^t. In tempore, firmissimum coagulum, fortissimum argumentum, excellentissimum donum, quod hactenus reposuerat, et in corporali separatione dandum ab aeterno amicis suis praedestinaverat, recogito. Coagulum est corpus Christi, compingens sumentum Deum et sumentem christianum in unum, iuxta Apostolum qui ait : *Panis cui benedicimus, nonne communicatio*

163 suis om. C || 166 enim om. TA || 168 auctore : actore TA || 176 arborem : ardorem TA

r. Cf. Matth. 26, 26-28 ; I Cor. 11, 25 || s. Cf. Hébr. 4, 12 || t. Matth. 16, 16

PIERRE LOMBARD en présente deux pour l'Eucharistie : « Institutum est hoc sacramentum duabus de causis : in augmentum virtutis, scilicet caritatis, et in medicinam quotidianae infirmitatis » (*Sent. Lib.*, IV, 12, 8 ; *PL* 192, 367).

1. Le terme *antidotum*, connu surtout par la traduction latine du *phar-*

Quand ? A la dernière cène. Comment ? Prenant du pain, il le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez-en tous : Ceci est mon corps ». Et de la même manière, prenant le calice après le repas, il dit : « Prenez et buvez-en tous : car ceci est le calice de mon sang qui sera versé pour vous et pour la multitude. Faites cela en mémoire de moi ». Dans l'auteur, je reconnais la bonté, la science et la puissance. La bonté, parce qu'il l'a voulu ; la science, parce qu'il a préparé un antidote pour les maladies futures ¹, tel qu'on pût facilement se le procurer après son départ, pour se consoler de son absence ; la puissance, parce qu'il a pu et qu'il peut faire ce que l'homme peut à peine croire et nullement définir. Dans les Apôtres, je contemple l'amitié, l'obéissance et le respect : l'amitié, à ce moment-là certes tendre comme une herbe, mais très solide, comme un arbre, après le don de l'Esprit ². L'obéissance jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit ³, jusqu'à la mort, jusqu'à la croix, jusqu'à la décollation. Le respect comme à un maître, comme à un seigneur, comme à un père, bien plus, comme à Dieu. D'où cette parole : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant ^t ». En ce qui concerne le moment, je repense au lien très solide, à la preuve très forte, au don très excellent qu'il avait jusque-là tenu en réserve et qu'il avait éternellement prévu de donner à ses amis lors de la séparation corporelle. Le corps du Christ est un liant : il assemble en un seul Dieu qui est consommé et le chrétien qui le consomme, selon l'Apôtre qui dit : « Le pain que

makon grec de S. IGNACE D'ANTIOCHE (*Epist. ad Ephes.* 20, 2 : *SC* 10 bis, p. 90 ; *PG* 5, 755 A), se lit chez S. AUGUSTIN (*Serm. de Symbolo, ad catechumenos*, 5 : *PL* 40, 656 ; cf. *Serm.* 278, 6 : *PL* 38, 1271) à propos de l'Eucharistie. Pierre de Celle, qui l'emploie en ce sens dans le *VI^e Sermon sur la Cène* (col. 763 B), l'utilise aussi pour désigner les sacrements de l'Eglise (« quae sunt antidota et medicinae reparabiles omnium aegritudinum », *Serm. Syn.* 86 ; col. 898 A) et, plus largement, toutes les bonnes œuvres (« sint velut antidotum opera fidelia, ad vitam revocantia mortuos », *De Panibus*, 23 : col. 1030 A). — On comparera le rapprochement et l'explication des trois mots *bonitatem, scientiam et potestatem* avec ceux du *Sermo 94 ad monachos : bonitatem, disciplinam et scientiam* (col. 922 A-B).

2. Cf. S. GRÉGOIRE, *Hom. in Ezech.*, II, 3, 6 (*PL* 76, 961 A-B).

corporis Domini est ? Et calix cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Domini est^u ? Argumentum quoque
 190 probabile et necessarium est divinae dilectionis quia nunquam se nobis dedisset, si non specialiter dilexisset. Iesu autem quid melius in coelo et in terra, quid carius, quid pretiosius¹ ? Hic enim est datum optimum et donum
 195 perfectum desursum descendens a Patre luminum v. Dederat quidem Pater Iesum filium suum incarnatum generi humano, sed ea conditione quod reciperet illum in assumpta humanitate, expleto legationis officio. Addidit
 1140 D deinde gratiam gratiae, ut sub alia specie in eadem veritate eundem filium suum Iesum, non solum daret ut socium
 200 itineris, sed ut viaticum totius peregrinationis², ut qui visibili passione nos semel redemerat, semper invisibili refectione confortaret. Quomodo autem corpus suum Dominus apostolis tradidit, Apostolus ad Corinthios docet^w et evangelistae plenius ostendunt^x. Accepit enim panem
 205 qui creaverat ipsum panem, et eadem potentia qua prius creaverat ad corporalem hominum refectionem, gratiarum actione ad Patrem et benedictione cum Patre convertit in substantiam corporis sui³, ad animarum et corporum redemptionem. Similiter et calicem.

188 corporis om. T || 194-195 dederat : dedederat a. corr. C || 196 quod conditione C || 197 expleto : exple a. corr. C

u. I Cor. 10, 16 (Vg. : Calicem benedictionis cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est ? Et panis quem frangimus nonne participatio corporis Domini est ?) || v. Cf. Jac. 1, 17 || w. : Cf. I Cor. 11, 23-25 || x. Cf. Matth. 26, 26-28 et par.

1. Pour S. Benoît les moines sont ceux qui n'ont rien de plus cher que le Christ : « Qui nihil sibi a Christo carius aliquid existimant » (*Reg. Ben.*, 5, 2).

2. «(Ecclesia habet) viaticum corporis et sanguinis Domini...tanquam in exitu Israel ex Aegypto, videlicet corporis hujus sive mundanae peregrinationis » (*Serm. de S. Petro* : col. 819 D).

3. Pierre de Celle, qui parle une fois explicitement de transsubstantiation (« Jesus... supposuit panem et vinum et transsubstantiavit in corpus et sanguinem suum », *Serm. in Coena*, 8 : col. 770 D), décrit plus souvent ce changement réalisé dans l'Eucharistie par des expressions telles que :

nous bénissons, n'est-il pas la communication du corps du Seigneur ? Et le calice que nous bénissons, n'est-il pas la communication du sang du Seigneur^u ? » C'est aussi une preuve évidente et impérieuse de l'amour divin, car il ne se serait jamais donné à nous s'il ne nous avait spécialement aimés. Car Jésus, qu'y a-t-il de meilleur que lui dans le ciel et sur la terre ? qu'y a-t-il de plus cher ? qu'y a-t-il de plus précieux¹ ? Il est en effet le don excellent et le présent parfait qui descend du Père des lumières v. Le Père, certes, avait donné Jésus, son Fils incarné, au genre humain, mais à la condition qu'il le recouvrerait avec son humanité assumée, lorsqu'il aurait accompli l'office de sa légation. Il ajouta ensuite la grâce des grâces en donnant sous une autre apparence, avec la même vérité, ce même fils, le sien, Jésus ; en le donnant non seulement comme compagnon de route, mais comme viatique pour tout le pèlerinage², en sorte que celui qui nous avait rachetés une fois par sa passion visible, nous affermirait toujours par une réfection invisible. D'autre part, la manière dont le Seigneur transmet son corps aux Apôtres, l'Apôtre l'enseigne aux Corinthiens^w et les évangélistes le montrent plus complètement^x. En effet, il prit du pain, lui qui avait créé le pain même, et par la même puissance, par laquelle il avait d'abord créé pour la réfection corporelle des hommes, rendant grâces au Père et le bénissant avec le Père, il le convertit en la substance de son corps³ pour la rédemption des âmes et des corps. Et de même pour le calice.

commutare in substantiam (*De Panibus*, 10 : col. 974 B), transformare in substantiam (*ibid.*, 12 : col. 986 C), in sacramento panis et vini vivifica divinorum verborum virtute consecrare (*Serm. Syn.* 85 : col. 894 C), conficere sacrum mysterium corporis et sanguinis Christi (*Serm. Syn.* 90 : col. 911 C-D et *Serm. de Passione* 3 : col. 733 A), ou, comme ici, panem in corpus... virtute ineffabili convertere (*Serm. de Pent.* 4 : col. 808 A ; *Serm. Syn.* 84 : col. 893 B ; *De Panibus*, 1 : col. 934 C). — Sur la doctrine de la transsubstantiation au XII^e s., cf. B. NEUNHEUSER, *L'Eucharistie. Au Moyen Age et à l'époque moderne*, Paris 1966, p. 58-81 (aux références bibliographiques données p. 57-58, on ajoutera : L. HÖDL, « Der Transsubstantiationsbegriff in der scholastischen Theologie des 12. Jahrhunderts », dans *Rech. de Théol. Anc. et Méd.*, 31, 1964, p. 230-259).

- 210 Iam videamus de utilitate. *Reprobatio quidem praece-*
 1141 A *dentis mandati fit propter inutilitatem et infirmitatem suam.*
Nichil enim ad perfectum adduxit lex ^v; et : *Si illud prius*
culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur ^z.
Christus autem semel oblatus est ad multorum exhaustiendā
 215 *peccata* ^a; et : *Unam pro peccatis offerens hostiam sedet in*
dextera Dei ^b. Quaerenda est virtus contra infirmitatem,
 utilitas contra inutilitatem; succedit evangelium legi
 tanquam virtus sive sanitas infirmitati. An est virtus ?
 Audi Apostolum : *Non erubescō, inquit, evangelium. Virtus*
 220 *enim Dei est in salutem omni credenti* ^c. De corpore Christi
 quid ? *Oblationes, inquit, et hostiam noluiti, corpus autem*
aptasti mihi ^d. An est virtus corpus Christi ? Item Apos-
 tolus : *Quod infirmum est Dei, utique corpus assumptum,*
 1141 B *fortius est hominibus* ^e. Helias ad caput suum invenit
 225 panem subcinericium et ambulavit in fortitudine cibi
 illius quadraginta diebus ^f, et dubitas te in fortitudine
 panis qui de coelo descendit posse ambulare non usque ad
 montem Dei Oreb, sed usque ad montem in quo benepla-
 citum est Deo habitare in eo ^g ? Est itaque virtus et
 230 sanitas in corpore Christi. Itaque virtus eucharistiae sicut
 sanitas excludit infirmitatem. Unde est illud : *Sanitas sub*
pennis eius ^h. Sub pennis utique visibilibus specierum panis
 et vini quasi sub pannis fidei in praesepio altaris ⁱ. Unde

210 semel nos T A || 205 potentia : potestate C qui vel potencia add.
 sup. l. || 207 benedictionem T || 212 prius illud T A || 214 est om. T A ||
 218 sive - virtus om. A || 219 inquit erubescō T A || 221 autem add.
 sup. l. C || 229 est¹ om. T A || 231-232 post sanitas del. sub pedibus eius
 vel C || 232 utique : itaque T A

y. Hébr. 7, 18-19 (Vg. : Reprobatio quidem fit... propter infirmitatem
 et inutilitatem) || z. Hébr. 8, 7 || a. Hébr. 9, 28 || b. Hébr. 10, 12 || c.
 Rom. 1, 16 || d. Hébr. 10, 5 (Vg. : hostiam et oblationem) || e. I Cor. 1,
 25 || f. Cf. III Rois 19, 6, 8 || g. Cf. Ps. 67, 17 || h. Mal. 4, 2 (Vg. : in
 pennis)

1. Lors de la Transfiguration, le Seigneur donna à ses Apôtres de goûter
 à l'avance par une « sainte prélibation » (*arte medicabili*) sa chair qui devait
 peu après être glorifiée, « quatenus in fortitudine hujus refectionis non

Considérons maintenant son utilité. « La première
 prescription a donc été abrogée en raison de son inutilité
 et de son impuissance. La Loi en effet n'a rien amené à la
 perfection ^v », et « si dès le début elle avait été sans défaut,
 il n'y aurait pas eu lieu de lui en substituer une seconde ^z. »
 Mais « le Christ s'est offert une seule fois pour enlever les
 péchés d'un grand nombre ^a », et « offrant une seule hostie
 pour les péchés, il siège à la droite de Dieu ^b ». Il faut
 chercher la force contre l'infirmité, l'utilité contre l'in-
 utilité ; l'Évangile succède à la Loi comme la force ou la
 santé succède à l'infirmité. Mais est-ce bien une force ?
 Écoute l'Apôtre : « Non, dit-il, je ne rougis pas de l'Évan-
 gile. Il est en effet une force de Dieu pour le salut de tout
 croyant ^c. » Au sujet du corps du Christ, que dit-il ? « Tu
 n'a voulu ni offrandes ni sacrifice, mais tu m'as façonné
 un corps ^d. » Le corps du Christ est-il une force ? L'Apôtre
 encore : « Ce qui est faiblesse de Dieu — c'est-à-dire le
 corps assumé — est plus fort que les hommes ^e ». Élie
 trouva à sa tête un pain cuit sous la cendre, et avec la
 force que lui donna cette nourriture, il marcha quarante
 jours ^f, et toi, avec la force que donne le pain qui descend
 du ciel, tu doutes de pouvoir marcher, non pas jusqu'à
 la montagne de Dieu, l'Horeb, mais jusqu'à la montagne
 où il plaît à Dieu d'habiter ^g ? Donc il y a force et santé
 dans le corps du Christ. Aussi la force de l'Eucharistie,
 comme la santé, éloigne-t-elle l'infirmité. D'où cette
 parole : « La santé sous ses ailes ^h ». Oui, sous les ailes
 des espèces visibles du pain et du vin, comme sous les
 langes de la foi sur la crèche de l'autel ⁱ. Et l'ange aux

deficerent usque ad montem Dei Horeb, id est in resurrectione, in qua,
 juxta interpretationem hujus nominis, desiccata est in Christo tam morta-
 litas quam omnis passibilitas » (*Serm. de Transfig. 2* : col. 844 A-B). —
 Le chapitre 17 du *De Panibus* (col. 999 C - 1004 A) donne les différents sens
 allégoriques du pain cuit sous la cendre et de ses composants.

2. L'assonance des trois termes *panis, pennis, pannis* permet le rappro-
 chement des mystères de l'Incarnation et de l'Eucharistie. Dans son V^e *Ser-
 mon pour la Nativité*, GUERAC D'IGNY s'écrie : « Fratres, et vos invenietis
 hodie infantem, pannis involutum et positum in praesepio altaris » (*PL* 185,
 46 B : SC 166, p. 234 et la note 1 qui renvoie à S. AMBROISE, *Expos. evang.*
sec. Lucam, 2, 41 ; SC 45, p. 91 ; *PL* 15, 1567 C). De même ADAM DE PER-

angelus ad pastores ait : *Invenietis infantem in vestris*, qui
 235 aeternus est in suis ¹, *pannis involutum* ¹, velud primum
 1141 C Adam in tunicis pelliceis ². Sed quid latet sub his, sive
 tunicis, sive pellicibus, seu pennis, seu pannis ? Virtus sine
 dubio. Nam virtus Dei erat in illo ¹. Sic exclusa infirmitate
 per virtutem, excluditur inutilitas per utilitatem.
 240 Stringe sensum apostolicum. Ad emundationem carnis
 aspergebatur cinis vitulae ^k, ad perfectum nichil adducebat ¹,
 ad dexteram Dei neminem collocabat. Haec autem omnia implet
 hostia viva, hostia sancta, hostia immaculata ³, quae suo triplici
 effectu praestat emundationem,
 245 sanctificationem et societatem, non solum angelicam, sed et
 divinam. Communicatio enim dominici corporis et aspersi sanguinis
 Iesu Christi, agni videlicet immaculati, emundat nos a delicto
 maximo et ab omni peccato ^m. Unde Iohannes baptista : *Ecce
 1141 D agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* ⁿ. Et in apocalypsi
 Iohannes evangelista : *Qui lavit nos in sanguine suo* ^o. De sanctificatione quoque

235 velud : videlicet A primum *add. mg.* C : secundum TA || 236 in *add. sup.* l. C || 240 emundationem : emulationem TA || 241 aspergebatur e *corr.* C cinis : sanguis A

1. Lc 2, 12 || j. Cf. Lc 2, 40 || k. Cf. Hébr. 9, 13 || l. Cf. Hébr. 7, 19 || m. Cf. I Jn 1, 7 || n. Jn 1, 29 || o. Apoc. 1, 5

SEIGNE, *Lettre*, 3, 29 : SC 66, p. 82-84. — Pierre explique ailleurs que les langes de Jésus couché dans la crèche sont pour les hommes les symboles du jeûne, de l'humilité, de la confession et de l'aumône (*Serm. in Adv.* 1 : col. 639 A).

1. On lit fréquemment dans les Sermons de S. Léon des expressions semblables : « ... invisibilis in suis, visibilis factus est in nostris » (*In Nativ. Dom. Sermo II*, 2 : SC 22 bis p. 78) ; « sempiternus in suis, temporalis in nostris » (*Sermo V*, 3 : *ibid.* p. 126) ; cf. encore *Sermo VIII*, 1 (*ibid.*, p. 164), *Sermo X*, 5 (*ibid.*, p. 196).

2. Les tuniques de peaux, dont le symbolisme fut en honneur chez les Pères grecs (cf. J. DANÉLOU, *Platonisme et Théologie mystique*, Aubier 1953², p. 56-60), sont pour S. AUGUSTIN la figure de la condition mortelle et des conséquences du péché originel (cf. *Confessions*, VII, 18, 24 et XIII, 15, 16 : PL 32, 745 et 852 ; *Enarr. in Ps.*, 103, 1, 8 : PL 37, 1341 ; *De Gen. cont. Man.*, II, 21, 32 : PL 34, 212-213 ; *Serm.* 362, 11 : PL 39, 1618 ; cf.

bergers : « Vous trouverez, dit-il, l'enfant parmi vous, lui qui est éternel en lui-même ¹, enveloppé de langes ¹, comme le premier Adam dans ses tuniques de peau ². » Mais que se cache-t-il sous tout cela, sous ces tuniques, sous ces peaux, sous ces ailes, sous ces langes ? La force sans aucun doute. Car la force de Dieu était en lui ¹. De même que l'infirmité est chassée par la force, l'inutilité est chassée par l'utilité. Serre le sens de ce que dit l'Apôtre : Pour purifier la chair, on répandait de la cendre de génisse ^k, mais elle n'amenait rien à la perfection ¹, ne plaçait personne à la droite de Dieu. Or tout cela, l'hostie vivante, l'hostie sainte, l'hostie sans tache ³ l'accomplit, elle qui par son triple effet procure la purification, la sanctification et la société non seulement avec les anges, mais avec Dieu. En effet, la communication du corps du Seigneur et du sang répandu de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'Agneau sans tache, nous purifie de la faute la plus grande et de tout péché ^m. Aussi Jean-Baptiste s'écrie-t-il : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui enlève les péchés du monde ⁿ ». Et dans l'Apocalypse, Jean l'évangéliste : « Celui qui nous a lavés dans son sang ^o ». Dans l'Évangile il dit encore de la sanctification :

J. PÉPIN, « Saint Augustin et le symbolisme néoplatonicien de la vêtue », dans *Augustinus Magister*, Paris 1954, p. 301-305). — Comme S. BERNARD (*Sententiae*, II, 133 : PL 184, 1150 C ; *EC VI-2*, p. 49) et AELRED DE RIEVAULX (*Serm.* 23, *de omnibus Sanctis* 2 : PL 195, 344 D), Pierre de Celle reprend cette image pour désigner la condition qui fut celle d'Adam lorsqu'il fut chassé du paradis (*Epist.* VIII, 8 : col. 528 C ; cf. *De Panibus*, 16 : col. 999 A) et que le Christ a assumée par l'Incarnation (*Serm. in Adv.* 1 : col. 637 A, 640 D ; *Serm. de Apostolis* : col. 883 B ; *Serm. Syn.* 38 : col. 890 D ; cf. *Serm. de Assumpt.* 3 : col. 859 B) jusqu'au jour où par sa mort et par sa résurrection il devait revêtir la tunique d'immortalité : « Christus, prioribus vestimentis mutatis, id est assumpta mortalitate in cruce deposita, tunica immortalitatis ac lineis impassibilitatis indutus... » (*Serm. de Pent.* 3 : col. 803 C). Cf. J. DANÉLOU, « Eucharistie et Cantique des Cantiques », dans *Irenikon* 23 (1950), p. 261-262.

3. *Missale Romanum, Praef. Euchar. I.* — « Eucharistia dulcis super mel et favum ori meo. Laetum, securum, magis acutum reddit me, hostia sancta, hostia pura, hostia immaculata, quoties a me percepta fuerit » (*Serm. de Coena* 5 : col. 761 A). « Christus Jesus qui est hostia pura, hostia sancta, hostia immaculata ; hostia pura ab originali peccato ; hostia sancta ab omni actuali ; immaculata ab omni etiam veniali » (*Serm. de Apost.* : col. 884 D).

Pierre de Celle.

dicit in evangelio : *Et pro eis sanctifico meipsum, ut et ipsi sint sancti* ^p. Et Apostolus ad hebraeos : *Qui sanctificat et qui sanctificantur ex uno omnes* ^q. Et de passione : *Ego vado immolari pro vobis* ¹.

Emundat igitur conscientiam nostram ab operibus mortuis ^r eucharistia, nichilominus et sanctificat in iustificationibus Domini, ut qui sedet ad mensam divitis diligenter attendat quae apponuntur, sciens quia talia oportet praeparare ^s, ut casto castum exhibeat hospitium, pio pium, iusto iustum, mundo mundum, sancto sanctum ^a. Unde ^{1142 A} Petrus apostolus : *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia eius* ^t. Sic emundati, sic sanctificati, sic socii sumus sanctificationis, ²⁶⁵ sic etiam glorificationis sive consolationis erimus. Unde Iohannes in epistola sua : *Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas vestra sit cum patre et filio eius Iesu Christo* ^u. O societas non leonina quae socium devorat ; non canina ²⁷⁰ quae intra fauces stridet et murmurat et in aperto latrat et in animam iusti captat ; non corvina quae semper mordet et erga cadavera crocitat ; sed ovina quae de velleribus suis foedum tegit et frigidum calefacit ; sed agnina quae ^{1142 B} seipsam, ut amicos pascat, in mortem tradit ; sed columbina ²⁷⁵ quae simplici oculo omnia aspicit et omnem amari-

252 dicit : dixit C qui vel dicit *add. sup. l.* || 253 sancti sint TA || 254 ex uno : in ipso TA || 262 nobis : vobis TA || 271 corvina : cornua T || 275 aspi- cit : conspiciat A

p. Jn 17, 19 (Vg. : ut sint et ipsi sanctificati) || q. Hébr. 2, 11 || r. Cf. Hébr. 9, 14 || s. Cf. Prev. 23, 1 || t. I Pierre 2, 21 || u. I Jn 1, 3

1. Répons *Tristis est anima mea* (éd. R. HESBERT, *Corpus antiphonarum officii*, Roma 1970, vol. IV, p. 437, n° 7780).

2. Nombreux sont les textes où Pierre rappelle le devoir de préparer au Christ une demeure digne de lui : *Epist. V*, 11 (col. 470 A) ; *Epist. 3* (*Studia*

« Et pour eux je me sanctifie moi-même afin qu'eux aussi soient saints ^p ». Et l'Apôtre dit aux Hébreux : « Celui qui sanctifie et tous ceux qui sont sanctifiés ont même origine ^q ». Et à propos de la passion : « Moi, je vais m'immoler pour vous ¹ ».

L'Eucharistie purifie donc notre conscience des œuvres de mort ^r, et tout autant elle sanctifie par la justice du Seigneur : aussi celui qui siège à la table du riche, qu'il regarde avec attention ce qu'on apporte, sachant qu'il lui faut préparer la même chose ^s pour offrir une hôtellerie chaste à celui qui est chaste, douce à celui qui est doux, juste à celui qui est juste, pure à celui qui est pur, sainte à celui qui est saint ^a. Aussi l'Apôtre Pierre dit-il : « Le Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple pour que vous suiviez ses traces ^t ». Ainsi purifiés, ainsi sanctifiés, nous sommes ainsi associés à sa sanctification ; nous le serons même à sa glorification, ou consolation. D'où cette parole de Jean dans sa lettre : « Ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous aussi vous soyez en compagnie avec nous et que votre compagnie soit avec le Père et son fils Jésus-Christ ^u ». O compagnie, qui n'est pas celle du lion qui dévore son compagnon, non pas celle du chien qui grogne dans sa gueule et murmure et aboie ouvertement et cherche à saisir l'âme du juste, non pas celle du corbeau qui toujours déchire et croasse autour des cadavres ; mais celle de la brebis qui de ses toisons couvre ce qui est honteux et réchauffe ce qui est froid, mais celle de l'agneau qui se livre lui-même à la mort pour nourrir ses amis, mais celle de la colombe qui de son regard simple aperçoit tout et

Anselm. 43, 1958, p. 169) ; *Serm. de Nativ. Dom.* 4 (col. 667 C-D) ; *Serm. in Coena* 4 (col. 753 D) ; *Serm. de Pent.* 3 (col. 804 C-D) ; *De Consc.*, p. 200, 16-20 ; *In Ruth*, f° 33 v A et f° 44 v A. Dans un commentaire de ce même verset des Proverbes (23, 1) on lit : « Carnem ergo pro carne reponet ; pro sancta, sanctificatam ; pro casta, castigatam et castificatam ; pro integra, impollutam. Sanguinem quoque pro sanguine, scilicet profuso in ara crucis, effusum in rubore confessionis ; pro puro, impurum ; pro bono, malum ; pro quieto, turbidum » (*De Panibus*, 1 : col. 932 A-B ; cf. *Epist. III*, 12 : col. 478 A ; *Serm. in Assumpt.* 6 : col. 864 A).

tudinem et iram et indignationem tollit ¹. O societas quae mala nostra suffert vel aufert, et sua bona confert; quae nichil a nobis petit nisi quod dederit, nichil accipit quod nostris usibus servaverit; quae nunquam circumvenit in
 280 negotio ^v, sed semper subvenit aeterno subsidio; quae exponit omnia sua et disponit omnia nostra.

Ecce de utilitate eucharistiae, quae emundat, quae sanctificat, quae societatem Dei donat, pauca diximus. Ad
 285 extremum de necessitate videamus. Proinde et ipsa triplex est. Nam alia necessitas ex auctoritate decreti, alia ex obligatione promissi voti, alia ex impossibilitate vel difficultate rei, rationis et facti. Ex auctoritate decreti, ut
 1142 C in quacumque die comederis, morte morieris ^w. Ex hoc decreto est omnis homo mortalitatis. Item ex obligatione
 290 voti, in promissione baptismatis tenetur omnis christianus, in professione religionis canonicus et monachus, in consecratione sacri ordinis sacerdos et omnis ordinatus. Ea itaque necessitate qua homo moritur, quia vetitum gustavit, damnatur qui pactum voti sui praevaricatus
 295 fuerit. Unde propheta: *Qui pactum solvit, numquid effugiet* ^x ^p Non effugiet. Et: *Melius est non vovere quam vovere et vota non solvere* ^v. Rursum necessitas quaedam est ex difficultate seu impossibilitate rei, ut quod est album necessario non est nigrum, quia nullum album simul est
 300 et nigrum. Ex impossibilitate rationis, ut lapis non est
 1142 D homo, quia lapis est insensibilis, homo sensibilis ². Ex

286 ex om. T || 287 et om. C || 291 monachus et canonicus T A || 294 qui: quia T || 296 est om. T A || 297 solvere: reddere T A || 299 est simul T A || 300 et om. C

v. Cf. I Thess. 4, 6 || w. Gen. 2, 17 || x. Éz. 17, 15 (Vg.: qui dissolvit pactum) || y. Cf. Eccl. 5, 4

1. Aux références données par G. PENCO (« Il simbolismo animalesco », dans *Studia Monastica* 6, 1964, p. 16-31) on ajoutera ces expressions de Pierre de Celle: « corvina osculatio » pour désigner le baiser de Judas (*Serm. in Coena* 4: col. 754 D), l'« agninus oculus » de Jésus doux et miséricordieux envers les pécheurs (*Serm. in fest. S. Mariae Magd.* 2: col. 827 C), l'« ou-

enlève à la fois toute amertume et colère et indignation ¹. O compagnie qui supporte nos maux ou les enlève, et nous confère ses biens; qui ne nous demande rien qu'elle ne l'ait d'abord donné; qui ne prend rien de ce qu'elle a réservé pour notre usage; qui jamais ne lésa dans l'échange ^v, mais toujours fait l'apport d'un éternel secours; qui expose tous ses biens et dispose tous les nôtres.

Voilà donc sur l'utilité de l'Eucharistie qui purifie, qui sanctifie, qui donne compagnie avec Dieu, le peu de choses que nous avons à dire. Pour terminer, voyons sa nécessité. Elle aussi est triple. Car autre est la nécessité qui vient de l'autorité d'un décret, autre celle qui vient de l'obligation d'un vœu promis, autre celle qui vient de l'impossibilité ou de la difficulté d'une chose, de la raison ou d'un fait. De par l'autorité d'un décret: « Le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement ^w ». De par ce décret, tout homme est mortel. De même, de par l'obligation du vœu: tout chrétien est tenu par la promesse baptismale; le chanoine et le moine le sont par la profession religieuse; le prêtre et tout ordonné le sont par la consécration de l'ordre sacré. C'est aussi en raison de cette nécessité que l'homme meurt: puisqu'il a goûté ce qui était défendu, il est condamné pour avoir transgressé le pacte de son vœu. Aussi le prophète dit-il: « Celui qui a rompu le pacte, échappera-t-il ^x ? » Non, il n'échappera pas. Et il vaut mieux ne pas faire de vœu plutôt que de faire un vœu et ne pas l'accomplir ^v. Il y a d'autre part la nécessité qui vient de la difficulté ou de l'impossibilité d'une chose. Ainsi, ce qui est blanc, nécessairement n'est pas noir, car rien ne peut être blanc et noir à la fois. Celle qui vient de l'impossibilité de la raison: une pierre n'est pas un homme, car la pierre est insensible, l'homme sensible ². Celle qui vient de l'impossibilité d'un fait:

lus corvinus » de l'avarice en quête de cadavres (*De Puritate*, p. 189, 4), la « nigredo corvi » et la « ferocitas leonis », ennemies de la bonne conscience (*De Consc.*, p. 194, 23-24).

2. ABÉLARD prend les mêmes exemples dans ses *Gloses sur Porphyre* de la *Logica Ingredientibus* (extraits cités par J. JOLIVET, *Abélard*, Paris 1969,

impossibilitate facti, ut homo digito suo non tangit coelum. Sed ad propositum redeamus.

Omni christiano necesse est eucharistiam sumere ex
 305 auctoritate decreti, quod est : *Nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis eius sanguinem, non habebitis vitam in vobis* ^z. Ex obligatione voti tenemur diabolo et pompis eius renuntiare, et sic communicare. Quod si votum frangimus et communicamus, quid ait Apostolus ? *Qui, inquit, indignus sumit, iudicium sibi manducat et bibit* ^a. Neces-
 310 sario igitur debemus communicare et digne. Res vero sacramento visibilis, virtute invisibilis ¹. Res aliud ostendit, aliud reponit. Sacramentum visibile exterius obicit,
 1143 A virtutem invisibilem intrinsecus continet, mundis cordi-
 315 bus exhibet. Rem si totus accesseris, totam habebis. Si dimidius dimidiam, id est sacramentum, non rem sacramenti, ut sis palmes in vite ^b qui non fert fructum, sed qui excidetur et in ignem mittetur ^c. Dignus itaque ad rem tam dignam digne accede ; et non deerit qui digno nulli
 320 unquam defuit, et si cui defuit dignus non fuit. Digne autem accedit qui nulli peccato mortali succumbit, de venialibus humiliter cotidie satisfacit ². Ratio deinde

305 decreti : integri C || 309 quid : quod C || 312 visibili T A invisibili T A || 313 reponit : opponit a. corr. C || 317 sed : si C || 320 defuit¹ : deficit A

z. Jn 6, 53 || a. I Cor. 11, 29 || b. Cf. Jn 15, 4 || c. Cf. Lc 3, 9

p. 120) et il écrit dans sa *Theologia Scholarium* (Introduction à la Théologie), III : « Il est possible que ce qui est blanc soit noir, mais non que la blancheur et la noirceur soient en même temps dans le même sujet » (*ibid.*, p. 149).

1. L'expression *res visibilis* désigne les espèces sacramentelles, les apparences du pain et du vin qui demeurent inchangées après la consécration. Et ce que Pierre nomme ici simplement (*res*) *invisibilis*, il l'explique et le précise dans le VII^e *Sermon sur la Cène* : « Sacramentum dicitur proprie illa visibilis species panis et vini ; res vero contenta et significata, caro Christi ; res significata et non contenta, ut unitas Ecclesiae in praedestinatiis, vocatis et justificatis » (col. 768 C-D ; cf. *De Panibus*, 1 : col. 934 A, et PIERRE LOMBARD, *Sent. Lib.*, IV, 8, 4 : PL 192, 857). — Cette phrase du *De Disciplina* rappelle encore celle de LOMBARD (« Sacramentum est invisibilis gratiae

l'homme, de son doigt, ne touche pas le ciel. Mais revenons à notre propos.

Il est nécessaire que tout chrétien reçoive l'Eucharistie, de par ce décret qui dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous ^z ». De par l'obligation du vœu nous sommes tenus de renoncer au diable et à ses séductions, et à communier dans ces dispositions. Si nous rompons le vœu et communions, que dit l'Apôtre ? « Celui qui reçoit (l'Eucharistie) indignement, dit-il, mange et boit sa propre condamnation ^a. » Par nécessité donc, nous devons communier, et communier dignement. Or la réalité est visible dans le sacrement, invisible dans sa vertu ¹. La réalité montre une chose, en cache une autre. Elle offre extérieurement le sacrement visible, elle contient intérieurement la vertu invisible, elle la présente aux cœurs purs. Si tu t'approches tout entier de la réalité, tu l'auras tout entière. Si tu t'en approches à moitié, tu en auras la moitié, c'est-à-dire que tu auras le sacrement, mais non la réalité du sacrement, en sorte que tu es le sarment qui sur la vigne ^b ne porte pas de fruit, mais est coupé et jeté au feu ^c. Toi qui es digne, approche-toi donc dignement d'une réalité aussi digne ; alors ne te manquera pas celui qui n'a jamais manqué à qui est digne ; ou s'il a manqué à quelqu'un, c'est qu'il n'était pas digne. Et il s'approche dignement celui qui ne succombe à aucun péché mortel, et satisfait chaque jour humblement pour les péchés véniels ². Notre raison ensuite, illuminée par

visibilis forma », *ibid.* : col. 857) qui a été reprise dans l'anonyme *Summa Sententiarum*, IV, 1 (PL 176, 117 A) écrite dans la dépendance d'ABÉLARD (cf. *Epitome theologiae christianae*, 28 : « Est autem sacramentum invisibilis gratiae visibilis species », PL 178, 1738 C). Cf. J. DE GHÉLLINCK, « Un chapitre dans l'histoire de la définition des sacrements au XII^e siècle », dans *Mélanges Mandonnet*, t. 2, Paris 1930, p. 79-96.

2. A l'exigence de distinguer ce qui se voit de ce qui ne se voit pas (cf. aussi *Serm. in Coena* 3 : col. 751 A-B ; *ibid.*, 5 : col. 760 A-B), doit correspondre, chez celui qui communie, la disposition de don total (cf. *In Ruth*, f^o 58 v A, où la même prescription est faite à propos de la confession), réalisée par la recherche d'un cœur totalement pur qui sera le seul réceptacle digne d'une nourriture aussi digne et aussi pure (cf. *Serm. in Coena* 4 :

nostra in tanto solis radio aut minus videt aut caeca est. Minus videt propter lippitudinem ignorantiae naturalis, 325 aut caeca est propter intolerabilem fulgorem divini operis ¹. Si suis et consuetis graditur vestigiis, non apprehendet sapientiam huius misterii, quae abscondita est ab 1143 B oculis omnium viventium. Si vero innixa fuerit super dilectum suum ^d qui illuminat tenebras eiusdem rationis vero 330 lumine, interim fidei, postea rei, satiata ab uberibus eius quae sunt super omnia aromata, dicet : *Teneo illum fide et dilectione, nec dimittam donec introducat me in domum matris suae Mariae, et in cubiculum genitricis* ^e suae gratiae, de qua conceptus et natus est Iesus creator et illustrator rationis ².

Veni ergo, ratio, ad altare, non superbo oculo et extento collo ^f, sed genu curvato et vultu in terram demisso ^g, adorans scabellum eucharistiae, non disputans aut iudicans quare aut quomodo id fiat. Ait enim Dominus Petro : *Tu 340 nescis modo, scies autem postea* ^h. An tu melior Petro ? An 1143 C tu Deo familiarior ? Petrus nescit carissimus discipulus, cui Pater iam revelaverat quod Christus esset filius Dei vivi ⁱ; nondum didicit, et tu disputando, discutiendo, diffiniendo

325 divini : domini. C qui vel divini add. sup. l. || 331 sunt add. sup. l. C || 334-335 post illustrator add. totius T A || 336 ratio : ratione c corr. C || 340 autem om. A || 341 familiar a. corr. C || 342 iam om. T A

d. Cf. Cant. 8, 5 || e. Cant. 3, 4 || f. Cf. Is. 3, 16 || g. Cf. Is. 49, 23 || h. Jn 13, 7 || i. Cf. Matth. 16, 16-17

col. 753 D). C'est la seule possibilité de recevoir la réalité (res) du sacrement, la vie éternelle (ibid., 2 : col. 742 D). — GUILLAUME DE SAINT-THIERRY écrivait : « Rem vero sacramenti nemo percipit nisi dignus » (Epist. ad Fratres de Monte Dei, SC 223, p. 236 ; éd. M.-M. DAVY, Paris 1940, p. 104 et note 71). — Selon S. ÉTIENNE DE MURET, le Christ s'adresse ainsi à celui qui s'approche pour recevoir l'Eucharistie : « Te totum mihi da, ego me totum tibi dabo » (Sententiarum liber, 94 : PL 204, 1123 C-D ; CCM 8, p. 45). — Pierre de Celle commente le texte de S. Paul (I Cor. 11, 29) dans le II^e Sermon sur la Passion (col. 730 D - 731 A). Cf. In Ruth, f^o 54 r A.

1. « Domine... sol enim es, imo candor sole clarior ; impedit ergo ne videam

un si grand rayon de soleil, ou bien voit moins ou bien est aveuglée. Elle voit moins à cause des troubles visuels qu'entraîne l'ignorance naturelle, ou bien elle est aveuglée à cause de l'éclat intolérable de l'œuvre divine ¹. Si elle s'avance de son pas habituel, elle ne saisira pas la sagesse de ce mystère, laquelle est cachée aux yeux de tous les vivants. Mais si elle s'appuie sur son bien-aimé ^d qui illumine les ténèbres de cette même raison de la lumière véritable, celle de la foi ici-bas, celle de la réalité ensuite, (la raison), rassasiée ainsi des richesses qui surpassent tous les aromates, dira : « Je le tiens par la foi et l'amour, et je ne le lâcherai pas jusqu'à ce qu'il m'introduise dans la maison de sa mère » Marie et dans la chambre de celle qui par la grâce l'a enfanté ^e, de qui il a été conçu et de qui il est né, Jésus, le créateur et l'illuminateur de la raison ².

Viens donc, raison, à l'autel, non pas avec le regard orgueilleux et le cou tendu ^f, mais le genou fléchi et le visage incliné vers la terre ^g, en adorant l'escabeau de l'Eucharistie, non en discutant et en jugeant pourquoi et comment cela se passe. Le Seigneur dit en effet à Pierre : « Tu ne le sais pas maintenant, mais tu le sauras ensuite ^h ». Toi, es-tu meilleure que Pierre ? Es-tu plus familière avec Dieu ? Pierre ne le sait pas, lui le disciple très aimé à qui le Père avait déjà révélé que le Christ était le Fils du Dieu vivant ⁱ ; il ne comprend pas encore. Et toi, en disputant, en discutant, en définissant, tu veux

aut mea caecitas aut tua claritas... Media sive temperata ex luce deitatis et nube humanitatis, novit (Deus) excipere infirmitatem nostrae lippitudinis et coartare seu coaptare immensitatem deifici luminis » (Serm. de B. M. V. : col. 869 D - 870 A ; cf. Serm. in Annunt. 2 : col. 708 D). — Pour RUPERT DE DEUTZ (Comment. in Abdiam : PL 168, 339 A), les rayons de la divinité du soleil de justice qu'est le Christ, ce sont les dons du Saint-Esprit.

2. « Transeamus ad cubiculum ; sic enim ait sponsa : Ducam te in domum matris meae et in cubiculum genitricis. Castissimum et placatissimum Christi cubiculum esse Virginis uterum novit anima ejus, novit ipse Dominus,... novit denique tam coelestis curia quam universalis Ecclesia fidelium... Veni ergo ad matrem tanquam ad cubiculum quia singulariter quiescit in ea, qui unicus et unice natus est ex ea » (Serm. in Nativ. Dom. 5 : col. 673 A-B).

vis exossare usque ad cinerem ossa regis quae occultantur
 345 usque ad tempus et tempora¹? O ratio, expecta donec cres-
 1144 A cat Sela^k — qui interpretatur umbra eius —, donec oria-
 tur lucifer in cordibus nostris^l, qui dicat nobis omnia quae
 audivit a Patre suo^m et faciat omnes docibiles Deiⁿ 1.

Restat de facto. Factum hoc admirabile, factum delec-
 350 tabile. Unde psalmista : *Delectasti me, Domine, in factura*
tua^o. Factum hoc apud homines impossibile, ut Deus more-
 retur, ut Dominus gloriae crucifigeretur, ut panis fieret
 caro Christi et vinum sanguis. *Apud Deum autem omnia*
possibilia sunt^p. Nullus in Deo labor, grandia et gravia
 355 atque impossibilia facere; tam facile est ei omnia facere,
 quam promptum velle. Nulla mora, nulla differentia inter
 Dei velle et Dei facere. Dei quidem hominis, aliud est
 velle, aliud pati, aliud facere. Sed hoc de nostro, non de
 1144 B suo, nisi forte dicas nostrum suum, quia ab eo assump-
 360 tum et quod nostrum tantum erat proprietate naturae
 iam suum factum est dignatione et assumptione. In illo
 ergo nostro suo aliquid voluit secundum nos, aliquid
 secundum se, sed subiecit quod secundum nos voluit ei
 quod secundum se voluit, dicens Patri : *Non mea voluntas,*

345 o ratio : orando A || 346 qui : quae a. corr. C || 347 nostris : vestris
 C qui nostris add. sup. l. || 356-358 post Dei - facere transp. nulla - facere A ||
 357 Dei quidem hominis : omni quidem homini A || 358 post aliud¹ add.
 est C || 360 tantum add. sup. l. C

j. Cf. Dan. 7, 25 || k. Cf. Gen. 38, 11 || l. Cf. II Pierre 1, 19 || m. Cf.
 Jn 15, 15 || n. Cf. Jn 6, 45 || o. Ps. 91, 5 || p. Matth. 19, 26

1. Devant le mystère de l'Eucharistie comme devant le mystère de la
 Vierge Marie (« Capite ad collum retorto per continuam devotionem
 praedicantes gloriam Dei, et venerantes scabellum divinitatis adoremus,
 quoniam sanctum est », *Serm. in Annunt.* 2 : col. 708 C), devant le mystère de
 l'Incarnation (« Adorans non discutens sacramentum incarnationis ejus,
 quia factus est pro te qui fecit te ut reficeret te », *De Panibus*, 18 : col. 1008 C ;
 cf. *ibid.*, 21 : col. 1019 A), devant le mystère de l'entretien de la Transfigu-
 ration (« Secretum suum colloquium teneamus, non discutiamus, quia glo-
 ria Dei est celare verbum », *Serm. de Transfig.* 2 : col. 847 C), il faut « croire
 par la foi plutôt que discuter par les paroles » (*Serm. in Coena* 7 : col. 769 A ;
 cf. JULIEN DE VÉZELAY : « Credere juberis, non discutere », *Serm.* 7 (in

séparer les os du roi jusqu'à les réduire en cendres, eux
 qui sont cachés jusque pour un temps et des temps^j?
 Raison, attends, jusqu'à ce que grandisse Sela^k, qui
 signifie « son ombre », jusqu'à ce que se lève dans nos
 cœurs^l l'Étoile du matin qui nous dira tout ce qu'elle a
 entendu de son Père^m et qui fera que nous serons tous
 enseignés par Dieuⁿ 1.

Il reste à parler du fait, de ce fait admirable, de ce fait
 délectable dont le psalmiste dit : « Tu m'as comblé de
 délices, Seigneur, par ton ouvrage^o », de ce fait « impos-
 sible pour des hommes » : que Dieu meure, que le Sei-
 gneur de gloire soit crucifié, que du pain devienne la
 chair du Christ et du vin son sang. « Mais pour Dieu tout
 est possible^p. » Il n'y a en Dieu nulle peine pour faire
 ce qui est grand et important et impossible ; il lui est
 facile de tout faire et de faire aussi vite que de vouloir.
 Nul retard, nulle différence entre le vouloir de Dieu et le
 faire de Dieu. Chez le Dieu Homme, il est vrai, autre
 chose est de vouloir, autre chose de souffrir, autre chose
 de faire. Mais cela vient de ce qui est nôtre, non de ce
 qui est sien, à moins que peut-être tu ne dises sien ce qui
 est nôtre, car, assumé par lui, ce qui était seulement
 nôtre par la propriété de nature est désormais devenu
 sien par sa condescendance et l'assomption de notre
 nature. Donc en ce qui était à la fois à nous et à lui, il
 a voulu certaines choses selon nous, il en a voulu d'autres
 selon lui, mais en soumettant ce qu'il voulait selon nous à
 ce qu'il voulait selon lui, disant au Père : « Non pas ma

Coena), SC 192, p. 188), « aimer plutôt que disputer » (*Serm. Syn.* 86 : col. 898
 C). — A propos du Sacrement de l'autel, dont la difficulté de pénétration
 est comparée à la résistance d'un os, l'abbé de Saint-Remi explique : « Exos-
 sare os regis Idumeae, id est definire et discutere quomodo hoc fiat » (*Serm.*
de Resurr. 4 : col. 779 B-C). — Dans la tradition patristique latine, on cons-
 tate deux attitudes à l'égard de l'Eucharistie : ou bien comme S. Augustin
 on cherchera à pénétrer le plus possible ce mystère plein de raison, en lui-
 même tout rayonnant d'une secrète intelligibilité ; ou bien à la suite de
 S. Ambroise et de S. Hilaire on s'abstiendra de scruter les secrets d'en-haut
 (cf. H. DE LUBAC, *Corpus Mysticum. L'Eucharistie et l'Église au Moyen*
Age, Paris 1944, p. 265-267 et 273-275). — « Sela, umbra eius » (S. JÉRÔME,
Liber de nom. Hebr. : PL 23, 783-784 ; CCL 72, p. 71).

- 365 *sed tua fiat* ^a. Fecit quoque aliquid secundum nos, fecit et secundum se. Conceptus est, natus est, fatigatus est, passus est, mortuus est secundum nos. Adoratus est, caecos illuminavit, leprosos mundavit, mortuos suscitavit et huiusmodi secundum se. Tamen unus idemque et secundum nos et secundum se, Deus homo, et homo Deus. Denique passus est non secundum se, sed secundum nos
- 1144 C tantum, quia in nostro suo, non in suo suo. Quod itaque passus est in cruce, et quod facit in calice, si ad nos respicimus, impossibile videtur, si ad ipsum, facile et possibile. Factum hoc supra quam dici possit nostrae redemptioni necessarium, supra quam attingat ullum meritum, pium et sanctum.
- 375

Et haec de necessitate dicta sufficiant.

< Epylogus. >

- 1143 C Grandis labor manum ad haec fortia mittere ^a, et cum Iosue bellum adversum inimicos continuare. Sed et ad magna praemia non pervenitur, nisi per multos labores.
- 1143 D De iure quidem aequis passibus ambularent meritum et 5 praemium, sed de gratia supercrescit praemium. Nil mirum includi antro claustrum brevi tempore et post infinita coeli spatia possidere cum aeternitate, limosam carnem abstinentia exsiccare, et spirituale corpus absque ulla sarcina cum angelis in resurrectione recipere, tumultus 10 mundanos propter angelicas modulationes commutare, consolationem pro desolatione, divitias pro paupertate, gloriam pro subiectione, Deum Patrem pro patre, Deum Filium pro filiis, Deum Spiritum sanctum pro omni cognitione et carnali affectione percipere. Nullus venditor sic

370 post deus¹ add. et T A
tit. om. C || 2 adversus A et om. T A

q. Lc 22, 42
a. Cf. Prov. 31, 19

volonté, mais que la tienne se fasse ^a ». De même il fit certaines choses selon nous, il en fit d'autres selon lui. Il fut conçu, il naquit, il fut fatigué, il souffrit, il mourut, selon nous. Il fut adoré, il rendit la lumière aux aveugles, il purifia les lépreux, il ressuscita des morts, et autres choses de ce genre, selon lui. Cependant c'est le seul et le même qui agit selon nous et selon lui, Dieu Homme et Homme Dieu. Enfin il souffrit, non pas selon lui, mais selon nous seulement, car il souffrit par ce qui en lui était nôtre, non pas par ce qui en lui était sien. Voici pourquoi ce qu'il souffrit sur la croix et ce qu'il accomplit dans le calice, si nous le rapportons à nous, semble impossible ; si nous le rapportons à lui, facile et possible. Geste nécessaire à notre rédemption au-delà de ce qu'on peut dire, pieux et saint au-delà de ce que peut atteindre aucun mérite.

Voilà qui suffira sur la question de la nécessité.

Épilogue

Quel grand labeur que de porter la main à ce qui est difficile ^a et, avec Josué, de continuer la guerre contre les ennemis ! Mais on ne parvient aux grandes récompenses que par beaucoup de labeurs. Au point de vue du droit certes, le mérite et la récompense devraient marcher à pas égaux, mais à celui de la grâce, la récompense l'emporte. Est-ce chose étonnante de s'enfermer pour peu de temps dans l'enceinte d'un cloître et posséder ensuite pour l'éternité les espaces infinis du ciel ; de dessécher par l'abstinence cette chair faite de limon et recevoir à la résurrection avec les anges un corps spirituel débarrassé de tout fardeau ; d'échanger les vacarmes du monde pour les mélodies des anges ; de recueillir la consolation pour la désolation, les richesses pour la pauvreté, la gloire pour la soumission, Dieu le Père pour un père, Dieu le Fils pour des fils, Dieu le Saint-Esprit pour toute connaissance et affection charnelle ? Nul vendeur n'a ainsi vendu, nul

- 15 vendidit, nullus emptor sic emit, nullus negotiator sic commutavit. Tamen sic oportuit pati Christum et ita intrare
 1144 C in gloriam suam^b. Sic commutavit et commutare docuit qui instauravit et quae in coelis et quae in terris sunt^c, ille qui ex his quae passus est didicit obedientiam^d, id est
 20 obedientiae virtutem et gloriam.
 1144 D Haec spes in sinu claustralium est reposita^e, nec hyemalibus frigoribus tepescit, nec aestivis caloribus arescit. Non contemplatur quae currunt temporaliter, sed quae permanent aeternaliter. Intelligit finem habere laboriosam
 25 disciplinam et sequi perpetuam gloriam. Iam praegusta arras, et dulcescet quae sine spe amara esset patientia. Taedium vertetur in desiderium, vexatio in delectationem, dilatio in appetibilem sustentationem, sicut Iacob prae amore Rachelis videbantur dies pauci^f. E diverso
 30 qui in claustro murmurans stridet sicut rota plaustrum onusti foeni^g¹, qui dicit : *Durus est hic sermo*^h, qui sicut Iordanis convertitur retrorsumⁱ, qui murmurat pro carnibus^j, qui est in seditione Chore contra Moysen^k, id
 1145 A est abbatem², qui in exercitu Gedeonis poplite flexo bibit
 35 aquas et non lambit sicut canis^l, naturae non necessaria sed desideria quaerens³, audiat : *Melius esset viam veri-*

17 commutavit : commutans A || 23 quae³ om. C || 24-25 laboriosam : laboriosa C || 25 disciplinam : disciplina T A praegustata A || 26 dulcescit T A et a. corr. C || 29 prae : pro T A || 30 post claustro add. qui A || 31 onusto C

b. Cf. Lc 24, 26 || c. Cf. Ephés. 1, 10 || d. Hébr. 5, 8 || e. Cf. Job 19, 27 || f. Cf. Gen. 29, 20 || g. Cf. Amos 2, 13 || h. Jn 6, 60 || i. Cf. Ps. 113, 3 || j. Cf. Ex. 16, 2 || k. Cf. Nombr. 26, 9 || l. Cf. Jug. 7, 5

1. « Nam toti vehiculo detrimentum infert itineris rota quae contracta impletur murmure, nec cito et bene volvitur in plastro. Sic est oneri formidolosus in bello, taediosus in claustro, malignus haereticus in populo christiano » (*In Ruth*, f° 31 v B ; cf. *De Cons.*, p. 219, 2-4, 24-25).

2. Les auteurs du Moyen Age ont aimé comparer Moïse et saint Benoît. Par exemple, GUEARIC D'IGNY, *Serm. in fest. S. Benedicti* 4, 1 : SC 202, p. 94 : PL 185, 112 A, et la note 1 qui renvoie à trois textes d'ÆLRED DE RIEVAULX. Dans le volume collectif *Moïse, l'homme de l'Alliance* (Desclée

acheteur n'a ainsi acheté, nul commerçant n'a ainsi échangé. Cependant il a fallu que le Christ souffrit ainsi pour entrer dans sa gloire^b. Ainsi il a échangé et enseigné à échanger, lui qui a restauré ce qui est dans le ciel et sur la terre^c, lui qui, à travers ce qu'il a souffert, a appris l'obéissance^d, c'est-à-dire la puissance et la gloire de l'obéissance.

Cette espérance a été déposée dans le sein des cloîtres^e. Elle ne s'attédie pas avec les rigueurs de l'hiver ni ne se dessèche aux chaleurs de l'été. Elle contemple, non ce qui court avec le temps, mais ce qui demeure éternellement. Elle comprend que la discipline laborieuse a une fin et que lui fait suite la gloire éternelle. Goûte dès à présent ces arrhes, et la patience, qui serait amère sans espérance, deviendra douce. Le dégoût se changera en désir, le tourment en délices, le retard en attente pleine de désir, à l'exemple de Jacob à qui les jours paraissaient peu nombreux en raison de son amour pour Rachel^f. A l'inverse, celui qui dans le cloître, par son murmure, grince comme la roue de la charrette chargée de foin^g¹, qui dit : « Cette parole est dure^h », qui comme le Jourdain revient en arrièreⁱ, qui murmure pour de la viande^j, qui dans la sédition de Coré est contre Moïse^k, c'est-à-dire contre l'abbé² ; qui dans l'armée de Gédéon se met à genoux pour boire de l'eau et ne lappe pas comme le chien^l, en cherchant à satisfaire non pas les nécessités de la nature, mais ses propres désirs³ ; qu'il entende ceci :

1955), A. LUNEAU (« Moïse et les Pères latins », p. 283-303) et J. CHÂTILLON (« Moïse, figure du Christ et modèle de la vie parfaite. Brèves remarques sur quelques thèmes médiévaux », p. 305-314) étudient le symbolisme de Moïse dans la tradition latine.

3. Pierre de Celle cite volontiers cet épisode biblique (*Jug.* 7, 5). Commentant *Ruth* 1, 8, où Noémi exprime son désir de rentrer seule au pays de Juda, il écrit : « Renuntio, inquit (Noemi), saeculi honoribus, voluptatem carnis abduco, ulterius qui facit superbiam, immo ipsa superbia non gradietur mecum, neque populus ille qui poplite flexo aquis concupiscentiarum carnaliter ingurgitasse consuevit, sed qui tamquam canis lambit aquas paulisper, indulgens naturae subsidiis, de flexo rigore non curam carnis in deliciis faciens, sed tantummodo naturam fovens » (*In Ruth*, f° 47 r A ; cf. f° 34 r B). Et à la fin du *De Puritate* (p. 192, 9-12) le novice est ainsi exhorté : « Ad vocem quae fit super firmamentum pennas submittis obe-

tatis non agnovisse, quam post agnitionem retrorsum
 1146 A converti ^m 1. Arguendi sunt, corripiendi sunt, flendi sunt
 qui rumpunt rete Petri, et obscurant lunam, et ponunt
 40 dulce amarum et amarum dulce ⁿ 2. Multiplicati sunt tamen
 super numerum ^o.

Explicit liber de disciplina claustrali.

37 agnovisse : agnoscere C qui vel agnovisse *add. sup. l.* || 38 flendi
 sunt, corripiendi sunt C || 42 Explicit-claustrali om. A claustrali disci-
 plina T

m. Cf. II Pierre 2, 21 || n. Is. 5, 20 || o. Cf. Ps. 39, 6

diendo, ad vocem exactoris, genu non flectis, sed lambis aquas cum Gedeone,
 subsidia naturae tantummodo quaerens, non superba luxuriae ». Voir aussi
Serm. in Dom. 1^a Quadrag. (col. 683 C); *Serm. in Coena 6* (col. 765 D);
Serm. de Resurr. 1 (col. 773 A) et *Serm. de Pent. 4* (col. 806 B).

1. Parlant de ceux qui, pour n'avoir pas su diriger le bateau de leur vie
 religieuse, périssent engloutis par les flots de la tentation, Pierre fait cette
 réflexion : « Melius esset non novisse viam virtutis quam post agnitionem
 retrorsum redire, hoc est non intrasse naviculam religionis, quam naufragio
 tentationum perire sub habitu sanctitatis » (*Serm. de S. Petro*, col. 818 C).
 Et encore, en pensant aux prêtres qui se révèlent indignes de leur ordina-

« Il eût été meilleur pour lui d'ignorer le chemin de la
 vérité plutôt que de revenir en arrière après l'avoir
 connu ^m 1 ». Il faut les reprendre, il faut les corriger, il
 faut les pleurer, ceux qui déchirent le filet de Pierre,
 obscurcissent la lune, jugent doux ce qui est amer et amer
 ce qui est doux ⁿ 2. Leur multitude d'ailleurs est sans
 nombre ^o.

Ci-finit le livre de la discipline claustrale.

tion : « Melius esset eis non assumpsisse nomen Domini quam in vanum
 accepisse » (*Serm. Syn. 87* : col. 903 B). Cf. S. GRÉGOIRE, *Reg. Past.*, III,
 35 (PL 77, 119 A).

2. « O sancti Angeli... capite vulpes quae demoliuntur vineas, cucullatos
 qui transferunt terminos Patrum et sepe regularis institutionis diripiunt.
 Hi sunt qui retia Domini rumpunt » (*Epist. VII, 14* : col. 600 A). — « Novit
 pia anima, quae iam per ignem et aquam inchoatae conversionis transivit,
 quam difficilis transitus maris rubri... Pene opus desperabile habet in initio
 suo conversio ad Deum. Panis fit ei cinis...; cantus aliorum, planctus dra-
 conum; socii, scorpiones; vestis, mola asinaria; reprehensiones, daemonum
 voces; disciplinae, mallei infernales; claustrum, carcer; monasterium,
 tumultus insanientium; capitulum, locus dampnatorum; refectorium,
 umbra iuniperorum; dormitorium, sinagoga iudaeorum. Quid mirum?
 Spiritus vertiginis, adveniente spiritu veritatis, verso rotatu istum circum-
 agitat, ut dicat bonum malum et malum bonum, amarum dulce ponat et
 dulce amarum » (*In Ruth*, f^o 53 r B - v A).

Adhortatio ad claustrales.

- 1145 A *Induite vos armatura Dei, ut possitis resistere in die malo et in omnibus perfecti stare*^a. Unde : *Pulchra es et decora, terribilis ut castrorum acies ordinata*^b. Estote acies, estote terribiles. Omnis acies quae ordinata non est, terribilis non est. Et si terribilis non fuerit, acies Domini esse non poterit. Quae enim a Deo sunt, ordinata sunt¹. Scitis, qui de rebus militaribus agunt, funditores, sagittarios in suis locis disponunt, signiferos in sibi competentibus, robur
- 1145 B belli in subsidiis, debiliores in locis tutioribus, quia impetum adversantium ferre non valent; et per hoc ipsa acies ita ordinata terribilis erit hostibus, quia ingrediendi ei aditum in se non reliquit. Sic acies castrorum Dei per plana et aspera huius mundi ordinata incedere debet, ne aditum hosti incursare cupienti nullatenus relinquat.
- 15 Quem si relinquat, captiva victori manus praestabit.
- Haec cura aciem instruendi ad praelatos pertinet². Qui omnium possibilitates cognoscere benignae paternae affectionis instinctu, non superbae dominationis obtentu, unumquemque in suo competenti loco disponere, quos
- 20 validos et bona conversatione probatos viderint ad exteriora mittere debent : non rudes, non cupidos, non vagos,
- 1146 A non iracundos, sed mansuetos et humiles; debiles quosque et saecularium aestu succensos, in sinu claustrum fovere³;

Adhortatio quae sequitur deest in C || tit. (ex A) om. T per : propter A || 15 reliquit T || 19 disponere : dispone T

a. Éphés. 6, 11, 13 || b. Cant. 6, 3

1. « Omnia quae in coelo sunt, a Deo sunt, ordinata sunt : ibi nulla inordinatio ubi nulla commotio ; ibi omnis ordinatio ubi tenetur jussio et habetur inconcussa visio » (*Serm. in Assumpt.* 5 : col. 862 C-D). — Cet ordre, réalisé par la charité, dans la personne de Ruth par exemple (« Quae est terribilis ut castrorum acies ordinata, quia omnia obediunt caritati », *In Ruth*, fo 52 r B ; cf. *Serm. de S. Bernardo* : col. 873 D), provoque l'admiration lorsqu'on regarde l'assemblée du Ciel : « O quam ordinate procedit

Exhortation aux cloîtres

« Revêtez-vous de l'armure de Dieu afin de pouvoir résister au jour mauvais et rester debout, parfaits en toutes choses^a. » Aussi : « Tu es belle et élégante, terrible comme une armée en ordre de bataille^b. » Soyez une armée, soyez terribles. Toute armée qui n'est pas en ordre n'est pas terrible. Et si elle n'est pas terrible, elle ne peut être l'armée du Seigneur. Car ce qui est de Dieu est en ordre¹. Vous le savez, les stratèges disposent les frondeurs, les archers, à leurs places respectives ; les porte-enseignes, à celles qui leur conviennent ; l'élite de l'armée, en réserve ; les plus faibles, en des endroits plus sûrs, car ils ne peuvent supporter la charge des assaillants. Et par là cette armée ainsi mise en ordre sera terrible pour les ennemis, car elle n'a laissé en elle aucun accès par où pénétrer. De même l'armée de bataille de Dieu doit s'avancer en ordre à travers les plaines et les aspérités de ce monde, de manière à ne laisser absolument aucun accès à l'ennemi qui désire s'introduire. Si elle en laisse un, captive elle tendra les mains au vainqueur.

Ce soin de disposer l'armée appartient aux supérieurs². Ils doivent connaître les possibilités de tous ; inspirés par une douce affection paternelle, non par le prétexte d'une domination orgueilleuse, ils doivent assigner à chacun la place qui leur convient. Ceux qu'ils verront vigoureux et éprouvés par une bonne conduite, ils doivent les envoyer à l'extérieur, non pas les frustes ni les cupides, ni les inconstants ni les coléreux, mais les doux et les humbles. Quant aux faibles et à ceux qui sont enflammés par les ardeurs du monde, ils doivent les garder dans le sein du cloître³. Si quelqu'un est blessé par les traits de la

ordinata acies sanctorum non ad bellandum, sed ad iubilandum » (*De Puritate*, p. 179, 35-36).

2. Cf. *Serm. in Coena* 6 (col. 765 A-B).

3. De même que la pâte molle est mise au four, ainsi l'âme faible (*debilis anima*) est placée dans le cloître (*De Panibus*, 21 : col. 1021 D). — Le supé-

si quis tentationum iaculo sauciatus fuerit, salutaribus
25 monitis curare. Sic ordinata erit terribilis illi qui circuit
quaerens quem devoret ^c.

Sed et unusquisque nostrum ordinare se debet, ut ipse
sit pulcher in interiori, ut sit gloria eius ab intus ^d, decorus
et ordinatus in moribus, pius, pudicus, patiens, humilis,
30 affabilis, compatiens et caritativus. Quos enim diabolus
1146 B caritate compactos et unitos videt, vehementer abhorret,
quaque carentes seure invadit. Unde Gregorius : « Quae-
libet bona in nobis fuerint, si caritas desit, per malum
discordiae locus aperitur in acie, ubi hostis valeat intrare.
35 Ipse castitatem sine caritate non timet, quia ipse carne
non praesumitur. Abstinenciam non timet, quia cibum
non utitur. Distributionem rerum non timet, quia divitiis
non eget. Veram autem caritatis unitatem si in nobis inve-
nerit, hanc timet, et nimis concordiae invidet, quia hanc
40 videt tenere in terra quam ipse perdidit in coelo. Bene
ergo dicitur : *Terribilis ut castrorum acies ordinata* ^e, quia
numerum electorum spiritus nequam pertimescunt, quem
concordia munitum aspiciunt ¹. »

31 adhoret T || 32 invadit A et a. corr. T || 34 aperitur : reperitur A

c. Cf. I Pierre 5, 8 || d. Cf. Ps. 44, 14 || e. Cant. 6, 3

rieur reconnaîtra le religieux difficile aux prétextes qu'il invoquera pour
échapper à certains éléments de l'observance claustrale : « J'ai mal à la
tête, je ne puis jeûner, je souffre de mon ventre, je ne peux pas boire d'eau,
j'ai des vertiges... » (In Ruth, f° 62 r A).

tentation, ils doivent le soigner par des conseils salutaires.
Ainsi mise en ordre, l'armée sera terrible pour celui qui
rôde, cherchant qui dévorer ^e.

Mais c'est aussi chacun de nous qui doit se tenir en
ordre de manière à être beau à l'intérieur, pour que sa
gloire rayonne de l'intérieur ^d, élégant et ordonné dans
ses mœurs, bon, réservé, patient, humble, affable, com-
patissant et plein de charité. Ceux en effet que le diable
voit rassemblés et unis par la charité, il a pour eux une
aversion violente ; mais ceux qui sont privés de cette
charité, il les attaque sans crainte. Aussi Grégoire dit-il :
« Quelque bien qui soit en nous, si la charité manque, le
mal de la discorde ouvre dans l'armée une brèche par où
l'ennemi peut entrer. Celui-ci ne craint pas la chasteté,
si la charité fait défaut, car lui-même n'est pas tenté par
la chair. Il ne craint pas l'abstinence, car il ne fait pas
usage de nourriture. Il ne craint pas une distribution de
biens, car il ne manque pas de richesses. Mais s'il trouve
en nous la véritable unité de la charité, celle-là, il la
craint, et il a une jalousie extrême pour la concorde, car il
la voit occuper sur la terre la place qu'il a lui-même per-
due au ciel. A juste titre donc il est dit : *Terrible comme*
une armée en ordre de bataille ^e, car les esprits mauvais
redoutent les troupes des élus qu'ils aperçoivent protégés
par la concorde ¹ ».

1. Toute la fin de cette Exhortation n'est qu'une citation, quelque peu
tronquée, de la description que S. GRÉGOIRE fait de l'Église en commentant
le même verset du Cantique (6, 3) choisi ici comme thème : *Hom. in Ezech., I,*
8, 6-7 (CCL 142, p. 105 ; PL 76, 857 B-D).

INDEX SCRIPTURAIRE

Les références au texte de Pierre de Celle sont données de la façon suivante : un premier chiffre arabe indique le chapitre, les autres chiffres arabes, les lignes. Les abréviations D, P, Ep et Ad désignent respectivement Dédicace, Prologue, Epilogue et Exhortation.

Genèse

1, 22	18, 23
2, 7	7, 14-15
10	6, 87-88
17	27, 288
3, 6	5, 13-14
7	27, 133-134
15	24, 105-106
24	7, 15-16
4, 9	24, 113-114
13	27, 49
14	27, 48-49
16	7, 16
7, 7	7, 31-32
8, 17	18, 23
9, 23	4, 77-78
14, 23	11, 29-30
17, 10-12	6, 25-26
15	1, 11
21, 10	16, 88-89
24, 65	4, 17-18
27, 1	D 64-65
11	21, 62
14	P 92-93
23, 12	4, 22-23
29, 8.10	18, 81-82
20	Ep 28-29
21-30	22, 10-11
30, 37	8, 58-59
32, 28	3, 47-48

34, 1	4, 99
25-26	4, 99-100
35, 4	4, 62-63
37, 2	4, 67
33	7, 38-39
38, 11	27, 345-346
39, 23	18, 14-15
41, 45	13, 16-17
42, 2	16, 101-102
43, 22	11, 26-27
49, 11	D 12-13
17	24, 66-67

Exode

3, 5	4, 30
4, 17	5, 34
12, 7	17, 133-134
23	4, 10-12; 24, 67-69
12, 29-30	15, 30-31
13, 21	23, 33-35
14, 15	18, 7
16, 2	Ep 33-32
17, 14	4, 59
25, 20	3, 50-52
26, 1	24, 9-13
4-6	19, 1-2
27, 9	12, 21-23
28, 4	8, 50

29, 12 4, 60-61 ; 7, 99-100

31, 14 19, 15-16

Lévitique

1, 5-9 12, 1-4

4, 12 4, 80

18 4, 60-61

6, 10 12, 14-15

7, 37 7, 96

10, 1 27, 58-59

26, 36 10, 22-23

Nombres

16, 32-33 18, 48-49

20, 8, 11 7, 74-76

17 4, 64-65

21, 6 24, 103-105

22 11, 25-26

26, 9 Ep 33

Deutéronome

6, 5 27, 18

9, 10 3, 1-2

11, 24 11, 34-37

19, 5 4, 67-68

21, 11-12 6, 60-62

23, 13 4, 57-59

32, 32 27, 42-43

42 20, 49

Josué

9, 21 17, 56

27 6, 73-74

Juges

5, 16 12, 26-27

7, 5 Ep 34-35

8, 28 4, 16

I Samuel

2, 8 3, 53-54

14, 34 5, 74-76

16, 7 4, 3-4

II Samuel

4, 4 P 53-54

5, 3 22, 2-3

12, 15 4, 73-76

20 22, 2-3

16, 11 16, 55-57

20, 9 4, 68-69

21, 17 D 63-64

III Rois

6, 36 12, 21-23

13, 24 7, 38

17, 12 P 84

19, 6, 8 27, 224-226

10 D 66-68

18 D 68-70

IV Rois

3, 14 4, 27-28

4, 40 5, 71

5, 5 5, 82-83

14 22, 2

18, 16 5, 5-6

II Chroniques

15, 5 17, 132-133

16, 3 7, 10

33, 11 3, 15

Esther

2, 2-14 4, 104

II Macchabées

6, 31-7, 1 17, 89-91

Job

2, 4 12, 5

6 23, 58

7-8 16, 52-54

3, 18 4, 43-44

21-22 22, 28-29

24 4, 42-43

7, 2 16, 60

7 24, 119-120

16 20, 21

9, 26 24, 148

10, 2 20, 19-20

8 5, 20-21

14, 5 24, 25-26

17, 14 12, 17-18

19, 20 7, 104

27 2, 37-38 ; Ep 21

29, 6 6, 100

18 24, 101-102

19 14, 7-8

30, 9 27, 75

20 22, 29-30

31, 37 4, 19-20

38, 17 26, 1-2.8-9.52-53

40, 20-21 24, 69-70

21 24, 62-63

41, 6-7 21, 31-32

7 2, 6-7

11-12 24, 170-172

Psaumes

1, 1 7, 38

1-2 19, 14-15

2, 12 6, 44-45

4, 9 4, 51-52

5, 5 4, 28

7 18, 45-46

6, 9 27, 52-53

7, 12 24, 190

9, 15 26, 18-20

11, 3 18, 43-44

9 4, 21-22

13, 3 17, 83 ; 27, 13-14

14, 3 4, 40-41

15, 8 16, 86

9 4, 52-53

16, 1 18, 5-6

4 10, 20-21

5 7, 81-82

17, 9-10 24, 172-174

21, 18 6, 4-5 ; 7, 105

23, 5 11, 16-18 ; 18, 74-75

8 18, 71-72

24, 15 7, 85-86

17 23, 53

26, 4 23, 51

6 4, 20-21

28, 1 23, 40-41

30, 20 24, 191

31, 1 27, 132-133

5 2, 101-102

6 7, 29

9 24, 189-190

32, 17 23, 36

33, 14 4, 37-38

34, 16 7, 11-12

35, 5 18, 40

9 5, 95-96

36, 3 16, 72-73

6 24, 18-19

37, 9 20, 35-36

14 6, 20-21

18 16, 48-49

38, 4 24, 151-152

11 7, 17

39, 5 24, 160

6 Ep 40-41

44, 5 4, 7-8

8 5, 107-108

14	3, 49-50 ; 8, 70-71 ; Ad 28	103, 13	5, 86-87
		25	19, 3-4
15	4, 15-16	13	5, 86-87
45, 5	6, 97	105, 1	2, 100
46, 3	4, 110	106, 3	4, 112-113
48, 4	4, 35	4	7, 70-71
15	24, 60-61	109, 2	5, 33-34
50, 3	20, 20	111, 10	7, 11-12
5	12, 16	113, 3	Ep 32
11	23, 29	12-15	20, 61-63
53, 8	27, 153	117, 12	16, 19-20
54, 10	4, 98	118, 25	17, 59
57, 9	24, 174-175.	83	7, 108
59, 11	7, 66-67	133	26, 60-61
61, 10	24, 133	148	22, 36-37
62, 3	11, 39-43	120, 1	4, 32
9	16, 74-75	8	7, 114 ; 22, 39-40
65, 15	4, 87 ; 7, 98-99		
67, 14	3, 3	121, 2	4, 29
15	10, 32-33	3	9, 18-19
17	27, 228-229	122, 1	4, 31
18	23, 39	2	4, 33-34
21	24, 31-32	131, 14	15, 14-16
32	23, 26	132, 1	7, 64-65
72, 27	27, 53-54	134, 6	26, 7-8
28	7, 9	138, 17-18	17, 23-25
74, 4	3, 56-57	140, 3	4, 36-37
9	4, 89-90 ; 24, 137-139	141, 1	18, 6
		147, 17	27, 137-138
77, 25	27, 41-42	149, 6	19, 50-51
85, 13	4, 97-98		
87, 7	25, 14-16	Proverbes	
14	22, 36	1, 8	5, 42-43
88, 39	22, 32	9	19, 49
90, 1	7, 69	26	17, 31-32
12	26, 59-60	4, 23	27, 5-6
91, 4	9, 14-15	5, 16-17	5, 98-99
5	27, 350-351	6, 21	19, 47-48
94, 2	24, 62	8, 26	3, 53-54
10	7, 71-72	31	15, 15-16
100, 8	4, 60	10, 19	18, 17-18
101, 4-5	23, 29-31	18, 19	7, 69-70
19	17, 134	20, 14	17, 34
102, 21	9, 28		

23, 1	27, 258-260	Siracide	
31, 19	Ep 1	1, 1	5, 54-55
		7, 40	2, 104-105
Ecclésiaste		18, 30	16, 82
1, 8	27, 69-70	24, 5	18, 71
2, 14	7, 22-23	29	27, 72-73
5, 4	27, 296-297	26, 23	3, 54-55
10, 1	3, 43 ; 8, 47	27, 6	10, 21
		12	11, 15
		39, 17	19, 37
		47, 13	27, 81-82
Cantique			
1, 3	11, 33	Isaïe	
5	23, 26-27	1, 14	15, 5
6	15, 19-21	15	15, 10-11
8	23, 32-33	18	10, 29-31
11	15, 2-3	2, 19-21	4, 26
2, 14	P 66-67	3, 16	4, 16-17 ; 27, 336-337
3, 1	22, 30-31	4, 6	17, 67-68
2	3, 35	5, 2	27, 43-44
4	27, 331-333	6, 1	5, 100-101
7-8	15, 26-28	11, 2	5, 108-111
4, 2	19, 37-38	12, 3	5, 96
5, 2	4, 51 ; 14, 8	14, 12	7, 1-2
3	6, 12-13	24, 16	P 63-64
6	6, 15-16 ; 14, 12	29, 13	22, 21
13	7, 84	32, 7	18, 44-45
14	7, 82-83 ; 7, 106-107 ; 4, 100-101	33, 15	4, 39-40
6, 3	Ad 2-3.41	34, 5	20, 49-50
7, 4	24, 178-179	38, 10	26, 22-23
8, 5	27, 328-329	14	24, 102
14	15, 18-19	40, 12	26, 3-4
		49, 23	27, 337
Sagesse		50, 6	16, 30-32
3, 1	6, 26-27	53, 4	16, 25-26
7	8, 1-4	5	5, 37-38 ; 16, 24
4, 13-14	16, 66-68	7	27, 155-157
7, 16	18, 32-33	55, 11	7, 2
10, 21	18, 76	58, 9	22, 33-34
12, 18	15, 8-9	14	6, 11
		62, 6	17, 94-95

66, 24 3, 44; 7, 112-113; 24, 153

Jérémie

1, 5 7, 44-45
2, 23 11, 32
11, 19 4, 70-71; 25, 12-13
15, 6 15, 5-6
18, 11 4, 66
20, 9 15, 22
48, 10 20, 50-51

Lamentations

3, 13 D 29
28 7, 45-46
4, 8 23, 27

Baruch

3, 37 P 44-45

Ezéchiël

1, 7 27, 114
10 23, 8
3, 15 15, 23-24
13, 5 17, 64-65
17, 15 27, 295-296
22, 2 3, 35
27 17, 3-4
4-11 17, 43-99
13 17, 102
44, 29 7, 96

Daniel

3, 46-47 24, 120-122
5, 19 17, 70-71
7, 25 27, 345
12, 3 10, 34
9 18, 38
14, 26 24, 97-100

Osée

13, 14 25, 11-12

Joël

2, 23 22, 20.38-39

Amos

2, 13 Ep 30-31

Jonas

1, 3 27, 50-51
2, 1 27, 50-51

Michée

7, 9 20, 45

Habacuc

3, 16 24, 114-115

Malachie

4, 2 27, 231-232

Matthieu

1, 1 19, 24-25
5, 6 27, 14
6, 6 4, 54-55; 7, 94
22-23 21, 28-29
24 16, 93-94
7, 15 16, 95-97; 27, 129-130
8, 8 27, 47-48; 20, 44-45
26 2, 13-14
10, 16 7, 77-78
24 3, 21-22
26 24, 20

34 20, 47-48
11, 29-30 7, 46-47
30 3, 15-16
12, 1 2, 21-22
31-32 18, 50-51
36 18, 41-43
40 7, 40-42
44 19, 17-18
14, 20 2, 22-23
15, 8 16, 94-95; 22, 21
16, 16 27, 180-181
16-17 27, 341-342
18 26, 20-22
17, 2 20, 8
5 16, 26-27
18, 4 17, 100
8-9 P 55-56
19, 12 13, 12-13
26 27, 353-354
27 2, 24-25
28 2, 34-36
20, 20-24 2, 8-10
21, 7 3, 21
22, 2-5 10, 5
14 7, 34-35
30 10, 33-34
37-39 7, 7-8
25, 3 26, 58-59
9 17, 29; 24, 141-142
14 13, 5.6
26, 26-28 27, 162-168.204
39.42 16, 44-46
27, 11 3, 21; 27, 153-154
46-47 P 70-71
28, 2 18, 82
3 10, 2-3
20 2, 15-16

Marc

6, 49 2, 18-19

7, 37 18, 78-79
9, 43-47 3, 44; 7, 112-113
11, 13-14 D 58-61; P 85-86
14, 13 4, 57
33-34 25, 8-10
15, 15 7, 95-96
38 24, 17-18
46 7, 78-79

Luc

1, 5 23, 6-7
28 7, 54
2, 12 27, 234-237
19 3, 61-62
40 27, 238
48-49 7, 56-58
51 3, 61-62
3, 9 27, 317-318
5, 5 22, 27
6, 12 2, 17-18
40 3, 22
10, 18 7, 1-2
19 24, 104-105
30 24, 143-144
39 27, 68
11, 5-8 P 80-83
12, 18 7, 107-108
14, 18-20 10, 7-9
26 10, 18-19
33 10, 19-20
15, 15 16, 98-100
18 20, 21
22 7, 21
16, 24 24, 115-117
18, 13 20, 43-44
22, 24 2, 7-8
42 27, 364-365
44 22, 40-41
48 4, 71-72
23, 41 16, 4-5
42 16, 65

43 16, 68-69
 46 6, 24
 24, 26 Ep 16-17
 36 17, 130-131
 38 2, 13-14
 49 6, 103-104

Jean

1, 1 25, 7-8
 9 6, 112-114
 16 6, 114
 29 27, 249-250
 4, 6 15, 6-7
 13-14 6, 90-91
 5, 22 24, 30
 29 7, 35
 30 24, 188-189
 6, 27 27, 76-77
 45 27, 348
 53 27, 305-307
 57 27, 8
 60 Ep 31
 61.67 1, 29-30
 7, 39 5, 91-92
 8, 35 16, 59-60
 44 17, 82
 10, 18 23, 13-14
 11, 7 2, 26
 16 2, 27-28
 42 22, 45-47
 12, 15 3, 18-19
 28.30 22, 44-45
 32 6, 3 ; 23, 21
 13, 1 11, 28-29
 7 27, 339-340
 18 16, 49-50
 25 2, 2-4
 29 17, 27
 14, 2 17, 105-106
 15, 4 27, 317
 5 27, 22-23
 15 27, 347-348
 16, 23 2, 103-104

33 2, 14-15
 17, 12 1, 28
 19 27, 252-253
 19, 26-27 6, 7
 27 13, 17-18
 30 7, 92
 34 5, 114-116 ; 7,
 97-98 ; 27,
 154-155
 38-39 7, 109-111
 20, 12 7, 113-114
 19 7, 58-61 ; 17,
 130-131
 21, 20 2, 2-4

Actes

1, 1 1, 25
 2, 1 7, 61-62
 5 4, 112
 7, 33 4, 30
 8, 27 13, 11-12
 12, 10 7, 70
 15, 10 1, 17-18

Romains

1, 16 3, 59 ; 27, 219-
 220
 2, 5 4, 26-27
 4, 4 22, 17-18
 25 25, 10-11
 6, 4 12, 6-7
 4-10 7, 43-44
 21 20, 40-42
 7, 15 21, 14
 16 12, 27-28
 18 14, 17-18
 8, 7 5, 55-56
 9 12, 25-26 ; 27,
 15-16
 30 4, 113-114
 32 16, 22-23

38-39 24, 49-51
 9, 5 18, 75-76
 19 24, 94
 11, 17.24 6, 64-65
 12, 9 4, 13
 10 2, 48
 11 15, 21
 15 2, 56-57
 14, 1 2, 70
 15, 19 2, 52-53

I Corinthiens

1, 25 27, 223-224
 2, 7 18, 77-78
 4, 5 24, 19
 9 4, 1-2
 15 2, 60
 21 2, 54-55
 6, 3 2, 36-37
 4 17, 57-58
 7, 31 2, 43-44
 32 11, 23
 9, 11 17, 79-80
 24 11, 8-9
 26 24, 49
 27 2, 62-63
 10, 10 18, 49-50
 12 11, 8
 16 27, 187-189
 24 2, 47
 11, 23-25 27, 202-203
 25 27, 162-168
 29 27, 25-27.309-
 310
 13, 1-2 9, 47
 7 P 11, 89
 10 24, 15-16
 14, 15 2, 67-69 ; 4, 54
 15, 50 20, 53-54
 51 26, 49-51
 16, 13 2, 75-76
 14 2, 80-81

II Corinthiens

3, 6 D 53-54
 7 4, 93-94
 4, 7 2, 10-11 ; 13, 2-3
 17 17, 35-37
 6, 5 2, 63-64
 10 2, 44-45 ; 11, 54-
 55
 9, 6 2, 73-74
 11, 23 2, 65
 29 2, 57-59
 12, 2-4 5, 93-94

Galates

2, 8 2, 41-42
 20 27, 17
 4, 19 2, 61 ; 9, 19-20
 5, 17 21, 15-16
 24 6, 8-9
 7, 2 2, 46.69
 6, 8 2, 73-74 ; 8, 23-
 24 ; 27, 12-13
 14 11, 47-48

Ephésiens

1, 10 Ep 18
 21 2, 33
 3, 20 22, 34-35
 4, 22.24 12, 6
 24 19, 38-39
 29 4, 38-39 ; 18, 46-
 47
 5, 3-4 2, 49-50
 18 2, 71-72 ; 4, 48-
 49
 6, 11 17, 87 ; Ad 1-2
 13 Ad 1-2
 16 5, 34-35

Philippiens

2, 8 7, 80

13	14, 15-16	Hébreux	
21	16, 90-91		
3, 6	4, 13-14	1, 3	27, 82-84
13	6, 13-14	14	26, 26-27
19	16, 96	2, 7	2, 31-32
20	5, 30-31 ; 15, 16-17 ; 24, 3-4	9	2, 31-32 ; 18, 72-74
4, 13	27, 21-22	11	27, 253-254
Colossiens		4, 12	6, 14-15 ; 20, 55-58 ; 26, 177-178
1, 24	17, 107	13	26, 3
26	19, 26-27	5, 7	18, 11-14
2, 8	5, 59-60	8	Ep 19
3, 5	12, 9-10	7, 18-19	27, 210-212
8	2, 48-49	19	27, 241-242
9	17, 93-94	8, 7	27, 212-213
20, 22	7, 4	9, 1	14, 1-2
4, 6	5, 69	8	7, 19
I Thessaloniens		13	27, 240-241
4, 6	27, 279-280	14	12, 19-20 ; 17, 85 ; 27, 256-257
I Timothée		28	27, 214-215
1, 5	3, 55-56 ; 4, 5-6	10, 5	27, 221-222
13, 16-17	7, 13	12	27, 215-216
17	4, 111	19-23	27, 101-108
20	2, 55-56	12, 8	5, 45-46 ; 7, 33
3, 9-10	27, 121	11	5, 46-49
4, 8	8, 17	13, 13	5, 39-40
13	2, 98-99 ; 19, 13-14	17	2, 45-46
5, 23	4, 49-50	Jacques	
6, 15	4, 110	1, 13	27, 115-116
II Timothée		14	17, 80-82 ; 27, 117-118
2, 5	10, 22	17	6, 85-86 ; 27, 193-194
9	18, 35-36	19	2, 97-98
3, 5	D 57-58	2, 10	8, 62-63
4, 2	2, 71	13	24, 140-141
7	11, 11-12	5, 4	18, 4-5

I Pierre		3, 2	9, 24-25
1, 2	11, 46	5, 3	1, 20-21
12	27, 9	Apocalypse	
19	27, 102-103	1, 5	27, 251
2, 8	7, 33-34	3, 7	18, 36
21	27, 262-263	5, 1	18, 30-32
3, 20	7, 72-74	12	18, 34, 67-70
4, 9	2, 66-67	6, 1-2	19, 20-23
5, 8	Ad 25-26	3-4	20, 29
II Pierre		4	21, 29-30
1, 4	9, 21-22	5	23, 1-3 ; 24, 131
19	27, 346-347	6	23, 46-69, 54 ; 24, 142-143
2, 21	Ep 36-38	7-8	25, 1-3
I Jean		7, 9	4, 111-112
1, 3	27, 266-268	14	11, 48-49
5	26, 61	10, 4	18, 37-38
7	27, 246-248	11, 9	4, 111-112
2, 16	24, 164-165	15, 3	4, 111
19	16, 97-98	19, 5	24, 125-126
		16	4, 110
		20, 6	24, 103
		14	24, 87

INDEX DES MOTS

Abbas : D 36 ; 2, 84 ; Ep 34
Abel : 27, 85 ; 24, 113
Abiron : 18, 48
Abraham : 3, 65 ; 5, 25 ; 24, 115
Absolutio : 24, 36
Abstinentia : Ep 8 ; Ad 37
Accidentalis : 2, 88
Accusatio : 12, 13
Achab : D 66
Adam : 27, 133.236
Aedificatio : 4, 82 ; 5, 58
Aegyptius : 4, 11 ; 15, 31
Aegyptus : 5, 52 ; 17, 62
Aeternitas : 4, 25 ; 10, 34 ; Ep 7
Aethiopia : 23, 26
Aethiops : 24, 122
Affectio : Ep 14
Affectus : P 83 ; 18, 54.58
Afflictio : 10, 30 ; 12, 109 ; 13, 9 ; 23, 27
Altaris : D 66 ; 4, 61 ; 7, 100 ; 27, 40.86
Amalech : 3, 65 ; 4, 59
Amasa : 4, 69
Amicitia : P 80 ; 27, 174.175
Amicus : D 70 ; P 34, 48.76.81 ; 4, 79 ; 13, 22 ; 17, 24 ; 20, 13 ; 23, 32 ; 27, 184.274
Amor : P 90 ; 9, 8 ; 15, 18 ; 27, 149.150 ; Ep 29
Amorrhæus : 11, 25
Amplexus : 4, 116
Anima : D 68 ; 3, 44 ; 5, 18 ; 6, 15.26 ; 7, 34.115 ; 8, 54.61 ; 11, 31 ; 12, 5 ; 15, 20 ; 16, 68.74 ; 17, 2.38.59 ; 20, 26.55.77 ; 21, 11 ; 22, 31 ; 23, 5.13.31.57.58 ; 24, 47.59.93.95.107.112.119.126.128.147.176 ; 25, 9 ; 27, 18.19.85.177.208.271
Animus : D 4.8.13.16.50.52 ; 8, 57
Antidotarium : 1, 24
Antidotum : 27, 170
Appetitus : 3, 24 ; 4, 47 ; 5, 10 ; 16, 81
Aradius : 17, 68.92.93
Arbitrium : D 4 ; 2, 92 ; 5, 1.6 ; 8, 82 ; 16, 92

- Argumentum : 27, 182.189
 Aspectus : P 63 ; 3, 37 ; 10, 2.6.24 ; 17, 117 ; 24, 75
 Assumptio : 24, 39 ; 27, 361
 Astronomia : 5, 68
 Auctoritas : D 79 ; 27, 287.305
 Augustinus : D 34.35 ; 1, 7 ; 2, 83 ; 4, 9 ; 17, 45
 Austeritas : 8, 33 ; 10, 10
 Avaritia : 15, 10
 Baal : D 70
 Babylonis : 14, 120
 Baptisma : 20, 7 ; 27, 111.290
 Baptismum : 11, 50
 Basan : 17, 54
 Benedictus : 1, 7 ; 2, 83 ; 13, 19 ; 17, 46
 Beniamin : 7, 37
 Biblii : 17, 74
 Bonitas : D 17 ; 27, 168.169
 Candax : 13, 11
 Canonicus : 1, 5 ; 2, 84 ; 3, 3 ; 27, 291
 Capitulum : 2, 59.70
 Cardinalis : 3, 52
 Caritas : D 58 ; P 11, 89 ; 1, 20 ; 4, 5.88 ; 8, 25 ; 9, 17.26 ; 17, 127 ; 24, 12.51.52 ; Ad 31.33.35.38
 Castitas : 4, 101 ; 9, 26 ; 11, 45 ; 13, 14 ; 17, 18.121 ; 24, 53 ; Ad 35
 Catholicus : 24, 14
 Cella : 2, 59 ; 9, 22
 Chore : Ep 33
 Chorus : 17, 119
 Christianus : D 35.36 ; 8, 10.14.16.21.24.27.30.32.35.37.39.40.42.44.46.48.50.75.79.81.84 ; 23, 41 ; 27, 10.290.304
 Claustralis (subst.) : 1, 26 ; 2, 37.75 ; 5, 79 ; 6, 8 (bis) ; 7, 42.68.93 ; 8, 11.15.18.22.25.51 ; 10, 33 ; 16, 9.69.90 ; 17, 78.133 ; 20, 4 ; 23, 22 ; 27, 69 ; Ep 21
 Claustrum : 1, 6.27 ; 2, 52 ; 5, 37.40.50.53.56.63.64.75.89 ; 6, 22 ; 7, 15.19.28.30.31.36.37.40.44.47.53.54.58.65.67.69.72.74.82.112 ; 8, 39 ; 9, 14.29 ; 11, 1.37 ; 12, 1.4 ; 13, 1.4 ; 14, 5.18 ; 16, 1.5.10.47 ; 17, 1.12.14.38.40.51.55.76.118.125 ; 24, 100 ; 26, 17.24.29.32.36.38.41.43.46.51 ; Ep 6, 30 ; Ad 23
 Clericus : 20, 71
 Coagulum : 8, 51 ; 27, 181.185
 Cogitatio : 3, 30 ; 4, 5 ; 7, 43 ; 19, 8.14 ; 20, 58 ; 21, 19.20.27
 Communicatio : 27, 187.188.246
 Communico : 27, 67.308.309.311
 Communio : 27, 25.57.74.109
 Compunctio : 4, 84 ; 7, 101 ; 11, 50 ; 12, 18 ; 27, 99.112.136
 Concordia : Ad 39, 43
 Concupiscentia : 6, 9.12 ; 16, 82 ; 17, 81 ; 24, 164 (bis).175 ; 27, 117
 Confessio : D 10 ; 2, 99.101 ; 4, 56.61 ; 8, 68 ; 12, 7.11 ; 13, 7 ; 18, 3 ; 20, 1.4.5.10.26.28.32.51.55.58.60.65 (bis).66.72 ; 21, 1.21.22.26 ; 22, 1 ; 24, 42.62.80.92 ; 27, 99.108.113 (bis)
 Confessor : 4, 93
 Congregatio : 2, 19 ; 13, 10
 Conscientia : 3, 55 ; 8, 72 ; 12, 19 ; 13, 3 ; 14, 10 ; 16, 17 ; 19, 45 ; 24, 84 ; 26, 54 ; 27, 106.110.121.256
 Consensus : 16, 83
 Consilium : 5, 41.110 ; 24, 19
 Consolatio : 11, 43 ; 24, 74 ; 27, 265 ; Ep 11
 Consonantia : 9, 15
 Constantia : 17, 124
 Consubstantialis : 18, 69
 Consuetudo : 3, 5.7 ; 12, 8 ; 17, 76.105.111 ; 27, 60.65
 Contemplatio : 4, 24 ; 7, 46 ; 8, 43 ; 12, 30 ; 17, 49 ; 18, 56
 Continentia : 10, 12
 Contritio : 4, 57 ; 12, 14
 Conventus : 17, 127
 Correptio : 4, 72 ; 20, 16.40 ; 24, 143.145 ; 27, 136
 Cotidie : 11, 28 ; 27, 25.71 (bis).322
 Crux : 4, 63 ; 5, 34.36.39 ; 6, 2.3.22 ; 7, 78.80 ; 9, 15.18 ; 11, 47 ; 13, 18 ; 16, 40 ; 23, 10.12.21.23 ; 27, 88.178.373
 Culpa : 4, 67 ; 7, 14.15 ; 16, 42.55 ; 23, 15.16 ; 24, 41 ; 27, 97.213
 Cythara : 9, 15, 18
 Damascus : 24, 178
 Dathan : 18, 48
 David : P 54 ; 4, 74.98 ; 16, 55 ; 22, 3
 Decretum : 27, 285.287.289.305
 Delectatio : 5, 19 ; 16, 79.83 ; 24, 76.161 ; Ep 27
 Deliberatio : 21, 9
 Desertus : 7, 49 ; 11, 35.38.44 ; 20, 30.32.34
 Desiderium : 3, 33 ; 7, 10 ; 8, 80 ; 10, 29 ; 14, 11 ; 15, 27 ; 16, 99 ; 18, 23 ; 22, 24 ; Ep 27, 36
 Devotio : P 12, 64 ; 19, 9.47 ; 27, 61.80.112.145 (bis)
 Dialectica : 5, 67 ; 20, 68
 Dilectio : 2, 6 ; 3, 27.39 ; 4, 13 ; 7, 8 ; 27, 190.332
 Dina : 4, 98
 Discretio : 4, 46 ; 27, 27.58
 Discordia : 3, 38 ; 18, 26 ; Ad 34

Dispensatio : 3, 5.11 ; 21, 6
 Disputo : 8, 45 ; 27, 337.343
 Dissimilitudo : 20, 24
 Doctrina : 5, 62 ; 16, 59 ; 20, 71

 Ecclesia : 8, 38 ; 16, 21 ; 17, 57.107.108 ; 27, 4
 Eleazarus : 17, 90
 Elemosina : 7, 83 ; 13, 8
 Eliseus : 5, 71
 Elyopolis : 13, 17
 Emmanuel : 3, 17
 Emor : 4, 99
 Episcopus : D 35 ; 2, 83
 Esau : 20, 62
 Eucharistia : 27, 3.135.230.257.304.338
 Euphratis : 11, 36.49
 Eva : 27, 133
 Excessus : 4, 23 ; 21, 2
 Exemplum : 17, 18.46.89 ; 22, 50 ; 27, 263

 Familiaritas : 2, 20
 Fervor : 22, 23
 Festinatio : 4, 96
 Fides : 3, 56 ; 4, 56 ; 5, 62.78 ; 8, 25.27.44.51.61.64.67 ; 11, 16 ; 17, 19.128 ; 20, 64 (bis) ; 24, 14.52 ; 27, 99.106.121.233.330.331
 Forma : D 51 ; 2, 64 : 6, 2 ; 8, 70 ; 10, 1 ; 20, 59
 Formatio : 9, 20
 Fortitudo : 6, 110 ; 17, 21 ; 18, 71 ; 27, 142.226 (bis)
 Fragilitas : 2, 10.95 ; 4, 24 ; 14, 13 ; 21, 7
 Frater : 4, 67 ; 7, 65 ; 24, 86.97.114
 Fraternalis : 3, 27 ; 5, 29 ; 27, 99

 Gabaonitae : 5, 73
 Garrulitas : 18, 61
 Gaudium : 5, 47 ; 18, 22
 Gaza : 13, 11
 Gedeon : Ep 34
 Gigas : D 37
 Gomoraeus : 27, 43
 Graecia : 17, 102
 Grammatica : 5, 67 ; 20, 69
 Gratia : D 13 ; P 35 ; 5, 72.106 ; 7, 54.96 ; 8, 3.14.15.72.78.82 ; 13, 10 ; 16, 41.62 ; 22, 6.7.9.10.18.19.25.33.35 ; 26, 55 ; 27, 198 (bis) ; 206.333 ; Ep 5
 Gregorius : P 25 ; 10, 14 ; 17, 9 ; Ad 32

Haereticus : 5, 77 ; 18, 48
 Hebraeus : 5, 52 ; 27, 82.101.253
 Helias : D 65 ; P 70 ; 17, 45 ; 27, 224
 Heliopolis : voir Elyopolis
 Heremita : 8, 11
 Heremus : 1, 3 ; 24, 104
 Herodis : 23, 6
 Hieronymus : P 25 ; 7, 5 ; 17, 9
 Honestas : 5, 51 ; 15, 13
 Hospitium : 2, 57 ; 14, 5 ; 24, 35 ; 27, 260
 Humanitas : 5, 106 ; 21, 5 ; 27, 197
 Humilitas : D 9 ; 4, 18 ; 16, 54 ; 17, 126 ; 24, 53
 Hysboseth : P 48

 Iacob : P 45 ; 4, 23 ; 6, 11 ; 7, 35 ; 8, 58 ; 15, 7 ; 18, 82 ; 20, 62 ; 22, 10 ; Ep 28
 Ieiunium : 3, 25.34 ; 7, 103 ; 13, 8
 Ieremias : 7, 44
 Ierusalem : 2, 52 ; 4, 29
 Iezabel : D 66
 Ignorantia : 3, 40 ; 20, 3 ; 27, 324
 Illyricum : 2, 53
 Imago : voir Ymago
 Imitator : 23, 41
 Immaculatus : 27, 103.244.247
 Impossibilitas : 27, 286.298.300.302
 Incarnatus : 19, 28 ; 27, 195
 Indissolubilis : 13, 21 ; 24, 14
 Indulgentia : 7, 25
 Infantia : P 15 ; 17, 74
 Infirmaria : 2, 58
 Infirmitas : P 40 ; 20, 3 ; 27, 211.216.231.238
 Ingenium : D 47 ; 8, 28.34.54
 Institutio : 3, 4 ; 27, 62.158.160
 Intellectus : 1, 9 ; 5, 109 ; 19, 40
 Intelligentia : 8, 32 ; 19, 10
 Intentio : 4, 2 ; 8, 11 ; 16, 52 ; 21, 19.20.25.27 ; 27, 61.80.119.135.140
 Intercessio : 27, 141
 Ioab : 4, 68
 Iohannes (Bapt.) : 7, 48 ; 17, 45 ; 27, 249
 Iohannes (Evang) : 2, 2 ; 7, 86.87 ; 13, 17 ; 25, 6 ; 27, 250.266
 Ionas : 7, 40 ; 27, 50
 Iordanis : 22, 2 ; Ep 32

Ioseph (Patr.) : 7, 39 ; 13, 16
 Ioseph (Arim.) : 7, 109
 Iosue : 17, 55 ; Ep 2
 Isaias : voir Ysaïas
 Isaac : D 64
 Israël : D 64 ; P 45 ; 3, 47 ; 5, 83 ; 11, 34 ; 17, 65 ; 23, 33 ; 24, 105
 Iudas : 16, 49
 Iudex : 3, 6 ; 20, 10.11 ; 24, 190 ; 27, 91
 Iustificatio : 27, 257

 Kalendis : 18, 21

 Lacryma : 13, 7 ; 18, 13
 Laicus : 27, 67
 Lavacrum : 19, 38 ; 20, 9
 Lazarus : 24, 116
 Lectio : D 61 ; 2, 98 ; 3, 27.39 ; 18, 3 ; 19, 1.3.9.10.14.19.36.47 ;
 20, 1
 Leviathan : 21, 31 ; 24, 69.167
 Lia : 22, 11.12.14.15
 Libanus : 11, 35.45 ; 17, 51
 Libertas : D 4.19.21 ; 5, 1 ; 27, 32
 Libies : 17, 82
 Lingua : 4, 37 ; 6, 6.18 ; 18, 18 ; 24, 117 ; 27, 85
 Loquacitas : 18, 25.62
 Lucas : 23, 4
 Luxuria : 7, 39 ; 15, 11 ; 23, 37 ; 27, 124

 Magister : 1, 23 ; 2, 4 ; 16, 18 ; 22, 49 ; 27, 179
 Mammona : 16, 93
 Marcus : 20, 30
 Maria : 7, 53.87 ; 16, 89 ; 27, 87.333
 Maria (Magd.) : 27, 68
 Matrimonium : 5, 61 ; 11, 22 ; 13, 21
 Mathaeus : 19, 23
 Maturus : 3, 38 ; 8, 84
 Medicus : 5, 24 ; 23, 4
 Meditatio : 2, 104 ; 3, 40 ; 19, 20 ; 23, 61 ; 24, 151 (bis).159.182 ;
 25, 16.24.25.26.27.28.29 (bis).30 (bis).32 ; 26, 1
 Medulla : P 90 ; 4, 2.86 (bis) ; 6, 15 ; 8, 35 ; 20, 57 ; 21, 11.18
 Meritum : 16, 7.14.33 ; 22, 18 ; 24, 44 ; 27, 376 ; Ep 4
 Misericordia : 7, 13 ; 11, 17 ; 16, 29.77 ; 18, 8 ; 24, 136.137.138.
 139.140.141.
 Modulatio : 4, 56 ; Ep 10

Monachus : D 36 ; 1, 5 ; 2, 29.84 ; 3, 3 ; 27, 291
 Mortalitas : 2, 31 ; 9, 23
 Mortificatio : 7, 107 ; 8, 45 ; 17, 60 ; 23, 10.28 ; 27, 100
 Mosoch : 17, 102
 Moyses : 1, 3 ; 5, 26.33 ; 11, 25 ; 18, 7 ; Ep 33
 Mundus : 1, 3.25 ; 5, 52.84.113 ; 11, 28.29.37 ; 17, 15 ; 23, 18 ; 24,
 3 ; 26, 13.40 ; 27, 142.250 ; Ad 13
 Murmuro : 16, 19 ; 18, 49 ; 27, 270 ; Ep 30, 32
 Musica : 5, 68
 Mysterium : 18, 77 ; 19, 26 ; 27, 327

 Naaman : 5, 82 ; 22, 2
 Nabucodonosor : 17, 70
 Nathan : 4, 73
 Natura : 5, 1.21 ; 8, 6 ; 9, 22 ; 19, 32 ; 20, 59 ; 27, 360 ; Ep 35
 Necessitas : 3, 9 ; 4, 43.45.95 ; 5, 11 ; 17, 3 ; 23, 52.53 ; 27, 62.159.
 285.293.378
 Negligentia : 20, 2 ; 27, 66
 Nichodemus : 7, 110
 Nobilitas : 5, 6 ; 17, 65
 Noe : 4, 74 ; 7, 31
 Novitas : 8, 31 ; 12, 7
 Novitius : 2, 59.60 ; 12, 23

 Obedientia : 2, 5 ; 7, 82 ; 16, 91 ; 17, 20.126 ; 23, 52 ; 27, 174.177 ;
 Ep 19, 20
 Obsequium : 8, 76 ; 20, 15
 Observantia : 10, 28 ; 13, 3 ; 26, 25
 Occupatio : D 26 ; 4, 85 ; 8, 54 ; 26, 44 ; 27, 64
 Officium : D 83 ; 1, 4 ; 12, 4 ; 13, 13 ; 14, 3 ; 24, 56 ; 27, 65.197
 Opus : D 94 ; P 75 ; 4, 5.105 ; 8, 22 ; 12, 19 ; 16, 60 ; 17, 7 ; 21,
 23 ; 23, 10 ; 24, 45 ; 27, 256.325
 Oratio : P 74 ; 2, 102 ; 3, 27.40 ; 13, 7 ; 18, 3 ; 22, 3.5.7.8.12.20.
 36.48 ; 23, 6.19.50 ; 24, 86.97 ; 27, 140
 Oratorium : 2, 57.67
 Ordo : D 25.63 ; 9, 12 ; 17, 74.128.129 ; 27, 292
 Oreb : 27, 229
 Ostium : P 82 ; 4, 36.55 ; 7, 94 ; 14, 12 ; 20, 17 ; 26, 2.53.58.59

 Paradisus : 5, 16.87.93.94 ; 7, 16 ; 16, 69 ; 24, 108.109 ; 27, 133
 Patibulum : 11, 3 ; 16, 1.15.17.21 ; 23, 21
 Patientia : 7 36 ; 10, 10 ; 16, 51.66 ; 17, 19.42 ; 19, 35 ; 22, 26 ;
 Ep 26
 Patria : 7, 9 ; 24, 38

Paulus : 1, 3 ; 2, 40.79 ; 5, 93 ; 18, 35
 Paupertas : D 89, 90 ; 8, 65 ; Ep 11
 Pax : 2, 93 ; 4, 52 ; 5, 38 ; 7, 61 ; 9, 27 ; 15, 13 ; 16, 24.38 ; 17, 59.
 101.131.132 ; 18, 24.54.58 ; 20, 44.47 (bis)
 Pecunia : 7, 85 ; 11, 24 ; 16, 62.92
 Persa : 17, 80
 Perseverantia : 17, 124
 Petrus : 2, 2.39 ; 8, 49 ; 22, 26 ; 26, 21 ; 27, 262.339.340.341 ; Ep 39
 Philistinus : 5, 74
 Philosophia : D 43
 Pietas : D 17.24.58 ; 5, 110 ; 16, 33.97
 Pigmaeus : 17, 96.98
 Poenitentia : 21, 8
 Pomus : 4, 43 ; 5, 12 ; 24, 148
 Potentia : 17, 69 ; 19, 35 ; 27, 205
 Praedestinatus : 4, 113 ; 7, 18
 Praedicatio : 5, 28 ; 20, 31
 Praegustatio : 8, 27
 Praelatus : 4, 73 ; 7, 4.100.110 ; 26, 38
 Procurator : 2, 92
 Professio : D 11 ; 7, 75 ; 8, 75 ; 18, 53.57 ; 24, 54 ; 26, 24 ; 27, 291
 Proprietas : 2, 24 ; 27, 360
 Purgatorium : 3, 29.45 ; 24, 108.110.120.125
 Puritas : 5, 50 ; 9, 26 ; 17, 48.125
 Putifar : 13, 16

Rachel : 22, 11.13.14.17 ; Ep 29
 Ratio : P 33, 59 ; 8, 7 ; 13, 20 ; 18, 42.53-56 ; 20, 78 ; 21, 2.4.8.12.
 13 ; 27, 59.287.300.322.329.335.336
 Rebecca : P 92 ; 4, 17 ; 7, 36
 Reclusio : 3, 26.36 ; 10, 12
 Reconciliatio : 16, 28 ; 20, 13 ; 23, 20
 Recordatio : 3, 28.41
 Refectio : 5, 73 ; 7, 103 ; 18, 16 ; 27, 35.58.202.206
 Refectorium : 2, 62.71
 Regula : 2, 43.95 ; 3, 14 ; 20, 72 ; 26, 41
 Regularis : D 71 ; P 7 ; 1, 5 ; 2, 77 ; 3, 2.3.23.25.58 ; 4, 115 ; 8,
 64 ; 10, 28 ; 20, 33
 Religio : D 10.27 ; 2, 88 ; 3, 24.58 ; 7, 75 ; 8, 71 ; 10, 5 ; 11, 13.16 ;
 12, 23 ; 16, 72 ; 17, 14.20.47.101.103 ; 18, 1 ; 22, 23 ; 24, 54 ; 27,
 291
 Religiosus : P 7 ; 3, 23 ; 8, 28.30.33.36.37.39.41.43.44.46.48.50 ; 13,
 5 ; 17, 42 ; 26, 29
 Renuntiatio : 7, 74 ; 11, 44

Renuntio : 3, 16 ; 8, 37 ; 10, 19 ; 27, 308
 Requies : 7, 116 ; 15, 15 ; 18, 22
 Reverentia : 2, 5 ; 3, 27.39 ; 18, 14 ; 27, 46.175.179
 Rhetoricus : 17, 69 ; 18, 61 ; 20, 70
 Rotunditas : 18, 16
 Rumino : 19, 5

Sabbatizo : 15, 12
 Sabbatum : 7, 59 ; 18, 21
 Sacerdos : 13, 17 ; 14, 2 ; 15, 10 ; 23, 7.22 ; 27, 105.292
 Sacramentum : 8, 21 ; 24, 10 ; 27, 71.128.161.312.316 (bis)
 Salomon : 5, 41 ; 15, 28 ; 19, 47 ; 27, 6
 Sanctificatio : 20, 9 ; 27, 111.135.245.251.264
 Sanir : 17, 50
 Sanitas : 5, 7 ; 25, 28 ; 27, 230.231 (bis)
 Sapientia : 5, 55 (bis).66 ; 7, 23 ; 17, 31 ; 18, 70.77 ; 27, 327
 Satan : 7, 1 ; 16, 52
 Scientia : 5, 110 ; 19, 10 ; 24, 24 ; 27, 169 (bis)
 Scismaticus : 18, 47
 Scola : 1, 24 ; 8, 38
 Scriptura : D 53 ; 1, 2 ; 4, 89 ; 5, 69 ; 19, 6.42
 Secretum : P 64, 65 ; 8, 16 ; 14, 9 ; 16, 35 ; 18, 41
 Sela : 27, 348
 Semei : 16, 56
 Seminarium : 8, 2
 Sensualitas : 12, 24 ; 20, 77 ; 21, 2.3.6.13.16
 Seon : 11, 25
 Sermo : P 54 ; 4, 92 ; 18, 32.38.46 ; 20, 60.66.72 (bis) ; 21, 17 ;
 Ep 31
 Sessio : 17, 118
 Severitas : 4, 76 ; 8, 64 ; 11, 41 ; 24, 112
 Sibilus : 12, 26.29
 Sichen : 4, 100
 Sidon : 17, 68
 Silentium : 2, 96 ; 3, 25.32 ; 8, 74 ; 10, 11 ; 14, 9 ; 15, 13.30 ; 17,
 116 ; 18, 3 (bis).14.23.28.53.57.65.67.80.84 ; 19, 1
 Simplicitas : 4, 6.79 ; 5, 57.78
 Sinagoga : 8, 38
 Sodoma : 27, 42
 Solemnitas : 27, 60.73.74.78
 Solitarius : 7, 45
 Solitudo : 7, 70
 Somnus : 12, 28 ; 17, 121
 Sorech : 27, 44

Species : D 58 ; P 24 ; 4, 7 ; 5, 27 ; 10, 1 ; 16, 96 ; 17, 4 ; 27, 198, 232
 Spes : P 86 ; 2, 37 ; 8, 14.25.28 ; 17, 128 ; 24, 11.52.118 ; 26, 25 ; 27, 107.112.149.150 ; Ep 21
 Statio : 17, 119
 Subiectio : 2, 5 ; 7, 11 ; 27, 100 ; Ep 12
 Substantia : 11, 29 ; 27, 208
 Substantialis : 2, 88 (*bis*)
 Superbia : 23, 37 ; 24, 165
 Syon : 12, 29 ; 26, 20

Tabernaculum : 12, 22 ; 24, 46
 Templum : 3, 57 ; 7, 55 ; 17, 56 ; 19, 2 ; 24, 17
 Tentatio : P 12 ; 5, 18 ; 6, 21 ; Ad 24
 Thomas : 2, 26
 Timor : 3, 28.45 ; 5, 111 ; 6, 17 ; 15, 28 ; 17, 44.61.122 ; 18, 19 ; 20, 46 ; 27, 149.150
 Timotheus : 19, 14
 Tranquillitas : 15, 8 ; 18, 24.53.57 ; 22, 42
 Tubal : 27, 102
 Tunica : 6, 13 ; 27, 236.237
 Tyrus : 17, 32.39 (*bis*).41.72

Unguentum : 4, 107.116 ; 11, 33
 Unitas : 2, 93 ; 9, 18 ; 11, 16 ; 15, 13 ; Ad 38
 Utilitas : D 92 ; 17, 2.115 ; 27, 58.62.159.217.239.282

Vanitas : 5, 59 ; 26, 41
 Venenum : 4, 48 ; 25, 29
 Venia : 7, 14.21 ; 8, 14 ; 16, 14.16.19 ; 19, 44 ; 27, 141
 Veritas : 4, 88 ; 5, 78 ; 9, 27 ; 17, 19 ; 24, 6.14.112 ; 27, 198 ; Ep 136
 Vestigium : 2, 78 ; 7, 81 ; 27, 263.326
 Viaticum : D 41 ; 24, 82.91 ; 27, 200
 Vicarius : 5, 37 ; 13, 22
 Vigilia : 4, 53 ; 17, 50
 Virgo : 7, 87 ; 17, 29 ; 19, 31 ; 24, 7 ; 27, 85
 Voluntas : P 34.91 ; 3, 7 ; 8, 76 ; 14, 16 ; 16, 6.46.92 ; 17, 114 ; 24, 25.94 ; 27, 364
 Votum : 8, 80.85 ; 14, 13 ; 27, 286.290.294.297.307.308

Ymago : 20, 25
 Ysaïas : 5, 108 ; 10, 31 ; 15, 4 ; 16, 24

Zacharias : 23, 7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	11
Chapitre I : Pierre de Celle et ses œuvres.....	11
Esquisse biographique.....	11
Les Œuvres : — Les Lettres.....	19
— Les Sermons.....	20
— Les Traités.....	20
Chapitre II : Présentation du Traité.....	25
Circonstances et date du <i>De disciplina claustrali</i> ..	25
Caractère et plan.....	27
Chapitre III : La discipline claustrale.....	34
L'expression <i>disciplina claustralis</i>	34
Nature de la discipline claustrale.....	36
Les composantes de la discipline claustrale.....	41
Vie claustrale et vie chrétienne.....	47
Chapitre IV : Les Sources.....	50
La sainte Écriture.....	50
Les Pères.....	52
Les auteurs du XII ^e siècle.....	58
Chapitre V : Le style.....	65
Chapitre VI : Manuscrits et éditions.....	75
Les manuscrits : — le manuscrit de Troyes.....	76
— le manuscrit de Cambridge..	77
Les éditions : — les éditions du « Spicilegium ».	78
— l'édition de Dom Janvier...	81
— l'édition de la Bibliothèque des Pères.....	82
— l'édition de Migne.....	82
Chapitre VII : La présente édition.....	83
Le choix de C comme manuscrit de base.....	83
« Moines et chanoines » ou « chanoines et moines » ?	85

La division en chapitres.....	86
L'apparat scripturaire.....	86
L'annotation.....	87
La traduction.....	87
Les références aux œuvres de Pierre de Celle.....	87
BIBLIOGRAPHIE.....	90
ABRÉVIATIONS.....	93
TEXTE ET TRADUCTION.....	95
Lettre-Dédicace.....	96
Table des chapitres.....	106
Prologue.....	108
Chapitre I : Les auteurs des disciplines.....	118
Chapitre II : La discipline apostolique.....	122
Chapitre III : Comparaison entre la discipline judaique et notre discipline claustrale.....	130
Chapitre IV : Toutes les observances de la discipline claustrale considé- rées de façon générale.....	136
Chapitre V : La réparation de la première faute par la discipline régu- lière.....	148
Chapitre VI : Comparaison entre la croix et le cloître.....	160
Chapitre VII : D'une façon générale, pourquoi le cloître a-t-il été institué?...	162
Chapitre VIII : Comparaison entre la discipline du philosophe, du juif, du chrétien et de tout religieux..	172
Chapitre IX : La discipline angélique.....	180
Chapitre X : La forme de la discipline claus- trale.....	184
Chapitre XI : Comparaison entre le cloître et le stade.....	188

Chapitre XII : Comparaison entre le cloître et le parvis intérieur.....	192
Chapitre XIII : La salle du trésor.....	196
Chapitre XIV : Le sanctuaire terrestre.....	198
Chapitre XV : La chambre royale.....	200
Chapitre XVI : Le gibet. Comparaison avec le cloître.....	204
Chapitre XVII : Le marché et Tyr au sens moral. Comparaison avec le cloître.....	212
Chapitre XVIII : Le silence des cloîtrés.....	224
Chapitre XIX : La lecture.....	232
Chapitre XX : La confession.....	236
Chapitre XXI : La véritable confession.....	244
Chapitre XXII : L'oraison.....	248
Chapitre XXIII : Encore sur l'oraison.....	252
Chapitre XXIV : La méditation de la mort....	258
Chapitre XXV : La méditation de la mort.....	274
Chapitre XXVI : Encore sur la mort.....	278
Chapitre XXVII : La communication du corps et du sang du Seigneur.....	282
Épilogue.....	316
Exhortation aux cloîtrés.....	322
INDEX SCRIPTURAIRE.....	327
INDEX DES MOTS.....	339
TABLE DES MATIÈRES.....	349

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 5 OCTOBRE 1977
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES
A MACON

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942) et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition. Quand cette seconde édition ne diffère de la première que par de menues corrections et des *Addenda* et *Corrigenda* ajoutés en appendice, la date est accompagnée de la mention « réimpression avec supplément ».

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : *Vie de Moïse*. J. Daniélou (3^e édition) (1968).
- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Protreptique*. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2^e éd., 1976).
- 3 bis. ATHÉNAGORE : *Supplique au sujet des chrétiens*. *En préparation*.
- 4 bis. NICOLAS CABASILAS : *Explication de la divine Liturgie*. S. Salaville, R. Bornert, J. Guillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : *Œuvres spirituelles*. É. des Places (réimpr. de la 2^e éd., avec suppl., 1966).
- 6 bis. GRÉGOIRE DE NYSSE : *La création de l'homme*. *En préparation*.
- 7 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur la Genèse*. H. de Lubac, L. Doutreleau (1976).
8. NICÉTAS STÉTHATOS : *Le paradis spirituel*. M. Chalendar. *Remplacé par le n° 81*.
- 9 bis. MAXIME LE CONFESSEUR : *Centuries sur la charité*. *En préparation*.
10. IGNACE D'ANTIOCHE : *Lettres*. — *Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE*. P.-Th. Camelot (4^e édition) (1969).
- 11 bis. HIPPOLYTE DE ROME : *La Tradition apostolique*. B. Botte (1968).
- 12 bis. JEAN MOSCHUS : *Le Pré spirituel*. *En préparation*.
13. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettres à Olympias*. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).
- 13 bis. 2^e édition avec le texte grec et la *Vie anonyme d'Olympias* (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : *Commentaire sur Daniel*. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947).
2^e édition avec le texte grec. *En préparation*.
- 15 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Lettres à Sérapion*. J. Lebon. *En préparation*.
- 16 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur l'Exode*. H. de Lubac, J. Fortier. *En préparation*.
17. BASILE DE CÉSARÉE : *Sur le Saint-Esprit*. B. Pruche. Trad. seule (1947).
- 17 bis. 2^e édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Discours contre les païens*. P. Th. Camelot (1977).
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : *Traité des Mystères*. P. Brisson (réimpression, avec supplément, 1967).

20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : **Trois livres à Autolyeus**. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).
2^e édition avec le texte grec. *En préparation*.
21. ÉRHÉRIE : **Journal de voyage**. H. Pétré (réimpression, 1975).
- 22 bis. LÉON LE GRAND : **Sermons**, t. I. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Extraits de Théodote** (réimpression, 1970).
- 24 bis. PTOLÉMÉE : **Lettre à Flora**. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : **Des sacrements. Des Mystères. Explication du Symbole**. B. Botte (1961).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : **Homélie sur l'Hexaéméron**. S. Giet (réimpr. avec suppl., 1968).
- 27 bis. **Homélie Pascales**, t. I. P. Nautin. *En préparation*.
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : **Sur l'incompréhensibilité de Dieu**. J. Daniélou, A.-M. Malingrey, R. Flacelière (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : **Homélie sur les Nombres**. A. Méhat. *En préparation*.
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Stromate I**. *En préparation*.
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. I. G. Bardy (réimpression, 1965).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : **Morales sur Job**, t. I. Livres I-II. R. Gillet, A. de Gaudemaris (1975).
- 33 bis. A Diognète. H. I. Marrou (réimpr. avec suppl., 1965).
- 34 IRÉNÉE DE LYON : **Contre les hérésies**, livre III. F. Sagnard. *Remplacé par les nos 210 et 211*.
- 35 bis. TERTULLIEN : **Traité du baptême**. F. Refoulé. *En préparation*.
- 36 bis. **Homélie Pascales**, t. II. P. Nautin. *En préparation*.
- 37 bis. ORIGÈNE : **Homélie sur le Cantique**. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Stromate II**. *En préparation*.
- 39 bis. LACTANCE : **De la mort des persécuteurs**. 2 vol. *En préparation*.
40. THÉODORET DE CYR : **Correspondance**, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. II. G. Bardy (réimpression, 1965).
42. JEAN CASSIEN : **Conférences**, t. I. E. Pichery (réimpression, 1966).
43. JÉRÔME : **Sur Jonas**. P. Antin (1956).
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : **Homélie**. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
45. AMBROISE DE MILAN : **Sur S. Luc**, t. I. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1971).
46. TERTULLIEN : **De la prescription contre les hérétiques**. P. de Labriolle et F. Refoulé (1957).
47. PHILON D'ALEXANDRIE : **La migration d'Abraham**. R. Cadiou (1957).
48. **Homélie Pascales**, t. III. F. Floëri et P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : **Sermons**, t. II. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : **Huit Catéchèses baptismales inédites**. A. Wenger (réimpr. avec suppl., 1970).
- 51 bis. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN : **Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques**. J. Darrouzès. *En préparation*.
52. AMBROISE DE MILAN : **Sur S. Luc**, t. II. G. Tissot (1958).
- 53 bis. HIERMAS : **Le Pasteur**. R. Joly (réimpr. avec suppl., 1968).
54. JEAN CASSIEN : **Conférences**, t. II. E. Pichery (réimpression, 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. III. G. Bardy (réimpression, 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : **Deux apologes**. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORET DE CYR : **Thérapeutique des maladies helléniques**. 2 volumes, P. Canivet (1958).
- 58 bis. DENYS L'ARÉOPAGITE : **La hiérarchie céleste**. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (réimpr. avec suppl., 1970).
59. **Trois antiques rituels du baptême**. A. Salles. Trad. seule. *Épuisé*.
60. AELRED DE RIEVAULX : **Quand Jésus eut douze ans**. A. Hoste, J. Dubois. (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Traité de la contemplation de Dieu**. J. Houfflier (1968).
62. IRÉNÉE DE LYON : **Démonstration de la prédication apostolique**. L. Froidevaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (réimpr., 1971).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : **La Trinité**. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : **Conférences**, t. III. E. Pichery (réimpr., 1971).
65. GÉLASE I^{er} : **Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien**. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : **Lettres**, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : **Entretien avec Héraclide**. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : **Traité théologique sur la Trinité**. P. Henry, P. Hadot. Tome I. Introd., texte critique, traduction (1960).
69. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Le Pédagogue**, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : **Homélie sur Josué**. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : **Huit homélie mariales**. G. Bayaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
- 73 bis. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. IV. Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon (réimpr. avec suppl., 1971).
- 74 bis. LÉON LE GRAND : **Sermons**, t. III. R. Dolle (1976).
75. S. AUGUSTIN : **Commentaire de la 1^{re} Épître de S. Jean**. P. Agaësse (réimpression, 1966).
76. AELRED DE RIEVAULX : **La vie de recluse**. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIGUGÉ : **Le livre d'étincelles**, t. I. H. Rochais (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : **Le livre de Prières**. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).
79. JEAN CHRYSOSTOME : **Sur la Providence de Dieu**. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : **Homélie sur la Nativité et la Dormition**. P. Voulet (1961).
81. NICÉTAS STÉTHATOS : **Opuscules et lettres**. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Exposé sur le Cantique des Cantiques**. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : **Sur Zacharie**. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. Introduction et livre I (1962).
84. Id. — Tome II. Livres II et III (1962).
85. Id. — Tome III. Livres IV et V, Index (1962).
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : **Le livre d'étincelles**, t. II. H. Rochais (1962).
87. ORIGÈNE : **Homélie sur S. Luc**. H. Crouzel, F. Fournier, P. Périchon (1962).
88. **Lettres des premiers Chartreux**, tome I : S. BRUNO, GUIGERS, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).

89. **Lettre d'Aristée à Philocrate.** A. Pelletier (1962).
90. **Vie de sainte Mélanie.** D. Gorcé (1962).
91. **ANSELME DE CANTORBÉRY : Pourquoi Dieu s'est fait homme.** R. Roques (1963).
92. **DOROTHÉE DE GAZA : Œuvres spirituelles.** L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. **BAUDOIN DE FORD : Le sacrement de l'autel.** J. Morson, É. de Solms, J. Leclercq. Tome I (1963).
94. **Id.** — Tome II (1963).
95. **MÉTHODE D'OLYMPE : Le banquet.** H. Musurillo, V.-H. Debidour (1963).
96. **SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses.** B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome I. Introduction et Catéchèses 1-5 (1963).
97. **CYRILLE D'ALEXANDRIE : Deux dialogues christologiques.** G. M. de Durand (1964).
98. **THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. II.** Y. Azéma (1964).
99. **ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes.** J. Grosdidier de Matons. Tome I. Introduction et Hymnes I-VIII (1964).
100. **IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre IV.** A. Rousseau, B. Hemmerding, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. **QUODVULTDEUS : Livre des promesses et des prédictions de Dieu.** R. Braun. Tome I (1964).
102. **Id.** — Tome II (1964).
103. **JEAN CHRYSOSTOME : Lettre d'exil.** A.-M. Malingrey (1964).
104. **SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses.** B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome II. Catéchèses 6-22 (1964).
105. **La règle du Maître.** A. de Vogüé. Tome I. Introduction et chap. 1-10 (1964).
106. **Id.** — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. **Id.** — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Demeslay (1965).
108. **CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue, tome II.** Cl. Mondésert, H. I. Martou (1965).
109. **JEAN CASSIEN : Institutions cénobitiques.** J.-C. Guy (1965).
110. **ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes.** J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. **THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. III.** Y. Azéma (1965).
112. **CONSTANCE DE LYON : Vie de S. Germain d'Auxerre.** R. Borius (1965).
113. **SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses.** B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome III. Catéchèses 23-34, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. **ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes.** J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. **MANUEL II PALÉOLOGUE : Entretien avec un musulman.** A. Th. Khoury (1966).
116. **AUGUSTIN D'HIPPONE : Sermons pour la Pâque.** S. Poque (1966).
117. **JEAN CHRYSOSTOME : A Théodore.** J. Dumortier (1966).
118. **ANSELME DE HAVELBERG : Dialogues, livre I.** G. Salet (1966).
119. **GRÉGOIRE DE NYSSÉ : Traité de la Virginité.** M. Aubineau (1966).
120. **ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean.** C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. **ÉPHREM DE NISIBE : Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatesaron.** L. Leloir. Trad. seule (1966).
122. **SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Traités théologiques et éthiques.** J. Darrouzès. Tome I. Téal. 1-3, Éth. 1-3 (1966).
123. **MÉLITON DE SARDES : Sur la Pâque (et fragments).** O. Perler (1966).
124. **Expositio totius mundi et gentium.** J. Rougé (1966).
125. **JEAN CHRYSOSTOME : La Virginité.** H. Musurillo, B. Grillet (1966).
126. **CYRILLE DE JÉRUSALEM : Catéchèses mystagogiques.** A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. **GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome I. Les Exercices.** J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. **ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes.** J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. **SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Traités théologiques et éthiques.** J. Darrouzès. Tome II. Éth. 4-15 (1967).
130. **ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons.** A. Hoste. G. Salet. Tome I. Introduction et Sermons 1-17 (1967).
131. **RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit.** J. Gribomont, É. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. **ORIGÈNE : Contre Celse.** M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. **SULPICE SÉVÈRE : Vie de S. Martin.** J. Fontaine. Tome I. Introduction, texte et traduction (1967).
134. **Id.** — Tome II. Commentaire (1968).
135. **Id.** — Tome III. Commentaire (suite), Index (1969).
136. **ORIGÈNE : Contre Celse.** M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. **ÉPHREM DE NISIBE : Hymnes sur le Paradis.** F. Graffin, R. Lavenant. Trad. seule (1968).
138. **JEAN CHRYSOSTOME : A une jeune veuve. Sur le mariage unique.** B. Grillet, G. H. Ettlinger (1968).
139. **GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome II. Le Héraut.** Livres I et II. P. Doyère (1968).
140. **RUFIN D'AQUILÉE : Les bénédictions des Patriarches.** M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. **COSMAS INDICOPLEUSTÈS : Topographie chrétienne.** Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. **Vie des Pères du Jura.** F. Martine (1968).
143. **GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome III. Le Héraut.** Livre III. P. Doyère (1968).
144. **Apocalypse syriaque de Baruch.** Tome I. Introduction et traduction. P. Bogaert (1969).
145. **Id.** — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. **Deux homélies anoméennes pour l'octave de Pâques.** J. Liebaert (1969).
147. **ORIGÈNE : Contre Celse.** M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. **GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : Remerciement à Origène. — La lettre d'Origène à Grégoire.** H. Crouzel (1969).
149. **GRÉGOIRE DE NAZIANZE : La passion du Christ.** A. Tuilier (1969).
150. **ORIGÈNE : Contre Celse.** M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. **JEAN SCOT : Homélie sur le Prologue de Jean.** É. Jeaneau (1969).
152. **IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre V.** A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. **Id.** — Tome II. Texte et traduction (1969).

154. CHROMACE D'AQUILÉE : **Sermons**. Tome I. Sermons 1-17 A. J. Lemarié (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : **Six opuscules spirituels**. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Hymnes**. J. Koder, J. Paramelle. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : **Commentaire sur S. Jean**. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Le Pédagogue**. Livre III. Cl. Mondésert, H. I. Marrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : **Topographie chrétienne**. Tome II. Livre V. W. Wolska-Conus (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : **Sur l'origine de l'homme**. A. Smets et M. Van Esbroeck (1970).
161. **Quatorze homélie**s du IX^e siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : **Commentaire sur l'Évangile selon Matthieu**. Tome I. Livres X et XI. R. Girod (1970).
163. GUIGUES II LE CHARTREUX : **Lettre sur la vie contemplative (ou Échelle des Moines)**, Douze méditations. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : **Sermons**. Tome II. Sermons 18-41. J. Lemarié (1971).
165. RUPERT DE DEUTZ : **Les œuvres du Saint-Esprit**. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, É. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : **Sermons**, Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : **Épître aux Corinthiens**. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : **Le chant d'amour (Melos amoris)**. F. Vandenbroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).
169. **Id.** — Tome II (1971).
170. ÉVAGRE LE PONTIQUE : **Traité pratique**. A. et C. Guillaumont. Tome I. Introduction (1971).
171. **Id.** — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).
172. **Épître de Barnabé**. R. A. Kraft, P. Prigent (1971).
173. TERTULLIEN : **La toilette des femmes**. M. Turcan (1971).
174. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Hymnes**. J. Koder, L. Neyrand. Tome II. Hymnes XVI-XL (1971).
175. CÉSARIE D'ARLES : **Sermons au peuple**. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage (1971).
176. SALVIEN DE MARSEILLE : **Œuvres**. Tome I. G. Lagarrigue (1971).
177. CALLINICOS : **Vie d'Hypatios**. G. J. M. Bartelink (1971).
178. GRÉGOIRE DE NYSSE : **Vie de sainte Macrine**. P. Maraval (1971).
179. AMBROISE DE MILAN : **La Pénitence**. R. Gryson (1971).
180. JEAN SCOT : **Commentaire sur l'évangile de Jean**. É. Jeuneau (1972).
181. **La Règle de S. Benoît**. Tome I. Introduction et chapitres I-VII. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
182. **Id.** — Tome II. Chapitres VIII-LXXIII, Tables et concordance. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
183. **Id.** — Tome III. Étude de la tradition manuscrite. J. Neufville (1972).
184. **Id.** — Tome IV. Commentaire (Parties I-III). A. de Vogüé (1971).
185. **Id.** — Tome V. Commentaire (Parties IV-VI). A. de Vogüé (1971).
186. **Id.** — Tome VI. Commentaire (Parties VII-IX), Index. A. de Vogüé (1971).
187. HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLEUCIE, JEAN DE BÉRYTE, PSEUDO-CHRYSOSTOME, LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ : **Homélie**s pascales. M. Aubineau (1972).
188. JEAN CHRYSOSTOME : **Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants**. A.-M. Malingrey (1972).
189. **La chaîne palestinienn**e sur le psaume 118. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Harl (1972).
190. **Id.** — Tome II. Catalogue des fragments, notes et index. M. Harl (1972).
191. PIERRE DAMIEN : **Lettre sur la toute-puissance divine**. A. Cantin (1972).
192. JULIEN DE VÉZELAY : **Sermons**. Tome I. Introduction et Sermons 1-16. D. Vorreux (1972).
194. **Actes de la Conférence de Carthage en 411**. Tome I. Introduction. S. Lancel (1972).
195. **Id.** — Tome II. Texte et traduction de la Capitulation et des Actes de la première séance. S. Lancel (1972).
196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Hymnes**. J. Koder, J. Paramelle, L. Neyrand. Tome III. Hymnes XLI-LVIII, Index (1973).
197. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : **Topographie chrétienne**, t. III. Livres VI-XII, Index. W. Wolska-Conus (1973).
198. **Livre (cathare) des deux principes**. Ch. Thouzellier (1973).
199. ATHANASE D'ALEXANDRIE : **Sur l'incarnation du Verbe**. C. Kannengiesser (1973).
200. LÉON LE GRAND : **Sermons**, tome IV. Sermons 65-98, Éloge de S. Léon, Index. R. Dolle (1973).
201. **Évangile de Pierre**. M.-G. Mara (1973).
202. GUERRIC D'IGNY : **Sermons**. Tome II. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1973).
203. NERSÈS SNORHALI : **Jésus, Fils unique du Père**. I. Kéchichian. Trad. seule (1973).
204. LACTANCE : **Institutions divines**, livre V. Tome I. Introd., texte et trad. P. Monat (1973).
205. **Id.** — Tome II. Commentaire et index. P. Monat (1973).
206. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Préparation évangélique**, livre I. J. Sirinelli, É. des Places (1974).
207. ISAAC DE L'ÉTOILE : **Sermons**. A. Hoste, G. Salet, G. Raciti. Tome II. Sermons 18-39 (1974).
208. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : **Lettres théologiques**. P. Gally (1974).
209. PAULIN DE PELLA : **Poème d'action de grâces et Prière**. C. Moussy (1974).
210. IRÉNÉE DE LYON : **Contre les hérésies**, livre III. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1974).
211. **Id.** — Tome II. Texte et traduction (1974).
212. GRÉGOIRE LE GRAND : **Morales sur Job**. Livres XI-XIV. A. Bocognano (1974).
213. LACTANCE : **L'ouvrage du Dieu créateur**. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Perrin (1974).
214. **Id.** — Tome II. Commentaire et index. M. Perrin (1974).
215. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Préparation évangélique**, livre VII. G. Schroeder, É. des Places (1975).

216. TERTULLIEN : **La chair du Christ**, Tome I. Introduction, texte critique et traduction. J. P. Mahé (1975).
217. **Id.** — Tome II. Commentaire et Index. J. P. Mahé (1975).
218. HYDACE : **Chronique**. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. A. Tranoy (1975).
219. **Id.** — Tome II. Commentaire et index. A. Tranoy (1975).
220. SALVIEN DE MARSEILLE : **Œuvres**, t. II. G. Lagarrigue (1975).
221. GRÉGOIRE LE GRAND : **Morales sur Job**. Livres XV-XVI. A. Boccagnano (1975).
222. ORIGÈNE : **Commentaire sur S. Jean**, Tome III. Livre XIII. C. Blanc (1975).
223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or)**. J. Déchanet (1975).
224. **Actes de la Conférence de Carthage en 411**. Tome III. Texte et traduction des Actes de la 2^e et de la 3^e séance. S. Lancel (1975).
225. DHUODA : **Manuel pour mon fils**. P. Riché, B. de Vregille et C. Mondésert (1975).
226. ORIGÈNE : **Philocalle 21-27 (Sur le libre arbitre)**. É. Junod (1976).
227. ORIGÈNE : **Contre Celse**. M. Borret. Tome V. Introduction et index (1976).
228. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Préparation évangélique**. Livres II-III. É. des Places (1976).
229. PSEUDO-PHILON : **Les Antiquités Bibliques**. D. J. Harrington, C. Perrot, P. Bogaert, J. Cazeaux. Tome I. Introduction critique, texte et traduction (1976).
230. **Id.** — Tome II. Introduction littéraire, commentaire et index (1976).
231. CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Dialogues sur la Trinité**. Tome I. Dial. I et II. G. M. de Durand (1976).
232. ORIGÈNE : **Homélie sur Jérémie**. P. Nautin et P. Husson. Tome I. Introduction et homélie I-XI.
233. DIDYME L'AVEUGLE : **Sur la Genèse**, t. I. P. Nautin et L. Doutreleau.
234. THÉODORE DE CYR : **Histoire des moines de Syrie**. Tome I. Introduction et **Histoire philothée** I-XIII. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1977).
235. HILAIRE D'ARLES : **Vie de S. Honorat**. M.-D. Valentin (1977).
236. **Rituel cathare**. Ch. Thouzellier (1977).
237. CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Dialogues sur la Trinité**. Tome II. Dial. III-V. G. M. de Durand. (1977).
238. ORIGÈNE : **Homélie sur Jérémie**. Tome II. Homélie XII-XX et homélie latines, index. P. Nautin et P. Husson (1977).
239. AMBROISE DE MILAN : **Apologie de David**. P. Hadot et M. Cordier (1977).
240. PIERRE DE CELLE : **L'école du cloître**. G. de Martel (1977).

Hors série :

Directives pour la préparation des manuscrits (de « Sources Chrétiennes »). A demander au Secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon.

La Règle de S. Benoît. VII. Commentaire doctrinal et spirituel. A. de Vogüé (1977).

SOUS PRESSE

- CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Dialogues sur la Trinité**. Tome III. G. M. de Durand.
- DIDYME L'AVEUGLE : **Sur la Genèse**, t. II. P. Nautin et L. Doutreleau.
- THÉODORE DE CYR : **Histoire des moines de Syrie**, t. II. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen.
- Targum du Pentateuque**. Tome I : **Genèse**. R. Le Déaut et J. Robert.
- La doctrine des douze apôtres**. W. Rordorf et A. Tuilier.
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE : **Discours** I-III. J. Bernardi.
- GERTRUDE D'HELFTA : **Œuvres spirituelles**. Tome IV. **Le Héraut**, Livre IV. J.-M. Clément, B. de Vregille et les Moniales de Wisques.
- S. JÉRÔME : **Commentaire sur S. Matthieu**. Tome I. Livres I et II. É. Bonnard.

SOURCES CHRÉTIENNES

(1-239)

- ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 196, 224.
 ADAM DE PERSEIGNE.
 Lettres, I : 66.
 AELRED DE RIEVAULX.
 Quand Jésus eut douze ans : 60.
 La vie de recluse : 76.
 AMBROISE DE MILAN.
 Apologie de David : 239.
 Des sacrements : 25.
 Des mystères : 25.
 Explication du Symbole : 25.
 La Pénitence : 179.
 Sur saint Luc, I-VI : 45.
 — VII-X : 52.
 AMÉDÉE DE LAUSANNE.
 Huit homélies mariales : 72.
 ANSELME DE CANTORBÉRY.
 Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.
 ANSELME DE HAVELBERG.
 Dialogues, I : 118.
 APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.
 ARISTÉE (LETTRÉ D') : 89.
 ATHANASE D'ALEXANDRIE.
 Deux apologies : 56.
 Discours contre les païens : 18.
 Lettres à Sérapion : 15.
 Sur l'Incarnation du Verbe : 199.
 ATHÉNAGORE.
 Supplique au sujet des chrétiens : 8.
 AUGUSTIN.
 Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75.
 Sermons pour la Pâque : 118.
 BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.
 BASILE DE CÉSARÉE.
 Homélies sur l'Hexaéméron : 26.
 Sur l'origine de l'homme : 160.
 Traité du Saint-Esprit : 17.
 BASILE DE SÉLEUCIE.
 Homélie pascal : 187.
 BAUDOIN DE FORD.
 Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
 BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
 CALLINICOS.
 Vie d'Hypatios : 177.
 CASSIEN, voir Jean Cassien.
 CÉSAIRE D'ARLES.
 Sermons au peuple, I-20 : 175.
 LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190.
 CHARTREUX.
 Lettres des premiers Chartreux, t. I : 88.
 CHROMACE D'AQUILÉE.
 Sermons 1-17 : 154.
 — 18-41 : 164.
 CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
 Le Pédagogue, I : 70.
 — II : 108.
 — III : 168.
 Protreptique : 2.
 Stromate I : 30.
 Stromate II : 38.
 Extraits de Théodote : 23.
 CLÉMENT DE ROME.
 Épître aux Corinthiens : 167.
 CONSTANCE DE LYON.
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.
 COSMAS INDICOPLEUSTÈS.
 Topographie chrétienne, I-IV : 141.
 — V : 159.
 — VI-XII : 197.
 CYRILLE D'ALEXANDRIE.
 Deux dialogues christologiques : 97.
 Dialogues sur la Trinité, I-II : 231.
 — III-V : 237.
 CYRILLE DE JÉRUSALEM.
 Catéchèses mystagogiques : 126.
 DEFENSOR DE LIGUGÉ.
 Livre d'étincelles, 1-32 : 77.
 — 33-81 : 86.
 DENYS L'ARÉOPAGITE.
 La hiérarchie céleste : 58.
 DRUODA.
 Manuel pour mon fils : 225.
 DIADOQUE DE PHOTICÉ.
 Œuvres spirituelles : 5.

- DIDYME L'AVEUGLE.
 Sur la Genèse, t. I : 233.
 Sur Zacharie, I : 83.
 — II-III : 84.
 — IV-V : 85.
 A DIOGNÈTE : 32.
 DOROTHÉE DE GAZA.
 Œuvres spirituelles : 92.
 ÉPHREM DE NISIBE.
 Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121.
 Hymnes sur le Paradis : 137.
 ÉTHÉRIE.
 Journal de voyage : 21.
 EUSÈBE DE CÉSARÉE.
 Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.
 — V-VII : 41.
 — VIII-X : 55.
 — Introduction et Index : 73.
 Préparation évangélique, I : 206.
 — II-III : 228.
 — VII : 215.
 ÉVAGRE LE PONTIQUE.
 Traité pratique : 170 et 171.
 ÉVANGILE DE PIERRE : 201.
 EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.
 GÉLASE I^{er}.
 Lettre contre les lupercales et dix-huit messes : 65.
 GERTRUDE D'HELFTA.
 Les Exercices : 127.
 Le Héraut, I-II : 139.
 — III : 143.
 GRÉGOIRE DE NAREK.
 Le livre de Prières : 78.
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
 Lettres théologiques : 208.
 La Passion du Christ : 149.
 GRÉGOIRE DE NYSSÉ.
 La création de l'homme : 6.
 Traité de la Virginité : 119.
 Vie de Moïse : 1.
 Vie de sainte Macrine : 178.
 GRÉGOIRE LE GRAND.
 Morales sur Job, I-II : 32.
 — XI-XIV : 212.
 — XV-XVI : 221.
 GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
 Remerciement à Origène : 148.
 GUERRIC D'IGNY.
 Sermons : 166 et 202.
 GUIGUES II LE CHARTREUX.
 Lettre sur la vie contemplative : 163.
 Douze méditations : 163.
 GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.
 Exposé sur le Cantique : 82.
 Lettre d'or : 223.
 Traité de la contemplation de Dieu : 61.
 HERMAS.
 Le Pasteur : 52.
 HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.
 Homélies pascals : 187.
 HILAIRE D'ARLES.
 Vie de S. Honorat : 235.
 HILAIRE DE POITIERS.
 Traité des Mystères : 19.
 HIPPOLYTE DE ROME.
 Commentaire sur Daniel : 14.
 La Tradition apostolique : 11.
 DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PAQUES : 146.
 HOMÉLIES PASCALS : 27, 36, 48.
 QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161.
 HUGUES DE SAINT-VICTOR.
 Six opuscles spirituels : 155.
 HYDACE.
 Chronique : 218 et 219.
 IGNACE D'ANTIOCHE.
 Lettres : 10.
 IRÉNÉE DE LYON.
 Contre les hérésies, III : 210 et 211.
 — IV : 100.
 — V : 152 et 153.
 Démonstration de la prédication apostolique : 62.
 ISAAC DE L'ÉTOILE.
 Sermons 1-17 : 130.
 — 18-39 : 207.
 JEAN DE BÉRYTE.
 Homélie pascal : 187.
 JEAN CASSIEN.
 Conférences, I-VII : 42.
 — VIII-XVII : 54.
 — XVIII-XXIV : 64.
 Institutions : 109.
 JEAN CHRYSOSTOME.
 A une jeune veuve : 138.

- A Théodore : 117.
 Huit catéchèses baptismales : 50.
 Lettre d'exil : 103.
 Lettres à Olympias : 13.
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28.
 Sur la Providence de Dieu : 79.
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 138.
 Sur le mariage unique : 138.
 La Virginité : 125.
- PSEUDO-CHRYSOSTOME.
 Homélie pascale : 187.
- JEAN DAMASCÈNE.
 Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80.
- JEAN MOSCHUS.
 Le Pré spirituel : 12.
- JEAN SCOT.
 Commentaire sur l'évangile de Jean : 180.
 Homélie sur le prologue de Jean : 151.
- JÉRÔME.
 Sur Jonas : 43.
- JULIEN DE VÉZELAY.
 Sermons, 1-16 : 192.
 — 17-27 : 193.
- LACTANCE.
 De la mort des persécuteurs : 39.
 (2 vol.).
 Institutions divines, V : 204 et 205.
 L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.
- LÉON LE GRAND.
 Sermons, 1-19 : 22.
 — 20-37 : 49.
 — 38-64 : 74.
 — 65-98 : 200.
- LÉONCE DE CONSTANTINOPLE.
 Homélie pascale : 187.
- LIVRE CATHARE DES DEUX PRINCIPES : 198.
- MANUEL II PALÉOLOGUE.
 Entretien avec un musulman : 115.
- MARIUS VICTORINUS.
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69.
- MAXIME LE CONFESSEUR.
 Centuries sur la Charité : 9.
- MÉLANIE : voir VIR.
- MÉLITON DE SARDES.
 Sur la Pâque : 123.
- MÉTHODE D'OLYMPÉ.
 Le banquet : 95.
- NERSÈS ŠNORHALI.
 Jésus, Fils unique du Père : 203.
- NICÉTAS STÉTHATOS.
 Opuscules et lettres : 31.
- NICOLAS CABASILAS.
 Explication de la divine liturgie : 4.
- ORIGÈNE.
 Commentaires sur S. Jean, I-V : 120.
 — VI-X : 167.
 — XIII : 222.
 Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162.
 Contre Celse, I-II : 132.
 — III-IV : 136.
 — V-VI : 147.
 — VII-VIII : 150.
 — Introd. et index : 227.
- Entretien avec Héraclide : 67.
 Homélie sur la Genèse : 7.
 Homélie sur l'Exode : 16.
 Homélie sur les Nombres : 29.
 Homélie sur Josué : 71.
 Homélie sur le Cantique : 37.
 Homélie sur Jérémie, I-XI : 232.
 — XII-XX : 238.
 Homélie sur saint Luc : 87.
 Lettre à Grégoire : 148.
 Philocalie 21-27 : 226.
- PAULIN DE PELLA.
 Poème d'action de grâces : 209.
 Prière : 209.
- PHILON D'ALEXANDRIE.
 La migration d'Abraham : 47.
- PSEUDO-PHILON.
 Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.
- PHILOXÈNE DE MABBOUG.
 Homélie : 44.
- PIERRE DAMIEN.
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191.
- POLYCARPE DE SMYRNE.
 Lettres et Martyre : 10.
- PTOLÉMÉE.
 Lettre à Flora : 24.
- QUODVULTDEUS.
 Livre des promesses : 101 et 102.

- LA RÈGLE DU MAÎTRE : 106-107.
- RICHARD DE SAINT-VICTOR.
 La Trinité : 63.
- RICHARD ROLLE.
 Le chant d'amour : 168 et 169.
- RITUELS.
 Rituel cathare : 236.
 Trois antiques rituels du Baptême : 59.
- ROMANOS LE MÉLODE.
 Hymnes : 99, 110, 114, 128.
- RUFIN D'AQUILÉE.
 Les bénédictions des Patriarches : 140.
- RUPERT DE DEUTZ.
 Les œuvres du Saint-Esprit.
 Livres I-II : 131.
 — III-IV : 165.
- SALVIEN DE MARSEILLE.
 Œuvres : 176 et 220.
- SULPICE SÉVÈRE.
 Vie de S. Martin : 133-135.
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN.
 Catéchèses, 1-5 : 96.
 — 6-22 : 104.
 — 23-34 : 113.
- Chapitres théologiques gnostiques et pratiques : 51.
- Hymnes, 1-15 : 166.
 — 16-40 : 174.
 — 41-58 : 196.
- Traités théologiques et éthiques : 122 et 129.
- TERTULLIEN.
 La chair du Christ : 216 et 217.
 De la prescription contre les hérétiques : 46.
 La toilette des femmes : 173.
 Traité du baptême : 35.
- THÉODORE DE CYR.
 Correspondance, lettres I-LII : 40
 — lettres 1-95 : 98
 — lettres 96-147 : 111
 Histoire des moines de Syrie, t. I : 234.
 Thérapeutique des maladies héliéniques : 57 (2 vol.).
- THÉODOTE.
 Extraits (Clément d'Alex.) : 23.
- THÉOPHILE D'ANTIOCHE.
 Trois livres à Autolyce : 20.
- VIE D'OLYMPIAS : 13.
- VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.
- VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

Texte grec et traduction française

1. Introduction générale. De officio mundi. R. Arnaldez (1961).
2. Legum allegoriae. C. Mondésert (1962).
3. De cherubim. J. Gorez (1963).
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966).
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer (1965).
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez (1972).
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961).
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963).
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963).
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965).
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl (1966).
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967).
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran (1970).
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964).
19. De somniis. P. Savinel (1962).
21. De Iosepho. J. Laporte (1964).
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966).
22. De vita Mosi. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967).
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965).
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel (1975).
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès (1970).
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre (1962).
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert (1961).
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit (1974).
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel (1964).
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967).
32. Legatio ad Calum. A. Pelletier (1972).
33. Quaestiones in Genesisim et in Exodum. Fragments grecs. F. Petit (sous presse).
34. Quaestiones in Genesisim et in Exodum. Traduction de la version arménienne (en préparation). Tome I : sous presse.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Label (1973).